

**BULLETIN DES SEANCES**  
**du**  
**Grand Conseil**  
**du**  
**Canton du Valais**  
**SESSION ORDINAIRE DE MAI 2012**



**MEMORIAL**  
**des**  
**Grossen Rates**  
**des**  
**Kantons Wallis**  
**ORDENTLICHE MAISESSION 2012**

**57<sup>e</sup> législature / 57. Legislaturperiode**  
**(2009 - 2013)**  
**VOLUME 110**

## LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

### **Addor Jean-Luc, UDC**

*Loi sur le sport (I)*, MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice*, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)

*Traitement postulat 1.163*, MAI 2012 (09.05.2012)

*Traitement postulat 1.165*, MAI 2012 (09.05.2012)

*Traitement postulat 1.168*, MAI 2012 (09.05.2012)

*Traitement postulat 1.145*, MAI 2012 (09.05.2012)

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I)*, MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_1)

*Rapports sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011*, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)

*Rapport du ministère public pour l'année 2011*, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)

*Rapport d'activité 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence*, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans*, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)

*Développement interpellation 6.021*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey*, MAI 2012, débat final (10.05.2012\_2)

*Développement et traitement interpellation urgente 2.223*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

*Développement et traitement résolution urgente 2.227 Olivier Delaloye*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

*Développement et traitement résolution urgente 4.186*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil*, MAI 2012 (11.05.2012)

### **Andenmatten Stefan, CSPO**

*Traitement motion 5.144 (Behandlung der Motion 5.144)*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

### **Arnold Fredy, SVPO/Freie Wähler**

*Traitement postulat 2.179 Fabien Girard (suppl.)*, (Behandlung des Postulats 2.179 Fabien Girard (suppl.)), MAI 2012 (08.05.2012)

### **Ballay Jasmine (suppl.), PLR**

*Loi fiscale (modification), (I)*, MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_2)

**Bayard Marcel, PDCC**

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**Blanchet Benoît, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Rapport annuel d'activité 2011 de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais, MAI 2012, discussion générale (09.05.2012)*

**Bonvin Marie-Madeleine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Rapports sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Rapport du ministère public pour l'année 2011, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

**Bourgeois Gaël (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_2)*

**Bregy Philipp Matthias, CVPO**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Traitement motion 2.141 (Behandlung der Motion 2.141), MAI 2012 (08.05.2012)*

*Rapports sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2011), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Rapport du ministère public pour l'année 2011 (Bericht der Staatsanwaltschaft für das Jahr 2011), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Rapport d'activité 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence (Jahresbericht 2011 der Kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Traitement motion 7.010 (Behandlung der Motion 7.010), MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

*Développement motion 7.013 (Entwicklung der Motion 7.013), MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

*Développement et traitement interpellation urgente 2.221 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.221), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Invitation de la commune de Naters (Einladung der Gemeinde Naters), MAI 2012 (11.05.2012)*

**Bridy Pascal, PDCC**

*Rapport du ministère public pour l'année 2011, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Développement motion 7.013 Philipp Matthias Bregy, MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

**Bruchez Jean-Daniel, PDCB**

*Rapport d'activité 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

**Cachat Didier, PLR**

*Loi sur le sport (I)*, MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey*, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012) / débat final (10.05.2012\_2)

*Développement interpellation 1.211*, MAI 2012 (09.05.2012)

*Traitement postulat 1.153 André Vernay*, MAI 2012 (09.05.2012)

**Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey*, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)

**Casays Patricia, PDCB**

*Rapports sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011*, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)

*Rapport du ministère public pour l'année 2011*, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)

**Centelleghe Moreno, PLR**

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice*, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)

**Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice*, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)

*Loi fiscale (modification)*, (I), MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)

**Clausen Diego, CSPO**

*Loi fiscale (modification)*, (I), (*Steuergesetz (Änderung)*), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)

*Loi d'application de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (modification)*, (I), (*Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer (Änderung)*), (I), MAI 2012, débat final (10.05.2012\_2)

**Clerc Charles, UDC**

*Loi fiscale (modification)*, (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)

*Loi sur le sport (I)*, MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)

**Constantin René, PLR**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_1) / débat final (10.05.2012\_1)*

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_1) / débat final (10.05.2012\_1)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Sion et Salins, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Leuk et Erschmatt, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012) / débat final (11.05.2012)*

**Coppey Véronique (suppl.), PDCB**

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Copt Jean-François (PLR)**

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Cordonier Gratien (suppl.), PDCC**

*Rapport annuel d'activité 2011 de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais, MAI 2012, discussion générale (09.05.2012)*

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey, MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_2)*

**Darbellay Ghalmi Carole, PDCB**

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**Delaloye Olivier, PLR**

*Développement et traitement résolution urgente 2.227, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Delasoie Marcel (suppl.), PLR**

*Traitement postulat 2.160 Michael Kreuzer (suppl.), MAI 2012 (08.05.2012)*

**Délèze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Développement et traitement interpellation urgente 4.185, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Diserens Brigitte, PLR**

*Rapport d'activité 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Traitement motion 7.010 Philipp Matthias Bregy, MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

**Dubosson Pascal (suppl.), PDCB**

*Traitement postulat 1.143, MAI 2012 (09.05.2012)*

**Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi fiscale (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Traitement postulat 1.194, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Rapport de la commission de gestion sur la situation actuelle dans les établissements pénitentiaires, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Développement motion 7.013 Philipp Matthias Bregy, MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

**Dussex Grégoire, deuxième vice-président, PDCC**

*Allocution, MAI 2012 (11.05.2012)*

**Emery Georges, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi fiscale (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Traitement motion 2.153 Philippe Nantermod (suppl.), (Behandlung der Motion 2.153 Philippe Nantermod (Suppl.)), MAI 2012 (08.05.2012)*

*Election d'un membre de la commission de justice (Wahl eines Mitglieds der Justizkommission), MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

*Loi fiscale (modification), (I), (Steuergesetz (Änderung), (I), MAI 2012, débat final (10.05.2012\_2)*

*Election 1<sup>re</sup> vice-présidente du Grand Conseil (Wahl der 1. Vizepräsidentin des Grossen Rates), MAI 2012 (11.05.2012)*

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil (Wahl der zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates), MAI 2012 (11.05.2012)*

**Fardel Mathieu (suppl.), PLR**

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Loi fiscale (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement résolution urgente 2.227 Olivier Delaloye, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Favre Stéphanie, PLR**

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)*

**Ferrez Jean-Albert, président sortant, PDCB**

*Allocution inaugurale*, MAI 2012 (08.05.2012)

*Divers*, séance du mardi 8 mai 2012 / séance du mercredi 9 mai 2012 / séance du jeudi matin 10 mai 2012 / séance de relevée du jeudi 10 mai 2012 / séance du vendredi 11 mai 2012

*Commentaires relatifs aux développements/traitements*, séance du mardi 8 mai 2012 / séance du mercredi 9 mai 2012 / séance du jeudi matin 10 mai 2012 / séance de relevée du jeudi 10 mai 2012 – Urgences

Assermentation, MAI 2012 (09.05.2012)

*Election d'un membre de la commission de justice*, MAI 2012 (10.05.2012\_1)

*Développement et traitement résolution urgente 4.187*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

*Election du président du Grand Conseil (Wahl des Grossratspräsidenten)*, MAI 2012 (11.05.2012)

**Furrer Urban, CSPO**

*Loi sur le sport (I), (Gesetz über den Sport (I))*, MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)

**Girard Fabien (suppl.), PLR**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I)*, MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_1)

*Traitement postulat 2.179*, MAI 2012 (08.05.2012)

**Giroud Willy, PLR**

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans*, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)

*Naturalisations*, MAI 2012 (10.05.2012\_1)

*Développement et traitement résolution urgente 4.188 Franz Ruppen*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

**Gottet Edgar, CSPO**

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt)*, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)

**Grand Erno, CVPO**

*Loi fiscale (modification), (I), (Steuergesetz (Änderung), (I))*, MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / débat final (10.05.2012\_2)

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt)*, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012) / débat final (11.05.2012)

*Traitement postulat 5.137 (Behandlung des Postulats 5.137)*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

**Gualino Pierre (suppl.), PDCB**

*Rapport annuel d'activité 2011 de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais, MAI 2012, discussion générale (09.05.2012)*

*Développement motion 1.214 Gilbert Monney (suppl.), MAI 2012 (09.05.2012)*

**Heiniger Madeline (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):**

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice, MAI 2012, débat final (11.05.2012)*

**Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO**

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Sion et Salins (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Sitten und Salins), MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**In-Albon Rosina (Suppl.), CSPO**

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey (Beschlusssentwurf über die Bürgerschaft des Staates Wallis für die Finanzierung des Bankdarlehens in Höhe von 73,375 Millionen Franken, das vom Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis aufgenommen wird, um das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis am Standort Rennaz zu bauen und die Spitalbauten Monthey und Le Samaritain in Vevey in Behandlungs- und Rehabilitationszentren, medizinisch-chirurgische Zweigstellen und Dialysezentren umzubauen), MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**Jacquod Eric, UDC**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Traitement postulat 1.143 Eric Dubosson (suppl.), MAI 2012 (09.05.2012)*

**Kalbermatten Beatrice (Suppl.), CVPO**

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey (Beschlusssentwurf über die Bürgerschaft des Staates Wallis für die Finanzierung des Bankdarlehens in Höhe von 73,375 Millionen Franken, das vom Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis aufgenommen wird, um das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis am Standort Rennaz zu bauen und die Spitalbauten Monthey und Le Samaritain in Vevey in Behandlungs- und Rehabilitationszentren, medizinisch-chirurgische Zweigstellen und Dialysezentren umzubauen), MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*



**Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler**

*Loi sur le sport (I), (Gesetz über den Sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Traitement postulat 2.160 (Behandlung des Postulats 2.160), MAI 2012 (08.05.2012)*

**Kuonen Urs, CVPO**

*Loi sur le sport (I), (Gesetz über den Sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)*

**Léger Laurent, PDCB**

*Traitement postulat 1.154 André Vernay, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Rapport d'activité 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Rapport de la commission de gestion sur la situation actuelle dans les établissements pénitentiaires, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, débat final (10.05.2012\_2)*

**Levrard Marie-Anne, PDCC**

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

**Luisier Pascal, PDCB**

*Loi fiscale (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Maret Marianne, PDCB**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / débat final (10.05.2012\_1)*

*Loi fiscale (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2)*

**Martin Gilles (suppl.), PCCC**

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Sion et Salins, MAI 2012, débat final (11.05.2012)*

**Maye-Favre Emmanuelle, PLR**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Métraiiller Serge, PDCC**

*Loi fiscale (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / débat final (10.05.2012\_2)*

**Michaud Patrice (suppl.),** PDCB

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

**Monnet-Terrettaz Marcelle, première vice-présidente,** ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

*Allocution, MAI 2012 (11.05.2012)*

**Monney Gilbert (suppl.),** PLR

*Développement motion 1.214, MAI 2012 (09.05.2012)*

**Mottet Xavier (suppl.),** PLR

*Traitement motion 2.153 Philippe Nantermod (suppl.), MAI 2012 (08.05.2012)*

**Mutter Fabian (Suppl.),** CVPO

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Mex und Saint-Maurice), MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**Nantermod Philippe (suppl.),** PLR

*Développement et traitement résolution urgente 4.184 Edmond Perruchoud, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Nigro Pascal,** PDCB

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / débat final (10.05.2012\_2)*

**Pellouchoud François (suppl.),** UDC

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_1)*

**Perroud Bruno (suppl.),** UDC

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**Perruchoud Christophe,** PLR

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**Perruchoud Edmond,** UDC

*Développement et traitement résolution urgente 4.184, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO**

*Rapports sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2011), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Traitement postulat 5.141 Claude-Alain Schmidhalter (Behandlung des Postulats 5.141 Claude-Alain Schmidhalter), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Philippozy Freddy, PDCC**

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Pitteloud Vincent (suppl.), PDCC**

*Développement et traitement postulat urgent 2.226 Danielle Schmid, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Porcellana Daniel, PDCC**

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Queloz David (suppl.), PLR**

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_1) / débat final (10.05.2012\_1)*

**Raboud Grégoire, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Développement et traitement postulat urgent 4.183, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Rausis Joachim, PDCB**

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Traitement postulat 5.160 Véronique Coppey (suppl.), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Resenterra Aldo, PLR**

*Rapport annuel d'activité 2011 de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais, MAI 2012, discussion générale (09.05.2012)*

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), MAI 2012, débat final (10.05.2012\_1)*

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey, MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)*

*Prise de position (horaire séance), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Rey Bernard, PLR**

*Développement et traitement interpellation urgente 4.181, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Rey Jérémie, PDCC**

*Loi sur le sport (I)*, MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)

**Rey Pascal, PDCC**

*Traitement postulat 1.174*, MAI 2012 (09.05.2012)

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I)*, MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_1)

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I)*, MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 3.149*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

**Rieder Beat, CVPO**

*Traitement postulat 1.167 (Behandlung des Postulats 1.167)*, MAI 2012 (09.05.2012)

*Développement motion 6.022 (Entwicklung der Motion 6.022)*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

*Traitement motion 5.146 (Behandlung der Motion 5.146)*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

*Développement et traitement résolution urgente 4.184 Edmond Perruchoud (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 4.184 Edmond Perruchoud)*, MAI 2012 (10.05.2012\_2)

*Election du président du Grand Conseil (Wahl des Grossratspräsidenten)*, MAI 2012 (11.05.2012)

**Roch Jean-Didier, PDCB**

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice*, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)

**Rossier Jean, PDCC**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I)*, MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)

**Ruppen Felix, Président CVPO**

*Allocution*, MAI 2012 (11.05.2012)

*Election de la première vice-présidente du Grand Conseil*, MAI 2012 (11.05.2012)

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil*, MAI 2012 (11.05.2012)

*Election du président et du vice-président du Tribunal cantonal*, MAI 2012 (11.05.2012)

*Divers*, séance du vendredi 11 mai 2012

*Commentaires relatifs aux développements/traitements*, séance du vendredi 11 mai 2012, Heure des questions

*Intervention finale*, MAI 2012 (11.05.2012)

**Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler**

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais*

*Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey (Beschlusssentwurf über die Bürgerschaft des Staates Wallis für die Finanzierung des Bankdarlehens in Höhe von 73,375 Millionen Franken, das vom Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis aufgenommen wird, um das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis am Standort Rennaz zu bauen und die Spitalbauten Monthey und Le Samaritain in Vevey in Behandlungs- und Rehabilitationszentren, medizinisch-chirurgische Zweigstellen und Dialysezentren umzubauen), MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt), MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

*Rapports sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2011), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans (Bericht der Justizkommission über den Schlussbericht betreffend die Organisationsanalyse der Walliser Strafanstalten), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Développement et traitement interpellation urgente 2.224 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.224), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement résolution urgente 4.188 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 4.188), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil (Wahl der zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates), MAI 2012 (11.05.2012)*

#### **Salamin Perruchoud Anne-Lyse (suppl.), PDCC**

*Rapport d'activité 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

#### **Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_1)*

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Sion et Salins, MAI 2012, débat final (11.05.2012)*

#### **Schmid Danielle, PDCC**

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

#### **Schmid Manfred, CVPO**

*Développement et traitement interpellation urgente 5.193 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.193), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

#### **Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_1)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt), MAI 2012, débat final (11.05.2012)*

**Schnyder Philipp, CSPO**

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi sur le sport (I), (Gesetz über den Sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt), MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**Steiner Alwin, CVPO**

*Rapport du ministère public pour l'année 2011 (Bericht der Staatsanwaltschaft für das Jahr 2011), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

**Studer Rainer (Suppl.), CVPO**

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (I), MAI 2012, débat final (10.05.2012\_1)*

**Théoduloz David, PDCC**

*Développement motion 4.168, MARS 2012 (16.03.2012)*

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2012 (11.05.2012)*

**Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Développement motion 7.013 Philipp Matthias Bregy (Entwicklung der Motion 7.013 Philipp Matthias Bregy), MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

*Traitement postulat 5.132 (Behandlung des Postulats 5.132), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Truffer Markus, CVPO**

*Rapport d'activité 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence (Jahresbericht 2011 der Kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Développement motion 7.013 Philipp Matthias Bregy (Entwicklung der Motion 7.013 Philipp Matthias Bregy), MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

**Turin Alexis, PLR**

*Rapport du ministère public pour l'année 2011, MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

**Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler**

*Loi fiscale (modification), (I), (Steuergesetz (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Vernay André, PLR**

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

*Traitement motion 1.151, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Traitement postulat 1.153, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Traitement postulat 1.154, MAI 2012 (09.05.2012)*

**Voide Nicolas, PDCB**

*Loi fiscale (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / débat final (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement résolution urgente 2.227 Olivier Delaloye, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement résolution urgente 4.182 Grégoire Dussex, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement postulat urgent 4.183 Grégoire Raboud, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Développement et traitement résolution urgente 2.227 Olivier Delaloye, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Walker Guido (Suppl.), CVPO**

*Loi sur le sport (I), (Gesetz über den Sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

**Walker Salzmann Graziella, CSPO**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_1) / débat final (10.05.2012\_1)*

*Traitement postulat 2.176 (Behandlung des Postulats 2.176), MAI 2012 (08.05.2012)*

*Loi fiscale (modification), (I), (Steuergesetz (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

*Traitement postulat 1.166 (Behandlung des Postulats 1.166), MAI 2012 (09.05.2012)*

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (I), MAI 2012, débat final (10.05.2012\_1) / débat final (10.05.2012\_1)*

*Rapports sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2011), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans (Bericht der Justizkommission über den Schlussbericht betreffend die Organisationsanalyse der Walliser Strafanstalten), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Loi sur le sport (I), (Gesetz über den Sport (I), MAI 2012, discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)*

*Traitement motion 3.126 (Behandlung der Motion 3.126), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

**Wyssen Marc (Suppl.), CVPO**

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans (Bericht der Justizkommission über den Schlussbericht betreffend die Organisationsanalyse der Walliser Strafanstalten), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

**Zenhäusern Marcel (Suppl.), CVPO**

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Mex und Saint-Maurice), MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

**Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, débat final (10.05.2012\_2)*

**Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012)*

---

**Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):**

*Développement et traitement des interpellations urgentes 4.181 et 4.185 ainsi que de la résolution urgente 4.182 et du postulat urgent 4.183, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement résolution urgente 4.184 Edmond Perruchoud, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement résolution urgente 4.188 Franz Ruppen (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 4.188 Franz Ruppen), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Heure des questions (Fragestunde), MAI 2012 (11.05.2012)*

**Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):**

*Heure des questions (Fragestunde), MAI 2012 (11.05.2012)*

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):**

*Loi sur le sport (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement interpellation urgente 3.149 Pascal Rey, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Heure des questions, MAI 2012 (11.05.2012)*



**Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):**

*Loi fiscale (modification), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)*

*Rapport annuel d'activité 2011 de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais, MAI 2012, discussion générale (09.05.2012)*

*Projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_2) / débat final (10.05.2012\_2)*

*Développement interpellation 1.205 André Vernay, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Développement interpellation 1.206 Bruno Perroud (suppl.), MAI 2012 (09.05.2012)*

*Développement interpellation 1.211 Didier Cachat, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Développement interpellation 1.217 Edmond Perruchoud, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012)*

*Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt, MAI 2012, entrée en matière (09.05.2012) / débat final (11.05.2012)*

*Traitement postulat 1.194 Jean-Henri Dumont, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Traitement motion 1.151 André Vernay, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Traitement postulat 1.165 Jean-Luc Addor, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Traitement postulat 1.166 Graziella Walker Salzmänn, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Traitement postulat 1.153 André Vernay, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Traitement postulat 1.154 André Vernay, MAI 2012 (09.05.2012)*

*Traitement postulat 1.143 Pascal Dubosson (suppl.), MAI 2012 (09.05.2012)*

*Heure des questions (Fragestunde), MAI 2012 (11.05.2012)*

**Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:**

*Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (I), (Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_1) / débat final (10.05.2012\_1)*

*Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (I), MAI 2012, entrée en matière (08.05.2012) / discussion de détail (10.05.2012\_1) / débat final (10.05.2012\_1)*

*Traitement motion 2.141 Philipp Matthias Bregy (Behandlung der Motion 2.141 Philipp Matthias Bregy), MAI 2012 (08.05.2012)*

*Traitement motion 2.153 Philippe Nantermod (suppl.), MAI 2012 (08.05.2012)*

*Traitement postulat 2.160 Michael Kreuzer (suppl.), (Behandlung des Postulats 2.160 Michael Kreuzer (Suppl.)), MAI 2012 (08.05.2012)*

*Traitement postulat 2.176 Graziella Walker Salzmänn (Behandlung des Postulats 2.176 Graziella Walker Salzmänn), MAI 2012 (08.05.2012)*

*Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans (Bericht der Justizkommission über den Schlussbericht betreffend die Organisationsanalyse der Walliser Strafanstalten) et rapport de la commission de gestion sur la situation actuelle dans les établissements pénitentiaires (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die aktuelle Situation in den Strafanstalten), MAI 2012, discussion générale (10.05.2012\_1)*

*Naturalisations (Einbürgerungen), MAI 2012 (10.05.2012\_1)*

*Développement interpellation 6.021 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Interpellation 6.021 Jean-Luc Addor), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement interpellations urgentes 2.221, 2.222 et 2.224 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellationen 2.221, 2.222 und 2.224), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement interpellation urgente 2.225 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.225 Graziella Walker Salzmann), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement postulat urgent 2.226 Danielle Schmid, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement résolution urgente 2.227 Olivier Delaloye, MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Développement et traitement interpellation urgente 5.193 Manfred Schmid (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.193 Manfred Schmid), MAI 2012 (10.05.2012\_2)*

*Heure des questions (Fragestunde), MAI 2012 (11.05.2012)*

# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de mai 2012

---

### Séances des 8, 9, 10 et 11 mai 2012

---

#### Séance du mardi 8 mai 2012

*Présidence:* M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 8 mai 2012, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*M. le président Jean-Albert Ferrez, PDCB, prononce l'allocution inaugurale suivante:*

Frau Staatsratspräsidentin,

Monsieur le conseiller d'Etat,

Madame et Monsieur les vice-présidents du Parlement,

Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues,

Monsieur le chef du Service parlementaire, Chères et Chers collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs, qui nous suivez depuis la tribune, via Internet, à la télévision Canal 9 oder Kanal 9,

Bonjour à tous!

Nous commençons notre session comme d'habitude avec un peu de musique.

(...)

*(Applaudissements)*

Je remercie le quatuor de trombones de la classe de Pascal Emonet, composé de Elise Jacquemettaz, Quentin Marquis, Noah Pierroz et Benjamin Piatti, qui nous a interprété «A toute coulisse» de Pierre-Max Dubois pour ouvrir cette session.

Bienvenu à cette session de mai, la dernière session que j'aurai le plaisir et l'honneur de présider avant de passer le témoin, vendredi matin, à notre vice-président Felix Ruppen!

Je voudrais bien entendu ouvrir cette session en félicitant très chaleureusement M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten pour son accession à la fonction de présidente du Gouvernement, brisant ainsi le dernier bastion masculin des postes importants de notre canton. Pour les gens qui sont, comme moi, nés en 1971 avec le droit de vote des femmes, c'est très facile de calculer le nombre d'années qu'il aura fallu attendre pour voir la première femme arriver à cette fonction, et je la félicite en notre nom à tous.

*(Applaudissements)*

Son arrivée fort à propos me permet également d'associer à ces félicitations M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay qui accède à la vice-présidence du Gouvernement.

Et puis, j'aurai l'occasion de dire un petit mot à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly qui a quitté la présidence du Gouvernement et avec lequel j'ai pu passer une grande partie de cette année de présidence.

J'ai, par contre, le triste devoir de vous annoncer le décès de M. Maurice Vuilloud, président du Grand Conseil de 1981 à 1982.

En sa mémoire et en mémoire de tous les disparus qui vous sont proches, je vous demande d'observer une minute de silence et de vous lever.

(...)

Je vous remercie.

Je vous rappelle, enfin, que nous terminerons notre matinée parlementaire avec la traditionnelle «Soupe des députés» que nous avons reportée à aujourd'hui. J'espère vous retrouver toutes et tous dans le domaine des Iles et vous rappelle que, selon la tradition, la disposition des convives à table se décide par tirage au sort de manière à faciliter les mélanges et les rencontres.

Nous commençons avec l'ordre du jour de cette matinée.

*Ordre du jour:*

1. **Entrée en matière**  
Loi sur le sport (*première lecture*)  
**Eintretensdebatte**  
Gesetz über den Sport (*erste Lesung*)
2. **Entrée en matière**  
Loi sur le droit de cité valaisan (modification), (*première lecture*)  
**Eintretensdebatte**  
Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung ),(*erste Lesung*)
3. **Entrée en matière**  
Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification), (*première lecture*)  
**Eintretensdebatte**  
Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung), (*erste Lesung*)  
**Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)**  
**Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)**
4. Motion des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant l'encouragement de la mobilité électrique (17.12.2010) (2.141) (**en collaboration avec le DTEE**)  
Motion der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Förderung der E-Mobilität (17.12.2010) (2.141) (**in Zusammenarbeit mit dem DVBU**)
5. Motion du groupe PLR, par les députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.), Xavier **MOTTET** (suppl.) et Thomas **LOTT** (suppl.), concernant: pour une révision totale de la législation en matière du droit des étrangers et de l'asile (15.03.2011) (2.153)  
Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), Xavier **MOTTET** (Suppl.) und Thomas **LOTT** (Suppl.), betreffend Totalrevision der Gesetzgebung im Bereich des Ausländer- und Asylrechts (15.03.2011) (2.153)

6. Postulat des députées Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant un concept cantonal homogène (17.03.2011) (2.157) **(en collaboration avec le DECS)**  
 Postulat der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend einheitliches kantonales Konzept (17.03.2011) (2.157) **(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**
7. Motion des députés Xavier **MORET**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Yves **FOURNIER**, PLR, et Willy **GIROUD**, PLR, concernant la prostitution, quels contrôles? (17.03.2011) (2.158)  
 Motion der Grossräte Xavier **MORET**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Yves **FOURNIER**, PLR, und Willy **GIROUD**, PLR, betreffend: Wie sieht es mit den Kontrollen im Bereich der Prostitution aus? (17.03.2011) (2.158)
8. Postulat des députés Michael **KREUZER** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Alessandro **MARINO** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Marcel **DELASOIE** (suppl.), PLR, et André **VERNAY**, PLR, concernant un examen de conduite automobile décentralisé (18.03.2011) (2.160)  
 Postulat der Grossräte Michael **KREUZER** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Alessandro **MARINO** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Marcel **DELASOIE** (Suppl.), PLR, und André **VERNAY**, PLR, betreffend dezentralisierte Autofahrprüfung (18.03.2011) (2.160)
9. Postulat du groupe PDCC, par les députés Vincent **PITTELOUD** (suppl.) et Alain **DE PREUX**, concernant: quelles conséquences économiques dans notre canton à la suite d'un séisme majeur (18.03.2011) (2.161) **(en collaboration avec le DTEE et le DEET)**  
 Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Vincent **PITTELOUD** (Suppl.) und Alain **DE PREUX**, betreffend wirtschaftliche Auswirkungen eines schweren Erdbebens in unserem Kanton (18.03.2011) (2.161) **(in Zusammenarbeit mit der DVBU und dem DVER)**
10. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant la publicité des jugements (17.06.2011) (2.176) **(motion transformée en postulat lors du développement)**  
 Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Öffentlichkeit von Urteilen (17.06.2011) (2.176) **(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)**
11. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien **GIRARD**, concernant: pour des naturalisations valaisannes (16.09.2011) (2.179) **(motion transformée en postulat lors du développement)**  
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien **GIRARD**, betreffend: für flexiblere Einbürgerungen (16.09.2011) (2.179) **(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)**
12. **Entrée en matière**  
 Loi fiscale (modification), *(première lecture)*  
**Eintretensdebatte**  
 Steuergesetz (Änderung), *(erste Lesung)*

## **Entrée en matière**

### **1. LOI sur le sport (première lecture)**

## **Eintretensdebatte**

### **GESETZ über den Sport (erste Lesung)**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /  
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport  
Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur: Gaël Bourgeois (suppl.)*

*Le président:*

Je vous rappelle que je passe d'abord la parole aux représentants des groupes avant de passer aux interventions individuelles.

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Je vous propose de revêtir votre tenue sportive pour accomplir un léger footing afin de parcourir le vaste domaine du sport.

Après plusieurs lectures attentives et des discussions plus que nourries, le groupe DC du Centre s'est, à juste titre, posé la question de la pertinence d'un tel projet de loi. Finalement, il a opté pour défendre cette loi même si elle mérite une série d'ajustements qui amélioreront assurément les critères de qualification en cette année olympique. Précisons que la création de cette loi a été décidée par le Grand Conseil en décembre 2009, suite à une motion déposée fin 2008. Nous l'avons voulue, nous l'avons; alors, défendons-là. L'apport principal de cette loi réside dans la possibilité pour le canton de soutenir financièrement la construction d'infrastructures sportives. Nous découvrons aussi des articles qui traitent de l'éthique du sport, des missions de l'Etat, du département, de la commission cantonale du sport, de l'Office du sport, des communes ainsi que de l'école. Une place de choix est accordée aussi aux événements sportifs. Il est spécifié les modalités d'octroi d'aides financières par le fonds du sport. Nous saluons l'effort de collaboration avec les partenaires de la santé ainsi que le vœu de l'Etat de s'engager dans la promotion du bénévolat concernant les formateurs, les entraîneurs, les arbitres ou les juges. Dans le secteur des incidences financières, nous relevons la création de deux postes de travail. Le budget de fonctionnement de l'Office du sport augmentera entre 200'000 et 300'000 francs. Par contre, nous sommes d'avis que tout ce qui concerne le partenariat public-privé, les médias et le tourisme ne devrait pas être pris en compte dans cette loi.

Le groupe DC du Centre se permettra de déposer une série d'amendements s'y rapportant et traitant aussi du fonds du sport.

Une loi qui ne clarifie pas tout mais qui, tout de même, nous aide à avancer.

A l'article 10 alinéa 1 lettre f, le verbe «promouvoir» est utilisé afin de parler du sport des adultes. Quant à l'article 14 alinéa 1, l'idée de «encourager» y est utilisée. Pourquoi cette différence de termes? Y a-t-il vraiment une différence de volonté? L'Etat peut soutenir jusqu'à 30% la construction ou la rénovation d'installations sportives d'importance cantonale ou nationale et jusqu'à 20% celles d'importance régionale ou cantonale. Ces chiffres sont-ils compatibles avec la RPT II? Et quels sont les projets importants qui sont en cours de réalisation?

Malgré les interrogations et les divers amendements déposés, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière et remercie toutes celles et tous ceux qui ont œuvré afin de créer cette loi.

Merci de votre bienveillante attention.

*Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:*

Das vorliegende Sportgesetz ermöglicht dem Staat, die sportlichen Tätigkeiten zu fördern und eine kantonale Sportpolitik zu entwickeln, welche auch die Werte des Sports beinhalten. Grundsätzlich wird mit diesem Sportgesetz vieles festgeschrieben, was der Staat bis jetzt schon durchgeführt hat. Somit fragt es sich, ob ein neues Gesetz überhaupt notwendig ist.

Trotzdem – Einiges wird im Gesetz neu geregelt.

Neu ist, dass eine Koordinationsstelle für Sport und Bewegung geschaffen wird. Der Staat wird also die Rolle eines Sportkoordinators übernehmen.

Neu wird auch die Finanzierung von Sportveranstaltungen und Sportinfrastrukturen klar geregelt.

Das Sportgesetz umfasst alle Akteure auf dieser Ebene – sowohl vom Spitzensport bis hin zum Breitensport wird alles erfasst.

Der Schulsport, sowie die Zusammenarbeit mit Jugend und Sport, findet eine grössere Wichtigkeit, die auch nötig ist. Man weiss, dass 1/3 der Jugendlichen keinen Sport ausübt und die Folgen sind uns allen bekannt.

Die Kosten des Gesetzes belaufen sich laut Schätzung des Departements auf ca. 2,5 bis 4 Millionen Franken pro Jahr – gerechnet auf 12 Jahre. Wenn man sieht, wofür das Geld ausgegeben wird und welchen Nutzen diese Ausgaben bringen, scheint der CSPO, dass dieses Geld gut angelegt wird.

Personell erfordert das Gesetz zwei Vollzeitstellen, wobei die eine Stelle vom Staat und die andere über Mandate von Sportpartnern finanziert würden. Die CSPO will keine neue Dienststelle schaffen, da – wie bereits gesagt – im Gesetz nur geregelt wird was heute schon praktiziert wird. Somit bedarf es auch keiner zusätzlichen personellen Ressourcen.

Wir beantragen in allen Artikeln, das «Amt für Sport» durch «die zuständige Behörde» zu ersetzen. Die operative Ebene gehört somit nicht ins Gesetz – sie ist von der Regierung zu regeln.

Zudem beantragen wir, dass den Gemeinden keine zusätzlichen finanziellen Auslagen aufgebürdet werden und der Staat sich gemäss den mit der NFA II verankerten Grundsätzen an der Finanzierung der Sportinfrastrukturen beteiligt.

Im Wissen, dass der Sport zur sozialen Integration und zur Gesundheitsprävention Wesentliches beitragen kann – aber auch im Wissen, dass der Sport in der heutigen Zeit immer mehr eine wirtschaftliche Dimension erhält, unterstützt die CSPO dieses Gesetz und ist für Eintreten. Wir werden jedoch wie bereits erwähnt den einen oder anderen Abänderungsantrag eingeben.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée Stéphanie Favre, PLR:*

Les parlementaires sont très attachés au sport car, chaque année, ils participent à un tournoi de foot, un concours de ski ou un concours de pétanque.

Il y a un peu moins de quatre ans, le Parlement a accepté une motion demandant l'élaboration d'une loi cantonale sur le sport. Cette motion réclamait notamment une meilleure synergie et une meilleure coordination pour le sport en Valais.

Aujourd'hui, la loi qui nous est proposée comporte quatre points forts:

- elle instaure une base légale et un interlocuteur unique pour le sport en Valais;
- elle permet un financement cantonal direct des infrastructures sportives;
- elle permet de soutenir financièrement les grands événements sportifs d'envergure nationale ou internationale organisés en Valais;
- enfin, elle permet de promouvoir la santé et de soutenir le développement de la jeunesse.

Cependant, en parcourant la loi, le groupe PLR a l'impression que celle-ci contient passablement de déclarations d'intention. Nous craignons que, au final, cette loi n'ait que peu d'effets concrets.

Pour cette raison, nous proposerons quelques amendements, en demandant notamment la suppression de la commission cantonale du sport dont la composition nous paraît peu opportune car il est possible qu'il n'y ait qu'un seul représentant des milieux sportifs sur les 11 membres prévus. Nous émettons donc des doutes quant à l'utilité d'une telle commission. Les objectifs visés par cette commission nous semblent pouvoir être atteints sans une telle commission si le futur Office du sport travaille en collaboration avec les organisations sportives et les différents milieux concernés.

Le groupe PLR proposera également la création d'une base légale claire pour soutenir efficacement la relève, prioritairement par des mesures permettant de concilier formation et pratique sportive mais aussi en fournissant des moyens financiers. En effet, si l'Etat veut favoriser la mise sur pied de grands événements d'envergure nationale ou internationale et qu'aucun jeune valaisan n'y participe, cela aura peu de sens. N'oublions pas que c'est cette jeunesse qui construira le Valais sportif de demain.

Le groupe PLR se pose également quelques questions:

- doit-on vraiment créer de nouveaux postes pour l'application de cette loi? Ne peut-on pas transformer des postes déjà existants au sein de l'Etat?
- la loi parle également de valoriser le bénévolat. A-t-on déjà envisagé quelques pistes?
- des précisions sont également nécessaires quant aux rôles et compétences respectives du fonds du sport et de la commission consultative du fonds du sport.

En attendant les réponses à ces questions, les députés PLR acceptent l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

*Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Das Parlament hat aufgrund einer Motion im Jahre 2008 beschlossen, ein kantonales Sportgesetz zu schaffen. Das DEKS hat die Präsentation des Vorentwurfes immer wieder verschoben. Im November 2011 wurde dann endlich der Gesetzesentwurf in die Vernehmlassung geschickt.

Beim Vorentwurf wurden nach der Vernehmlassung auf Grund der Rückmeldungen noch wesentliche Änderungen vorgenommen.

Dieses kantonale Sportgesetz ist nötig, weil so die verschiedenen Rechtserlasse, die im Moment den Sport regeln, gebündelt werden können. Man muss wissen, welche Rolle das Gemeinwesen spielen will, sowohl im klassischen Bereich, dem Schulsport, wie auch in den anderen betroffenen Sektoren.

Bei der Erarbeitung eines Sportgesetzes müssen die Hauptziele, wie sie auch in der Sportpolitik des Bundesrates beschrieben sind, beachtet werden: Gesundheit, Bildung, Leistung, Sozialisation, Wirtschaft, Tourismus und auch Nachhaltigkeit. All diese Bereiche sind mehrheitlich im vorliegenden Gesetz auch berücksichtigt worden.



Neben den vielen anderen positiven Effekten ist der soziale Wert des Sports wie die Förderung des sozialen Zusammenhalts, die Toleranz und der Respekt sowie sein Beitrag zur Bekämpfung von Rassismus, Fremdenfeindlichkeit und Diskriminierung für die Jugendlichen allgemein nicht zu unterschätzen.

Die Schaffung eines einzigen Eingangsportals ist ein sehr wichtiger Bestandteil dieses Gesetzes. Eine kompetente und gut vernetzte Person als Verantwortliche oder Verantwortlicher dieses Amtes für Sport ist wesentlich und entscheidend. Internetauftritt und Leitungsstruktur müssen klar, übersichtlich und auch zweisprachig gestaltet sein. Bei diesem Amt können die Tätigkeiten und Organisationen, der Vereine und Verbände, der Gemeinden und Schulen in Sachen Sport besser koordiniert und gefördert werden. Ein «Office du sport», wie es auch in anderen Kantonen als Minimalvariante existiert, darf auch etwas kosten, wenn hier qualitative und nachhaltige Arbeit geleistet werden soll.

Die Bildung einer kantonalen Sportkommission ist zu begrüßen. Richtig geführt, gelangen so Informationen besser zur Allgemeinheit und Bedürfnisse und Fragen können über die Kommissionsmitglieder eingebracht werden.

Die Verbindung zum Tourismus ist wichtig, sollte aber nicht schon im Zweckartikel 1 aufgelistet sein. Eine Ergänzung im Artikel 10, Aufgaben des Amtes für Sport, wäre sinnvoller.

Für den Schulsport, den Breiten- und Freizeitsport, aber auch den Leistungssport sind Sportanlagen ein wichtiger Pfeiler der sportlichen Betätigung. Es ist deshalb wichtig, dass der Kanton bei Sportinfrastruktur von kantonalen Bedeutung, aber auch Sportanlagen von regionaler Bedeutung mit einer kantonalen Tragweite im Rahmen seiner Budgetmöglichkeiten unterstützt und sich an den anerkannten Gesamtkosten beteiligt. Wichtig ist, dass der Kanton grundsätzlich sich darauf beschränkt, nur an den Infrastrukturkosten, nicht aber an den Betriebskosten zu beteiligen.

Der Bund hat im Jahre 2011 ein Bundesgesetz über die Förderung von Sport und Bewegung erarbeitet und in Kraft gesetzt. Im Kanton Freiburg ist am 1. Januar 2011 ein Sportgesetz in Kraft getreten. Auch der Kanton Wallis braucht so ein Rahmengesetz.

Wir von der ADG/Linke Allianz unterstützen das vorliegende Gesetz und sind für Eintreten.

Danke.

*M. le député Pascal Nigro, PDCB:*

Les raisons de la mise en place de cette loi et les objectifs poursuivis ayant déjà été clairement énoncés par mes préopinants, je ne reprendrai que les points essentiels suivants:

Il est vrai que l'activité sportive est essentielle au développement de la personnalité de chacun. Il est vrai que nous n'avons pas de loi sur le sport à proprement dit en Valais. Il est vrai aussi que le manque de coordination actuelle entre les diverses instances sportives est parfois inconfortable.

Au niveau du financement, la mise en place de cette loi nécessite deux nouveaux postes à équivalent plein temps, une augmentation du budget de financement annuel de 200'000 à 300'000 francs et 30 millions à 50 millions qui devront être engagés au cours des prochaines années pour les événements sportifs et pour les réalisations d'infrastructures d'envergure.

Si – comme je viens de le souligner – la pratique sportive doit être encouragée, la lecture de ce projet de loi a, toutefois, soulevé passablement de questions au sein du groupe DC du Bas.

Sur le plan national, la préparation de la loi fédérale sur l'encouragement du sport est sur le point d'aboutir. N'aurait-on pas dû attendre son entrée en vigueur avant de lancer une loi cantonale, permettant ainsi d'assurer une meilleure coordination verticale? La pratique et l'organisation du sport en Valais sont de très bonne qualité. La loi fédérale ne

suffirait-elle pas à combler les manquements dénoncés? Dès lors, une loi cantonale pourra-t-elle vraiment apporter une plus-value à la situation actuelle, si ce n'est d'encourager, voire d'inciter certains grands clubs sportifs à engager un pourcentage plus élevé de joueurs locaux dans leurs équipes phares? Mais, plus sérieusement, d'un point de vue financier, peut-on se permettre toutes les dépenses projetées? En outre, le système de subventionnement des infrastructures en vigueur ne donne-t-il pas déjà pleine satisfaction?

A propos du fonds du sport, qui en seront les membres qui décideront de l'attribution des montants?

Au sujet de l'Office du sport, quelle place occuperait-il dans l'organigramme du DECS?

Enfin, à l'instar de la décision prise par la commission, ne serait-il pas pertinent d'introduire la notion de coordination entre le domaine du sport et les activités touristiques? De notre point de vue, cette corrélation est nécessaire.

Pour donner suite à la motion ayant amené à la création de cette loi, nous attendons un texte plus ambitieux, plus incitatif et un tantinet plus innovant.

Comme vous le constatez, beaucoup d'interrogations et quelques doutes, pour lesquels nous attendons des réponses et des éclaircissements explicites.

Le groupe DC du Bas veut donner toute son importance au sport et à la pratique de l'activité sportive, activité physique, pour des raisons de santé, de bien-être et d'intégration sociale.

Pour ce faire, nous voulons une loi à la hauteur de ces attentes.

Comme mes propos l'ont laissé transparaître, à ce stade, notre groupe se prononce majoritairement en défaveur d'une entrée en matière.

Merci de votre attention.

*Herr Grossrat (Suppl.) Guido Walker, CVPO:*

Das Gesetz über den Sport ist ein Gesetz, welches nebst der vielfältigen Sport- und Bewegungsförderung auch die entsprechenden Rahmenbedingungen und die Nachhaltigkeit regelt. Sie können denken: schon wieder ein neues Gesetz mit einem Rattenschwanz an neuen Aufgaben – doch dem ist nicht so. Es werden endlich die Verantwortlichkeiten in Bezug auf den Staat, die Departemente, die kantonale Sportkommission, das Amt für Sport, die Schulen, die Gemeinden und die Gemeindeverbände verbindlich gemacht.

Dem Wildwuchs und der Doppelspurigkeiten auf vielen Ebenen wird der Riegel geschoben, nicht nur was die Aufgaben sondern auch die Förderung der sportlichen Betätigung betrifft. Namentlich beim Erwachsenensport wie auch beim Behindertensport, dem Sport für alle, dem Breiten- und dem Spitzensport. Sport und Bewegung sind Volksgesundheit – eine Förderung ist nach wie vor nötig.

Ein wichtiger Punkt – und das ist der Verwendungszweck des Sportfonds zweifelsfrei – trägt wesentlich zur Finanzierung von Sportanlässen mit jährlichen und einmaligen finanziellen Unterstützungen der Sportvereinigungen, ausserschulischen Sportanlagen, dem Sportmaterialkauf, der Finanzierung von offiziellen und bedeutenden Sportwettkämpfen als für Stipendien des Walliser Nachwuchses bei. Meine Damen und Herren, es ist eine Investition in die Zukunft mit klaren Kriterien!

Sportveranstaltungen, Sportinfrastrukturen und Sportanlagen werden gemäss ihrer Bedeutung national, regional und kantonal gezielt und verbindlich als auch nachhaltig gefördert, was bisher nicht der Fall war. Dabei wird bei Sportanlässen und Veranstaltungen der Sicherheit, Unfallverhütung und nachhaltigen Entwicklung Rechnung getragen – ein Umstand, der sich bei der Tendenz zu immer grösseren Anlässen auch finanziell auswirkt.

Meinen Damen und Herren, die CVPO ist für dieses Gesetz, da es:

1. Sport und Bewegung, nebst dem Spass daran, als wichtige soziale und gesellschaftliche Kompetenz fördert und die Gesundheit als wichtiges Gut des Lebens erhält und festigt;
2. die soziale Integration, den gesellschaftlichen Zusammenhalt im Wallis breit und effizient unterstützt und die damit verbundene Anerkennung der Freiwilligenarbeit aufwertet und
3. Ethik und familiäre Werte, die in der Gesellschaft zunehmend schwinden, zurück in die Position bringt, um die zukünftigen globalen Herausforderungen unterstützend zu bewältigen und das Wallis zu stärken.

Die CVPO dankt der Kommission für Erziehung, Bildung, Sport und Kultur, dem Kommissionspräsidenten Urs Kuonen und dem Staatsrat und den kantonalen Dienststellen und allen, welche sich mit der Thematik ausgiebig beschäftigt haben.

Sport und gesunde Bewegung ist «besser leben».

Die CVPO ist für Eintreten.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

*Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:*

Ich behaupte mal: Das Wallis ist sportlich und das Wallis ist ein Sportkanton.

So haben wir ein umfangreiches Wintersportangebot, dazu etwa im Eishockey Mannschaften der zweithöchsten Spielklasse, wie den EHC Visp oder den HC Siders, und auch im Sommer ist das Wallis als Sportdestination beliebt, ob Wandern, Joggen, Biken oder vieles mehr. Dazu kommt ein umfangreiches Hallensportangebot. Nicht zu vergessen ist natürlich jener Fussballverein im Wallis, welcher das Wallis wohl eint wie kaum etwas anderes.

All dies zeigt: Das Wallis ist ein Sportkanton, jedoch einer ohne ein entsprechendes Sportgesetz.

Dies soll nun mit diesem Gesetzesentwurf geändert werden. Das vorliegende Gesetz definiert nicht nur die positiven Grundsätze des Sports, sondern betont ebenfalls die umfangreiche Palette des Sports vom Behindertensport über Schulsport bis hin zum Spitzensport.

Zudem wird neu die Möglichkeit geschaffen, dass der Kanton, im Rahmen seines ordentlichen Budgets, den Bau von Sportinfrastrukturen unterstützen kann, was den Walliser Sportvereinigungen, dem Spitzensport wie dem Breitensport, ja der ganzen Bevölkerung sowie auch dem Tourismus zugutekommt.

In diesem Sinn ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

Herzlichen Dank.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Le sport inspire évidemment de la sympathie et puis ça a l'air un peu bizarre de commencer à émettre des doutes; eh bien!, vous m'autoriserez à le faire quand même. En effet, pour nous, cette loi est un exemple de plus de ce que nous considérons comme une forme de dérive et qui consiste à vouloir faire une loi pour chaque problème, pour chaque sujet. L'UDC considère, au contraire, que nous n'avons déjà que beaucoup trop de lois et que, au lieu de les multiplier encore, nous ferions mieux de demander à l'Etat, plutôt que de le laisser se disperser dans des activités qui ne sont pas essentielles pour lui, de se concentrer au contraire sur ses activités essentielles et de lui donner les moyens de les faire véritablement correctement.

Deuxième remarque: On n'a pas le sentiment qu'il y a une véritable politique du sport. On a l'impression que l'on met en quelque sorte la charrue avant les bœufs. Nous ne pensons pas qu'il suffise de faire une loi en espérant que la politique suivra derrière. Il y a toute une série d'incertitudes. On n'a pas l'impression de voir exactement où l'on va. Tout ce que l'on sait, c'est qu'on aura une loi, un office, une commission; le reste, c'est moins clair.

Dans ce projet, on nous dit, d'ailleurs textuellement, que la pratique des activités physiques et sportives relève d'abord de la responsabilité individuelle et puis on pourrait compléter en disant plus concrètement que cela relève aussi, au-delà des individus, des sociétés sportives qui sont souvent le cadre de la pratique du sport un peu partout et dans ce canton en particulier. Alors, si c'est le cas, on se demande pourquoi il faut vraiment une loi, pourquoi il faut étatiser en somme le sport.

Une autre démonstration, un autre indice de l'inutilité pour nous de cette loi, inutilité que nous avons déjà signifiée durant la procédure de consultation, c'est que finalement tout ce qui s'est développé, il y a beaucoup de choses déjà, qui ne se font pas assez sans doute mais beaucoup de choses sans doute qui se font dans ce canton, tout cela s'est développé sans une loi supplémentaire.

Ce qui nous inquiète en plus dans cette loi (cela a déjà été relevé à quelques reprises tout à l'heure), c'est son incidence sur les finances de l'Etat. C'est bien sympathique de créer un office supplémentaire, de créer une commission supplémentaire, tout cela il faudra le payer.

Il y a une incidence aussi sur les communes. Est-ce que les communes ne sont pas déjà suffisamment chargées, est-ce qu'il n'y a pas déjà suffisamment de contraintes qui pèsent sur elles pour qu'on leur impose encore de nouvelles charges et de nouvelles contraintes dans cette loi, avec leur cortège de coûts supplémentaires?

Dans cette loi, on a un certain nombre d'objectifs qui sont quand même assez fumeux. Est-ce qu'on a besoin d'une loi sur le sport pour éduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement? Est-ce qu'on a besoin d'une loi supplémentaire pour s'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel? Est-ce qu'on a besoin d'une loi supplémentaire pour s'opposer au dopage et à la toxicodépendance?

Est-ce que, au moins, cette loi apporte plus de clarté? Nous n'en sommes nullement persuadés. Je prends un exemple: le problème (dont nous avons déjà débattu à plusieurs reprises ici) des frais de la sécurité des manifestations. Qu'est-ce que l'on apprend dans cette loi? Ceux-ci sont répartis selon les accords intercantonaux et la législation en vigueur. Heureusement qu'on a une loi supplémentaire pour nous dire cela!

Autre question quand même importante si on veut une vraie politique du sport: comment est-ce que l'on articule le sport de masse et le sport d'élite? Est-ce qu'on apprend vraiment de grandes choses dans cette loi? On ne les a pas vues.

Alors finalement, pour nous, cette loi, une loi supplémentaire inutile, n'amène rien ou presque rien au sport ou à la pratique du sport, aux sportifs et aux sociétés sportives. Par contre, elle va créer un système qui nous paraît compliqué, qui nous paraît lourd, une espèce de bureaucratie du sport. Elle va nous amener à coup sûr des coûts supplémentaires et des contraintes supplémentaires, en particulier pour les communes.

C'est pour ces raisons que nous allons dire non à l'entrée en matière de cette loi.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Nous avons fait le tour des groupes.

Je passe aux interventions individuelles.

*M. le député Didier Cachat, PLR:*

C'est à titre personnel et en tant que président de Ice Hockey Valais Wallis que j'interviens.

Cette nouvelle loi est importante pour le monde du sport.

C'est la reconnaissance de tous les acteurs du sport, des sportifs du dimanche comme des sportifs d'élite, sans oublier les bénévoles indispensables à la bonne marche de nos sociétés sportives.

C'est la reconnaissance du sport pour tous, gage de santé et de valeur éducative indéniable.

C'est surtout la reconnaissance des associations sportives comme piliers du sport valaisan.

Cette nouvelle loi permettra aussi d'offrir une seule porte d'entrée pour tout ce qui concerne le sport.

Le subventionnement aux infrastructures d'importance reconnues nous semble indispensable afin, entre autres, de permettre à nos talents de rester dans notre canton. Contre la fuite des cerveaux, on a construit une HES; contre la fuite des talents, favorisons la construction d'infrastructures sportives dignes des ambitions de nos clubs phares.

A l'article 1, je proposerai un amendement pour revenir à la version du Conseil d'Etat et supprimer la coordination avec les activités touristiques. Il s'agit ici d'une loi pour nos sportifs et le soutien au tourisme est mentionné à l'article 22.

Merci de soutenir cette entrée en matière.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:*

Depuis sa création, soit des centaines de milliers d'années, l'être humain marche, court et lutte, s'agite physiquement pour sa survie. Depuis une, voire deux générations, il s'est sédentarisé au point de ne plus effectuer un seul effort physique dans la journée. Conséquence: des dizaines de milliards de francs sont attribués aux coûts de la santé, les maladies du XXI<sup>e</sup> siècle explosent: maladies cardiovasculaires, obésité morbide, diabète, cholestérol, dépression.

Un célèbre cardiologue donnait dernièrement une conférence sur les vertus du sport pour notre santé. Il disait: «N'ayez pas peur, vous politiciens, d'être impopulaires, de ne pas être réélus; créez des zones piétonnes partout où vous pouvez, forcez les gens à marcher pour leur bien-être.»

Nous, parlementaires, pouvons donner un signe fort, plus fort que celui qui est proposé par ce projet de loi, pas suffisamment incitatif. Adaptons-le aux réalités d'aujourd'hui: la mission attribuée au canton qu'elle soit claire, le rôle du sport dans la société en termes de santé publique et d'infrastructures.

Entrons en matière pour disposer, en deuxième lecture, d'un cadre légal approprié. Une loi nécessaire qui fera l'unanimité de ce Parlement. Soyons fairplay pour la deuxième manche avec une réelle vision d'ensemble.

Merci de votre écoute.

*M. le député Jean-François Copt, PLR:*

Permettez, tout d'abord, que je remercie le Conseil d'Etat et plus précisément le chef du département concerné, M. Roch, d'avoir proposé, à cette session de mai, ce projet de loi tellement réclamé.

Pourtant, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire au chef du département, j'ai été quelque peu déçu par son contenu.

J'avais humblement imaginé qu'une loi sur le sport devait se concentrer sur l'essentiel, à savoir:

- le sport pour tous
- le sport scolaire
- le sport et la formation
- le sport et la santé
- le sport de performance ou sport d'élite et espoirs.

Or, visiblement, ce projet comporte deux volets bien distincts: L'aspect sportif proprement dit qui manque actuellement de substance et la section 5 du projet qui traite des manifestations et infrastructures sportives d'envergure nationale et internationale.

Or, cette section 5 de la loi proposée devrait dépendre, à mon humble avis, prioritairement du département de M. Cina, développement économique et tourisme.

Pourtant, à ceux d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui prônez la non-entrée en matière ou l'inutilité de cette loi, je rétorque que c'est vous qui avez appelé de vos vœux, sans opposition, la réalisation de la motion de la commission thématique qui proposait la nécessité de la mise en place de cette loi.

Je suis le premier conscient que ce qui nous est proposé ce matin est insuffisant mais nous sommes là, aujourd'hui et jeudi, pour améliorer ce projet, et qu'il y aura, d'ici à la fin de la législature, une deuxième lecture.

Celle-ci nous permettra de recentrer cette loi sur les buts précis, inventoriés dans la conclusion du message du Conseil d'Etat, à savoir:

- façonner une image positive et dynamique du Valais aussi grâce au sport;
- renforcer la notion de sport pour tous;
- améliorer l'aide aux organismes qui travaillent actuellement de manière quasi-bénévole à la mise en place de programmes en relation avec le sport au service de la santé publique;
- renforcer l'admiration des réussites de nos champions grâce à des structures de formation performantes qui permettent à nos jeunes sportifs de concilier l'accomplissement de leur formation obligatoire et post-obligatoire avec la pratique de leur sport.

En effet, à quoi sert-il de vouloir mettre sur pied de grands événements et d'avoir de magnifiques infrastructures et installations sportives si nous ne nous donnons pas les moyens d'y amener des athlètes valaisans de haut niveau?

Pour terminer, je sais que l'on se préoccupe aussi de ce dossier sportif au niveau du Parlement fédéral. Cela ne doit pas, pour autant, nous empêcher de réaliser une loi cantonale qui réponde à nos besoins et à notre configuration particulière.

Pour toutes ces raisons, Chères et chers collègues députés, travaillons avec conviction sur ce projet. Sachons montrer à toute la population et surtout à nos jeunes que le sport fait partie intégrante de nos préoccupations et qu'il est souvent, pour ne pas dire toujours, le ferment du bien-être et de l'avenir de nos concitoyens.

Au nom de tous les sportifs, mais aussi des moins sportifs de ce canton, merci de soutenir cette entrée en matière.

*M. le député Freddy Philippoz, PDCC:*

Permettez-moi, en tant que dépositaire de la motion et président du Panathlon Club Valais, d'apporter quelques réflexions concernant le projet de loi qui nous est soumis.

Ce projet est, certes, perfectible. Sa gestation fut longue et difficile:

Longue, car la motion fut déposée le 14 février 2008 déjà, et c'est avec un appui total que le Parlement a plébiscité, le 7 mai 2008 (il y a exactement quatre ans pratiquement jour pour jour), le développement de cette motion. Je disais notamment: «Le sport est une base importante de la vie de notre société et devient un outil incontournable en termes de santé publique.»

Difficile, car le département a décidé de différer la présentation de l'avant-projet pour différentes raisons.

En février 2011, le président du COPIL a présenté aux membres du Panathlon Club l'avant-projet de loi. Les questions et réflexions furent très nombreuses tant la substance faisait défaut. Prenons l'exemple de la nature du bénévolat qui fut abordée. Le département le souligne dans son message: «L'absence d'une loi sur le sport n'a pas empêché jusqu'à aujourd'hui de promouvoir les multiples facettes du sport...» Bien évidemment, car nous avons la chance, en Valais plus qu'ailleurs, de pouvoir compter sur la générosité et la compréhension des Valaisannes et des Valaisans qui consacrent, jour après jour, beaucoup de leur temps au bénévolat. L'Etat doit intervenir, promouvoir à tous les niveaux, clubs et manifestations sportives, et inscrire dans la loi une reconnaissance du bénévolat.

C'est avec enthousiasme que plus de 50 associations, communes ou autres partenaires du sport sont intervenus et ont apporté leurs réflexions lors de la mise en consultation de l'avant-projet de loi en janvier 2012.

Je remercie ici le chef du département ainsi que ses collaborateurs d'avoir tenu compte, en grande partie, des réflexions apportées et d'avoir étoffé ce projet qui manquait de substance.

Bravo et merci à la commission thématique pour l'avoir corrigé, amélioré et surtout accepté à l'unanimité des 13 membres présents.

Chers collègues, je compte sur vous, ainsi que la plupart de mes préopinants, pour qu'aujourd'hui nous entrions clairement en matière et que nous préparions une loi que les Valaisans attendent.

Le sport jouit d'une bonne image auprès de la population. En effet, 98% des personnes interrogées estiment que le sport a une influence bénéfique sur le développement des enfants et des adolescents.

Les jeunes valaisans surtout comptent sur nous pour ce projet de loi.

Une grande partie des bienfaits des valeurs du sport a déjà été développée dans le message et dans les interventions des principaux intervenants. J'apporterai une réflexion en conclusion: le sport ne fait pas vivre plus vieux, mais fait vivre plus jeune.

Je vous remercie de votre attention.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):*

Die Schaffung des Gesetzes über den Sport wurde vom Grossen Rat im Dezember 2009, nach einer Ende 2008 durch die thematische Kommission eingereichte Motion, beschlossen. Der Vorentwurf des Gesetzes wurde schliesslich im Dezember 2011 in die Vernehmlassung gegeben.

In der Vernehmlassung haben die betreffenden Partner Vorschläge geäussert, die grösstenteils in den Entwurf aufgenommen wurden. Es sind dies:

- grössere Schwerpunkte einzuführen und dem Gesetz mehr Anspruch zu verleihen,
- die Werte des Sports hervorzuheben,
- dem Schulsport mehr Platz einzuräumen,
- die Arbeitsweise des Sportfonds genau festzulegen, damit die zur Verfügung stehenden Mittel besser genützt werden können und
- eine Unterstützung für den Elitesport und hoffnungsvolle Talente einzuführen.

Das Gesetz zeigt nun endlich die Bedeutung von Sport und Bewegung innerhalb unserer Gesellschaft auf; eine Bedeutung, die in den letzten Jahren stark zugenommen hat und geregelt werden muss.

Der Kanton nimmt dabei folgende Aufgaben wahr:

1. Er schafft ein einziges Eingangsportale – und nicht mehrere –, damit die Tätigkeiten der Vereine, der Gemeinden und der Schulen koordiniert werden können.
2. Er fördert den Sport für alle, den Erwachsenensport und den Behindertensport, die alle Walliser betreffen.
3. Er fördert Sportveranstaltungen von nationaler und internationaler Bedeutung.
4. Er erleichtert den Bau von Sportinfrastrukturen von kantonaler und regionaler Bedeutung mit kantonaler Ausstrahlung.
5. Er schafft eine Informations- und Kommunikationsplattform mit der namentlich die Partner vereint werden.
6. Er leitet die kantonale Sportkommission.

Betreffend der Finanzierung verspricht das neue Gesetz eine aktive Unterstützung der Sportinfrastrukturen seitens des Kantons – diese Hilfen müssen aber im ordentlichen Budget und in der finanziellen Bedarfsplanung vorgesehen und eingehalten werden.

Kurz- und mittelfristig müssen für die Ausführung dieses Gesetzes eine 100%-Stelle beim Amt für Sport und ein weiteres 100-prozentiges Äquivalent, das in Form von Aufträgen vom Sportfonds bezahlt wird, geschaffen werden.

Abgesehen von den personellen Mitteln muss das Betriebsbudget des Amtes für Sport um einen Betrag in der Höhe von 200'000 bis 300'000 Franken erhöht werden. Neben seinem ordentlichen Betriebsbudget muss das Amt bei seinen Partnern weitere Finanzierungsquellen, wie in der Botschaft des Staatsrates aufgeführt ist, erschliessen.

Bei den Investitionen für grosse Sportveranstaltungen und für die Realisierung von bedeutenden Infrastrukturen sieht eine erste Schätzung des DEKS für die Zeit 2013-2025 einen Gesamtbetrag in der Höhe von 30 bis 50 Millionen Franken vor.

Bei der Diskussion und der Fragestellung anlässlich unserer Kommissionssitzung wurden die Verbindungen zu den einzelnen Institutionen und Verbänden vom Departement nachmals klar dargelegt. Es hält aber auch fest, dass das bestehende Gesetz die Finanzierung von Sportinfrastrukturen nicht erlaubt und gibt somit der Notwendigkeit zur Schaffung eines Gesetzes ein zusätzliches wichtiges Argument.

Das Angebot an sportlichen Tätigkeiten ist einer der Hauptgründe für die Touristen, ins Wallis zu kommen. Die Verbindung zwischen Sport, Tourismus und wirtschaftlicher Entwicklung dürfte im Gesetz etwas mehr zum Vorschein kommen. Deshalb hat die Kommission bei Artikel 1 des Gesetzes einen Antrag in diese Richtung eingebracht.

Die 13 Kommissionsmitglieder erachteten es einstimmig – vor der Eintretensabstimmung – als nötig an, dass eine gesetzliche Grundlage für den Sport geschaffen wird. Erst danach wurde ebenfalls einstimmig Eintreten beschlossen.

Während der Detailberatung wurden noch einige Abänderungsanträge seitens der Kommissionsmitglieder eingebracht, die im Bericht aufgeführt sind. Nur über wenige Abänderungsanträge musste abgestimmt werden, so dass bei der Schlussabstimmung der Gesetzesentwurf einstimmig angenommen werden konnte.

Selbstverständlich werden wir die Abänderungsanträge, die noch einkommen, prüfen und dem Willen des Parlaments Rechnung tragen.

In dem Sinne danke für die Aufmerksamkeit und bitte Sie, dem Vorschlag der Kommission, auf dieses Gesetz einzutreten, zu folgen. Denn bei einem Nichteintreten wird dieses Sportgesetz erneut um Jahre zurückgeschoben. Ich danke.



*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Je remercie l'ensemble des groupes de leurs appréciations sur ce projet de loi.

Plusieurs députés nous posent la question à la fois de la pertinence d'une loi ou bien de la volonté d'attendre pour réaliser cette loi.

J'aimerais vous rappeler plusieurs choses, tout d'abord que la motion a été votée presque à l'unanimité, c'était une grande majorité pour établir une nouvelle loi.

Il y a deux arguments qui nous ont fait patienter sur cette loi: d'une part, parce que dans le système actuel, c'est un point important, je crois, pour le député Jean-Luc Addor lorsqu'il dit qu'on n'a pas de politique du sport, j'aimerais rappeler que, aujourd'hui, nous faisons déjà énormément de choses pour le sport, il faut le consolider avec une nouvelle loi, il faut mieux l'organiser, il faut répartir les tâches en fonction des responsabilités – je reviendrai sur la notion de responsabilités – mais nous avons une urgence ou des priorités qui étaient un peu différentes, soit surtout tous les principes que nous mettons en place avec l'organisation de l'école obligatoire, qui sont très liés avec la relation canton-communes. Nous avons donc pensé qu'il était préférable d'attendre, d'autant plus que, entre-temps, la loi fédérale a été admise par les deux Chambres. Elle est en force, cette nouvelle loi fédérale. Les ordonnances ont été mises en consultation. Il reste maintenant au Conseil fédéral de fixer la date d'application. C'est sur la base de ces documents de la Confédération que nous avons créé notre loi. Donc, une grande partie de l'argumentation que vous trouvez dans la loi, notamment dans les principes, les premiers éléments sur le développement durable, sur les liens avec la santé, sur les liens avec l'environnement, ce sont des principes de la loi fédérale que nous avons repris.

Nous aurions, si vous n'entriez pas en matière, l'obligation de faire une application de la loi fédérale.

Avec ce modèle, nous avons résolu les deux éléments indispensables: d'une part, appliquer la nouvelle loi fédérale et, d'autre part, mettre les critères culturels valaisans puisque la loi fédérale dit, en ce qui concerne l'infrastructure notamment, qu'il appartient aux cantons de résoudre ces problèmes dans chaque canton.

C'est donc l'association des éléments cantonaux sur une nouvelle loi et de la loi fédérale qui nous a incités, d'une part, à reporter la loi et, d'autre part, à vous proposer ce message.

Bien évidemment, entre la consultation, la première lecture et la deuxième lecture, nous pourrions amener des améliorations.

On nous a dit que cette loi manquait d'ambitions, je crois que c'est le député Pascal Nigro, ou le député Jean-François Copt a dit qu'elle manquait de substance. Je suis prêt à examiner ce que cela signifie, mais la loi se veut une loi incitative, une loi qui organise le système et une loi permettant aux différents partenaires de garder leur autonomie. Et dans la mise en application, évidemment, nous serons attentifs à la substance que nous voulons mettre en place. Cependant, il nous manque actuellement un élément essentiel: en ce qui concerne les infrastructures, nous n'avons pas, aujourd'hui, la possibilité de financer des infrastructures sportives. Seule la loi sur l'instruction publique nous permet d'avoir ce subventionnement pour les établissements scolaires ou bien le fonds du sport, mais c'est plus marginal en ce qui concerne les montants qui sont admis selon la réglementation.

J'aimerais aussi préciser que, contrairement à ce qui a été dit par certains intervenants, nous ne créons pas un nouvel office. L'office existe. Nous voulons le réorganiser différemment et nous voulons faire le lien, à travers une plate-forme, faire un meilleur lien entre les associations, qui ont un travail considérable, et notre office. C'est ce lien-là qui sera lié à l'office, l'office étant lié à un département, aujourd'hui le Département de l'éducation, de la culture et du sport mais on voit que, dans certains cantons, d'autres départements peuvent avoir le sport sous leur égide. C'est donc une nouvelle organisation qui nous permettra d'être meilleurs.

En ce qui concerne les chiffres, Monsieur le député Pascal Nigro, vous donnez, dans votre entrée en matière, tous les arguments pour lesquels il faut faire une loi et puis, ensuite, vous dites que l'on manque à la fois d'ambition et puis que vous avez des problèmes budgétaires. Alors, c'est une cohérence qui m'échappe un peu parce que je crois que, évidemment, nous voulons être ambitieux, mais l'ambition viendra à travers les budgets, que vous accepterez ou que vous refuserez. Je vous rappelle que les deux postes qui sont mentionnés ou que les montants de 30 millions à 50 millions qui sont mentionnés ne sont que dans le message et que, dans la loi, nous n'avons aucun montant. Le principe seulement d'un subventionnement y figure. Je crois que l'ambition viendra à travers les projets. Ce que nous voulons à travers cette loi, c'est consolider notre volonté.

Une remarque pour plusieurs intervenants sur la relation avec les communes. Je crois que l'article 12, sauf erreur, ne nous indique pas que les communes auront de nouvelles dépenses; par contre, celles-ci auront une responsabilité. En effet, les dépenses qu'elles ont, elles les ont déjà aujourd'hui. Si vous prenez cet article, il y a trois éléments:

- «incitent l'ensemble de la population à pratiquer des activités sportives et physiques», c'est une incitation qui peut se faire à travers le sport pour tous, à travers les organisations actuelles;
- «gèrent le sport scolaire facultatif», il existe dans la majorité des communes et nous voulons fixer les responsabilités. La commune a la responsabilité de mettre en place ce programme scolaire facultatif;
- «veillent à disposer des infrastructures nécessaires et les mettent à disposition», je crois que c'est de nouveau incitatif; donc, il n'y a pas d'obligations supplémentaires demandées aux communes.

Par contre, moi je souhaite qu'on les responsabilise plus. Responsabilité = autonomie, c'est ce que nous cherchons à travers cette loi.

Concernant le bénévolat, effectivement avec le Panathlon et avec les responsables, dont le député Freddy Philippoz, nous avons examiné ce que signifie le bénévolat parce que le bénévolat incite un peu plus de compétences. Pour y arriver, nous avons vu avec le Panathlon que nous pourrions, si la loi est acceptée, mettre en place une commission qui définirait un peu mieux ce que signifie le bénévolat parce que le bénévolat est exigeant, il l'est à la fois pour les personnes qui le font et puis pour le sport aussi parce qu'il demande des compétences pour ceux qui l'exercent.

De la loi fédérale, je crois en avoir déjà parlé. Cette loi fédérale est une loi incitative. Elle donne l'obligation aux cantons de mettre en place cette volonté et cette incitation au sport pour tous. Le sport pour tous est, je crois, une préoccupation que nous avons tous puisque nous savons qu'un tiers de la population ne fait pas de sport et, pour ce tiers-là, il faudra trouver une formule. C'est, je crois, le travail des communes d'avoir des solutions un peu plus originales que celles que nous avons aujourd'hui.

Concernant la bureaucratie du sport, nous ne voulons faire aucune bureaucratie supplémentaire. Nous voulons aider les associations au niveau sportif. C'est cette plate-forme que nous aimerions mettre en place, qui ne sera pas une plate-forme informatique ou une plate-forme générale étatique, mais sera à la disposition des associations, ce sont elles qui vont en définir l'utilisation, et nous serons le lien entre ces associations et cette plate-forme. Je crois que c'est demandé par l'ensemble des associations et je profite pour les remercier parce qu'elles font un travail considérable, mais elles ont besoin du soutien étatique, notamment sur une partie des activités qu'elles réalisent.

Merci donc d'entrer en matière.

Peut-être encore un mot sur les grands événements et les infrastructures. Vous avez vu dans la loi, si la loi est acceptée, nous devons rapidement – d'ailleurs l'idée est déjà plus ou moins sous toit – établir un concept du sport, un concept des infrastructures cantonales, régionales et communales, de façon à pouvoir clarifier cette définition dans le subventionnement des infrastructures cantonales ou communales. Cela nous permettra probablement d'avoir un Valais qui est à la fois sportif, qui donne la chance à l'ensemble de

sa population de faire du sport et – je crois que ceci est essentiel – de faire le lien avec le tourisme. Alors, à quel moment faut-il parler du tourisme dans cette loi? C'est un point qui reste ouvert puisqu'on a deux endroits. Mais, ce lien est important puisqu'il nous donne à la fois la possibilité de justifier un tourisme de qualité, avec des infrastructures également qui correspondent aux besoins. Je crois qu'on en a suffisamment entendu parler si on parle d'infrastructures. Le président du hockey Didier Cachat en a parlé aussi, si on ne parle que du hockey, combien notre canton a besoin d'infrastructures un peu plus solides, un peu plus modernes. Et c'est notre rôle incitatif de le réaliser avec l'autonomie des partenaires.

Je vous demande donc d'entrer en matière et je m'engage, comme nous l'avons fait avec la mise en consultation, d'écouter tous les commentaires et toutes les propositions qui seront faites à partir d'aujourd'hui jusqu'à la décision finale.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière ayant été combattue, nous allons procéder au vote.

**Par 111 voix contre 14 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette loi.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du jeudi 10 mai 2012.)*

#### **Entrée en matière**

### **2. LOI sur le droit de cité valaisan (modification) (première lecture)**

#### **Eintretensdebatte**

### **GESETZ über das Walliser Bürgerrecht (Änderung ) (erste Lesung)**

*Commission des institutions et de la famille /  
Kommission für Institutionen und Familienfragen  
Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Jean Rossier, PDCC:*

La présente demande de modification de la loi sur le droit de cité valaisan fait suite à un recours, formulé en août 2010, auprès du Tribunal fédéral. Ce dernier a rappelé que le canton devait prévoir une voie de droit qui règle les recours à l'encontre d'une décision du Grand Conseil ou d'une commune en matière de naturalisation.

Pour le groupe DC du Centre, la proposition qui nous est soumise va dans le sens de la demande du Tribunal fédéral et des propositions faites par le Conseil d'Etat et la commission des institutions et de la famille.

Nous acceptons donc les voies de recours proposées à l'article 18 et, par-là, le groupe DC entre en matière.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Das Einbürgerungsrecht hat sich in den letzten Jahren stark verändert. Bei der Revision im Jahr 2007 wurde die Zuständigkeit zur Erteilung des Gemeindebürgerrechtes von der Bürger- auf die Einwohnergemeinde übertragen. Nicht eingeführt wurde ein Beschwerderecht auf kantonaler Ebene. Das Bundesgericht hat inzwischen den Kanton Wallis angehalten, in der kantonalen Gesetzgebung eine richterliche Behörde für Beschwerden gegen Entscheide des Grossen Rates im Gesetz zu verankern.

Die ADG ist für Eintreten auf dieses Gesetz. Wir haben allerdings einen Abänderungsantrag gestellt. Wir fordern, dass gegen die Einspracheentscheide der Gemeinde beim Staatsrat Beschwerde erhoben werden kann.

Für uns geht es nicht an, dass Entscheide der Gemeinde direkt am Kantonsgericht mit einer Beschwerde angefochten werden müssen. Der Staatsrat darf sich nicht aus der Verantwortung ziehen. Faktisch ist es so, dass die Beschwerdedossiers von den Juristen der Staatskanzlei bearbeitet werden, die dann dem Staatsrat einen Entscheidentwurf vorlegen.

Es macht keinen Sinn, das Kantonsgericht direkt als erstinstanzliche Rekursinstanz einzubeziehen. Es gibt eine Überlastung des Kantonsgerichts und der Staatsrat kann hier als Filter dienen.

Zudem fordert die ADG eine einheitliche Einbürgerungspraxis der Gemeinden. Es kann nicht sein, dass von zwei Geschwistern mit einem fast identischen Lebenslauf, welche in zwei verschiedenen Gemeinden wohnen, von der einen Gemeinde das Gesuch angenommen wird; die andere Gemeinde aber ablehnt. Darum begrüssen wir die Einführung eines Leitfadens mit Kriterienkatalog für die Gemeinden. Dieser müsste so schnell als möglich geltend sein.

Laut Informationen aus der Dienststelle gibt es jährlich etwa 10 Beschwerden. Momentan sind 40 Beschwerden noch hängig. Zum Teil warten die Menschen seit 2 ½ Jahren auf einen Bescheid. Wir möchten den Staatsrat auffordern, Gesuche nicht auszusetzen bis dieses Gesetz in Kraft tritt. Die Dienststelle muss angehalten werden, die Beschwerden zügig zu behandeln. Zu begrüssen wäre es auch, wenn zumindest der Eingang der Beschwerde beim Absender bestätigt würde. Dies ist heute anscheinend nicht der Fall. Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Emmanuelle Maye-Favre, PLR:*

La modification de la loi fédérale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse a amené le législateur fédéral à considérer la naturalisation comme un acte du droit administratif. Ainsi, les décisions doivent être prises dans le respect des grands principes de l'Etat de droit et des dispositions constitutionnelles pertinentes.

Ces modifications du droit administratif ont introduit:

- l'obligation de motiver le refus;
- la protection de la sphère privée;
- la nécessité d'instituer une autorité judiciaire de dernière instance en cas de recours.

Afin de satisfaire aux exigences fédérales, il est prévu:

- en cas de refus du droit de cité communal, l'institution d'une procédure de réclamation contre la décision communale ainsi que le recours auprès du Tribunal cantonal en cas de refus de la décision si celle-ci est à nouveau négative;
- en cas de refus de la citoyenneté cantonale par le Grand Conseil, la décision est directement sujette à recours auprès du Tribunal cantonal.

Le nombre de recours est estimé à une dizaine par année. Cela n'entraînera aucune incidence financière, tout au plus un surplus de travail pour l'autorité judiciaire.

Il est à relever également que lorsque toutes les communes seront en possession du catalogue de critères et que tous ces critères seront respectés, les risques de recours seront radicalement limités.

Au vu de toutes ces considérations, le groupe PLR entre en matière mais, dans un souci de cohérence, il déposera trois amendements à l'article 18 pour mentionner les délais de recours auprès de chaque instance.

Ces ajouts sont destinés à faciliter la tâche des communes qui n'auront pas besoin de consulter également la LPJA pour connaître le délai, tous les éléments figurant dans une seule loi.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Die Rechtsmittelbelehrungen in Artikel 18 des geltenden Gesetzes sind sehr kurz gefasst. Dass dies im Sinne der Rechtssicherheit angepasst wird, begrüsst die CSPO, weshalb sie für Eintreten ist.

Mit dem von der Regierung gewählten und der Kommission verabschiedeten Vorschlag geht die CSPO jedoch nicht einig und war aus folgenden Gründen. Mit dem Vorschlag der Kommission wird den Gesuchstellern bei einem negativen Entscheid der Gemeinde der Rechtsmittelweg abgekürzt, zumal das Kantonsgericht nicht über eine volle Kognition verfügt. Für die CSPO ist nicht einzusehen, warum die bis anhin sich bewährende Praxis zulasten der Gemeinden abgeändert werden soll. Es erfolgt eine Aufgabenverschiebung von der kantonalen Verwaltung zu den Gemeinden. Während die Gemeinde nach umfassender Prüfung der Gesuche einen Entscheid fällt, hätte sie neu nur den Entscheid zu eröffnen. Der Gesuchsteller könnte alsdann eine Begründung verlangen, und wenn er dann Einsprache erhebt, müsste die Gemeinde ein drittes Mal über das Dossier. Zumindest erweckt der Vorschlag der Kommission diesen Eindruck. Schliesslich wird ein im Verwaltungsrecht atypischer Rechtsmittelweg geschaffen, der ansonsten nur bei Bussenentscheiden im Verwaltungsstrafrecht zur Anwendung kommt. Weiter ist anzumerken, dass in den meisten anderen Kantonen die Regierung Beschwerdeinstanz ist. Da die Einbürgerung nach bundesgesetzlicher Regelung ein Verwaltungsakt ist, führt der Rechtsmittelweg auch über den Staatsrat als Beschwerdebehörde.

Es kann ja nicht sein, nur weil die Verwaltung anscheinend überlastet ist, den Ball jetzt den Gemeinden zuzuspielen. Das ist nicht fair! Gemeinden mit mehreren Dutzend Gesuchen im Jahr werden sich für die Mehrarbeit bedanken.

Anzumerken bleibt, dass bis heute anscheinend von den seit Inkrafttreten des neuen Gesetzes eingegangenen rund 40 oder 50 Beschwerden noch keine entschieden wurde, und die Gemeinden nicht einmal eine Anzeige erhalten haben, dass gegen ihren Entscheid eine Beschwerde erhoben wurde... Die Beschwerdeführer erkundigen sich bei den Gemeinden nach dem weiteren Vorgehen – nur so bekamen die Gemeinden Kenntnis vom Beschwerdeverfahren.

Im Vollzug des Bürgerrechtsgesetzes waren die Gemeinden bis heute auf sich allein gestellt. Zur einheitlichen Anwendung und Umsetzung von Artikel 3 des Gesetzes, welches die Bedingungen der Einbürgerung regelt, fehlt bis heute jede Wegleitung als Hilfestellung. Die sich den Gemeinden gestellten Probleme harren bis heute der Lösung. Es geht vor allem um die Anwendung von Artikel 3 des Reglements betreffend den Vollzug des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht.

Im Gesetz findet sich keine gesetzliche Grundlage für die Anwendung von Artikel 3 des Reglements. Um die Integration von Familien zu fördern, ist es erforderlich, dass Ehegatten, die im gemeinsamen Haushalt leben, nur gemeinsam ein Gesuch einreichen, das auch nur gemeinsam behandelt wird. Denn nur so kann gewährleistet werden, dass vor

allem in Fällen der klassischen Rollenteilung auch die Frauen in die schweizerische Gesellschaft integriert werden und eine der Amtssprachen lernen. Bis heute ist es so, dass die Ehegatten ein gemeinsames Gesuch einreichen können, aber nicht müssen. Weiter können minderjährige Kinder im Einverständnis des Inhabers der elterlichen Gewalt allein ein Gesuch um Einbürgerung stellen. Dies wiederum widerspricht grundsätzlich Absatz 2 von Artikel 3 des Reglements, wonach Minderjährige in das Gesuch des Gesuchstellers einbezogen werden. Um die Unklarheiten zu regeln, die sich in der Realität stellen, ist es erforderlich, dass Artikel 5 des Gesetzes entsprechend angepasst wird. Die CSPO hat entsprechende Abänderungsanträge hinterlegt. Danke.

*M. le député Eric Jacquod, UDC:*

La naturalisation est l'acte par lequel un peuple reconnaît un étranger venu s'établir chez lui comme l'un des siens. C'est un acte éminemment politique qui, par sa nature, garantit la cohésion de la population composée des citoyens et des nouveaux arrivants. Cette conception était celle du Valais jusqu'à une période très récente.

En 2008, l'échec de l'initiative de l'UDC «pour des naturalisations démocratiques» a marqué l'arrêt de mort de cette conception politique de la naturalisation. Depuis lors, avec l'entrée en vigueur de ce qui était alors un contreprojet indirect à notre initiative, la naturalisation est devenue une simple décision administrative.

Dommage, dommage pour la cohésion nationale; dommage pour la démocratie.

Mais comme cette décision a justement été prise démocratiquement, l'UDC premier et, de plus en plus, dernier défenseur de la démocratie directe l'accepte évidemment.

Ainsi donc, que cela nous plaise ou non, le droit fédéral impose aujourd'hui une voie de recours cantonale avec un recours au Tribunal fédéral contre le refus d'une naturalisation ordinaire.

Depuis le refus définitif de la naturalisation des filles et du petit-fils d'un ancien imam de Sion, nous savons que même en l'absence de toute disposition de droit cantonal, un recours existe déjà de fait au Tribunal cantonal contre une décision de refus du Grand Conseil. Il ne sert donc même plus à rien de continuer à traîner les pieds.

Et depuis que le Parlement fédéral, en 2011, a rejeté une motion Freysinger, nous savons que la perspective que l'UDC voulait offrir d'une exception pour les cantons, comme le nôtre justement, où le droit de cité est accordé par l'organe législatif, est définitivement fermée.

Ce que nous faisons aujourd'hui, la mort dans l'âme en ce qui nous concerne, c'est donc le service après-vente de la véritable révolution qui s'est produite en 2008. Sous cet angle, avec une marge de manœuvre à peu près nulle, le projet qui nous est soumis nous paraît acceptable. Il n'en fait pas trop, d'abord en n'exigeant une décision motivée que sur demande du candidat et surtout en se limitant à une unique voie de recours, c'est-à-dire en n'allant pas au-delà de ce qu'exige le droit fédéral.

Les cadavres de l'autonomie cantonale et de l'autonomie communale se retourneront dans leurs tombes mais, les mains liées par le droit fédéral, nous ne voyons pas comment faire autrement que d'accepter d'entrer en matière. Merci.

*Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

Ob wir es wollen oder nicht, die Einbürgerung wird länger je mehr zu einem Verwaltungsakt. Dies trotz einem guten und aufwändigen und würdigen Verfahren, welches wir hier im Kanton Wallis gewählt haben.

Es gibt zwei Punkte. Einerseits wird verlangt, dass ein negativer Entscheid zwingend zu begründen ist und zweitens wird die Notwendigkeit einer letztinstanzlichen Gerichtsbehörde vom Bundesgericht verlangt. Wir kommen also nicht darum herum, diese Massnahmen umzusetzen.

Demzufolge ist die CVPO mit dem vorgeschlagenen Vorschlag auch einverstanden. Sie findet auch die Beurteilung durch das Kantonsgericht richtig und wichtig.

Gemeinsam mit der Kommission, welche mit 13 zu null Stimmen entschieden hat, steht die CVPO auf einer Ebene.

Die gemachten Vorschläge zur Verschnellerung des Verfahrens oder zu mehr Effizienz und zu weniger Belastung für die Gemeinden wird die CVPO prüfen. Es ist klar, dass die CVPO für ein schnelles, effizientes und effektives Verfahren ist.

Die CVPO ist aber vor allem für Eines: für klare Richtlinien und klare Bestimmungen, welche sagen, wann jemand wirklich eingebürgert werden darf. Hier darf durchaus auch eine gewisse Verschärfung stattfinden. Wir sind der Meinung, das Walliser Bürgerrecht soll auch zukünftig verdient werden und nicht einfach erstritten werden können. Daher fordern wir das Departement auf, die Richtlinien zu schaffen: klar, hart – aber fair.

In diesem Sinne sind wir für Eintreten und wir werden die entsprechenden Anträge zur Entlastung der Gemeinden prüfen im Rahmen der Fraktionssitzung.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

Notre groupe s'est penché avec attention sur le projet de modification du droit de cité valaisan.

Lorsque la loi cantonale a été modifiée en septembre 2007, le Conseil d'Etat avait jugé prématuré d'introduire des dispositions qui préciseraient les modalités régissant les droits de recours tant aux niveaux de la décision cantonale que de la décision communale. Or, notre canton a été rappelé à l'ordre par un arrêt du Tribunal fédéral du 4 janvier 2011.

Les modifications de la loi qui nous occupe présentement vont remédier à cette carence.

Le groupe de travail ad hoc a analysé plusieurs variantes. Il a opté pour un modèle permettant au candidat à la naturalisation d'obtenir de l'autorité communale qui se serait prononcée négativement à son sujet une nouvelle décision, cela de manière simple, rapide et, en principe, gratuite. Les décisions rendues seront sommairement motivées. Dès lors que le Service cantonal de la population et des migrations œuvre en interaction avec les services communaux idoines, il a été jugé préférable que le Tribunal cantonal soit l'autorité de recours plutôt que le Conseil d'Etat pour les décisions communales.

Le groupe DC du Bas peut faire sien le choix d'une voie de recours unique, à savoir celle du Tribunal cantonal, cela tant pour les décisions communales que cantonales, et a donc décidé d'entrer en matière.

Merci de votre écoute.

*Le président:*

Merci Madame la députée.

J'ai fait le tour des groupes. Je passe aux interventions individuelles.

*M. le député (suppl.) Fabien Girard, PLR:*

J'interviens à titre personnel pour souligner justement l'attention sur un postulat qui sera traité dans la matinée concernant les naturalisations valaisannes.

En entrant en matière bien sûr sur la loi, je propose également peut-être de traiter dans la mesure du possible cette approche afin de simplifier la démarche parlementaire et d'éviter un travail a posteriori avec tout le Parlement sur le cas de ce postulat.

Donc, j'espère que cette action sera suivie; le cas échéant, la procédure parlementaire normale pourra être mise en place pour le bon traitement de ce postulat.

Merci pour votre attention.

## **La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Permettez au président de la commission des institutions et de la famille de vous faire part d'une considération générale personnelle en guise de préambule.

Nous allons par deux fois aujourd'hui – on peut même dire trois avec ce qu'a dit tout à l'heure le conseiller d'Etat Claude Roch par rapport à la loi sur le sport –, nous allons donc avec la modification de cette loi et avec celle qui concerne les allocations familiales tout à l'heure traiter de l'application d'une loi fédérale et d'une injonction du Tribunal fédéral. Qu'est-ce que cela signifie dans les faits? Tout simplement, cela signifie qu'il faut mettre en œuvre les décisions qui viennent de Berne, soit du Parlement, soit du Tribunal fédéral. Le fédéralisme que, nous tous, nous vénérons depuis des lustres se voit malmené depuis quelque temps. L'autonomie des cantons a pris un sacré coup ces dernières années. Cela a déjà été cité avec le développement des concordats intercantonaux et cela se vérifie aujourd'hui avec l'application de lois fédérales toujours plus nombreuses. Quid de la marge de manœuvre des cantons aujourd'hui et demain? Défendre le fédéralisme, c'est vouloir fédérer; fédérer, c'est vouloir réunir, vouloir associer et non pas imposer la centralisation à-tout-va. Respecter le fédéralisme, c'est surtout ne pas imposer sa vision ou ses dogmes à l'un de ses partenaires comme l'ont fait plusieurs cantons à l'encontre du Valais et de ses voisins alpins. Ne faisons donc pas aux autres ce qu'on n'aimerait pas qu'on nous fasse. Cet adage a toute sa pertinence dans le domaine politique aussi.

Il faudra, dès lors, dans les relations canton-communes ne pas tomber dans ce travers. Vouloir réunir, associer, c'est bien; imposer, par contre, si ce n'est pour des cas exceptionnels qui relèvent de l'incohérence ou du non-sens, c'est nettement moins bien.

Venons-en au fait du jour. Avec la loi sur le droit de cité, modifiée en 2007, les voies de droit contre les décisions négatives en matière de naturalisation étaient restées en suspens – certains l'ont déjà rappelé.

Pour rappel aussi, à la suite du traitement de l'affaire des sœurs Amraoui, la demande de naturalisation a été refusée par ce même Grand Conseil en mai 2010, le Tribunal fédéral, dans son arrêt, a réitéré son ordre, à savoir prévoir une voie de droit auprès d'une autorité judiciaire en dernière instance cantonale.

Mais, au préalable, qui doit traiter dans le cadre du droit administratif en première instance ces recours? Différentes options ont été avancées par le groupe de travail chargé de cette mission. En fait, le seul enjeu de cette modification consiste pour ce Parlement à choisir entre deux types de voie: la voie lente – la commission ose mentionner «voie lente» – ou, au contraire, la voie rapide.

La voie lente, celle qui a été défendue tout à l'heure soit par le groupe ADG, soit par le groupe CSPO, exigerait le traitement des recours par le Conseil d'Etat, subsidiairement par un service de l'Etat et ici – nous avons bien sûr analysé les différentes propositions – il n'en demeure pas moins que seule la Chancellerie est à même de pouvoir faire ce travail. C'est elle et elle seule qui serait le mieux à même de le faire. Mais pourquoi parler de voie lente? Tout simplement parce que la Chancellerie n'arrive pas aujourd'hui à faire face déjà aux dossiers en cours. Plus de la moitié des dossiers actuellement traités par la Chancellerie ne sont pas réglés dans un délai de six mois. C'est un constat. La commission IF s'est penchée sur cette problématique et a donné aussi des injonctions dans le sens qu'il fallait à tout prix corriger ce genre de chose, quitte à devoir prendre des effectifs supplémentaires. Toutefois, il faut à tout prix régler ce cas qui empêche l'opérationnel de bien se dérouler. Mais c'est vrai, Madame la députée Graziella Walker Salzman, ce n'est pas une raison, ce n'est pas parce que la Chancellerie a du retard qu'il faille tout de suite charger le bateau des communes. Vous dites dans votre intervention que l'on renvoie la balle aux communes, on charge les communes. Je vous rappelle quand même que ceux qui ont instruit, étudié en



l'occurrence tous ces dossiers, ce sont les communes. Ce sont les seules qui ont instruit, étudié tous ces dossiers, qui connaissent parfaitement les choses. Donc, on ne peut pas parler de surcroît de travail si l'on devait renégocier, retravailler et réévaluer. Je pense que les communes sont à même de faire nettement mieux qu'un service de l'Etat. Donc, pour la commission, il n'y a pas en l'occurrence surcharge de travail.

La voie rapide consiste à conférer le traitement de ces recours aux municipalités qui se sont donc déjà préalablement prononcées sur ces demandes. Dans les faits, ces mêmes communes analyseraient les recours, réévalueraient leurs décisions en étoffant leur argumentaire. Il appartiendrait naturellement, en cas de poursuite de la procédure, au Tribunal cantonal de statuer en dernière instance cantonale.

Voilà le mode de faire que le Conseil d'Etat et la commission vous proposent de suivre aujourd'hui.

Pour corroborer ce fait, je cite le député Philipp Matthias Bregy qui, avec pertinence au nom du groupe CVPO, a dit ceci: il faut accélérer les procédures, et la volonté de la commission IF et celle du Conseil d'Etat vont dans le même sens. Il faut pouvoir notamment dans ce domaine accélérer les procédures, être le plus efficace possible, mais il faut aussi créer des dispositions claires et ce que dit le député Philipp Matthias Bregy est parfaitement fondé, il faut que des directives sévères mais justes soient instaurées afin de pouvoir uniformiser les pratiques dans le canton du Valais.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

L'entrée en matière n'est pas combattue, nous nous retrouverons plus tard dans la semaine pour procéder à la lecture de cette modification de loi.

Pardon, j'ai été un petit peu rapide en besogne et je cède bien entendu volontiers la parole à M<sup>me</sup> la présidente du Gouvernement.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich möchte mich vorerst wirklich auch bedanken beim Grossratspräsidenten für seine einleitenden Worte und Wünsche und ich wünsche uns allen, dass wir diese Session gut in Angriff nehmen und dass es eine gute Session wird für Jean-Albert Ferrez. Es ist seine letzte Session hier als Präsident.

Zum Gesetz über die Revision des Walliser Bürgerrechts möchte ich Folgendes festhalten. Sie haben verschiedene Fragen aufgeworfen und der Kommissionspräsident hat soeben viele dieser Fragen aufgenommen und auch schon beantwortet. Er hat zudem auch eine aus meiner Sicht gute Zusammenfassung der Debatte gemacht.

Ich möchte nur ganz klar sagen, wir haben momentan – und dass ist seit dem Jahre 2009 – rund 40 hängige Gesuche von Einbürgerungen bei den Gemeinden. Es ist nicht eine allzu grosse Masse, es sind zum Teil ja ähnliche Beschwerden oder Gesuche. In dem Sinn denke ich, ist die Mehrarbeit, welche Instanz auch immer diese Beschwerde behandelt, nicht eine total grosse Mehrarbeit. Und es muss ja so sein, dass wir eine Rechtssicherheit haben, dass die Personen wissen, wenn sie ein Einbürgerungsgesuch stellen, woran sie sind und dass auch die Gemeinden wissen, wie es weiterzufahren gilt.

Die letzte Änderung des Walliser Bürgerrechts wurde 2007 vorgenommen. Dies zurückführend auf eine Verfassungsrevision, welche beim ordentlichen Einbürgerungsverfahren die Übertragung der Zuständigkeit bei der Erteilung des Bürgerrechts von der Burgergemeinde an die Munizipalgemeinde beschlossen hatte. Seit dieser Qualifizierung der Einbürgerung war es nicht klar, ob es sich hier um einen politischen Entscheid handelt oder einen Verwaltungsakt. Es war eben auch nicht klar auf

Bundesebene. Und wie Herr Grossrat Eric Jacquod erklärt hat, die Volksinitiative für demokratische Einbürgerungen wurde am 1. Juni 2008 abgelehnt und seither muss die Einbürgerung als Verwaltungsakt betrachtet werden und kann auch Gegenstand einer Beschwerde sein. Dementsprechend wurde das Bundesrecht über die ordentliche Einbürgerung abgeändert im Jahr 2009.

Wie Frau Grossrätin Graziella Walker Salzman gesagt hat, wir haben eine Lücke. Aber eben, wir haben die Lücke noch nicht so lange und der Staatsrat hat gesehen, dass wir handeln müssen und haben demzufolge eine Arbeitsgruppe eingesetzt, um klar zu sagen wie der Beschwerdeweg laufen könnte. Die Arbeitsgruppe hat drei Varianten vorgeschlagen. Der Staatsrat hat in seiner Sitzung vom 21. Dezember 2011 diese drei Varianten verworfen und eine neue Variante eingeführt. Wir bezeichnen die als eine einfachere, schnellere und ökonomischere Variante. Ich habe gehört, sich möchten noch andere Varianten. Ich denke es ist an der Kommission jetzt zu beschliessen, denn wir möchten nicht mehr länger warten. Warum hat sich der Staatsrat für diese Variante eingesetzt? Es geht darum, wir haben heute Beschwerden bei den Gemeinden aber es gibt auch kantonale Beschwerden, also wenn das Parlament Einbürgerungen ablehnt, und die Überlegung war, dass die gleiche Instanz alle Beschwerden behandelt, dass es nicht zwei Wege oder Instanzen gibt, und dass diese Instanz letztlich ein Kenntnis hat vom Dossier. Weil es handelt sich ja eben nur um rund 10 Einsprachen oder Beschwerden die kommen werden.

In dem Sinn wünsche ich, dass Sie eintreten und auch klare Forderungen formulieren für die Kommissionsarbeit, damit wir bald einmal diese hängigen Gesuche beantworten können. Ich unterstütze es, wenn Sie eintreten.

*Le président:*

Danke, Frau Staatsratspräsidentin, et encore mes excuses pour avoir négligé de vous passer la parole tout à l'heure.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 mai 2012.*)

**Entrée en matière**

**3. LOI D'APPLICATION  
de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification)  
(première lecture)**

**Eintretensdebatte**

**AUSFÜHRUNGSGESETZ  
zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung)  
(erste Lesung)**

*Commission des institutions et de la famille /  
Kommission für Institutionen und Familienfragen  
Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Daniel Porcellana, PDCC:*

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des nouvelles dispositions de la LAFam qui se rapportent à l'obligation de l'affiliation des indépendants nous oblige également à effectuer quelques adaptations de notre loi d'application.

Notre canton avait déjà eu l'intelligence de prévoir dans sa loi d'application l'affiliation facultative des indépendants et d'anticiper ainsi le principe «un enfant = une allocation».

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, une grande partie des 13'600 indépendants de notre canton non encore affiliés rejoindront le cercle des bénéficiaires d'allocations familiales et les quelque 1'600 allocataires supplémentaires pourront ainsi bénéficier des mêmes allocations familiales que les enfants de parents salariés.

Ces indépendants paieront bien entendu des cotisations qui se détermineront en fonction de la caisse d'allocations familiales corporative qui leur sera assignée et, si nécessaire, par les soins du Service cantonal des allocations familiales.

Il nous est également judicieusement proposé d'assouplir la restriction de versement d'allocations familiales à des salariés en cas de maladie de longue durée, dont le revenu imposable à l'IFD dépasse la barre des 41'760 francs et cela pour une durée maximale de 360 jours.

Le groupe PDCC se rallie à l'ensemble des modifications qui nous sont proposées et entre donc en matière.

*Herr Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:*

Die Fraktion der CVPO hat den Änderungsentwurf des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Familienzulagen eingehend analysiert und ist zu den folgenden Schlüssen gekommen. Diese Änderung ist erforderlich, damit auch die Selbstständigerwerbenden ausserhalb der Landwirtschaft der Familienzulagenverordnung unterstellt werden und dies trägt zu einer Anwendungsharmonisierung dieses Gesetzes für alle Erwerbstätigen bei.

Die vorliegende Gesetzesänderung ist daher für das kantonale Ausführungsgesetz eine dringende Notwendigkeit und sollte auch im Parlament auf eine breite Zustimmung stossen. Es ist demzufolge auch richtig, dass der Beitragssatz demjenigen der Arbeitnehmenden angepasst wird und sich im Rahmen zwischen 2,5 und 4,5 Prozent befindet.

Beachtung geschenkt werden darf auch, dass durch diese Gesetzesänderung rund 1'600 mehr Familienzulagen ausgeschüttet werden und dies einmal ausnahmsweise ohne nennenswerte Zusatzkosten für den Kanton und für die Gemeinden.

Daher findet die CVPO diese Änderung als wichtig und notwendig nach dem bekannten Grundsatz «Erfolgreich wirtschaften, besser Leben».

Die CVPO ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:*

Le groupe UDC a pris acte de la proposition de la commission sur la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales.

A la suite de discussions avec les éminents juristes que notre groupe compte, le groupe est arrivé à la conclusion que l'on ne peut pas s'opposer à une loi d'application.

Je comprends mieux l'attitude des socialistes en 2008 quand ceux-ci ont tout fait pour que les indépendants cotisent les allocations familiales. Ils argumentaient que le principe «un enfant = une allocation» devait être respecté.

On s'aperçoit aujourd'hui que c'était et que c'est plutôt les 60 millions prélevés chez les indépendants qui sont le moteur de leurs revendications. Nous lisons dans le présent rapport que 13'600 indépendants devront cotiser. Sur ces 13'600, seuls 1'600 percevront des allocations. En calculant une moyenne de deux enfants par famille, nous arrivons à des cotisations versées de l'ordre de 10,5 millions pour un prélèvement ou une taxation sur les indépendants de l'ordre de 60 millions par année.

C'est extraordinaire, on se retrouve aujourd'hui à taxer 13'600 Valaisans. Une grande partie de ces personnes se trouveront aussi touchées par la Lex Weber. Mais, c'est aussi grâce à ces petits indépendants que nous avons encore des artisans proches de chez nous. A part certaines catégories d'indépendants, la majorité de ceux-ci ne roulent pas sur l'or, mais ce sont des personnes en or.

Le groupe UDC est pour les allocations familiales, mais le contexte général doit être pris en compte.

Je regrette qu'au sein de mon groupe je n'aie pas réussi à trouver une majorité pour m'opposer au diktat de Berne. Laissons-le nous imposer ses lois, mais arrêtons de dire toujours oui sans résistance. Je referme la parenthèse.

Notre groupe va déposer un amendement pour fixer le taux de contribution au maximum à 2,5% afin d'atténuer les effets de cette loi, à défaut de la refuser.

Le groupe UDC entre en matière sur la présente loi d'application et vous demande de soutenir ses amendements jeudi.

Merci.

*Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:*

Am 1. Januar 2013 tritt die Änderung des Bundesgesetzes über die Familienzulagen in Kraft. Dies führt dazu, dass Selbstständigerwerbende neu verpflichtet werden, sich einer Familienzulagekasse anzuschliessen und dass Selbstständigerwerbende neu auch einen Anspruch auf Familienzulagen erhalten. Bisher existierten diese Verpflichtung und dieser Anspruch auf Bundesebene nicht, weshalb unser kantonales Ausführungsgesetz bisher ein freiwilliges System vorgesehen hat. Aufgrund der Änderung des Bundesgesetzes über die Familienzulagen wird eine entsprechende Änderung der kantonalen Gesetzgebung notwendig.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist dementsprechend für Eintreten.

Danke.

*M. le député Joachim Rausis, PDCB:*

Le groupe DC du Bas s'est penché avec toute l'attention voulue sur le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales.

Principale nouveauté, rendue obligatoire par une disposition fédérale, l'affiliation des indépendants à une caisse d'allocations familiales permettra à environ 1'600 cotisants sur plus de 13'600 indépendants dans notre canton de bénéficier de ces montants mensuels.

Les modalités de cette affiliation ne soulèvent pas de commentaires particuliers.

Relevons simplement que notre canton avait déjà introduit la possibilité pour les indépendants de s'affilier sur une base volontaire.

Autre point qui a posé question: la limitation à trois mois d'allocations pour les personnes dans l'incapacité de travailler a trouvé une solution avec la suppression de la limite de revenu IFD qui permettra aux familles de la classe moyenne d'être affiliées en tant que personnes sans activité lucrative.

Au final, le groupe DC du Bas accepte toutes les modifications proposées et, par conséquent, d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Merci pour votre attention.

*Herr Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:*

«Was lange gärt, wird endlich Wut» ist man hier versucht zu sagen bei dieser Vorlage, wenn man die Leidensgeschichte des Grundsatzes «ein Kind = eine Zulage» im Rückblick betrachtet. Aber wir wollen das Sprichwort richtig aussprechen: «Was lange währt, wird endlich gut».

Die Leidensgeschichte einer ur-christlichsozialen Forderung nach dem Grundsatz «ein Kind = eine Zulage» wird in dieser Sessionswoche wohl endlich ein nicht so ruhmreiches aber immerhin ein Ende finden.

Leider hat es dieses Haus verpasst, der unsäglichen Ungerechtigkeit nach welcher nur Kinder von Arbeitern und Angestellten eine Zulage erhalten sollen, schon früher ein Ende zu machen. Die letzte vertane Chance geht auf das Jahr 2008 zurück, als der Grosse Rat trotz einer Mehrheit in der vorberatenden Kommission es ablehnte, der Zulage von Kindern von Selbstständigerwerbenden im Kanton Wallis zuzustimmen und zwar im Rahmen der letzten Änderungsrunde des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Familienzulagen. Leider können all diese Kinder und Familien weder Schadenersatz für diese vier verpassten Jahre bei den Gegnern geltend machen, noch rückwirkend Zulagen verlangen. Aber die eine oder andere Überlegung werden sich diese «Geschädigten» sicher in Zukunft stellen.

Nun hat es also wieder einmal der Order von Bern bedurft, um eine klaffende Lücke im Sozialversicherungsrecht zu schliessen. Ende gut, alles Gut – nur schade, dass es so lange gedauert hat.

Die CSPO ist natürlich für Eintreten auf die Vorlage und bedauert lediglich, dass es zur Einführung der Kinderzulage des Befehles von Bern bedurfte.

Im Rahmen der Vorberatung des Gesetzes ist die CSPO-Fraktion auf zwei Ungereimtheiten gestossen, welche mit einem Antrag zuhanden der zweiten Lesung und einer Frage aus dem Weg geräumt werden sollten.

Artikel 41 Absatz 4 sieht vor, dass Personen, welche infolge längerer Krankheit an ihrer Arbeitsleistung verhindert sind, während 360 Tagen Anspruch auf Familienzulagen haben. Diese Lösung ist eindeutig eine Verschlechterung gegenüber der früheren Regelung im kantonalen Ausführungsgesetz, welches einen Anspruch für 720 Tag vorsah. Die CSPO sieht für 720 Tage keine Bundesrechtswidrigkeit; die finanziellen Auswirkungen für die Kassen sind unbedeutend und für die Betroffenen sind die Familienzulagen in dieser Zeit, in welcher ja eh nur 80% des Lohnes ausbezahlt werden, von existentieller Bedeutung. Ein entsprechender Abänderungsantrag wird eingebracht.

Vom Staatsrat hätten wir noch gerne Auskunft zu folgendem Sachverhalt. Während der Zeit der militärischen Ausbildung werden für Jugendliche bekanntlich keine Ausbildungsbeiträge entrichtet. Bei Durchdienern wird somit ein ganzes Jahr Ausbildungsbeiträge gestrichen (der Verlust beläuft sich auf mindestens 5'100 Franken). Der Unterbruch in der Ausbildung durch die Rekrutenschule führt dazu, dass sich die Ausbildung über das 25. Altersjahr hinauszieht. So verlieren Jugendliche, die sich nicht vom Militärdienst drücken, Ausbildungsbeiträge. Welche Möglichkeiten sieht hier der Staatsrat, diese «Bestrafung» von Jugendlichen zu entschärfen, welche eine positive Einstellung zum Militärdienst haben und somit zur schweizerischen Landesverteidigung stehen und dazu beitragen? Bestünde allenfalls die Möglichkeit, die Verlängerung der Zahlungen über das 25. Altersjahr hinaus einzuführen?

In diesem Sinne ist die CSPO natürlich für Eintreten. Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le groupe ADG a examiné avec attention les modifications relatives à la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales, ces allocations familiales constituant non pas une substitution du revenu, comme d'autres assurances, mais bien un complément versé aux parents pour les aider à assumer l'entretien de leurs enfants.

L'introduction des allocations familiales pour les indépendants a été défendue par la gauche dans l'esprit du principe «un enfant = une allocation», comme l'a relevé avec sagesse le collègue de l'UDC. Pour rappel, une motion dans ce sens avait été déposée par les députés Georges Darbellay et Marcelle Monnet-Terrettaz, et cette dernière avait été rejetée lors de la dernière législature car la mise en place d'un nouveau système semblait alors impossible.

Les revenus de certains indépendants (coiffeurs, artisans) sont plus modestes que ceux d'un directeur de banque, par exemple. Concrétiser dans le domaine des allocations familiales le principe constitutionnel d'égalité de traitement est donc une bonne chose.

Pour les entrepreneurs, le temps de demander des allègements fiscaux sous prétexte que les indépendants ne touchent pas d'allocations appartiendra donc au passé.

La solution de supprimer la limite de revenus pour les personnes avec maladie de longue durée est à saluer puisque cela permettra à ces personnes de bénéficier du droit aux allocations familiales comme les personnes sans activité lucrative.

Notre groupe de gauche est prêt pour le changement vers plus de solidarité et accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:*

Le groupe PLR a étudié le projet de loi qui nous est soumis et apporte les commentaires suivants:

Concernant, tout d'abord, les familles monoparentales et recomposées, nous déposerons un amendement afin que celles-ci soient traitées sur un pied d'égalité vis-à-vis des familles dites traditionnelles. Il n'est pas juste que, selon les circonstances de la vie, une famille, respectivement un enfant n'ait pas le droit aux mêmes allocations en fonction de la situation maritale des parents.

Lors de la dernière révision de la loi fiscale, le principe «un enfant = une déduction» a été avancé et, précédemment, «un enfant = une allocation». Le groupe PLR souhaite que le principe «un enfant = une allocation, et la même allocation pour tous» soit appliqué. Même si cela ne concerne que quelques cas, même si tous les cas ne seront pas réglés, il s'agit d'équité.

Au risque de verser des allocations à tort, comme cité dans le rapport de la commission, le groupe PLR oppose le risque de ne pas verser des allocations justes à qui de droit.

Cette loi doit refléter la réalité de la société et des familles la composant, et non la société imaginée ou espérée.

Concernant les indépendants, nous proposerons aussi un amendement afin de supprimer le taux limite inférieur de cotisation. En effet, il est possible, selon la composition de la population assurée par la caisse, que le taux nécessaire pour assurer le financement de cette caisse soit inférieur à 2,5%. Dès lors, pourquoi fixer une limite inférieure?

Concernant l'adoption, un postulat a été accepté l'année dernière et, suite à cela, un groupe de travail doit être créé; qu'en est-il?

Dernière remarque: une fois de plus, voilà une loi venant de la Berne fédérale et imposant aux cantons un changement dans leur pratique alors que personne ne lui a rien demandé, en particulier les principaux concernés, soit les indépendants.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR accepte d'entrer en matière sur cette loi et vous remercie d'avance pour votre soutien à notre proposition d'amendement. Merci.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Nous voici dans une nouvelle modification d'une loi d'application d'une législation fédérale et, comme viennent de le souligner le député (suppl.) Mathieu Fardel et d'autres préopinants, ce genre de diktat pose problème à nombre d'entre nous dans cette salle.

Avec la législation actuelle, les indépendants ont la liberté de s'affilier à une caisse pour pouvoir toucher les allocations familiales s'ils le souhaitent.

Avec la modification proposée aujourd'hui, ces mêmes indépendants n'auront plus de choix possible, ils devront s'affilier à une caisse existante et seront *de facto* contraints de payer des cotisations.

Si le revenu minimum de 6'960 francs par an est atteint, ils pourront avoir droit aux allocations pour leurs enfants, et j'insiste là-dessus, notamment à l'attention du député (suppl.) François Pellouchoud, parce que c'est un élément important, on ne peut pas dire n'importe quoi. On ne peut pas dire, à l'entrée en matière, que 13'600 indépendants devront cotiser et seuls 1'600 toucheront des allocations, parce que c'est une ineptie, c'est faux. Alors, je me réjouis de contrôler le mémorial pour savoir si ça a été exactement dit comme cela parce que j'ai noté votre intervention de cette manière. Si vous avez bien dit que seuls 1'600 indépendants toucheront les allocations, c'est une ineptie, c'est faux, et on n'a pas le droit de tromper les Valaisannes et les Valaisans avec ce genre d'affirmation. En effet, les indépendants auront droit aux allocations pour leurs enfants, dans la mesure où ils ne les obtiennent pas déjà par le biais de leurs activités salariées accessoires parce que nombre d'indépendants ont une activité accessoire en tant que salariés et bénéficient des allocations (premier élément). Deuxième élément: nombre d'indépendants ont droit à ces allocations de par le fait que, par exemple, les conjointes ou conjoints travaillent comme salariés. Donc, il y a des choses quand même à préciser. Je crois que c'est un élément très important.

Rappelons aussi que, pour ces mêmes indépendants, si le revenu inférieur au seuil fixé ne donne pas droit aux allocations – ça peut arriver qu'on soit en-dessous de ces 6'960 francs –, ces derniers pourront entreprendre des démarches pour les obtenir sous le label «personnes sans activité lucrative».

Vous voyez quand même que le système est bien fait pour essayer de pallier toutes les situations.

Précisons aussi que le revenu imposable, IFD dans ces cas-là, ne doit pas dépasser 41'000 francs; cela est exact.

Pour les personnes souffrant de maladie de longue durée et qui les empêche de travailler, ces dernières seront affiliées à la catégorie «personnes sans activité lucrative» et pourront bénéficier des prestations durant au moins un an, même si cette limite des 41'000 francs de revenu imposable est dépassée. Ici, nous avons un petit différend avec le député Philipp Schnyder qui, lui, pense que la loi permettrait d'aller au-delà d'une année. Nous allons le vérifier en commission. Cependant, pour les membres de la commission, il apparaissait clair que la législation ne permet pas d'aller au-delà d'une année. On le vérifiera donc en commission tout à l'heure.

Il est vrai qu'avec cette garantie d'une année d'octroi d'allocations, c'est moins que les 720 jours que garantissait l'ancienne loi, mais c'est bien plus que les trois mois actuels qui garantissent le droit aux allocations à la suite d'un arrêt de travail.

Nous pouvons donc affirmer que la volonté des motionnaires François Thurre et Rita Théoduloz a été partiellement du moins respectée.

La problématique soulevée par le groupe PLR avec la volonté de donner aux familles recomposées les mêmes droits que ceux octroyés aux familles traditionnelles, soit une augmentation, par exemple, de 100 francs dès le troisième enfant, a naturellement été débattue. Mais, avant tout, posons-nous la question suivante: qu'est-ce qu'une famille recomposée? Deux conjoints divorcés ayant chacun deux enfants et vivant sous le même toit, est-ce une famille recomposée? Ou doit-on admettre qu'une famille recomposée signifie qu'il y a eu mariage entre ces deux conjoints? La commission s'est penchée sur la problématique de la gestion du droit aux allocations pour deux conjoints divorcés vivant sous le même toit, chacun des conjoints ayant eu d'un précédent mariage deux enfants, par exemple. Il est inconcevable d'imaginer donner un supplément de 100 francs pour les troisième et quatrième enfants dans ces circonstances de par les tracasseries administratives qui affecteraient notamment l'administration des caisses d'allocations

familiales, le suivi des modifications concernant l'attribution de l'autorité parentale ou encore des tracasseries pour les communes qui seraient chargées de vérifier si les concubins demeurent sous le même toit. Quid du départ de l'un d'eux non signalé à la commune? Comment récupérer les pensions versées en trop dans ces cas-là? La problématique liée à la famille recomposée à la suite d'un nouveau mariage, par contre, il est vrai, est différente. Il semblerait donc que l'amendement du groupe PLR ne concernerait que ce type de cas. La commission va analyser sérieusement ce cas de figure pour confirmer ou infirmer la décision prise initialement.

Autre point d'achoppement à entendre les représentants des différents groupes: celui qui concerne le taux de cotisation qui doit s'appliquer aux indépendants. L'article 16 de la loi fédérale sur les allocations familiales dit ceci: «Les cantons décident si le même taux de cotisation est appliqué sur le revenu AVS des indépendants et sur celui des salariés.» Les groupes UDC et PLR souhaiteraient un taux différent pour les indépendants. La commission, dans son analyse a pris l'option suivante:

- ne pas fixer un taux dans la loi. La volonté de laisser aux caisses la marge de manœuvre nécessaire en fonction de la structure de financement propre à chacune, notamment par rapport à la proportion d'indépendants qui touchent des allocations familiales;
- conserver une fourchette minimale de 2,5% et maximale de 4,5%, comme cela figure déjà dans la loi pour les salariés et pour les indépendants qui se sont affiliés de leur propre chef.

Voilà le mode de faire proposé par la commission.

Nous analyserons ainsi les amendements déposés par les groupes. Rendez-vous est donc donné à tous les membres de la commission IF demain à 14 heures dans la salle de conférence du troisième étage du Grand Conseil. Vous pouvez lancer aussi un appel aux responsables du département.

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich kann mich bei dieser Vorlage auch kurz halten. Es wurde schon gesagt, die Geschichte «ein Kind = eine Zulage» ist eine lange Geschichte. Es war lange auch eine emotional gefärbte Geschichte und Herr Grossrat Philipp Schnyder hat es gesagt, endlich sind wir soweit – es hätte vielleicht früher sein können.

Jetzt kann man sagen «ein Kind = eine Zulage» ist zu 99% erfüllt. Es gibt Ausnahmen, aber es gibt klare Bestimmungen wenn das nicht erfüllt ist.

Die Familienzulagen oder die Kinderzulagen sind ein komplexes Gebiet und wenn Sie heute eben von Patchworkfamilien reden, von rekombinierten und wieder auseinandergehenden Familien, ist es wirklich sehr schwierig und ich denke die Kasse, die Bundesgesetzgebung und auch die kantonalen Reglemente probieren möglichst allen gerecht zu werden. Aber es darf dann auch nicht irgendwo ein Missbrauch oder eine Ungenauigkeit sein.

In diesem Sinne denke ich, dass die Kommission auf die aufgeworfenen Fragen nochmals zurückkommen kann. Vor allem auch auf die Frage, was passiert, wenn ein Jugendlicher vor 25 Jahren Durchdiener ist – was das konkret heisst, ob das möglich ist, ob wir einen Spielraum haben oder nicht.

Die ganze Geschichte geht zurück auf eine parlamentarische Initiative von Angeline Frankhauser aus dem Jahre 1991. Sie hat hier praktisch eben «ein Kind = eine Zulage» gefordert. Und erst im Jahr 2006 hat Hugo Fasel eine parlamentarische Initiative eingereicht und die wurde vor rund einem Jahr, am 18. März 2011, ins Bundesrecht übergeführt. Es sieht vor, dass die Selbstständigen verpflichtet sind, sich einer Familienkasse anzuschliessen. Das hat zur Folge, dass sie Beiträge bezahlen müssen und die Möglichkeit



haben, Familienzulagen zu erhalten. Diese Änderungen haben wir auch zum Anlass genommen, dass einige Motionen und Postulate, die in den letzten zwei Jahren eingereicht wurden, behandelt wurden und eben in dieser Gesetzesrevision, diesem kantonalen Ausführungsgesetz, eingeführt wurden. Es betrifft vor allem Arbeitslose, die erkranken und sie eben dann keine Familienzulage mehr erhalten. Es ist wahr, sie haben früher kantonal während zwei Jahren die Kinder- oder Familienzulagen erhalten. Jetzt waren es nur noch drei Monate. Neu sehen wir ein Jahr vor. Es war auch die Meinung – aber die Kommission soll das erneut diskutieren –, dass man innerhalb von einem Jahr sieht, dass entweder die Person wieder gesund ist oder dass sie Anspruch hat auf eine IV-Rente. Das war die Überlegung der Kommission.

Ich danke, wenn Sie auf diese Gesetzesänderung eintreten.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Nous avons ainsi traité l'entrée en matière de cette modification de loi qui n'est pas combattue.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 mai 2012.*)

**Traitements:**

**Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)**

**Behandlungen:**

**Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)**

#### **4. MOTION**

**des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, et  
cosignataires concernant l'encouragement de la mobilité électrique  
(17.12.2010) (2.141) (en collaboration avec le DTEE)**

**MOTION**

**der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, und  
Mitunterzeichnenden betreffend Förderung der E-Mobilität (17.12.2010) (2.141)  
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

Wir haben die Antwort des Staatsrates gelesen und vorweg vielleicht eine Bemerkung. Den Motionären geht es auch um die Elektrofahrzeuge, aber nicht primär. Sondern es geht um eine konsequente, breitgefächerte Förderung von Fahrzeugen mit alternativen Antrieben, wie beispielsweise Hybridfahrzeuge. Und es geht vor allem um eine klare Regelung statt eines befristeten Flickwerks was alle paar Jahre ergänzt werden muss. Entgegen der Ausführung des Staatsrats ist die Motion aus unserer Sicht keineswegs umgesetzt. Schon gar nicht zu jenem Zeitpunkt wenn das sogenannte Ökobonus-System nicht mehr gültig sein wird. Für uns heisst Förderung Anreize schaffen.

Die CVPO ist damit auf der Linie des ASTRA aber auch grosser Organisationen wie beispielsweise des TCS. Ich bin mir bewusst, über Steuererleichterungen kann man durchwegs diskutieren. Ich kenne Leute hier im Saal, die zahlen lieber mehr Steuern – ich persönlich zahle lieber weniger Steuern. Wenn aber mit einer Steuererleichterung

Mehrkosten ausgeglichen werden, die Leute auf sich nehmen, um ein ökologisches Mobilitätskonzept zu fördern, dann geht es eigentlich primär nicht um Steuererleichterungen sondern um einen fairen und korrekten Ausgleich.

Wir haben wie gesagt die Antwort gelesen. Wir sind nicht rundum zufrieden, doch können wir uns dank der Zusicherungen, welche uns die Staatsrätin gegeben hat, grundsätzlich mit der Umwandlung in ein Postulat einverstanden erklären, sofern die Staatsrätin hier noch einmal erklärt, dass unsere Forderungen im Rahmen dieses Systems noch in diesem Frühling, spätestens im Frühherbst, diskutiert und anschliessend auch umgesetzt werden, damit die E-Mobilität auch wirksam und richtig gefördert werden kann.

Ich danke.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich kann Ihnen das kurz sagen, ich muss vorwärts machen mit dem Projekt. Der Ökobonus ist bis Ende 2012 befristet und wir machen schon die Analyse. Es ist auch die Absicht und der Wille, diesen Ökobonus in ein neues System überzuführen und bis Ende dieses Jahres muss der Beschluss gefallen sein, damit wir wissen, was für Rechnungen das Strassenverkehrsamt ab Dezember stellen muss oder nicht.

In dem Sinn ist es aus meiner Sicht klar, dass wir eine Arbeitsgruppe machen und genau studieren, was am besten möglich ist.

*Le président:*

Merci Madame la présidente du Gouvernement.

Cette motion est donc acceptée sous forme de postulat.

Et c'est également la proposition du Gouvernement pour la motion qui suit.

## **5. MOTION**

**du groupe PLR, par les députés Philippe NANTERMOD (suppl.),  
Xavier MOTTET (suppl.) et Thomas LOTT (suppl.), concernant: pour une  
révision totale de la législation en matière du droit des étrangers et de l'asile  
(15.03.2011) (2.153)**

### **MOTION**

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe NANTERMOD (Suppl.),  
Xavier MOTTET (Suppl.) und Thomas LOTT (Suppl.), betreffend Totalrevision  
der Gesetzgebung im Bereich des Ausländer- und Asylrechts (15.03.2011)  
(2.153)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:*

Cette motion a pour objectif de réviser deux législations, l'une portant sur les étrangers et l'autre sur l'asile.

Le projet de nouvelle loi d'application de la LEtr sera débattu cette année; notre motion visait donc juste.

En ce qui concerne la loi d'application de la loi fédérale sur l'asile, il est urgent d'agir afin de régler non seulement la problématique de l'ouverture des centres d'hébergement, mais également de l'intégration, de la sécurité, de la répartition géographique et de la collaboration avec les communes.

Le groupe PLR refuse la transformation en postulat et maintient la motion.

La problématique de l'asile est un sujet de préoccupation grandissant de nos concitoyens. Il est nécessaire de légiférer.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

J'ai pris note de votre volonté de revenir à la forme de la motion mais, dans l'intervalle, je passe la parole au député German Eyer.

*Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Es ist offensichtlich, das Asylwesen eignet sich zurzeit hervorragend, um auf billigen Populismus zu machen. Und die Radikalen sind zurzeit auf dem Weg, die SVP rechts zu überholen. Mit Sicherheit werden in dieser Woche noch weitere Fraktionen die Asylsuchenden zur Zielscheibe nehmen. Das gehört zum politischen Spiel.

Was aber nicht geht ist, wenn man den Leuten Sand in die Augen streut. Aufgrund des Bundesgesetzes muss jeder Kanton – und somit auch das Wallis – einen gewissen Anteil an Asylsuchenden aufnehmen. Es ist so sicher wie das Amen in der Kirche, dass die Gemeinden in einem Konsultationsverfahren die Aufnahme von grösseren Gruppen von Asylanten ablehnen. Die Regierung würde sich gezwungen sehen, gegen die negative Vormeinung der Gemeinden zu entscheiden. Eine unmögliche Situation sowohl für die Gemeindebehörden wie auch für die Walliser Regierung. Um beim Amen in der Kirche zu bleiben: Wir schlagen den christlichen Fraktionen in diesen Saal vor, beim Bischof anzuklopfen, damit er die Türen der vielen kircheneigenen und leerstehenden Gebäude öffnet, um in echter Nächstenliebe den vielen echten Hilfesuchenden Asyl zu bieten.

Zurück zur Motion der Radikalen. Wir wären mit dem Vorschlag der Regierung einverstanden gewesen, dass die Motion in ein Postulat umgewandelt wird. Eben haben wir gehört, dass die Motionäre an der Form der Motion festhalten wollen. Die Fraktion ADG / Linke Allianz wird diese Motion bekämpfen und lehnt sie ab.

Danke schön.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat

Avant que nous ne procédions au vote, est-ce que M<sup>me</sup> la cheffe du département souhaite s'exprimer?

C'est le cas.

Je lui cède la parole.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich möchte Ihnen bevor Sie abstimmen doch Einiges erklären. Beim Ausländer- und Asylgesetz handelt es sich vorwiegend um Bundesgesetze, die sehr klar und ausführlich geregelt sind.

Grundsätzlich zu Ihrer Motion. Sie haben hier im Bereich des Ausländer- und Asylrechts geschrieben. Es sind zwei Gesetze. Beim Ausländergesetz haben wir das sogenannte kantonale Anwendungsgesetz im März in der ersten Lesung behandelt, es kommt in die zweite Lesung. Zum Asylgesetz möchte ich Ihnen Folgendes sagen. Der Kanton Wallis muss 3,9% aller Asylsuchenden aufnehmen. Es gibt in der Schweiz zwei Modelle, wie die Kantone die Aufnahme regeln. Es gibt das Modell wo die Kantone, wiederum proportional, die Asylsuchenden auf die Gemeinden verteilen, zum Beispiel der Kanton Zürich. Je nachdem bekommt eine Gemeinde eine Familie von 4-5 Personen. Es

liegt dann an den Gemeinden, alles zu regeln. Der Kanton Wallis hat das Modell gewählt, dass wir das im Kanton koordinieren, kantonale Empfangszentren haben, wo Abklärungen geführt werden, wo auch direkt die Rückführungen schon erfolgen und wenn die Prozedur länger geht, kommen diese Asylsuchenden in eine Wohnung. Die Dienststelle führt die Wohnungen für diese, damit es möglichst dem Bedarf entsprechend möglich ist.

Warum haben wir heute das Problem? Wir haben eine ziemliche Zunahme und das schafft Probleme, weil wir nicht genügend kantonale Empfangsstrukturen zur Verfügung haben, wo wir eben diese Abklärungen sinnvoller Weise abklären konnten.

Sie sagen in Ihrer Motion, dass wir die Gemeinden einbeziehen sollten. Ich habe an alle Gemeinden geschrieben. Von den 141 haben 20 eine negative Antwort gegeben und eine ist bereit, 2-3 Familien aufzunehmen.

Letzte Woche war ich bei der Gemeinde Simplon, um mit ihnen über diese geplante Asylunterkunft zu sprechen. Ich habe das Flugblatt der Gemeinde gesehen. Auf dem Flugblatt steht geschrieben: «Wir machen die Bevölkerung aufmerksam, dass wir dem Kanton nicht positiv geantwortet haben. Wir haben auch keine positiven Signale nach Sitten gesendet. Damit ihr genau wisst, wie die Position der Gemeinde ist.» Ich denke es ist eine Sache der Unmöglichkeit, wenn man jetzt in diese Diskussion hinein gehen soll, ob die Gemeinde ja oder nein zu einem zukünftigen Zentrum sagen kann. Aber eben, der Kanton muss die Politik führen.

Meinerseits bin ich bereit, in eine Arbeitsgruppe zu gehen, wo alle Beteiligten, das heisst die politischen Parteien und die Gemeinden, gut vertreten sein sollen, um zu sehen, wie wir zukünftig diese Asylunterkünfte besser miteinander abstimmen. Aber ich kann schon heute sagen, sobald wir einen Mietvertrag haben, nehmen wir mit den Gemeinden Kontakt auf. Es wird die Information gegeben, es sind die Koordinationspersonen bekannt und immer wenn es Probleme geben sollte, ist die Dienststelle offen, diese zu diskutieren. Man kann nicht sagen, dass wir nicht zusammenarbeiten, aber das Faktum, die Gemeinden früher zu fragen, das wirft mehr als Probleme auf. Wenn wir die noch besser lösen können als heute, soll das die Arbeitsgruppe definieren und sie soll auch prüfen, ob es notwendig ist, ein sogenanntes kantonales Einführungsgesetz aufzustellen.

In dem Sinn bitte ich Sie, dieser Motion nicht in der vorliegenden Form Folge zu leisten, weil sie aus zwei Teilen besteht. Ein Teil ist erledigt und den anderen müssen wir genau prüfen.

*M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:*

La problématique de la collaboration entre la commune et le canton montre bien la nécessité de légiférer et, de plus, ce groupe de travail pourra être mis en place grâce à l'acceptation de la motion.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous sommes ainsi confrontés à la situation suivante: les auteurs de la motion refusent la transformation en postulat et la motion est combattue. Nous allons donc voter.

**Par 62 voix contre 55 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 2.153 du député (suppl.) Philippe Nantermod.**

Vous avez combattu cette motion, qui est ainsi rayée de la liste.

## 6. POSTULAT

des députées Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),  
Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires  
concernant un concept cantonal homogène (17.03.2011) (2.157)  
*(en collaboration avec le DECS)*

### POSTULAT

der Grossrätinnen Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),  
Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und  
Mitunterzeichnenden betreffend einheitliches kantonales Konzept (17.03.2011)  
(2.157) *(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte le postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Nous pouvons donc poursuivre.

## 7. MOTION

des députés Xavier MORET, PLR, Nicolas VOIDE, PDCB, Yves FOURNIER,  
PLR, et Willy GIROUD, PLR, concernant la prostitution, quels contrôles?  
(17.03.2011) (2.158)

### MOTION

der Grossräte Xavier MORET, PLR, Nicolas VOIDE, PDCB, Yves FOURNIER,  
PLR, und Willy GIROUD, PLR, betreffend: Wie sieht es mit den Kontrollen im  
Bereich der Prostitution aus? (17.03.2011) (2.158)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat a accepté cette motion dans le sens de sa réponse écrite.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je vous demanderai un peu de calme.

## 8. POSTULAT

des députés Michael KREUZER (suppl.), SVPO/Freie Wähler,  
Alessandro MARINO (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Marcel DELASOIE (suppl.),  
PLR, et André VERNAY, PLR, concernant un examen de conduite automobile  
décentralisé (18.03.2011) (2.160)

### POSTULAT

der Grossräte Michael KREUZER (Suppl.), SVPO/Freie Wähler,  
Alessandro MARINO (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Marcel DELASOIE (Suppl.),  
PLR, und André VERNAY, PLR, betreffend dezentralisierte Autofahrprüfung  
(18.03.2011) (2.160)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)*

*M. le député (suppl.) Marcel Delasoie, PLR:*

La réponse apportée à ce postulat nous laisse quelque peu sur notre faim. Pas de statistiques sur la fréquence, le nombre d'examens de conduite ou la provenance des candidats. Non, juste quelques arguments faiblement étayés. Cette réponse, on aurait pu la résumer ainsi: nous avons toujours fait comme ça et ne voyons pas de raison d'en changer.

Or, Madame la conseillère d'Etat, vous pouvez imaginer que l'objectif des postulants n'est pas de changer les habitudes mais bien de répondre à la demande justifiée de tous les acteurs de ces examens pratiques – hormis peut-être quelques experts:

Des jeunes élèves conducteurs tout d'abord qui, en cas de déplacement de ces examens de pratique de conduite, économiseront entre 500 et 600 francs sur le coût de leur permis de conduire puisqu'ils éviteront de nombreux déplacements pour les heures de conduite sur Sion pour faire connaissance avec les particularités des chaussées sédunoises.

Des moniteurs d'auto-école ensuite qui, hormis ceux établis dans la capitale, s'épargneront de nombreux déplacements sur Sion pour permettre à leurs élèves de s'exercer et, le jour venu, de passer leur examen de conduite.

Des habitants de Sion et tous les usagers des routes sédunoises et des environs qui seront soulagés de voir divisé par deux le nombre de voitures d'auto-école sillonnant la capitale avec plus ou moins de dextérité.

Des voisins des routes habituellement empruntées pour tester les élèves conducteurs, qui voyaient jusqu'à 10-15 véhicules par jour s'exercer dans leurs rues, le seront tout particulièrement, ainsi que les habitants de Sion encore, par la baisse de densité du trafic qui contribuera à une baisse substantielle d'émanation du CO<sub>2</sub> dans le Valais central, ce qui ne sera pas négligeable dans les périodes de smog où les valeurs maximales seront atteintes.

De tous les pendulaires ainsi que de toutes les personnes qui circulent en ville de Sion et pour qui chaque contribution à la fluidité du trafic est la bienvenue.

Dans votre réponse, vos services évoquent les problèmes de sécurité routière et d'égalité de traitement. S'agissant de la sécurité routière et des difficultés que représentent les routes du centre du Valais, des moniteurs d'auto-école me certifient que l'on trouve, soit dans le Bas-Valais, soit dans le Haut-Valais, des conditions tout aussi intéressantes pour faire passer un examen de conduite complet. Pour ce qui est de l'égalité de traitement, un examen de conduite reste un examen de conduite. Je prends l'exemple du canton de Vaud qui dispose de quatre sites: Aigle, Yverdon, Nyon et bien sûr Lausanne. Même si les conditions de circulation ne sont pas identiques à Aigle ou à Lausanne, personne n'y a trouvé jamais quelque chose à redire.

Quant au choix de l'expert, estimé restreint en cas de décentralisation, nous ne voyons pas en quoi, puisqu'il s'agit uniquement de donner la possibilité aux élèves de passer leur permis à St-Maurice ou à Viège, ce qui n'exclut pas que les experts puissent se déplacer. Vous conviendrez qu'il vaut mieux déplacer un expert que huit élèves conducteurs avec, pour chacun, un moniteur et un véhicule.

Vos services, Madame la conseillère d'Etat, affirment, avec un brin manifeste de mauvaise foi, que le moniteur peut dispenser son enseignement à l'endroit qui lui semble le plus adéquat pour atteindre cet objectif – sous-entendant qu'il n'est pas obligé de venir sur Sion s'il le juge nécessaire. Connaissez-vous beaucoup d'élèves conducteurs qui sont venus passer leur examen de pratique à Sion sans y avoir fait quelques heures de pratique auparavant? Personnellement, je n'en connais pas ou alors ils ont passé leur permis dans les années soixante.

Pour conclure, vous affirmez dans votre réponse que les inconvénients d'une décentralisation vous paraissent largement supérieurs aux avantages qu'elle procure. Eh bien!, c'est évidemment une vision égocentrique de la chose. Pour ma part, j'estime que les 500 à 600 francs économisés par les jeunes pour l'obtention du permis représentent une substantielle économie qui, dans le budget d'un jeune apprenti ou étudiant, est importante.

Cela leur permettra notamment de financer les onéreux cours L2 obligatoires dans les deux ans après l'obtention du permis et qui, je le rappelle, coûtent 800 francs.

Le bilan écologique de tous ces déplacements évités – on parle ici de plusieurs milliers de déplacements annuels sur Sion – est très intéressant et va tout à fait dans le sens du meilleur respect de l'environnement.

Les gains de temps et d'efficacité des moniteurs d'auto-école sont importants et ce n'est pas du reste un hasard si leur association professionnelle est favorable à une décentralisation.

La diminution, enfin, des nuisances de circulation et un désengorgement du trafic en ville de Sion et sur les routes habituellement empruntées pour les examens sont vivement souhaitables.

Toutes ces raisons, Madame la conseillère d'Etat, Chers collègues, valent bien quelques changements d'habitudes des experts auto-école.

Pour une Administration véritablement au service des citoyens, je vous remercie de soutenir ce postulat.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

En principe, un seul auteur du postulat est appelé à s'exprimer mais, exceptionnellement, je cède néanmoins la parole au député (suppl.) Michael Kreuzer.

*Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:*

Danke Herr Grossratspräsident.

Wenn ich die ablehnende Antwort des Staatsrats lese, frage ich mich: Sind wir im Wallis eigentlich hinter dem Mond? Warum soll im Wallis nicht möglich sein, was in anderen Kantonen seit Jahrzehnten funktioniert?

In verschiedensten kleinen Ortschaften in der Schweiz wird die Autofahrprüfung angeboten. Einige will ich nennen:

- Bützberg (Kanton Bern), ca. 3'000 Einwohner;
- Orpund (Kanton Bern), 2'700 Einwohner;
- Roveredo (Kanton Graubünden), 2'400 Einwohner;
- Samedan (Kanton Graubünden), 3'700 Einwohner.

Das sind doch keine Grossstädte wie Sitten! Schauen wir uns nur einen dieser Standorte etwas genauer an. Samedan liegt im Kanton Graubünden. Die Gemeinde hat 3'700 Einwohner, eine Autobahn hat es dort keine.

Das, meine Damen und Herren, was wir hier und heute im Jahre 2012 für die Randregionen des Wallis diskutieren, ist dort seit 30-40 Jahren Realität. Seit den 70er Jahren wird in Samedan die Fahrprüfung abgenommen, ohne dass dabei negative Erfahrungen gemacht wurden. Das wurde mir auch so bestätigt.

Ich stelle nochmals die Anfangsfrage: Warum soll im Wallis nicht möglich sein, was sich in anderen Orten seit den 70er Jahren bewährt hat?

Die dezentrale Autofahrprüfung ist etwas für die Jungen, für die Randregionen des Wallis und sie ist umweltfreundlicher und vor allem ist sie längst überfällig.

In diesem Sinne bitte ich Sie, das Postulat doch zu unterstützen. Danke.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Le Conseil d'Etat refuse ce postulat.

Je passe la parole, j'imagine, à M<sup>me</sup> la cheffe du département pour donner sa position.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Der Staatsrat hat Ihnen in der Antwort die Argumente aufgezählt, warum wir die praktischen Autofahrprüfungen auch zukünftig hier in der Hauptstadt ausführen möchten.

Es gibt Argumente dafür und dagegen. Sie haben Argumente dafür aufgelistet, wir haben eher Argumente dagegen aufgelistet, aber es gibt schlussendlich auch eine Gewichtung der Argumente. Unsere Gewichtung geht vor allem in Richtung Sicherheit. Wir denken, wie schwieriger letztlich die Prüfung ist, und die Prüfung ist hier in Sitten schwieriger zu absolvieren, als wenn sie eben in einem kleineren Ort wäre wie in Visp oder in St-Maurice, wo man jede Strasse nach ein paar Fahrstunden kennt. Da haben wir dies stärker gewichtet. Das ist momentan unsere Antwort auf diese Frage.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Nous allons voter puisque ce postulat est combattu par le Gouvernement.

**Par 78 voix contre 25 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.160 du député (suppl.) Michael Kreuzer.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

## **9. POSTULAT**

**du groupe PDCC, par les députés Vincent PITTELOUD (suppl.) et Alain de PREUX, concernant: quelles conséquences économiques dans notre canton à la suite d'un séisme majeur (18.03.2011) (2.161)  
(en collaboration avec le DTEE et le DEET)**

### **POSTULAT**

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Vincent PITTELOUD (Suppl.) und Alain de PREUX, betreffend wirtschaftliche Auswirkungen eines schweren Erdbebens in unserem Kanton (18.03.2011) (2.161)  
(in Zusammenarbeit mit de DVBU und dem DVER)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat – qui accepte le postulat dans le sens de sa réponse écrite – vous est connue.

Je n'ai pas de demande de parole.

Nous pouvons donc continuer.



## 10. POSTULAT

de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires  
concernant la publicité des jugements (17.06.2011) (2.176)  
(*motion transformée en postulat lors du développement*)

### POSTULAT

von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und  
Mitunterzeichnenden betreffend Öffentlichkeit von Urteilen (17.06.2011) (2.176)  
(*Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(*Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats*)

*Le président:*

Ici aussi, la réponse du Conseil d'Etat est connue. Ce postulat est accepté dans ce sens-là.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Erstaunt hat die CSPO diese Antwort des Staatsrats zur Kenntnis genommen. Nachdem ja dieses Parlament verantwortlich ist für die Gesetze, sind wir auch davon ausgegangen, dass es verantwortlich ist, Gesetze abzuändern. Wenn wir die Antwort richtig verstanden haben, will der Staatsrat dieses Postulat der Justizkommission zur Stellungnahme überweisen, dann werden wir halt hier noch einmal darüber debattieren. Falls das nicht so sei, bitte ich die Staatsrätin, das zu präzisieren.

Danke.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Frau Abgeordnete, Sie haben die Antwort in dem Sinne richtig verstanden, dass wir auf dieses Postulat nicht eingehen, dass wir es ablehnen. Wir denken es ist die Justizkommission und die wird hier aufgefordert, sich diesem Problem anzunehmen.

## 11. POSTULAT

du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien GIRARD, concernant:  
pour des naturalisations valaisannes (16.09.2011) (2.179)  
(*motion transformée en postulat lors du développement*)

### POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien GIRARD, betreffend:  
für flexiblere Einbürgerungen (16.09.2011) (2.179)  
(*Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(*Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats*)

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte le postulat, qui semble être combattu.

*Herr Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:*

Der Artikel 3 des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht darf auf keinen Fall geändert werden. Es ist nicht zu viel verlangt, dass ein Antragsteller für das Bürgerrecht seine Papiere drei Jahre in derselben Gemeinde auflegen muss.

Wie kann denn die Gemeinde Gletsch über einen Antragsteller aus St-Gingolph urteilen, der im letzten Moment seine Papiere vom Westen in den Osten des Landes verschiebt, wo er eine absolut unbekannte Person ist?

Ich glaube, wir bewilligen jetzt schon genügend Einbürgerungen – das Ganze muss nicht auch noch vereinfacht werden.

In diesem Sinne sind wir – die Fraktion SVPO/Freie Wähler – gegen das Postulat und hoffen auf eine Ablehnung.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Fabien Girard, PLR:*

Cette demande de modification touche bien sûr les jeunes, et il a été bien évoqué les jeunes, qui ont besoin de la naturalisation pour entrer dans le marché du travail.

On évoquait des cas particuliers. Je ne vais pas en citer des centaines, mais imaginons un jeune qui ferait son collègue à Brigue et qui peut-être viendrait de Viège. Eh bien!, le cas est clair, en venant s'installer à Brigue, il devrait à nouveau attendre trois ans.

Le cas est fréquent. Des jeunes doivent se déplacer pour leur emploi. Des jeunes ont besoin de cette mobilité. Des jeunes, qui habitent peut-être à Collombey et qui travaillent à Monthey, qui doivent se déplacer pour des raisons professionnelles et qui déménagent sans connaître cette loi, sont clairement préférités par ces trois ans.

C'est pour cela que nous demandons justement en tout cas de soutenir le postulat et pourquoi pas à travers l'amendement qui a été déposé pour modifier la loi sur le droit de cité.

Donc, vraiment, j'invite le Parlement à soutenir cette démarche pour les jeunes, pour les aider à trouver du travail et surtout les aider à acquérir la nationalité suisse, eux qui, je le répète, sont nés en Suisse et ont fait toute leur éducation en Suisse.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Le postulat étant combattu, nous allons voter, à moins que M<sup>me</sup> la cheffe du département ne souhaite s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Nous votons.

**Par 91 voix contre 14 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.179 du député (suppl.) Fabien Girard.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

## **Entrée en matière**

### **12. LOI FISCALE (modification) (première lecture)**

## **Eintretensdebatte**

### **STEUERGESETZ (Änderung) (erste Lesung)**

*Commission de l'économie et de l'énergie /*

*Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

*Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Jasmine Ballay (suppl.)*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

La législation fiscale dans notre canton connaît un début de millénaire pour le moins agité puisque, depuis l'an 2000, ce ne sont pas moins de 9 révisions partielles qui ont été menées sur les fonds baptismaux.

Toutes ces révisions, et il faut bien le souligner puisqu'il s'agit d'une véritable exception en comparaisons intercantionales et d'une véritable anomalie en regard du contexte économique national et international, toutes ces révisions, disais-je, ont eu pour objectif et pour résultat d'améliorer la situation du contribuable valaisan.

Le groupe PDCB a appréhendé la dixième révision qui nous occupe aujourd'hui avec ce regard sur ce qui a déjà été fait. Il a, ensuite, et là je ne surprendrai personne, rechaussé ses lunettes spéciales ne lui permettant de poser un regard bienveillant sur une baisse fiscale qu'à la double condition que cette dernière soit ciblée et corresponde à ce que peuvent supporter les finances publiques tant cantonales que communales.

Les 9 révisions précédentes ont toutes été ciblées, en particulier en faveur des familles et des PME. Leurs incidences financières totales se chiffrent annuellement à 200 millions pour le canton et à 100 millions pour les communes. Ces chiffres, d'emblée réjouissants pour le contribuable, impressionnent à juste titre tout responsable politique cantonal ou communal. Ils sont simultanément l'expression même de ce que les députés DC du Bas entendent par le qualificatif de «supportables». En effet, nous savons tous dans cette salle que le Conseil d'Etat a toujours pu, malgré cette incidence de 200 millions, soumettre à notre approbation un budget respectant les exigences constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Qu'en est-il de nos communes? Une lecture attentive du très intéressant et très détaillé rapport sur l'état de leurs finances en 2010 suffit à nous convaincre que leur situation financière n'a globalement rien à envier à celle du canton.

Mais, il y a mieux. Durant aucun des exercices 2000 à 2010, la diminution de 100 millions par année n'a eu comme conséquence une baisse effective des rentrées fiscales, lesquelles ont toujours progressé, certes moins rapidement que sans les révisions, mais ont toujours progressé pour dépasser même, en 2010, la barre symbolique du milliard de francs.

Exercice parfaitement réussi donc et devant servir de modèle aujourd'hui.

La proposition qui nous est faite se fonde sur les bonnes idées des uns et des autres dans cette salle. Dès lors que la simple addition de ces bonnes idées aurait conduit à une facture de l'ordre de 180 millions pour le canton et les communes, il fallait bien faire un choix.

Et choisir en la matière, ce n'est rien d'autre qu'emprunter nos lunettes. Force est de constater qu'elles ont fière allure tant sur le nez de notre grand argentier que sur celui des membres de la commission thématique.

Penser, en effet, à la fois à la classe moyenne en défiscalisant les primes d'assurance-maladie, à favoriser le bénévolat en faveur de nos aînés et de leur maintien à domicile, à favoriser la formation, à soulager nos PME et à encourager l'engagement au service de la population au sein du corps des pompiers, le tout en réglant, au passage, des aspects exclusivement techniques d'adaptation à la législation fédérale, voilà comment on cible une révision fiscale.

S'agissant des effets financiers (22 millions pour le canton et 18 millions pour les communes, ceux-ci nous paraissent parfaitement supportables puisque l'expérience nous a montré, et j'y reviens, que de tels chiffres n'engendreront pas de baisse effective des rentrées fiscales. En particulier, les communes, dont les représentants s'inquiètent à juste titre, peuvent sans être assurées de ce que la barre du milliard de francs de rentrées fiscales atteinte en 2010 est et restera – pour reprendre une image empruntée au monde sportif qui nous a occupés tout à l'heure – non pas un piquet de slalom par rapport auquel on se trouve tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais bien une nouvelle prise solide, ancrée dans la paroi et permettant de poursuivre la progression en toute sécurité.

Avec ces considérations, vous l'aurez compris le groupe PDCB entre résolument en matière.

Nous déposerons une proposition d'amendement après un examen attentif d'un juriste de notre groupe, autre que celui qui vous parle, de manière à utiliser au mieux les libertés laissées encore par le code civil suisse aux cantons en matière d'hypothèque légale. Certes, les délais sont imposés, il faut bien s'adapter, mais le principe de l'inscription déclarative et non constitutive peut et doit être conservé.

Je vous remercie de votre attention.

*Herr Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:*

Eine alte finanzpolitische Weisheit lehrt uns: Reich wird man nicht mit dem Geld, das man einnimmt, sondern mit dem Geld, das man nicht ausgibt.

Tatsache ist, ständig höhere Einnahmen verführen zu ständig höheren Ausgaben. Die Begehrlichkeiten steigen mit den frei zur Verfügung stehenden Mitteln – ein kurzfristiges Handeln und langfristig ein äusserst gefährliches Verhalten. Langfristig und vor allem nachhaltig bringen wir die Finanzen nur in Ordnung, wenn wir verantwortungsbewusst die Ausgaben in der Laufenden Rechnung in den Griff bekommen.

Mit gezielten und massvollen Steuererleichterungen stärken wir gleichzeitig unsere Wirtschaft, da unsere Steuerzahler vermehrt Mittel für Investitionen und Konsum zur Verfügung haben.

Seit 12 Jahren hat der Kanton Wallis seine Steuergesetzgebung neunmal geändert. Dies fast ausnahmslos zugunsten von Steuererleichterungen und trotzdem stiegen die Steuereinnahmen während der gleichen Zeit massiv.

Der uns vorliegende Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes hat zum Ziel, den bei uns stark geforderten und teils überforderten Mittelstand zu entlasten. Selbst die dienenden Feuerwehrleute, welche sich in ihrer Freizeit der Sicherheit und dem Wohle der Allgemeinheit aufopfern, kommen in den Genuss einer legalen Steuererleichterung für ihren nicht immer leicht verdienten Sold.

Aufgrund dieser Tatsachen und vor allem aus der alten finanzpolitischen Weisheit, reich wird man nicht mit dem Geld, das man einnimmt, sondern mit dem Geld, das man nicht ausgibt, ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten. Ich danke Ihnen.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

En dépit des précédentes réformes de la loi fiscale, celles-ci n'ont pas entraîné des baisses de recettes mais ont uniquement permis une réduction de leur progression. Malgré ces différentes corrections, on peut constater que la perception des impôts pour les personnes physiques a progressé en 10 ans de 41% et que, dans ce même laps de temps, celle des personnes morales a progressé de 80%.

Le revenu librement disponible (indicateur RDI) s'est encore détérioré pour le Valais entre 2000 et 2011, faisant passer notre canton au seizième rang national. Avec un revenu marginal de 63 centimes, on voit là une forte progression de l'impôt sur le revenu en Valais, ce qui réduit les avantages provenant des autres facteurs. En Valais, lorsqu'un travailleur voit son revenu augmenter d'un franc, il ne peut réellement utiliser dans sa consommation que 63 centimes. Le revenu marginal du Valais est inférieur à la moyenne suisse, ce qui le place dans les plus bas revenus marginaux de Suisse.

Cet indicateur est important car le revenu disponible influence la prédisposition d'un ménage à s'investir davantage dans le processus économique. Plus le revenu marginal est faible, plus les fruits des efforts supplémentaires du travail sont confisqués par la fiscalité et moins grande est l'incitation à une grande implication économique.

La fiscalité est le principal levier de la politique économique cantonale compte tenu de la situation sociologique et topographique de notre canton. La saine concurrence fiscale entre les différents cantons suisses garantit la discipline budgétaire à pousser d'autres régions (récemment Neuchâtel) à améliorer leur fiscalité. Le canton du Valais fait face à une situation tout à fait exceptionnelle sur le plan économique.

L'arc lémanique n'a certainement jamais été aussi attractif pour l'implantation de grandes sociétés étrangères, impliquant une surchauffe dans les cantons de Genève et de Vaud. Dans ce contexte, le canton du Valais dispose de nombreux atouts pour devenir un véritable eldorado pour la promotion économique. Or, malgré des instruments très utiles, comme les nombreuses possibilités d'amortissements, la fiscalité valaisanne des personnes morales figure parmi les plus médiocres de Suisse.

Récemment, les cantons de Neuchâtel et de Vaud ont entrepris des démarches afin de réduire massivement l'imposition du bénéfice des entreprises réalisant un bénéfice supérieur à 100'000 francs. Le taux retenu est inférieur à 5%. Le Valais, avec 9,5% d'imposition, se situe au 21<sup>e</sup> rang du classement des cantons les plus attractifs. Ces révisions, entreprises chez nos voisins, devraient encore faire baisser le rang de notre canton.

Cette situation est très regrettable. L'attractivité du canton du Valais est beaucoup trop faible, comme le martèle depuis maintenant une dizaine d'années le Crédit Suisse dans son évaluation annuelle de la compétitivité des cantons. Il doit être rappelé que la présence d'entreprises dégageant un bénéfice supérieur à 100'000 francs, soit des entreprises de taille moyenne à grosse, est indispensable pour le maintien d'un tissu économique fort.

A l'heure où l'arc lémanique semble saturé sur les plans des infrastructures et des logements, le canton du Valais se doit de se définir comme une vraie place d'investissements. Ce positionnement est, malheureusement, impossible en affichant un taux d'imposition objectivement mauvais.

L'opportunité d'une baisse d'impôts sur les bénéfices des personnes morales pour le deuxième palier est des plus justifiés. Le Conseil d'Etat constate qu'une diminution du taux du deuxième palier, soit un bénéfice supérieur à 100'000 francs, ne concernerait que 1'817 sociétés sur 11'445. Toutefois, il s'agit-là d'entreprises qui représentent le carnet de commandes des plus petites et créent de véritables pôles économiques servant à toutes et à tous.

Le Conseil d'Etat ne tient pas non plus compte des développements économiques que créerait une diminution de l'impôt sur le bénéfice. Certes, cette baisse fiscale induirait indubitablement une réduction des recettes fiscales immédiates mais engendrerait, à long

terme, une hausse des revenus si les mesures visant à attirer de nouvelles entreprises se montraient payantes.

Un environnement sain pour les entreprises profite à l'ensemble de la population. Un tissu économique dynamique dégage les gains en productivité qui financent les assurances sociales, par exemple. Il crée les places de travail nécessaires à la réalisation de chacun, lutte efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il embrasse le progrès technologique et l'innovation qui permettent de faire mieux avec toujours moins.

La croissance valaisanne s'affiche parmi les plus lentes du pays. Le PIB n'aura progressé en 15 ans que de 13% contre 26% en Suisse. Notre niveau de vie ne montre pas de signe de convergence vers la moyenne nationale; au contraire. Les indices de productivité prennent chaque année de la distance par rapport à l'ensemble des autres cantons suisses.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de soutenir notre économie par le levier fiscal et de corriger cette tendance.

Le groupe UDC entre en matière et déposera des amendements allant dans ce sens.

Merci de votre attention.

*Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:*

Steuervorlagen, man weiss, sind Streitpunkte und je nach Standpunkt erwünscht oder eben auch bestritten. Die vorliegende Revision ist das Ergebnis von Motionen und Postulaten, die dieses Parlament dem Staatsrat zur Prüfung überwiesen hat. Das Resultat ist moderat und findet die Zustimmung der CVPO. Die Höhe der Steuerausfälle kann verkraftet werden. Mittel- und langfristig führen Steuerreduktionen bekanntlich wieder zu mehr Einnahmen. Dies eine Feststellung, die bei allen Steuererleichterungen der vergangenen Jahre gemacht wurde. Der Zeitpunkt der Steuererleichterung ist gerade jetzt richtig, jetzt wo die öffentliche Hand Überschüsse produziert. Diese Steuerrevision entlastet den Mittelstand und die KMU. Bekanntlich ist es auch der Mittelstand, der die grösste Steuerbelastung trägt. Und sollte diese Steuerreduktion zu Problemen führen für Gemeinden, müsste der NFA II geändert werden und zwar zugunsten der Gemeinden. So wie wir dies eben von der CVPO immer verlangten.

Die Erhöhung der Pauschalabzüge für Versicherungsprämien in drei Stufen ist mehr als gerechtfertigt. Man braucht es kaum zu erwähnen, der Mittelstand ohne Kassenprämienvergünstigungen hat den rasanten Anstieg dieser Prämien besonders zu spüren bekommen.

Der Abzug von 3'000 Franken für die freiwillige Pflege von Betagten zu Hause schafft vermehrt den Anreiz, pflegebedürftige Menschen zu Hause zu betreuen. Wir wissen, Fremdbetreuung und Pflege kostet den Steuerzahler viel Geld. Die Einsparungen der öffentlichen Hand werden die Steuerausfälle mehr als kompensieren.

Der Abzug der Weiterbildung zu erhöhen und auszuweiten ist einerseits richtig aber auch wichtig. Berufliche Weiterbildung bringt Mehreinkommen. Bildung führt zu Mehrverdienst und damit auch zu mehr Steuererträgen.

Ebenso die Erhöhung der Steuererleichterung für juristische Personen und KMU von 100'000 auf 150'000 Franken. Es ist eine Massnahme, die mehr Unternehmungen in unser Land bringen sollte. Unternehmungen, die wir dringend brauchen.

Die Anpassung betreffend der Steuerbefreiung des Feuerwehrosolds ist eine Anpassung an das Bundesgesetz und hat keine grosse zusätzliche Auswirkung auf die Steuereinnahmen.

Die CVPO ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Déjà 9 révisions de la loi fiscale depuis 2000, dont 8 avec des incidences financières de plus de 200 millions pour le canton et 6 avec des incidences financières pour les communes d'environ 100 millions.

Pour le groupe ADG, la première question que l'on doit se poser est l'opportunité d'une dixième révision en 12 ans.

Même si l'objectif déclaré de cette révision est d'alléger la charge fiscale de la classe moyenne, est-ce vraiment le moment de baisser une fois de plus les moyens budgétaires de 20 millions à disposition du canton et 20 millions à disposition des communes?

S'il est vrai que, malgré ces 8 baisses fiscales successives, les recettes ont continué à augmenter, la population valaisanne a, elle aussi, fortement augmenté. Or, si la population augmente, les besoins liés aux services publics, à l'Etat et aux communes augmentent aussi.

Dans son message, le Conseil d'Etat relève lui-même les incertitudes sur la situation économique actuelle et nous pouvons ajouter les incertitudes liées notamment aux versements de la BNS aux cantons, que le chef du département a souvent relevées et pour lesquels (je parle des versements) il se bat.

Lors de la consultation, la Fédération des communes valaisannes relève des points importants, et je cite: «La situation économique actuelle et future s'avère particulièrement préoccupante, ce qui va évidemment généré moins de recettes fiscales pour les collectivités publiques. Beaucoup de communes ne sauront absorber les incidences d'une nouvelle révision fiscale si elles veulent maintenir les services publics au niveau actuel. Une nouvelle diminution des recettes aurait des incidences négatives sur la capacité d'investissements des communes. Il est à soulever que les investissements communaux sont les meilleurs outils de politique anticyclique.» Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Fédération des communes valaisannes.

Le groupe ADG partage totalement et depuis longtemps les arguments de la Fédération des communes valaisannes. Ce qui est vrai pour les communes est aussi vrai pour le canton.

Concernant les communes, il faut relever encore les incertitudes liées à la RPT II puisqu'une évaluation est prévue dans quatre ans. Le Conseil d'Etat appelant lui-même à la prudence, il serait cohérent de reporter une nouvelle révision fiscale au moins jusqu'à cette évaluation.

Le canton va devoir investir plus dans les années à venir. C'est une évidence. Personne ne le conteste car un plan de relance et de restructuration économiques est indispensable dans le tourisme, les transports, la reconversion industrielle, la politique énergétique, la rénovation de l'habitat et du patrimoine, le développement des infrastructures, et je pourrais encore en citer.

Plutôt qu'une baisse fiscale, il serait préférable d'augmenter le fonds pour le 21<sup>e</sup> siècle afin d'avoir les moyens de nos ambitions. Au lieu de jouer au «caliméro» et de continuer à râler sur l'initiative Weber, si nous sommes responsables, nous devons nous donner les moyens et surtout débloquer les moyens suffisants pour soutenir la transition indispensable des entreprises concernées vers de nouvelles activités économiques: tourisme d'exploitation plutôt que de construction, comme le dit si bien et si souvent M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, rénovation et amélioration énergétique du bâti, etc.

Mesdames et Messieurs les députés, voulez-vous revivre au budget 2013, puis chaque année, le psychodrame que nous avons vécu au budget 2012 concernant le financement des institutions sociales? Voulez-vous réellement une réforme des institutions pénitentiaires? Voulez-vous que l'Etat ait les moyens d'assurer la sécurité avec des effectifs

suffisants? Voulez-vous que le canton et les communes aient les moyens d'investir dans les énergies et de redevenir maîtres de cette industrie? Voulez-vous un réseau d'infrastructures de transports digne d'un canton touristique comme le nôtre?

Améliorer la situation des contribuables valaisans, c'est aussi garantir des services publics de qualité pour toutes et tous, et, pour ce faire, garantir les moyens suffisants aux communes et au canton.

Pour ces raisons, le groupe ADG refuse l'entrée en matière et propose de revoir éventuellement l'opportunité d'une nouvelle révision fiscale, modérée et ciblée, après l'évaluation de la RPT II.

Le groupe ADG n'est pas opposé par principe à certaines baisses fiscales et rappelle que le postulat du groupe ADG «ciblons les déductions d'impôts» a été refusé par cette Assemblée le 17 mars 2011.

Conscient que, malgré son opposition, l'entrée en matière risquait d'être acceptée et fidèle à son attitude responsable et constructive, le groupe ADG a, toutefois, déposé une proposition d'amendement pour minimiser l'impact négatif d'une telle révision.

Merci pour votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Nur ein gesunder Staat ist ein sozialer Staat.

Grundsätzlich ist auch niemand dagegen, weniger Steuern zu zahlen. Es fragt sich nur, zu welchem Preis. Die CSPO ist der Ansicht, dass der Preis für die Gemeinden mit dem jetzt vorgelegten Projekt zu hoch ist.

Der Vorbehalt der CSPO betrifft ausschliesslich den Verlust an Steuereinnahmen für die öffentliche Hand, und dabei einzig die Erhöhung der Pauschalabzüge für Versicherungsprämien und Zinsen von Sparkapitalien. Die anderen Vorschläge werden von der CSPO unterstützt, da ihre finanziellen Auswirkungen einerseits weniger ins Gewicht fallen und andererseits, was wichtiger ist, zielgerichtet erfolgen und nicht wie die Erhöhung der Pauschalabzüge. Die in der Botschaft aufgeführten Beispiele sind verwirrend, wenn nicht gleichzeitig bekannt gegeben wird, wie viele Steuerpflichtige mehr als 75'000 Franken steuerbares Einkommen haben. Denn die niedrigen Einkommen zahlen von Gesetzes wegen schon weniger Steuern.

Bezüglich der Krankenkassenprämien ist hervorzuheben, dass wir in der Schweiz wohl ein Obligatorium kennen, es jedoch jedem freigestellt ist, bei welcher Krankenkasse, zu welchem Selbstbehalt und mit welchen Zusatzversicherungen er sich versichern will. Dies allein birgt schon einen gewissen Spareffekt. Ebenfalls zu berücksichtigen gilt es die auf Bundesebene bestehenden Bemühungen, die Krankenkassenprämien für Kinder abzuschaffen. Alle diese Massnahmen führen zu einer Entlastung des Steuerpflichtigen, ohne dass diese zusätzlich noch einen höheren Abzug machen können. Unter Einwand, dass die Krankenkassensubventionen für die Grundversicherung abgezogen würden, führen andererseits nicht automatisch dazu, dass der Abzug auch verringert wird, da keine Plafonierung vorgesehen ist. Schliesslich ist noch anzumerken, dass der Kanton Wallis bereits heute mehr als 195 Millionen Franken in die Subventionierung der Krankenkassenprämien investiert. Also dieser Betrag müsste noch dazu gerechnet werden. Dies alles sind Gründe, die dafür sprechen, eine Erhöhung der Pauschalabzüge vor allem in dem vorgesehenen Umfang gut zu überlegen. Der Verband der Walliser Gemeinden hat sich bereits in der Vernehmlassung zu dieser Vorlage negativ geäussert.

Es trifft wohl zu, dass in jüngster Vergangenheit gute Rechnungsabschlüsse für gute Zahlen in den Gemeinden und auch beim Kanton gesorgt haben. Doch es sind auch ausserordentliche Umstände zu berücksichtigen, wie beispielsweise die 2011 entstandene Hysterie, die die eidgenössische Erbschaftsinitiative hervorgerufen hat, wodurch ebenfalls auch höhere Gebühreneinnahmen zu verzeichnen waren.



Von einer Wirtschaftswachstumsdynamik wie in den 2000er Jahren kann in naher Zukunft angesichts der sehr unsicheren Entwicklung des für die Schweiz wichtigen EU-Raumes jedoch kaum ausgegangen werden. Die aktuelle und künftige wirtschaftliche Situation gilt es als schwierig einzustufen, was bei den öffentlich-rechtlichen Körperschaften zwangsläufig schon zu kleineren Steuereinnahmen führen wird. Die finanzielle Situation und damit generell die Leistungsfähigkeit vieler Gemeinden kann deshalb, so schnell sie sich verbessert hat, auch wieder verschlechtern.

Der Kanton wie auch die Gemeinden stehen vor grossen Herausforderungen, sei es im Tourismus, sei es beim Finanzierungsbedarf der Bergbahnbranche oder auch in der Energiestrategie mit den Heimfällen, um nur einige zu nennen.

Im Übrigen würde eine erneue Verringerung der Einnahmen negative Auswirkungen auf die Investitionskapazität der Gemeinden nach sich ziehen. Im Weiteren gilt es auch die Tatsache zu berücksichtigen, dass die reellen Auswirkungen des Projektes NFA II effektiv erst nach Abschluss der Jahresrechnungen 2012, ja 2013 bekannt sein werden, da es vorher nicht möglich ist, eine fundierte erste Bilanz der reellen Auswirkungen ziehen zu können. Anzumerken ist, dass bereits nach Verabschiedung des Paketes – aber vor Budgetierung in den Gemeinden – die Zahlen bereits Anpassungen erfahren haben, vor allem im Erziehungsbereich.

Deshalb wäre, falls überhaupt, die Revision erst auf diesen Zeitpunkt in Kraft zu setzen, so dass die Gemeinden entsprechend vorsorgen können.

Aus all diesen Gründen ist die CSPO zwar für Eintreten, jedoch skeptisch gegenüber der Erhöhung der Pauschalabzüge für Versicherungsprämien und Zinsen der Sparkapitalien.

Danke.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:*

Le groupe PLR accueille avec plaisir cette nouvelle révision de la loi fiscale.

En préambule, je rappellerai que, lors de la dernière révision de cette loi, il y a moins de deux ans, le groupe PLR avait proposé une baisse générale de la fiscalité ayant un impact d'environ 30 millions sur l'assiette fiscale du canton et du canton uniquement. Le chef du département avait alors combattu cette proposition argumentant notamment que cela engendrerait des diminutions de prestations de l'Etat, en particulier dans le social, la culture et la santé.

Depuis, la crise économique est derrière nous, l'initiative Weber a été refusée et l'avenir à court et à moyen termes s'annonce radieux... Vous aurez compris l'ironie de mon propos, mais l'Etat a réalisé un excédent de revenus de 187 millions en 2010 et de 125 millions en 2011, montants avant amortissements extraordinaires.

L'Etat avait donc largement les moyens de supporter la baisse proposée il y a deux ans.

Je remercie donc M. le chef du département de se rallier à la vision du groupe PLR..., certes avec deux ans de retard mais, comme on dit «il vaut mieux tard que jamais»!

En réponse au député Jean-Henri Dumont, non ce n'est pas exactement le bon moment, comme je l'ai dit, c'est un peu tard. Toutefois, au vu des chiffres que j'ai cités précédemment, le canton peut largement supporter ces allègements. Si tous les investissements, importants, je le précise, que vous avez indiqués ne pouvaient être réalisés suite à ces baisses fiscales, je serais prêt à admettre une réévaluation à la hausse de la fiscalité dans le futur..., mais je n'y crois pas une seconde.

Quant à l'impact sur les communes de cette révision, je vous renvoie tout simplement à l'excellente tribune libre de mon collègue Xavier Moret en page 4 du Nouvelliste du jour.

Sur les points en détail de la révision, l'augmentation des déductions pour l'assurance-maladie remporte l'adhésion du groupe PLR. Cette diminution de la fiscalité, qui touchera tous les contribuables – ce que nous réclamions en 2010 –, cible tout particulièrement la classe moyenne et est, dès lors, une excellente proposition. La répartition de cet effort sur trois ans, dans le but de permettre aux communes de l'anticiper, est aussi une bonne chose.

La nouvelle déduction pour les aidants bénévoles, faisant suite à une proposition du groupe PLR, est aussi et naturellement accueillie avec enthousiasme par notre groupe. Seule remarque: attention lors de son application à ne pas en faire une usine à gaz administrative.

Concernant les déductions en faveur des sapeurs-pompiers, le groupe PLR salue l'augmentation du montant déductible de 5'000 à 8'000 francs entre la procédure de consultation et le projet qui nous est soumis. Toutefois, après discussions avec les milieux concernés, nous proposons d'augmenter cette déduction à 10'000 francs. Cela permettra d'exonérer 90% des personnes concernées. De plus, nous proposerons de supprimer la suite de l'article 20 lettre j. En effet, cette partie est, pour nous, complexe, peu claire et laisse ouvertes plusieurs questions. Notre souhait est que toutes les prestations offertes par les sapeurs-pompiers soient exonérées. Vous le comprenez bien, le PLR soutient les personnes s'engageant en faveur de la sécurité de la collectivité et cela dans des conditions proches du bénévolat. Le système de milice, actuellement en vigueur partout dans notre canton, offre le meilleur rapport qualité-prix et se doit d'être soutenu. Ces amendements n'auront pas d'impacts financiers par rapport à la situation actuelle car ces éléments ne sont actuellement pas imposés.

Le groupe PLR salue aussi l'allègement en faveur des PME de notre canton, modification faisant aussi suite à une intervention de notre part. En effet, inutile de rappeler l'importance de ces entreprises pour notre tissu économique.

Trois questions supplémentaires en marge de cette révision:

Le groupe PLR a déposé, il y a une année, un postulat concernant les subventions aux caisses maladie en faveur des jeunes entre 18 et 20 ans. Les modifications proposées vont dans le bon sens. Mais si la volonté de ne pas vouloir subventionner des personnes aisées est juste, la problématique des jeunes non subventionnés entre 18 et 20 ans touche particulièrement la classe moyenne. Le Gouvernement souhaite-t-il résoudre ce problème et, si oui, quand?

Actuellement, il existe une jurisprudence de la Commission de recours en matière fiscale permettant aux couples mariés de demander une correction de leur taxation si celle-ci dépasse de 10% celle d'un couple non marié dans la même situation. Cela ne concerne actuellement qu'une centaine de cas mais est méconnu des contribuables. Serait-il possible d'introduire cet élément dans le prochain guide de taxation afin d'en informer tous les contribuables?

Dernière question: Le canton de Vaud a introduit le principe de ne plus demander systématiquement les justificatifs lors de l'envoi de la déclaration d'impôts par le contribuable, à l'exception des indépendants et des personnes ayant un portefeuille de titres. Cette façon de faire allège le processus et montre une confiance importante de l'Etat envers ces contribuables. Une telle possibilité est-elle envisageable en Valais?

Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutient clairement cette nouvelle révision, en attendant toujours la suivante, et vous remercie d'avance du soutien à ses propositions.

Merci.

*M. le député Serge Métrailler, PDCC:*

Dixième révision fiscale et huitième diminution d'impôts pour un montant de 300 millions.

A une heure où, en France, l'on ne parle que du bilan à démontrer et à défendre, la majorité DC de ce Parlement peut être fière de son bilan et de cette volonté constante d'alléger les charges fiscales de tous les sujets de l'impôt, passant des familles aux entreprises et, aujourd'hui, enfin à la classe moyenne.

Chapeau bas, Monsieur le grand argentier et chapeau bas aussi au Conseil d'Etat pour avoir fait preuve de vision, d'audace aussi, là où certains se seraient contentés de garder leur costume de purs gestionnaires – et j'ai entendu aujourd'hui que certains groupes l'avaient déjà revêtu – et de gérer uniquement les acquis, et de ne pas oser.

En effet, alors que les prévisions économiques s'assombrissent, que les perspectives sont moins réjouissantes, le Conseil d'Etat et ce Parlement, j'en demeure convaincu, vont décider de démontrer leur solidarité envers la classe moyenne, axant leur action sur le maintien du pouvoir d'achat, la stimulation de la consommation, la stimulation de la croissance, en fait, restaurer la confiance durement ébranlée après le 11 mars dernier.

Contrairement au groupe ADG qui semble ne pas vouloir soutenir la classe moyenne, il faut en prendre acte, c'est donc avec conviction que le groupe DC du Centre entre en matière sur ce projet.

Certes, il n'a pas été insensible aux préoccupations des communes qui verront, à l'avenir, leurs recettes diminuer et qui ne connaissent pas encore la portée définitive de la nouvelle répartition des tâches. Il convient, toutefois, de relever que, malgré les baisses successives intervenues ces dernières années, les recettes fiscales n'ont fait qu'augmenter alors même que la conjoncture, souvenez-vous-en, lors de la première révision en 2000, était nettement moins propice qu'elle l'est actuellement.

Porter son attention uniquement sur une diminution de recettes nous paraît compréhensible mais un peu réducteur, car cet allègement fiscal en faveur de la classe moyenne sera réinvesti dans l'économie, générant des effets multiplicateurs reconnus et, nous le savons tous, Bien chers collègues, l'impôt, un jour ou l'autre, se rappelle à nous, il ne nous oublie jamais. Ces francs investis dans l'économie se retrouveront, une fois ou l'autre, sur notre fiche fiscale.

La proposition de splitter ces réductions nous paraît éclairée, tout comme l'effort plus important pour l'année 2013, car les comptes seront encore bons, les résultats des dernières votations n'ayant, heureusement, pas encore déployé tous leurs effets néfastes pour notre économie.

Evidemment, dans un autre cadre, notre groupe aurait souhaité faire plus pour les entreprises dans le domaine de l'imposition sur le bénéfice, mais il faut savoir garder raison. En effet, une diminution supplémentaire, même légère, générerait des pertes fiscales insupportables pour les entités cantonales et communales. Il se réjouit malgré tout de l'effort consenti et du fait que, pour un bon nombre d'entreprises, la situation s'améliorera.

Enfin, notre Valais, si décrié, fait preuve d'innovation, démontrant son attachement aux véritables valeurs d'une société par la reconnaissance du bénévolat et la possibilité de déduire un montant pour les efforts consentis. Après les allocations familiales, le bénévolat. Notre groupe se réjouit car, à une époque centrée sur l'individualisme, où le don de soi semble se tarir, il est bon de saluer les efforts de certains.

Pour le surplus, inutile de répéter ce que les précédents rapporteurs ont relevé et surtout notre collègue Nicolas Voide.

Pour terminer donc et pour ne pas allonger, en un mot comme en cent, le groupe PDCC se félicite du projet, qu'il juge, comme l'avait demandé la commission des finances, mesuré, équilibré et fort bien ciblé. Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Nous avons fait le tour des groupes politiques et passons aux interventions à titre individuel.

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

C'est donc à titre personnel, comme l'a dit M. le président, que je fais mon intervention.

Lorsque la Fédération des communes a été consultée quant à la modification fiscale, elle a été très fortement sollicitée par vos municipalités respectives pour intervenir afin de s'inscrire en faux contre les allègements prévus.

En effet, les charges liées, imposées ici même par notre plenum, engendrent un volume de dépenses de fonctionnement, voire d'investissements qui va croissant d'année en année. Un exemple parlant: la loi sur la jeunesse qui nécessite la création de structures et l'engagement de personnel communal supplémentaire. Un autre exemple qui, celui-ci, n'est pas encore entré en vigueur et dont on ne connaît pas encore les retombées chiffrées: les deux heures de cours supplémentaires qui ont été ajoutés au programme de troisième CO. Si les élèves restent à midi, il faudra organiser les repas et les surveillances; si les élèves reviennent le mercredi après-midi, il faudra organiser de nouveaux transports scolaires. En vertu de la RPT II, tant la dépense concernant les transports que celle concernant les repas et les surveillances des élèves sont à la charge exclusive des communes.

Que celles et ceux qui pensent que les communes peuvent sans problème comprimer fortement leurs dépenses se ravisent. Le tout grand pourcentage de celles-ci sont liées et donc incompressibles. Lequel d'entre vous ne connaît pas une commune ou une association de communes qui est ou sont en cours de construction pour une nouvelle école, crèche, garderie, unité d'accueil pour écoliers ou EMS – tout cela pour répondre encore une fois aux exigences imposées par le canton? Les montants importants engagés engendreront des amortissements volumineux.

En outre, comme dans de nombreux domaines, méfions-nous des arbres qui cachent les forêts. Si l'on voulait avoir une radiographie précise de la santé financière des communes valaisannes, il serait pertinent de ne pas tenir compte des cinq qui sont aux extrémités, tant en raison de l'ampleur que de la faiblesse de leurs encaissements. Une seule entité très riche biaise la vision. Ne tombons pas dans le piège de nous appuyer sur les exceptions pour justifier un choix politique.

Les partisans de ces allègements fiscaux pensent que les communes ont les moyens de compenser ces pertes, si nécessaire en augmentant leur coefficient ou en baissant leur indexation. C'est vrai. Mais cela me semble totalement antagoniste de la volonté cantonale qui, dans le cadre de la nouvelle politique régionale, tente, via des aides financières ponctuelles, telles que l'aide au logement, de rendre plus attractives 52 communes de montagne afin qu'elles continuent à avoir une démographie digne de ce nom.

Plus du tiers des communes valaisannes est concerné aujourd'hui par ces aides. A quoi rimeront-elles lorsque leur fiscalité devra encore être péjorée?

Consultez le rapport sur les finances communales, regardez la carte de la fiscalité, cherchez l'erreur à ne pas commettre.

Les théories qui postulent que les finances communales ne se sont jamais aussi bien portées qu'aujourd'hui ne résistent pas à la lecture dudit rapport. Les charges financières des communes ont augmenté de 3,5% de 2009 à 2010 alors que les revenus n'augmentaient que de 2,1%. Les marges d'autofinancement ont décru de 3,2% dans le même temps. L'excédent des revenus a baissé de 10% alors que les investissements étaient en hausse de 17,8%. Ces chiffres infirment clairement la notion de trend positif pour les communes, sur lequel s'appuient certains des motionnaires.

Dans sa prise de position, la Fédération des communes valaisannes souhaitait que l'on puisse analyser les effets de la RPT. En vertu de la loi, cela ne pourra être fait qu'après quatre ans de mise en vigueur, soit dans quatre ans puisque nous essayons les plâtres. Tenir compte des effets de la RPT est une requête tout autant valable pour les communes

que pour le canton. La simulation a été faite sur l'exercice 2008. Si, dans certains domaines relativement stables, nous ne devrions pas avoir de surprises, tel ne sera vraisemblablement pas le cas dans des domaines dépendant de paramètres beaucoup plus volatils.

A nos remarques lors de sa consultation, le Conseil d'Etat a répondu en étalant sur trois ans les déductions pour les assurances-vie, caisses maladie et autres intérêts. Il est vrai que, de cette manière, le choc serait amorti, mais le choc sera le même après trois ans pour vos communes, soit 36 millions en moins – n'oublions pas n+1 et n+2 dans nos analyses.

Je ne peux conclure sans évoquer la décision du 11 mars quant à l'initiative Weber. Quasiment tout un chacun sur notre territoire s'accorde à dire qu'il faudra déployer des trésors de créativité, qu'il faudra inventer un nouveau tourisme valaisan de façon à ce qu'il y ait le moins de dommages économiques possible pour nos PME, respectivement pour nos emplois. L'initiative Weber sera mise en vigueur, dans le moins pire des cas, l'année prochaine. Quel sera son impact sur les finances communales et cantonales? De surcroît, comment feront les communes et le canton pour mettre en place des mesures anticycliques alors que leurs encaissements seront en berne?

En outre, l'autonomie communale est une notion qui est inscrite dans la Constitution; elle ne peut donc pas être triturée en fonction du vent. Tout dernièrement, lorsque notre collègue Camille Carron a proposé une motion pour créer une loi sur les taxes d'ordures, celle-ci a été balayée en raison de la sacro-sainte autonomie communale. Ne sombrez pas dans le paradoxe, respectez les demandes des communes valaisannes.

Vous l'aurez compris...

*Le président:*

Madame la députée, il faut conclure.

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

Vous l'aurez compris, Chers collègues, au nom des communes valaisannes, je vais déposer un amendement qui demande que soient réduites de moitié les augmentations pour les déductions prévues pour les caisses maladie.

Merci de votre écoute.

*Le président:*

Merci Madame la députée.

Je vous rappelle que le temps de parole de 10 minutes dans les entrées en matière est réservé aux porte-parole des groupes et non aux interventions individuelles.

Je continue.

*M. le député Pascal Luisier, PDCB:*

J'interviens ici bien évidemment à titre personnel.

Etant à l'origine, avec le député Xavier Moret, de la motion demandant la pleine déduction des primes de caisses maladie, je me dois d'apporter quelques précisions suite à l'intervention de ma collègue de groupe Marianne Maret, présidente de la Fédération des communes valaisannes.

Je ne reviendrai pas sur les points positifs amenés par cette révision de la loi fiscale, largement expliqués par mes préopinants.

Seul donc le coût, en termes de baisse de recettes fiscales, semblerait être un obstacle à l'adoption par ce Parlement de la pleine déduction des primes payées aux caisses maladie.

Si le canton paraît s'en accommoder, cela ne semble pas être le cas de la Fédération des communes valaisannes, dont la prise de position s'explique assez mal à nos yeux.

En effet, la situation financière des communes, quoi qu'on en dise, n'a jamais été aussi bonne et n'a cessé de s'améliorer depuis plus de 10 ans. J'en veux pour preuve ces quelques chiffres:

- pour la seule année 2010, en plus des amortissements ordinaires, les communes valaisannes ont globalement eu les moyens de procéder à des amortissements complémentaires de l'ordre de 43 millions;
- à fin 2010, plus de 138 communes possédaient une fortune comptable pour un montant total de 1,382 milliard;
- depuis 2001, le degré d'autofinancement global des communes valaisannes a toujours été supérieur à 100%;
- corollaire, depuis 2001 toujours, l'endettement des communes a fondu comme neige au soleil.

Au vu de ces chiffres, on comprend donc mal la position de la Fédération des communes qui, jusqu'ici, nous avait habitués à défendre l'autonomie communale contre les prétentions fédérales ou contre d'éventuels transferts de charges du canton sur les communes.

Dès lors, est-elle vraiment dans son rôle lorsqu'elle s'en prend, en réalité, au pouvoir d'achat des citoyens contribuables?

Comment comprendre, par ailleurs, la position de la Fédération des communes qui, face à la crise à venir:

- d'un côté demande aux citoyens contribuables de faire des efforts et de se serrer la ceinture et
- de l'autre côté, refuse pour elle-même de faire ces mêmes efforts financiers?

Ce souci des représentants des communes n'est pas nouveau puisque, lors de chaque modification de la loi fiscale, les communes ont manifesté peu ou prou leur désaccord, assurant qu'elles n'auraient plus les moyens d'assumer la mission qui est la leur.

En réalité, malgré les modifications intervenues dans la loi fiscale, les recettes fiscales des communes n'ont fait qu'augmenter depuis 10 ans.

Enfin, ce Parlement vient de mettre un point final à l'important dossier RPT II, dont le bilan global actuel – il n'est pas inutile de le rappeler – est favorable aux finances des communes valaisannes.

Pour conclure, et vous l'aurez compris, je vous invite bien évidemment à accepter cette entrée en matière et vous demande, d'ores et déjà, jeudi, lors de la lecture de détail, de ne pas suivre la proposition de la Fédération des communes valaisannes.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole au président de la commission des finances.

*M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:*

Au mois de décembre 2010, lors de l'étude du budget 2011, la commission des finances demandait au Conseil d'Etat une diminution modérée des recettes fiscales permettant un maintien de l'équilibre budgétaire.

Aujourd'hui, force est de constater que le projet de loi que nous étudions ce matin va dans le sens demandé par la commission des finances, qui avait précisé que les mesures devaient alléger principalement la fiscalité des revenus moyens.

Le Conseil d'Etat, en proposant une mise en application progressive sur trois ans, suit aussi la volonté de la commission des finances de ne pas nuire aux équilibres budgétaires de ces prochaines années.

La commission des finances appuie donc la volonté du Conseil d'Etat et vous propose d'entrer en matière sur cette modification de la loi fiscale.

Merci de m'avoir écouté.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Président der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Es ist ein Fakt, seit dem Jahre 2000 haben wir das kantonale Steuergesetz neunmal angepasst bzw. abgeändert. Die aktuelle Anpassung basiert aufgrund von Vorstössen, Motionen und Postulate, welche wir selber eingegeben haben und die in einer gewissen Lauffrist behandelt werden müssen. Von der Vielzahl dieser Vorstösse wurde eine Auswahl getroffen, damit die Summe der Steuersenkung auch eine gewisse moderate Haltung hat. Zudem haben wir Anpassungen an die Bundesgesetzgebung, die wir auch berücksichtigen müssen. Deshalb diese zehnte Revision.

Das Ziel des Staatsrates ist es ganz klar, die Kaufkraft zu sichern, Attraktivität zu steigern und letztendlich die Unterstützung der Mittelschicht und der KMU zu erlangen. Das heisst Vertrauen schaffen bei der Bevölkerung, gerade eben in diesen unsicheren Zeiten. Die grössten Bedenken liegen vor allem auch beim Gemeindeverband – das wussten wir, als wir diese Botschaft behandelt haben – bei den Pauschalabzügen für die Lebens-, Kranken- und Unfallversicherungen sowie die Zinsen von Sparkapitalien der Steuerpflichtigen. Hier gilt es zu sagen, grundsätzlich fanden trotz diesen neun Revisionen immer wieder Steuereinnahmen statt – das haben wir abgewogen und ausgerechnet – und deshalb kamen wir auch zu einer Lösung, die über drei Jahre bzw. im dritten Jahr vollendet ist, die Belastung möglichst moderat von sich geht. Die Steuereinnahmen sind wirklich in den letzten Jahren gestiegen aufgrund der günstigen Konjunktorentwicklungen, Zunahme der Anzahl Steuerpflichtigen etc. Andererseits ist klar, wir haben diese Bedenken – das haben wir auch diskutiert:

- die Unwissenheit über diese ungünstige Wirtschaftslage;
- die zukünftigen Gewinnausschüttungen seitens der Schweizerischen Nationalbank (Wir hatten ja bei der letzten Budgetdebatte oder Rechnungsdebatte mit 65 Millionen Franken gerechnet, bekommen haben wir 26 Millionen Franken);
- Finanzierung der Langzeitpflege;
- Auswirkungen des NFA, die wir wohl erst mit der Rechnung 2013 kennen.

Das wissen wir alles. Deshalb eben diese Tranchierung auf drei Jahre, so dass beim ersten Jahr die Belastung für den Kanton und die Gemeinden maximal bei 20 Millionen Franken liegt. Das hat man sich eigentlich so überlegt.

Wenn ihr jetzt Abänderungsanträge eingegeben habt, ist es klar, dass wir diese anschauen, wägen sie ab, lassen ausrechnen, welche finanziellen Auswirkungen sie haben und werden dann dementsprechend in der Kommission entscheiden.

Ein Stichwort zum Feuerwehrosold. Dort gab es auch einen Abänderungsantrag von 8'000 auf 10'000 Franken. Hier gilt es bereits vorgängig zu sagen, es hat so gesehen keine finanziellen Auswirkungen diese 10'000 Franken, weil heute der Sold auch nicht versteuert wird. Was Herr Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel noch gesagt hat, dass es alle Feuerwehrleute betrifft. Also ausgeschlossen werden ganz klar die Kaderlöhne, Entschädigungen für administrative Arbeiten und freiwillige Dienstleistungen. Das betrifft also die nicht professionellen Leistungen. Man will da auch ein Zeichen setzen von Seiten des

Kantons, dass diese Freiwilligenarbeit goutiert wird und dass wir auch motivierte freiwillige Helfer in Zukunft haben, denn diese brauchen wir.

Ich schliesse hier mit meinen Abhandlungen. Ich hoffe, dass wir für Eintreten sind – auch die ADG, die zwar dagegen ist. Dass wir das Eintreten durchbringen, davon gehe ich aus und ich sage zum Voraus, die Kommission wird sich morgen nach der Session treffen, um diese Abänderungsanträge zu behandeln. Was ich noch nicht weiss, ist wie viele es sind und mit welchem Umfang – entweder vor dem Mittagessen oder dann nach dem Mittagessen oder direkt im Anschluss an die Session. Ich werde es morgen noch spontan entscheiden.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Mesurées, ciblées et modérées, c'étaient les conditions dans lesquelles le Parlement a donné au Gouvernement des instructions à travers un certain nombre de motions, à travers un certain nombre d'interpellations, à travers un certain nombre de postulats également.

Mais lorsque, au Gouvernement, nous avons fait l'addition de l'ensemble de ces interventions – je pense qu'il est quand même important qu'on le sache – entre 150 millions et 180 millions pour le canton du Valais, et comme nous n'étions pas au centime après la virgule, nous avons estimé que les conséquences pour les communes valaisannes ne devaient pas être très loin de ce même chiffre.

C'est pour cela que, aujourd'hui, nous pouvons affirmer que nous répondons à la motion entre autres de la commission des finances pour une baisse fiscale ciblée et modérée n° 1.115 du 19 novembre 2010.

Oui, nous n'avons pas additionné l'ensemble des propositions qui ont été faites. J'ai entendu le député Serge Métrailler dire qu'il fallait savoir raison garder même si le souhait, pour les personnes morales notamment, eut été d'aller un bout plus loin.

Eh bien!, oui, nous pouvons défendre, à travers l'ensemble des interventions qui ont été faites aujourd'hui, ces propositions, et pourquoi?

J'ai aussi entendu dire qu'il était intéressant de donner aux contribuables valaisans du pouvoir d'achat et de la confiance. C'est aussi faire de la politique de ne pas seulement faire des additions. On le reproche parfois au Gouvernement, on le reproche peut-être même parfois encore plus au chef du Département des finances. Eh bien!, aujourd'hui, nous avons des notions qui touchent à la confiance, nous avons des notions qui touchent au pouvoir d'achat et nous avons des notions qui touchent à une politique qui ne s'arrête pas à 2013 et aux aspects pessimistes que tout le monde a vus, y compris au Gouvernement, mais nous avons une vision qui va un petit bout plus loin. Dans ce cadre-là, nous avons la conviction aussi que d'examiner une révision fiscale uniquement sous l'angle financier, c'est condamner toute révision fiscale, ni plus ni moins. Il n'y aura jamais de révision fiscale si la seule lunette de lecture est la conséquence d'une vision fiscale ou de ses seuls effets financiers lorsque l'on abordera également les révisions futures.

Oui, nous avons des visions et des propositions qui sont ciblées. Pensez aux jeunes. C'est la première fois que nous introduisons une déduction pour la formation. Aujourd'hui, nous acceptons une déduction pour le perfectionnement professionnel. Il y a des spécialistes dans cette salle, vous connaissez la distinction. Eh bien!, demain, nous accepterons 12'000 francs pour la formation, après avoir bien sûr réalisé une première formation de base, style CFC. C'est totalement nouveau et c'est essentiel parce que cela fait partie bien sûr de nos richesses, soit la formation.

Deuxième élément – je l'ai entendu mais je veux le répéter parce que c'est important –, aider, accepter dans notre société de soutenir le bénévolat. On en a entendu parler ce matin fortement et de manière élargie dans le cadre de la loi sur le sport.



Encourager le bénévolat pour les personnes aidantes est aussi un devoir d'action dans les politiques publiques que nous entendons mener. Et cela est bien sûr pour nous également essentiel.

Et puis, nous avons bien sûr aussi dans les domaines liés à l'économie fait quelques efforts, quelques petits pas pour rester dans ce qui était acceptable du point de vue de nos moyens.

Je voudrais donc saluer toutes les personnes, notamment le député Nicolas Voide qui a souligné une nouvelle fois les conditions d'acceptabilité pour le groupe PDCB et les éléments qui sont supportables pour les finances publiques d'un côté, et ciblés et non pas généralisés de l'autre. Comme de nombreux intervenants, vous avez souligné que nous ciblions – et c'est quelque chose aussi que nous devons particulièrement souligner – une intervention essentiellement pour la classe moyenne, et il est difficile de trouver des propositions qui nous permettent d'aller dans ce sens-là. En effet, si vous regardez ces 20 dernières années, nous avons régulièrement trouvé des solutions pour les personnes qui ont des revenus modestes, voire pour les familles nombreuses, mais il est difficile de trouver pour la classe moyenne – pour moi, la classe moyenne c'est entre 60'000 et 120'000 francs de revenus imposables – de trouver des solutions qui sont essentiellement ciblées pour cette classe-là et non pas pour les faibles revenus parce que souvent on dit que de 60'000 francs et en dessous, on a droit à la déduction. Eh bien!, ici, nous savons qu'avec notamment la décision la plus importante, celle de reconnaître la déductibilité de la prime de caisse maladie effectivement payée, subvention déduite, donc tous ceux qui, aujourd'hui, ont des revenus qui leur permettent de toucher la subvention caisse maladie seront peu touchés par cette révision, et c'est justement là la volonté que nous avons de soutenir la classe moyenne, celle qui n'obtient pas les subventions et qui, de par l'effet de la déduction que nous mettrons aujourd'hui en place, verra sa fiscalité réduite.

Alors, bien entendu, merci pour ces approches. Nous étudierons bien sûr les aspects techniques liés à l'hypothèque légale, soulevés par le député Nicolas Voide dans le cadre de son entrée en matière.

Je partage également l'idée que le revenu disponible est un critère, Monsieur le député Charles Clerc, des plus importants. C'est juste. Mais, vous avez fait un grand développement sur les taux. D'accord, mais avant les taux, il y a la détermination de l'assiette fiscale. Si l'assiette fiscale, grâce notamment à un élément que vous avez vous-même relevé, c'est-à-dire la possibilité d'amortissement immédiat, se réduit fortement par ces amortissements immédiats, forcément que le taux a moins d'importance derrière parce qu'il se calcule sur une assiette fiscale qui est réduite de manière importante. Et c'est là que nous avons vis-à-vis notamment des PME une fiscalité qui n'est pas encore un eldorado, qui ne le sera probablement jamais, parce que notre canton n'est probablement pas destiné à devenir un eldorado fiscal, même si nous n'avons pas à rougir de certaines comparaisons parce que les taux, c'est une chose, mais l'assiette fiscale, et c'est déterminant, en est une autre. Je vous remercie aussi d'avoir souligné, notamment dans les régions transfrontalières, l'aspect attractivité que nous pouvions avoir avec la fiscalité valaisanne.

Un mot tout de même par rapport aux 1'000 et quelques contribuables qui ont un revenu supérieur, les 1'200 sur les 11'000 à 12'000 personnes morales. Malgré cela, malgré un tissu industriel extrêmement développé en Valais, le 98% des emplois, des places d'apprentissage dans ce canton, est le résultat des PME. Malgré l'incroyable force que nous avons en matière industrielle avec les grands sites que vous connaissez (Lonza, Chippis-Sierre et Monthey), eh bien!, malgré cela, les PME de ce canton sont génératrices du 98% des places, et c'est bien à elles que nous devons la priorité à la suite de ce constat.

La RPT II: il fallait l'attendre, ici je suis quand même obligé de faire quelques rappels, Mesdames et Messieurs. Nous avons assuré la neutralité du bilan et nous n'avons pas attendu 4 ans pour le faire. Vous nous avez poussés jusqu'à l'extrémité des calculs dans le cadre de la RPT II. Vous nous avez demandé, pour chacune des tâches, quelle était la conséquence du point de vue global et quelle était la conséquence pour chacune des

communes valaisannes. Je vous défie de trouver un canton qui a été poussé aussi loin par le Parlement dans le cadre de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Alors, les effets de neutralité, on les examinera au bout de 4 ans. Mais, aujourd'hui, vous devez accepter que nous avons d'abord assuré la neutralité vis-à-vis des communes valaisannes, et je ne laisserai pas dire que nous n'avons pas fait le travail dans ce domaine *a priori* et non pas dans 4 ans *a posteriori*. Maintenant, certaines communes ont eu des augmentations de leurs factures en matière scolaire. Mesdames et Messieurs, j'ai vu des présidents de commune qui ont vu leurs factures en matière scolaire baisser, simplement parce que l'effectif des enfants avait baissé, et ils étaient très tristes. Ils étaient très tristes parce que cela signifiait que le développement de leurs communes n'était pas favorable. Et ceux qui ont des factures, notamment en matière scolaire, qui ont augmenté ont pensé non seulement à la facture mais ont encore pensé au nombre d'élèves supplémentaires qu'ils avaient dans leurs classes, et cela les réjouissait. Alors, il faut regarder, et les effets de volume sont bien naturellement à prendre en considération dans le cadre de ce bilan. Imaginez que nous disions que les effets de volume dus au vieillissement de la population ne sont pas pris en considération pour savoir combien on a de places nécessaires dans les établissements médico-sociaux ou dans les centres médico-sociaux puisqu'on a l'intention de garder le plus longtemps possible les personnes à domicile. Non, nous avons d'abord assuré la neutralité vis-à-vis des communes et bien sûr les effets de volume, comme je viens de le citer, peuvent se retrouver dans le cadre de certaines observations qui sont précises, comme je l'ai entendu auprès de plusieurs intervenants. Ce problème de la neutralité et de la RPT II était important. Je tiens vraiment à rappeler ici la réalité de toutes ces choses.

Le député Jean-Henri Dumont a, lui, parlé de l'opportunité, c'est parfaitement juste. Quand est-ce le bon moment? C'est une vraie question. Bien sûr que le Gouvernement lui-même s'est posé cette question parce qu'on sait aussi, nous, qu'en nous serrant quelque part la ceinture de 20 millions une première fois et quasiment deux fois 10 millions les deux fois suivantes, nous nous mettons nous-mêmes aussi des charges plus importantes pour boucler le budget. Cependant, dans le cadre de l'observation de l'ensemble des avantages et des inconvénients, nous avons clairement répondu qu'il était nécessaire, malgré les incertitudes, et on ne veut pas les nier, de la BNS et d'autres, nous sommes arrivés à la conviction qu'il était judicieux et qu'il était opportun de réaliser à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 – vous en sentirez les effets, puisqu'on a de nombreux décalages en matière fiscale, seulement quand vous remplirez votre déclaration en mars 2014 et recevrez votre facture en décembre 2014; il y a donc encore des délais d'ici là. Et nous avons aussi bien sûr la conviction que les services publics ne sont pas en danger à travers la proposition que nous avons déposée sur votre bureau.

Un élément intéressant: vous avez, semble-t-il hésité à dire que ces 20 millions, nous pourrions les utiliser pour les attribuer au fonds du 21<sup>e</sup> siècle – j'ai noté une approche de ce type-là. Deux éléments de réflexion sur l'attribution à des fonds: le Gouvernement sait aussi qu'il y a des limites à une attribution à un fonds parce que si nous avons des besoins immédiats d'utilisation de certaines de nos liquidités ou de certains de nos moyens, il ne paraît pas forcément opportun, il y a donc un certain nombre de limites à l'attribution dans un fonds, à mettre en parallèle avec les besoins actuels, et vous savez que ceux-ci sont toujours nombreux; y compris dans le cadre d'un débat sur une baisse modérée de la fiscalité, nous entendons le reconnaître.

J'ai répondu à la députée Graziella Walker Salzmänn de manière très approfondie par un courrier sur l'ensemble des conséquences au niveau des subventions aux caisses maladie; sauf erreur, il est dans votre boîte aux lettres ce matin ou probablement au plus tard demain. Ce courrier très approfondi vous donne notamment toutes les réponses par rapport aux limites, par rapport aux personnes qui ont plus de 75'000 francs. Et vous pourrez, dans ce cadre-là, poursuivre les réflexions qui sont les vôtres sur cette aide effectivement importante que nous apportons aux uns et aux autres dans notre canton (environ 90'000 personnes pour les 192 millions que vous avez signalés). Il est vrai, et vous l'avez également

fait remarquer mais j'aimerais le souligner par rapport aux subventions aux caisses maladie, c'est vraiment la classe moyenne qui est ciblée. Nous estimons que cela est parfaitement justifié parce que nous avons fait beaucoup, beaucoup d'efforts pour les bas revenus ces dernières années.

Le député (suppl.) Mathieu Fardel s'est enthousiasmé, et je m'en réjouis. Il est vrai qu'il est souvent possible de partager avec le groupe PLR les propositions qu'il fait, c'est souvent possible..., pas toujours, mais souvent. Nous éviterons les tracasseries, vous avez raison, par rapport à l'élément lié à la déduction pour les personnes aidantes. C'est absolument indispensable. Les membres de la commission le savent, nous avons, dans le formulaire, envisagé une déduction sur l'attestation pas forcément du médecin mais du centre médico-social ou du médecin. C'est quelque chose qui devrait éviter bien sûr ce que nous voulons chasser, soit les tracasseries administratives. Trois questions ont été clairement posées dans le cadre de votre intervention:

Concernant les subventions aux caisses maladie pour les 18-20 ans, réponse au mois de juin. Il y a deux interventions, celle du groupe PDCC, sauf erreur, et puis celle du groupe PLR, c'est possible, je ne suis pas certain mais, comme vous le signalez, je pense que cela vient de vos rangs. Donc, réponse au mois de juin. Nous viendrons avec des réponses ciblées sur ces deux éléments.

L'information toujours nécessaire, y compris pour les couples qui, essentiellement au niveau fédéral, sont encore pénalisés. Il y a du reste des initiatives pour que cette injustice par rapport aux personnes qui ne sont pas mariées soit supprimée. C'est essentiellement au niveau fédéral, au niveau de l'impôt fédéral direct que nous avons ces difficultés. J'espère que l'un ou l'autre responsable du Service des contributions m'écoute et note qu'il faut, dans le cadre de la prochaine brochure, faire un petit couplet pour cette information. Tout à fait.

Très intéressant, j'ai réagi comme vous en voyant le canton de Vaud dire que l'on pouvait aujourd'hui désormais remplir sa déclaration sans justificatifs. On n'en est pas encore tout à fait là. J'ai demandé une étude au Service des contributions. Nous reviendrons, si ce principe est acceptable, avec des propositions d'allègements sous l'angle administratif de la charge résultant de la déclaration d'impôts. Tout à fait.

Merci à ceux qui ont dit que c'était stimuler la croissance et que c'était faire acte de confiance, comme l'a dit le député Serge Métrailler, qui a aussi reconnu un nombre élevé d'effets multiplicateurs dans le cadre de cette approche. Vous avez aussi relevé l'innovation que nous avons, après les allocations familiales, d'aller dans le sens d'un soutien au bénévolat.

Reste M<sup>me</sup> la députée et présidente de la Fédération des communes valaisannes. Comme elle l'a dit une fois dans une interview au Nouvelliste, elle va toujours ventre à terre. Donc, bien évidemment que je comprends son intervention. Mais si on va dans les chiffres et dans les graphiques, je vous en donnerai un concernant la marge d'autofinancement et l'évolution de la marge d'autofinancement des communes. Je pourrais vous donner aussi l'évolution des recettes fiscales des communes mais c'est moins objectif. En effet, l'évolution des recettes fiscales des communes doit mettre en parallèle l'évolution des charges des communes. Il faut donc être correct. Le tableau que je vous montre donne l'évolution des recettes fiscales des communes à la suite de toutes les interventions. Cela commence en 2003 et on est en 2010. C'est donc l'évolution des recettes fiscales des communes. C'est très objectif par rapport à la révision de la loi fiscale; c'est insuffisant par rapport à l'évolution des recettes des communes. Mais la marge d'autofinancement des communes était de 204 millions en 2003. Elle est, malgré un léger aplatissement et une légère baisse dans les trois dernières années, de 365 millions. Ce n'est juste pas le double. Alors, on peut discuter de l'évolution et la marge d'autofinancement prenant par définition en considération les charges nouvelles des communes, on voit donc l'évolution très favorable de celles-ci. C'est vrai que nous devons éviter les cas extrêmes, bien sûr, lorsque l'on fait des analyses. Nous ne sommes pas aveuglés par ce qui pourrait moins contribuer dans le futur à la péréquation

intercommunale effectivement. Mais nous avons la conviction que, aujourd'hui, nous ne péjorons pas les finances communales, nous les allégeons et il est, contrairement à l'initiative Weber, donné du délai pour réaliser ces diverses adaptations. Nous sommes bien sûr sensibles au fait que des planifications intégrées pluriannuelles existent aussi dans les communes et qu'il y a donc lieu de tenir compte de ces éléments dans le cadre de décisions qui ne doivent pas avoir la brutalité d'une mise en œuvre dans les 24 heures, comme certains l'ont même envisagé.

J'ai trouvé évidemment audacieuse votre comparaison sur l'autonomie communale entre la taxe et l'impôt. C'est quand même assez nettement différent. Revendiquer l'autonomie communale en matière de taxes, Dieu sait si je ne peux que souscrire à cette approche. Imaginer une autonomie communale en matière d'impôts, où le revenu serait, dans une commune, imposable parce que le revenu imposable serait imposable et pas dans une autre, non. L'autonomie en matière fiscale a ses limites, et ses limites se trouvent dans les barèmes. C'est pour cela que nous avons donné des coefficients, des possibilités d'indexation et autres moyens de ce type-là, mais pas sur l'assiette fiscale, c'est déjà suffisamment compliqué comme cela.

Merci aux divers intervenants qui ont souligné que le pouvoir d'achat des contribuables était amélioré, Monsieur le député Pascal Luisier.

Merci au président de la commission des finances d'avoir confirmé la vision de celle-ci à travers sa position.

Et d'ores et déjà merci au président de la commission qui nous donnera le rendez-vous soit tout de suite après les débats, soit un moment plus tard.

Je vous invite, y compris ceux qui hésitent, à voter cette entrée en matière; cela en vaut la peine pour les Valaisannes et les Valaisans.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière a été combattue; nous allons donc procéder au vote.

**Par 85 voix contre 17, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur la modification de la loi fiscale.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du jeudi 10 mai 2012.)*

*Le président:*

Nous nous retrouverons dans quelques minutes pour la «Soupe des députés».

Je vous remercie pour votre participation à la séance de ce matin.

Je vous reverrai ainsi tout à l'heure ou demain matin.

**La séance est levée à 12 h 45.**

## Séance du mercredi 9 mai 2012

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Ouverture de la séance: 9 heures.

### Ordre du jour:

1. Rapport annuel d'activité 2011 de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais  
Tätigkeitsbericht 2011 der Walliser Delegation der interparlamentarischen Aufsichtskommission für das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis

2. **Entrée en matière**

Décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey

#### **Eintretensdebatte**

Beschluss über die Bürgschaft des Staates Wallis für die Finanzierung des Bankdarlehens in Höhe von 73,375 Millionen Franken, das vom Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis aufgenommen wird, um das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis am Standort Rennaz zu bauen und die Spitalbauten Monthey und Le Samaritain in Vevey in Behandlungs- und Rehabilitationszentren, medizinisch-chirurgische Zweigstellen und Dialysezentren umzubauen

**Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)**

**Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)**

3. Interpellation du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant l'affaire Savioz: l'honneur du Dr Savioz doit être réhabilité (15.11.2011) (1.205)  
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Affäre Savioz: Die Ehre von Dr. Savioz muss wiederhergestellt werden (15.11.2011) (1.205)
4. Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant: pseudo-science au RSV? (16.11.2011) (1.206)  
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend Pseudowissenschaft beim GNW? (16.11.2011) (1.206)
5. Postulat des députés Bertrand **ZUFFEREY** (suppl.), PDCC, François **THURRE** (suppl.), PDCB, Rita **THEODULOZ** (suppl.), PDCC, concernant la représentation du personnel de l'hôpital du Valais doit être assurée au sein du conseil d'administration du Réseau Santé Valais (17.11.2011) (1.207) – **retiré par l'auteur**  
Postulat der Grossräte Bertrand **ZUFFEREY** (Suppl.), PDCC, und François **THURRE** (Suppl.), PDCB, sowie Grossrätin (Suppl.) Rita **THEODULOZ**, PDCC, betreffend: Die Vertretung des Personals des Spitals Wallis innerhalb des Verwaltungsrats des Gesundheitsnetzes Wallis muss gewährleistet werden (17.11.2011) (1.207) – **vom Autor zurückgezogen**
6. Interpellation des députés Didier **CACHAT**, PLR, Alexis **TURIN**, PLR, et cosignataires concernant la représentativité au CA du RSV (13.12.2011) (1.211)  
Interpellation der Grossräte Didier **CACHAT**, PLR, Alexis **TURIN**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Vertretung der Regionen innerhalb des GNW-Verwaltungsrats (13.12.2011) (1.211)

7. Motion du groupe PLR, par le député (suppl.) Gilbert **MONNEY**, concernant: vers une vision différente de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (15.12.2011) (1.214)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **MONNEY**, betreffend: ein anderer Ansatz für das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (15.12.2011) (1.214)
8. Interpellation des députés Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, et Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, concernant Charles Kleiber à la présidence du RSV pour ... une année! (15.12.2011) (1.217)  
Interpellation der Grossräte Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, und Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Charles Kleiber an der Spitze des GNW für ... ein Jahr! (15.12.2011) (1.217)
9. **Entrée en matière**  
Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice  
**Eintretensdebatte**  
Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Mex und Saint-Maurice
10. **Entrée en matière**  
Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Sion et Salins  
**Eintretensdebatte**  
Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Sitten und Salins
11. **Entrée en matière**  
Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt  
**Eintretensdebatte**  
Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt  
**Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS) – santé publique**  
**Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG) – Gesundheitswesen**
12. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV: développement de la démarche qualité (16.06.2011) (1.157)  
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Entwicklung der Qualitätssicherung (16.06.2011) (1.157)
13. Motion du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV: modifier le rôle du CA et de la Direction générale (gouvernance stratégique) (16.06.2011) (1.149)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Änderung der Rolle des Verwaltungsrates und der Generaldirektion (strategische Führung) (16.06.2011) (1.149)
14. Postulat des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant: plus de compétences pour les organes dirigeants de l'Hôpital du Valais (17.06.2011) (1.174)  
Postulat der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend: mehr Kompetenzen für die Führungsorgane des Spitals Wallis (17.06.2011) (1.174)

15. Motion du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV: vers la création du Comité Médical Consultatif d'Etablissement (16.06.2011) (1.150)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Schaffung eines Beratenden Medizinischen Ausschusses der Einrichtung (16.06.2011) (1.150)
16. Postulat du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant rétablir un collège des médecins au RSV (17.06.2011) (1.159)  
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Wiedereinsetzung eines Ärzte-Kollegiums im GNW (17.06.2011) (1.159)
17. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV: pour une réforme de la gestion des ressources humaines (16.06.2011) (1.155)  
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: für eine Reform des Personalmanagements (16.06.2011) (1.155)
18. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant l'amélioration de la communication au sein du RSV (16.06.2011) (1.156)  
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Verbesserung der Kommunikation innerhalb des GNW (16.06.2011) (1.156)
19. Postulat du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Bruno **PERROUD** (suppl.), concernant: pour un bilan de gestion des ressources humaines au RSV (17.06.2011) (1.163)  
Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Bruno **PERROUD** (Suppl.) betreffend Bilanz des Personalmanagements beim GNW (17.06.2011) (1.163)
20. Postulat des députés Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Sébastien **PYTHON** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le RSV, pour une meilleure communication (16.09.2011) (1.192)  
Postulat der Grossräte Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Sébastien **PYTHON** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend GNW: für eine bessere Kommunikation (16.09.2011) (1.192)
21. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT** et Didier **FOURNIER**, concernant: pour des établissements sanitaires socio-culturellement responsables et dynamiques (16.09.2011) (1.194)  
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT** und Didier **FOURNIER**, betreffend: für soziokulturell engagierte und dynamische Krankenanstalten (16.09.2011) (1.194)
22. Motion du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant: pour un Observatoire Valaisan de la Santé (OVS) indépendant (16.06.2011) (1.151)  
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend: für ein unabhängiges Walliser Gesundheitsobservatorium (WGO) (16.06.2011) (1.151)
23. Postulat du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Bruno **PERROUD** (suppl.), concernant le statut de l'OVS (17.06.2011) (1.165)  
Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Bruno **PERROUD** (Suppl.) betreffend Statut des WGO (17.06.2011) (1.165)

24. Motion des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant autonomie et indépendance de l'OVS (17.06.2011) (1.169)  
 Motion der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend Autonomie und Unabhängigkeit des WGO (17.06.2011) (1.169)
25. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant la planification hospitalière: poursuite de la concentration, étude des scénarii B et C (16.06.2011) (1.152)  
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Spitalplanung: weitere Konzentrierung, Studium der Szenarien B und C (16.06.2011) (1.152)
26. Postulat du groupe CVPO, par le député Beat **RIEDER**, concernant le RSV: des hôpitaux solides avec une culture hospitalière prononcée (17.06.2011) (1.167)  
 Postulat der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat **RIEDER**, betreffend GNW: starke Spitäler mit ausgeprägter Spitalkultur (17.06.2011) (1.167)
27. Postulat des députés Jean-Luc Addor, UDC, André **VERNAY**, PLR, et cosignataires concernant: pour un hôpital cantonal en Valais (17.06.2011) (1.168)  
 Postulat der Grossräte Jean-Luc Addor, UDC, André **VERNAY**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Walliser Kantonsspital (17.06.2011) (1.168)
28. Postulat des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant des liens avec les milieux universitaires (17.06.2011) (1.171)  
 Postulat der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend Zusammenarbeit mit den universitären Kreisen (17.06.2011) (1.171)
29. Postulat des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant la planification hospitalière dans une dynamique accélérée (17.06.2011) (1.173)  
 Postulat der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend dynamischere Spitalplanung (17.06.2011) (1.173)
30. Postulat des groupes PDCC et PDCB, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant des investissements concentrés et conséquents pour l'Hôpital du Valais (17.06.2011) (1.175)  
 Postulat der Fraktionen PDCC und PDCB, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend gezielte und umfangreiche Investitionen für das Spital Wallis (17.06.2011) (1.175)
31. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant la prise en charge médicale de base (17.06.2011) (1.166)  
 Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend medizinische Grundversorgung (17.06.2011) (1.166)
32. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant des mesures en faveur des médecins de famille (17.06.2011) (1.178)  
 Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend Massnahmen zu Gunsten der Hausärzte (17.06.2011) (1.178)



33. Motion des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant autonomie et indépendance de la Commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients (17.06.2011) (1.170)  
 Motion der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend Autonomie und Unabhängigkeit der kantonalen Kommission für die Patientensicherheit und die Pflegequalität (17.06.2011) (1.170)
34. Postulat des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant le renforcement de la collaboration avec les médecins installés en pratique privée (17.06.2011) (1.172)  
 Postulat der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend Verstärkung der Zusammenarbeit mit den privat praktizierenden Ärzten (17.06.2011) (1.172)
35. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV – affaire Bettschart: que toute la lumière soit faite (16.06.2011) (1.153)  
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Transparenz in der Affäre Bettschart (16.06.2011) (1.153)
36. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV – affaire Savioz: que toute la lumière soit faite (16.06.2011) (1.154)  
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Transparenz in der Affäre Savioz (16.06.2011) (1.154)
- Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)**  
**Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)**
37. Postulat des députés Marcel **DELASOIE** (suppl.), PLR, Felix **RUPPEN**, CVPO, Serge **METRAILLER**, PDCC, et Joël **GAILLARD**, PDCB, concernant l'affectation des excédents de revenus (17.03.2011) (1.140) (***motion transformée en postulat lors du développement***)  
 Postulat der Grossräte Marcel **DELASOIE** (Suppl.), PLR, Felix **RUPPEN**, CVPO, Serge **MÉTRAILLER**, PDCC, und Joël **GAILLARD**, PDCB, betreffend Zweckbindung der Ertragsüberschüsse (17.03.2011) (1.140) (***Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt***)
38. Postulat du groupe PDCB, par le député (suppl.) Pascal **DUBOSSON**, concernant le vote électronique (06.05.2011) (1.143)  
 Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Pascal **DUBOSSON**, betreffend E-Voting (06.05.2011) (1.143)
39. Postulat du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: maintenir l'obligation de fonctionner des conseillers communaux? (10.05.2011) (1.145)  
 Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Macht der Amtszwang für Gemeinderäte noch Sinn? (10.05.2011) (1.145)
40. Postulat du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant l'égalité de traitement en matière de taxes et de coûts (13.05.2011) (1.147) (***motion transformée en postulat lors du développement***)  
 Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend Gleichbehandlung bei Gebühren und Kosten (13.05.2011) (1.147) (***Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt***)

*Le président:*

Bonjour à tous!

Bienvenue dans cette séance du mercredi 9 mai 2012, deuxième demi-journée de cette session.

Avant de débiter nos travaux, nous allons procéder à deux assermentations.

Il s'agit de MM. les députés (suppl.) **René Rouvinez et Denis Liand**.

M<sup>me</sup> la deuxième vice-présidente du Grand Conseil Marcelle Monnet-Terrettaz va nous lire la formule d'assermentation.

Je vous demande de vous lever.

(...)

*(Cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)*

Je vous souhaite la bienvenue ici au Parlement.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la communauté valaisanne et vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre fonction.

*(Applaudissements)*

Nous commençons avec le point 1 d'un ordre du jour qui est extrêmement chargé avec 40 points prévus pour cette matinée.

**1. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2011  
de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle  
de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais**

**TÄTIGKEITSBERICHT 2011  
der Walliser Delegation der interparlamentarischen Aufsichtskommission  
für das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis**

Cf. Annexes-Beilagen p. ss

**Discussion générale:**

*M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC:*

Si je me lève, c'est déjà pour saluer la réussite de quelques projets intercantonaux:

Premièrement, nous avons parlé d'un hôpital mais, pour parler de cet hôpital, nous avons aussi mis sur pied une commission interparlementaire de contrôle. Dans ce rapport, ce qui ressort le plus et le plus flagamment, c'est la difficulté de mettre autour d'une table des gens et de trouver une méthode de travail, quelques différences entre le Valais et Vaud (le message chez nous s'appelle un exposé des motifs et des projets de décret chez eux; les décisions que nous prenons sont des décrets chez eux) et finalement la partie spéciale du message, pour le Valais, représente 25% pour à peu près 75% pour le canton de Vaud. Donc, nous pouvons voir que cette commission, si elle a réussi à travailler ensemble, et qui a fait du bon travail, a réussi à prendre des gens sérieux. C'est un travail important. Mais, finalement, ce travail sera important pour le futur, surtout dans le domaine de la mobilité.

Merci.

*M. le député (suppl.) Pierre Gualino, PDCB:*

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé le rapport de la délégation valaisanne concernant la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais.

Notre groupe relève particulièrement ceci:

- la commission interparlementaire est composée de 15 membres dont 7 issus de notre Parlement;
- 2 séances ont eu lieu pour préparer les assemblées plénières;

- ce rapport concerne uniquement l'activité de la première année, soit de septembre 2010 à septembre 2011;
- la délégation valaisanne a défini les points essentiels pour notre canton et elle a défendu d'une même voix la défense de ses intérêts;
- les membres de la commission valaisanne de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais soutiennent, à l'unanimité moins une abstention, le projet de cautionnement du nouvel hôpital Riviera-Chablais prévu au point suivant de notre ordre du jour.

Pour le reste, nous nous rallions au point 8: conclusions et recommandations de la commission aux Grands Conseils valaisan et vaudois. Et, comme le temps avance, que chacune et chacun ont pris connaissance dudit rapport, notre groupe remercie les membres de la délégation valaisanne de la commission de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais pour le travail effectué.

Merci de votre écoute.

*M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le groupe ADG s'est penché avec attention sur ce rapport et se montre très satisfait de l'avancée du projet.

Les questions relatives à l'évolution de l'hôpital Riviera-Chablais ont trouvé réponse dans ce rapport et la commission interparlementaire a pu, lors de sa séance du 30 avril, poser les questions plus précises à M. Diserens. Le suivi des finances, la place des CTR dans le budget de l'Etat, de chaque Etat, les transports publics, les infrastructures parahospitalières, les différentes disciplines et d'autres questions plus techniques. Toutes les questions posées par la délégation ont trouvé de la part du conseil d'établissement de l'hôpital Riviera-Chablais des réponses adéquates.

Afin de rassurer la commission, les députés des deux cantons et les contribuables, le conseil d'établissement du HRC se dotera de professionnels pouvant suivre les situations financières de manière pointilleuse et efficace qui permettront de connaître l'état des finances avec précision lors de l'avancée des travaux; travaux qui débuteront l'an prochain à n'en pas douter avec votre soutien unanime dans le point suivant de notre ordre du jour.

En vous remerciant de votre attention.

### **La discussion est close.**

*M. le député Aldo Resenterra, PLR, vice-président de la commission 2010/2011:*

L'hôpital Riviera-Chablais est devenu une réalité tangible après l'acceptation de la loi d'adhésion à la convention intercantonale et de la décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement du concours d'architecture, pour mémoire (je cite) par 107 voix pour, une contre et 5 abstentions, en février 2009.

Vous avez pris connaissance du rapport de la commission intercantonale et puis de celui de la commission SAI portant sur le même sujet, mais sujet ô combien important pour le Chablais et pour la politique hospitalière valaisanne.

Une commission de contrôle se doit d'établir chaque année un rapport à l'intention du Parlement. Ce dernier doit relater les informations définies par le concordat ou par la convention.

Ce rapport peut surprendre puisque nous allons voter le cautionnement du crédit de construction seulement après le passage au point suivant de l'ordre du jour dont l'objet n'est pas encore réalisé.

La possibilité de suivre les études, le concours et la phase de réalisation a été inscrite dans la convention, ce qui nous permet aujourd'hui de vous apporter quelques précisions sur ce dossier, précisions qui, je l'espère, vous feront accepter la construction de

ce nouvel hôpital. C'est bien dans cette optique que nous vous avons remis en annexe du rapport l'extrait du procès-verbal de notre rapport de la CIC sur le sujet avec nos remarques, notre vision sur le travail effectué par le comité d'établissement depuis septembre 2010, date d'entrée en fonction de la CIC.

J'aimerais souligner d'entrée que nous avons reçu les documents de travail demandés et que, lors des séances, on a répondu à toutes les questions posées, que cela soit par le comité d'établissement ou par les conseillers d'Etat.

La commission s'est enquis plus particulièrement durant cette période des études de la problématique du dimensionnement, des transports et des coûts qui restent les enjeux majeurs d'un projet tel que celui présenté.

Le dossier a connu une évolution positive – il faut le faire remarquer –, évolution positive au niveau du dimensionnement car il n'est pas devenu un mini CHUV comme d'aucuns le prétendaient. Il offre des possibilités d'extension futures mais il ne le fait pas dans la démesure.

Le nombre de lits prévus initialement a été revu à la baisse lors de l'élaboration du cahier des charges du concours pour atteindre aujourd'hui ces 304 lits avec la possibilité de transformer 58 chambres en chambre double, possibilité qui ne peut être utilisée qu'avec l'accord des Conseils d'Etat et suivant une procédure établie.

La répartition des surfaces entre les diverses disciplines médicales et les autres services s'est faite en collaboration avec les responsables actuels travaillant sur les divers sites existants.

Evolution positive sur la politique des transports, plus particulièrement du côté vaudois, et c'est remarquable. Il suffit de prendre les chiffres du message qui concernent la partie vaudoise pour découvrir qu'ils vont voter en plus un crédit de 1,2 million pour financer des études complémentaires aux aménagements routiers.

La commission qui va défendre le projet devant le Grand Conseil vaudois va demander une rallonge de 500'000 francs, en accord avec le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, pour des études spécifiques et pour une collaboration plus intensive avec l'agglomération Chablais. Celles-ci concernent des mesures complémentaires d'aménagements routiers destinés à assurer, notamment par des tronçons en site propre, la stabilité des horaires des lignes de transports publics entre Montreux, Aigle et le Chablais valaisan, une desserte possible de l'hôpital Riviera-Chablais par la création d'une nouvelle halte à Rennaz sur la ligne CFF avec une liaison par transports publics – encore un petit geste supplémentaire pour ces transports qui sont un enjeu majeur à régler, l'hôpital étant situé actuellement, et je le fais remarquer, dans une zone périurbaine mais qui connaît un développement économique important.

Du côté valaisan, c'est un souhait maintes fois exprimé: nous demandons à notre conseiller d'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la situation existante en développant les transports existants des TPC (Transports publics du Chablais) et de soutenir l'agglomération Monthey. Il doit répondre aux vœux des Chablaisiens et du monde politique.

Et le coût?, me direz-vous. Et là, je vais vous rassurer. Excusez-moi d'être trivial, mais cet hôpital ne vous coûte pas un rond. Bien sûr, une caution reste une caution et, si l'on n'y prend pas garde, de mauvaises surprises peuvent arriver. Mais, pour être plus pragmatique, les coûts annoncés en 2007 de l'ordre de 275 millions n'ont pas évolué de manière significative compte tenu des différents facteurs inhérents à ce type de construction. Ils se montent aujourd'hui à 315 millions. Une base de comparaison, établie sur les dernières constructions hospitalières, estime un coût d'un million par chambre. Nous pensons que c'est correct et cela correspond au devis présenté.

Le souhait de la CIC se porte plus particulièrement sur le suivi financier par les cantons car ceux-ci ne sont pas les maîtres d'œuvre. Nous leur avons proposé de

s'adjoindre les services de spécialistes du domaine du contrôle financier lors de constructions. Il faut bien le souligner, c'est un bureau franco-neuchâtelois qui construit en terre vaudoise un objet intercantonal. Les deux cantons étant liés, il ne sert à rien de faire le travail deux fois, mais de le faire bien.

Une remarque encore concernant les coûts: le comité d'établissement a mis une grande pression sur le maître d'ouvrage afin de les compresser au maximum.

Quant au différentiel de 15 millions, il est là pour assurer un risque pris sur les estimations car il reste des offres définitives à rentrer et ce montant, qui peut faire partie de la caution, pourrait – et je dis bien «pourrait» – devoir être utilisé.

En primeur, je vous donne une information: l'EMPD à chercher du côté vaudois sera discuté au sein des groupes politiques le 22 mai 2012 et soumis au Grand Conseil entre les mardi 22 mai et mardi 5 juin 2012.

Il va de soi que ce dossier aussi technique qu'émotionnel provoque quelques réactions, mais n'oubliez pas que nous sommes cités en exemple pour la politique hospitalière intercantonale menée avec cet hôpital. Réunir cinq sites existants sous un même toit et définir une position commune entre deux cantons méritent bien cette jalousie. Le canton de Fribourg ouvre le débat sur une centralisation de ses hôpitaux et le canton de Neuchâtel s'enlise dans son dossier. Le Chablais est aussi bien valaisan que vaudois, et nous pouvons cette semaine leur donner un signal fort concernant l'engagement du Parlement valaisan sur le projet.

Je remercie les membres de la CIC valaisanne pour la collaboration, le travail et le soutien qu'ils apportent à ce dossier.

Je vous demande donc d'adhérer à ce projet et de soutenir le projet de cautionnement qui va vous être présenté à la conclusion des débats du point suivant de l'ordre du jour, soutenir cet hôpital attendu par une région ayant fait fi des disparités cantonales pour s'unir dans le bien commun.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

J'aimerais, tout d'abord, remercier la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais pour son engagement. C'est le premier élément et je crois qu'il convient de le souligner.

Nous sommes face à un rapport d'activité pour l'année 2011 et j'aimerais aussi souligner la décision du Bureau de faire en sorte que ce rapport ne vienne pas, comme la plupart des rapports d'activité, au mois de juin mais au même moment et juste avant la décision du point 2 de l'ordre du jour de ce matin. C'est aussi une telle opportunité et cela permet, et aux uns et aux autres, de présenter le travail important qui a été effectué ces deux dernières années par cette commission afin d'accompagner ce projet, afin de faire en sorte que la réalisation de ce nouvel établissement hospitalier soit sur de bons rails et contrôlée, dès le départ, par les Parlements respectifs et par leurs commissions.

C'est bien sûr un projet d'envergure. Nous aurons l'occasion d'en discuter de manière plus approfondie tout à l'heure. Ce projet est, à bien des égards, inédit et novateur. Face aux défis, face aux questions complexes qu'il soulève, il est bien entendu extrêmement important que les deux cantons, par leurs commissions et par leurs députés, soient étroitement et dès le départ intégrés aux réflexions, intégrés aux différents travaux et intégrés à la mise en œuvre de ce projet. A l'instar du président de la commission, j'aimerais relever avec satisfaction que c'est la première fois qu'une commission interparlementaire de contrôle est appelée à suivre la création, la mise en place d'un projet de ce genre et ce dès la phase initiale. C'est un contrôle démocratique qui est assuré dès la conception et jusqu'au fonctionnement de cet hôpital; il convient de s'en réjouir.

Je voudrais aussi signaler la collaboration qui illustre également et de manière approfondie tout le suivi de ces travaux entre les autorités du canton de Vaud et du canton du Valais. Cette collaboration est sans aucun doute une clé du succès de cet hôpital intercantonal Riviera-Chablais. Merci à vous de cette collaboration qui se retrouve chez vous, qui se retrouve dans les Parlements vaudois et valaisan. Vous avez su mettre de côté les différences des uns et des autres auxquelles on a fait allusion... (*panne de micro*).

*Le président:*

Il semblerait que l'on ait eu une petite panne de micro, mais rien de grave.

Nous avons ainsi traité le point 1 de l'ordre du jour et pris connaissance de ce rapport annuel, ce qui nous permet de passer au point 2.

### **Entrée en matière**

#### **2. DECISION**

**portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey**

### **Eintretensdebatte**

#### **BESCHLUSS**

**über die Bürgschaft des Staates Wallis für die Finanzierung des Bankdarlehens in Höhe von 73,375 Millionen Franken, das vom Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis aufgenommen wird, um das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis am Standort Rennaz zu bauen und die Spitalbauten Monthey und Le Samaritain in Vevey in Behandlungs- und Rehabilitationszentren, medizinisch-chirurgische Zweigstellen und Dialysezentren umzubauen**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /*

*Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

*Président: Didier Cachat / Rapporteur: Gilbert Monney (suppl.)*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Marcel Bayard, PDCC:*

Avec la réalisation de l'hôpital Riviera-Chablais, cinq sites de soins aigus actuels du Chablais, tant vaudois que valaisan, seront remplacés par un seul hôpital.

Le groupe PDCC soutient bien évidemment à l'unanimité ce projet puisqu'il vise à améliorer la qualité des soins dispensés à la population chablaisienne, tout en conservant les places de travail et en réalisant des économies pour les caisses du canton.

Néanmoins, nous voudrions nous renseigner sur l'état d'avancement de deux points importants:

Tout d'abord, nous aimerions savoir où en est la réflexion concernant une meilleure desserte du site de Rennaz par les transports communs et publics.

Le second point que nous désirons aborder est celui des salaires du personnel. Comment sera réglée la question des salaires, en particulier le salaire du personnel médical cadre?

En vous remerciant d'avance pour vos informations, le groupe PDCC entre en matière en souhaitant le meilleur succès à ce projet pionnier. Merci.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:*

Nach langen Jahren der Planung wird dies der letzte politische Entscheid sein, den dieses Parlament über das Projekt Spital Riviera-Chablais fällen kann, danach wird mit der Realisierung begonnen. Es soll ein modernes, für den Kanton Wallis ein grosses – für den Kanton Waadt ein kleineres Projekt werden. In diesem Projekt miteingeschlossen sind auch der Umbau der Spitalgebäude Monthey und Le Samaritain in Vevey.

Das neue Spital soll selbsttragend finanziert werden. Der Kanton Wallis leistet eine Bürgschaft in Höhe von 73,375 Millionen Franken, was 25% der geschätzten Kosten ausmacht. Diese Bürgschaft muss nicht beansprucht werden, sondern sie dient lediglich zur Sicherstellung des Kredites. Ein Restrisiko bleibt aber immer bestehen.

Der Kanton beteiligt sich, wie auch in den anderen Spitälern, in der Folge ab 2017 mit 55% an den KVG-Tarifen für die Walliser Patienten. In diesem Betrag sind ein Teil für die Investitionen und ein Teil für die Betriebskosten miteingeschlossen. Ausserdem werden bei Betriebsaufnahme der neuen Anstalt von den Kantonen Bürgschaften oder Darlehen gewährt, um das für den Betrieb nötige Umlaufkapital von bis höchstens 30% des jährlichen Betriebsbudgets zu gewährleisten. Auf den Kanton Wallis fallen 25% oder 17,5 Millionen Franken.

Erfreulich ist, dass es in den anderen Spitälern zu keinen Entlassungen des Personals kommen wird. Die Reduktion der Spitalangestellten erfolgt durch natürliche Austritte. Für die CSPO-Fraktion ist es wichtig, dass die gelebte Sozialpartnerschaft im GNW weiterhin bestehen bleibt und das auch für die künftigen Mitarbeitenden im Spital Riviera-Chablais.

Der Verkehr von Seite Wallis her muss sicher optimiert werden. Für ältere und behinderte Leute ist die Anreise mit den öffentlichen Verkehrsmitteln noch zu umständlich.

Wie der Staatsrat der Kommission zugesichert hat, werden die Disziplinen im Spital Riviera-Chablais zu keiner Konkurrenz zu den anderen Spitalstandorten im Wallis stehen. Für einen weiteren, späteren Ausbau des Spitals Chablais würden zu hohe Kosten anfallen. Die Radiotherapiestruktur in Sion wird weiterhin gestärkt belassen. Wie nehmen den Staatsrat beim Wort.

Die Arbeiten der ausserparlamentarischen Kommission zur Schaffung eines neuen Spitalgesetzes haben erst begonnen. Die Leitlinien sind nicht bekannt. In der geltenden Gesetzgebung sind die drei Spitalzonen Oberwallis, Mittelwallis und Chablais mit mindestens einem Akutspital pro Zone geregelt. Andererseits hat der neue Verwaltungsrat des GNW an seiner Bilanz nach 100 Tagen ein Organigramm präsentiert, das drei Zentren kennt: das Spitalzentrum Oberwallis, das Spitalzentrum Unterwallis und das Spital Riviera-Chablais.

Die CSPO-Fraktion erwartet vom Staatsrat eine klare Positionierung, und zwar in dem Sinne, dass er einerseits bestätigt, dass er hinter der vom Verwaltungsrat aufgezeigten Strategie steht, und andererseits bestätigt, dass die dafür erforderlichen zusätzlichen und auch künftigen Investitionen im Oberwalliser und Unterwalliser Spitalzentrum gewährleistet sind, und das auch auf dem Hintergrund der neuen Spitalfinanzierung.

Auf diesem Hintergrund interessiert uns schliesslich die Frage, ob es zutrifft, dass die Sterilisationsabteilung für den ganzen Kanton neu in Martigny angesiedelt werden soll. Im Hinblick auf das oben zitierte Organigramm würde dies medizinisch wenig Sinn ergeben, von den dadurch bedingten zusätzlichen Kosten ganz zu schweigen.

Die CSPO ist grundsätzlich für Eintreten, wartet aber die Ausführungen des Staatsrats ab. Vielen Dank.

*M<sup>me</sup> la députée Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:*

Le nouvel hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais nous a pris 25 ans. C'est le temps qu'il a fallu pour prendre la décision du cautionnement pour le prêt de son financement.

L'actuel président du conseil d'administration du RSV, M. Charles Kleiber, faisait déjà partie des premières discussions. Il verra ce projet, contre vents et marées, finir par aboutir.

Projet pas banal, avec des aspects novateurs, ce mariage de raison a su trouver le site approprié, ce regroupement sur un seul site est garant d'économicité.

Le bassin de population concerné est de 175'000 personnes, dont 40'000 pour le Valais. Pour ces raisons, la mobilité douce a été mise en avant dans le cadre des transports desservant cet hôpital.

Avec une disponibilité de 454 lits, il sera possible une augmentation de 58 lits supplémentaires.

Certaines voix prétendent que le canton du Valais, avec seulement 25% de la garantie de cautionnement du projet, subirait un éventuel diktat et ce dans le domaine des ressources humaines et de la politique de rémunérations.

Il est opportun de rappeler que les chargés de ce projet, conseillers d'Etat en place, dans les deux cantons ne jouent pas dans une cour de récréation. Ils sont au-delà de ces clivages et sauront conjointement amener des solutions, privilégiant la bonne gouvernance et la gestion efficiente.

Je tiens aussi à rappeler que les Valaisans, tous, qu'ils soient du Haut, du Bas ou du Centre, bénéficieront de ce projet.

Le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:*

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler unterstützt den Beschluss über die Bürgschaft des Staates Wallis für die Finanzierung des Spitals Riviera-Chablais am Standort Rennaz in Höhe von 73,4 Millionen Franken.

Für den Bau dieses neuen Spitals im Chablais wird der Kanton Wallis also bei Gesamtkosten von ca. 330 Millionen Franken für 73,4 Millionen Franken bürgen.

Dieses neue Spital im Chablais wird sicherlich eine Sogwirkung auf das Spital Sitten haben. Es werden also vermutlich vermehrt Patienten aus dem Mittelwallis im Spital im Chablais gepflegt. Und gleichzeitig könnte dies wiederum eine Sorgwirkung auf die Spitäler Brig und Visp haben, so dass vermehrt Oberwalliser Patienten in Sitten gepflegt würden.

In diesem Sinne verlangt die Fraktion SVPO/Freie Wähler vom Staatsrat klare finanzielle Garantien für Investitionen für das Oberwalliser Akutspitalzentrum mit lokaler Direktion. Das Oberwallis braucht ein starkes Akutspitalzentrum mit lokaler Direktion (Spitaldirektor, ärztlicher Direktor und Pflegedirektorin). Nur so kann nämlich das Spitalzentrum Oberwallis dauerhaft gesichert werden.

In diesem Sinne erwarten wir gerne die Stellungnahme und Ausführungen des Staatsrates und sind für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Voilà un projet remarquable qui est soumis à notre approbation, remarquable à plus d'un titre.

Remarquable, tout d'abord, par le montant de l'investissement: 300 millions, dont plus de 60 millions à notre charge. Convenez que ce n'est pas tous les jours que nous avons l'occasion de nous prononcer sur de tels montants.



Remarquable car c'est un ouvrage intercantonal et cela sous-entend beaucoup de problèmes à régler dans les différences législatives, voire culturelles ainsi qu'organisationnelles qui sont grandes entre nos deux cantons. Ce projet a su surmonter toutes ces différences.

Remarquable par le sacrifice des populations locales qui abandonnent cinq hôpitaux de proximité.

Remarquable par les travaux intenses des autorités locales pour expliquer, convaincre et faire l'unité de la population autour de ce projet, et ce ne fut pas toujours simple.

Remarquable, enfin, car ce projet a survécu à toutes les velléités régionalistes, parfois sournoises, qui venaient des deux côtés de la frontière.

Le groupe PLR a toujours soutenu ce projet dès le début et c'est avec enthousiasme que nous acceptons l'entrée en matière.

Nous déposerons deux amendements.

A l'article 1, nous voulons faire ressortir clairement le montant alloué au financement de la construction et celui alloué à la transformation des centres de traitement de réadaptation.

A l'article 2, nous voulons que le Parlement soit informé en cas d'emprunt complémentaire.

Je vous remercie.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO:*

Der vorliegende Beschlussentwurf stellt einen weiteren Meilenstein im Werdegang dieses interkantonalen Grossprojektes dar. Es geht immerhin um 73,4 Millionen Franken, für die sich der Kanton verbürgen wird. Das Eintreten auf diesen Beschluss wird von der CVPO nicht bestritten.

Wir werden uns nicht gegen diese Bürgschaft aussprechen. Wir sind damit einverstanden und verlangen in diesem Zusammenhang vom Staatsrat die Zusicherung, dass die notwendigen Investitionen im Oberwalliser Spitalzentrum nicht gekürzt werden. Diese Investitionen müssen kurz-, mittel- und längerfristig gesichert bleiben. Das neue moderne Spital in Rennaz wird seine Sogwirkung auf Sitten und weitere Standorte entwickeln. Die CVPO verlangt deshalb mit Nachdruck eine Investitionsgarantie für das Spitalzentrum Oberwallis. Schliesslich ist der Aspekt der Wirtschaftlichkeit nicht zu vernachlässigen. Die Aufschlüsselung der Ergebnisse nach Zentren würde aufzeigen, dass das Oberwalliser Spitalzentrum hervorragend abschliesst.

Die CVPO bleibt bei ihrer Position: Jede Region braucht ein Akutspital mit einer lokalen Direktion vor Ort. Alles andere ist für das Oberwallis inakzeptabel.

In diesem Sinne sind wir für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

A l'unanimité, le groupe ADG soutient l'entrée en matière concernant le cautionnement de l'établissement intercantonal Riviera-Chablais.

Nous nous réjouissons de voir se réaliser bientôt un hôpital moderne, qui répondra aux besoins de la population du Chablais, de la Riviera et de tous les patients qui choisiront, grâce au libre choix de l'hôpital, d'aller s'y faire soigner.

Nous tenons, cependant, à insister sur certains points.

Toute la population valaisanne mérite de pouvoir disposer de soins de haute qualité. Il est donc nécessaire de planifier dès aujourd'hui la modernisation, voire la reconstruction des établissements du Haut et du Centre du Valais. L'hôpital de Sion, qui a le même âge que

celui de Gravelone lorsqu'il a déménagé à Champsec, nécessite rapidement des investissements massifs pour accomplir sa mission pour rester performant dans les disciplines de pointe. Il devra non seulement décourager les Valaisans de se déplacer au CHUV ou à l'hôpital de l'île à Berne, mais aussi attirer des patients qui se font déjà actuellement soigner dans ces établissements.

Le rassemblement de cinq établissements amène une rationalisation qui permet une diminution bienvenue des frais de fonctionnement estimés à 23 millions de francs par an. Enfin une bonne nouvelle dans un climat de hausse permanente des coûts de la santé. Mais on verra la suppression de 225 places de travail sur les 1'484 actuelles. Le groupe ADG ne peut pas se réjouir de la perte d'emplois, même dans un climat de pénurie de personnel médical. Nous demandons que les partenaires sociaux soient consultés avec anticipation et que la promesse qu'il n'y aura aucun licenciement soit tenue. La diminution doit se faire à l'occasion de départs naturels.

A noter que le site de Monthey est maintenu comme site de traitement et de réadaptation et comme antenne médico-chirurgicale. Il bénéficiera d'importants investissements.

Un des points noirs du nouvel hôpital Riviera-Chablais est celui des transports, particulièrement sur la partie valaisanne. Le plan de mobilité prévoit des fréquences de bus toutes les 60 minutes entre le Valais et Villeneuve. Compte tenu des transbordements nécessaires (nous pensons, par exemple, aux habitants du val d'Illiciez), ces fréquences sont absolument insuffisantes, d'autant plus qu'il n'y a pas d'information assurant que ces transports auront lieu en soirée. Nous insistons pour qu'une amélioration notable soit amenée au projet de mobilité. Les véhicules assurant les navettes prévues pour le personnel pourraient être dimensionnés pour accueillir aussi les patients et leurs proches avec une fréquence plus généreuse. Le nombre de places de parc payantes a volontairement été limité. C'est une bonne chose en soi mais cela oblige à organiser des transports publics performants.

Nous nous réjouissons du soin particulier qui a été apporté au concept énergétique en privilégiant le renouvelable bois et biogaz ainsi que la préparation des toits à la pose de 6'000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires. Nous encourageons aussi à faire du site, qui fait près de 11 ha, un lieu de tranquillité et d'air pur en choisissant des véhicules électriques pour les déplacements à l'intérieur du périmètre. Ce que Zermatt a réussi, un hôpital le peut aussi.

Le groupe ADG accepte donc l'entrée en matière.

*M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:*

Le projet de décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de plus de 73 millions de francs concernant la construction de l'hôpital Riviera-Chablais est attendu depuis longtemps. C'est l'aboutissement d'une vingtaine d'études qui, sur les 20 dernières années, ont coûté près de 20 millions.

Au passage, on peut s'étonner qu'en autant de temps et avec autant d'argent, on n'ait jamais demandé aucune étude sur l'impact que cet immense hôpital tout neuf aura sur le système hospitalier valaisan, voire sur l'économie valaisanne, car les hôpitaux sont parmi les plus gros employeurs du canton. Y aura-t-il, en particulier, un exode des patients valaisans, voire des médecins et du personnel hospitalier?

Dans ce contexte, l'hôpital de Rennaz, dont le coût total est estimé à 320 millions de francs, desservira principalement une population d'environ 175'000 habitants, dont 40'000 Valaisans, avec une capacité de 362 lits, soit quasiment le double de l'hôpital de Sion qui, lui, dessert une population de 200'000 habitants. Sous cet angle, on peut se poser la question de savoir si cet hôpital n'est pas surdimensionné. Mais, au moins, il permettra de satisfaire l'aspiration légitime des Chablaisiens à disposer, enfin, d'un hôpital moderne de soins aigus. Et pour cela – je le dis clairement –, le groupe UDC, au point où nous en sommes, entre en matière sur ce projet.

On nous permettra quand même d'avoir quelques soucis et de poser quelques questions.

Tout d'abord, dans cet hôpital situé en terre vaudoise, les Vaudois, qui assumeront la plus grande part du coût, auront, et c'est compréhensible, la majorité dans les organes dirigeants. Si nous ne voulons pas subir toutes les décisions vaudoises, il faudra donc que les représentants valaisans soient particulièrement vigilants, en particulier lorsqu'il s'agira de nommer des cadres, médecins et autres.

Autre sujet d'inquiétude, les transports. Si cet hôpital est peut-être surdimensionné, on ne peut pas en dire autant des parkings prévus: 477 places pour le personnel et 200 places pour les visiteurs, soit 677 places en tout pour un établissement d'une capacité potentielle de 362 lits. En comparaison, l'hôpital de Sion, lui, pour une capacité de 204 lits, dispose de 700 places (la moitié pour le personnel et l'autre moitié pour les visiteurs). A Rennaz, avec des parkings ainsi sous-dimensionnés, les patients valaisans, de par la géographie, seront les premiers pénalisés. Nous demandons donc au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour assurer une meilleure desserte de cet hôpital, que ce soit en voitures ou par les transports publics.

Le groupe UDC demande également au Conseil d'Etat de se donner les moyens, le cas échéant en mandatant une entreprise spécialisée, pour assurer un suivi rigoureux du chantier et ainsi éviter des dépassements de crédits.

Mais l'enjeu le plus important avec ce projet, un enjeu cantonal, c'est de savoir quel sera l'avenir des autres hôpitaux de soins aigus du canton, dans le Haut-Valais et le Valais central car l'UDC – je l'ai dit et je le répète – considère que les Chablaisiens ont droit à un hôpital moderne de soins aigus. Cependant, dans l'intérêt général, pour l'unité cantonale aussi, nous voulons que les ressources disponibles soient affectées équitablement entre les régions hospitalières. Nous n'accepterons pas que l'on oublie les 270'000 Valaisans qui habitent hors du Chablais.

Dans ce sens, tout le monde sait que l'hôpital de Sion qui, il faut le rappeler, a été construit il y a plus de 30 ans d'abord, comme son nom l'indiquait, pour les trois districts de Sion, Hérens et Conthey, a besoin non seulement d'un sérieux rafraîchissement mais aussi d'un agrandissement. Ce n'est qu'ainsi, en effet, qu'il pourra jouer le rôle que lui attribue la loi en vigueur: regrouper, pour tout le canton, les disciplines médicales de pointe. Cet hôpital cantonal ou central, si ce terme fait peur à certains, devra se donner les moyens du bilinguisme qui caractérise notre canton. Les experts français l'ont, eux aussi, appelé de leurs vœux en parlant d'un centre de recours cantonal. C'est aussi ce que demande le postulat «pour un hôpital cantonal en Valais» que nous traiterons plus tard. Pour atteindre cet objectif, il faudra des moyens, comme pour Rennaz. Il en ira de même dans le Haut-Valais où nos amis Haut-Valaisans ont droit, eux aussi, à un hôpital de soins aigus moderne.

Pour revenir à ce projet nécessaire d'hôpital central qui ne peut être que sur le site actuel de Sion, il est encore important de relever que l'enjeu dépasse le cadre de la médecine hospitalière. L'enjeu, c'est aussi la synergie avec les projets de campus et avec celui que le Gouvernement a annoncé tout récemment de collaboration avec l'EPFL. A l'heure où l'économie locale s'essouffle, ces projets novateurs permettront de positionner le Valais comme un canton leader dans des domaines tels que la formation et la médecine de pointe. Ils nous permettront d'attirer chez nous du personnel qualifié, notamment des médecins. C'est dire que l'enjeu n'est pas seulement médical et hospitalier mais aussi économique pour tout le canton.

Pour revenir au projet qui nous es soumis maintenant et qui ne constitue que l'une des pièces du puzzle du système hospitalier valaisan, le groupe UDC entre en matière.

Mais, avant de décider de sa position finale, il demande au Conseil d'Etat de donner des informations et des garanties précises sur les points suivants:

- quels montants seront-ils nécessaires pour garantir un hôpital moderne de soins aigus dans le Haut-Valais?
- quels montants seront-ils nécessaires pour rénover l'hôpital de Sion et surtout pour l'agrandir et pour en faire ce centre de recours cantonal qui doit pouvoir regrouper sur un site unique et bilingue les disciplines médicales de pointe?
- le Gouvernement peut-il garantir que les montants nécessaires seront mis à disposition et qu'ils le seront à temps?
- quand les travaux nécessaires, en particulier ceux qui doivent faire de l'hôpital de Sion ce centre de recours cantonal, pourront-ils être achevés?

Merci, Monsieur le chef du département, pour vos réponses précises et merci pour votre attention.

### **La discussion est close.**

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Deux chiffres : 0 (0 franc, voilà ce que va coûter au Valais l'acceptation de cette décision) et 23 (23 millions, c'est le chiffre avancé d'économies prévues pour les frais de fonctionnement).

Mais cette décision, c'est surtout un message politique fort pour que nos concitoyens Chablaisiens puissent bénéficier d'un nouvel hôpital moderne, efficace et surtout nécessaire. La nécessité est avérée, l'hôpital de Monthey ne pouvant plus être rénové et adapté aux exigences de la médecine moderne.

Le Chablais a été un précurseur en matière de regroupement hospitalier et c'est donc tout naturellement que nous arrivons au bout du processus parlementaire par cette décision de cautionnement de l'emprunt nécessaire à sa construction.

La commission s'est, néanmoins, inquiétée de plusieurs points, à commencer par les transports et plus particulièrement la liaison de la région de Monthey jusqu'à Rennaz. En effet, un transport direct n'est pas, pour l'instant, prévu. Les 35'000 habitants de la région de la vallée d'Illiez, de Monthey et de Collombey méritent une liaison directe, rapide, avec une fréquence acceptable, jusqu'à l'hôpital. Des solutions sont possibles et déjà envisagées.

La problématique de la concurrence avec Sion est un souci souvent évoqué. Il apparaît que ça restera un hôpital régional, sans comparaison ni avec le CHUV ni avec l'Hôpital du Valais.

La gouvernance est aussi venue sur le tapis, le Valais ne représentant qu'un quart de l'hôpital. Le conseil d'établissement comprend trois représentants du vieux-pays: un membre nommé par le RSV et les deux autres par le Conseil d'Etat, ce qui représente 30% du pouvoir de décision. En cas de litige, il nous a été assuré que ce seront les conseillers d'Etat qui seront compétents pour négocier et régler le problème.

Enfin, l'adaptation des salaires entre Vaud et Valais a retenu notre attention. S'il semble que les écarts entre le personnel hospitalier des deux cantons ne devraient pas poser trop de problèmes, il n'en est pas de même au niveau des médecins. Des discussions sont en cours et on espère qu'une harmonisation pourra être mise en place ainsi qu'une nouvelle organisation et un nouveau statut pour ce personnel et pour ces médecins-chefs.

La commission s'est prononcée en faveur de cette décision par 12 oui et une abstention.

Je salue l'unanimité des groupes à soutenir cette entrée en matière et je donne, d'ores et déjà, rendez-vous à la commission à l'issue de cette séance au troisième étage pour débattre des deux amendements déposés. Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Je vais reprendre l'introduction du président de la commission: c'est un message politique fort qu'aujourd'hui le Parlement valaisan, et lors de la discussion de détail et du vote final, a l'occasion de donner.

C'est effectivement dans ce sens-là que vous vous êtes exprimés les uns et les autres pour relever combien le projet était novateur, pour relever également combien, après une si longue attente de la population du Bas de notre canton, la population du Chablais valaisan et du Chablais vaudois, il était logique que nous nous trouvions aujourd'hui dans cette dernière ligne droite qui devrait permettre d'aboutir à la pose de la première pierre comme prévu dans le courant de l'année 2013. Effectivement, la population du Chablais, en pleine expansion, vous le savez aussi, sous l'angle démographique, il y a des informations qui, depuis plusieurs années, se confirment année après année, eh bien!, cette population en pleine expansion se voit aujourd'hui réunie au-delà des frontières cantonales dans un seul bassin de population, celui qui est le plus apte du reste à permettre une qualité des soins à travers une masse critique qu'une population large permet d'atteindre.

Vous avez aussi relevé, et à de nombreuses occasions, combien ce projet était exemplaire sous l'angle de la collaboration intercantonale, une vraie vitrine qui, on l'a entendu, a été relevée à chaque occasion lorsque nous avons rencontré d'autres collègues que ce soit au niveau des Gouvernements ou au niveau des Parlements.

C'est donc bien en unissant nos forces, le canton de Vaud et le canton du Valais, que nous avons réussi à apporter une des premières réponses importantes à la concurrence introduite par la LAMal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Et nous le savons – la LAMal le dit – ces collaborations sont prônées non seulement à l'intérieur des frontières d'un canton mais au niveau national et cela nous réjouit bien entendu d'avoir ce parallélisme entre la création de ce nouvel hôpital et l'introduction de ces nouvelles dispositions au niveau de la LAMal.

Et il faut le dire aussi, cet hôpital répond pleinement et entièrement à la planification hospitalière décidée par le Gouvernement valaisan et cela bien sûr est un élément essentiel de toutes réflexions face à un investissement de cette importance. Pour vous donner un ordre de grandeur, comme j'ai déjà eu l'occasion l'une ou l'autre fois de le citer, je vais le redire néanmoins, le bâtiment de la haute école à la Plaine Bellevue à Sierre a coûté grosso modo 40 millions à l'Etat du Valais, à quelques centaines de milliers de francs. Eh bien!, nous sommes quasiment à huit fois cet investissement – équipements compris bien sûr. Cela montre l'importance, cela montre, à travers cette échelle, combien le projet qui vous est soumis aujourd'hui peut poser de multiples questions que vous avez relevées les uns et les autres dans votre entrée en matière et sur lesquelles je vais maintenant revenir de manière plus détaillée, sachant qu'en fait vous acceptez à l'unanimité ce projet, parfois avec enthousiasme en le qualifiant de remarquable sous les angles de la collaboration, du montant, de l'abandon de cinq hôpitaux – c'est aussi quelque chose qu'il était juste inconcevable d'envisager il y a 15 ans et qui aujourd'hui, avec l'évolution de la médecine, des technologies et de la volonté des patients d'avoir les meilleurs soins possibles, s'est réalisé au fur et à mesure de ces diverses phases d'avancement du projet.

La première thématique qui a été abordée par de très nombreux intervenants est liée à la notion de transports et à la notion de desserte notamment des populations des vallées d'Illeiez ou d'ailleurs qui ne serait pas suffisamment couverte aujourd'hui par des cadences qui ne sont envisagées qu'à hauteur de navettes chaque heure. C'est un élément très important et il est vrai que, dans le cadre de l'EMPD, c'est donc au niveau vaudois, la commission a demandé et obtenu un crédit supplémentaire pour avancer encore dans cette problématique parce que – on l'a vu ce matin et on l'a aussi senti dans ce Parlement – la problématique de ceux qui veulent, d'un côté et avec force, soutenir les transports publics et puis, de l'autre, ceux qui disent que 677 places pour 362 lits, eh bien!, ça mériterait également une réflexion et une coordination supplémentaires. Nous nous y employons, le conseil d'établissement s'y emploie, et le Parlement vaudois devrait voter un crédit

supplémentaire au montant de 1,2 million prévu initialement pour avancer encore dans cette problématique. Le député Camille Carron a déjà signalé qu'il y avait, par exemple, les bus-navettes pour le personnel qui pourraient aussi, et ceci paraîtrait d'une telle logique qu'on ne voit pas aujourd'hui qu'est-ce qui s'opposerait à aller dans ce sens-là, c'est-à-dire de permettre également aux visiteurs d'utiliser ces bus-navettes et de faire en sorte que du point de vue des coûts, d'une part, et du point de vue de la rationalité, d'autre part, et puis du point de vue de la logique également, on aille dans cette approche. Le problème est connu. Les notions d'optimisation de tout ce qui touche aux transports restent encore à faire mais déjà de nombreux éléments sont sur la table et permettent aux uns et aux autres de voir que cette problématique n'a de loin pas été négligée et que, au contraire, elle a été avec beaucoup de soin abordée, sachant qu'il y a là-encore des réflexions qui doivent se poursuivre, le projet n'étant pas achevé sous cet angle.

Deuxième grande thématique: les notions liées au personnel par rapport, d'un côté, au fait que nous nous sommes engagés pour qu'il n'y ait aucun licenciement, on peut le redire, c'est une volonté absolue et par rapport, de l'autre, aux notions liées à la problématique salariale. C'est bien sûr un défi parce que la Riviera vaudoise a, disons, un certain nombre de moyens, un certain standing faisant que les discussions du conseil d'établissement sur ce sujet vont se poursuivre. Nous aurons, par exemple, sur cette problématique spécifique d'assez bonne heure le matin une rencontre toute prochaine avec des délégués du personnel, avec des délégués du personnel médical également, et mon collègue conseiller d'Etat vaudois sur le site d'Aigle tout prochainement. Donc, cette problématique bien sûr n'est pas, à ce stade, réglée mais il est logique, ce n'est pas l'objet de notre décision de ce jour, toutefois la médiation, peut-être qu'il s'agira de cela, doit encore se poursuivre dans cet aspect, avec un problème politique de fond essentiellement et qui concerne bien sûr à ce moment-là l'ensemble du Valais: c'est d'éviter que l'attractivité du personnel, respectivement des médecins soit trop forte sur l'hôpital Riviera-Chablais et puisse se faire au détriment de l'hôpital du Valais et au détriment du RSV. Ce sont donc ces équilibres-là qu'il faudra rechercher et faire comprendre aux uns et aux autres dans le cadre de cette approche. Donc pas de licenciement, c'est clair. Il y aura une rationalisation des soins à travers un certain nombre de statistiques, dont vous avez pu prendre connaissance, sur le nombre de salles d'opérations et autres nous permettant cette rationalité, et bien sûr qu'on doit la saluer, tout en sachant effectivement que la santé a un fort potentiel du point de vue du développement de l'emploi.

Troisième thématique: l'attractivité de l'hôpital Riviera-Chablais, les effets d'aspiration – j'ai entendu cela dans les rangs du groupe CVPO chez la députée (suppl.) Beatrice Kalbermatten et aussi du groupe SVPO –, j'ai aussi entendu que, finalement, il faudrait une étude économique pour savoir quelle est l'importance de cette attractivité, de la part du député (suppl.) Bruno Perroud. J'aimerais dire ici des choses qui me paraissent essentielles. La toute première: c'est que les patients, respectivement les clients si vous entendez prendre un langage plus économique, sont présents. Nous ne sommes pas en train de créer économiquement une nouvelle entreprise qui devrait aller chercher de la clientèle et, pour cela, se lancer dans une concurrence qui serait complètement effrénée. Nous ne sommes pas dans cette situation-là. Les patients de l'hôpital Riviera-Chablais sont déjà là. Ils sont, aujourd'hui, répartis sur cinq sites différents et, demain, ils seront sur un seul site. Donc, par cette affirmation, je peux d'ores et déjà vous dire que ne s'agissant pas d'une nouvelle offre, il y a évidemment pour savoir s'il est opportun d'investir une démarche qui est totalement différente. Nous sommes face à une offre restructurée et non pas face à une offre nouvelle. Bien entendu, et je n'entends absolument pas le nier, l'aspect d'attractivité d'un nouvel hôpital se fera sentir pendant on ne sait pas combien de temps, mais ces éléments-là liés au fait que les installations sont neuves pourraient jouer, en tout cas au départ, avec un certain effet d'aspiration, mais ce ne sont pas les aspects liés à une absence de patients qui, aujourd'hui, nous mettent en difficulté par rapport à la problématique de l'attractivité, de l'aspiration éventuelle de patients sur ce nouvel hôpital.

Cinquième thématique: les investissements. Alors bien sûr, vous avez vu combien ce projet était finalement conforme à vos attentes et vous souhaiteriez que le Gouvernement s'engage, donne des garanties et, si j'écoute une des dernières interventions, donne d'ores et déjà la date de finition de ces travaux. Alors ici, il est important que je fasse, au nom du Gouvernement valaisan, un certain nombre de déclarations sur ces différents objets. La toute première: le Gouvernement n'a jamais oublié les hôpitaux actuellement en fonction. La liste des investissements qui ont été réalisés, je l'ai ici, sur le centre hospitalier du centre du Valais: 96,605 millions en 7 ans et sur l'hôpital du Haut-Valais, le SZO: 42 millions durant la même période. Nous n'avons donc pas, au contraire, négligé ces hôpitaux puisque c'est bien sûr sur les sites d'Aigle et de Monthey que l'on a freiné les investissements en vue de cet investissement important qui arrive à l'aube de l'année 2016 avec la construction du site unique. Nous avons donc fait l'inverse. C'est dans ces hôpitaux-là que les investissements ont été freinés et, au contraire, ils ne l'ont pas été dans le centre hospitalier du centre du Valais, pas plus que dans le SZO. C'est le premier élément: les populations du Valais central, les populations du Haut-Valais, les populations de l'Hôpital du Valais n'ont pas été, à travers des investissements, oubliées ces dernières années. Donc, premier élément, pour le passé, nous avons réalisé ce qu'il convient de faire et bien sûr nous poursuivrons ce qu'il convient de faire dans le futur. Alors pour demain, quand est-ce que les travaux seront terminés? Telle est la question très précise du député (suppl.) Bruno Perroud. Réponse très claire: je ne sais pas. Je ne vais pas aujourd'hui vous dire quand les travaux seront terminés alors qu'on ne les a pas commencés, quand même. Je crois que c'est une question à laquelle personne ne demandera d'apporter une réponse précise. J'aimerais dire, par contre, ce que nous allons envisager et ce que nous avons décidé dans le cadre de tous ces travaux, tout en faisant quand même remarquer au passage que, pour construire un hôpital, il a fallu plus de 20 ans et qu'il serait quand même assez dommageable de nous précipiter pour que, 3 ans après l'inauguration, on se dise: mais quel est le Parlement, respectivement quel est le Gouvernement, respectivement quel est le conseiller d'Etat qui ont construit si rapidement un hôpital alors que nous n'avons plus la masse critique pour l'occuper? Il y a donc juste un certain nombre de réflexions approfondies qui doivent être faites et nous les mènerons dans les meilleurs délais bien entendu. Pour ce qui est de l'hôpital central du Valais, je dirai clairement que nous sommes face à un certain nombre d'études qui, aujourd'hui, sont bien avancées – études entreprises par une société qui s'appelle Limacher – et qui donnent un certain nombre de directions relativement claires, y compris sous l'angle architectural, sur la manière d'apporter des aspects nouveaux au plateau technique, par exemple, qui date de 33 ans et il est nécessaire bien entendu de trouver des solutions face à ces éléments. Et sous l'angle architectural même, on sait quelles sont les meilleures propositions qui ont été faites. Nous devrions arriver, avec la finalisation de ces études, la décision du Conseil d'Etat prise dans cette direction-là – décision du Conseil d'Etat prise, je ne suis pas en train de vous donner l'avis du chef du Département de la santé –, c'est de finaliser les études concernant ces travaux nécessaires à la concentration des soins somatiques avec des suites de traitements sur Sierre et sur Martigny prenant comme modèle la façon qui est aujourd'hui retenue pour l'hôpital Riviera-Chablais. La décision du Conseil d'Etat dit que ces investissements, et je peux répondre à votre question, Monsieur le député (suppl.) Bruno Perroud, en disant que, à quelque part, nous avons la volonté de faire en sorte que ces travaux soient réalisés au moins au plus tard en même que l'ouverture de l'hôpital Riviera-Chablais. C'est un gros engagement bien entendu qui résulte d'une décision du Conseil d'Etat, je le répète donc, dans le but de faire en sorte que ces travaux soient réalisés en même temps au plus tard que l'ouverture de l'hôpital Riviera-Chablais.

Bien sûr que nous n'oublions personne et si on dit que nous n'oublions personne, il faut aussi penser à l'hôpital du Haut-Valais, au SZO, où là nous avons également, dans le cadre d'une décision du Conseil d'Etat, pris la décision d'examiner, et là nous sommes moins avancés bien entendu, l'opportunité d'un site unique. Mesdames et Messieurs, 24 heures après l'annonce par le Conseil d'Etat de l'idée d'examiner l'opportunité d'un site unique, on avait déjà dans le Walliser Bote le lieu où le site unique devait se réaliser! Alors,

moi je pense que c'est prématuré. Même si sur le fond c'est correct, nous avons l'envie bien sûr d'examiner cette opportunité de manière approfondie, d'examiner les avantages et les inconvénients. J'ai lu bien sûr un certain nombre d'articles sur ce sujet. Il faudra quand même que l'on sache, par exemple, ce que l'on va faire des bâtiments actuels. C'est quand même une question légitime quand on encaisse des impôts et l'argent des autres que l'on doit se poser pour savoir ce que l'on va faire des bâtiments actuels. Il me paraît aussi légitime de savoir quelles sont les conséquences socio-économiques pour le personnel. Nous ne pouvons pas décider: ça va se faire à Brigerbad, c'est le meilleur endroit, en plus de gros investissements vont se faire dans ce domaine sous l'angle du wellness et du bien-être de la personne, donc c'est parfait. Mais non, une réflexion sur un site unique, ça prend du temps. Alors aujourd'hui, je peux vous garantir que nous la menons, je peux vous garantir que la décision du Conseil d'Etat ira, à travers des études, sur cette notion d'opportunité, mais je ne vous garantis pas que nous aurons fini les travaux dans 2 ans ou dans 6 mois parce que c'est totalement une manière de gouverner que nous ne voulons pas accepter. Il n'y a pas de raison de faire en sorte que l'on se trompe dans ce genre de dossier: 8 fois le dernier gros investissement en bâtiment dans ce canton. Nous n'avons qu'une chance, Mesdames et Messieurs les députés, c'est de réussir. Nous n'avons pas le droit de nous tromper dans cette planification. Et puis, j'aimerais quand même aussi dire que la planification des investissements est le résultat de la planification de la répartition des disciplines. Avant de savoir les surfaces dont on a besoin, les volumes, le nombre de salles d'opérations, il faudra bien aussi une réflexion du Conseil d'Etat sur l'importance de la traversée qu'il nous reste à faire, que la Fédération hospitalière de France a, à plusieurs reprises, mentionnée dans son rapport. Nous sommes à la moitié de cette traversée et il faut traverser l'autre moitié, il faut traverser tout le gué. C'est ce que nous allons faire ensemble, en ayant la conviction dès le départ que nous n'avons juste pas le droit de nous tromper dans notre décision finale. C'est pour cela que nous poursuivrons avec beaucoup d'attention tout ce qui touche à ces investissements dans l'ensemble des parties du canton, c'est-à-dire le Haut-Valais, le Valais central et la région aujourd'hui qui est bénéficiaire de cet investissement futur, qui sera mis à disposition à partir de 2016. Nous espérons tenir ce calendrier.

Donc, clairement, investissement dans l'hôpital du Valais en ayant comme calendrier l'avancement des travaux de l'hôpital Riviera-Chablais et puis clairement aussi la création et l'opportunité de la création d'un nouvel hôpital, d'un site hospitalier unique dans le Haut-Valais qui pourrait regrouper les soins hospitaliers du Haut-Valais en remplacement des hôpitaux actuels de Viège et de Brigue.

J'ai donc répondu avec cela à l'avenir des autres hôpitaux du Valais central et du Haut-Valais permettant une nouvelle fois d'affirmer que la garantie de l'existence des hôpitaux de soins aigus est mentionnée dans la loi de manière très claire et cela bien sûr est une garantie de base légale qui assure l'existence de ces divers hôpitaux de soins aigus dans notre canton.

Le service de la stérilisation, et la nouvelle organisation, gouvernance du conseil d'administration est-elle confirmée? C'est la députée (suppl.) Rosina In-Albon qui a posé cette question. Oui, le Conseil d'Etat confirme bien entendu. C'est de la compétence du conseil d'administration. Vous savez que le conseil d'administration aspire à plus d'autonomie dans le cadre de la gouvernance générale du RSV, mais la nouvelle organisation, qui prévoit donc dans son organigramme le SZO, le centre hospitalier du Valais romand désormais et non plus du centre du Valais et l'hôpital de Rennaz Vaud-Valais, est bien sûr un élément que je peux sans difficulté confirmer quant à l'organisation qui a été retenue par le conseil d'administration. Vous avez déclaré que le service de stérilisation, s'il devait un jour être sis à Martigny, serait, à vos yeux, une décision du conseil d'administration qui ne vous paraît pas opportune. Ce qu'il faut savoir dans ce domaine-là, c'est que le service de stérilisation va également servir à l'hôpital de Rennaz Vaud-Valais. Lorsque nous avons négocié la blanchisserie ici, la pharmacie là, la stérilisation à qui, donc lorsque nous avons négocié ces éléments-là, nous ne pouvons pas leur dire: écoutez, la stérilisation, on la



fait chez nous mais on la fera à des kilomètres et à des kilomètres. La décision de la stérilisation, par une approche qui pourrait arriver du côté de Martigny, devra aussi tenir compte, par exemple, de conséquences socio-économiques. Il y a des réflexions de ce type-là qui doivent se faire et le conseil d'administration est sur ce dossier et devrait aller dans le sens que vous avez cité mais que vous n'avez pas forcément soutenu.

La question sur la rentabilité – la députée (suppl.) Beatrice Kalbermatten a posé une question sur cet élément-là – et notamment la rentabilité de l'Hôpital du Valais, et la différenciation entre le SZO, le centre hospitalier et l'hôpital de Rennaz. C'est une question qui viendra vendredi; j'y répondrai de manière un peu plus approfondie. Toutefois, ce qu'il faut dire déjà aujourd'hui, c'est quelque chose quand même qui est essentiel et très important quand on l'analyse: on obtient, grâce à l'hôpital du Valais central, des SwissDRG qui sont élevés parce qu'ils forment les disciplines de pointe qui bénéficient à tous les hôpitaux de ce canton. Donc, il y a comme un correctif que l'on devrait apporter à ces notions de rentabilité; on ne peut pas en rester aux simples notions de comptabilité générale pour tirer des conclusions disant que les IPVR ne sont pas rentables, que le SZO est magnifique et puis que l'hôpital du Valais central s'en sort bien. Il y a donc des approches de ce type-là; je les développerai un petit peu lors de ma réponse à une de vos questions vendredi. Mais bien sûr que l'économicité, la rentabilité est une donnée qui sera permanente dans les hôpitaux. Il n'y a plus de doute là-dessus. Il y aura même un contrôle du Conseil fédéral à partir de 2016 qui va très probablement avoir pour conséquence des sanctions vis-à-vis des hôpitaux qui ne seront plus dans ces standards de rentabilité. C'est donc une question capitale que vous avez soulevée.

Les propositions du groupe radical seront bien sûr étudiées par la commission qui se réunira, comme vous l'a signalé M. le président, dès la fin des débats de la matinée.

Je crois avoir fait..., si vous me permettez un petit coup d'œil rapide, une réponse à l'ensemble des problématiques qui ont été abordées: les transports, l'offre, je crois que c'est bon.

Oui, je pense, Monsieur le président, avoir répondu à l'ensemble des interventions.  
Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

**L'entrée en matière n'ayant pas été combattue, elle est acceptée tacitement.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 mai 2012.*)

**Développements:**

**Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)**

**Entwicklungen:**

**Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)**

### **3. INTERPELLATION**

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant l'affaire Savioz:  
l'honneur du Dr Savioz doit être réhabilité (15.11.2011) (1.205)**

**INTERPELLATION**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend Affäre Savioz:  
Die Ehre von Dr. Savioz muss wiederhergestellt werden (15.11.2011) (1.205)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole; je la redonne ainsi à M. le chef du département pour sa réponse.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Nous allons passer aux traitements, respectivement aux développements d'un certain nombre d'interpellations, motions et postulats dans le cadre du débat sur la santé à la suite entre autres du rapport de la Fédération hospitalière de France.

J'aimerais à ce stade et en introduction apporter quelques éléments, quelques compléments, notamment à des réponses importantes que le Conseil d'Etat vous a données dans le cadre de toutes ces interventions, quelques éléments généraux mais quelques éléments principaux aussi liés aux enjeux majeurs de la santé publique dans notre canton.

J'aimerais, pour répondre à l'interpellation, qui est à ce point de l'ordre du jour, relever quelques éléments par rapport aux critiques constructives de ces dernières années, qui ont été entendues, qui ont été analysées par le Gouvernement, par le RSV, par sa direction générale, par le conseil d'administration ancien et par le conseil d'administration actuel. Ces grands enjeux de la santé publique en Valais sont pris en main et de nombreux changements ont déjà eu lieu afin de répondre à un certain nombre de problèmes qui ont été mis à jour.

Un nouveau conseil d'administration, vous le savez, a été nommé, a pris des décisions, des décisions courageuses, afin de réformer l'hôpital, afin de se préparer aux défis futurs de la loi sur l'assurance-maladie.

Je voudrais aussi souligner l'important effort qu'a fait le conseil d'administration qui a souhaité entendre, qui a souhaité écouter, qui a souhaité rencontrer l'ensemble des parties engagées dans nos diverses discussions, ces discussions qui ont touché le RSV. Et, en toute transparence, le conseil d'administration a communiqué sur des rencontres avec les différents opposants, avec des groupes politiques et avec de nombreux médecins qui sont intervenus dans ce cadre-là. Sur cette base – il est important de le signaler –, le conseil d'administration propose aujourd'hui des solutions concrètes afin de dissiper les doutes là où il y en a encore, afin de répondre aux critiques et aussi afin de sortir de ce climat de remise en question qui, face aux grands enjeux de la santé publique, pourrait à quelque part la menacer. Eh bien!, la mise en place de cette nouvelle gouvernance, j'en ai parlé dans une réponse précédente et dans le point précédent également, le démarrage de nouveaux projets, j'en ai également parlé tout dernièrement face aux investissements importants que nous devons faire dans les hôpitaux valaisans, que ce soit sur le Valais central ou sur Sierre et Martigny, et sur le SZO, le démarrage de nouveaux projets de construction est bien sûr, à travers et avec la nouvelle gouvernance, des nécessités pour le RSV pour que celui-ci puisse construire sur des bases solides pour les années à venir.

Nous sommes à un virage. L'avenir de la médecine en Valais ne doit pas être compromis par ce virage que nous devons aujourd'hui maîtriser. Nous en sortirons tous gagnants à la fin de la courbe, j'en suis convaincu.

Je voudrais aussi dire, dans le cadre général de toute cette discussion qu'il y aura durant cette matinée sur la santé publique dans notre canton, qu'avec la nouvelle LAMal, les défis supplémentaires ont bien sûr été augmentés, notamment à travers la volonté du libre choix de l'hôpital qui bien sûr démontre bien les inquiétudes qu'il peut y avoir d'un côté et de l'autre lorsqu'il s'agit, par exemple, de faire face à la construction d'un nouvel hôpital, dont l'entrée en matière n'a pas été contestée tout à l'heure. Oui, ce libre choix de l'hôpital est un vrai défi. Il est entré en vigueur au début de cette année. Là aussi, les hôpitaux valaisans, comme les autres du reste, seront soumis à cette concurrence accrue. Il est donc vital de rester attractif. Il est donc indispensable, en se modernisant, de rester attractif. Et cela doit se faire dans le meilleur des climats de concertation et d'apaisement. Je vous l'ai dit, les investissements futurs que nous allons faire dans ce canton ne peuvent que se faire dans le cadre d'une réussite totale. Nous n'avons pas le droit de nous tromper.

Je lance donc ici un appel, Mesdames et Messieurs les députés, afin que chacun puisse construire et participer à cette construction, et à faire en sorte que les remises en

question, qui sont parfois interminables, cessent. C'est vraiment cette attitude, c'est vraiment avec celle-là que nous pourrions faire en sorte que les grands défis et les grands enjeux majeurs de la santé publique du canton du Valais soient résolus à satisfaction des uns et des autres.

Dans ce cadre général, je répondrai maintenant de manière plus particulière à l'ensemble des interventions qui suivent au fur et à mesure que vous me donnerez, Monsieur le président, la parole pour les commenter.

Je poursuis donc d'emblée avec l'**interpellation 1.205**. J'aimerais dire ici à ce stade, au nom du Gouvernement valaisan, dans la réponse que nous vous apportons que cette problématique et cette affaire du professeur Savioz relèvent d'un certain nombre de dispositions qui sont différentes les unes des autres du point de vue légal, relèvent d'un certain nombre d'autorités qui sont différentes les unes des autres. Il convient, à ce stade, de bien différencier et de bien distinguer les applications des dispositions du code pénal qui bien sûr, comme chacun le sait, relèvent du ministère public, l'application des dispositions légales sur les relations du travail puisqu'il y a un problème de relations du travail entre l'Hôpital du Valais (RSV) et ses employés qui relèvent essentiellement du droit du travail et, en cas de conflit ou en cas de contentieux, des tribunaux et puis, finalement, il y a l'application de la législation sanitaire sur la surveillance des établissements sanitaires, sur la qualité, la qualité des soins, qui, elle, relève du Département des finances, des institutions et de la santé. Ces distinctions sont nécessaires; elles sont bien sûr importantes pour éviter qu'entre les diverses autorités, des problématiques différentes ne soient attribuées de manière unique aux uns et aux autres. Il est bien sûr important de comprendre que la qualité des prestations de chirurgie ne relève pas de l'appréciation d'une autorité pénale et encore moins d'une autorité de surveillance ou de haute surveillance. En l'occurrence, le Conseil d'Etat, et vous ne serez pas surpris bien entendu de cette affirmation, respecte avec beaucoup d'engagement la séparation des pouvoirs. Nous nous interdisons systématiquement de commenter une décision de la justice dans un cas d'espèce. Nous prenons les considérations de la justice en général lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des jurisprudences constantes mais nous ne communiquons et ne commentons évidemment jamais une décision, en l'occurrence celle du ministère public prise en septembre 2011.

Pour ce qui est de la qualité, la qualité des prestations de chirurgie, c'est vrai que cette problématique a été soulevée à de multiples reprises et nous avons, au niveau du Département des finances, des institutions et de la santé, rapidement, pour ne pas dire immédiatement, rempli notre rôle d'autorité de surveillance puisque, en janvier 2010 déjà, un mandat a été donné à des experts que chacun connaît dans cette salle, MM. Clavien et Scheidegger. Puis, à la suite de l'audit, la Fédération hospitalière de France a apporté un certain nombre de réponses claires, rassurantes, sur la qualité des prestations, en particulier bien sûr des prestations du professeur Bettschart qui avaient été remises en cause par M. le professeur Savioz.

Le DFIS s'est exprimé à de multiples reprises sur le sérieux, sur la fiabilité et sur la qualité de l'expertise de MM. Clavien et Scheidegger. Il convient peut-être de rappeler encore à cet égard un certain nombre de titres que ces messieurs portent. Je voudrais juste vous citer les deux dernières distinctions qui viennent d'être octroyées à M. le professeur Pierre-Alain Clavien, qui vient de recevoir deux prix des plus prestigieux au niveau international, à Barcelone d'une part et à Stockholm d'autre part, pour ses travaux scientifiques dans la chirurgie du foie et pour ses travaux scientifiques dans la chirurgie du pancréas. Il y a donc là de vraies compétences qui ont été appelées à examiner les remarques des uns et des autres sur la qualité des prestations au service de chirurgie.

Je voudrais aussi dire que les conclusions de ces deux experts, aussi très importantes bien sûr, tout comme celles de la Fédération hospitalière de France, ont été confirmées cette fois-ci non pas par une expertise, non, mais par une analyse que le conseil d'administration nouveau, dans l'esprit que je vous ai donné tout à l'heure, a confiée à trois professeurs qui interviennent en tant que membres invités du conseil d'administration et qui

sont les professeurs Pécoud du Centre hospitalier universitaire vaudois, le professeur Perrier des Hôpitaux universitaires genevois et le professeur Aujesky de l'Inselspital. Il résulte de ces nouveautés le fait que le conseil d'administration a déclaré le 3 avril dernier, je cite et termine avec ces approches: «Les conclusions de ces trois personnalités médicales sont claires. Les trois médecins invités permanents du conseil d'administration concluent leur analyse en insistant sur la qualité indiscutable du département de chirurgie du centre hospitalier du centre du Valais et sur les compétences de son chef, le professeur Bettschart.»

Je voudrais aussi dire parce que c'est important que le conseil d'administration du RSV vous a écrit dernièrement une correspondance et a affirmé sa volonté de tirer complètement les leçons du passé – je crois que c'est essentiel – et il entend tirer complètement les leçons du passé à travers des actions concrètes. Je vous citerai juste une de ces actions-là, les autres étant hors du sujet de cette matinée, car elle est importante: la mise en œuvre d'un système renforcé d'assurance de qualité parce que, en fait, c'est de cela dont nous discutons. Le conseil d'administration indique ce qu'il entend par cela: standards de prise en charge, indicateurs de qualité, normes de masse critique, nombre de réhospitalisations, dispositif global de déclaration des incidents, mesure régulière de la satisfaction des patients, et il ajoute même à la fin «etc.». C'est ici que c'est important: que signifient les standards de prise en charge? Le conseil d'administration s'est encore exprimé dernièrement et je peux aujourd'hui dire que pour ce qui est des standards de prise en charge, le conseil d'administration précise que bien évidemment, dans le cadre des conventions de partenariat avec les hôpitaux universitaires, c'est essentiel bien entendu, l'Hôpital du Valais proposera de mettre en place un dispositif de deuxième avis médical pour la médecine hautement spécialisée. De plus, ce dispositif sera repris afin de le concrétiser dans les différents contrats que nous avons avec les hôpitaux notamment universitaires. Ce sont donc des actes pris après des réflexions, après des écoutes. C'est, à mon avis, la démonstration claire qu'avec de telles assurances, nous sommes face à une bonne volonté exprimée mais aussi face à des actions concrètes et fortes que chacun peut aujourd'hui envisager et dont les effets ne manqueront pas dans le futur d'être très porteurs.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi réglé le point 3 de l'ordre du jour..., il en reste 37 autres et nous avons déjà un petit peu plus d'une demi-heure de retard sur l'horaire que nous avons prévu.

Je suis donc quand même obligé de vous demander d'être un tout petit peu plus concis dans vos prochaines réponses sinon on n'arrivera pas à passer tous les points de l'ordre du jour bien entendu ce matin et même en siégeant encore cet après-midi pour liquider ces affaires!

Mais nous avançons néanmoins avec le point 4.

#### **4. INTERPELLATION**

**du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant:  
pseudo-science au RSV? (16.11.2011) (1.206)**

#### **INTERPELLATION**

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend  
Pseudowissenschaft beim GNW? (16.11.2011) (1.206)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

L'auteur ne semble pas vouloir s'exprimer.

Je vous redonne donc directement la parole, Monsieur le conseiller d'Etat, pour la réponse.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

J'entends votre appel bien entendu, mais c'est aussi un respect vis-à-vis des intervenants de répondre, j'espère, de manière approfondie et pas trop longue. C'est en tout cas ce que je vais essayer de faire.

Le député (suppl.) Bruno Perroud pose un certain nombre de questions dans son interpellation; je vais y répondre.

La première est relative aux conditions requises pour qu'un médecin, en respectant la loi, les règles déontologiques et les règles médicales, réalise des opérations risquées en vue de faire progresser la médecine.

Deux éléments essentiels dans le cadre de la réponse à cette question, sous l'angle légal et sous l'angle déontologique pour toute intervention médicale, et j'insiste – et je vois des médecins acquiescer – présentant des risques ou non, particuliers ou non, les principales règles à respecter sont, pour l'essentiel, les mêmes. Je vais vous en citer quelques-unes. La première, c'est obtenir en premier le consentement éclairé du patient ou de son représentant, c'est-à-dire en dehors de toute pression et après lui avoir donné toutes les informations pertinentes sur les avantages et les risques de l'intervention. Deuxième point: bien sûr respecter le devoir de diligence qui incombe à tout médecin dans l'exécution du mandat confié par un patient en respectant les règles de l'art.

Deuxième question: De telles opérations ont-elles été réalisées au centre hospitalier du Valais et, si oui, en suivant quelles procédures?

Je viens d'apporter une réponse à la première interpellation sur les notions de développements des procédures futures dans le cadre de ces accords universitaires et du deuxième avis. Il y a là des éléments tout à fait nouveaux par rapport à la position du conseil d'administration du RSV. Ce que j'aimerais dire ici, c'est que des interventions avec des risques particuliers peuvent devoir être effectuées dans un hôpital ou dans un autre, aussi au centre hospitalier du centre du Valais, parce que le degré d'urgence, parfois, de par le fait même de l'existence de ce degré d'urgence oblige une opération tout à fait immédiate. Mais, chaque cas est analysé, est évalué par l'ensemble de la hiérarchie médicale et souvent, étant donné le nombre important de médecins que nous avons, à travers des colloques et à travers des échanges d'avis, y compris dans ces situations-là. Dans ce cadre-là, les standards du conseil d'administration qui sont relevés dans la lettre ont été exprimés tout à l'heure et également développés.

Les conditions évoquées ci-dessus (troisième question) étaient-elles toujours respectées?

Ici, je reviens à l'audit de la Fédération hospitalière de France qui a montré, dans une analyse globale représentative des dossiers du département de chirurgie du centre hospitalier du centre du Valais, que les règles légales et que les règles déontologiques étaient respectées.

J'essaie d'abrégé, Monsieur le président.

Questions 4 et 5: vous avez peut-être les questions sous les yeux, mais il s'agit en réalité de savoir si les opérations qui ont été réalisées sans respecter les exigences en vigueur pourraient, cas échéant, entraîner des sanctions.

Le respect des règles légales et déontologiques ainsi que les bonnes pratiques médicales relèvent d'abord de la hiérarchie médicale bien entendu. Avec la mise en œuvre des recommandations des experts Clavien et Scheidegger, avec la mise en œuvre des éléments que j'ai cités tout à l'heure dans les notions de standards de mise en œuvre d'un

deuxième avis médical à travers des contrats que nous avons déjà, les conventions plutôt que nous avons déjà avec les hôpitaux universitaires et à travers bien sûr les recommandations de la Fédération hospitalière de France, le conseil d'administration de l'Hôpital du Valais va encore aller vers plus de garantie en matière de surveillance, en matière de contrôle, voire en matière de mesures correctrices.

Merci de votre attention.

#### **5. POSTULAT**

**des députés Bertrand ZUFFEREY (suppl.), PDCC, François THURRE (suppl.), PDCB, Rita THEODULOZ (suppl.), PDCC, concernant:  
la représentation du personnel de l'hôpital du Valais doit être assurée  
au sein du conseil d'administration du Réseau Santé Valais (17.11.2011) (1.207)  
*retiré par l'auteur***

#### **POSTULAT**

**der Grossräte Bertrand ZUFFEREY (Suppl.), PDCC, und François THURRE (Suppl.), PDCB, sowie Grossrätin (Suppl.) Rita THEODULOZ, PDCC, betreffend:  
Die Vertretung des Personals des Spitals Wallis innerhalb des Verwaltungsrats  
des Gesundheitsnetzes Wallis muss gewährleistet werden (17.11.2011) (1.207)  
*vom Autor zurückgezogen***

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

**Ce postulat a été retiré.**

Par conséquent, nous continuons avec le point suivant.

#### **6. INTERPELLATION**

**des députés Didier CACHAT, PLR, Alexis TURIN, PLR, et cosignataires  
concernant la représentativité au CA du RSV (13.12.2011) (1.211)**

#### **INTERPELLATION**

**der Grossräte Didier CACHAT, PLR, Alexis TURIN, PLR, und  
Mitunterzeichnenden betreffend Vertretung der Regionen innerhalb  
des GNW-Verwaltungsrats (13.12.2011) (1.211)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Didier Cachat, PLR:*

Je sais que la persévérance peut énerver..., je ne parle pas là de la fanfare.

Aussi ne vais-je pas en rajouter.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous m'avez déjà répondu et j'ai noté que notre revendication a été entendue même si aucune solution ne peut être trouvée, temporairement je l'espère.

Néanmoins, je me permets quatre petites réflexions:

- a) Lorsque vous avez dit, au mois de décembre, que les personnes choisies doivent représenter tout le canton, je ne peux être que d'accord avec vous. Ainsi je vous mets au défi, lors d'une prochaine nomination d'une commission cantonale, de ne nommer aucun membre du Haut-Valais.
- b) Je vous remercie, dans la commission extraparlamentaire pour une nouvelle LEIS, d'avoir nommé deux Chablaisiens sur 21..., pardon sur 22.

- c) Je suis sûr que le conseiller d'Etat de notre région constitutionnelle et bientôt certainement le plus proche élu du Chablais sera sensible aux prochaines demandes venant du bout du canton où les gens ne sont généralement pas rancuniers, mais...
- d) J'aurais aimé quand même que notre lettre signée par 36 députés subisse un sort un peu plus respectueux.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Merci, Monsieur le député, de faire la distinction entre la persévérance et l'entêtement: l'une est une qualité, l'autre est un défaut, et vous avez évité de tomber dans le deuxième, merci, à travers quelques propos teintés d'humour, j'imagine de cet humour montheysan que tout le monde connaît... et apprécie, y compris le 31 décembre.

Voilà quelques éléments plus fondamentaux.

L'idée même de modifier le nombre d'administrateurs, vous l'avez bien compris, ne peut passer que par une modification de la LEIS. C'est à travers les travaux qui ont commencé ce lundi, sous la présidence de M. le conseiller national Stéphane Rossini, que je pourrai examiner votre proposition si, cas échéant, c'est de porter de 7 à 9 qui l'emporte, eh bien!, la représentativité sera plus facile et, si ce n'est pas le cas, ce sera à travers le nombre de 7 administrateurs qu'il faut répondre au souci que vous avez répercuté de manière persévérante à quelques reprises.

Mais, je suis certain que nous aurons l'occasion d'en discuter et je m'engage bien sûr à faire en sorte que cette représentativité et même si, vous, vous l'avez souligné, je vous remercie, donc que cette représentativité soit réalisée et, même si vous l'avez souligné, nous ne nommons pas un administrateur du Haut-Valais, nous nommons un administrateur du Réseau Santé Valais pour tout l'Hôpital du Valais, et la même chose pour tous les administrateurs issus de nos diverses régions constitutionnelles.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

En prévision de la suite des travaux et tenant compte du fait que les entrées en matière sur les fusions de communes doivent absolument avoir lieu ce matin pour que les commissions puissent siéger, je vous propose de procéder à ces trois entrées en matière lorsque nous aurons terminé les développements du département et avant de commencer les traitements du même département, donc entre les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

Je vous le dis maintenant comme cela si, dans vos travées respectives, il y a des députés censés intervenir sur ces fusions de communes, vous avez une dizaine de minutes pour leur envoyer un SMS ou quoi que ce soit pour qu'ils reviennent dans cette salle et qu'ils soient prêts à intervenir lorsque nous aborderons ces trois thèmes-là.

Dans l'intervalle, nous continuons avec le point 7.

## **7. MOTION**

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Gilbert MONNEY, concernant: vers une vision différente de la loi sur les établissements et institutions sanitaires  
(15.12.2011) (1.214)**

### **MOTION**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert MONNEY, betreffend: ein anderer Ansatz für das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen  
(15.12.2011) (1.214)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:  
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:*

Avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 des modifications de la LAMal, le rôle du Conseil d'Etat doit se plier à l'obligation de critères uniformes de planification basés sur la qualité et l'économicité tels qu'édictees par le Conseil fédéral, mais il a également l'obligation de la prise en considération de manière adéquate des organismes privés.

En résumé, le Conseil d'Etat a un double rôle, une double casquette qui l'oblige, d'une part, comme entité de surveillance du service public, à en contrôler les comptes et les budgets, du bon usage des deniers publics, en somme à jouer le même rôle qu'un conseil de direction de clinique privée et, d'autre part, à jouer son rôle d'arbitre comme garant d'une libre concurrence entre structures privées et publiques.

Actuellement, par un décret d'urgence, l'Etat a pu assurer la bonne entrée en application de la révision de la LAMal au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Toutefois, depuis le rejet par le peuple de la LEIS, qui n'a pas forcément été jugée mauvaise mais incomplète, comme un arrêt au milieu du gué, il est juste de s'interroger s'il est encore correct de maintenir au sein d'une seule loi ce double rôle: l'Etat, arbitre d'une libre concurrence entre les différentes structures hospitalières dont une partie de l'investissement est maintenant du ressort des assureurs, d'une part, et, d'autre part, autorité de surveillance d'une structure hospitalière publique.

Il ne s'agit pas d'envisager une inégalité de traitement entre secteurs public et privé mais du respect de cette concurrence entre les différents acteurs hospitaliers de la santé.

Bien que ces deux fonctions de l'Etat soient différentes, elles restent complémentaires mais prennent le risque, intégrées au sein d'une même loi, de rendre leur distinction équivoque, leur interprétation plus confuse, avec le risque d'aboutir à un amalgame incorrect de ce double rôle de l'Etat. Le législateur fédéral a d'ailleurs, après l'avoir examinée, finalement écarté l'idée de tout contrôle des investissements, justement afin d'éviter d'entraver un vrai jeu de concurrence qui se veut un vecteur de stimulation à la qualité.

Dans cette vision, il serait donc plus correct d'envisager non pas la révision d'une seule loi mais la création de deux lois séparées et distinctes: la première concernant la structure publique dont le rôle de surveillance de l'Etat nécessite un contrôle direct des règles de fonctionnement de ses structures avec en particulier un contrôle de la gestion des deniers publics et la deuxième, plus globale, concernant les règles communes, entre autres celles touchant au financement et applicables à toutes les structures hospitalières, dans le respect d'une libre concurrence de ces différents acteurs.

Au moment où la loi doit être révisée, c'est le moment opportun pour envisager une modification en profondeur des textes pouvant non seulement nous satisfaire dans une perspective à court terme mais nous donner l'instrument utile pour une vision future d'un système de santé en pleine mutation.

Il est donc demandé au Conseil d'Etat, dans le cadre de la révision de la loi sur les établissements et institutions sanitaires, de s'orienter vers l'établissement de deux lois distinctes: l'une spécifique au secteur hospitalier public et la seconde concernant les éléments communs aux deux secteurs hospitaliers et applicable à tous les établissements privés et publics.

Merci de votre écoute.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre motion est combattue.



*M. le député (suppl.) Pierre Gualino, PDCB:*

Le groupe DC du Bas a analysé avec toute l'attention requise la motion 1.214 du groupe PLR, développée par le député (suppl.) Gilbert Monney, concernant: vers une vision différente de la loi sur les établissements et institutions sanitaires.

Notre groupe peut être d'accord sur le fond mais estime que le moment d'intervenir sous la forme d'une motion n'est pas le bon. En effet:

- suite à l'échec de la LEIS devant le peuple en octobre 2011, un groupe de travail extraparlamentaire a été créé pour préparer un nouveau projet de loi;
- celui-ci a dans l'une de ses missions d'analyser la possibilité de faire une ou deux lois comme le demande la présente motion;
- alors pourquoi nous lier les mains maintenant et peut-être nous mordre les doigts lors de la présentation du nouveau projet de loi?

Au vu de ce qui précède, le groupe DC du Bas propose au groupe PLR, par le député (suppl.) Gilbert Monney, la transformation de la motion en postulat.

Si la motion est maintenue, nous demanderons aux membres du Parlement de la classer à ce stade.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Monsieur l'auteur de la motion, vous êtes interpellé.

Etes-vous d'accord avec cette proposition de transformation en postulat?

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:*

Bien que l'élément de motion ait cet aspect de contrainte dans une vision de deux lois, je la transforme en postulat, en espérant qu'il ne s'agisse pas d'un enterrement de première classe.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Cette proposition de **transformation de la motion en postulat** est acceptée; nous pouvons ainsi le transmettre au Gouvernement pour traitement.

## **8. INTERPELLATION**

**des députés Edmond PERRUCHOUD, UDC, et Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, concernant Charles Kleiber à la présidence du RSV pour ... une année!  
(15.12.2011) (1.217)**

### **INTERPELLATION**

**der Grossräte Edmond PERRUCHOUD, UDC, und Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, betreffend Charles Kleiber an der Spitze des GNW für ... ein Jahr!  
(15.12.2011) (1.217)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole; je la cède ainsi directement au chef du département pour la réponse.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Depuis les premiers décrets du RSV jusqu'à la LEIS de 2006 en vigueur actuellement, la nomination du président et des membres du conseil d'administration du RSV a toujours été décidée pour la période administrative en cours, et la période 2010-2013 se terminera au 31 décembre 2013.

Lors de la fin de chaque période administrative, le Conseil d'Etat procède aux nominations périodiques, par exemple, des employés de la fonction publique, des commissions prévues par la législation, aux renouvellements des mandats, des représentants qu'il désigne dans les conseils d'administration, etc.

Ces nominations, si elles interviennent en cours de période, sont valables jusqu'à la fin de la période.

Le conseil d'administration du RSV est nommé sur la base de l'article 17 de la LEIS et cet article 17 est une *lex specialis* par rapport à la loi générale sur la participation de l'Etat à des personnes morales.

L'article 12 de la loi sur la participation de l'Etat à des personnes morales réserve expressément bien entendu les dispositions statutaires et légales applicables à un certain nombre de personnes morales, dans le cas présent le RSV.

L'article 17 de la LEIS se réfère, quant à lui, expressément à la notion de période administrative. Il en ressort que l'article 17 de la LEIS exclut que soient nommées des personnes se trouvant en situation de conflit d'intérêts et exclut aussi que soient nommées des personnes âgées de 70 ans et plus au moment de leur nomination.

M. Charles Kleiber est donc valablement nommé jusqu'au 31 décembre 2013.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous propose de traiter immédiatement les trois décisions de fusions de communes. Nous reprendrons par la suite le débat sur la santé.

Mais, avant cela, je salue l'arrivée à la tribune des apprentis employés de commerce de deuxième année, apprentis des administrations communales, accompagnés par le secrétaire communal de la ville de Martigny, M. Olivier Dély.

Je vous souhaite la bienvenue dans cette salle.

Nous sommes dans une matinée consacrée aux institutions avec les fusions de communes et à la santé avec le traitement de toute une série d'interventions parlementaires sur ce sujet.

J'espère que ces discussions vous plairont et vous donneront quelques idées pour vous intéresser de plus près à la politique dans les années futures.

Je pense qu'ils méritent un petit applaudissement.

#### **Entrée en matière**

### **9. DECISION concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice**

#### **Eintretensdebatte**

### **BESCHLUSS betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Mex und Saint-Maurice**

*Commission des institutions et de la famille /  
Kommission für Institutionen und Familienfragen  
Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

## **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Christophe Perruchoud, PLR:*

Au nom du groupe PLR, je me prononcerai une seule fois pour ces trois projets de fusion.

Tout d'abord pour vous dire, Monsieur le conseiller d'Etat, que nous regrettons avec la commission que, dans le cadre des trois projets, des dispositions analogues fassent l'objet de formulations différentes.

Ensuite, et pour avoir une idée de comparaison, pour faire état que les aides financières, en tout cas telles qu'elles sont présentées, représentent pour la fusion Sion–Salins 70 francs par habitant pour une commune qui n'aura quasiment pas de dette, pour la fusion Mex – St-Maurice 755 francs par habitant pour une commune qui aura une dette moyenne de 2'800 francs par habitant et, enfin, pour la fusion Loèche – Erschmatt 910 francs par habitant pour une commune qui aura une dette moyenne de 1'400 francs par habitant.

En outre, pour vous dire que suite aux dernières fusions de Turtmann – Unterems et Naters – Birgisch – Mund, notre groupe a compris qu'une nouvelle ordonnance est en vigueur mais que finalement, en vertu des quelques us et coutumes admis par la majorité de ce Parlement, l'aide supplémentaire à disposition du Grand Conseil, mais proposée par le Gouvernement, est arrêtée au minimum à 300'000 francs et que ce montant doit être versé, et ici je cite les messages, «tenant compte des circonstances et de la pratique en vigueur à ce jour».

Nous ne ferons donc aucun amendement à ce sujet, même si ce n'est pas l'envie qui manque à certains d'entre nous.

Par contre, eu égard au rapport de la commission, nous appuyons sans réserve la demande de celle-ci d'inviter le Service des affaires intérieures et communales à traiter d'une nouvelle définition de critères de fixation et d'attribution de l'aide supplémentaire, et nous y ajoutons le critère d'urgence pour éviter de devoir encore décider avec des mesures transitoires qui finalement retiennent la formule la plus généreuse. A défaut, cette aide devrait être fixée arbitrairement à 300'000 francs par projet de fusion, comme c'est quasiment le cas actuellement, voire carrément supprimée.

Enfin, et toujours en référence au rapport de la commission, le groupe PLR souhaiterait savoir, suite au changement de nom des communes après leur fusion, qui prend en charge les coûts des modifications administratives à effectuer.

Je vous remercie de votre attention et vous confirme donc que le groupe PLR entre en matière sur ces trois objets.

*M<sup>me</sup> la députée Danielle Schmid, PDCC:*

Je n'interviendrai moi aussi qu'une seule fois au sujet de ces trois fusions.

Habitant une commune qui est le fruit de la fusion de trois communes municipales, j'ai appris l'importance de l'aide du canton pour mener à bien ce travail. La mise à niveau des infrastructures, l'optimisation de l'organisation communale et de ses services vont être très exigeantes pour les personnes qui mettront en œuvre la fusion. Il est nécessaire pour elles d'obtenir suffisamment de moyens pour le faire. En effet, si le projet de fusion a déjà demandé beaucoup de temps et d'énergie, la réalisation elle-même en demandera encore davantage. Il est en notre pouvoir de leur apporter l'aide matérielle nécessaire. Grâce au régime transitoire qui régit ces fusions, ces communes recevront l'aide importante qu'elles méritent.

Il leur faudra alors empoigner les problèmes auxquels elles vont être confrontées avec la même énergie qu'elles ont mises pour le projet.

Nous pouvons leur souhaiter le courage et la fermeté nécessaires pour unifier les règlements, écouter les citoyens se sentant lésés ou dépossédés de leurs anciennes prérogatives, régler les problèmes du personnel, bref réorganiser tout le fonctionnement communal, mais aussi leur souhaiter de trouver la satisfaction de mener à bien un magnifique projet qui devrait leur amener les améliorations projetées.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

*Herr Grossrat (Suppl.) Fabian Mutter, CSPO:*

In der Gemeinde Mex haben 72% und in der Gemeinde St-Maurice 88% der Stimmbürger ein Ja zum Zusammenschluss der Einwohnergemeinden in die Urne gelegt. Bei diesem Begehren handelt es sich um die erste Fusion einer Tal- mit einer Berggemeinde im französischsprachigen Wallis und um die erste Fusion in der Verfassungsregion Unterwallis seit 1954.

Wir wissen, dass Fusionen jeglicher Art sowohl Vorteile wie auch Nachteile mit sich bringen. Sicher können damit nicht alle anstehenden zukünftigen Probleme der Fusionspartner gelöst werden. Dies gilt auch für die vorgesehene Fusion der Gemeinden Mex und St-Maurice. Was an Vorteilen erwartet werden kann, ist eine Reihe von Synergieeffekten im Bereich der erneuerbaren Energie, der Steigerung der touristischen Attraktivität sowie die Professionalisierung der Gemeindedienstleistungen. Nachteile können durch einen möglichen Identitätsverlust entstehen. Angesichts, dass die beiden Bürgergemeinden eigenständig bleiben, ist der Identitätsverlust eher klein einzustufen.

Augrund, dass die geplante Gemeindefusion von Mex und St-Maurice alle Kriterien erfüllt, die eine Gemeindevereinigung zu erfüllen hat und in Anbetracht der jahrzehntelangen engen Zusammenarbeit spricht sich die CSPO für den Zusammenschluss aus und ist klar für Eintreten.

Danke.

*M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le Grand Conseil est amené à se prononcer aujourd'hui sur trois projets de fusion, deux dans le Bas et un dans le Haut.

Afin de permettre à notre groupe ADG, seul groupe multiculturel et bilingue, d'exprimer toutes ses sensibilités à comprendre celles du Haut et celles du Bas, je m'exprimerai en une fois sur les fusions de Mex – St-Maurice et de Salins – Sion, et mon collègue s'exprimera plus tard sur la fusion de Leuk – Erschmatt.

De manière générale, le groupe ADG soutient fortement les processus de fusion. D'une part, les fusions permettent la création de communes plus à même de relever les défis de l'avenir et, d'autre part, les fusions sont aussi l'expression d'une solidarité entre les communes à capacité plus forte et celles à capacité plus faible.

Le groupe ADG ne peut donc que se réjouir de ces trois projets de fusion qui nous sont soumis aujourd'hui.

Les projets de fusion de Salins – Sion et de Mex – St-Maurice ont quelques points en commun, comme le relève le rapport de la commission: une commune de plaine avec une commune de coteau ou de montagne, une petite commune avec une grande commune. Dans ce mariage, la petite commune pourra profiter des infrastructures et de l'administration d'une ville ainsi que d'une capacité d'investissements plus grande. La grande commune pourra compter sur une nouvelle commune avec un territoire plus étendu, avec des possibilités en termes de tourisme. Mais la décision d'une fusion de la part des corps électoraux communaux n'est pas motivée uniquement par les aspects économiques et pratiques mais revêt aussi une dimension émotionnelle. Dans le cas des fusions de Salins – Sion et de Mex – St-Maurice, la forte acceptation populaire nous prouve que ces projets sont mûrs sur le plan local.

Sur le plan financier, pour Mex – St-Maurice, l'aide cantonale, comme l'a dit mon collègue du groupe PLR, sera de 750 francs par habitant (un indicateur d'ailleurs intéressant que l'on devrait pouvoir retrouver plus souvent) et pour Salins – Sion, cette aide est de 70 francs par habitant. Cette différence importante sera amoindrie avec le nouveau droit en matière d'aide pour les fusions communales qui est moins généreux. Est-ce qu'il faut s'en inquiéter? Verra-t-on diminuer le nombre de fusions? Je ne le pense pas car, d'une part, la santé financière des communes est bonne, elle s'est fortement améliorée ces dernières années et, d'autre part, parce que l'argent n'est de loin pas le seul moteur d'une fusion. La fusion tient principalement à une affaire de cœur, à l'envie de deux communautés ou plus d'unir leur destin.

La commission a engagé une discussion sur l'aide, en particulier sur l'aide complémentaire du Grand Conseil. Le groupe ADG soutient cette réflexion. Le système actuel qui octroie aujourd'hui 300'000 francs d'aide spéciale aux trois fusions alors que les cas sont différents montre qu'un changement doit être opéré. J'invite les membres de la commission et l'Administration cantonale à se pencher sur le modèle fribourgeois. En effet, ce canton est exemplaire en termes de nombre de fusions de communes, de plus avec une générosité plus modérée que ce qui est pratiqué en Valais.

Sur le plan politique, le groupe ADG relève aussi que les futures communes pourront compter sur un conseil général. Cette institution s'avère indispensable pour les communes de taille importante et devrait d'ailleurs se généraliser sur l'ensemble du canton. Si cela ne change rien pour Sion et St-Maurice, les communes de Mex et de Salins devront se colorer politiquement. Le groupe ADG invite les citoyennes et les citoyens de Mex et de Salins à s'engager pour les prochaines élections communales. Une fusion passe aussi par les institutions politiques communales.

Pour terminer, j'aimerais paraphraser notre collègue présidente de Mex Madeline Heiniger: «Partager la même commune, c'est relier la plaine à la Cime de l'Est, conjuguer les infrastructures et la richesse culturelle d'une petite ville avec le charme et la fraîcheur d'un village de montagne et de ses alpages.»

Vous l'aurez compris, le groupe ADG entre en matière sur les deux projets de fusion de Mex – St-Maurice et de Salins – Sion.

Merci pour votre attention.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Le groupe UDC va évidemment soutenir ces trois fusions qui sont tout à fait conformes dans leurs éléments tels qu'ils nous sont soumis à la législation en vigueur.

J'aimerais juste dire quelques mots sur la fusion entre Sion et Salins et plus particulièrement sur la fusion des communes bourgeoises. En effet, on le voit déjà simplement avec les trois fusions qui nous sont soumises aujourd'hui, on constate que dans deux cas, on a fusionné les communes municipales et les communes bourgeoises mais dans un cas, la fusion de Mex et de St-Maurice justement, on n'a pas opéré la fusion des communes bourgeoises. Il y a quand même une différence et cette différence, notre collègue parlait tout à l'heure, si j'ose dire, d'affaires de cœur, il y a quelque chose avec le cœur, avec l'identité qui fait que certaines des fusions, une aujourd'hui et d'autres par le passé, se sont faites seulement pour les communes municipales et pas pour les communes bourgeoises. C'est précisément par souci de la population de ces communes et des bourgeois évidemment de conserver ce qui est considéré, c'est comme cela dans ce canton dans bien des endroits, comme un élément important de l'identité, pour lequel il ne faut pas brusquer les affaires. Et ici, j'aimerais quand même me faire l'écho de l'opinion pour le moins mitigée de certains citoyens, donc de bourgeois de Sion ou de Salins qui ont tout de même trouvé un peu particulier que dans un bulletin d'information distribué tout-ménage en automne 2011, on ait dit, à la question de savoir si les bourgeoisies fusionneraient: «La fusion des communes municipales n'implique pas la fusion des bourgeoisies. Les conseils

bourgeoisiaux souhaitent conserver leur identité.» C'est la même information qui a été donnée, donc l'opinion des conseils bourgeoisiaux dans le bulletin d'information qui a été distribué aux citoyens. Alors, c'est un fait. Il ne s'agit pas de remettre en question une décision populaire, y compris pour la fusion des communes bourgeoisiales parce que, vous le savez, les bourgeois ont également soutenu cette fusion, mais c'est révélateur de constater qu'ils l'ont fait à seulement 52,5% pour ce qui concerne les bourgeois de Sion alors que les citoyens de la commune municipale de Sion, eux, avaient soutenu la fusion à 84,6%.

Voilà, j'aimerais simplement rappeler l'importance dans ces processus de faire la part entre, d'une part, les nécessités, on dira, opérationnelles, parfois économiques liées à l'efficacité de la gestion des affaires publiques et puis les éléments importants quand même du maintien de l'identité des gens qui sont souvent fortement enracinés dans leur commune et dans leur commune bourgeoisiale.

Cela dit, encore une fois, le groupe UDC soutiendra ces trois fusions.

*M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:*

Permettez-moi, au nom du groupe PDCB, de vous donner, plutôt que des chiffres, des ratios, des pourcentages, voire des éléments sur la situation financière ou démographique – mes préopinants l'ayant fait avec clarté, je n'y reviendrai donc pas –, de vous donner, disais-je, des sentiments de quelqu'un qui a vécu de l'intérieur ce projet de fusion entre les communes de Mex et de St-Maurice.

En effet, comme conseiller municipal agaunois et membre de la commission de pilotage du projet de fusion entre ces deux communes, nous avons eu un travail de longue haleine pour arriver aujourd'hui avec une décision importante qui va immanquablement changer la vie de nombreuses personnes de Mex et de St-Maurice.

Tout d'abord, une fusion, ça ne vient pas comme ça un beau jour sur la table du conseil. Soit elle est issue d'une réflexion entre deux ou plusieurs communes par intérêts communs ou alors c'est plutôt un acte citoyen, c'est répondre pour l'une des communes à une demande d'aide de l'autre. Dans les deux cas, ce n'est pas banal. Bien souvent, en amont, les communes sont déjà très liées par des collaborations intercommunales qui se sont nouées au cours du temps. Celles-ci concernent un grand nombre de domaines et sont effectives aussi bien dans l'administration, la culture, les loisirs, la santé, le trafic, l'environnement et l'aménagement du territoire que dans la sécurité publique ou encore les écoles.

Malgré ces regroupements de forces qui peuvent être mis en place sans forcément aller à la fusion, il arrive parfois qu'on ne puisse plus y échapper, qu'on y soit pratiquement forcé. Et il faut être honnête, ce n'est pas, et de loin, facile pour la commune qui, vu de l'intérieur, aura l'impression, le sentiment d'être mangée par l'autre. En effet, prenons l'exemple de la perte du nom et des armoiries, du moins en tant que commune, la perte du droit de cité. Ces éléments sont les emblèmes d'un passé historique important. La population et en particulier les personnes originaires de la commune sont fortement attachées à leur symbolique et à leur histoire. Cela peut être pris comme une agression.

Autre exemple concernant la perte d'autonomie et du pouvoir de décision: les habitants ne pourront plus, au travers de l'assemblée primaire, décider seuls des affaires, des objets et des investissements concernant leur territoire.

Il est évident que certaines personnes souffrent et souffriront de ces changements. Pour certains, il faudra un temps d'adaptation qui ne sera pas négligeable. Nous ne pouvons pas minimiser ces aspects même si, pour la plupart des projets de fusion qui nous sont soumis dans ce Parlement, le pourcentage des votes lors des scrutins dépasse souvent les 70, voire les 90% de oui.

Cependant, j'ai envie de dire à ces habitants que ce qui fait la richesse, l'identité d'un village, c'est avant tout dans quel esprit on vit et on fait vivre ce village. L'identité est davantage liée à un terroir, à un lieu qu'à une limite administrative sur une carte. Il n'est pas

interdit de créer une société de village, un comité des fêtes pour conserver les animations déjà en place ou à mettre en place, et de poursuivre son développement au sein de la nouvelle entité. Et puis, il y a prochainement des échéances électorales. Ce sera certainement très citoyen de se porter sur une liste soit au conseil municipal, soit au conseil général, et de pouvoir garder la main, du moins en partie, sur les décisions et de pouvoir revendiquer une identité.

De toute évidence, ces sentiments exposés pour la fusion de Mex et de St-Maurice peuvent s'appliquer à l'identique pour les deux autres projets qui nous sont également soumis, soit Salins et Sion ainsi que Erschmatt et Loèche. On remarque, de plus, que les trois projets de fusion concernent un village du coteau ou de montagne et une ville de plaine, avec une différence marquée du nombre d'habitants entre ces deux communes.

Ainsi, je ne m'exprimerai pas sur les deux objets suivants parce que je pourrais lire encore deux fois le même texte.

Le groupe PDCB reste persuadé que ce train de fusions qui roule depuis quelques années maintenant ne peut qu'apporter son lot d'avantages en termes d'opportunité, de collaborations, de développements, d'attractivité, de complémentarité, d'efficacité, d'assainissements et d'économie.

Nous entrons en matière sur les trois projets qui nous sont soumis et nous soutiendrons les décisions, avec les propositions de modification de la commission, au moment de la lecture vendredi matin.

Merci de votre attention.

*Herr Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO:*

Die CVPO begrüsst die Fusion der Einwohnergemeinden Mex und St-Maurice und wünscht ihnen eine erfolgreiche Zukunft.

Gleichwohl haben wir einige Bemerkungen anzubringen. Der Fusion der Einwohnergemeinde St-Maurice stimmten 88% zu, bei einer Stimmbeteiligung von 54%. Hingegen stimmten in der Einwohnergemeinde Mex 72% der Fusion zu und hier zu erwähnen, dass man die Stimmbeteiligung von 47% als tief bezeichnen kann. Warum das Interesse an der Abstimmung bei 47% eher niedrig ausfiel, ist schwierig zu beurteilen.

Die Vorteile dieser Fusion – wie zum Beispiel Synergien im Bereich der erneuerbaren Energien schaffen oder die touristische Attraktivität in der Region zu steigern, um nur einige zu nennen –, waren dem Stimmvolk sicher schon vor dem Urnengang bekannt.

Ebenso ist zu erwähnen, dass die Burgergemeinden weiterhin getrennt bleiben, was ja bei vorangegangenen Fusionen öfters auch der Fall war.

Bis 1970 nahm die Einwohnerzahl in Mex laufend ab und hatte damals lediglich 51 Einwohner zu verzeichnen. Seither nimmt die Bevölkerung stetig zu und dies erfreulicherweise durch einen hohen Anteil junger Leute.

Die Fusion zwischen Mex und St-Maurice kann man sicher als Vorbildfusion bezeichnen, weil sie die erste im Unterwallis seit 1954 ist und deshalb hoffentlich einen Anreiz für weitere Fusionen schaffen wird.

Im Allgemeinen können die Finanzen dieser beiden Gemeinden als gesund bezeichnet werden. Die Finanzhilfe des Kantons wurde nach dem alten Recht erstellt und beträgt somit Total 3'281'389 Franken.

Die CVPO unterstützt diesen Betrag und ist für Eintreten.

Die CVPO begrüsst auch die Fusion der Einwohnergemeinden Sitten und Salins, sowie der Burgergemeinden und wünscht auch ihnen eine erfolgreiche Zukunft.

Auch bei dieser Fusion hat die CVPO einige Bemerkungen anzubringen. Die Einwohnergemeinde von Salins stimmte der Fusion mit 91% zu, dies mit einer Stimmbeteiligung von 82%. Ebenfalls stimmten die Sittener Einwohner mit 84% und einer Stimmbeteiligung von 40% der Fusion zu.

Auch die Burgergemeinden haben die Fusion deutlich angenommen. Die Einwohner- und Burgergemeinde hat mit diesen hohen Prozentzahlen mit Überzeugung der Fusion zugestimmt und die Vorteile einer Fusion erkannt. Für Salins gewährt die Fusion eine Verbesserung in der Infrastruktur und im Tourismus wird die Attraktivität gesteigert.

Die Einwohner von Sitten stimmten der Fusion mit 84% zu. Die Stimmbeteiligung erscheint auch hier tief mit 40%, was aber nachvollziehbar ist, wenn man bedenkt, dass die Stadt Sitten über 30'000 Einwohner aufweist.

Die Finanzlage der Fusionsgemeinde kann als gut bezeichnet werden. Die Finanzhilfe des Kantons an die neue Fusionsgemeinde beträgt Total 2'196'430 Franken. Dieser Betrag ergibt sich nach dem neuen Recht.

Leider muss man feststellen, dass die neue Verordnung wegen dem NFA II sich eher fusionsfeindlich auswirken könnte. Weiter ist zu erwähnen, dass es für die Hilfe für besondere Fälle immer noch keine klaren Regeln und Kriterien gibt. Um es dem Parlament zu erleichtern, das die Finanzhilfe zwischen null und einer Million Franken festlegen kann, ersucht die CVPO den Staatsrat, diesbezüglich Klarheit zu schaffen.

Es kann ja nicht sein, dass man einer Fusionsgemeinde locker eine Million Franken zuspricht und bei einer anderen, obwohl sich die Bedingungen minim unterscheiden, wegen 300'000 Franken heftig diskutiert wird. Die Gemeinden Mont-Noble und Turtmann-Unterems lassen grüssen!

Die CVPO unterstützt auch diese Fusion und ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

J'ai fait le tour des demandes de parole au nom des groupes.

Je passe aux interventions individuelles.

*M. le député Moreno Centelleghé, PLR:*

Je ferai fi des nombreux détails et chiffres pertinents qui composent le message traitant de cette fusion.

Néanmoins, 200 ans plus tard, ce Parlement a la possibilité d'à nouveau réunir les deux communes de Mex et de St-Maurice; deux communes saines et bien gérées, c'est à relever.

Il y a déjà une quinzaine d'années que dans l'esprit des Mèlères (habitants de Mex), l'idée d'une fusion avec la commune de St-Maurice germait et c'est à l'automne 2009 que l'étude d'une éventuelle fusion entre celles-ci débuta.

Une excellente communication à la population, des explications claires et précises aux diverses questions posées par les citoyens des deux communes, des précisions sur l'aide financière octroyée par le canton et, le 27 novembre 2011, c'est en toute logique que les électeurs des deux communes ont accepté le projet de fusion qui leur était soumis en votation populaire et ce à une large majorité.

De nombreux avantages découleront de cette fusion comme la hausse de la qualité des prestations communales, la meilleure utilisation des compétences personnelles tant des employés que des élus et un avantage social non négligeable. En effet, la très grande majorité des citoyens se trouveront à l'aise dans la nouvelle commune au vu des résultats du scrutin.



Des avantages aussi pour le canton. En effet, le respect du principe de subsidiarité, l'équilibre dans la répartition des tâches, l'autonomie financière, la péréquation seront des politiques plus aisées à mettre en œuvre et plus efficaces avec une commune encore plus saine et plus forte.

Un peu d'histoire pour terminer. La présidente de Mex ici présente pourra me corriger si mes sources ne sont pas bonnes. On raconte qu'il y a bien longtemps, le magnifique pâturage de Salanfe où est sis le village de Mex était inaccessible. Une «ouivre», animal fantastique peut-être parent du dragon, en interdisait l'approche et dévorait sans pitié ceux qui osaient la braver. Durement lésés par cet état de fait, les gens de la contrée en appelèrent au gouverneur de St-Maurice qui promit de somptueuses récompenses à quiconque délivrerait le pays du monstre. Trois hommes réussirent à vaincre cette «ouivre» et reçurent en partage la magnifique région de Mex. Et c'est à ce moment-là que l'histoire de cette commune débuta.

C'est donc en terminant par cette histoire de dragon que j'accepte l'entrée en matière au nom du groupe PLR et ce tout feu, tout flamme.

Merci de votre attention.

### **La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Je vais intervenir de manière plus détaillée dans cette première intervention en vous faisant part de quelques considérations politiques et, ensuite, j'interviendrai de manière très brève pour les deux autres objets de fusion.

En guise de préambule, permettez-moi, tout d'abord, de féliciter le rapporteur, notre collègue Pascal Rey, associé à Nicolas Sierro du Service parlementaire, pour la qualité du rapport établi sur les trois projets de fusion que nous traitons aujourd'hui. C'est clair, c'est limpide, il y a ce qu'il fallait.

Le contenu de la nouvelle ordonnance vous a déjà été dévoilé durant la session passée. Les principales modifications vous sont résumées en page 2 du rapport. Concernant l'aide aux fusions, effectivement, les choses vont changer en lien avec les principes arrêtés l'an dernier lors de l'acceptation du paquet RPT II. Je résume brièvement :

- plus de composante péréquative – c'est un élément essentiel – par rapport aux aides et aux subventions attribuées et cela dans les quatre domaines clés que M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay a souvent cités : l'école, les routes, la santé et le social;
- plus d'aide supplémentaire pour compenser le déficit d'équipement (ces fameux 500'000 francs disparaissent des tables);
- ensuite, concernant l'aide de base, un octroi en fonction de critères objectifs et vérifiables, soit le nombre d'habitants et le nombre de communes concernées par le projet de fusion.

Les conséquences financières résultant de ces changements sont importantes, il faut le souligner: l'Etat sera moins généreux pour les projets de fusion – le député (suppl.) Florian Chappot l'a dit tout à l'heure – excepté la dernière fusion en cours pour cette période, soit celle de Betten – Martisberg puisque ce projet sera régi sous le droit préférentiel, soit l'ancien, mais cela pour la dernière fois car le délai de transition prendra fin en janvier 2014.

Si vous analysez les montants qui vous ont été présentés dans ce même rapport, vous constaterez que les subventions suivant l'ancien droit en vigueur sont deux fois supérieures aux montants qu'auraient perçus les communes comme Mex – St-Maurice (3,2 millions en lieu et place de 1,5 million) ou celle de Leuk – Erschmatt (3,3 millions au lieu de 1,5 million). Avec la nouvelle ordonnance en vigueur, et c'est là l'élément clé qu'il faut retenir

aujourd'hui, il faudra réfléchir et surtout agir autrement en matière de fusions, notamment pour ce qui concerne les petites entités: soit je me contente de peu en n'approchant que ma seule voisine directe, soit je revendique le jackpot mais, pour cela, je dois convaincre plusieurs communes voisines d'entrer dans un processus de «Grossfusion» ou de fusion élargie. Le coefficient multiplicateur de l'aide de base pouvant aller jusqu'à 3, cela vaut vraiment le coup de voir large, de voir loin.

Si les règles concernant l'attribution des règles de base sont, aux yeux de la commission, bien faites et surtout objectives, il n'en va pas de même avec l'octroi possible d'une aide supplémentaire pour les cas particuliers (cela concerne le nouvel article 5 de l'ordonnance). Cette aide pouvant se monter jusqu'à un million, il est impératif que des règles d'octroi, elles aussi objectives, puissent être fixées, faute de quoi les querelles qui se sont déclarées dans les décisions antérieures, les courriers qui nous ont été adressés par certaines communes frustrées, hélas!, se poursuivront dans le futur.

La commission, vous l'avez lu dans le rapport, va plancher sérieusement sur ce sujet et cela devrait rassurer les députés Christophe Perruchoud, Florian Chappot (suppl.) et Marcel Zenhäusern (suppl.). L'aide du département chargé des affaires intérieures sera naturellement nécessaire. Si nous devons échouer dans la recherche de critères objectifs, il n'est pas impossible que la commission proposerait au Conseil d'Etat de supprimer l'article 5. Cependant, abandonner cette prérogative qui appartient à ce plenum serait bien sûr regrettable. Aussi nous attèlerons-nous à la tâche avec tout le sérieux voulu et nous analyserons, comme suggéré par le député (suppl.) Florian Chappot, le modèle fribourgeois, mais cela c'est pour septembre ou octobre prochain.

Dans l'immédiat, ce Parlement va entériner, c'est du moins le souhait de la commission et du Gouvernement, trois nouveaux projets de fusion de communes.

Le premier concerne les communes de Mex et de St-Maurice. Voilà une union programmée qui voit la petite afficher de sacrés arguments, voire ses rondeurs financières à sa grande voisine. Présenter, en effet, un degré d'autofinancement qui se monte à près de 450% en moyenne sur ces deux dernières années, ça fait des envieux, vous en conviendrez. Vous y ajoutez un endettement net par habitant faible. Elle a donc tout pour plaire, cette petite bourgade de Mex. Mais l'union lui sera favorable à elle aussi, cela va de soi. Il suffit de mentionner les offres au niveau sportif ou culturel, l'accès aux services communaux professionnels de St-Maurice pour étayer ce propos.

Merci donc d'entrer en matière sur ce premier objet de fusion.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Pour relever à mon tour, comme vient de le dire M. le président de la commission, la qualité du rapport qui fait aussi que j'aimerais d'emblée saluer celle-ci parce que toutes les informations ont été données de manière vraiment très transparente, et cela méritait d'être signalé d'emblée.

Je ne vais pas revenir, puisque c'est l'année des fusions, de manière approfondie sur une série d'informations que j'ai données lors des sessions précédentes concernant les fusions de Naters, Birgisch et Mund et puis de Turtmann et d'Unterems. Et cela me permettra, Monsieur le président, de gagner le temps auquel vous avez fait tout à l'heure appel.

J'aimerais quand même, dans le cadre de ces réflexions, reprendre quelques éléments importants qui ont été mis en exergue par les divers intervenants que je remercie, remerciant aussi au passage tous les groupes qui acceptent cette entrée en matière.

Je voudrais dire par rapport justement à cette notion que j'ai entendue l'une ou l'autre fois que «comparaison n'est pas forcément raison». Il y a des notions, et M. le président de la commission l'a bien souligné, nous ne voulons plus, dans le cadre de fusions, prendre en considération les éléments liés à des références ou à des critères de force

financière. C'est le but de la péréquation. Nous avons mis au point un nouveau système et, du reste, dans le nouveau système, nous prenons également en considération des notions géo-topographiques ô combien importantes dans notre canton. Si donc les différences qui sont relevées dans le rapport sont bien réelles, il n'en demeure pas moins qu'il faut prendre en considération qu'elles portent très clairement sur des notions qui ne sont pas comparables et cela nous permet de dire et d'affirmer une nouvelle fois la volonté que nous avons dans le cadre de ces approches de faire en sorte que les disparités financières entre communes doivent être atténuées dans le cadre de la péréquation, exclusivement dans le cadre de la péréquation financière, et non pas au travers du processus de fusion. C'est un élément bien entendu important. Ainsi, j'ai répondu à la première remarque du député Christophe Perruchoud qui a comparé la dette des diverses communes ainsi que le montant touché par le nombre d'habitants.

Le deuxième élément important sur lequel je voudrais revenir ici, c'est bien sûr la notion d'aide supplémentaire au sens de l'article 5. Sont intervenus les députés Florian Chappot (suppl.), Marcel Zenhäusern (suppl.) et Christophe Perruchoud sur cet élément. Volontiers bien sûr que le département, à travers le Service des affaires intérieures et des communes, participera à la réflexion que vous avez annoncée, Monsieur le président de la commission IF, au sujet de cette aide supplémentaire. Ce que je voudrais dire ici, c'est que je souhaiterais que la commission puisse bien sûr établir des critères objectifs afin d'éviter des notions d'inégalité de traitement. Mais ce que j'aimerais dire ici et avant tout, loin de l'idée du Gouvernement de «robotiser» cette démarche et cette compétence qui vous appartiennent. J'espère que vous en ferez usage encore dans le futur. C'est votre prérogative. Nous espérons bien entendu que vous la maintiendrez dans vos mains, sachant en outre et en finalité qu'il y a toujours un aspect à quelque part subjectif, propre à toute appréciation, dans toute situation particulière.

Autre question précise: qui prend en charge un certain nombre de coûts administratifs? C'est un élément effectivement qui touche l'ensemble des citoyens de ce canton. Nous avons soumis un certain nombre de questions précises aux services de l'Administration cantonale compétents, par exemple au Service de la population et des migrations, par exemple au Service de la circulation routière et de la navigation, et je peux aujourd'hui vous apporter un certain nombre d'informations précises sur les documents suivants: passeports, cartes d'identité, actes d'origine, permis de conduire. Je peux vous affirmer que ceux-ci ne doivent pas être remplacés suite aux changements liés à une fusion de communes notamment et aussi sur les aspects liés aux lieux d'origine et, cas échéant, de leurs adresses. Les corrections utiles ne seront donc apportées que lors de l'établissement d'un nouveau document nécessité pour un autre motif, sinon on n'a rien gagné. Donc, c'est seulement s'il y a la nécessité d'établir un nouveau document pour un autre motif que celui-ci sera réalisé. Cette solution, je crois qu'on peut le dire, peut être qualifiée de pragmatique et d'opportune et, si je m'en remets au discours du président du Grand Conseil hier, peut-être même remplie de bon sens. Elle évite tout formalisme et elle évite bien entendu des frais inutiles aux intéressés. Ainsi donc, j'ai pu répondre à la question du député Christophe Perruchoud.

Pour le reste, je crois que l'ensemble des problématiques qui ont été soulevées, notamment le fait que le travail commence une fois que la décision est prise parce que la mise en œuvre, la réalisation, comme l'a souligné la députée Danielle Schmid, eh bien!, c'est vrai, le travail commence. Nous, nous décidons aujourd'hui, eh bien!, pour les autorités en place, le travail commence à la réalisation, et cela est bien entendu très important.

Pour le reste, les bourgeois de Sion et de Salins ont décidé souverainement, vous l'avez reconnu, il y a un attachement, il y a là aussi des éléments de sentiments qui sont les plus importants ou d'émotions, et il est vrai que les aspects financiers, comme l'a soulevé le député (suppl.) Florian Chappot, ne sont pas forcément au cœur de la décision parce que ce sont justement le cœur et l'émotion qui sont au cœur de l'ensemble de ces décisions.

Merci à tous les intervenants d'avoir accepté cette entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 11 mai 2012* .)

**Entrée en matière**

**10. DECISION**

**concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises  
de Sion et Salins**

**Eintretensdebatte**

**BESCHLUSS**

**betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden  
Sitten und Salins**

*Commission des institutions et de la famille /  
Kommission für Institutionen und Familienfragen  
Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*Le président:*

La plupart des groupes ont annoncé qu'ils s'étaient déjà exprimés sur ce sujet. Néanmoins, ich erteile das Wort an Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:*

Zusammenfügen, was zusammen gehört. Dies sind bei den Gemeinden Sitten und Salins keine leeren Worte. Sitten und Salins sind seit mehreren Jahrzehnten geschichtlich, territorial und wirtschaftlich sehr eng verbunden und seit jeher prägt die zahlreiche Zusammenarbeit das Leben der beiden Gemeinden.

Dass die Bevölkerung dahinter steht, das hat das Abstimmungsresultat zur Fusion ganz klar gezeigt. Sitten hat mit 84,6% und Salins sogar mit 91,4% dieser Hochzeit zugestimmt.

Die Finanzhilfe, die der Staatsrat und die Kommission für die neue Gemeinde Sitten vorschlagen, beläuft sich auf 2'196'430 Franken.

Erlauben Sie mir, werte Anwesende, noch eine Bemerkung als Gemeindepräsidentin einer fusionierten Gemeinde: Fusionieren ist das eine, aber die Fusion leben das andere und genau dies ist das Wichtigste und darauf kommt es an.

In diesem Sinne wünsche ich der neuen Gemeinde Sitten alle Gute für die Zukunft.

Die CSPO unterstützt fusionswillige Gemeinden und ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Quand la fiancée offre simultanément la beauté (observez le cœur de la ville et ses artères) et l'aisance matérielle (analysez la charge fiscale de la ville), il devient aisé, pour ne pas dire opportun de sortir le grand jeu pour séduire la capitale. Salins en vert-galant qui séduit la Catherine, même Henri IV n'y aurait pas songé.

Pourtant, rien n'a été facile pour la commune du coteau. Il a fallu d'abord se serrer la ceinture, assainir ses finances, restructurer ses services avant d'approcher la capitale. Oui, bravo aux Salinsards pour avoir suivi et réussi le régime minceur avant de convoler en justes noces. Mais bravo aussi aux Sédunois qui, au-delà de la fusion administrative, ont accepté de partager la dot bourgeoise avec leurs proches voisins – ce qui nous permet ici d'affirmer que «charité bien ordonnée commence toujours par soi-même».

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Le chef du département renonce à s'exprimer puisqu'il s'est déjà exprimé au point précédent.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 11 mai 2012*.)

### **Entrée en matière**

## **11. DECISION**

### **concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt**

### **Eintretensdebatte**

## **BESCHLUSS**

### **betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt**

Cf. Annexes-Beilagen p. ss

*Commission des institutions et de la famille /  
Kommission für Institutionen und Familienfragen  
Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Wie Herr Grossrat (Suppl.) Florian Chappot bereits angetönt hat, werde ich im Namen der ADG noch etwas sagen zur Fusion Leuk und Erschmatt und obwohl Herr Grossrat René Constantin und Herr Staatsrat Maurice Tornay schon fast abschliessend Stellung genommen haben, werde ich trotzdem hier auf die Fusion noch kurz eingehen.

Namens der SPO und der gesamten Linken Allianz äussere ich mich also zur Fusion Leuk und Erschmatt.

Der Volkswille der beiden Gemeinden Leuk und Erschmatt anlässlich der Volksabstimmung war sehr klar. Mit jeweils über 75% der Stimmen wurde der Fusion der beiden Gemeinden zugestimmt.

Die in der Botschaft aufgeführten Kennzahlen machen ersichtlich, dass die Fusion Sinn macht. Die neue Gemeinde wird rund 3'650 Einwohnerinnen und Einwohner zählen. Damit liegt sie oberhalb des Durchschnittswerts der Walliser Gemeinden und auch oberhalb des schweizerischen Schnitts bezüglich Gemeindegrösse.

Die Fraktion Linke Allianz unterstützt also auch diese Fusion und wird ihr zustimmen.

Wenn wir aus einem etwas anderen Blickwinkel die Fusionen im Kanton anschauen, so stellen wir fest, dass trotz allen kleinen Fortschritten der grosse Wurf noch nicht gelungen ist. Wir haben immer noch zu viele Gemeinden und auch viel zu viele kleine Gemeinden. Die Walliser Regierung ist aus unserer Sicht zu abwartend und tritt nur dann in Aktion, wenn die Gemeinden selber Fusionen beantragen. Aus unserer Sicht muss der Staatsrat das Heft stärker in die Hand nehmen und den Bürgerinnen und Bürgern im Kanton aufzeigen, weshalb die heutigen Gemeindestrukturen ungenügend sind. Es braucht ein klares Konzept und den politischen Willen, dieses Konzept dann auch umzusetzen. Aber vielleicht wird uns die ausserparlamentarische Kommission, die sich mit den territorialen Strukturen und Institutionen des Kantons im 21. Jahrhundert befasst, Lösungsansätze bieten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:*

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler unterstützt den Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt.

Mit dieser Fusion soll ein erhöhtes Entwicklungspotenzial für die Gemeinden erreicht werden, insbesondere in den Bereichen Wohnen, Raumplanung und Tourismus. Zudem soll die Attraktivität der neuen Wohngemeinde gesteigert werden. Aus Sicht der jetzigen Gemeinde Erschmatt sollen im Weiteren die Gemeindedienstleistungen professionalisiert und ausgebaut sowie die Entwicklungsmöglichkeiten von Erschmatt erhöht werden.

Die Einwohner und Bürger von Leuk und Erschmatt haben am 11. Dezember 2011 der Fusion von Leuk und Erschmatt bei einer hohen Stimmbeteiligung klar zugestimmt. Auch im vorliegenden Fall handelt es sich um eine Fusion einer kleineren Gemeinde mit dem Bezirkshauptort sowie um eine vertikale Fusion zwischen einer Tal- und einer Berggemeinde.

Aufgrund dieser Ausführungen unterstützt die Fraktion SVPO/Freie Wähler die vorliegende Fusion und ist klar für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

*Herr Grossrat Edgar Gottet, CSPO:*

Es freut mich und ehrt mich, dass ich als Bürger der Gemeinde Leuk zu diesem Geschäft Stellung beziehen kann.

Der Start zum Fusionsprojekt der Gemeinden Leuk und Erschmatt erfolgte im Juni 2010. Nachdem die Gemeinde- und die Burgerräte die diversen Grundsatzbeschlüsse bereinigt und genehmigt hatten, so zum Beispiel Gemeindegemeinschaft, Wappen und Logo, Ort der Urversammlung (nach Möglichkeit und Bedarf sollte diese abwechselungsweise in den drei Dorfschaften Erschmatt, Leuk-Stadt und Susten abgehalten werden). Lobenswert ist insbesondere, dass in allen Dorfschaften Kommissionen und Arbeitsgruppen möglichst eingebunden werden.

Nachdem einzelne wichtige Modalitäten festgelegt wurden, welche in der neuen Fusionsgemeinde zur Anwendung gelangen, wurden die Ur- und Burgerversammlungen einberufen, um das Zusammengehen zu beschliessen. Dabei wurde nichts dem Zufall überlassen. In verschiedenen Informationsschriften und Informationsveranstaltungen wurde jeder Bürger bestens informiert. Dank geht dafür an die beiden auf der Tribüne anwesenden Gemeindepräsidenten!

Mit Genugtuung hat die CSPO vom Resultat dieser Abstimmung Kenntnis genommen. Mit über 75% haben die Stimmbürger der Einwohnergemeinden Erschmatt und Leuk der Fusion zugestimmt. Der Zusammenschluss der Burgergemeinden wurde in Erschmatt mit 77% und in Leuk mit 56% befürwortet. Die Bevölkerung hat damit eindeutig gezeigt, dass der Reformwille in den Gemeinden vorhanden ist.

Die CSPO begrüsst und unterstützt das eingereichte Begehren zur Fusion der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt. Die Gründe für das Fusionsprojekt wurden von den Einwohner- und Burgergemeinden klar dargelegt.

Fusionen zwischen Berggemeinden und grösseren Talgemeinden haben sich in den letzten Jahren als positiv erwiesen. Zu erwähnen ist diesbezüglich die Fusion von Gampel-Bratsch, Steg-Hohtenn und vor kurzer Zeit Turtmann-Unterems und Naters-Mund-Birgisch.

Speziell hervorzuheben ist im vorliegenden Fall, dass die Berggemeinde Erschmatt und der Bezirkshauptort diesen Fusionsbeschluss getroffen haben. Aus meiner Sicht ein weiser Entscheid.

Zwischen Leuk und Erschmatt wurde in verschiedenen Bereichen bereits eine Zusammenarbeit gepflegt, so bei der Orientierungsschule, beim sozialmedizinischen Zentrum, beim Vormundschaftsamt, beim Zivilschutz, bei der Stützpunktfeuerwehr und anderswo.

Die neue Gemeinde Leuk wird flächenmässig die viertgrösste Gemeinde im Oberwallis. In Zukunft werden grosse Infrastrukturkosten für Wasser und Abwasser auf die Gemeinde zukommen. Ebenfalls wird das grössere Strassennetz weitere Zusatzkosten verursachen. Auch in Zukunft wird die Gemeinde hohe Infrastruktur- und Unterhaltskosten zu bewältigen haben.

Die vorgesehene finanzielle Unterstützung durch den Staat Wallis, bzw. die finanzielle Beteiligung des Kantons in der Grössenordnung von ca. 3,3 Millionen Franken ist daher angebracht und notwendig.

Erlauben Sie mir aber trotzdem auf die Diskrepanz bezüglich der zusätzlichen Hilfe gemäss Artikel 5 der Verordnung hinzuweisen. Der Vorschlag des Staatsrates und der Antrag der Gemeinden gehen in diesem Punkt weit auseinander. In diesem Bereich muss für die Zukunft eine Korrektur vorgenommen werden. Es müssen klare Regeln und objektive Kriterien gefunden und festgelegt werden, um eine Gleichbehandlung der zukünftigen Gemeindefusionen anzustreben und zu gewährleisten.

Die CSPO befürwortet diesen Zusammenschluss und ist klar für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:*

Mit wuchtigem Mehr haben die Munizipalgemeinden und mit einer deutlichen Zustimmung die Burgergemeinden von Leuk und Erschmatt der Fusion zugestimmt.

Die Verantwortlichen haben die Notwendigkeit der Fusion erkannt und aus der Position der Stärke Ja gesagt. Ja gesagt, die Zukunft gemeinsam anzugehen und zu gestalten. Es ist ihnen gelungen, die Bevölkerung zu überzeugen, dass es in Zukunft grössere Verwaltungseinheiten braucht. Verwaltungseinheiten die den Bürgerinnen und Bürgern, von Gemeinden und Kanton gebotene Dienstleistungen voll zu nutzen, ermöglicht.

Als Mitglied der Exekutivbehörde einer der betroffenen Gemeinden habe ich auch Verständnis für Einwände und Bedenken, die bei Fusionen unweigerlich aufkommen. Strukturen, die über Jahrhunderte gewachsen sind, müssen geändert, neu definiert oder sogar aufgehoben werden. Diese Tatsache macht viele Menschen skeptisch und ist fusionshemmend. Daher müssen Fusionen respektvoll angegangen werden.

Es liegt an den Verantwortlichen, wie mit dem Brauchtum und den Traditionen in den fusionierten Gemeinden umgegangen wird. Der Bevölkerung ist es wichtig, ihre Vielfalt und das kulturelle Erbe bewahren zu können.

Noch einige Sätze zur neuen Gemeinde Leuk. Die Gemeinde wird beidseitig der Rhone bis auf eine Höhe von ca. 3'000 Meter über Meer reichen und wird flächenmässig eine der grösseren Gemeinden in unserem Kanton. Es ist eine Gemeinde mit grossen Kultur- und Naturwerten, denken wir an den Naturpark, an den Pfynwald oder Roggen Erschmatt,

an Schloss Leuk und vieles mehr. Drei selbstbewusste Dorfschaften, fünfzehn Weiler, mehrere Voralpen und Hochalpen umfasst das Gemeindegebiet. Eine Tatsache, die zu einer grossen Herausforderung der künftigen Gemeinde wird.

Die finanzielle Verpflichtung der neuen Gemeinde wird beträchtlich sein. Ich erwähne zum Beispiel die Infrastrukturen der weit auseinander liegenden Dorfschaften, die bestehenden Kirchen, Feuerwehren, Strassen, Gefahrenzonen, Schutzzonen usw. Im Weiteren muss ich nochmals erwähnen, dass ein zusätzlicher Fusionsbetrag, angesichts dieser Tatsachen, angebracht gewesen wäre. Leider wurde der eingebrachte Abänderungsantrag für einen zusätzlichen Betrag in der vorberatenden grossrätlichen Kommission mit einer Mehrheit von zwei Dritteln abgelehnt. Angesichts der klaren Mehrheit verzichten wir auf einen dahingehenden Abänderungsantrag.

Die CVPO ist uneingeschränkt für Eintreten und dankt dem Plenum für diese Zustimmung.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

### **La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

La commission constate que l'aspect financier n'a pas été le critère déterminant qui a permis la concrétisation de ce projet de fusion. Il suffit, en effet, de constater les degrés d'autofinancement de chacune des communes: 150% en moyenne sur ces deux dernières années pour Erschmatt et 238% pour Loèche, 1'235 francs d'endettement net par habitant pour Erschmatt et 1'443 francs pour Loèche. Ces chiffres corroborent ce qui vient d'être dit.

La commission relève les motifs qui ont été avancés pour convaincre la population de dire oui à ce projet; je citerai les quatre qui me paraissent les plus importants, soit:

- le développement dans le domaine de l'habitat et de l'aménagement du territoire;
- l'augmentation de l'efficacité au niveau de la gestion administrative;
- la professionnalisation des prestations communales;
- la sécurité à long terme du maintien d'un conseil communal et d'autorités judiciaires notamment.

Voilà les vraies raisons qui ont poussé à cette fusion, et la commission s'en réjouit.

Bravo donc à ces deux entités qui ont su anticiper les problématiques qui affecteront nombre de communes dans quelques années et qui ont, de surcroît, décidé de mettre dans un pot commun leurs avoirs bourgeoisiaux. D'une pierre, deux coups, des coups en plein dans la cible mais, pour que l'on soit en plein dans le mille, il faudrait, et c'est là, permettez-moi une simple suggestion personnelle, courtiser la jeune commune de Guttet-Feschel pour agrandir comme il se doit le nid de ce beau versant haut-valaisan. Et ici je m'adresse personnellement bien sûr au député Erno Grand qui, avec son charisme hors du commun et affirmé, et je m'adresse aussi au député Edgar Gottet qui, en tant que musicien de la Leuca, prône l'harmonie chaque semaine, eh bien!, je les nomme ambassadeurs de ce rapprochement entre les communes de cette région.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Il convient ici, au terme de ces trois entrées en matière, de saluer les autorités communales, respectivement bourgeoisiales qui se sont engagées pour faire aboutir ces projets.



Nous avons entendu ici deux députés de la commune de Leuk qui se sont exprimés et qui ont dit quelles étaient les valeurs de cette commune, l'importance géographique et le fait que le fameux pont qui relie Erschmatt et Leuk permettra encore à beaucoup d'amoureux et de fiancés d'aller un bout plus loin dans leurs rencontres.

Je crois qu'effectivement ici, il y a un certain nombre de critères qui ont été retenus par les uns et par les autres et, aujourd'hui, chacun a constaté qu'ils étaient acceptables et qu'ils méritaient, pour ce qui est de l'article 5 de l'ordonnance, encore d'être précisés.

Il y a des appels; pour ma part, je soutiens ces appels et j'espère qu'ils seront entendus. En effet, j'ai la conviction qu'ils doivent être entendus sur l'ensemble du canton et pas seulement sur le district de Leuk. Il y a eu des appels dans le district de Leuk, il faut le relever, de la part du président de la commune de Leuk qui a cherché à étendre de manière importante sa vision sur les fusions sur l'ensemble du district, et les réponses ont été nuancées ou négatives. Eh bien !, il y aura, et j'en suis convaincu, dès les nouveaux conseils communaux élus le 14 octobre 2012 et dès le début de la législature 2013, un nouveau mouvement de fusions dans ce canton. C'est en tout cas le souhait du chef du département et du Conseil d'Etat. Et je suis persuadé que nous aurons encore à traiter de nombreux cas de fusions dans la prochaine législature. C'est notre souhait et je répercute bien sûr l'appel lancé par M. le président de la commission.

Merci de votre attention.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 11 mai 2012.*)

*Le président:*

Je m'associe pour saluer les autorités des communes concernées qui ont suivi ces débats depuis la tribune.

Nous reprenons l'ordre du jour original.

**Traitements:**

**Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS) –  
santé publique**

**Behandlungen:**

**Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG) –  
Gesundheitswesen**

*Le président:*

Vous avez reçu l'ensemble des réponses du Conseil d'Etat à ces motions et postulats.

Je pars du principe que, dans la plupart des cas, les réponses du Conseil d'Etat vous satisfont. Néanmoins, nous prendrons ces traitements les uns après les autres.

**12. POSTULAT**

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV:  
développement de la démarche qualité (16.06.2011) (1.157)**

**POSTULAT**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW:  
Entwicklung der Qualitätssicherung (16.06.2011) (1.157)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars du principe que la réponse du Conseil d'Etat est acceptée par les auteurs du postulat.

### **13. MOTION**

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV:  
modifier le rôle du CA et de la direction générale (gouvernance stratégique)  
(16.06.2011) (1.149)**

#### **MOTION**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW:  
Änderung der Rolle des Verwaltungsrates und der Generaldirektion  
(strategische Führung) (16.06.2011) (1.149)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Ici aussi, le Conseil d'Etat accepte la motion et je n'ai toujours pas de demande de parole.

Cette motion est ainsi acceptée.

### **14. POSTULAT**

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et  
Alain de PREUX, concernant: plus de compétences pour les organes  
dirigeants de l'Hôpital du Valais (17.06.2011) (1.174)**

#### **POSTULAT**

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte  
Pascal REY und Alain de PREUX, betreffend: mehr Kompetenzen für die  
Führungsorgane des Spitals Wallis (17.06.2011) (1.174)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

*M. le député Pascal Rey, PDCC:*

En juin 2011, au nom des quatre groupes DC de ce Parlement ou du seul groupe DC du Centre, je déposais 7 interventions parlementaires qui furent développées en session de novembre.

La confiance des patients valaisans, altérée par certains faits qui relèvent du passé, a été depuis patiemment restaurée par un travail de fond entrepris par le nouveau conseil d'administration de l'Hôpital du Valais. Depuis son entrée en fonction, celui-ci s'est efforcé de faire cesser les querelles stériles entre les intérêts particuliers de quelques-uns et les intérêts de l'ensemble des citoyens qui attendent avant tout une prise en charge médicale de qualité dans nos institutions.

En novembre, je rappelais qu'entre le sentiment d'une qualité médicale discutable et la réalité de la qualité des soins relevée par l'audit de la FHF, qu'entre le catastrophisme de certains et l'angélisme des autres, il y avait un fossé qui se devait d'être comblé au plus tôt. Des erreurs ont été commises, des erreurs ont été reconnues et des réponses ont été apportées par l'Hôpital du Valais ou le seront par la commission extraparlamentaire chargée de réviser la LEIS.

Foin de querelles stériles, il est temps de renouveler aux organes responsables notre confiance en leurs compétences et en leurs actions.

A l'instar du Conseil d'Etat, nous considérons que les différentes mesures prises tant par le Gouvernement que par l'Hôpital du Valais ont permis d'amener un apaisement bienvenu au sein du système sanitaire valaisan et de ses acteurs.

En ce qui concerne le sort réservé à nos diverses interventions, nous relevons avec satisfaction que celles-ci ont été, au même titre que celles des autres groupes politiques, toutes acceptées et participent au renforcement des institutions sanitaires valaisannes et à leur bonne gouvernance.

Au vu de la réponse globale du Conseil d'Etat, j'interviendrai également de la même manière, soit une seule fois pour les points 14, 24, 28, 29, 30, 33 et 34 de notre ordre du jour.

De par le retard pris ce matin, je suis sensible à vos soucis, Monsieur le grand baillif, et je renonce à commenter ces diverses interventions et en viens donc directement à mes conclusions.

Les groupes DC (CSPO, CVPO, PDCB et PDCC) réitèrent leurs remerciements à tous les acteurs de la santé qui, jour après jour, consacrent leurs compétences, leurs énergies à la santé des Valaisannes et des Valaisans.

A tous les patients qui doivent y recourir, nous souhaitons qu'ils puissent en bénéficier dans un climat de confiance en leurs soignants, confiance qui aura certainement, elle aussi, des vertus thérapeutiques appréciables et dont les coûts sont quasi-nuls.

Merci de votre attention.

## **15. MOTION**

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV: vers la création du Comité médical consultatif d'établissement (16.06.2011) (1.150)**

### **MOTION**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW: Schaffung eines Beratenden Medizinischen Ausschusses der Einrichtung (16.06.2011) (1.150)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat vous est connue. Il accepte cette motion mais sous forme de postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que cette version vous convient.

**16. POSTULAT**

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant rétablir un collège des médecins au RSV (17.06.2011) (1.159)**

**POSTULAT**

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Wiedereinsetzung eines Ärzte-Kollegiums im GNW (17.06.2011) (1.159)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Je n'ai toujours pas de demande de parole.

Nous poursuivons.

**17. POSTULAT**

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV: pour une réforme de la gestion des ressources humaines (16.06.2011) (1.155)**

**POSTULAT**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW: für eine Reform des Personalmanagements (16.06.2011) (1.155)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Nous poursuivons.

**18. POSTULAT**

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant l'amélioration de la communication au sein du RSV (16.06.2011) (1.156)**

**POSTULAT**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend Verbesserung der Kommunikation innerhalb des GNW (16.06.2011) (1.156)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Je n'ai toujours pas de demande de parole.

Nous avançons ainsi au point 19.

**19. POSTULAT**

**du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR et Bruno PERROUD (suppl.), concernant: pour un bilan de gestion des ressources humaines au RSV (17.06.2011) (1.163)**

**POSTULAT**

**der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und Bruno PERROUD (Suppl.) betreffend Bilanz des Personalmanagements beim GNW (17.06.2011) (1.163)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Je ne veux pas allonger particulièrement puisque le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

J'aimerais simplement dire ceci: c'est que, en particulier pendant la campagne concernant la LEIS, il y a un certain nombre de personnes et notamment quelques cadres élevés du RSV (en tout cas un) qui se sont permis des propos pour le moins particuliers donnant à penser que certains médecins-cadres en particulier du RSV, qui étaient opposés à la LEIS pendant la votation et qui le faisaient savoir, que de ces gens-là on s'occuperait après la votation. On connaît l'issue de la votation. Certaines personnes sont toujours en place. Sur la base de quelques éléments dont je dispose, je ne suis pas absolument convaincu que tout le monde ait compris le message.

Alors, j'aimerais simplement dire ici que je prends acte de la volonté exprimée par le Conseil d'Etat quand il accepte ce postulat et puis je lui demande à lui et peut-être plus encore qu'à lui au nouveau conseil d'administration du RSV (mais je crois que c'est plutôt en bonne voie d'après mes sources) de veiller à ce que certaines dérives du passé ne se reproduisent pas.

Mais comme encore une fois il semblerait qu'en tout cas le nouveau président du conseil d'administration ait compris ce message-là, je pense qu'il est inutile d'allonger sur la question. Par contre, je pensais qu'il était opportun d'en parler ici publiquement.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Est-ce que le chef du département souhaite s'exprimer?

Pas à ce stade.

Alors, nous pouvons poursuivre.

## 20. POSTULAT

des députés Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire RABOUD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Sébastien PYTHON (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le RSV, pour une meilleure communication (16.09.2011) (1.192)

### POSTULAT

der Grossräte Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire RABOUD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Sébastien PYTHON (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend GNW: für eine bessere Kommunikation (16.09.2011) (1.192)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)*

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat vous est connue: ce postulat est accepté.

Je n'ai pas de demande de parole.

## 21. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri DUMONT et Didier FOURNIER, concernant: pour des établissements sanitaires socio-culturellement responsables et dynamiques (16.09.2011) (1.194)

### POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri DUMONT und Didier FOURNIER, betreffend: für soziokulturell engagierte und dynamische Krankenanstalten (16.09.2011) (1.194)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)*

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat est connue: il accepte ce postulat.

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Nous nous réjouissons que le Conseil d'Etat accepte le postulat du groupe ADG pour des établissements sanitaires socio-culturellement responsables et dynamiques.

Cependant, la réponse qui nous a été transmise est trop partielle et sans engagement supplémentaire.

En effet, seul l'aspect du bilinguisme y est traité avec uniquement la présentation des différentes mesures qui ont déjà été recommandées depuis septembre 2010 et que nous saluons par ailleurs.

Par son postulat, le groupe ADG souhaite un engagement plus fort et plus global en la matière. Nous demandons de faire figurer dans les mandats de prestations des mesures favorisant le bilinguisme français-allemand ainsi que l'interprétariat socio-culturel ou, pour être plus précis, plus justement appelé interprétariat communautaire qui dépasse largement la seule question des langues et permet de traiter ainsi des problèmes d'ordre culturel. Un acte médical et la manière de le pratiquer peuvent être compris, ressentis et abordés de manière très différente selon la culture des personnes traitées, surtout dans un canton touristique comme le nôtre.

Selon nous, pour des patients ne parlant pas l'une des langues nationales, des services de traduction peuvent ne pas suffire. Dans l'intérêt des patients, mais aussi des médecins et des personnels soignants, pour éviter des incompréhensions inutiles et de graves problèmes, faire appel à de l'interprétariat communautaire peut être d'un grand soutien.

C'est pourquoi nous demandons un engagement clair du chef du département pour favoriser ces mesures dans les mandats de prestations. Cela est aussi dans l'intérêt du canton et des prestataires de services. En effet, une bonne compréhension et acceptation des soins et traitements peuvent éviter des complications et, par prévention, éviter des coûts supplémentaires.

L'engagement pour le bilinguisme est extrêmement important pour la cohésion de notre canton et surtout pour l'efficacité de la prise en charge hospitalière et dans l'intérêt des patients valaisans. C'est pourquoi nous demandons aussi que cela soit formalisé à travers les mandats de prestations. Cette démarche a encore l'avantage de ne pas se limiter au seul Hôpital du Valais mais d'élargir ces mesures à l'ensemble des prestataires de services.

Le groupe ADG pourrait se contenter que ces mesures figurent dans des recommandations partant de l'idée que les recommandations sont des ajouts annexes intégrés de fait ou liés aux mandats de prestations qui sont traités.

Je termine en signalant que l'AVIC (Association valaisanne d'interprétariat communautaire) est très certainement ouverte à fournir des informations et à collaborer dans ce sens.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je cède la parole au chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Oui, également pour répondre à l'intervention du député Jean-Luc Addor et de l'ensemble des intervenants sous le point 2.4 Ressources humaines et communication – j'ai laissé passer le traitement des cinq éléments avant d'intervenir et de répondre de manière globale aux interventions que nous avons entendues.

J'aimerais dire qu'au niveau du personnel, le conseil d'administration a, lui aussi, envie de faire en sorte que l'ensemble des activités de celui-ci puisse être amélioré et que les propos réalisés tenus ou pas, moi je n'en sais rien, puissent faire en sorte que dans le cadre de différentes difficultés, un traitement renforcé, et c'est une décision du conseil d'administration que vous connaissez, le renforcement à travers un mécanisme de médiation en faveur du personnel pour améliorer la gestion des ressources humaines, pour faciliter l'expression de la diversité – c'est un élément qui répond à ce que j'ai entendu tout à l'heure de la part du député Jean-Luc Addor – et permettre ainsi à des opinions divergentes dans les situations de travail de coexister. Là aussi, le conseil d'administration est face à des démarches qui vont dans le bon sens et que chacun a pu reconnaître.

Pour ce qui est de la problématique soulevée par le député Jean-Henri Dumont, j'aimerais aussi dire ici que l'ensemble des mesures prises par le conseil d'administration et c'est vrai que ce n'est essentiellement, sans vouloir se décharger, pas forcément une mission de l'autorité de surveillance et encore moins une mission de l'autorité de haute surveillance, je transmettrai l'information qu'il y a à disposition en Valais une association qui serait prête à s'engager, mais c'est une décision forcément du conseil d'administration, c'est

de la gouvernance d'entreprise et c'est à lui à mettre en place les diverses démarches nécessaires pour faire en sorte que le bilinguisme, mais plus que le bilinguisme soit traité à travers l'ensemble des problématiques que peut rencontrer un hôpital qui, par exemple, le week-end voit affluer dans notre canton une multitude de personnes ne parlant pas nos langues cantonales.

Je voudrais aussi dire ici que des travaux importants ont été réalisés et sont en cours dans le cadre des mandats qu'avait donnés le département en septembre 2011 déjà à la suite de l'organisation dans 5 domaines particuliers, dont celui des ressources humaines. Ici, la commission thématique a eu l'occasion, dans le cadre du rapport sur le RSV, il y a une dizaine de jours, d'entendre les organisations et les mesures nouvelles prises au niveau des ressources humaines et expliquées notamment par M. Dietmar Michlig à la commission thématique.

Les choses vont dans le bon sens. Je suis persuadé que le RSV entend votre appel aujourd'hui également.

## **22. MOTION**

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant: pour un Observatoire Valaisan de la Santé (OVS) indépendant (16.06.2011) (1.151)**

### **MOTION**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend: für ein unabhängiges Walliser Gesundheitsobservatorium (WGO) (16.06.2011) (1.151)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat vous est connue. Il accepte la proposition mais sous forme de postulat.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Il y a quelque chose que je ne comprends pas ici dans la réponse du Conseil d'Etat qui nous dit que «une modification du statut de l'OVS passe donc par une modification des bases légales en vigueur, en particulier de la LEIS». Or, je crois savoir que l'instrument adéquat pour une modification des bases légales est une motion et non pas un postulat.

Alors, pourquoi nous demander de transformer cette motion en postulat alors qu'une modification des bases légales est nécessaire?

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Il y avait, tout à l'heure, une intervention qui, dans cette salle, avait comme objectif de dire, sous l'angle d'une motion du reste: veuillez faire en sorte que le mandat de la commission soit clairement de réaliser deux lois. Nous, nous ne disons pas cela au niveau du Conseil d'Etat, ni au niveau du département – et ici c'est la même approche –, nous disons à la commission: étudiez l'opportunité. Il y a des demandes qui vont dans ce sens-là au niveau du Gouvernement, au niveau du Parlement qui souhaitent que des études soient faites et que peut-être le partage qu'il y a entre le financement d'un côté et l'hôpital public de l'autre, que vous avez souhaité, se réalise. La commission étudie.



Eh bien!, ici, la même chose par rapport à la notion d'Observatoire de la santé. Nous ne voulons pas dire à la commission: c'est ainsi que vous devez rédiger les prochaines dispositions légales. Nous disons à la commission: nous vous laissons le soin d'étudier l'opportunité. C'est la première des raisons.

La deuxième des raisons, et ici ça touche au texte évidemment, l'Observatoire de la santé, pour ce qui touche aux informations données au Département de la santé, doit rester en main du Département de la santé. On ne peut pas donner l'Observatoire de la santé à d'autres acteurs parce que justement ses informations sont à disposition de ces acteurs et la notion d'indépendance est assurée uniquement à travers la notion d'autorité en main de l'Etat et en main du département.

C'est pour cela que les tâches de l'observatoire peuvent être séparées. Il y a de nombreuses tâches de l'Observatoire de la santé qui sont réalisées en faveur de l'hôpital public, par exemple tout ce qui touche à l'encodage. Eh bien!, ces éléments-là pourraient être simplement repris carrément et directement en main de l'Hôpital du Valais, mais les notions de statistiques et autres doivent rester dans nos mains. Merci.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Je comprends bien les explications, mais notre conviction est que l'Observatoire valaisan de la santé doit être totalement séparé.

Je demande donc le vote sur cette question.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Le vote interviendra.

Je vous demande de suivre la position du Conseil d'Etat naturellement.

Toutefois, j'aimerais ici rappeler combien il est important que l'Observatoire de la santé n'aille pas dans les mains de ceux qui, justement, utiliseront ces statistiques. C'est cela un des éléments extrêmement important de votre motion que nous ne pouvons pas suivre.

Nous devons absolument avoir en main du Conseil d'Etat les données sur les statistiques, sur la qualité. Si, justement, les données sur la qualité sont en main de ceux qui doivent l'assurer, on peut imaginer qu'il n'y ait pas l'indépendance nécessaire. C'est donc à ce stade-là et pour cette raison-là que nous allons vers la notion de postulat.

Je vous invite ainsi à soutenir la position du Conseil d'Etat. Je ne prends même plus la peine de demander de prendre une éventuelle autre position au groupe PLR.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Néanmoins, sous l'angle strict de la procédure, nous nous retrouvons avec une motion, dont la forme de la motion est combattue et dont les auteurs refusent la transformation en postulat.

Nous allons donc voter sur l'acceptation de la motion contre le refus du texte.

La proposition du postulat n'est pas sur la table dans le cadre de cette votation.

Est-ce que tout le monde m'a bien compris?

Oui, ça a l'air d'être le cas.

Nous allons donc passer au vote.

**Par 69 voix contre 30 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 1.151 du député André Vernay.**

### 23. POSTULAT

du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR et Bruno PERROUD  
(suppl.), concernant le statut de l'OVS (17.06.2011) (1.165)

#### POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und  
Bruno PERROUD (Suppl.) betreffend Statut des WGO (17.06.2011) (1.165)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)*

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat est connue: il accepte ce postulat.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Est-ce qu'on peut voir une contradiction entre le résultat du vote qui vient d'intervenir et puis la situation face à laquelle on se trouve avec cet objet de l'ordre du jour, avec un postulat dont l'objet est finalement le même et qui est accepté par le Conseil d'Etat?

Donc, je n'ai rien à dire, si ce n'est quand même juste une chose pour clarifier cette contradiction qui, à mon sens, n'est qu'apparente: je prends acte (et si le chef du département n'intervient pas, c'est que le Conseil d'Etat reste d'accord avec cela) du fait que le Gouvernement, malgré le vote qui vient d'intervenir, demeure favorable à faire étudier par la commission qui est au travail actuellement cette question qui a été soulevée non pas par nous, pas plus spécifiquement par le groupe PLR, mais déjà tout simplement par les auditeurs français.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Avant de passer la parole au chef du département, s'il le souhaite, je ne peux que confirmer vos propos: ce qui a été fait, c'est que la motion a été refusée et le postulat, sous réserve d'une autre prise de parole dans les secondes qui suivent, sera accepté.

Maintenant, j'imagine que la position, la vision et les intentions du Conseil d'Etat n'ont pas été fondamentalement modifiées par ce qui s'est passé ces dernières minutes.

Est-ce que le chef du département souhaite s'exprimer?

Oui, je lui passe la parole.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Oui bien sûr pour dire que nous avons accepté les deux interventions sous forme de postulat. Maintenant, il n'en reste plus qu'une sous forme de postulat et on donnera suite à ces interventions bien entendu.

#### **24. MOTION**

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et Alain de PREUX, concernant autonomie et indépendance de l'OVS (17.06.2011) (1.169)**

#### **MOTION**

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal REY und Alain de PREUX, betreffend Autonomie und Unabhängigkeit des WGO (17.06.2011) (1.169)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Même chose: le Conseil d'Etat a proposé d'accepter ce texte sous forme de postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que les auteurs cette fois-ci sont d'accord avec cette transformation en postulat et c'est tout à fait cohérent avec ce qui vient de se passer.

#### **25. POSTULAT**

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant la planification hospitalière: poursuite de la concentration, étude des scénarii B et C (16.06.2011) (1.152)**

#### **POSTULAT**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend Spitalplanung: weitere Konzentrierung, Studium der Szenarien B und C (16.06.2011) (1.152)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Nous poursuivons.

#### **26. POSTULAT**

**du groupe CVPO, par le député Beat RIEDER, concernant le RSV: des hôpitaux solides avec une culture hospitalière prononcée (17.06.2011) (1.167)**

#### **POSTULAT**

**der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat RIEDER, betreffend GNW: starke Spitäler mit ausgeprägter Spitalkultur (17.06.2011) (1.167)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Die CVPO wird sich nur ein einziges Mal äussern zu ihren Vorstössen bei der Behandlung dieser gesamten Pakete.

Wir bereits der Vorredner Herr Grossrat Pascal Rey gesagt hat, geht es im Oberwallis vor allem um zwei Punkte. Die Bundespolitik wird über das Schicksal der Spitäler in der Schweiz entscheiden und dort sind zwei Kriterien massgebend, nämlich Qualität und Wirtschaftlichkeit.

Wirtschaftlichkeit und Qualität hängen zusammen mit autonomer Führung und schnellem Reagieren auf fehlerhafte Prozesse. Aus dem Blickwinkel des Oberwallis wollen wir eigentlich zwei Sachen. Wir wollen ein Spital, in das investiert wird und ein Spital, das möglichst autonom geführt werden kann.

Die Antworten des Staatsrates im Verlaufe der heutigen Debatte genügen uns und wir sind damit befriedigt. Wir werden aber im Interesse des Oberwallis – wenigstens unsere Fraktion – keinen Spitalstandortstreit inszenieren. Unser Anliegen ist, Investitionssicherheit und Investitions Garantien von Seiten des Staatsrates und von Seiten des GNW. Diese Garantien haben wir heute bekommen und wir sind damit befriedigt.

Ich danke Ihnen.

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole de la part du Conseil d'Etat.

Nous poursuivons.

## **27. POSTULAT**

**des députés Jean-Luc ADDOR, UDC, André VERNAY, PLR, et cosignataires  
concernant: pour un hôpital cantonal en Valais (17.06.2011) (1.168)**

### **POSTULAT**

**der Grossräte Jean-Luc ADDOR, UDC, André VERNAY, PLR, und  
Mitunterzeichnenden betreffend Walliser Kantonsspital (17.06.2011) (1.168)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Je prends acte avec satisfaction, de même que mes collègues signataires, que le Conseil d'Etat a accepté cette intervention.

J'aimerais juste faire quelques commentaires particuliers.

D'abord au sujet de la dénomination d'hôpital cantonal, je crois qu'il ne faut pas s'arrêter trop sur cette dénomination; on peut aussi parler d'hôpital central ou, comme les experts français l'avaient fait dans leur rapport d'audit, de centre de recours cantonal. Ce qui est important, ce n'est pas tellement le vocabulaire utilisé, mais c'est plutôt ce que, concrètement, on va mettre comme services sur le site de l'hôpital de Sion.

Ensuite, j'aimerais quand même dire qu'il faut être clair et ne pas jouer sur les mots. Donc, bien sûr, on a une entité qui, actuellement légalement, s'appelle toujours le RSV mais qu'on appelle de plus en plus Hôpital du Valais. D'une manière ou d'une autre, on a une seule entreprise, c'est un fait, dont le site de Sion n'est qu'un élément, c'est un fait

également. Mais, en écho à quelques déclarations sur ce point dans la réponse du Conseil d'Etat et à des déclarations que le président du conseil d'administration du RSV a faites dans la presse quand il a dit que l'Hôpital du Valais sera un hôpital cantonal mais basé sur plusieurs sites, j'aimerais quand même qu'il soit bien clair que ce dont on parle c'est du regroupement, et c'est prévu par la loi actuelle, sur un site unique qui est celui de l'hôpital de Sion des disciplines médicales de pointe. Et nous avons entendu, plus tôt dans la matinée, l'engagement clair que le Conseil d'Etat a pris: celui de prendre les mesures nécessaires pour que les équipements adéquats puissent être mis à disposition sur ce site à peu près en même temps que l'ouverture de l'hôpital de Rennaz.

Ce qu'il est important aussi de dire, c'est que ce centre de recours cantonal (si on veut l'appeler ainsi en reprenant la terminologie des Français) ne va pas servir simplement aux patients du Valais central, il va servir à tous les Valaisans parce que si nous ne parvenons pas à maintenir en Valais et fatalement à cause des coûts nécessaires, etc., fatalement sur un site unique un certain nombre de disciplines qui sont un petit peu entre ce qu'offre un hôpital de soins aigus et ce qu'offre un hôpital universitaire avec lequel nous ne pouvons pas songer régater (si j'ose dire), si nous ne pouvons pas garder ces disciplines sur le site de Sion, eh bien!, nous ne les aurons nulle part en Valais; donc, on ne les aura ni à Sion ni en Valais.

Tout cela pour dire que ce qui est discuté ici, c'est vraiment un service pour tous les Valaisans et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle (mais le département est au clair, il l'a dit à plusieurs reprises déjà ici dans cette salle) il est important que ces services centralisés puissent offrir des services bilingues.

Pour terminer, j'aimerais relever que l'enjeu qui est là-derrrière n'est pas simplement médical et hospitalier, mais c'est aussi un enjeu économique, cela a été rappelé tout à l'heure par mon collègue Bruno Perroud. Donc, on peut y voir des synergies avec ces projets de campus, avec les décisions qui ont été prises de collaboration avec l'EPFL.

Merci.

## **28. POSTULAT**

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et  
Alain de PREUX, concernant des liens avec les milieux universitaires  
(17.06.2011) (1.171)**

### **POSTULAT**

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte  
Pascal REY und Alain de PREUX, betreffend Zusammenarbeit mit den  
universitären Kreisen (17.06.2011) (1.171)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat est connue: ce postulat est accepté.

L'auteur s'est déjà exprimé.

Nous continuons.

**29. POSTULAT**

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et Alain de PREUX, concernant la planification hospitalière dans une dynamique accélérée (17.06.2011) (1.173)**

**POSTULAT**

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal REY und Alain de PREUX, betreffend dynamischere Spitalplanung (17.06.2011) (1.173)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Même chose, la réponse est connue: ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

**30. POSTULAT**

**des groupes PDCC et PDCB, par les députés Pascal REY et Alain de PREUX, concernant des investissements concentrés et conséquents pour l'Hôpital du Valais (17.06.2011) (1.175)**

**POSTULAT**

**der Fraktionen PDCC und PDCB, durch die Grossräte Pascal REY und Alain de PREUX, betreffend gezielte und umfangreiche Investitionen für das Spital Wallis (17.06.2011) (1.175)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat et je n'ai toujours pas de demande de parole. Nous poursuivons.

**31. POSTULAT**

**du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN, concernant la prise en charge médicale de base (17.06.2011) (1.166)**

**POSTULAT**

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, betreffend medizinische Grundversorgung (17.06.2011) (1.166)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Der Präsident:*

Auch hier hat der Staatsrat das Postulat angenommen.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Die CSPO dankt dem Staatsrat für seine Bemühungen, die er jetzt im Rahmen zur Sicherstellung zur medizinischen Grundversorgung unternommen hat.

Es würde uns noch interessieren, wann die am 13. März eingesetzte Arbeitsgruppe ihren Bericht abliefern soll. Denn es gibt doch in einigen Regionen dringende Probleme zu lösen und deshalb sind wir darauf angewiesen zu wissen, wann die Vorschläge dieser Kommission zu erwarten sind.

Danke.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Effectivement, nous avons donné un délai qui est extrêmement court.

Nous souhaitons obtenir de la part de M. le professeur Pécoud, qui est un spécialiste de tout ce qui touche à la médecine de proximité, des résultats encore cette année. Le délai qui a été donné est fin octobre 2012.

Nous pourrions donc très rapidement avancer parce que, bien sûr, les mesures sont aussi nécessaires dans le cadre de la médecine de premier recours.

Donc, très très rapidement. En gros, il a un semestre pour faire le travail.

### **32. POSTULAT**

**des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Beat RIEDER, CVPO,  
concernant des mesures en faveur des médecins de famille (17.06.2011)  
(1.178)**

#### **POSTULAT**

**der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Beat RIEDER, CVPO,  
betreffend Massnahmen zu Gunsten der Hausärzte (17.06.2011) (1.178)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Der Präsident:*

Der Staatsrat hat das Postulat angenommen.

Ich habe keine Wortmeldung.

On continue donc.

### **33. MOTION**

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et  
Alain de PREUX, concernant autonomie et indépendance de la Commission  
cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients (17.06.2011)  
(1.170)**

#### **MOTION**

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte  
Pascal REY und Alain de PREUX, betreffend Autonomie und Unabhängigkeit  
der kantonalen Kommission für die Patientensicherheit und die Pflegequalität  
(17.06.2011) (1.170)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Cette motion est acceptée par le Conseil d'Etat.

Il n'y a toujours pas de demande de parole.

### 34. POSTULAT

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et Alain de PREUX, concernant le renforcement de la collaboration avec les médecins installés en pratique privée (17.06.2011) (1.172)**

#### POSTULAT

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal REY und Alain de PREUX, betreffend Verstärkung der Zusammenarbeit mit den privat praktizierenden Ärzten (17.06.2011) (1.172)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Même chose: postulat accepté.

Nous poursuivons.

### 35. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV – affaire Bettschart: que toute la lumière soit faite (16.06.2011) (1.153)**

#### POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW: Transparenz in der Affäre Bettschart (16.06.2011) (1.153)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Je vous rappelle, tout d'abord, que ce que veut le groupe PLR ici, c'est la recherche de la vérité. Notre but n'est pas de condamner qui que ce soit mais de connaître la vérité, de connaître les éventuelles dysfonctionnements qui ont eu lieu et surtout d'apporter les actions correctives nécessaires.

Notre postulat demande quatre choses:

- La description du déroulement exact des faits. Dans la réponse du Conseil d'Etat, rien, aucune description, rien du tout. Nous aurions aimé obtenir des réponses à un certain nombre de questions comme: qui a demandé d'écouter ces matchs, est-il vrai que des personnes auraient demandé leur fermeture et que cela leur aurait été refusé, combien d'opérations se sont déroulées dans ces conditions, est-il vrai que les personnes qui ont finalement dénoncé ces cas auraient subi des pressions internes proches du mobbing? Le rapport de la commission de gestion sur ce sujet parle de témoignages accablants et précis sur le déroulement de certains cas. Une prise de position claire sur cette affirmation aurait été appréciée.
- Quelle est la responsabilité du Dr Bettschart? C'est vrai que sans connaissance exacte des faits, on ne peut pas répondre à cette question.



- Le traitement de cette affaire par le RSV: là non plus, aucune réponse. Certaines sources prétendent que la déclaration d'incidents aurait été envoyée à la direction médicale, qui l'a renvoyée au Dr Bettschart, ce dernier aurait classé cette affaire et ce ne serait que sous la pression médiatique que certaines actions ont été entreprises. Vrai ou faux? Nous ne connaissons là non plus pas la vérité.
- Le point central pour nous, ce sont les éventuelles actions correctives. Là non plus je ne vois aucune réponse à la question posée. Il semblerait que, suite à cette affaire, le cheminement des déclarations des incidents ait été modifié, mais je ne vois rien dans la réponse du Conseil d'Etat qui pourrait étayer cette thèse. On nous dit que le Dr Bettschart a reconnu sa faute, mais qu'est-ce qui nous garantit aujourd'hui qu'une telle situation ne peut plus se reproduire? Et c'est cela qui, pour nous, est le plus important: nous voulons avoir la certitude que cette situation ne peut plus se reproduire. Et si nous avons cette certitude, nous serions satisfaits.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

J'ai une demande de parole du député Didier Cachat. Je doute qu'il le fasse pour s'opposer au postulat..., je pense qu'il souhaite s'exprimer en tant que président de la commission SAI. Alors, exceptionnellement, je lui passe la parole.

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Merci Monsieur le président.

Lundi 30 avril 2012, la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a été reçue par le nouveau conseil d'administration de l'Hôpital du Valais. M. Kleiber nous a exposé sa vision du futur de notre hôpital, sa nouvelle organisation et les actions en cours. Le mot «confiance» a été beaucoup utilisé.

Evidemment, la discussion est venue sur les affaires qui nous occupent maintenant. Il me paraît utile de vous en faire part. Tout d'abord, on nous a affirmé que le Dr Bettschart avait fait amende honorable et avait reconnu avoir fauté dans l'affaire des matchs de foot en tant que responsable du service.

M. Kleiber nous a confirmé avoir rencontré M. Savioz qui lui a affirmé vouloir tourner la page à condition de mettre en place des critères de qualité qui permettront que ça n'arrive plus, que désormais il fallait rétablir la confiance et repartir sur des bases saines.

Voilà le message qui nous a été délivré, en espérant que cela pourra apporter un plus à notre réflexion.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

J'interpelle M. le chef du département: est-ce qu'il souhaite s'exprimer maintenant?

Oui, je lui cède la parole.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Pour répondre à la demande très ferme du député André Vernay: avons-nous l'assurance que des événements de ce type-là ne se reproduiront pas? Non, parce que ça dépend des hommes, et ni vous ni moi ne pouvons rien faire par rapport à l'attitude des personnes. Elles sont, elles, responsables et nous ne pouvons pas garantir, ni dans cette situation-ci ni dans d'autres, que des événements de ce type-là ne se dérouleront pas sous l'angle des personnes.

Par contre, et c'est ceci qui est important, c'est sous l'angle des mesures prises pour arriver à la situation qui favoriserait soit des informations de ceux qui sont les observateurs de situations de ce type-là, d'une part, pour qu'ils puissent s'exprimer sans qu'il y ait des mesures de rétorsion, et là il y a à réactiver des commissions au sein du réseau qui ont été en partie malmenées par les différentes démarches que l'on a eues aujourd'hui et ces derniers mois. D'autre part, c'est que ces procédures claires permettent et aux uns et aux autres que les éléments non désirés ne puissent plus se reproduire parce qu'il y a des équipes, parce qu'il y a des procédures et parce qu'il y a, à la fin des procédures, des sanctions si celles-ci devaient être remises en œuvre.

C'est dans ce sens-là que nous pouvons dire que les démarches qui sont entreprises par le conseil d'administration du RSV, par la direction générale et à la suite des différentes interventions parlementaires et de la surveillance du Conseil d'Etat, c'est donc dans ce sens-là que nous devons dire que toutes les mesures sont prises pour que ces événements ne se reproduisent plus sous l'angle des procédures.

Mais, sous l'angle de la nature humaine, vous avez bien compris que la garantie ne peut pas être donnée dans ce sens-là.

Je remercie le président de la commission d'avoir rapporté les dernières informations, les plus récentes, de la part du conseil d'administration du RSV, soit la matinée où j'ai été présent en séance de la commission que vous présidez, soit l'après-midi où vous avez rencontré, en l'absence du chef du département, une partie importante je crois du conseil d'administration qui a traité de l'ensemble de ces problématiques.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je redonne la parole au député André Vernay.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Oui, j'aimerais quand même des précisions supplémentaires sur le cheminement des déclarations des incidents parce que je crois que c'est ce qui s'est passé à ce niveau-là, il y a eu un problème avec la déclaration des incidents qui a passé à la direction médicale et qui est revenue chez le Dr Bettschart, l'aurait classée et puis aurait agi sous la pression médiatique.

Je veux être certain que cela n'est plus possible.

Si j'ai la certitude que le cheminement de la déclaration des incidents a été changé et est complètement indépendant des services, je pourrai me satisfaire de cette réponse.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Est-ce que le Conseil d'Etat est en mesure d'apporter les éléments?

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Il y a des aspects qui sont liés à la gestion et je ne suis pas responsable de la gestion. Je ne peux donc pas donner de garanties.

Ce que je peux, par contre, redire, c'est que le 2 mai 2012 le conseil d'administration du RSV a dit avoir, dans ses objectifs et mesures concrètes, la volonté à travers un renforcement des mécanismes de médiation en faveur du personnel pour

améliorer l'expression de la diversité, pour améliorer les ressources humaines et pour améliorer les différents incidents qui pourraient venir dans les différentes situations du travail.

Je ne peux pas faire d'autres déclarations, je ne suis pas dans l'opérationnel et je ne ferai donc pas de déclarations par rapport à cette certitude.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je pense que nous avons ainsi été aussi loin que nous le pouvions sur cette question.

Nous passons au point suivant.

**36. POSTULAT**  
**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant**  
**RSV – affaire Savioz: que toute la lumière soit faite (16.06.2011) (1.154)**  
**POSTULAT**  
**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW:**  
**Transparenz in der Affäre Savioz (16.06.2011) (1.154)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Ici aussi, vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat qui accepte ce postulat.

Je passe la parole au député Laurent Léger.

*M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:*

Je m'exprime ici au nom de la commission de gestion qui souhaite apporter à ce Parlement certaines précisions.

Dernièrement, tous les membres du Parlement ont reçu un courrier du professeur Savioz où la commission de gestion est citée. Plus précisément, l'auteur de ce courrier cite un extrait de PV interne de la commission de gestion pour justifier une attaque contre un autre médecin.

En tant que président de la commission de gestion, je ne peux pas accepter que des documents de travail de notre commission soient distribués à travers la république. Je rappelle donc ici aux membres de la commission de gestion qu'ils sont soumis au secret de fonction sur les travaux en cours.

Je ne peux pas non plus accepter que la commission de gestion soit instrumentalisée dans le cadre d'un quelconque conflit, tel que celui qui oppose le professeur Savioz au professeur Bettschart.

Cet extrait de texte qui a été rapporté sur ce courrier a été sorti de son contexte. Il provenait d'une discussion générale qu'une délégation, dont je faisais partie, a eue avec différents membres de l'Administration. C'était un avis personnel et ce n'était en aucun cas une affirmation d'un milieu médical.

Concernant les relations que la commission de gestion entretient avec le RSV, je voudrais vous assurer que depuis que le nouveau conseil d'administration est en place, les relations sont constructives, plus particulièrement avec le président du conseil d'administration, M. Kleiber. Ces relations sont empreintes d'un respect mutuel et évoluent dans le sens des conclusions critiques de notre dernier rapport sur le RSV.

La commission de gestion continue, dans le dossier du RSV, sa tâche de haute surveillance, cela toujours dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de ce canton.

La commission de gestion vous transmettra, par l'intermédiaire de ses rapports, ses différentes constatations et conclusions sans être instrumentalisée par un groupe d'intérêts particuliers.

Je réitère ici la confiance de la commission de gestion au nouveau conseil d'administration du RSV, confiance qui ne nous empêche pas d'exercer notre tâche de haute surveillance avec un esprit critique.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission de gestion.

Je passe la parole également à l'auteur du postulat.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Notre postulat demandait trois choses:

- tout d'abord, l'expertise des 49 cas dénoncés par le Dr Savioz. On nous répond que trois professeurs ont fait une analyse basée sur la lecture des cas. A notre sens, une lecture n'est pas une expertise. On nous répond qu'il y a l'expertise des professeurs Clavien et Scheidegger. Nous savons, depuis le rapport de la commission de gestion sur cette affaire, que ce rapport n'était pas une expertise, ces professeurs ont dû se prononcer trop rapidement sur des dossiers incomplets. On nous répond qu'il y a eu l'audit de la Fédération hospitalière de France. Comment peut-on, dans cette affaire, se prévaloir des conclusions de cet audit, audit qui, selon ses propres auteurs, ne s'est jamais prononcé sur ces 49 cas car le mandat ne leur a pas été confié;
- ensuite, le traitement de cette affaire par le RSV. Le RSV a exclu le Dr Savioz, porté plainte pénale contre lui. Il a été débouté sans gloire sur toute la ligne. Le Dr Savioz en ressort totalement blanchi. Quelles leçons tirer de cette attitude? Votre réponse n'aborde à aucun moment ce thème;
- enfin, dernier point, les éventuelles actions correctives. Sur cette question non plus aucune réponse, même pas une allusion.

Cependant, Monsieur le conseiller d'Etat, dans votre réponse à notre interpellation 1.205, j'ai entendu ceci: vous avez dit que vous étiez d'accord avec la mise en place de standards de qualité et que, dans le cadre de la mise en place de ces standards de qualité, vous étiez d'accord avec la mise en place d'un deuxième avis lors d'indications opératoires dans le domaine de la chirurgie hautement spécialisée.

J'aimerais vous entendre un peu plus sur cet aspect du problème.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Monsieur le chef du département, vous êtes interpellé, je vous passe la parole.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Monsieur le député André Vernay, depuis les décisions du Conseil d'Etat jusqu'à aujourd'hui, il y a un certain nombre d'événements qui se sont passés, un certain nombre de décisions, un certain nombre de déclarations du conseil d'administration.

Cependant, avant de venir sur ces points-là, je ne peux pas admettre que l'on n'estime pas à sa juste hauteur l'expertise Clavien et Scheidegger. Non, ce sont de grands experts, dont les compétences sont reconnues. Dire que leur expertise a été faite à la va-vite, c'est faux. Simplement, les auditions ont été faites en un jour. Les auditions de MM. Scheidegger et Clavien ont été faites sur site en un jour. Ils ont entendu les personnes qu'ils souhaitaient entendre et dont je ne connais même pas la liste.

Deuxième élément: Bien entendu que les professeurs Scheidegger et Clavien, qui sont les spécialistes dont j'ai cité tout à l'heure les titres et je n'aimerais pas revenir là-dessus, ça démontre quand même une partie de leurs compétences de recevoir à Stockholm et à Barcelone des prix au niveau international pour justement tout ce qui touche à l'activité particulière que réalise le RSV au niveau de la chirurgie du foie, par exemple. Donc, cet élément-là, je ne peux pas évidemment l'accepter.

Pour ce qui est des déclarations de ce matin, ce sont des déclarations du RSV. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que le conseil d'administration entend mettre ces éléments dans les conventions avec les hôpitaux universitaires parce que c'est ce qu'on recherche effectivement, soit de s'assurer que les compétences des uns soient exercées au bon endroit et avec toutes les règles maximales de sécurité que l'on puisse avoir.

Je ne peux donc pas ajouter d'autres choses à la déclaration que j'ai faite ce matin, mais très clairement c'est la volonté d'introduire dans les conventions avec les universités cette notion de deuxième avis.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je redonne la parole à l'auteur du postulat.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Oui, je reprends la parole brièvement parce que, effectivement, j'ai eu un contact avec M. Kleiber, où j'avais demandé que cet aspect du problème soit abordé et que l'indication à une intervention relevant de la chirurgie hautement spécialisée soit prise conjointement avec un centre universitaire de référence dans le cadre d'un accord de collaboration.

J'apprends aujourd'hui que ce point est réalisé et cela me satisfait beaucoup.

J'avais aussi demandé que le lieu où l'intervention sera effectuée soit décidé entre les médecins du RSV et l'université. En cas d'intervention hors canton, les raisons de la décision sont explicitées et transmises au médecin du district pour avis et décision du financement de la prise en charge extracantonale par le canton. Je ne sais pas si cela pose un problème. A vous de me le dire.

J'avais aussi demandé qu'en cas d'intervention en Valais, les médecins en charge du patient décident d'une demande d'aide extérieure par les médecins des domaines hyperspécialisés. Le principe de l'aide extérieure est favorisé pour la formation continue et pour la garantie de qualité.

Lors de notre discussion, M. Kleiber m'avait clairement dit oralement qu'il était d'accord avec ces conditions, qu'il n'y avait aucun problème. Il devait me le confirmer par écrit. Je n'ai jamais reçu son accord écrit pour des raisons que je ne connais pas.

Mais si, aujourd'hui, vous me dites que vous êtes d'accord avec tout cela, je crois que le problème est clos et nous avons fait une grande avancée.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je redonne la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Concernant la garantie pour une hospitalisation hors canton, si elle est garantie comme nécessaire, ça ne posera aucune difficulté. Pas de problème.

Mais l'autre solution est aussi envisageable parce que, dans le cadre des collaborations avec des hôpitaux universitaires, ce qui a marqué fortement le Valais et a permis un développement assez incroyable de la chirurgie avec le professeur Zumpe, c'est d'avoir invité les compétences extérieures à venir s'exercer dans notre canton chaque deux semaines, chaque mois ou des éléments de ce type-là. Donc, il n'y a pas forcément, dans le deuxième cas, une hospitalisation hors du canton. C'est à travers ces collaborations que nous avons pu développer toute une série de disciplines de pointe dans l'hôpital du Valais.

Quant à la médecine hautement spécialisée, c'est évidemment quelque chose de super pointu qui, la plupart du temps, se réalise dans les hôpitaux universitaires.

Merci.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Je vous remercie pour ces renseignements.

Je pense effectivement que, à partir du moment où tout cela est reconnu, nous sommes satisfaits.

Je crois que la sécurité du patient valaisan à partir de ces conditions est grandement assurée.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Ces paroles mettent ainsi un terme à ce bloc de traitements concernant la santé publique.

Avant de passer au dernier bloc, quelques petites communications de service.

La commission SAI se réunira ici même juste à la fin des débats.

Quant à la commission EFCS, elle se réunira à 14 heures à la salle au sous-sol du bâtiment du DECS pour traiter bien entendu de la loi sur le sport.

**Traitements:**  
**Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)**  
**Behandlungen:**  
**Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)**

**37. POSTULAT**  
**des députés Marcel DELASOIE (suppl.), PLR, Felix RUPPEN, CVPO,**  
**Serge METRAILLER, PDCC, et Joël GAILLARD, PDCB, concernant l'affectation**  
**des excédents de revenus (17.03.2011) (1.140)**  
**(motion transformée en postulat lors du développement)**

**POSTULAT**  
**der Grossräte Marcel DELASOIE (Suppl.), PLR, Felix RUPPEN, CVPO,**  
**Serge METRAILLER, PDCC, und Joël GAILLARD, PDCB, betreffend**  
**Zweckbindung der Ertragsüberschüsse (17.03.2011) (1.140)**  
**(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial septembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Le Conseil d'Etat a donné une réponse.

Il accepte partiellement ce postulat dans le sens de sa réponse.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que les auteurs sont satisfaits avec cette version.

**38. POSTULAT**  
**du groupe PDCB, par le député (suppl.) Pascal DUBOSSON, concernant**  
**le vote électronique (06.05.2011) (1.143)**  
**POSTULAT**  
**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Pascal DUBOSSON, betreffend**  
**E-Voting (06.05.2011) (1.143)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Même chose, le Conseil d'Etat a donné sa vision dans sa réponse.

Je passe la parole à l'auteur du postulat.

*M. le député (suppl.) Pascal Dubosson, PDCB:*

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance de la réponse à mon postulat déposé il y a une année.

Je remercie le Conseil d'Etat et le service concerné d'avoir pris le temps d'étudier la question et de rendre une réponse claire.

Le vote électronique est une innovation du XXI<sup>e</sup> siècle qui ne doit pas être prise à la légère. Elle offre la possibilité à tous les citoyens d'exercer leur devoir civique sur Internet, mais les risques liés à la sécurité du scrutin doivent être pris au sérieux.

Depuis 2001, des essais pilotes ont été entrepris dans divers cantons. Zurich, Neuchâtel et Genève ont développé leurs systèmes respectifs. Depuis l'année passée, d'autres cantons ont repris soit le système zurichois, soit le système genevois.

Selon la réponse à mon postulat, quelque 22'000 Suisses de l'étranger ont eu l'opportunité d'utiliser l'un de ces systèmes lors des élections fédérales 2011. Les 53% des votants ont ainsi utilisé cette méthode. Un signal clair que les électeurs attendent sur cette possibilité. D'ailleurs, l'Organisation des Suisses de l'étranger a déposé, en janvier dernier, une pétition demandant que toute personne disposant du droit de vote en Suisse comme à l'étranger puisse bénéficier le plus rapidement possible des nouvelles possibilités offertes par le vote électronique. Cette pétition est ouverte aussi bien aux personnes résidant en Suisse qu'à l'étranger jusqu'au 15 août 2012.

Les aspects de sécurité sont primordiaux. En effet, parmi les électeurs des 12 cantons ayant participé aux essais lors des votations du 11 mars, un Suisse de l'étranger inscrit dans le canton de Lucerne a pu voter deux fois. Cette faille du système genevois a été détectée et réparée. Ce problème a bien sûr servi la cause des opposants au vote électronique. La polémique a ainsi été relancée. Le 16 avril dernier, on apprenait dans les médias que la Chancellerie genevoise songeait à rendre public le code source afin d'améliorer la transparence du système – aspect critiqué par les opposants.

La prudence du Conseil d'Etat dans la mise en place d'un tel système est donc bienvenue. Il ne faut pas se précipiter. Prenons le temps d'étudier les différents systèmes et mettons en place progressivement le vote électronique en priorité pour les Valaisans de l'étranger.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat semble être combattu.

*M. le député Eric Jacquod, UDC:*

Il y a actuellement deux systèmes de vote qu'on peut utiliser:

Le premier c'est le vote à l'urne, vous vous rendez dans un bureau de vote, vous vous rendez dans un isoloir où vous êtes seul et, ensuite, vous déposez votre bulletin de vote dans une urne scellée devant un bureau qui contrôle le bon déroulement. La présence d'un élu est habituelle dans un bureau de vote.

On peut désormais voter d'une autre manière, de manière ordinaire. On reçoit le bulletin dans sa boîte aux lettres. Il est ensuite rempli par le destinataire ou par la personne à qui le destinataire a confié ou abandonné son bulletin. Ensuite, le bulletin de vote est envoyé à l'administration communale, dûment muni d'une signature, qui ne sera de toute façon contrôlée par personne. Et, à ce moment-là, on économise, il n'y a plus d'isoloir, le secret du vote est à bien plaisir, l'acte citoyen et social devient beaucoup plus facile, beaucoup plus simple, mais perd certainement un petit peu de sérieux.

Désormais, on veut passer à la vitesse supérieure: le vote électronique. Cette solution sera encore plus simple. Le citoyen pourra voter depuis son lit, via son iPhone, avec copie jointe sur son profil Facebook, LOL, ce qui ne m'emballerait pas forcément comme acte citoyen. Par ailleurs, toutes ces données seront transmises par Internet et les dangers liés aux manipulations des données sur Internet sont réels, comme l'a d'ailleurs relevé le postulant.

Il y a plus de 2400 ans, Platon écrivait dans «La république» que «les démocraties mourraient suite à la paresse des citoyens et des politiciens». Peut-être que c'est un fait inéluctable...



Le vote par correspondance est déjà un pas très important, dans le sens d'une simplification de la démarche, qui ne va pas forcément garantir le sérieux d'une démarche citoyenne, n'en rajoutons pas une couche.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

J'en ai donc bien déduit que vous combattiez ce postulat.

Je passe de nouveau la parole à l'auteur.

*M. le député (suppl.) Pascal Dubosson, PDCB:*

Mon postulat étant combattu, je me permets de reprendre la parole.

Je suis étonné que les opposants aient attendu le stade du traitement pour combattre le vote électronique sur le principe même. Ce combat aurait plutôt dû avoir lieu au moment de l'élaboration de la loi sur les droits politiques en 2004. Je cite l'article 28 intitulé «Vote électronique»: «Le Conseil d'Etat peut autoriser le vote électronique sur tout ou partie du territoire de manière générale ou le limiter à certains objets. Il fixe par voie d'ordonnance les conditions de validité des votes et les motifs d'invalidité. Le contrôle de la qualité de citoyen, le secret du vote et le dépouillement de la totalité des votes et suffrages doivent être garantis et tout risque d'abus écarté.»

Je vous propose donc de soutenir mon postulat dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat.

Les premiers essais effectués par les Suisses de l'étranger, nous pourrons ensuite analyser la suite à donner.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

La discussion continue.

Je passe la parole à la députée Doris Schmidhalter-Näfen...

C'est une erreur.

Nous allons donc pouvoir voter...

Pardon, je passe la parole au chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

C'est au stade du développement que le Conseil d'Etat s'abstient effectivement d'intervenir. Ici, au niveau du traitement, je voudrais quand même dire que nous n'avons pas livré de manière inopportune et sans le respect du principe même de prudence une réponse tous azimuts et toutes vannes ouvertes.

Au contraire, nous disons clairement que les aspects liés à la sécurité, que les aspects liés à d'autres éléments doivent être examinés avec beaucoup de prudence.

Mais s'opposer, par exemple, à la mise en œuvre de ce système pour les Suisses de l'étranger n'est, pour nous, ne serait-ce que sous cet angle-là, pas acceptable. C'est pour cela que nous vous invitons entre autres et pour cet élément-là à accepter la réponse du Conseil d'Etat qui va donc dans le sens de ce qu'a déposé le député (suppl.) Pascal Dubosson, pour le cas où la demande de vote est maintenue.

Après, les aspects liés à l'émotion que l'on peut avoir d'aller au bureau de vote, c'est autre chose, mais chacun appréciera.

Mais, pour les aspects du vote électronique, je vous invite à soutenir la position du Conseil d'Etat au stade du traitement.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

**Par 86 voix contre 12, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.143 du député (suppl.) Pascal Dubosson.**

### **39. POSTULAT**

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: maintenir l'obligation de fonctionner des conseillers communaux? (10.05.2011) (1.145)**

#### **POSTULAT**

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend: Macht der Amtszwang für Gemeinderäte noch Sinn? (10.05.2011) (1.145)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat vous est connue: il rejette ce postulat.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Contrairement à ce que soutient le Conseil d'Etat dans sa réponse, je pense quand même que le problème est plus réel qu'il ne le dit. J'en veux pour preuve qu'un certain nombre de cas ont quand même donné lieu (ce n'est pas le seul critère et ce n'est pas un critère absolu, j'en conviens) à une certaine publicité dans les médias et, au centre, il y avait l'obligation de siéger, en particulier (c'était un des cas qui avaient été médiatisés) lorsque quelqu'un, pour avoir été un jour candidat, s'est trouvé dans l'obligation d'accepter son élection pour succéder à un conseiller qui avait démissionné.

Maintenant, si les cas ne sont pas si graves que le système doive être modifié, eh bien!, soit ça va aller très bien, soit il faudra attendre que ça aille moins bien.

Moi, je pense quand même qu'il y a un certain problème. C'est un petit peu la même chose que le problème qui peut se poser ici dans ce Parlement où l'on enregistre quand même un nombre assez important de démissions en cours de législature. Eh bien!, les contraintes professionnelles ou toutes contraintes d'ordre privé font qu'il est de plus en plus difficile (c'est un fait) de concilier finalement une vie politique de milicien avec la vie tout court.

J'ai pris note du rappel des critères qui devraient présider aux décisions du département lorsqu'il est saisi d'une demande de démission. On n'avait pas eu forcément l'impression, dans un cas concernant une grande commune du Haut-Valais, que ces critères étaient toujours respectés mais, quoi qu'il en soit, je m'incline devant la réponse du Conseil d'Etat.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Avant de traiter le dernier point de l'ordre du jour, encore une communication: la commission EE se réunira à 13 h 30 au deuxième étage de ce bâtiment.

#### **40. POSTULAT**

**du groupe CSPO, par le député Philipp SCHNYDER, concernant l'égalité de traitement en matière de taxes et de coûts (13.05.2011) (1.147)  
(*motion transformée en postulat lors du développement*)**

#### **POSTULAT**

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp SCHNYDER, betreffend Gleichbehandlung bei Gebühren und Kosten (13.05.2011) (1.147)  
(*Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(*Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats*)**

*Der Präsident:*

Der Staatsrat hat das Postulat abgelehnt.

Ich habe keine Wortmeldung. On s'en tient donc à cette réponse négative.

Mesdames et Messieurs, j'avais d'énormes craintes que nous n'arrivions à boucler l'ordre du jour de ce matin dans les délais.

Vous m'avez, aussi bien vous, Chers collègues députés, que M. le conseiller d'Etat, donné tort, et je vous en remercie.

On se retrouve ici demain matin pour la suite de notre session.

Excellent appétit et bonnes séances de commissions à toutes et à tous.

**La séance est levée à 12 h 50.**

## Séance du jeudi 10 mai 2012

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Ouverture de la séance: 9 heures.

### Ordre du jour:

1. **Première lecture**  
Loi sur le droit de cité valaisan (modification)  
**Erste Lesung**  
Gesetz über das Walliser Bürgerrecht (Änderung )
2. **Première lecture**  
Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification)  
**Erste Lesung**  
Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung)
3. Election d'un membre de la commission de justice  
Wahl eines Mitglieds der Justizkommission
4. Rapports sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011  
Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2011
5. Rapport du ministère public pour l'année 2011  
Bericht der Staatsanwaltschaft für das Jahr 2011
6. Rapport d'activité 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence  
Jahresbericht 2011 der Kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission  
**Traitement: Grand Conseil**  
**Behandlung: Grosser Rat**
7. Motion des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Bernard **VOGEL**, CVPO, concernant la préposée à la protection des données – des coûts en ordre? (09.05.2011) (7.010)  
Motion der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Bernard **VOGEL**, CVPO, betreffend Datenschutzbeauftragte – Kosten im Lot? (09.05.2011) (7.010)
8. Rapport de la commission de justice sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans  
Bericht der Justizkommission über den Schlussbericht betreffend die Organisationsanalyse der Walliser Strafanstalten
9. Rapport de la commission de gestion sur la situation actuelle dans les établissements pénitentiaires  
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die aktuelle Situation in den Strafanstalten
10. Naturalisations  
Einbürgerungen  
**Développements: Grand Conseil**  
**Entwicklungen: Grosser Rat**
11. Motion du député Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, concernant la motion d'ordre (art. 104 al. 2 LOCRP) (15.11.2011) (7.012)  
Motion von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, betreffend Ordnungsmotion (Art. 104 Abs. 2 GORBG) (15.11.2011) (7.012)

12. Motion des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Markus **TRUFFER**, CVPO, et cosignataires concernant les interpellations: encore plus efficaces, encore plus effectives (14.12.2011) (7.013)  
Motion der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Markus **TRUFFER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Interpellationen: noch effizienter, noch effektiver (14.12.2011) (7.013)

*Le président:*

Bonjour à tous! Bienvenue dans cette troisième matinée de notre session de mai.  
Merci de vous calmer un petit peu pour que nous puissions commencer nos travaux.  
Nous commençons d'ailleurs tout de suite avec le point 1 de l'ordre du jour.

### **Première lecture**

#### **1. LOI sur le droit de cité valaisan (modification)**

#### **Erste Lesung**

#### **GESETZ über das Walliser Bürgerrecht (Änderung )**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
ENTWURF DES STAATSRATES*

*Commission des institutions et de la famille /  
Kommission für Institutionen und Familienfragen  
Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

*Titre et considérants, adoptés.*

#### **I**

#### **Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994**

*Article 1bis, adopté.*

#### **Article 3**

*Proposition 1 du député (suppl.) Fabien Girard, PLR:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

#### **Discussion à l'article 3:**

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Proposition 1

Le député (suppl.) Fabien Girard propose de supprimer le délai: «depuis 3 ans».

La commission a longuement examiné les tenants et les aboutissants de cette proposition, qui a par ailleurs fait l'objet d'un postulat durant cette session encore.

La commission partage et comprend les objectifs de cette proposition qui pourrait concerner, par exemple, un jeune étranger qui emménagerait dans une commune voisine de celle où il aura grandi ou vécu avec sa famille et qui devrait attendre 3 ans avant de pouvoir obtenir le droit de cité communal qu'il aurait sollicité.

Toutefois, si cette proposition pouvait solutionner ces situations particulières, elle pourrait, hélas !, engendrer de grandes difficultés pour les communes qui doivent, non seulement pour ces cas particuliers mais pour l'ensemble des requérants, accorder le droit de cité. Elles le font sur la base de préavis qu'elles obtiennent de leurs divers services et sur la base des relations soit administratives, soit de la connaissance de ces personnes.

Supprimer ce délai de 3 ans, tel que cela avait déjà été débattu en 2007 dans ce Parlement, ne simplifierait en aucun cas le travail et les responsabilités des communes en la matière, ce qui les avait conduites par ailleurs, lors des discussions de 2007, à intervenir pour demander le maintien de cette durée de 3 ans même si celle-ci pouvait paraître discriminatoire à l'égard d'un confédéré qui, lui, n'est soumis qu'à un délai d'une année.

Sur la base de ces réflexions et surtout sans avoir la possibilité matérielle durant cette semaine encore de pouvoir consulter les communes concernées, la commission souhaite que le service, dans le cadre du traitement du postulat, élabore des procédures permettant des solutions acceptables pour les cas particuliers soulevés par la proposition.

La commission garde à l'esprit surtout la nécessité de définir rapidement des bases légales définissant les voies de recours manquantes car ce sont, aujourd'hui, près d'une quarantaine de procédures qui sont bloquées, faute de bases légales prévoyant les modalités de recours.

Pour répondre à cette nécessité d'agir rapidement, la commission souhaite tant que faire se peut et avec l'accord du Parlement se concentrer prioritairement sur les bases légales proposées par le Conseil d'Etat et pouvoir, cas échéant, le faire en une seule lecture.

C'est fort de ces considérations que la commission vous propose le refus de cette proposition par 7 voix contre 4.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que l'auteur..., il faut mettre la carte!

Voilà, je passe la parole à l'auteur de la proposition.

*M. le député (suppl.) Fabien Girard, PLR:*

La carte de supporter du BBC Monthey ne va malheureusement pas au Grand Conseil!

Cet amendement était bien sûr directement lié au postulat qui a été validé ce mardi matin et accepté justement à une grande majorité.

La réponse du département est claire: les communes doivent être consultées et il est évident qu'elles doivent être consultées dans cette démarche.

Cependant, il est clair que cette démarche est prématurée pour être validée directement. Donc, je souhaite que cette réflexion soit poussée vraiment et traitée rapidement, de nouveau pour aider les jeunes intégrés à pouvoir obtenir la nationalité suisse au plus vite.

Je souhaite tout de même maintenir l'amendement.

Merci pour votre attention.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Si la commission a dit non à cette proposition, c'est d'abord et avant tout, Cher collègue Fabien Girard, pour une raison purement formelle.

La problématique soulevée par le député (suppl.) Fabien Girard est réelle. Son amendement d'ailleurs a réuni passablement de suffrages car, avec la mobilité accrue de la population, nombre de citoyens voient leur demande être ajournée à la suite de déménagement en lien surtout avec les exigences professionnelles.

Nous proposons donc le mode de faire suivant:

- que le député (suppl.) Fabien Girard retire son amendement; ainsi, il n'y aura pas un vote de principe avant même d'avoir consulté les communes sur cette proposition;
- par la suite, après consultation, si cette consultation et ses résultats vont dans le sens du postulant, le département pourrait s'engager, et ici je sollicite..., excusez-moi pour ces désagréments, Madame la conseillère d'Etat, ainsi donc si, après consultation, il y avait volonté des communes d'aller dans le sens du postulant, nous souhaiterions que le département s'engage à modifier une nouvelle fois cette loi sur le droit de cité, ce qui pourrait être fait en une seule lecture, pour introduire cette volonté décrite par le député (suppl.) Fabien Girard maintenant.

J'attends peut-être une confirmation de la part de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat à ce niveau. Au cas où ce serait oui, Madame la conseillère d'Etat, peut-être que le député (suppl.) Fabien Girard pourrait retirer son amendement.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Madame la conseillère d'Etat, vous êtes interpellée; je vous cède la parole.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Herr Grossrat (Suppl.) Fabien Girard hat ein wichtiges Problem in seiner Formulierung der Abänderung vorgeschlagen. Ich habe gestern ausführlich auf die Motion respektive auf das Postulat geantwortet, wie wir vorgehen möchten. Wir möchten wirklich die Gemeinden befragen und es schliesst ja nicht aus, dass wir kluge Vorschläge den Gemeinden unterbreiten. Weil es gibt tatsächlich ein Problem. Angenommen, eine Familie oder eine Person entscheidet sich, die Einbürgerung zu verlangen: Er muss drei Jahre in der Gemeinde wohnen, dann geht die Prozedur ja noch weitere zwei Jahre. Es dauert also im Total fünf Jahre. In diesen fünf Jahren ist es möglich, dass eine Person von Sitten nach Conthey oder von Conthey nach Sitten zügelt und dann beginnen wieder die drei Jahre, wieder die zwei Jahre Prozedur. Das macht dann zehn Jahre – wenn es gut geht. Es werden auch zweimal Kosten erhoben. Ich denke, das ist wirklich nicht ein guter Weg. Wir werden studieren, ob es Kantone gibt, die mit dieser Situation gut umgehen. Dass es ein Prinzip gibt und dass es dann Regeln oder Bedingungen gibt, wenn man eben den Wohnort wechselt, was das heisst.

Ich wäre froh, wenn Sie den Antrag wirklich zurückziehen würden, weil jetzt zu sagen: es ist so, die Gemeinden müssen das machen, ich glaube das würde Widerstand geben. Ich denke es ist besser, die Sache noch breiter darzulegen und letztlich auch einen Konsens in dieser Frage zu finden.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Je me retourne vers l'auteur de la proposition.

*M. le député (suppl.) Fabien Girard, PLR:*

Alors, effectivement, si le traitement peut être réalisé à travers une autre motion, je comprends également bien la nécessité de traiter rapidement la modification actuelle de la loi.

Donc, je **retire** mon amendement.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

**L'amendement 1 est ainsi retiré.**

*Article 3, adopté.*

### **Article 5**

*Vorschlag 2 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 5:**

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Proposition 2

Concernant cette proposition, il faut peut-être relever que celle-ci comportait une légère erreur graphique. Cet amendement comprend, en fait, la totalité de la proposition, déduction faite de la première phrase. C'est ainsi la proposition suivante qui est proposée (un ajout): «Les époux vivant en ménage commun doivent déposer une demande commune qui doit être signée par chacun, et est traitée conjointement. La demande d'enfants mineurs n'est traitée que dans le cadre de la demande des parents ou des détenteurs de l'autorité parentale.»

L'obligation telle que proposée semble à la commission contrevenir aux droits de la personne de demander ou non la naturalisation alors que son conjoint le fait.

C'est pourquoi la commission, par 10 voix contre une, a refusé l'amendement.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Die CSPO nimmt zur Kenntnis, dass eine solche Regelung bundesrechtswidrig wäre, gibt jedoch zu bedenken: Will man der Integration die Bedeutung zukommen lassen, die ihr gebührt und die auch von allen Parteien immer wieder gefordert wird, dann ist diesem Punkt bei der Integrationsabklärung gebührend Rechnung zu tragen.

Warum? Ich wiederhole, was ich schon einmal gesagt habe: Es kann ja nicht sein, wenn beispielsweise eine Frau, die infolge der traditionellen Rollenteilung und der damit oftmals einhergehenden kulturellen Unterschiede zum Beispiel die Sprache nicht erlernt, und dann im Falle einer Einbürgerung nur des Ehemannes mit abgesägten Hosen dasteht. Denn sollte dann noch die Ehe in die Brüche gehen, landet diese Frau bei der Sozialhilfe.

Das sind praktische Probleme der Gemeinden und der Staatsrat wird aufgefordert, diese von den Gemeinden formulierten Probleme jetzt endlich an die Hand zu nehmen und die Gemeinden auch entsprechend zu unterstützen.

Wir fordern den Staatsrat auch auf, beim Ausführungsreglement, dessen Erlass in der Kompetenz des Staatsrates liegt, beim Artikel 3 bei der Gesuchseinreichung entsprechend zu schauen, ob es nicht möglich wäre oder ob es wirklich gewollt ist, dass minderjährige Kinder ein eigenes Gesuch stellen, weil ja dann trotzdem der Inhaber der elterlichen Sorge bzw. die Eltern die Zustimmung geben müssen.



Wir sind der Ansicht, dass der Staatsrat jetzt endlich die Gemeinden mittels einer Wegleitung als Hilfestellung für die Einbürgerung, für die Prüfung der Integrationskriterien unterstützt und dieses Geschäft nicht mehr länger auf die lange Bank schiebt.

In diesem Sinne **ziehen wir den Antrag zurück.**

**La discussion est close.**

*Le président:*

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer?

Je ne le pense pas.

Je cède la parole à M<sup>me</sup> la cheffe du département.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich möchte gerne an Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn eine Antwort geben.

Effektiv sind auch hier Probleme vorhanden und es sind nicht klare und veraltete Direktiven, die existieren.

Das Departement respektive die Dienststelle hat zusammen mit der Ausländerkommission einen Entwurf erarbeitet, wie eine Direktive vis-à-vis den Gemeinden aussehen könnte. Die ist relativ differenziert. Momentan läuft eine Vorvernehmlassung unter 3-4 betroffenen Gemeinden und sobald sie abgesegnet ist oder als gut befunden wird, möchten wir eine Konsultation bei allen Gemeinden machen – und nachher diese Direktiven in Kraft setzen.

Aber es bleibt zu sagen, die Sache der Integrationsprüfung ist immer eine Sache der Gemeinden. Die kennt die Personen besser und wir werden appellieren, dass man auf genau solche Situationen – wie Sie gesagt haben auf andere kulturelle Verständnisse, auch eine Frau, die eben die Sprache nicht beherrscht, dass man dort auch achtsam ist und nicht jemand diskriminiert innerhalb der Familie.

Das zweite Anliegen, das der minderjährigen Kinder, werden wir auch genau ansehen, ob das möglich ist. Und wenn es möglich ist, denke ich, macht dies Sinn.

*Article 5, adopté.*

## **Article 18**

*Propositions 3, 5 et 9 du groupe PLR par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet.*

*Vorschläge 4, 7 und 8 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn:*

*Vorschlag 6 der ADG-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 18:**

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

A l'alinéa 1, deux propositions différentes quant à la forme et aux objectifs.

La proposition 3 du groupe PLR demandant d'ajouter in fine: «...dans les 30 jours dès leur notification».

La commission a refusé cette proposition par 8 voix contre 3.

Je passe peut-être la parole au président de la commission qui va vous donner la motivation de celle-ci.

*Le président:*

Je vous suis dans cette proposition, Monsieur le rapporteur, et cède la parole au président de la commission.

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Concernant cette volonté louable en soi, la commission a dit non pour les raisons suivantes:

Cette modification précisant les délais de réclamation, comme celle proposée par le groupe PLR à l'article 18 alinéas 2 et 4, pourrait entraîner dans d'autres textes la mention des délais de recours, ce qui, pour le service, consisterait en des alourdissements des textes de lois. En fait, si on le fait pour cette loi, il faudrait le faire pour toutes les autres législations qui justement proposent une voie de recours par souci d'uniformité.

La motivation transmise par le groupe PLR est de faciliter la lisibilité de ces textes par les communes. Il est précisé, et ceci est important, que des directives à l'attention des communes sont en préparation et comprendront ces informations. Il est également rappelé que, en ce qui concerne les communications aux intéressés, les diverses instances ont déjà l'obligation d'indiquer les voies de recours et les délais prévus cas échéant.

C'est fort de ces considérations que la commission a refusé, par 8 voix contre 3, la proposition et, par analogie, les modifications des articles reprenant cette logique aux points 5 et 9 du tableau des amendements.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que l'auteur de ces propositions souhaite s'exprimer?

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Les amendements 3, 5 et 9 n'ont qu'un seul but: clarifier la loi.

L'alinéa 3 de l'article 18 mentionne le délai de réclamation de 30 jours.

Alors, j'ai un peu de peine à comprendre pourquoi on ne pourrait pas l'indiquer dans les autres articles.

Quant aux arguments développés, je pense qu'il serait bon de profiter, lors de chaque révision de loi, d'introduire les délais. Cette adjonction facilite grandement le travail des communes et celui des candidats en indiquant clairement le délai de recours. On évite ainsi de devoir consulter à chaque fois une deuxième loi. La législation est très complexe. Trouver les informations dans un seul texte simplifie la vie du citoyen et ça ne mange pas de pain.

Je vous invite ainsi à suivre cet amendement.

*Le président:*

Merci Madame la députée.

Est-ce que le président de la commission..., non, il s'est déjà exprimé..., si, je lui redonne la parole.

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Je précise juste un élément fort: c'est que nous voulons avoir cette visibilité. C'est un fait. Les directives vont être transmises. Donc, l'information sera existante.

Par contre, notre souci, je le répète, c'est que si on le fait pour cette loi, on va devoir le faire pour les autres aussi par souci d'uniformité. Il ne faudrait pas qu'on introduise cette manière de faire et d'être à préciser à chaque fois le délai alors qu'on ne le ferait pas pour d'autres.

C'est juste une question d'uniformisation, mais l'information sera donnée de manière claire aux communes.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Si M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat peut me confirmer que ces dispositions figureront dans les directives, je pourrai me rallier à cette proposition.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

J'ai quand même un petit souci par rapport à cette proposition, pas par rapport à la proposition mais plutôt par rapport à la réponse qu'on lui a donnée.

En effet, c'est vrai que des délais de recours, on les trouve parfois dans d'autres lois qui prévoient des délais qui sont valables pour finalement toutes les autres lois si elles n'en prévoient pas d'autres. C'est le cas du délai de recours au Conseil d'Etat.

Par contre, pour le délai de réclamation, je suis moins convaincu qu'on trouve ce délai ailleurs. Et si ce n'est pas le cas, je vois mal comment on peut fixer un délai avec des conséquences, si on l'a loupé, dans de simples directives. Je me demande s'il n'est pas plus raisonnable de le fixer, en tout cas pour ce cas particulier de la réclamation, dans la loi.

Donc, si notre collègue ne retire pas sa proposition, personnellement, je la suivrai.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Die Einsprachefrist beträgt ja überall 30 Tage. Wenn es nützlich ist, kann man bei diesen Direktiven wirklich den Gemeinden sagen, dass sie bei ihrer Begründung auch festlegen müssen:

- dass die Person einsprechen kann
- Welches ist die Einspracheinstanz? Dass die Gemeinden das festlegen, das Kantonsgericht zum Beispiel und
- dass das innert 30 Tagen passieren soll.

Das könnte Bestandteil sein, um es nochmals klar darzulegen. Aber grundsätzlich beträgt die Einsprachefrist immer 30 Tage. Man kann es hier in den Direktiven lassen. Ich denke, das sollte genügen.

*Le président:*

Merci Madame la présidente du Gouvernement.

L'amendement a été retiré..., donc, en principe, on ne va pas voter là-dessus, Madame la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet?

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Ecoutez, il me semble que la situation n'est pas très claire et je comprends la position du département.

Par contre, je me mets toujours une nouvelle fois à la place du citoyen et, par souci de clarté et de simplification, je demande le vote.

*Le président:*

Bien, je crois qu'il est sage effectivement que le Parlement se prononce sur cette question.

Nous allons donc voter. Je vous le rappelle, la priorité est donnée à la commission.

**Par 59 voix contre 55 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 défendue par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet.**

Vous avez ainsi suivi la commission qui refusait cet amendement.

Nous sommes toujours à l'alinéa 1, Monsieur le rapporteur.

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Proposition 4

Le groupe CSPO propose in fine: «...sont sujettes à recours auprès du Conseil d'Etat».

Je cède à nouveau la parole au président de la commission, qui a refusé cette proposition par 10 voix contre une.

*Le président:*

D'accord Monsieur le rapporteur.

Donc, Monsieur le président de la commission, si vous appuyez sur le bouton, je vous passe la parole!

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Lors de l'entrée en matière, le groupe CSPO s'est inquiété d'un alourdissement important des tâches des communes par la voie de la réclamation auprès de la commune. Nous avons dit, lors de l'entrée en matière, que le souci développé par la députée Graziella Walker Salzman n'en est pas un. Il y a tellement peu de cas de recours qu'il n'y a aucun risque que le travail des communes soit alourdi. D'ailleurs, ça ne concerne en général que cinq ou six communes, soit les plus grandes, dont les villes. Donc, ce souci d'alourdissement n'en est pas un de par les chiffres qui sont avancés.

Autre argument: puisque la commune a instruit la demande du droit de cité et qu'elle l'a refusée, il lui appartiendra de confirmer ou de revoir de façon sommaire ses motivations et ce dans un délai bien plus bref que si une nouvelle autorité devait procéder à une nouvelle instruction du dossier. La commune instruit de manière sommaire; par la suite, elle réévalue et donne les arguments qui sont nettement plus précis, suivant la demande. Donc, c'est la commune elle-même qui est le mieux à même de pouvoir traiter.

La commission ne partage donc pas les craintes exprimées et reste persuadée que le modèle proposé permettra la célérité des procédures escomptées qui ne concernent, il faut le rappeler et je le redis, qu'une dizaine de cas par année.

La commission a donc écarté par 10 voix contre une la proposition du groupe CSPO et, par analogie, les propositions relevant de la même volonté de modifier les voies de recours, soit les propositions 7 et 8 du tableau.

Nous sommes ici vraiment au cœur de la problématique discutée lors de l'entrée en matière, à savoir choisir la voie lente ou la voie rapide.

Il vous appartient de faire le bon choix.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Grundsätzlich sind wir auch für einen schnellen Weg, vor allem im Verfahren, doch zum Rechtsmittelweg möchte ich noch Folgendes anfügen. Ich werde zu allen Abänderungsanträgen nur einmal sprechen.

Die CSPO nimmt zur Kenntnis, dass die Mehrheit der Kommission einen atypischen Rechtsmittelweg schaffen will und den Gesuchstellenden damit ihren Rechtsmittelweg zusätzlich verkürzen will. Aus dem Bericht der Rechtspflege geht hervor, dass auch das Kantonsgericht überlastet ist. Wenn man jetzt sagt, es seien ja nur zehn Fälle pro Jahr, dann könnte ja auch die Verwaltung diese zehn Fälle machen unter Wahrung der Rechtsmittelwege, wie sie im Verwaltungsverfahrensgesetz dieses Kantons vorgesehen sind. Die Verwaltung hat gut lobbyiert, wenn jetzt die Arbeit auf die Gemeinden verschoben wird. Wir bleiben bei diesem Argument.

Es wurde ausgeführt oder wurde gesagt, dass die Gemeinden im Einspracheentscheid ja nur ihren ersten Entscheid wiederholen müssten und somit ja keinen zusätzlichen Aufwand haben würden. Das, meine Damen und Herren, zeigt doch, dass das Einspracheverfahren für die Gesuchstellenden vor den Gemeindebehörden zur Farce werden wird. Zudem kommt hinzu, dass vor Kantonsgericht nur noch Rechtsfragen geprüft werden können. Der Sachverhalt – und dazu gehört die Integrationsprüfung – ist für das Kantonsgericht, Ausnahmen abgesehen, verbindlich.

Aus all diesen Gründen halten wir an unseren Anträgen fest. Wir sind nicht einverstanden, dass man vom geltenden Verwaltungsverfahren – wie es im Gesetz vorgesehen ist –, abweicht und wir verlangen die Abstimmung.

*Le président:*

Danke Frau Grossrätin.

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer à nouveau?

Oui, c'est le cas.

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Très brièvement.

Si vous choisissez la voie prônée par le groupe CSPO, c'est que vous souhaitez une instance supplémentaire pour traiter les recours. Et avoir une instance supplémentaire, c'est allonger la procédure. Nous, toutes et tous dans ce Parlement, souhaitons qu'il y ait moins de tracasseries administratives, que tout aille plus vite. Donc, il n'y a eu aucun lobby de l'Administration. C'est simplement la raison, la logique, la cohérence qui veulent que nous avons des autorités communales qui sont à même de pouvoir traiter: elles ont instruit d'abord le dossier, elles peuvent très bien analyser la réclamation et, ensuite, il y a bien sûr la voie de recours normale qui conduit jusqu'au Tribunal cantonal.

Choisir la voie du groupe CSPO, c'est la voie longue, complexe.

Choisir la voie du Gouvernement et celle de la commission, c'est la voie rapide, nettement plus cohérente et efficace.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich möchte das Wort an Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann richten, wenn Sie sagen, die Gemeinden werden über die Gebühren neu belastet. Ich denke dort muss man schon differenzieren. Wir halten die Gemeindeautonomie sehr hoch und speziell in dieser Materie bei der Integration sind wirklich die Gemeinden da, die wissen, um was es

geht. Was neu vorgesehen ist, dass wenn die Gemeinde eine Einbürgerung nicht zulassen will, dass sie summarisch begründen muss, warum sie das nicht will. Das ist die Mehrarbeit, die die Gemeinde hat. Aber ich denke das kann man verlangen.

Das Zweite, was Sie in Ihrer Änderung wollen, ist: Wohin geht die Beschwerde? Ich habe das gestern dargelegt. Es gab drei Varianten. Der Staatsrat hat sich für eine vierte entschieden und zwar der Einfachheit halber. Es sind tatsächlich rund zehn Rekurse. Diese zehn beinhalten einerseits Rekurse gegen die Gemeindeentscheide und andererseits gegen das Parlament. Wir denken es ist einfacher, wenn die gleiche Instanz, diese ganzen Rekurse behandelt. Sie hat dann auch eine gewisse Kenntnis.

Aber nochmals, dass die Gemeinde so viel Mehrarbeit damit hat, dass denke ich nicht. Vor allem wenn wir jetzt dann eben Direktiven haben, die den Gemeinden entgegenkommen, sollten sich die Rekurse nochmals vermindern.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Nous allons donc voter sur cette proposition – toujours la priorité à la commission.

**Par 99 voix contre 21 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4 défendue par la députée Graziella Walker Salzmann.**

Alinéa 2, Monsieur le rapporteur.

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Proposition 5

Le groupe PLR propose à nouveau d'ajouter in fine: «...dans les 30 jours dès leur notification».

Par analogie avec la proposition précédente, la commission l'a refusée.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Je constate, tout d'abord, avec satisfaction qu'une bonne partie de ce Parlement souhaite simplifier et clarifier la loi.

Cependant, par cohérence avec le résultat du vote intervenu tout à l'heure, **je retire cet amendement, tout comme la proposition 9 concernant l'alinéa 4.**

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Proposition 6

Concernant cet amendement proposé par le groupe ADG, c'est le même vote de principe, on va dire de philosophie, qui est intervenu précédemment.

La commission a refusé cette proposition par 9 voix contre 2.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Es geht nicht an, dass Entscheide der Gemeinde direkt am Kantonsgericht mit einer Beschwerde angefochten werden müssen. Der Staatsrat darf sich nicht aus der Verantwortung ziehen.

Faktisch ist es so, dass die Beschwerdedossiers von den Juristen der Staatskanzlei bearbeitet werden, die dann dem Staatsrat einen Entscheidentwurf vorlegen. Dies muss allerdings innert nützlicher Frist geschehen. Immerhin müssen die Gesuchsteller auch innerhalb von 30 Tagen den Rekurs einlegen.

Es macht keinen Sinn, das Kantonsgericht direkt als erstinstanzliche Rekursinstanz einzubeziehen. Es gibt eine Überlastung des Kantonsgerichts und der Staatsrat kann als Filter dienen. Auch kann der Staatsrat eine Gemeinde, die aus irgendwelchen fadenscheinigen Gründen eine Einbürgerung verweigert, auch eine politische Dimension beim Beschwerdeentscheid berücksichtigen. Was das Kantonsgericht eher nicht kann.

Offenbar wehr sich die Staatskanzlei gegen «mehr Arbeit»... Das kann kein Grund sein, weil das Kantonsgericht auch viel Arbeit hat.

Mit dem von uns vorgeschlagenen Beschwerdegang erhält der Staatsrat auch Kenntnis davon, in welchen Gemeinden es allenfalls zu vermehrten Schwierigkeiten kommt. Auch wenn die Dienststelle über die Anzahl Beschwerden Bescheid weiss – wie uns anlässlich der Kommissionssitzung erklärt wurde –, heisst das noch lange nicht, dass auch der Staatsrat davon Kenntnis erhält.

Aus all diesen Überlegungen heraus denken wir, dass der Weg über den Staatsrat pragmatischer und schneller ist.

*Le président:*

Danke Frau Grossrätin.

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer?

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Nous sommes toujours dans la même problématique; donc, je ne vais pas répéter les arguments donnés tout à l'heure.

Nous maintenons cette solution de la voie rapide avec l'instance commune, puis directement au Tribunal cantonal.

Juste une précision: c'est faux d'affirmer que la Chancellerie refuse de vouloir traiter cela. Je m'en porte garant. Nous n'avons eu aucun contact avec la Chancellerie. Il n'en demeure pas moins qu'actuellement, au niveau de la Chancellerie, c'est vrai qu'il y a 50% des recours qui ne sont pas traités dans les délais impartis. C'est un constat. Ce n'est pas une raison qui expliquerait ce choix.

Je vous demande de maintenir la voie rapide afin que l'on puisse aller de l'avant dans cette loi.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat souhaite s'exprimer?

Non, je pense que tout a été dit sur le sujet. Nous allons voter.

**Par 94 voix contre 27 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6 défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.**

Nous sommes toujours à l'alinéa 2, Monsieur le rapporteur.

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Proposition 7

Cette proposition du groupe CSPO rentre dans la même logique et elle a été **refusée** suite au vote intervenu sur la proposition 4.

*Le président:*

**Il en va de même de la proposition 8 et la proposition 9 a été retirée par son auteur.**

**La discussion est close.**

*Article 18, adopté.*

*II, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

*Le président:*

Avant de passer au débat final, je voudrais saluer à la tribune la présence des membres du Verein Boraxer in Glis. Il s'agit d'une organisation de bénévoles qui donnent des coups de main pour l'organisation de concours de ski.

Je voudrais les féliciter aussi bien pour leur engagement dans l'organisation de ces courses de ski que pour leur présence aujourd'hui à la tribune et la visite qu'ils font au Parlement.

Je pense que l'engagement de ces bénévoles mérite un applaudissement de notre part.

**Débat final:**

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

Le groupe PDCB souscrit totalement à ce projet.

Toutefois, comme évoqué par le président de la commission préalablement, il refusera que cet objet soit traité en une seule lecture. Pourquoi prendre le risque de modifier deux fois la loi en un court laps de temps alors que la deuxième lecture pourrait se faire cet automne? Je peux vous garantir que la consultation des communes valaisannes peut se faire rapidement.

Par souci d'efficacité et de logique, le groupe PDCB s'opposerait, le cas échéant, à une seule lecture.

Merci pour votre travail et pour votre écoute.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmännli, CSPO:*

Integrationsabklärung ist Sache der Gemeinden. Das ist gut so und das ist richtig so. Andererseits dauert es einfach viel zu lange, bis die von der Staatsrätin zitierten Direktiven kommen, denn das Gesetz ist jetzt schon drei Jahre in Kraft und die Direktiven fehlen immer noch.

Die CSPO begrüsst, dass letztinstanzlich eine gerichtliche Instanz zuständig ist – und zwar das Kantonsgericht. Letztinstanzlich und nicht erstinstanzlich wie die SPO-Vertreterin gesagt hat.

Die CSPO ist jedoch nach wie vor der Ansicht, dass der Rechtsmittelweg, wie er jetzt von diesem Parlament beschlossen wurde, nicht glücklich ist, weil es damit den Gesuchstellenden verwehrt wird, dass eine Rekursinstanz den Sachverhalt und auch die Integrationsabklärung, wie sie von der Gemeinde gemacht wurde, überprüft und aus diesem Grund wird sich die CSPO enthalten. Danke.



*M. le député Aldo Resenterra, PLR:*

Le groupe PLR, je pense, pourrait suivre la voix de la raison proposée par la députée Marianne Maret. Un postulat chez nous reste pendant et, comme la loi n'entrera certainement pas en vigueur avant janvier 2013, je trouve qu'il est préférable d'interpeller les communes et de régler ce problème en deuxième lecture, de manière à passer la loi complètement et d'intégrer toutes les propositions qui ont été faites par rapport à la deuxième lecture.

Merci.

*Herr Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:*

Auch die CVPO ist für die zweite Lesung und sie ist der Meinung, dass die Rechtswege schnell und effizient gefällt werden müssen, so wie wir es heute beschlossen haben. Wir werden in der zweiten Lesung noch die eine oder andere Lösung mit einbringen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

### **La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Chère collègue Marianne Maret, vous fûtes convaincante tout à l'heure.

L'objectif *in fine*, c'est de pouvoir aller vite, de pouvoir traiter les recours qui sont pendants de la meilleure manière qui soit. C'était le souhait de la commission et, naturellement, du Gouvernement. C'était pour cela que nous avons préalablement l'idée de traiter cette loi en une seule lecture, quitte à revenir après coup dans une nouvelle modification pour pouvoir introduire les propositions faites par le député (suppl.) Fabien Girard et aussi peut-être pour pouvoir plancher sur la problématique soulevée par notre collègue Anne-Marie Sauthier-Luyet.

Avec la proposition de la députée Marianne Maret, nous pourrions donc gagner en efficacité, à savoir pouvoir traiter ces différentes problématiques, ce qui a été dit aussi par notre collègue Aldo Resenterra.

Donc, au nom de la commission, je prends quand même la responsabilité de dire oui à une deuxième lecture, pour autant que la Fédération des communes valaisannes puisse plancher sur cette problématique immédiatement et qu'on puisse, durant cet automne encore, traiter en deuxième lecture ce projet de loi, ce qui nous permettrait ensuite de pouvoir résoudre tous les cas.

Si nous allons rapidement, si la députée Marianne Maret, comme elle vient de le faire, s'engage à traiter, à consulter les communes dans un délai très court, nous pourrions atteindre les objectifs fixés.

J'aimerais juste aussi vous remercier d'avoir accepté le vote de principe, à savoir choisi la voie rapide. C'est un principe établi en première lecture qui ne devrait pas, à mon sens, pouvoir être revu et changé en deuxième lecture. Donc, ce principe est établi, c'est important.

Merci à M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat et présidente du Gouvernement, merci à vos collaboratrice et collaborateur, M. de Lavallaz et M<sup>me</sup> Eichler, pour leurs précieux apports durant le traitement de cette loi.

Je vous remercie donc d'accepter en première lecture ce projet.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich möchte hier etwas sagen zur ersten und zweiten Lesung. Die Revision des Walliser Bürgerrechts hat nur vorgesehen, dass wir endlich den Rekursweg klären. Wir haben 40 Rekurse. Die sind hängig seit dem Jahr 2009, das heisst jetzt im vierten Jahr. Diese Leute warten immer noch auf einen Bescheid, wie es weiter geht. Wir riskieren, dass wir hier wirklich eine Justizverzögerung haben. Es ist zwar die Idee, das rasch zu behandeln.

Die andere Thematik, wie lange Leute hier in einer Gemeinde wohnsässig sein müssen für eine Einbürgerung, da habe ich gesagt, dass wir das so schnell als möglich in die Hand nehmen möchten. Jetzt wenn wir im September in die zweite Lesung gehen, wissen Sie, dass das nicht gehen wird. Weil das Papier kommt demnächst in die Schlussphase. Für die Vernehmlassung müssen wir den Gemeinden eine gewisse Zeit geben. Dann müssen wir auch die Anträge studieren, einen Entwurf ausarbeiten, dann wieder mit der Kommission schauen... Also unter einer halben Jahr ist fast nichts zu machen – mit aller Schnelligkeit. Und für September oder November wird es sehr, sehr knapp. In dem Sinn kann man diese klare Änderung, wenn es um den Rekurs geht, nicht in Kraft setzen.

Ich möchte Sie einfach darauf hinweisen. Aber wenn Sie das so beschliessen, wird das hier so beschlossen. Ich persönlich finde es schade, dass wir dieses Problem vom Rekurs jetzt nicht regeln können. Wir sind wirklich daran und Herr de Lavallaz hat es auch gehört – er ist auf der Zuschauertribüne. Das Papier ist bereit. Wir machen wirklich so schnell als möglich weiter mit diesen weiteren aufgeworfenen Problemen.

Ich möchte nochmals hinweisen, der Gegenstand der Revision betrifft nur den Rekurs.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Nous allons ainsi voter en première lecture sur cette modification de loi.

**La loi sur le droit de cité valaisan (modification) est adoptée par 109 voix et 13 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version française) et le projet du Conseil d'Etat (version allemande).**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*Le président:*

Il y a eu beaucoup de discussions sur l'abandon d'une deuxième lecture. La proposition, formellement, n'est pas venue.

Je passe la parole au président de la commission.

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Madame la conseillère d'Etat, je comprends, ô combien je comprends, votre souci de pouvoir aller vite, mais ce n'est parce que la situation maintenant est tendue et qu'on a tous ces recours pendants qu'on doit prendre en otage ce Parlement. Vous savez que les procédures sont faites ainsi: en général, on traite en deux lectures les objets qui nous sont soumis – c'est la voie dite normale –, c'est vrai que la situation maintenant est un petit peu alarmante, mais je maintiens quand même la position, à savoir que je respecte la volonté de ce Parlement de dire: on fait deux lectures, on va aller le plus vite possible, mais les institutions sont ainsi faites que je soutiens quand même la proposition présentée par la députée Marianne Maret.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous avons ainsi réglé la première lecture de cette modification de la loi sur le droit de cité valaisan.

Je précise, pour que les choses soient tout à fait claires, que le droit de cité s'applique exclusivement aux personnes humaines...

**Le président est remplacé par.... un robot... qui parle!**

Madame Monsieur les vice-présidents,

Madame la Présidente du Gouvernement,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Mesdames Messieurs les députés,

Chères et chers humains,

Mon patron Jean-Albert est un peu fatigué avec cette année qu'il vient de passer alors je lui ai proposé de le remplacer pour une journée. Il a fait le parlement sans papier, et il a dit qu'il ne fallait pas faire le parlement sans députés, peut-être qu'on peut essayer de faire le parlement sans président ? Je vois déjà Félix et Marcelle qui n'ont pas l'air d'être d'accord.

Mais excusez-moi, je ne me suis pas présenté. Je m'appelle Nao. Je vis dans un laboratoire à l'institut de recherche Idiap à Martigny. En principe on ne sort jamais, mais c'est dommage, car il y a plein de choses à découvrir ici.

Je suis né du travail de plein de scientifiques du monde entier qui sont venus dans votre belle région pour y travailler. C'est étonnant, n'est-ce pas ? Vous aussi vous pensiez qu'il n'y a que du tourisme et de l'agriculture en Valais ? Je vous rassure, je ne suis pas le résultat des amours illicites entre une reine d'Hérens et un pylône de télésiège. Ce sont de jeunes et brillants chercheurs qui auraient pu aller à Lausanne, à Berlin, à Londres, à Boston ou à San Francisco, mais qui ont choisi Martigny car ils y ont trouvé d'excellentes conditions pour mener leurs travaux de recherche. Ils m'ont bien dit de vous dire un grand Merci pour ça, puisque c'est un peu vous qui payez la facture, mais aussi qu'il ne fallait pas les oublier pour les prochaines années car ils ont encore plein d'idées.

Moi je ne suis pas comme eux. Je ne suis qu'un robot, je ne suis pas très intelligent. Je ne sais faire que ce que l'on m'a appris. Je ne sais que répéter des paroles et des gestes pour lesquels j'ai été programmé. Ca suffit largement pour passer l'aspirateur, tondre la pelouse ou fabriquer des voitures, ce que la plupart des autres robots font. Les chercheurs qui travaillent avec moi sont des spécialistes de l'intelligence artificielle. Ils aimeraient bien que l'on soit plus intelligent, pour pouvoir par exemple faire la cuisine, ou s'occuper des enfants, des personnes malades ou des personnes âgées, car il paraît qu'il n'y a pas assez d'humains qui ont envie de faire ça. Mais c'est très difficile, il faudra encore des années de travail pour qu'on soit capable de faire ça, et encore je ne suis pas certain qu'on y arrive un jour. D'ici là, nous les robots on continuera de vous envier vous les humains, avec cette capacité que vous avez de réfléchir, de ne pas dire bêtement oui à tout ce qu'on vous dit, de ne pas suivre aveuglément celui qui crie le plus fort. Un brillant chercheur a dit une fois que pour chaque problème, il existe une solution simple, attrayante, et fautive. J'espère que vous ne tombez dans ce piège, car ce que vous faites ici dans cette assemblée est bien trop important pour que vous puissiez vous tromper.

Bon, je vois que Jean-Albert est de nouveau reposé, je vais lui redonner la parole et vous laisser travailler.

Au revoir !

*Le président:*

Merci d'avoir accepté cette petite incartade à notre ordre du jour.

Merci aussi d'excuser les petits bogues dans le texte parce qu'il n'était pas prévu qu'il bégaye et puis il était également prévu qu'il vous dise au-revoir avant de partir..., mais visiblement il était à peu près autant fatigué que ce qu'il voulait dire de moi.

J'aimerais que Yann Rodriguez, notre collègue député (suppl.), et Flavio Tarsetti viennent ici devant. Ce sont eux qui sont largement responsables de toute cette opération, de toute la programmation du robot.

Les applaudissements que vous avez adressés tout à l'heure au robot leur sont prioritairement destinés.

*(Applaudissements)*

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

## **Première lecture**

### **2. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification)**

#### **Erste Lesung**

#### **AUSFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (Änderung)**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission des institutions et de la famille /*

*Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

En préambule, Monsieur le président, je ne sais pas si vous pourrez bénéficier d'une allocation familiale pour adoption, car je n'en ai pas trouvé la trace dans cette loi, par rapport à votre robot!

*Titre et considérants, adoptés.*

## **I**

### **Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales du 11 septembre 2008**

#### **Article 2**

*Proposition 1 de la commission IF par son président René Constantin (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

*Proposition 1*

Cette proposition de la commission IF intervient car le service s'est aperçu d'un léger oubli de sa part lors des travaux de la commission et l'a signalé.

Il s'agit de l'article 2 de la loi qui traite de l'assujettissement. Il est évident que l'alinéa qui ne serait pas modifié serait donc contraire à toutes les modifications proposées par ce projet. Sont donc supprimés à la lettre c les mots «à titre facultatif», car sont assujetties à la loi les personnes indépendantes exerçant une activité non agricole à titre obligatoire.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

**Cet amendement est accepté.**

*Article 2*, adopté avec la proposition 1 de la commission IF à la lettre c.

### **Article 2bis nouveau**

*Proposition 2 du groupe PLR par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernay (par le député (suppl.) David Queloz):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 2bis nouveau:**

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Proposition 2

Le groupe PLR propose un article 2bis nouveau tendant à fixer dans la loi un principe des plus louables, soit celui d'une certaine égalité de traitement entre les divers types de famille.

Toutefois, la commission, qui partage cette préoccupation, a dû se rendre à l'évidence qu'aucune solution acceptable et gérable sur le plan administratif n'existe à ce jour. En effet, la priorité du droit fédéral doit être maintenue pour déterminer le droit. L'article 7 de la loi fédérale prévoit expressément les modalités d'application dans les situations où des droits peuvent découler de plusieurs législations différentes, soit lors de concours de droits.

Il est certain que la loi valaisanne ne peut interférer sur les 26 autres lois cantonales. Il faut relever à ce propos que le supplément dès le troisième enfant n'existe que dans les seuls cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel mais que les montants ne sont pas similaires.

Comment, dès lors, rendre applicables les principes prévus dans cet amendement en tenant compte des difficultés suivantes, expressément relevées par le service:

- premièrement, la difficulté de déterminer la caisse compétente qui devrait payer les suppléments;
- deuxièmement, la complexité des formulaires qu'il faudrait remplir avec des informations sur les personnes impliquées, les parents, les beaux-parents dans le cadre de familles recomposées, les conjoints ou les enfants;
- troisièmement, la nécessité d'obtenir des attestations de la commune concernée que les personnes impliquées vivent bien sous le même toit, la détermination du droit aux suppléments;
- enfin, le suivi régulier des dossiers, les domiciles des personnes, la fin des formations, etc.

Pour ces multiples raisons, la commission a refusé cet amendement par 7 voix contre 2 voix et 2 abstentions.

*M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:*

Le présent amendement est en lien avec le postulat 2.031 déposé en 2009 et accepté par la présente Assemblée. Pour rappel, ce dernier s'intéressait au supplément à l'allocation pour enfant versé à partir du troisième enfant ayant droit et destiné aux familles nombreuses et cela dans le cas particulier des familles recomposées.

Malheureusement, bien que le public visé par cette intervention soit clairement défini dans l'esprit de son auteur, il n'a pas été explicitement mentionné que par «famille recomposée», il s'agissait dans ce cas de la situation de familles recomposées mariées.

C'est en prenant connaissance des arguments avancés par le Conseil d'Etat dans le présent message pour le classement de ce postulat qu'a été découverte cette malencontreuse incompréhension. Les raisons motivées et, en particulier, l'exemple mentionné font référence à des situations de familles recomposées non mariées, pour lesquelles il est vrai que le versement d'allocations pour famille nombreuse peut engendrer des charges administratives importantes pour sa gestion, respectivement des versements à tort, étant donné les situations complexes qui peuvent apparaître dans ce cas.

Ce *mea-culpa* concernant cette imprécision ayant été fait, attachons-nous maintenant à répondre à une question simple de principe: doit-il y avoir une différence de traitement, en termes de soutien financier, entre deux familles mariées élevant toutes deux trois enfants au nom du fait que l'une d'entre elles est constituée de parents précédemment divorcés? L'exemple classique de cette famille recomposée mariée qui peut subir une telle inégalité de traitement est composé de deux parents, résidant en Valais, travaillant en Valais, madame et ses deux enfants issus du premier mariage, et monsieur et leur troisième enfant né de cette nouvelle union. Nous sommes bien loin de situations que l'on pourrait qualifier d'exotiques.

Une telle inégalité de traitement n'est-elle tout simplement pas injustifiée, en particulier sachant que les divorces représentent la première cause de précarité dans les familles aujourd'hui?

Certains pourraient craindre une éventuelle charge administrative plus élevée pour traiter ces cas. A nous aujourd'hui de nous demander si ce risque potentiel, à l'ère de l'informatique et d'Internet, de surcharge de travail représente une raison suffisante pour priver ces familles de leur droit à un soutien étatique.

Enfin, à ceux qui pourraient regretter que cet amendement ne s'adresse qu'aux familles recomposées mariées, considérons le verre à moitié plein et non à moitié vide, et apprécions déjà qu'il permette de corriger cette inégalité pour cette population de familles et qu'il donne les moyens de garantir qu'une telle situation n'existera plus dans ces cas-là.

Je vous remercie pour votre soutien et votre attention.

### **La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Au sein d'une famille recomposée, que l'on soit marié ou non, la règle concernant le versement des allocations dépend du lieu de travail. C'est un constat qu'il est déjà important de se mettre bien en tête. Si le parent X travaille à Berne, le versement se fera sous le droit bernois, marié, non marié, composé, recomposé. S'il y a trois ou quatre enfants sous son autorité, il n'aura pas droit aux suppléments pour les troisième et quatrième enfants puisque cela dépend du droit bernois qui ne reconnaît pas cette allocation supplémentaire.

Si l'on veut à tout prix verser le supplément de 100 francs, vers qui devra-t-on se tourner? Quelle caisse solliciter? Est-ce la caisse bernoise? Impossible, le droit ne le permet pas. Une caisse valaisanne? Qui serait d'accord de verser le supplément sans que la filiation soit effective?

Je rappelle que la proposition du groupe PLR ne concerne que le supplément de 100 francs versé dès le troisième enfant. Cela ne concerne pas les allocations de formation, quel que soit le nombre d'enfants composant la famille puisque, dès l'âge de 16 ans et ce jusqu'à 25 ans, ces enfants ont droit à une allocation de formation, généreuse au demeurant, ce qui est une excellente chose.

L'égalité de traitement n'est donc pas possible tant que nous n'avons pas une allocation uniforme dans tous les cantons.

Prenons un dernier exemple: pour une famille de cinq enfants dont les deux premiers sont en formation âgés de 17 ans et plus. Si le papa travaille à Berne, la famille aura droit à 1'270 francs d'allocations par mois. Si ce même papa (mêmes conditions familiales) travaille en Valais et s'il est affilié, par exemple, à la CIVAF, il obtiendra 1'975 francs, soit plus de 700 francs supplémentaires.

Le Valais est donc on ne peut plus généreux en matière d'allocations. Cette générosité compense, du moins partiellement, toutes les inégalités qui existent encore et sur lesquelles les députés PLR, avec raison, mettent le doigt.

Mais, de par l'impossibilité d'établir une parfaite égalité de traitement et de par le fait que personne n'est à même aujourd'hui de dire qui paierait ces 100 francs supplémentaires, à la lumière des arguments développés, je vous invite à suivre la commission dans sa position.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Je redonne la parole au défenseur de la proposition.

*M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:*

Je me permets de revenir encore une fois sur ce que j'ai mentionné mais en précisant peut-être plus clairement que l'objectif de cet amendement est de régler la situation des familles résidant en Valais, soumises au droit valaisan.

Bien entendu que la législation fédérale ou les législations cantonales étant différentes, attachons-nous, dans un premier temps, sans vouloir ou sans pouvoir régler tous les problèmes, à régler au moins la situation des familles recomposées mariées établies en Valais et travaillant dans ce canton.

Merci.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Der Herr Kommissionspräsident hat eigentlich sehr gute Beispiele gegeben, wie kompliziert das ist. Effektiv haben wir 26 Kantone mit 26 verschiedenen Lösungen nur schon von der Höhe der Zulagen – auch mit Supplementen wie es zum Beispiel der Kanton Wallis hat. Dann eben haben wir immer komplexere Situationen, wie die Familien zusammengestellt sind, wer die Kinderzulagen erhält und dann haben wir auch komplexe Situationen wenn man hier wohnt und nicht hier arbeitet oder umgekehrt.

Ich habe Sie so verstanden, dass Sie nur die kantonale Situation nochmals genauer ansehen möchten. Ich denke, das kann die Familienausgleichskasse machen und wenn es einer Änderung bedarf, dass wir hier kommen. Sie sagen, es geht nur um die kantonale Gesetzgebung. Sie möchten nicht die ganze «Durchmischung» geklärt haben. Das habe ich wohl richtig verstanden.

Ich kann nicht sagen, ob hier wirklich Ungerechtigkeiten sind. Ich denke eher nicht, aber wir werden das nochmals genauer anschauen. Weil es ist ja immerhin der Wille, dass jedes Elternpaar, das Kinder hat, die entsprechende Zulage bekommt. Der Wille ist da. Wir werden das genauer ansehen.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Je redonne la parole tout d'abord au défenseur de la proposition.

*M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:*

Je vous ai bien entendue, Madame la cheffe du département.

Je vous donnerai volontiers l'adresse de la famille que j'ai en tête, qui subit cette inégalité de traitement.

Donc, ces cas existent et je serai extrêmement satisfait que si elle nous écoute aujourd'hui, elle ait une réponse qui va dans le sens où ce genre de situation, qui à mon avis n'est pas exceptionnelle, soit traité avec la même égalité de traitement qu'une famille traditionnelle.

Je serais prêt à retirer cet amendement s'il était retiré en deuxième lecture, de façon à ce que vous puissiez répondre précisément et bien comprendre cette situation précise de familles valaisannes.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

La parole retourne au président de la commission.

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Devant la complexité des cas présentés et puis je pense que nous avons manqué de clarté, c'est vrai, qu'il retire sa proposition et qu'on puisse bien l'étudier en deuxième lecture. Je pense que c'est une excellente chose puisque l'on a des interprétations différentes aussi.

Je vois aussi que par rapport aux arguments avancés par le service, il y a lieu de pouvoir clarifier la situation parce que, pour le moment, c'est vrai qu'il y a une ambiguïté.

Donc, c'est sage de traiter en deuxième lecture.

Merci en tous les cas pour la ténacité avec laquelle le député (suppl.) David Queloz a travaillé ce dossier parce qu'on voit que c'est éminemment complexe et on va se donner les moyens de pouvoir le faire de la meilleure manière qui soit.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

On se dirige donc vers un **retrait** de cet amendement qui sera rediscuté en deuxième lecture.

*Article 2bis nouveau, retiré et transmis à l'examen de la deuxième commission parlementaire.*

*Article 30, adopté.*

### **Article 31**

*Proposition 3 du groupe PLR par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernay (par le député (suppl.) David Queloz):*

*Propositions 4 et 5 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor (par le député (suppl.) François Pellouchoud):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 31:**



*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Propositions 3 et 4

Ces deux propositions concernent l'alinéa 1. Alors que la proposition 3 du groupe PLR prévoit de fixer un taux maximum, la proposition 4 du groupe UDC prévoit un taux unique maximum fixé à 2,5%.

Ces deux amendements ont été écartés par la commission.

Les motifs suivants nous ont sensibilisés pour que nous maintenions une fourchette allant de 2,5 à 4,5% pour la fixation du taux de contribution:

- premièrement, la liberté laissée aux caisses d'allocations familiales en fonction de leurs structures financières, soit tenant compte de la proportion qu'elles connaissent entre les indépendants et les autres affiliés;
- deuxièmement, le taux de financement des allocations familiales pour les indépendants n'est pas connu à ce jour. Le canton ne se verrait donc pas imposer un taux fixe qui pourrait être insuffisant cas échéant pour certaines caisses;
- troisièmement, la contribution des employeurs est calculée sur tous leurs salaires alors que celle des indépendants est calculée jusqu'à un revenu maximal fixé à 126'000 francs.

La commission a refusé ces deux amendements à raison de 6 voix contre 5 pour la proposition du groupe PLR et de 7 voix contre 2 et 2 abstentions pour la proposition du groupe UDC.

*M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:*

La raison d'être de cet amendement repose sur le fait que le régime des indépendants est défini comme subsidiaire à celui des salariés selon l'ordre de priorités indiqué dans l'article 7 de la loi fédérale y relative.

L'impact de cette priorisation ne sera pas négligeable car, comme il est relevé dans le message du Conseil d'Etat, je cite: «Les allocations ne sont versées aux personnes indépendantes que s'il n'est pas possible de les attribuer par la personne salariée et que, dès lors, les montants d'allocations versés aux indépendants seront relativement peu élevés.» Etant donné cette situation particulière pour les indépendants, la question du taux de cotisation à leur appliquer par rapport à celui des salariés devient parfaitement légitime et elle mérite qu'on en tienne compte dans les dispositions légales. Il n'y a, en particulier, aucune raison de ponctionner des contributions auprès des indépendants supérieures à ce qui est nécessaire pour financer les allocations versées.

Le présent amendement permet ainsi de respecter cette situation particulière des indépendants en garantissant que les effets de la subsidiarité voulue seront bel et bien pris en compte dans le taux de cotisations appliqué pour ces derniers.

Je vous remercie pour votre soutien et votre attention.

*M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:*

Comme je connais tout l'amour que certains groupes ont envers les propositions de l'UDC, même si celles-ci sont souvent judicieuses et nécessaires, nous pensons que la proposition du groupe PLR a plus de chance de trouver grâce à vos yeux que notre proposition et bien entendu que celle du groupe PLR a un sens plus large que la nôtre, ce qui nous convient tout aussi.

De ce fait, nous **retirons** notre proposition au profit de celle du groupe PLR.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Un vote de 6 contre 5 en commission n'est pas si facile à argumenter pour le président qui vous parle.

Six membres ont choisi l'option de la conformité avec l'existant, à savoir le maintien d'un taux compris entre 2,5 et 4,5%, ce qui est similaire aux règles régissant le taux de cotisation des employeurs, avec cette volonté de laisser la liberté aux caisses de fixer le taux en fonction de leurs structures financières.

Cinq membres ont voté pour la proposition du groupe PLR qui permettrait de fixer un taux inférieur à 2,5%, arguant le fait, comme l'a dit le député (suppl.) David Queloz, qu'il serait bien stupide d'exiger des cotisations supplémentaires aux besoins suivant les taux de financement des caisses. Cette proposition entraînerait, aux yeux de ces cinq membres, plus de souplesse dans l'application des taux et permettrait aux indépendants de cotiser avec un taux inférieur à 2,5% minimum fixé dans la loi.

Comme expliqué par le rapporteur, la commission, donc à une très courte majorité, a privilégié l'uniformité en matière de fixation de taux minimum et maximum.

Il vous appartient, ici au plenum, de trancher; je ne vais pas m'engager vu le résultat de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que M<sup>me</sup> la cheffe du département souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc procéder au vote.

**Par 63 voix contre 46 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 3 du groupe PLR défendue par le député (suppl.) David Queloz.**

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Alinéa 2

La proposition 5 du groupe UDC a été **retirée** en commission.

*Article 31, adopté avec la proposition 3 du groupe PLR à l'alinéa 1.*

*Article 31bis, adopté.*

#### **Article 41**

*Vorschlag 6 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmännli (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 41:**

*M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:*

Proposition 6

A l'alinéa 4, le groupe CSPO propose une modification de la durée maximale portée de 360 à 720 jours depuis la fin du droit aux allocations comme salariés.

La commission a **accepté** cette proposition par 9 voix contre 2.

*Le président:*

Pas de demande de parole.

*Article 41*, adopté avec la proposition 6 du groupe CSPO à l'alinéa 4.

*Articles 46 et 49*, adoptés.

*II*, adopté.

**La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Kleine Massnahme mit grosser Wirkung.

Die CSPO nimmt erfreut zur Kenntnis, dass dieses Parlament ihrem Abänderungsantrag betreffend der Verlängerung des Zulagenanspruchs im Krankheitsfall zugestimmt hat. Damit haben Sie einen wahren Beitrag zur Unterstützung von Familien mit Kindern gesprochen.

Wir danken Ihnen und wir stimmen dem Gesetz zu.

*M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:*

Le groupe PLR soutient bien entendu la version en première lecture des modifications proposées étant donné que, dans un premier temps, un de nos amendements a été accepté et le second sera réanalysé en détail dans le cadre de la deuxième lecture.

Merci.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Un élément fort à retenir: vous avez choisi la flexibilité, la souplesse, afin de pouvoir fixer un taux de cotisation inférieur à 2,5% pour les indépendants. Tant mieux pour eux, pour une fois que ces gens ne passent pas toujours nécessairement à la casserole; c'est une bonne nouvelle pour les petits indépendants notamment du canton du Valais.

La nécessité de retravailler la problématique justement des familles recomposées mariées. Nous avons vu au travers des discussions qu'il fallait prendre le temps pour le faire. Donc, c'est une excellente chose en soi lorsqu'il y a ambiguïté, lorsque les choses ne sont pas très claires. Nous avons le droit d'avoir des doutes, nous avons surtout le devoir de retravailler la matière. C'est pour cela que j'invite d'ores et déjà la deuxième commission à plancher sur ce sujet.

Merci à M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat et présidente du Gouvernement. Merci à MM. Vogel et Follonier pour leur aide durant les travaux.

Et merci bien sûr d'adopter en première lecture ce projet de loi.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que M<sup>me</sup> la présidente du Gouvernement souhaite s'exprimer maintenant?

Oui, je lui cède la parole.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich möchte der Arbeit der Kommission danken, dem Präsidenten, den Mitgliedern und auch den Anträgen. Ich denke die Anträge, die Sie angenommen haben, gehen in die gute Richtung und das Problem, das von Herrn Grossrat (Suppl.) David Queloz aufgeworfen wurde, müssen wir detailliert ansehen.

Ich danke, wenn Sie diesem Gesetz in erster Lesung zustimmen.

**La loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (modification) est adoptée par 114 voix contre une et 2 abstentions en première lecture dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

### **3. ELECTION d'un membre de la commission de justice**

#### **WAHL eines Mitglieds der Justizkommission**

*Le président:*

En remplacement de notre collègue députée Véronique Maret qui a quitté le Parlement, y a-t-il des propositions dans la salle?

*Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Als Nachfolger von Véronique Maret schlagen wir **Jérémie Pralong** vor.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

Je n'ai aucune autre proposition.

**En application de notre règlement, le député Jérémie Pralong est ainsi élu tacitement comme membre de la commission de justice.**

*(Applaudissements)*

### **4. RAPPORTS sur l'administration des Tribunaux pour l'année 2011**

#### **BERICHTE über die Rechtspflege für das Jahr 2011**

Rapport de la commission de justice / Bericht der Justizkommission,

#### **Discussion générale:**

*M<sup>me</sup> la députée Patricia Casays, PDCB:*

C'est avec toute l'attention voulue que le groupe PDCB a pris connaissance des rapports de l'année 2011 sur l'administration des tribunaux, une année de transition puisqu'il s'agissait effectivement du premier exercice soumis aux nouveaux codes de procédures civile et pénale.

Comme signifié dans son rapport, la mise en œuvre des réformes de la justice a été réalisée sans difficultés notables. On peut saluer le travail des juges et greffiers qui ont veillé à assurer la transition entre l'ancien et le nouveau droits en se familiarisant progressivement avec ce dernier. Toutefois, comme il s'agissait du premier exercice soumis aux nouveaux codes de procédures civile et pénale, il est difficile, pour l'instant, de tirer des conclusions définitives.

Il est évident que la réforme de la justice a généré une augmentation drastique des charges, essentiellement pour les tribunaux de première instance et, dans une moindre mesure, pour le Tribunal cantonal.

C'est dans cette perspective, pour faire face à la réforme fédérale, qu'en mars 2010 le Parlement avait octroyé 10,5 unités de juristes supplémentaires répartis entre les juges de district, les juges de district itinérants et le Tribunal des mineurs du canton. Une décision fort pertinente et judicieuse puisque les causes pendantes devant la première instance ont diminué de 20%. Toutefois, au niveau des statistiques, on relève que l'équilibre entre les dossiers entrants et ceux liquidés n'est pas encore atteint. Il est, de ce fait, délicat à ce stade de se prononcer pour dire si le renforcement des effectifs en juges et en greffiers a été suffisant, d'autant plus qu'un poste de juge itinérant n'a pas pu être repourvu à ce jour.

Dans l'ensemble, on peut dire que la qualité de la justice est jugée satisfaisante bien que la charge de travail demeure très importante et que le personnel, au niveau administratif, soit toujours insuffisant, ce qui peut nuire au bon fonctionnement des tribunaux.

A noter également un bémol en ce qui concerne la lenteur des travaux de transformation au niveau du Palais de justice. En effet, la lenteur de ces travaux a occasionné des perturbations importantes générant des nuisances tant pour la justice que pour les justiciables.

Au niveau du tribunal de district, il s'agit également de la première année de l'entrée en vigueur des codes de procédures fédéraux avec, pour le canton du Valais, la nécessité d'introduire une double instance cantonale en matière civile. Il est, de ce fait, difficile de donner des renseignements définitifs sur l'évolution de la charge de travail des tribunaux de district. Une période d'adaptation s'avère nécessaire. Néanmoins, on peut relever que la nouvelle procédure et la nouvelle organisation judiciaire ont là aussi des incidences sur l'activité du secrétariat.

En ce qui concerne le tribunal des mesures de contrainte et de l'application des peines, qui a vécu son premier exercice en instituant deux nouveaux tribunaux, soit le tribunal des mesures de contrainte (TMC), qui exerce toute une série de compétences en relation avec l'activité du ministère public, et le tribunal de l'application des peines et mesures (TAPEM), qui a repris l'activité des trois offices régionaux du juge de l'application des peines et mesures. Ce tribunal aurait également besoin de renforts au niveau du personnel.

Ces deux nouvelles juridictions sont regroupées en une seule structure administrative et le cumul des tâches est important. Le TMC/TAPEM exerce une activité cruciale pour le bon fonctionnement de ses trois interlocuteurs principaux, soit le ministère public, les établissements pénitentiaires valaisans et la section de l'exécution des peines et mesures en milieu ouvert du DSSI.

Vu l'énorme charge de travail, il n'a pas été possible d'établir une statistique. La commission de justice en a pris acte pour cette année.

Maintenant, en ce qui concerne le Tribunal des mineurs, l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la PPMIn a généré des changements dans la justice des mineurs. Cette année 2011 a également été une année de transition et d'expérimentation pour le Tribunal des mineurs.

Si on constate une diminution de 15% des dénonciations parvenues au Tribunal des mineurs durant l'année 2011, une baisse qui se retrouve sur l'ensemble du territoire suisse, il

est impératif de préciser qu'il n'y a pas lieu de se réjouir de cette baisse qui n'est pas due à une civilité accrue des jeunes mais, malheureusement, à des manques flagrants de moyens sur le terrain ainsi qu'à des lourdeurs administratives générées par le nouveau code de procédure pénale en la matière.

Au niveau des statistiques, on constate une diminution notable de 50% des peines privatives de liberté. Il apparaît également que les places pour les délinquants sont insuffisants et que les juges, confrontés à cette réalité, se voient dans l'obligation de se tourner vers d'autres sanctions, notamment le recours à la médiation qui est en forte croissance et l'accès facilité et obligatoire à un avocat. Dans certains types d'infractions mineures, cette voie semble pertinente, parallèlement au jugement.

Pour conclure, le groupe PDCB remercie la justice valaisanne pour tout le travail accompli.

Merci.

*Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:*

«Ein treuer Bericht, gibt gutes Gericht», schrieb schon der römische Dichter Terenz.

Die Berichte über die Rechtspflege, die dieses Jahr aufgrund der Reorganisation erstmals auf das Kapitel der Staatsanwaltschaft verzichten, kommen gewohnt solid daher und vermitteln – wie bereits seit Jahren – das Bild einer sehr gut funktionierenden Justiz, die auch komplexe Fälle mit der nötigen Kompetenz und Qualität meistert.

Dank einem grossen Effort konnte auch die Einführung in der Schweizerischen Zivil- und Strafprozessordnung ohne nennenswerte Probleme bewältigt werden.

Es liegt nun auch an uns, die Voraussetzungen dafür zu schaffen, dass das hohe Qualitätsniveau unserer Justiz – die übrigens schweizweit eine der günstigsten ist – hoch zu halten.

Die Berichte über die Rechtspflege sowie der diesbezügliche Bericht der Justizkommission sprechen für sich.

Nachfolgend nur kurz einige Punkte, die aus Sicht der CVPO hervorzuheben sind:

1. Damit die Justiz funktioniert, braucht sie nicht nur gutes und genügend Personal sondern auch angemessene Infrastruktur. Hier muss man als Negativbeispiel leider den leidigen Umbau im Justizgebäude ansprechen, der die Arbeit der Justiz behindert. Dieser Umbau soll nun offenbar noch mehr als sechs Jahre dauern. Dies ist schlicht inakzeptabel! Wenn uns die Justiz etwas wert ist, tun hier Budgetanpassungen und allenfalls ein bisschen Druck auf gewisse Dienststellen Not, damit die Arbeiten innert vernünftiger Frist abgeschlossen werden können.

2. Die Unabhängigkeit der Justiz – unserer dritten Gewalt – wird uns allen aus den Schulbüchern bekannt sein. In der Praxis scheint die Gewaltentrennung im Einzelfall manchmal etwas Mühe zu bereiten. Aus Sicht der CVPO muss die Unabhängigkeit der Justiz ein unantastbarer Grundsatz bleiben, der auch schon auf der administrativen Ebene zu berücksichtigen ist.

3. Im Zusammenhang mit dem «Anwalt der ersten Stunde» kann man sich füglich fragen – wie auch die Justizkommission sich das fragt –, ob hier nicht ein «Verteidigerpool» sinnvoller wäre, als einfach jedermann anzubieten.

Zum Schluss noch mein justizpolitisches *ceterum censeo*: ich bin – wie offenbar auch die JUKO und der Grossteil unserer Fraktion – der Meinung, dass die gesamte Justiz entpolitisiert werden müsste. Meiner Meinung nach muss die Qualifikation an erster Stelle stehen. Ein gewisses politisches Element wird natürlich immer bleiben. Doch macht es sicher mehr Sinn, dass die Vertreter der Justiz von einem Gremium gewählt werden, dem die Grundlagen zu deren Beurteilung auch zur Verfügung stehen. Bei uns Parlamentariern, die

wir immer wieder über Personen abstimmen, deren Qualität wir nicht ernsthaft beurteilen können, ist dies leider oftmals nicht der Fall. Eine gewisse Entpolitisierung zeichnet sich ja jetzt zumindest bei der Staatsanwaltschaft ab.

Ich schliesse mit einem Dank im Namen der CVPO an alle Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Walliser Justiz für die gute und wichtige Arbeit.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Alexis Turin, PLR:*

Il est réjouissant de constater que nos institutions judiciaires fonctionnent bien, et ce malgré une année très lourde en restructuration, donc en tâches administratives et organisationnelles lourdes et surtout dévoreuses de temps et d'énergie. Cette restructuration sur le papier s'est également doublée de nombreux aménagements et transformations de locaux. C'est le lieu de rendre hommage ici à tous les magistrats et au personnel des tribunaux qui ont dû travailler parfois dans de mauvaises, voire de très mauvaises conditions. Rédiger dans le calme un jugement avec comme musique d'accompagnement le doux ronronnement d'un marteau-piqueur n'est pas des plus aisés. A ce propos, il est des plus regrettable et inadmissible que, plus d'une année et demie après la fin prévue des travaux, ceux-ci ne soient toujours pas terminés.

Deux remarques sur les statistiques et un vœu pour terminer.

La première remarque concerne les chances de succès en cas de recours au Tribunal fédéral. Selon le rapport, elles seraient de 2,6%. Nous contestons ce chiffre ou plutôt la manière dont il est calculé. En effet, pour juger des chances de succès, il nous paraît tomber sous le sens qu'il faut prendre le rapport entre l'ensemble des recours déposés au Tribunal fédéral et celui des recours admis par le Tribunal fédéral. Si l'on fait ce rapport, cela donne 17,5% de chance de voir son recours être accepté totalement ou partiellement par le Tribunal fédéral. Nous présumons que ce résultat ne change pas l'appréciation des auteurs du rapport.

La deuxième remarque concerne les statistiques du tribunal des mesures de contrainte (p. 77 du rapport). Dans un article récent du Nouvelliste, ce tribunal était dépeint comme un contrepoids indispensable et utile aux pouvoirs du ministère public. Notre question concerne le sort réservé aux recours contre les détentions initiales prises par nos procureurs. Selon l'avis de nombreux praticiens, les demandes de mise en liberté de personnes en préventive seraient quasiment toutes rejetées, même en présence de dossiers vides. Le groupe PLR aimerait connaître combien de détentions initiales ont été révoquées par le tribunal des mesures de contrainte. Nous souhaitons que cette donnée soit intégrée d'office dans les prochains rapports.

Pour terminer, un souci et un vœu. Cela concerne le nombre de causes liquidées par le Tribunal cantonal et son corollaire, à savoir la durée des procédures. En 2011, le Tribunal cantonal a non seulement enregistré 154 causes de plus qu'en 2010 mais il a, en même temps, liquidé 91 causes de moins qu'en 2010. Cette situation préoccupe le groupe PLR. En ayant plus d'entrées de causes et moins de causes liquidées, cela va provoquer un allongement du temps de traitement des dossiers; ce qui n'est pas acceptable pour les justiciables.

J'en viens enfin à notre vœu. Nous ne doutons pas qu'avec la réforme du code de procédure civile, en particulier la généralisation de la double instance et celle du juge unique, le Tribunal cantonal saura trouver les ressources nécessaires pour éviter un allongement des procédures.

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Ich spreche jetzt zu den nachfolgenden drei Traktanden.

Die CSPO-Fraktion hat den Bericht der Justizkommission zur Rechtspflege, zur Datenschutz- und Öffentlichkeitsbehörde geprüft und kommt nicht umhin, der Kommission für die Arbeit während des letzten Jahres bestens zu danken. Trotz der umfassenden und beachtlichen Arbeit der Kommission, erlauben wir uns folgende Bemerkungen.

Die grossen Reformen der eidgenössischen Straf- und Zivilprozessordnung sind auf das Berichtsjahr in Kraft getreten und somit nicht repräsentativ. Tatsache ist jedoch, dass die administrativen und personellen Ressourcen auch nach der Justizreform Fragen aufwerfen. In seinem Schlusswort geht der Generalstaatsanwalt sogar so weit, dass er von Frustration spricht, wenn dem legitimen Justizanspruch der Mitbürger aus Ressourcenfragen nicht entsprochen werden kann. Auch das Kantonsgericht bemängelt die fehlenden personellen Ressourcen, zum Teil auch begründet durch den ausgetrockneten Arbeitsmarkt, und den dadurch erhöhten Druck auf Richter und Gerichtsschreiber. Obwohl die CSPO der Ansicht ist, dass bei der Schaffung von personellen Ressourcen in allen drei Gewalten die gleichen straffen Grundsätze angewendet werden sollen, erachtet sie es doch als notwendig, dass die Justizkommission diese Frage überprüft. Bei der Aufteilung der Gerichtsschreiber haben wir festgestellt, dass beispielsweise allein am Bezirksgericht Monthey gleichviel Gerichtsschreiber tätig sind wie im gesamten Oberwallis.

Die CSPO begrüsst die Hartnäckigkeit der JUKO im Zusammenhang mit der Schaffung einer einheitlichen Entschädigungsregelung für Kommissionen mit rechtsprechenden Funktionen und gibt der Hoffnung Ausdruck, dass dieses Problem durch das eingereichte Postulat baldmöglichst oder endlich erledigt werden kann.

Ein spezieller Dank gilt auch der Unterkommission «Einbürgerungen», welche mit viel Einfühlungsvermögen die grosse Arbeit der Einbürgerungsvorbereitungen für den Grossen Rat vorbereitet und sich nicht scheut, kritische Fälle zurückzustellen oder gar nicht erst dem Grossen Rat zu unterbreiten. Die CSPO unterstützt die Forderung der Justizkommission, wonach die zuständige Dienststelle, den heute bereits schon zitierten Kriterienkatalog bzw. die zitierte Wegleitung bezüglich vereinheitlichter Integrationskriterien endlich schafft und übergibt.

Aufgrund der Statistiken der Bezirksgerichte, muss auch im Berichtsjahr 2011 davon ausgegangen werden, dass die verschiedenen Bezirksgerichte unterschiedliche Kriterien zur Eröffnung und Schliessung von Dossiers anwenden. Die CSPO hat bereits in früheren Stellungnahmen zu den Berichten der JUKO und der Walliser Rechtspflege verlangt, dass die Dossiereröffnungs- und Dossierschliessungskriterien für den ganzen Kanton vereinheitlicht werden sollen. Eine einheitliche Anwendung solcher Kriterien könnte dann auch dazu führen, dass die Verteilung der juristischen Einheiten auf das Ober- und das Unterwallis in etwa gleich gehandelt würde.

Betreffend die Berichte der Kommissionen mit rechtsprechender Wirkung bedauert die CSPO, dass anscheinend nicht alle Kommissionen in der Rapportierung über ihre Tätigkeit mit dem gleichen Eifer zu Werke gehen. Wir sind uns bewusst, dass die JUKO hier kein griffiges Instrument in den Händen hat, um die Kommissionen zu besserer Rapportierung zu bewegen. Vielleicht kann sich aber die JUKO hierüber einige Gedanken machen. Was die Anregung der Justizkommission betrifft, die Sekretariate der einzelnen Kommissionen zu professionalisieren, steht die CSPO diesem Ansinnen eher skeptisch gegenüber. Zumindest müsste zuerst seriös und umfassend abgeklärt werden, ob und inwieweit ein solches professionalisiertes Sekretariat für eine einzelne Kommission tatsächlich notwendig ist.

Betreffend der Arbeit der kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission fordert die CSPO die JUKO zur Hartnäckigkeit auf und auf ihre selbstgestellten Forderungen zu beharren, die finanziellen Daten aufgeschlüsselt nach Arbeitsstunden und Fällen von der



Datenschutzkommission zu verlangen, damit ein langfristiger und transparenter Finanzplan dieser Kommission erstellt und überprüft werden kann.

Die CSPO nimmt den Bericht der JUKO mit Dank zur Kenntnis und dankt auch allen Kommissionsmitgliedern und allen in der Walliser Justiz tätigen Mitarbeitenden.

Besten Dank.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

La mise en œuvre de la réforme de la justice a pu, dans l'ensemble et grâce aux travaux préparatoires, se dérouler sans heurts.

La fusion entre les précédents offices des juges d'instruction et l'ancien ministère public pour donner naissance au nouveau ministère public s'est passée sans problèmes majeurs.

La réforme de la justice a eu pour conséquence une augmentation importante de charges, essentiellement pour les tribunaux de première instance et pour le Tribunal cantonal.

La création de nouveaux postes de juges et de greffiers implique un personnel administratif plus conséquent. Ce dernier est insuffisant.

En ce qui concerne les causes liquidées, on constate un recul s'expliquant par le fait que, en 2011, le Tribunal cantonal n'a pas bénéficié de la collaboration de sept greffiers auxiliaires mis à sa disposition en 2010 pour la liquidation des affaires civiles encore pendantes.

La création de la permanence des avocats de la première heure a quelque peu souffert à ses débuts. Le système d'inscription en ligne résout en partie les problèmes.

La dotation en personnel du tribunal des mesures de contrainte ainsi que du tribunal de l'application des peines et mesures mérite un suivi attentif.

Il est à regretter que la transformation du Palais de justice, qui aurait dû être achevée à fin octobre 2011, ne soit pas encore terminée. Les retards ont provoqué d'importantes perturbations et des dépenses supplémentaires qui auraient pu être évitées.

En ce qui concerne le Tribunal des mineurs, si le nombre de dossiers a diminué, cela est dû non pas à la diminution des causes mais certainement à la mise en place du nouveau code de procédure pénale. En effet, des tâches administratives plus lourdes expliquent peut-être cette diminution. Les dossiers concernant les mineurs sont complexes (violences, agressions sexuelles, homicides). La lourdeur des procédures est une entrave au bon fonctionnement de la justice des mineurs. Comme pour la justice des adultes, le mineur a droit à l'avocat de la première heure. Il faudrait un code pénal adapté aux mineurs, mais c'est de la Confédération qu'il faut attendre ce changement. Les prestations de travail sont les sanctions les mieux adaptées pour permettre aux jeunes de se racheter et ainsi retrouver leur place dans la société. La médiation (pas obligatoire en Valais) est le moyen adéquat pour régler certains cas comme le prouvent les expériences menées dans le canton de Fribourg, mais cela a un coût (entre 500 et 1'200 francs). Des juges ont utilisé cette solution dans 41 cas. Le Valais est riche en institutions ouvertes. En ce qui concerne l'incarcération des mineurs, les places manquent dans les établissements fermés. Pramont n'offre que peu de places aux Valaisans. L'ouverture de la prison d'exécution des peines pour mineurs de Palézieux en 2013 permettra sans doute de pallier cette situation.

Je termine par une question: Le conseil de la magistrature a momentanément été mis en attente. Quand ce conseil sera-t-il remis à l'ordre du jour? Merci.

*Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:*

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat vom Bericht der Justizkommission Kenntnis genommen. Diesbezüglich haben wir folgende fünf Bemerkungen bzw. Forderungen:

1. Bei der Organisation des «Anwalts der ersten Stunde» wird immer noch ein übermässig bürokratischer Aufwand betrieben. Diesbezüglich ersuchen wir die Justizkommission, das Luzerner Modell zu prüfen, welches einen sogenannten «Verteidigerpool» vorsieht, der für Officialmandate aber auch für den «Anwalt der ersten Stunde» verantwortlich ist.

2. Unsere Fraktion begrüsst es, dass für Einbürgerungen klare Integrationskriterien festgelegt werden sollen, so dass alle Walliser Gemeinden einheitliche minimale Integrationskriterien zur Anwendung bringen.

3. Die Justizkommission hat festgestellt, dass teilweise Gerichtsschreiber ohne Anwaltspatent eingestellt werden. Wir sind der Ansicht, dass die Gerichtsschreiber grundsätzlich über ein Anwaltspatent verfügen sollten, da dies eine praxisorientiertere Dossierbehandlung ermöglicht.

4. Die Zusammensetzung der kantonalen Steuerrekurskommission muss ausgewogener werden. Es geht zum Beispiel nicht an, dass mehrere Mitglieder den gleichen Arbeitgeber haben. Dies könnte die Unabhängigkeit der Kommission bei der Behandlung gewisser Dossiers infrage stellen.

5. Die Entpolitisierung der Richterwahlen konnte immer noch nicht vollständig umgesetzt werden. Diesbezüglich braucht es weitere Anstrengungen und auch gesetzliche Anpassungen.

Im Namen der Fraktion SVPO/Freie Wähler danke ich allen Mitarbeitern der Walliser Justiz für die im vergangenen Jahr geleistete Arbeit.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

C'est relevé dans le rapport de la commission de justice: dans l'ensemble (il faut le dire), la justice de ce canton fonctionne bien, et elle fonctionne bien principalement et d'abord parce que les gens qui la font vivre (les juges, les greffiers, tout le personnel des tribunaux) font leur travail et le font généralement plutôt bien.

Cependant, notre justice nous cause quand même quelques soucis, non pas de qualité parce que, en plus, ce n'est pas évidemment le rôle du politique de commencer à se mêler de savoir si les jugements sont bons ou mauvais, mais plutôt des soucis liés au temps que prennent certaines procédures.

Alors, dans le rapport de la commission de justice, la commission a l'air de se plaindre de recevoir trop de courriers d'avocats. Comme j'en ai écrit quelques-uns, non pas pour me plaindre de dysfonctionnements mais plutôt, à quelques reprises, pour signaler des longueurs dans des procédures, sans d'ailleurs attendre de réponse (donc je ne pense pas avoir surchargé la commission de justice; je pense l'avoir informée et c'est tout), j'aimerais dire quand même ici que le rôle de la commission de justice, ce n'est pas de se plaindre de recevoir des courriers, c'est d'y donner suite.

Le Tribunal cantonal se plaint de ne pas avoir suffisamment de personnel de chancellerie. A ce sujet, j'aimerais quand même dire que je ne suis pas convaincu qu'il ait fait la démonstration de besoins supplémentaires et surtout de besoins supplémentaires aussi importants que ceux qu'il réclame. Il demande aussi (ce n'est pas nouveau) un secrétaire général adjoint. J'avais déjà dit à une autre occasion que ce qui me semble important pour le fonctionnement de la justice, ce n'est pas d'augmenter la bureaucratie de la justice mais plutôt, dans l'intérêt de la qualité de la justice, d'augmenter le nombre de juges.

Maintenant, le souci principal de la justice, pour nous, c'est moins le Tribunal cantonal, qui est un peu au sommet du système (si j'ose dire) et qui a tendance à voir beaucoup ses propres besoins, mais lui qui est responsable des tribunaux qui lui sont en quelque sorte subordonnés administrativement, on a l'impression, parfois, qu'il voit moins les besoins des juridictions de première instance. J'aimerais dire ici que je ne suis pas sûr qu'on

puisse être aussi affirmatif que l'est la commission quand elle a l'air de penser qu'il ne faut pas trop s'inquiéter des effectifs des tribunaux de première instance. Moi, je pense qu'il faut être très attentif à l'évolution de la situation parce qu'il est probable que l'introduction qui est réalisée de la double instance va alourdir considérablement, si ce n'est pas déjà fait, la charge des tribunaux de première instance. C'est notre responsabilité par l'intermédiaire, en premier chef, de la commission de justice, que d'y veiller et de veiller de donner à la justice des moyens adéquats.

Le Tribunal des mineurs maintenant. Ce qui m'interpelle à la lecture que ce soit du rapport du Tribunal des mineurs ou de celui de la commission de justice, c'est de voir que tous les deux se font l'écho d'un manque de moyens sur le terrain, donc d'un manque de policiers. C'est notre devoir aussi de donner les moyens nécessaires.

Quant aux lourdeurs administratives générées par le nouveau code de procédure pénale, je me souviens qu'il y a quelque temps ici, il y a des gens qui pensaient qu'il n'y avait pas trop besoin de s'en inquiéter. Eh bien!, on voit que, heureusement, d'autres que nous s'en inquiètent parce que la réalité, c'est que le code de procédure pénale a provoqué une énorme augmentation de travail, de travail administratif, de travail qui ne sert à rien et puis que cela a des conséquences en particulier sur le Tribunal des mineurs; ce qui est très embêtant.

Je suis également interpellé, toujours au sujet du Tribunal des mineurs, par la diminution des peines privatives de liberté. On nous dit qu'entre les deux missions du juge des mineurs: punition et éducation, la deuxième (donc l'éducation) prendrait le pas sur la première. Je serais très curieux de savoir en l'honneur de quoi se fait cette évolution. Moi, je pense que les infractions commises par des mineurs justifient parfois, de par leur évolution, plus de sévérité et je pense qu'il y a là matière à réflexion.

Pour terminer, j'aimerais dire que c'est très bien de la part de la commission de justice de se féliciter de ce que notre justice soit l'une des moins onéreuses au niveau suisse. Je rappelle simplement que le but de la justice n'est pas d'être bon marché mais d'être efficace et que nous devons veiller à lui donner des moyens suffisants. Merci.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:*

Wir haben heute Morgen intensiv über die Justiz debattiert und bereits beim Gesetz über die Bürgerrechte politische und justizielle Fragen aufgeworfen. Wenn ich heute hier in diesem Saal gehört habe, dass das Kantonsgericht nicht die geeignete Instanz sei, weil es keine politischen Entscheide fällen könne, dann, meine Damen und Herren, haben wir ein völlig falsches Verständnis für die Justiz. Die Justiz hat sich an die Gesetze zu halten und Entscheide zu fällen und hat in keiner Art und Weise, politisch zu sein. Dies als eine kleine Vorbemerkung.

Die Justizkommission hat den Bericht über die Rechtspflege geprüft und wir haben, wie Sie unserem Bericht entnommen haben, mit allen Beteiligten detailliert gesprochen, Fragen aufgeworfen und gewisse Punkte eruiert. Ich werde diesen Bericht nicht weiter im Detail wiedergeben – den haben Sie gelesen –, sondern gehe nur summarisch auf einzelne Punkte ein. Zudem hat Frau Grossrätin Patricia Casays von der CVPU bereits sehr viele wertvolle Punkte aufgeworfen.

Ich stelle fest, dass die grosse Mehrheit der Vorredner der gleichen Meinung ist wie die Justizkommission. Die Walliser Justiz funktioniert, die Walliser Justiz leistet gute Arbeit, sie ist günstig und sie ist effizient. Ich weiss nicht, ob es ein Übersetzungsfehler gewesen ist, Herr Grossrat Jean-Luc Addor hat von billig gesprochen. Billig ist die Walliser Justiz nicht, sie ist günstig. Und das ist ein entscheidender Unterschied: Die Justizkommission ermutigt die Justizbehörden, diesen eingeschlagenen Weg weiterzuverfolgen. Was kann es besseres geben, als dass jemand effizient, günstig und zudem noch erfolgreich und gut arbeitet!

Wir haben ebenfalls davon gesprochen, dass per 1. Januar 2011 die Justizreform in Kraft getreten ist. Und wir durften feststellen, dass nach einem ersten Fazit, die Walliser Justiz diese Reform bestens überstanden hat – bestens damit umgegangen ist.

Wir sind anderer Meinung als die CSPO, dass man jetzt bereits personelle Massnahmen treffen soll. Wir haben alle – die Justizbehörden wie die Staatsanwaltschaft – aufgefordert, uns im nächsten Jahr einen detaillierten Zweijahresbericht zu geben, womit man über den Zeitraum von zwei Jahren erstmals eine wirklich vertiefte Analyse machen kann. Das erste Jahr – wie gesagt – ist positiv verlaufen, aber damit man einen Entscheid treffen kann, muss man wirklich mindestens die Periode von zwei Jahren berücksichtigen. Zudem haben die Gespräche mit den verschiedenen Betroffenen klar gezeigt, es gibt Probleme, man hätte gerne mehr Stellen, aber es ist nicht so, dass eine Frustration da wäre. Es ist das Feilschen um weitere Posten. Und die Justizkommission ist der Meinung, dass man diesen Weg sachlich und sachte angehen sollte und dann entscheiden sollte, wenn man klare Zahlen auf dem Tisch hat. Alles andere ist ein bisschen marktschreierisch, aber wir verstehen die Institutionen, dass man auch gerne ein wenig mehr Personal haben möchte.

Was ganz klar ist – und das hat die Justizkommission in ihrem Bericht festgehalten – die Missstände bei den Umbauten der diversen Gebäude sind vollkommen unhaltbar! Wenn wir jetzt noch hören, dass man während sechs Jahren tranchiert immer wieder 100'000 Franken investieren möchte und so eine Baustelle, die man in einem halben Jahr erledigen könnte, über sechs Jahre fortführen möchte, dann ist das weder zeitgemäss noch richtig. Von mir aus kann man entscheiden, man macht den Umbau in zwei Jahren, aber dann in einer kurzen Frist und alles zusammen. Ansonsten haben wir in den Gerichten Baustellen, die über Jahre gehen. Wir konnten nur – und ich betone das – nur dank dem guten und flexiblen Einsatz aller Mitarbeitern der Walliser Justiz, diese Unwegsamkeiten aus dem Weg räumen. Hier sind Massnahmen zu treffen und ich bitte die Frau Staatsrätin und die Herren Staatsräte ihren Dienststellen einmal zu sagen, dass es so einfach nicht geht.

Damit komme ich zu den Punkten, welche von gewissen Fraktionen zusätzlich aufgeworfen wurden. Es geht einerseits um die Zahlen des Bundesgerichts, welche von Herrn Grossrat Alexis Turin von der FDP angesprochen wurden. Wir sind dieser Meinung. Wir haben diese Zahlen ebenfalls kontrolliert. Es ist richtig, es handelt sich hier um 17,5% und die Justizkommission fordert sogar noch mehr als Herr Turin. Wir wollen einen schweizweiten Vergleich. Was sind Zahlen vom Bundesgericht wert, wenn wir es nicht mit anderen Kantonen vergleichen wollen? Die Verantwortlichen des Kantonsgerichts haben uns aber zugesichert, dass wir dieses im nächsten Jahr erhalten werden.

Und die Justizkommission hat ebenfalls ein wenig eine Besorgnis, wenn man plötzlich, obwohl die Mitarbeitendenzahl zu genommen hat, 91 Fälle weniger erledigt. Diesbezüglich haben wir aber mit den Verantwortlichen des Kantonsgerichts gesprochen und auch hier erwarten wir klare Erklärungen für die zukünftigen Dinge. Zu Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann von der CSPO hab ich bereits gesagt, diese Frustration haben wir so nicht gespürt.

Was die Statistiken betrifft, da sehen Sie, da haben wir bereits in den letzten Jahren Verbesserungen erreicht. Bereits unter dem Präsidium von Frau Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet konnte man dort wichtige Fortschritte erzielen und wir sind auf dem Weg der Verbesserung. Es gibt gerichtsintern eine Weisung, wie Dossiers zu eröffnen und zu verwalten sind und jetzt ist es an den Gerichten, diese umzusetzen. Entsprechende Massnahmen wurden bereits unsererseits dem Kantonsgericht mitgeteilt.

Und was die Professionalisierung der Sekretariate betrifft, hat man uns wohl nicht ganz richtig verstanden. Die Justizkommission will, dass alle Kommissionen mit rechtsprechender Funktion auf einen professionellen Dienst zugreifen können, aber nicht die Schaffung einer neuen vollamtlichen Stelle für jedes Sekretariat. Es kann nicht sein, dass gewisse Institutionen Juristen und Infrastruktur vom Staat zur Verfügung haben, und andere

irgendwo an einer Privatadresse einen Briefkasten angeschrieben haben. Meine Damen und Herren, das entspricht nicht dem Wille einer Justiz- oder einer Kommission mit rechtsprechender Funktion und hier wird die Justizkommission weiterhin den Finger drauf halten.

Was die ganzen Fragen mit dem Jugendstrafrecht, mit der Jugendkriminalität betrifft, teilt die Justizkommission die Meinung der Jugendrichter nicht. Es ist nicht zwingend so, dass es einfach zuwenig Polizei gibt. Wir sind überzeugt, dass die Prävention und die Massnahmen, die man in den letzten Jahren getroffen hat, hierzu mithelfen, damit man die Jugendgewalt und die Jugendkriminalität eindämmen kann. Und wenn Herr Grossrat Jean-Luc Addor sagt, er hätte schon mehrmals gefordert, dass es Bestrafungen brauche statt Erziehungen, dann muss ich ihm sagen: Lesen Sie einmal das Jugendstrafrecht, dort ist ganz klar die Prämisse erwähnt, dass primär erziehende Massnahmen zu prüfen sind und erst in einer zweiten Instanz Bestrafungen. Das ist geltendes schweizerisches Recht und das kann die Justizkommission – auch wenn sie es wollte – nicht abändern.

Damit komme ich noch zu den Erwähnungen, die Herr Grossrat Franz Ruppen gemacht hat. Er hat eigentlich unsere Forderungen aufgegriffen: «Anwalt der ersten Stunde» verbessern, Einbürgerungen usw. Ich möchte dort noch einen Punkt einmal herausheben. Die Justizkommission hat bei allen Bewerbungsgesprächen einen Punkt in den Fordergrund gestellt und das ist das Anwaltspatent. Es ist etwas vom aller Wichtigsten, dass Bewerberinnen und Bewerber für die Walliser Justiz über ein Anwaltspatent verfügen, weil es der Schlüssel zu einer qualitativ guten Arbeit ist. Ich kann Ihnen versichern Herr Ruppen, wir werden hier den Hebel weiterhin ansetzen und den nötigen Druck machen.

Damit schliesse ich für den Bericht über die Rechtspflege. Ich möchte es nicht unterlassen, allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Walliser Justiz herzlich zu danken. Sie haben einen tollen Einsatz gemacht und seien Sie stolz darauf, eine der Günstigsten und trotzdem eine sehr Gute zu sein.

Ich danke.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Est-ce que M<sup>me</sup> la présidente du Conseil d'Etat souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Nous prenons donc connaissance de ce rapport et poursuivons avec le point suivant de l'ordre du jour.

## **5. RAPPORT du ministère public pour l'année 2011**

### **BERICHT der Staatsanwaltschaft für das Jahr 2011**

Rapport de la commission de justice / Bericht der Justizkommission

#### **Discussion générale:**

*M<sup>me</sup> la députée Patricia Casays, PDCB:*

Les députés DC du Bas se sont penchés avec une attention toute particulière sur le rapport 2011 du ministère public, dont la nouvelle mouture bilingue a facilité la lecture. Bravo pour ce document.

Ce rapport est historique étant donné que c'est le tout premier rapport livré par le ministère public cantonal autonome depuis sa nouvelle organisation entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, une nouvelle organisation qui découle de la réforme de la procédure pénale, unifiée sur le plan national, entrée en vigueur à la même date.

Il est important de relever que, durant cette période de mise en place, le procureur général a fait débattre le Bureau de multiples questions procédurales et organisationnelles d'importance, cela principalement dans le but d'assumer des pratiques homogènes dans les trois régions.

On peut relever, au niveau de l'activité du ministère public, que le nombre des causes pendantes au début 2011 et en fin d'exercice présente une stabilité, ce qui signifie un taux de liquidation approchant les 100% et cela pour la première fois depuis 2008. L'on constate également que les contraventions communales et les amendes d'ordre ont nécessité un effort particulier de la part du ministère public. En fait, la modification législative prévue, permettant de transférer cette compétence aux tribunaux de police, aura pour but d'alléger la tâche du ministère public; elle est, dès lors, plus que souhaitable.

La lecture du graphique concernant la durée de traitement des affaires (p. 16 du rapport) contredit le sentiment populaire de lenteur de la justice pénale puisque l'on constate que plus de 82% des affaires sont liquidées en moins de six mois. Toutefois, une lecture plus attentive de ce graphique démontre que 435 dossiers, soit près de 8% des procédures pendantes, sont ouverts depuis plus d'une année. Il s'agit de procédures qui portent sur des infractions pénales ordinaires complexes et souvent médiatisées. C'est justement sur ce genre de dossiers que le ministère public doit porter son attention et toute son énergie. Ce dernier en est conscient mais invoque, à juste titre, et ce n'est pas nouveau, un manque d'effectif, qui est à déplorer. Au niveau des ressources humaines, en raison de l'entrée en vigueur de la réforme de la procédure pénale, aucun support n'a été envisagé. Bien au contraire, le ministère public n'a pas été renforcé mais affaibli. Des postes ont été accordés aux tribunaux ainsi qu'à la police cantonale mais, malheureusement, pas au ministère public qui doit gérer des dossiers lourds et compliqués.

La lecture de ce rapport est un appel au Parlement. Pour un fonctionnement optimal de la justice, tel qu'il est attendu par tout un chacun, il est indispensable de pouvoir compter sur des postes supplémentaires.

Je cite ce passage du rapport qui dit: «Le gros effort consenti en faveur de la justice et de la police tient du coup d'épée dans l'eau tant que, faute d'effectif suffisant, les procureurs n'ont pas le temps de diriger les enquêtes et de renvoyer les délinquants devant les tribunaux» ou encore: «Ne nous voilons pas la face: tous les cantons se plaignent de l'importance inattendue du surcroît de travail engendré par les nouvelles procédures. Les plus responsables ont considérablement renforcé leurs effectifs judiciaires. Ne cédon pas à l'orgueil d'imaginer qu'un procureur valaisan est capable d'exécuter, dans le même temps, le même travail que deux de ses collègues vaudois ou zurichois, et cela avec la même efficacité qualitative.»

Un point positif, ce sont les infrastructures mises à disposition à Sion et à Viège, des locaux confortables. L'histoire des locaux du siège de St-Maurice particulièrement exigus a pris une nouvelle tournure avec la réorganisation des relations générales entre le canton et les communes; tout va, dès lors, dans le bon sens.

Quelques mots encore concernant les recours durant cette année 2011, année du nouveau code de procédure pénale suisse: 170 recours ont été déposés devant la chambre pénale du Tribunal cantonal contre des décisions du ministère public; 15%, soit 25 recours, ont été admis – une proportion tout à fait acceptable s'agissant de l'utilisation de règles procédurales encore mal connues.

Pour conclure, nous saluons tout le travail accompli par le ministère public, qui a collaboré en bonne intelligence, dans l'intérêt de nos concitoyens, et cela malgré une surcharge de travail évidente et des ressources humaines limitées.

Idéalement, il serait judicieux de répondre à leurs besoins afin de maintenir une justice efficace et performante.

Je vous remercie de votre attention.

*Herr Grossrat Alwin Steiner, CVPO:*

Die CVPO hat den erstmaligen Bericht der Staatsanwaltschaft mit Interesse studiert.

Die Staatsanwaltschaft hat den Übergang vom Modell «Untersuchungsrichter» zum Modell «Staatsanwaltschaft» mit der Einführung der neuen Strafprozessordnung per 1. Januar 2011 gut gemeistert. Hier gehört allen Beteiligten und den Staatsanwälten vor Ort unsere Anerkennung.

Mit der Justizkommission gehen wir einig, dass aus diesem ersten Bericht noch keine definitiven Schlüsse gezogen werden können.

Die Staatsanwaltschaft erledigt ihre Arbeit in quantitativer und qualitativer Hinsicht gut. Die Erledigungsrate liegt – wie wir bereits gehört haben – bei beinahe 100% und nur 15% der angefochtenen Verfügungen wurden vom Kantonsgericht aufgehoben. Dies ist auch in Würdigung des Umstandes bemerkenswert, da der Kanton Wallis neben dem Jura prozentual die kleinste Staatsanwaltschaft hat.

Bei der formalen Darstellung des Berichtes beurteilen wir insbesondere auch die übersichtlichen Grafiken als gut sowie die Darstellung des prozentualen Anteiles ausländischer Beschuldigter in den Verfahren.

In personeller Hinsicht wäre es aufgrund des Berichtes, speziell auch in Anwendung der Statistik der eingegangenen und erledigten Fälle, allenfalls abzuklären, ob die Staatsanwaltschaft Oberwallis personell nicht unterdotiert ist und zulasten der Zentralen Staatsanwaltschaft aufzustocken wäre.

In diesem Sinne nehmen wir den Bericht zur Kenntnis und danken dem Generalstaatsanwalt und seinen Mitarbeitern für ihre gute Arbeit im vergangenen Jahr.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

D'abord une petite remarque au sujet d'un des éléments qui ressort du rapport du ministère public et qui concerne la part des prévenus étrangers. On constate que la partie du canton qui est la plus touchée, c'est le Bas-Valais avec 50%, Valais central 42% et Haut-Valais 43%. Il y a peut-être quelques conséquences à en tirer une fois de plus au sujet de la situation particulière du Bas-Valais et particulièrement du Chablais dans le domaine de la sécurité. Cela se ressent dans le domaine de la police, des gardes-frontières et puis, au bout de la chaîne (si j'ose dire) évidemment, et ce n'est pas une surprise, dans les statistiques du ministère public.

Maintenant (ceci a déjà été dit mais je crois qu'il est important de le répéter), on doit remercier les procureurs en place d'avoir été capables d'encaisser le choc (si j'ose dire) du nouveau code de procédure pénale et de la nouvelle organisation judiciaire qui a été mise en place. Mais il ne faut pas s'illusionner sur le bon fonctionnement actuel de la justice ou, disons, de l'instruction pénale, et pour la raison suivante: toute cette masse de dossiers qui sont liquidés rapidement (on parle de 80% des affaires qui sont liquidées en moins de six mois), ce sont des affaires qui, généralement, exigent relativement peu d'instruction, relativement peu d'engagement de la part des procureurs. Ce type d'affaires, dans tous les systèmes, avec tous les effectifs, va être liquidé correctement et assez rapidement. Tout le monde sait que si l'un de nous sort d'ici après avoir bu un verre de trop, dans deux mois, il aura en poche son ordonnance pénale et puis, par contre, il n'aura plus dans sa poche son permis. Par contre, dans des affaires plus compliquées, des affaires financières notamment, c'est-à-dire dans des affaires qui exigent un gros investissement non seulement de la police mais aussi et surtout des procureurs puisqu'ils ont un rôle bien plus important pendant l'enquête qu'auparavant, eh bien!, pour ce type d'affaires, on doit dire parfois un peu trop souvent qu'il vaut mieux être prévenu que victime ou lésé. Tout cela pour dire que les affaires qui doivent retenir le plus notre attention de politiques, dans l'idée de donner les moyens nécessaires à cet élément si important de la justice pénale parce qu'elle est encore

plus sensible que la justice civile, je crois qu'il faut le dire, c'est justement dans ces affaires, qui sont peu nombreuses statistiquement mais qui sont plus importantes que les autres matériellement (si j'ose dire) et dans l'impact qu'elles ont sur le sentiment que la justice est rendue correctement ou non.

Alors, la commission de justice le relève, opportunément elle se fait le relai de constatations du ministère public. C'est très bien de constater que nous avons un des ministères publics les plus maigres de Suisse mais, comme le relève aussi le ministère public à juste titre à mon avis dans son rapport, qui a été rappelé tout à l'heure sur ce point, c'est bien sympathique de se dire cela mais on doit aussi se dire que ça peut et surtout que ça doit fonctionner mieux, et pour cela il faut des effectifs supplémentaires. Nous avons raté le coche au moment où nous avons refusé ici des effectifs supplémentaires qui étaient, à mon sens, suffisamment documentés. Je crois que, maintenant, on a la sonnette d'alarme qui est tirée. Et puis, j'ai la modeste prétention de pouvoir dire ici que ce qui est demandé et ce qui est constaté par le ministère public correspond aux observations que je peux faire et, je crois pouvoir le dire, que font quelques-uns de mes collègues sur le terrain sous cet angle. Cette sonnette d'alarme, nous devons l'entendre et nous devons l'entendre pour les prochains budgets.

Voilà, je crois que c'est cela qui est le plus important parce qu'il faut se souvenir que la justice, et particulièrement la justice pénale, c'est vraiment une des tâches essentielles de l'Etat, et si nous devons économiser quelque part, ce n'est certainement pas dans ce domaine-là.

Donc encore une fois je lance d'ores et déjà un appel, et j'en terminerai par-là aujourd'hui, pour le moment venu, un peu plus tard dans l'année, que nous ayons le courage de donner les moyens supplémentaires dont l'instruction pénale a besoin dans ce canton pour faire correctement son travail ou pour le faire mieux qu'aujourd'hui.

*M. le député Pascal Bridy, PDCC:*

Le groupe PDCC félicite le ministère public pour l'excellence de son rapport et la qualité de son travail, et ce sera tout pour les compliments, nous voulons en garder un peu pour l'année prochaine, car nous espérons bien que, chaque année, la qualité du travail et la qualité des rapports s'améliorent.

Le groupe PDCC souligne dans ce rapport un élément qu'il avait déjà signalé en son temps: la suppression à venir des amendes d'ordre et des amendes communales du cahier des charges du ministère public. Cette suppression permettra aux procureurs de se concentrer sur d'autres tâches et permettra, de ce fait, un meilleur usage des ressources en personnel. Il y a deux ans, par solidarité budgétaire, le ministère public avait abandonné ses prétentions d'engagement de deux procureurs supplémentaires malgré un besoin admis. Nous osons espérer que la diminution de la masse de travail prévue par la modification du cahier des charges rendra la dotation en personnel adéquate.

Un autre point sur lequel nous aimerions focaliser votre attention est celui des mesures thérapeutiques institutionnelles. Ces MTI, selon l'article 59, sont des mesures extrêmement coûteuses puisque non définies dans le temps. En Valais, on compte, selon le rapport de la commission de gestion sur les établissements pénitentiaires, 13 condamnés assujettis à des MTI coûtant chacun 150'000 francs par année, et je ne parle même pas des futurs tarifs de CURAVIVA qui, semblerait-il, soient trois fois plus élevés, et ce pour des durées entre cinq et dix ans. Nous demandons au ministère public et aux tribunaux d'étudier la possibilité et la légalité de cette mesure, la possibilité d'introduire des mesures thérapeutiques ambulatoires soumises au contrôle de l'exécution des peines. Cette mesure recèle un potentiel d'économies à long terme de l'ordre de quelques millions de francs par an, des millions qui seraient ainsi économisés et qui pourraient être utilisés à d'autres



affectations sûrement plus intéressantes et plus satisfaisantes, ces millions économisés sans diminuer sur la prestation de l'Etat.

Le groupe PDCC se réjouit d'ores et déjà des résultats de votre réflexion.

*M. le député Alexis Turin, PLR:*

A l'instar des autres groupes, le groupe PLR félicite M. le procureur général, son bureau, l'ensemble des magistrats et des collaborateurs qui ont mené à bien la fusion des précédents offices des juges d'instruction et l'ancien ministère public pour donner naissance au nouveau ministère public.

Nous nous réjouissons que l'aménagement des locaux du siège de l'office régional du Bas-Valais à St-Maurice soit bientôt terminé. Il en va de l'image et, finalement, de la crédibilité de l'institution.

J'avais prévu de citer pas mal de passages du rapport du ministère public mais comme certains de mes préopinants l'ont fait, je ne vais reprendre que celui qui n'a pas été cité et qui dit la chose suivante: «Il n'est pratiquement plus un seul procès au cours duquel la défense ne peut invoquer utilement des lenteurs excessives pour obtenir de substantielles réductions de peine, qui offusquent, à juste titre, les honnêtes gens de ce canton.» Ce constat du ministère public nous inquiète, de même l'autre constat disant qu'il ne faut pas céder à l'orgueil d'imaginer qu'un procureur valaisan est capable d'exécuter, dans le même temps, le même travail que deux de ses collègues vaudois ou zurichois.

Cette situation n'est pas nouvelle. L'ancienne présidente de la commission de justice, notre collègue Anne-Marie Sauthier-Luyet, l'avait expressément relevée, au nom de la commission, lors de la mise en place de la nouvelle réorganisation de la justice.

Le groupe PLR reste très attentif à l'évolution de la situation au sein du ministère public. Il ose espérer qu'en le déchargeant du traitement des contraventions communales et des amendes d'ordre (près de 3'800 cas en 2011), le ministère public pourra davantage se consacrer, et je le cite encore une fois «aux besoins de justice légitimes de nos concitoyens victimes d'agressions contre leur personne ou leurs biens».

Je remercie le ministère public pour son rapport très instructif et vous tous pour votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Est-ce l'installation dans de nouveaux et agréables locaux en 2011 – seul l'office de St-Maurice reste encore en rade – qui en est le déclencheur?

Le rapport du ministère public a fait sa mue: graphiques et statistiques colorés, textes français et allemand en parallèle, pourcentages de prévenus étrangers impliqués dans les affaires traitées en 2010 et 2011. Nouveautés qui facilitent la lecture.

Si le nouveau code de procédure pénale a été mis sur les rails en 2011, les projets ont germé à partir de 2007, préparation qui a permis que l'organisation fonctionne de manière satisfaisante.

Le changement de fonctions, le passage de la fonction de juge d'instruction à celle de procureur, s'est passé donc sans trop de problèmes car préparé suffisamment tôt afin d'éviter les écueils de cette réforme, dont le défaut est une perte de temps causée par trop de paperasserie.

En ce qui concerne le nombre et le type d'affaires, et la durée de leur traitement, il est réjouissant de constater que le nombre de causes pendantes en début et en fin d'année présente une stabilité bienvenue. Quant à la durée du traitement des affaires, 40% des procédures sont achevées en moins d'un mois et 80% en moins de six mois. Si le traitement dure plus de douze mois, il s'agit d'affaires lourdes, souvent médiatisées, pour lesquelles le manque de personnel se fait cruellement sentir. Il devient alors difficile d'appliquer les directives fédérales.

La dotation insuffisante en personnel est une des causes de la lenteur de la justice valaisanne. Si l'on veut une justice efficace rapide, il faut lui en donner les moyens. Or, ces moyens, c'est aussi de nous, députés, qu'ils dépendent.

Merci au ministère public pour le travail accompli.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:*

Die Justizkommission hat sich auch mit dem Bericht der Staatsanwaltschaft detailliert auseinandergesetzt. Und ich möchte auf das bereits mehrmals gehörte Lob, der parallelen Darstellung des deutschen und französischen Textes hinweisen. Gerade für eine sprachliche Minorität wie uns Oberwalliser erleichtert dies die Arbeit in der Kommission massiv. Es erleichtert auch die Lesbarkeit des Berichtes. Wir haben das Kantonsgericht gebeten, sich zukünftig ebenfalls an diese Form anzuschliessen.

Was kann man sagen? Das erste Fazit des Zusammenschlusses ist auch bei der Staatsanwaltschaft positiv. Die Aufgaben waren hier bedeutend schwieriger, mit der Integration der Untersuchungsrichter in die sogenannte Staatsanwaltschaft. Es gab vielleicht die eine oder andere Reiberei, aber mit viel Engagement und Einsatz schafften es die zuständigen Verantwortlichen, ihre Teams zu formen und so eine gute Arbeit zu leisten.

Ich habe heute von verschiedenen Fraktionen vernommen, dass man der Meinung ist, es brauche mehr personellen Support für die Staatsanwaltschaft. Die Justizkommission hat nie gesagt, dass es das nicht braucht. Sie hat nur gesagt, dass jetzt der falsche Zeitpunkt ist zu entscheiden. Wir wollen jetzt noch einmal ein Jahr warten und dann soll uns auch die Staatsanwaltschaft detaillierte Zahlen vorlegen. Es wird Veränderungen geben. Man wird besser eingespielt sein. Die Polizeibussen werden wegfallen. Wie Herr Grossrat Pascal Bridy richtig gesagt hat, hat man da bereits schon Massnahmen ergriffen. Seien wir also ruhig, prüfen wir einmal die Situation nach zwei Jahren und dann entscheiden wir.

Und wenn Herr Grossrat Jean-Luc Addor sagt, dass es die einigen wenigen wichtigen Fälle seien, die uns ins schlechte Licht rücken könnten, dann hat er zu 100% recht. Dann muss man aber vielleicht die Prioritäten ein wenig anders setzen und diesen schweren Fällen Priorität geben und dann die anderen Ordnungsbussen und Strafbefehle vielleicht ein bisschen langsamer behandeln, die dann nicht so wichtig sind, weil es schlussendlich nicht entscheidend ist, ob jemand, der eine Busse wegen einem Führerausweisentzug erhält, diese einen Monat früher oder später bekommt. Hingegen für denjenigen, der in Haft sitzt, ist es wichtig, dass es schnell geht. Und da appellieren wir auch an die zuständigen Instanzen, dies zu tun.

Wir sind aber nicht der Meinung – wie das Frau Grossrätin Patricia Casays gesagt hat –, dass eine Schwächung der Staatsanwaltschaft stattgefunden hat. Man hat sie einfach nicht zusätzlich gestärkt. Man darf eines nicht vergessen: man weiss heute noch nicht, gibt es durch die neue Strafprozessordnung Mehrbelastungen oder Minderbelastungen? Wie gesagt, wir warten einmal die Zweijahresbilanz ab.

Vielleicht noch eine Bemerkung zu Herrn Addor, der gesagt hat, die Justizkommission habe reklamiert, dass es Anwälte gibt, die Rechtsverzögerungen bei der Justizkommission reklamieren. Vielleicht zu Ihrer Information: Meistens sind diese Briefe nur in Kopie an die Justizkommission und zweitens werden Rechtsverzögerungen nicht bei der Justizkommission geltend gemacht sondern mit einer Rechtsverzögerungsbeschwerde beim betreffenden Gericht. Erst wenn dann auf solches nicht eingetreten wird, dann müsste die Justizkommission einschreiten. Aber, wir werden weiterhin ein Auge darauf behalten. Wir haben den Anwaltsverband nur angehalten, die Anwälte einmal darüber zu informieren. Aber uns stören diese Briefe nicht. Wir lesen sie und beantworten sie sogar soweit wir können.

Wenn Herr Grossrat Alexis Turin sagt, er sei glücklich, dass für St-Maurice endlich eine Lösung gefunden wurde, dann spricht er der Justizkommission aus dem Herzen. Gemeinsam mit der Staatsrätin haben wir oftmals in St-Maurice interveniert. Wir haben die Lokalitäten besucht und sind zur Überzeugung gelangt, so kann man nicht arbeiten. Und es ist ein weiteres Beispiel – wie bereits vorhin mit dem Umbau gesagt –, wenn die Lokalitäten nicht stimmen, dann wird es noch schwieriger, gute Arbeit zu leisten. Hier sind wir gefordert und die Justizkommission wird am Ball bleiben, dass dies auch umgesetzt werden kann.

Alles in allem hatten wir Lob gehört für die Staatsanwaltschaft und ich denke, dieses Lob ist mehr als berechtigt. Ich will noch kurz auf zwei Punkte eingehen, die der Justizkommission wichtig sind.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter hat es bereits vorher gesagt, wir wollen, dass die Justiz im Wallis entpolitisiert wird. Dieses Bekenntnis wurde in diesem Saal schon oftmals gesagt. Aber leider vergisst man bei den Wahlen oftmals, dass eine Entpolitisierung stattfinden sollte. Meine Damen und Herren, arbeiten wir daran. Machen wir die Justiz Politik unabhängig. Es wird die Qualität der Justiz weiter erhöhen und wie ich bereits vorhin gesagt habe, Gerichte fällen Entscheide und keine politischen. Das im Gegensatz zu gewissen Äusserungen von heute Morgen.

Eine letzte Bemerkung (die gehört zwar nicht zur Staatsanwaltschaft aber ich sage sie hier, weil es sonst keinen Punkt gibt) ist die Prüfung von Unvereinbarkeiten. Im letzten Jahr musste die Justizkommission oftmals Unvereinbarkeiten von Mitgliedern des Grossen Rates prüfen. Wir sind dabei inzwischen fast zu Spezialisten geworden, sind aber auch erschrocken, als der Staatsrat gesagt hat, man wolle dieses Thema wie eine heisse Kartoffel vor sich hinschieben. Hier gibt es Unklarheiten. Die muss der Staatsrat an die Hand nehmen, weil so wie das jetzige Gesetz ist, ist es nicht ideal. Die Justizkommission sagt nicht, es sollte in diese oder in jene Richtung gehen, aber man muss dieses Problem einmal lösen.

In diesem Sinne danke ich allen für Ihre Worte und ich danke aber vor allem der Staatsanwaltschaft für die tolle Arbeit. Ich möchte in diesen Dank auch das DSSI einschliessen, welches sowohl bei den Einbürgerungen wie auch bei anderen Fragen jeweils eine gute Arbeit leistet, auch im Bereich der Polizei. Ich denke, die Walliser Justiz ist auf dem richtigen Weg und die Justizkommission wird dafür sorgen, dass dort wo es noch kleine Unklarheiten gibt, diese gemeinsam mit den Verantwortlichen geklärt werden. Ich versichere Ihnen, wir werden auch diese Wünsche, die heute angebracht worden sind, einmal detailliert und sorgfältig prüfen.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung der Walliser Justiz und im Namen der Justizkommission für Ihr Vertrauen.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Je pars du principe que nous avons ainsi pris connaissance du rapport du ministère public pour l'année 2011.

## **6. RAPPORT D'ACTIVITE 2011 de la commission cantonale de protection des données et de la transparence**

### **JAHRESBERICHT 2011 der Kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission**

#### **Discussion générale:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Anne-Lyse Salamin Perruchoud, PDCC:*

Le rapport que nous a livré la préposée à la protection des données est fort complet et nous l'en remercions.

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la nouvelle loi cantonale sur l'information du public, la protection des données et l'archivage a fortement compliqué sa tâche. En effet, cette nouvelle loi consacre le principe de la transparence et de l'accès simplifié aux documents officiels alors que la loi précédente se basait sur le principe du secret des activités administratives.

Comme toute nouvelle législation, l'application de cette loi engendre de nombreuses incertitudes et la tâche de la préposée à la protection des données a fortement augmenté, notamment en ce qui concerne le nombre de questions courtes qui lui ont été posées. A ce sujet, il serait peut-être utile que M<sup>me</sup> Sury intensifie la formation et l'information apportée au public ainsi qu'aux communes, notamment par mailing ou en utilisant tout autre moyen de transmission d'informations moderne.

Malgré tout, les coûts de la protection des données interpellent le groupe PDCC. En effet, d'un budget de 100'000 francs en 2010, on a passé à des coûts qui avoisinent 300'000 francs en 2011 et des budgets qui atteindront 500'000 francs, selon ce qui figure dans la réponse à la motion 7.010 du député Philipp Matthias Bregy. Alors qu'il était tout d'abord question d'engager la préposée à un taux de 50%, elle est maintenant occupée à un taux de 124%.

En attendant que le statut du préposé à la protection des données soit réexaminé en début de législature suivante, le groupe PDCC enjoint M<sup>me</sup> Sury de respecter le mandat qui lui a été octroyé et de faire en sorte que son budget reste dans ce cadre-là, d'autant plus que le budget de l'année semble, si ce n'est épuisé, tout au moins fortement entamé.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Markus Truffer, CVPO:*

La petite souris est devenue un grand éléphant.

Le budget 2010 prévoyait 100'000 francs pour la préposée à la protection des données. Dans les comptes 2011, presque un demi-million a été payé à M<sup>me</sup> Ursula Sury.

La motion du 9 mai 2011 du groupe CVPO intitulée «La préposée des données – des coûts en ordre?» a été acceptée par le Parlement et le Bureau du Grand Conseil. Malgré cela, le groupe CVPO précise encore une fois ses exigences:

- nouvelle mise au concours en 2013
- un salaire raisonnable (les coûts y relatifs dans le canton de Schaffhouse s'élèvent à 88'000 francs, dans les cantons de Fribourg et du Tessin autour de 400'000 francs)
- le nouveau préposé ou la nouvelle préposée paiera ses impôts en Valais
- nous exigeons une solution valaisanne.

Und zum Tätigkeitsbericht!

Die Herausforderung des neuen GIDA und der damit verbundenen Änderungen wurden gut bewältigt. Mit dem Wechsel vom Geheimhaltungsprinzip zum Öffentlichkeitsprinzip sind natürlich Unsicherheiten und Unklarheiten verbunden.

Dass:

1. die Schulung und Weiterbildung in den Gemeinden künftig gefördert werden soll;
2. die Kantonspolizei vermehrt datenschutzkonform arbeiten will;
3. alle Behörden die vom GIDA verlangten Register aller Datensammlungen, die besonders schützenswerte Personaldaten beinhalten, dem oder der Datenschutzbeauftragten melden sollen,

unterstützt die CVPO vorbehaltlos und ermuntert die Datenschutz- und Öffentlichkeitsbehörde in dieser Richtung Schwerpunkte zu setzen.

Die angestrebte umfassende Transparenz der Datenbearbeitung einerseits und die notwendige Kontrolle der Datenschutzgrundsätze andererseits werden nicht leicht unter einen Hut zu bringen sein und bringen vielseitige, intensive Herausforderungen. Und wie will sich die Kommission verhalten, wenn Pfeifenbläser, sogenannte «Whistleblower», im Wallis aktiv werden?

Grazie Sergio Biondo und Deinem Team.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens, PLR:*

Le rapport de l'autorité de protection des données et de la transparence nous décrit parfaitement bien ses missions et attributions. Ce rapport est très complet quant aux détails concernant ce travail, travail très important que ce soit pour la masse de dossiers traités ou pour l'importance de ceux-ci.

Mais quel changement pour le citoyen avec la mise en place de la LIPDA, longtemps, longtemps, très longtemps demandée dans ce Parlement! On le voit bien dans ce rapport, ces diverses demandes auraient été impossibles à faire il y a quelques années et seraient restées sans réponse.

Nous saluons donc le travail fait par cette entité.

Par contre, en ce qui concerne le budget, alors là c'est une autre histoire. Nous reprenons donc les conclusions faites par la commission des finances lors du budget 2012 à ce sujet, soit de diminuer le budget de 137'500 francs et de réexaminer le mandat attribué à la préposée en comparaison avec la solution de la création d'un poste affecté à cette tâche.

Merci.

*M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:*

Le groupe PDCB a analysé le rapport d'activité 2011 de l'autorité cantonale de la protection des données et de la transparence du canton du Valais.

Notre groupe relève particulièrement ceci:

- L'introduction de la nouvelle LIPDA au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a entraîné de nombreux changements pour les différentes autorités du canton.
- Le plus important a été le passage du principe du secret de l'activité administrative à celui de la transparence et à un accès facilité aux documents officiels grâce au principe de la transparence.
- L'importance et l'appréciable travail effectué durant l'année 2011.
- La difficulté d'accomplir certaines tâches, sur les plans cantonal, national et international et de préserver l'objectif prioritaire de la protection des données et de la transparence.
- La police cantonale, le RSV, le Service informatique, quelques grandes communes (lesquelles?) ont fait l'objet d'un audit par la préposée à la protection des données et à la transparence.
- Nous avons de la difficulté à comprendre le calcul des indemnités de la préposée à la protection des données sur la base d'un horaire à 100%, au départ 2'160 heures, travail productif 1'400 heures = 100% et le calcul horaire 2011, 1'737 heures, soit 124,07% (p. 8 du rapport). La préposée à la protection des données et à la transparence n'avait-elle pas été engagée pour un mandat estimé à 50% de temps de travail?
- Le montant de 287'000 francs prévu pour 2012 sera-t-il suffisant pour accomplir toutes les missions de l'autorité cantonale de protection des données et de la transparence?
- Nous constatons que le taux d'activité de 50% décidé par le Parlement ne correspond pas à la réalité, selon ce rapport.

- Dans le même esprit, nous émettons actuellement les plus grandes réserves quant au choix du Parlement, décidé et dicté par ses travées radicales suivies de l'ensemble des minoritaires, quant au choix même de la personne appelée à incarner la transparence et la protection des données au niveau du canton.

Pour la suite, nous espérons que, selon le dernier chapitre du rapport en page 20, l'autorité cantonale de la protection des données et de la transparence s'efforcera de faire mieux à l'avenir.

Merci de votre écoute.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

La transparence: c'est un beau mot mais, à l'usage de cette loi qui porte à peu près le même nom, ça n'est à peu près qu'un mot qui, trop souvent, est un peu vide de sens.

Dernier exemple en date: hier, le chef du Département de la santé évoque une décision du Conseil d'Etat, très importante parce qu'elle donne des garanties sur des sujets qui sont au cœur de ce que nous discutons ces jours-ci, à savoir la planification hospitalière avec des attentes dans le Haut-Valais, des attentes pour tout le canton sur le site de Sion. Nous demandons un extrait de cette décision, et nous l'attendons toujours.

Donc, en tout cas pour moi, la transparence, une fois de plus, ce ne sera qu'un mot si nous n'obtenons pas au moins une copie ou un extrait de cette décision, à moins qu'elle ne soit si secrète qu'elle doive être cachée aux Valaisans.

Dans l'immédiat, pour nous, il reste une seule chose: c'est que cette préposée, elle coûte trop cher, beaucoup trop cher pour ce qu'elle apporte concrètement aux administrés et aux collectivités publiques.

On l'avait déjà dit, nous n'étions pas les seuls, et puis je crois que ce sera l'occasion, la prochaine fois qu'on fera le budget, de s'en souvenir.

*M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:*

La commission de gestion a pris connaissance du rapport de l'autorité cantonale de protection des données et de la transparence du canton du Valais.

Nous avons aussi pris connaissance du rapport de la délégation de la commission de justice concernant ce sujet.

Nous sommes surpris par la dérive que prend le mandat attribué à la préposée à la protection des données. Nous avons vraiment l'impression que sur le bateau, baptisé «Protection des données et transparence», il n'y a plus de capitaine et que ce bateau prend l'eau de toutes parts. Oh!, ce n'est pas encore le naufrage du Costa Concordia mais, tout de même, nous demandons au capitaine de remonter à bord! Donc, peut-être faudra-t-il engager un ou une deuxième préposée pour analyser la transparence de la gestion de ce mandat attribué à M<sup>me</sup> Sury.

La commission de gestion demande donc à la préposée en place qu'elle s'en tienne strictement au mandat qui lui a été attribué.

La commission de gestion demande à la commission de protection des données que les prestations effectuées par la préposée soient soumises au contrôle de sa part, premièrement, sous l'aspect du bien-fondé des prestations effectuées en liaison avec le mandat attribué et, deuxièmement, sous l'aspect quantitatif des prestations.

Dans l'intervalle et en collaboration avec la commission de justice, la commission de gestion va rester attentive à l'évolution de ce mandat.

Merci.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:*

Die Justizkommission hat all die aufgeworfenen Fragen ebenfalls diskutiert und behandelt. Ich möchte vorweg Eines festhalten: Die Justizkommission kritisiert nicht die Qualität der Arbeit sondern der Umfang und die ausufernde Gestaltung des Mandates.

Wir sind überzeugt, dass die Datenschutzkommission wie auch Frau Sury gute Arbeit leisten, doch sie leisten weit mehr, als sie sollten oder als ihnen der Gesetzgeber vorgegeben hat. Alle meine Vorredner haben richtig festgestellt, es war einmal ein 50%-Mandat. Heute sind es 300-400 Stellenprozent. Statt 100'000 Franken kostet es in Kürze bald eine halbe Million Franken. Hätten wir nicht im letzten Jahr über 100'000 Franken gekürzt, wären es schon 400'000 Franken gewesen.

Die Justizkommission ist der Überzeugung, dass dies nicht mit dem Auftrag vereinbar ist. Die Justizkommission sagt nicht, ob man weniger arbeiten sollte, zu weniger Lohn oder ob es einen neuen Auftrag braucht und damit mehr Geld gesprochen werden sollte. Die Justizkommission will einzig, dass der Entscheid des Grossen Rates umgesetzt wird. Und demzufolge wird es nötig sein, meine Damen und Herren, dass wir hier diese Situation noch einmal neu besprechen und neu definieren. Es kann nicht sein, dass einzelne Personen irgendeinen Weg wählen und ihr Mandat ausschweifend gestalten. Ansonsten ist der Staat nicht mehr führbar und ich weiss nicht, ob wirklich der Kapitän das Schiff verlassen hat, Herr Laurent Léger, ich habe einfach das Gefühl, der Kapitän macht lieber eine bisschen grössere Reise, weil es dann ein bisschen lukrativer ist.

Trotz allem: Datenschutz ist wichtig, Transparenz ist wichtig – Herr Grossrat Jean-Luc Addor hat das richtig gesagt. Die Justizkommission setzt sich dafür ein, dass diesen Vorkommnissen Rechnung getragen wird. Die Justizkommission wird aber auch dafür sorgen, damit eine klare Definierung des Mandates erfolgt und dass diesem Mandat auch nachgelebt wird.

Wir danken der Datenschutzkommission für die geleistete Arbeit, weil wir überzeugt sind, dass die Qualität grundsätzlich stimmt.

Damit rede ich heute zum letzten Mal als Präsident der Justizkommission. Ich möchte es nicht unterlassen, allen Mitgliedern der Justizkommission für ihre Arbeit recht herzlich zu danken. Wir hatten viele Sitzungen, wir hatten schwierige Themen, wir hatten viel Arbeit und meine Mitglieder der Kommission haben hier tollen Effort geleistet. Ihnen allen einen herzlichen Dank! In diesem Sinne habe ich geschlossen.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission de justice.

Nous avons ainsi réglé le point 6 et pris connaissance de ce rapport.

**Traitement: Grand Conseil**

**Behandlung: Grosser Rat**

#### **7. MOTION**

**des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Bernard VOGEL, CVPO,  
concernant la préposée à la protection des données – des coûts en ordre?  
(09.05.2011) (7.010)**

#### **MOTION**

**der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Bernard VOGEL, CVPO,  
betreffend Datenschutzbeauftragte – Kosten im Lot? (09.05.2011) (7.010)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Bureau du Grand Conseil / Schriftliche Antwort des Büros  
des Grossen Rates)**

*Le président:*

Le Bureau du Grand Conseil vous a donné la réponse qu'il entendait donner à cette motion, en acceptant la motion.

Je passe néanmoins la parole à son auteur.

*Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

So schnell kann es gehen, dass man im Leben einfach die Kappe wechseln muss. Einmal ist man der sachliche Kommissionspräsident, anschliessend darf man ein bisschen emotionaler wieder der Abgeordnete sein.

Meine Damen und Herren, ich habe es vorhin bereits angedeutet, ich bin froh – ich habe die Voten heute hier in diesem Saal gehört. Ich bin überzeugt, was hier abläuft, das funktioniert nicht. Wir müssen Massnahmen ergreifen, dieses Mandat wieder auf ein vernünftiges Mass zu reduzieren. Wir haben vom Präsidium des Grossen Rates – mit Unterstützung von Herrn Claude Bumann – eine ausgezeichnete Antwort erhalten, die nicht nur sagt, dass eine Überprüfung nötig ist sondern auch Wege aufzeigt, wie wir diese Überprüfung machen könnten und wie wir neu entscheiden könnten.

Markus Truffer hat heute gesagt: «la petite souris est devenue un grand éléphant». Ich möchte es nicht nur an die Person von Frau Sury anhängen, ich möchte einfach sagen, dieses System ist vollkommen aus dem Ruder gelaufen. Wir müssen es korrigieren und ich bitte Sie, meinen Damen und Herren, helfen Sie mit, dass wir hier die Kosten im Griff behalten bevor es zu einer Explosion kommt.

Ich danke Ihnen in diesem Sinne für die Annahme unserer Motion. Ich danke auch für die sehr detaillierte und professionelle Antwort.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

La motion est, cependant, combattue.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens, PLR:*

Nous venons de parler du rapport de la protection des données et de la transparence.

Les groupes, dans leur majorité, ont admis la complexité du travail accompli et la nécessité d'une telle institution, et ont fait part de leur désapprobation quant aux coûts très mal maîtrisés.

Maintenant, si ce postulat – je l'appelle ainsi parce que, en vérité, ce n'est pas une motion – est présenté, c'est tout simplement parce que le cahier des charges originel était taillé pour – pour ne pas dire par – une personne définie, nouvellement retraitée et qui n'a pas été choisie par ce Parlement en 2009.

Sans doute, lors de l'élaboration du cahier des charges, la décision du montant affecté à cette tâche et la masse de travail en question n'ont-elles pas été étudiées avec toute l'attention requise.

Mais, cette motion(postulat) paraît caduque, le rapport précédent que nous venons de traiter répondant aux demandes faites par les motionnaires du groupe CVPO mais aussi et surtout la commission des finances, dans son rapport sur le budget 2012 – je vous en ai fait part tout à l'heure mais je le répète – désire ou a diminué le budget de 137'500 francs et veut réexaminer le mandat attribué à la préposée en comparaison avec la solution de la création d'un poste affecté à cette tâche.

De plus, la commission de justice est intervenue aussi sur cette question.



Alors, les conclusions conjointes de la commission des finances et de la commission de justice sont, à notre sens, amplement suffisantes pour que cette motion du groupe CVPO soit superflue.

*Le président:*

Merci Madame la députée.

Je passe à nouveau la parole à l'auteur de la motion.

*Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

Wir sind anderer Meinung. Die Motion ist nicht hinfällig und vielleicht noch eine Erklärung. Es ist nicht ein Postulat. Wer im Reglement nachschaut, liest: Änderungen, die man im Ablauf des Grossen Rates macht, sind mit einer Motion einzureichen.

Diese Motion ist notwendig. Sie ist wichtig damit wir zukünftig auch über diese Frage diskutieren können. Das Präsidium und Herr Claude Bumann haben eine erste wichtige Arbeit geleistet und nun, meine Damen und Herren, sind wir an der Reihe. Wir müssen hier Klarheit schaffen. Es waren sich heute in diesem Saal fast alle einig, dass es so nicht geht. Also, haben wir nicht Angst von unserer eigenen Courage und lösen wir das Problem. Ich danke Ihnen für die Zustimmung zu dieser Motion.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Effectivement, vous m'avez pris de vitesse mais je voulais rappeler à la députée Brigitte Diserens que, sur la forme, je la renvoie à l'article 104 alinéa 2 de la loi, et c'est effectivement une motion et en aucun cas un postulat puisqu'on traite une affaire interne du Parlement.

Ces considérations formelles mises à part, est-ce que vous maintenez le combat contre la motion.

J'imagine que oui, nous allons donc voter.

**Par 68 voix contre 36 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 7.010 du député Philipp Matthias Bregy.**

Cette motion ayant été acceptée au stade du traitement, le Bureau du Grand Conseil est chargé de poursuivre la mise en œuvre de cette problématique dans le sens de la réponse qu'il vous a déjà donnée.

**8. RAPPORT  
de la commission de justice  
sur le rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des  
établissements pénitentiaires valaisans**

**BERICHT  
der Justizkommission  
über den Schlussbericht betreffend die Organisationsanalyse der Walliser  
Strafanstalten**

**Discussion générale:**

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Anne Levrard, PDCC:*

Le groupe PDCC a pris connaissance avec intérêt et inquiétudes des rapports très complets qui nous ont été remis par la commission de justice et par la commission de gestion concernant le fonctionnement et la situation actuelle dans les établissements pénitentiaires valaisans.

Les sérieuses critiques concernant les nombreux problèmes de fonctionnement des établissements et la recommandation de devoir entreprendre des démarches d'envergure sont très alarmantes, d'autant plus que les dysfonctionnements constatés sont récurrents depuis plus de 15 ans.

Les défauts ou déficiences conséquentes constatées en matière de sécurité passive laissent présager des investissements importants afin d'assainir en profondeur les infrastructures actuelles.

Le manque chronique de personnel disposant des connaissances spécialisées à la population carcérale, le taux d'absentéisme, l'insécurité dans l'environnement de travail et le peu d'unanimité dans l'appréciation des relations hiérarchiques péjorent fortement la sécurité active de nos établissements.

Les carences dans le domaine médical, dénoncées déjà en 1998, et la dénonciation du contrat de prestations en partenariat avec l'Hôpital du Valais posent également grands soucis, d'autant plus que l'on constate un accroissement considérable des besoins en mesures thérapeutiques et traitements médicaux. Il devient impératif et urgent de mettre tout en œuvre pour pallier ces années de manque de visions et surtout de revoir la stratégie de la direction afin d'améliorer les processus d'exploitation, en tenant compte également des conséquences de l'éventuelle suppression de l'automatisme des jours-amendes au profit d'un retour à des incarcérations.

Nous souhaitons que M<sup>me</sup> la cheffe du DSSI reprenne sérieusement en main ce domaine et nous propose, comme souhaité par la commission de justice, une stratégie claire et engagée avec la fixation des priorités et une définition rigoureuse des plans d'actions.

Le groupe PDCC a, par ailleurs, déposé un postulat urgent concernant la sécurité dans les pénitenciers, en particulier à Pramont.

Merci de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Je n'interviendrai qu'une fois sur ces deux rapports au nom du groupe PLR.

Il convient, d'abord, de relever quelques éléments importants:

Premièrement, 26 cantons – 26 législations. Chaque canton doit élaborer sa propre législation en matière d'exécution des peines et des mesures, celle-ci n'étant pas réglée par une loi au niveau fédéral.

Deuxièmement, le droit valaisan distingue l'exécution en milieu ouvert et l'exécution en milieu fermé. Cette situation est insolite et unique en Suisse. Elle constitue un argument plaidant en faveur de la création d'un service pénitentiaire regroupant sous le même toit tous les domaines de la privation de liberté.

Le groupe PLR soutient la réorganisation proposée.

Le système pénitentiaire valaisan aujourd'hui est très complexe parce que plusieurs services se partagent des tâches et compétences concernant la privation de liberté:

- le Service administratif et juridique des institutions comme autorité d'exécution pour les peines et mesures en milieu ouvert (art. 20 LACP);
- la direction des établissements pénitentiaires valaisans responsable de l'exécution pour les peines et mesures en milieu fermé;
- le Service de la population et des migrations pour les décisions provisoires en vue de refoulement;
- le Département des finances pour l'exécution des jugements lors de la confiscation des biens.

A ces quatre services, il convient d'ajouter:

- l'autorité de probation pour apporter l'aide nécessaire sur requête et
- la commission de justice pour les recours en grâce.

Vous voyez aisément la difficulté pour se retrouver dans cette structure éclatée.

La commission de gestion met le doigt sur les défauts ou déficiences en matière de sécurité, suivie par la commission de justice qui relève également les insuffisances des infrastructures (le projet de Crêtelongue en souffrance notamment).

Le manque chronique de personnel, évoqué par ma préopinante, est également relevé par la commission de justice. A ce sujet, le tableau statistique de la commission de gestion mériterait une interprétation plus détaillée quant à la fonction occupée réellement par les collaborateurs. De nombreux postes sont dévolus à des tâches administratives et les effectifs réels du personnel de terrain (agents de détention, assistants sociaux) sont insuffisants. Les professionnels du terrain manquent. Le taux de rotation du personnel, les problèmes de santé de ces agents confrontés à des situations stressantes nous inquiètent. Le remplacement des collaborateurs absents pour cause de maladie pose le problème du recrutement de personnel qualifié.

Le groupe PLR prie le département d'examiner en profondeur l'affectation du personnel.

Nous ne partageons pas l'avis de l'auditeur quant à la fermeture de Brigue, unité fonctionnant de manière rationnelle et peu onéreuse, et du changement d'affectation de la prison de Martigny. Ces deux unités, par leur position géographique, apportent un soutien indispensable au ministère public du Haut et du Bas-Valais par leur proximité du lieu d'instruction. Elles apportent également la souplesse d'organisation nécessaire au système de détention et favorisent la séparation des membres d'un même gang en évitant les risques de collusion.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR ne partage pas les conclusions de l'audit et soutient en ce sens les positions de la commission de gestion et de la commission de justice.

L'avenir de la médecine pénitentiaire nous préoccupe et il y a urgence. L'augmentation des mesures thérapeutiques institutionnelles, les coûts qui en découlent ne doivent pas être sous-estimés.

Les graves problèmes internes de communication liés à la hiérarchie sont relevés depuis des mois sans amélioration.

Les différentes commissions sont unanimes mais tout est suspendu aux rapports du comité de pilotage et des groupes de travail annoncés pour fin juin. Le groupe PLR doute fort que ces rapports soient connus avant l'été. M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat peut-elle nous rassurer à ce sujet?

La possibilité de faire appel à des experts externes est évoquée afin de conforter les réflexions internes dans leur détermination. A ce sujet, la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police bénéficie encore pour quelque temps des compétences de son secrétaire général, M. Henri Nuoffer, personnalité dotée d'une connaissance remarquable du système carcéral suisse. Nous suggérons au département de l'associer à ses réflexions.

En conclusion, le groupe PLR salue le travail effectué par la commission de gestion et la commission de justice qui mettent en évidence les problèmes.

Les rapports s'empilent, mais rien ne change.

La situation demeure inquiétante et nous restons dans l'attente de mesures concrètes.

Merci pour votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Der Auftrag des Audits war klar: Analyse der Organisation. Der Auftrag datiert vom 16. Februar 2011. Im August ging dann der Bericht ein und die Ergebnisse lassen aufhorchen, insbesondere bezüglich der Personalunterdotation.

Doch was ist bis heute passiert? Dem Bericht der JUKO ist zu entnehmen, dass die erste getroffene Massnahme – es wird ja nur diese zitiert –, die Einsetzung eines Steuerungsausschusses mit acht Arbeitsgruppen war. Erste Massnahmen sollen erst Ende 2012 umgesetzt werden. Die CSPO ist der Ansicht, dass die Frist unverhältnismässig lang ist, wenn davon auszugehen ist, dass sogar ein privater Sicherheitsdienst engagiert werden musste, um die Personalunterdotierung zu überbrücken. Für die CSPO sind das unhaltbare Zustände.

Kommt hinzu, dass gewisse Unzulänglichkeiten schon seit 15 Jahren bekannt sind. Es braucht zusätzliche Mittel, das ist unbestritten. Jedoch aufgrund der ausgezeichneten Jahresabschlüsse des Kantons und der erneuten Steuergesetzrevision, über welche wir heute abstimmen werden, wären ja Millionen vorhanden, doch diese Mindereinnahmen werden anders eingesetzt. Es wäre also durchaus möglich und die Ressourcen wären da, um mehr Personal für mehr Sicherheit für Personal und Insassen zu engagieren.

Die Schaffung einer neuen Dienststelle für Justizvollzug und Gesetzesänderungen werden vorgeschlagen. Wenn dies zu mehr Effizienz und Effektivität führt (um nur ein Ziel zu nennen welches eine heute noch zu diskutierende Motion anstrebt), dann ist die CSPO dafür. Wenn es jedoch nur darum geht, den Apparat zu vergrössern, sprechen wir uns dagegen aus.

Die CSPO spricht sich auch ganz klar gegen die vorgeschlagene Schliessung der Untersuchungsgefängnisse in Martigny und in Brig aus. Diese Massnahmen bringen mehr Probleme mit sich, als das sie lösen. Diesfalls sollte dringend auch die Ansicht der Polizei und der Staatsanwaltschaft miteinbezogen werden.

Passive und aktive Sicherheit weisen Schwachstellen auf. In einem Fall geht es um 21 Millionen Franken, im anderen um 22 zusätzliche Stellen. Diese Zahlen sprechen eine klare Sprache für einen konkreten und korrekten Strafvollzug, wie es die JUKO zitiert.

Zur Gefängnismedizin: Aus dem Audit erhellt, dass hier Probleme auszumachen sind. Wenn jedoch in der Schweizerischen Ärztezeitung zu lesen ist, dass insbesondere aufgrund der allseits anerkannten bestehenden Personalunterbesetzung die medizinische Versorgung im Widerspruch steht zu den medizinisch-ethischen Grundsätzen der Schweizerischen Akademie der medizinischen Wissenschaften, dann läuten bei uns alle Alarmglocken. Zieht man in Erwägung, was am 15. März 2012 im Untersuchungsgefängnis in Martigny hätte passieren können, weil nur eine Nachwache gemäss Schichtplan im Einsatz war, dann fragt sich die CSPO: Wie lange will der Staatsrat noch auf den Bericht vom Bericht warten, um dann endlich zu reagieren? Der chronische Personalmangel hat mit den im Bericht ebenfalls zitierten personellen Spannungen nichts zu tun – vielleicht ist er ja gerade der Grund dafür. Zudem interessiert die CSPO, welche Lösung jetzt gefunden wurde. Ab dem 1. Juli 2012 wurde mit dem GNW ein neuer Leistungsvertrag verhandelt. Wie sieht die Situation aus?

Trotz allen Bedenken: Der Staatsrat kann die ihm übertragenen Aufgaben im Strafvollzug erfüllen – jedoch unbestrittenermassen nicht optimal. Der chronische Personalmangel hat Auswirkungen auf die Arbeitsbedingungen. Und wenn der Staatsrat an seiner Sitzung vom 2. Mai 2012 beschlossen hat, die Politik zugunsten der Gesundheit und Sicherheit seiner Mitarbeiter zu verbessern, dann gehören sicher die Arbeitsbedingungen in den Strafanstalten in erster Linie dazu. Die CSPO verlangt umgehend Massnahmen, um diesem chronischen Personalmangel Abhilfe zu schaffen.

Die GPK verlangt zusätzliche Analysen und weitere Berichte. Dem ist nichts beizufügen, doch wie bereits erwähnt, der chronische Personalmangel muss behoben werden. Danke.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Je ne m'exprimerai évidemment qu'une fois au sujet de ces deux rapports, qui concernent une même matière et puis un même rapport d'audit, d'abord pour dire que ce

rapport d'audit est fort intéressant mais qu'il est peut-être intéressant de savoir que l'expert dont on nous dit tant de bien est quelqu'un qui n'a pas nécessairement laissé un souvenir impérissable là d'où il vient. Il faudrait peut-être demander à M. le conseiller d'Etat Jean Studer ce qu'il en pense. Cela pourrait nous aider à prendre un peu de distance parfois par rapport à certaines des propositions qu'on trouve dans ce document.

Je ne veux pas revenir sur toute une série de problèmes parce qu'il y a des problèmes sérieux même parfois dans ce service, dans la direction des établissements pénitentiaires et dans un certain nombre d'établissements qui le composent. On en a déjà parlé ici souvent, en particulier du service de médecine pénitentiaire, ou bien d'autres ont été évoqués également par la commission de gestion dans son rapport.

J'aimerais m'inquiéter plutôt ici de ce que l'on soit tenté de démanteler trop vite ce qui n'est certainement pas parfait, ce qui n'a pas peut-être non plus vocation à durer pour l'éternité du simple fait que ça existe, mais d'une organisation qui a été mise en place petit à petit souvent par l'expérience empiriquement par des gens qui savaient, qui connaissaient les réalités du terrain. Et je m'inquiète, nous nous inquiétons en particulier de constater que le peu de décisions qui ont été prises semblent prises un peu hâtivement avant même (parce qu'on met en place un comité de pilotage) que le rapport ne soit tombé, on prend déjà des décisions. Où est la logique dans ce processus? Et surtout ces mesures ou ce qui est annoncé soulève l'interrogation. Je pense en particulier à la prison de Martigny. Il est nécessaire de garder une prison préventive à Martigny tout comme il est nécessaire de garder une prison préventive à Brigue. Si je dis cela, ce n'est pas juste pour faire plaisir aux Haut-Valaisans. Quand j'ai parlé, tout à l'heure, des moyens que nous devons donner à la justice pénale pour faire son travail convenablement, eh bien!, parmi ces moyens, il y a les moyens qu'il est nécessaire de donner aux partenaires de la justice. Il y a la police mais il y a aussi, et c'est de cela dont nous parlons maintenant, les établissements de détention. La députée Anne-Marie Sauthier-Luyet l'a rappelé tout à l'heure, c'est une nécessité pratique dans l'intérêt de l'efficacité des enquêtes que de disposer chez nous dans ce canton d'un nombre suffisant d'établissements de détention. Et même si ça doit coûter un petit peu trop cher pour l'expert, eh bien!, cela ne fait rien parce que, à certains égards et dans certaines limites bien sûr, le bon fonctionnement de la justice n'a pas de prix.

Je pense aussi que le temps des rapports n'est probablement peut-être pas terminé mais qu'il doit toucher à sa fin. Nous appelons de nos vœux des décisions, mais des décisions dont nous espérons qu'elles tiennent compte finalement des avis des gens qui travaillent sur le terrain. C'est cela trop souvent qui manque dans ces beaux rapports et c'est cela qui nous semble important pour que le service retrouve sa sérénité, et tout cela bien évidemment dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la justice au sens large dans ce canton. Merci.

*Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:*

In Namen der Fraktion SVPO/Freie Wähler äussere ich mich an dieser Stelle sowohl zum Bericht der Justizkommission über den Schlussbericht betreffend Organisationsanalyse der Walliser Strafanstalten als auch zum Bericht der GPK über die aktuelle Situation in den Strafanstalten.

Neben dem vom Staatsrat in Auftrag gegebenen Audit hat sich auch die GPK mit den Walliser Strafanstalten befasst. Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat die beiden Berichte der Justizkommission und der GPK geprüft und ist insbesondere mit den Feststellungen der GPK weitgehend einverstanden. Diesbezüglich ist insbesondere auf folgende Punkte hinzuweisen.

Die Vereinfachung der juristischen Regeln im Bereich des Strafvollzugs ist auf jeden Fall zu unterstützen.

Die Probleme im Personalbereich sind unbedingt zu analysieren und entsprechende Vorschläge sind zu unterbreiten. Die personelle Entwicklung sowie die problematischen

hierarchischen Beziehungen sind unbedingt im Auge zu behalten. Diesbezüglich ist die Kommunikation zwischen der Direktion und den Mitarbeitern zu verbessern.

Im Bereich der Gefängnismedizin sind verschiedene Lösungsansätze zu erarbeiten und miteinander zu vergleichen, bevor die politische Behörde zu den verschiedenen Möglichkeiten dann Stellung nimmt.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler spricht sich aber klar und deutlich gegen die Schliessung des Untersuchungsgefängnisses in Brig sowie gegen die Zweckänderung des Untersuchungsgefängnisses in Martinach aus, wie dies in der Organisationsanalyse der Walliser Strafanstalten vorgeschlagen wird. Diese Empfehlung ist für unsere Fraktion inakzeptabel. Wir nehmen deshalb mit Genugtuung zur Kenntnis, dass die GPK sich in ihrem Bericht ebenfalls gegen die Schliessung des Untersuchungsgefängnisses in Brig ausspricht.

Eine Schliessung des Untersuchungsgefängnisses in Brig würde aufgrund der geografischen Lage Probleme im Zusammenhang mit dem Transport mit sich bringen, insbesondere für die Nachhaft. Zudem wären einmal mehr sprachliche Probleme vorprogrammiert. Auch ginge die Flexibilität der Haftorganisation durch die Aufteilung auf mehrere Standorte verloren. Ein Untersuchungsgefängnis in Brig schafft Synergien mit der Polizei und hat auch klare Vorteile durch die Nähe der instruierenden Behörde, der Oberwalliser Staatsanwaltschaft.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler nimmt schliesslich zur Kenntnis, dass die Walliser Strafanstalten im Grossen und Ganzen gut funktionieren.

In diesem Sinne haben wir von den vorgenannten Berichten Kenntnis genommen und verlangen, dass insbesondere die Forderungen der GPK umgesetzt werden.

Ich danke Ihnen.

*M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:*

Cette intervention regroupe bien évidemment les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

Nous avons pris acte avec intérêt des investigations de la commission de gestion et de la sous-commission de justice chargée des naturalisations, recours en grâce et surveillance des établissements pénitentiaires au sujet de la situation actuelle dans les établissements pénitentiaires.

Nous constatons globalement que les conclusions de l'audit, commandé par le département, les analyses de la sous-commission de justice et de la commission de gestion convergent et contiennent une multitude de points communs. Il conviendra notamment de simplifier et d'unifier les règles en la matière afin de gagner en clarté et en efficacité.

Le groupe PDCB salue la décision du Conseil d'Etat pour la mise en place d'un comité de pilotage chargé d'évaluer les propositions de l'audit. Nous souhaitons que ce comité prenne également en compte toutes les conclusions et recommandations émises par lesdites commissions.

Nous prenons acte que les établissements pénitentiaires fonctionnent globalement bien, que le personnel est motivé, mais qu'il reste néanmoins une multitude de points à améliorer.

Nous soutenons tout particulièrement la position de la commission de gestion, au vu des arguments avancés, lorsqu'elle juge inopportuns les projets de fermeture de la prison de Brigue et de changement d'affectation de la prison de Martigny.

Nous attendons que le département, respectivement le Conseil d'Etat, prenne toutes les mesures visant à améliorer la situation sur les points relevés par ces commissions.

Enfin, nous remercions tout le personnel de ces établissements qui a à cœur de mener à bien les missions qui lui sont confiées malgré les difficultés rencontrées.

Le groupe PDCB salue et remercie également les commissions pour les travaux réalisés et leurs recommandations qui permettront, nous en sommes sûrs, de gagner en efficacité et de gommer, à terme, toutes les imperfections détectées.

Merci pour votre attention.

*Herr Grossrat (Suppl.) Marc Wyssen, CVPO:*

In der Tat blieb auch der Strafvollzug von der Gesetzesflut nicht verschont. So gibt es 26 individuelle Gesetzgebungen; im Wallis befassen sich nicht weniger als 15 kantonale Gesetze oder Reglemente mit dem Strafvollzugssystem – was der Verständlichkeit und der Fassbarkeit sicher nicht zuträglich ist. Der Vorschlag, eines eigenen Gesetzes über den Straf- und Massnahmenvollzug ist demnach sicher prüfenswert, sofern eine Vereinfachung resultiert und wir nachher nicht lediglich über ein zusätzliches Gesetz verfügen.

Das Audit fordert mittelfristig die Schliessung des Untersuchungsgefängnisses Brig. Erfreut nimmt die CVPO die Meinung der Justizkommission und der GPK zur Kenntnis, welche sich gegen die Schliessung des Untersuchungsgefängnisses Brig ausspricht. Die CVPO spricht sich denn auch dezidiert für die Beibehaltung des Untersuchungsgefängnisses in Brig aus. Das Untersuchungsgefängnis Brig weist eine Auslastung von 105% auf und ist das einzige Untersuchungsgefängnis im Oberwallis. Eine Schliessung würde erhebliche Transportkosten nach sich ziehen; so müssten die Inhaftierten im Unterwallis beispielsweise für Einvernahmen jeweils zur Staatsanwaltschaft der Region Oberwallis nach Visp und wieder zurücktransportiert werden. Das einzige Untersuchungsgefängnis mit deutscher Sprache würde verschwinden. Gegen eine Schliessung spricht ebenfalls die geografische Nähe der Staatsanwaltschaft Oberwallis zum Untersuchungsgefängnis. Die bisherige Flexibilität der Haftorganisation durch die Aufteilung auf mehrere Standorte würde verloren gehen. Ebenso die Synergieeffekte mit der Polizei und zur Mittagszeit – nicht zu vergessen – die sehr gute Küche des Untersuchungsgefängnisses in Brig.

Das Audit kommt zum Schluss, dass die dem Staat übertragenen Aufgaben mit dem aktuellen System erfüllt werden können. Dennoch beziffert das Audit die nötigen baulichen Massnahmen an den bestehenden Anstalten mit 21 Millionen Franken und schlägt überdies die Schaffung von 22 neuen Stellen vor. Aufgrund dieser Forderung begrüsst die CVPO die Haltung der Justizkommission, welche diesbezüglich vom Steuerungsausschuss sowie von den Arbeitsgruppen verschiedene Varianten mit den jeweiligen finanziellen Auswirkungen verlangt. Insbesondere die Gründe zur Erhöhung des Personalbestandes sind darzulegen, zumal im jetzigen Organigramm der Walliser Strafanstalten 4,4 Vollzeitstellen nicht besetzt sind.

Wie die GPK spricht sich auch die CVPO dafür aus, der Kostenexplosion in der Gefängnismedizin auf den Grund zu gehen. Innert wenigen Jahren haben sich die Kosten für die stationären und therapeutischen Massnahmen verdoppelt. Letztes Jahr betragen die Kosten 150'000 Franken pro Jahr für jede der 13 Personen, für welche eine stationäre therapeutische Massnahme angeordnet wurde. Das sind rund 2 Millionen Franken jedes Jahr.

Die CVPO kann sich den im Bericht der GPK und der Justizkommission gemachten Schlussfolgerungen anschliessen.

Ich danke.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

L'ensemble des groupes a eu l'occasion de s'exprimer sur le point 8.

**La discussion est close.**

*Le président:*

La plupart des orateurs ayant précisé qu'ils intervenaient de manière conjointe pour les deux rapports, je vous propose de fonctionner de la manière suivante: je vais ouvrir la discussion générale sur le point 9, ensuite de quoi je donnerai la parole successivement au président de la sous-commission de justice, le député Willy Giroud, puis au député Laurent Léger, président de la commission de gestion, et enfin bien entendu à M<sup>me</sup> la présidente du Gouvernement si elle souhaite s'exprimer.

Est-ce que tout le monde est d'accord et a compris cette manière de faire?

Cela semble être le cas.

**9. RAPPORT  
de la commission de gestion  
sur la situation actuelle dans les établissements pénitentiaires**

**BERICHT  
der Geschäftsprüfungskommission  
über die aktuelle Situation in den Strafanstalten**

Cf. Annexes-Beilagen p. ss

**Discussion générale:**

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Je commence par un premier constat. Je constate que celles et ceux qui réclament des mesures et plus de personnel sont les mêmes qui, systématiquement au budget, limitent les budgets, voire demandent des baisses de budget. Cherchez l'erreur!

Si la commission de gestion du Grand Conseil s'est intéressée au fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans depuis l'été 2009, le groupe ADG tient à rappeler que des problèmes récurrents existent depuis longtemps, nous pouvons même dire depuis très longtemps, depuis au moins quinze ans selon notre collègue Graziella Walker Salzmann. Rien n'avait été fait avant ces trois dernières années.

Nous saluons l'initiative de la cheffe du département et du Conseil d'Etat d'avoir d'abord mandaté un audit pour examiner de manière approfondie la situation dans sa globalité, identifier clairement les problèmes et faire des propositions d'amélioration.

Nous regrettons bien sûr comme tout le monde le retard pris du fait de la maladie et du remplacement du premier auditeur, et remercions son successeur pour l'excellent rapport rendu qui devrait permettre de faire avancer ce dossier de manière positive.

Nous soutenons la voie choisie par l'exécutif de mettre sur pied un comité de pilotage pour examiner les propositions figurant dans le rapport d'audit et faire ses propres propositions au Conseil d'Etat. Ainsi, le département et le Conseil d'Etat auront tous les éléments en main pour, enfin, agir.

Nous leur demandons, toutefois, de faire preuve de célérité car, tout le monde en convient dans cette salle, il y a urgence.

Comme la commission de gestion, le groupe ADG prend acte et soutient la plupart des recommandations du rapport d'audit, je dis bien la plupart, pas toutes.

Cependant, nous tenons au respect de la séparation des pouvoirs et nous entendons laisser au département et au Conseil d'Etat les compétences exécutives.

Nous nous étonnons aussi de l'incohérence de la commission de gestion qui, en page 13 du rapport, se contredit ouvertement en se prononçant contre les projets de fermeture de la prison de Brigue et de changement d'affectation de la prison de Martigny, puis, deux lignes plus bas, en demandant une analyse détaillée des conséquences de ces deux projets. Ou bien nous avons en main les éléments suffisants pour prendre position ou



bien nous demandons une étude complémentaire si celle-ci est nécessaire. Demander un examen détaillé en disant déjà que les conclusions devront être négatives est soit absurde, soit à la limite de la manipulation.

Ce double langage montre en tout cas qu'il est encore nécessaire d'étudier de manière plus approfondie ces propositions et leurs conséquences. C'est le rôle du comité de pilotage et du département.

Toujours responsable, constructif et cohérent, le groupe ADG ne se prononce donc pas actuellement sur ces points et attend les propositions effectives et les arguments du département et du Conseil d'Etat pour prendre position ultérieurement en toute connaissance de cause.

A part ce point délicat, le groupe ADG partage et soutient l'ensemble des demandes de la commission de gestion, et insiste sur les points suivants:

- il y a urgence pour que les établissements pénitentiaires valaisans respectent le droit cantonal, national et international, notamment en ce qui concerne les droits humains et les conditions de détention ou d'internement administratif;
- il n'est pas acceptable que le Valais soit épinglé régulièrement par l'Office fédéral de la justice et la commission nationale de prévention de la torture, particulièrement en ce qui concerne le respect de la loi sur les mesures de contrainte;
- les problèmes importants de la médecine pénitentiaire, qui semblent être fortement liés à des conflits de personnes, doivent être résolus rapidement après une analyse approfondie de la situation et des besoins, et en coordination – et j'insiste – entre les Départements de la sécurité et de la santé;
- les problèmes de sous-dotation, de gestion et de conduite de personnels doivent trouver rapidement des solutions;
- une meilleure organisation avec la création d'un nouveau Service pénitentiaire doit être étudiée en détail uniquement pour améliorer effectivement le fonctionnement et non pour créer simplement une nouvelle entité étatique.

Pour terminer, vous l'aurez entendu, au nom du groupe ADG, j'ai souvent utilisé le terme rapidement. Nous demandons à la cheffe du département et au Conseil d'Etat de faire preuve de célérité dans ce dossier, sans tomber toutefois dans la précipitation.

Merci pour votre attention.

### **La discussion est close.**

*M. le député Willy Giroud, PLR, président de la sous-commission de justice:*

Si la commission partage la majorité des soucis émis par les différents groupes politiques, il est vrai qu'il n'est jamais facile de faire un rapport sur un autre rapport. La commission s'est donc bornée à faire des constatations pratiques concernant ledit rapport.

Si de nombreux intervenants ont justement dit qu'il fallait attendre les résultats du comité de pilotage, pour les réponses de fond, il faudra justement attendre les résultats des différents groupes de travail du comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat.

Pour le surplus, je suis certain que la cheffe du département va répondre à vos différentes interrogations. Merci.

*M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:*

Je remercie l'ensemble des groupes pour leurs prises de position et pour le soutien apporté au rapport de la commission de gestion mais je ne reviendrai pas sur la demande ou les demandes du député Jean-Henri Dumont car je pense qu'il aurait pu les poser, en cas de mauvaise compréhension de sa part, lors des débats de la commission de gestion dont il est membre.

Comme vous l'avez compris, le rapport de la commission de gestion se veut l'image chiffrée de la situation actuelle des établissements pénitentiaires valaisans.

Vous avez trouvé un rappel du cadre légal, la situation des sites en termes de places de détention, le nombre de postes attribué, le régime de détention ainsi que l'occupation des établissements à des dates précises.

La commission de gestion a effectué certaines constatations et a pris quelques positions.

Nous avons constaté un manque de personnel dans certains établissements, mais cela est-il dû à des postes attribués mais non repourvus, à un problème d'organisation ou à une sous-dotation réelle de personnel pour effectuer les missions attribuées? Je laisserai M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat nous informer sur ce sujet. Mais, en tout état de cause, nous ne pouvons souscrire actuellement à la demande d'augmentation de 22 postes, comme préconisé dans le rapport d'audit. Nous demandons une organisation pénitentiaire en relation avec les priorités et les réalités financières de notre canton, ainsi qu'avec les réalités du terrain, ce qui a été un peu oublié dans le cadre du rapport d'audit.

La commission de gestion demande de renoncer à la fermeture de la prison de Brigue comme préconisé dans le rapport d'audit et cela pour des motifs de situation géographique, de langue et de proximité avec les autres acteurs de la justice, ainsi qu'avec la population.

Dans le même ordre d'idées, nous demandons de renoncer au changement total de régime à la prison de Martigny aux mêmes motifs cités pour la prison de Brigue.

Concernant la médecine pénitentiaire, le sujet est délicat au vu de l'urgence actuelle. Nous avons émis quelques pistes à explorer, mais nous rappelons à M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat que la solution qui sera préconisée devra être un juste équilibre entre la nécessité, l'efficacité et le coût financier.

Madame la conseillère d'Etat, lors de nos visites dans les établissements, nous avons constaté des tensions entre les différents protagonistes des EPV (collaborateurs, direction). Ces tensions proviennent entre autres d'un manque de communications, de décisions non prises, tel le non-renouvellement de postes de travail après des départs, de blocages dans le cadre de la médecine pénitentiaire, etc. La commission de gestion vous demande donc, Madame la conseillère d'Etat, de prendre les décisions urgentes permettant un fonctionnement journalier correct et cela avant les conclusions des commissions de pilotage que vous avez mises en place pour étudier une nouvelle organisation. Ce fonctionnement correct est de votre responsabilité.

Avant de conclure, je profite ici de remercier les responsables et le personnel des EPV pour leur travail au quotidien, travail qui n'est pas toujours évident au vu de la population carcérale qu'ils ont à gérer. Je les remercie pour leur collaboration dans le cadre de l'élaboration de notre rapport.

Au nom de la commission de gestion, je vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission de gestion.

Monsieur le député Jean-Henri Dumont, vous avez droit à une brève correction matérielle.

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Pris à partie personnellement par le président de la commission de gestion, le député Laurent Léger, permettez-moi une brève rectification matérielle.

Le député Laurent Léger a dit ses souhaits que, personnellement, je fasse les remarques que j'ai dites tout à l'heure en séance de la commission.

Peut-être que je vais pallier de manière abusive au secret de fonction concernant les débats de la commission de gestion, mais je tiens ici quand même à préciser, puisque j'ai été pris à partie, que ces remarques ont été faites et que si vous lisez bien le rapport de la commission de gestion, pour les remarques que j'ai dites ici aujourd'hui, vous pouvez peut-être vous imaginer que la seule personne qui n'a pas voté le rapport puisse être une personne que vous pouvez deviner qui ça pourrait être.

Voilà!

C'était un vœu flou mais je crois que c'est relativement clair.

Merci.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich danke allen, die interveniert haben. Ich habe probiert, wirklich aufmerksam zuzuhören.

Es ist effektiv so, wir haben den Bericht von Herrn Brägger – jetzt haben wir den Bericht von der Justizkommission und von der Geschäftsprüfungskommission. Ich denke, das Ganze dient ja schon dazu, mehr in das Detail zu gehen. Bei jedem Bereich – und auch im Strafvollzug – ist es heute ein komplexer Bereich und je mehr Sie alle, und auch ich, von diesem Thema verstehen, umso einfacher sind nachher die Entscheide zu treffen und die Entscheide auch nachzuvollziehen.

Jetzt zum Zeitplan. Es wurde verschiedentlich gesagt, es gehe zu langsam. Ich möchte nochmals daran erinnern, dass Herr Brägger im letzten Jahr im März den Auftrag bekommen hat und er bereits im September seinen Bericht abgegeben hat – das ist wirklich innert kurzer Zeit. Der Staatsrat und das Departement haben diesen Bericht auch analysiert und umgehend eingeleitet, dass wir eine sogenannte Steuerungsgruppe haben und acht Arbeitsgruppen. Die sind momentan voll an der Arbeit. Ich kann Ihnen sagen, es sind total über 100 Personen, die in diesen Arbeitsgruppen sind. Es sind auch Personen vom Strafvollzug, die an der Front sind, die wissen um was es geht. Die Staatsanwaltschaft, das Kantonsgericht, die Polizei und die verschiedenen Dienststellen sind einbezogen. Wir haben auch phasenweise Einbezug vom eidgenössischen Departement was den Strafvollzug betrifft. Was die Frage von Frau Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet anbelangt, ob wir nicht auch noch Herrn Nuoffer einbeziehen möchten. Herr Nuoffer ist ja noch Sekretär der Westschweizer Justiz- und Polizeidirektorenkonferenz (wir haben nach langem einen Nachfolger gefunden) und er macht jetzt noch eine Übergangszeit und er ist eigentlich dann schon ziemlich belastet, wie er das selber gesagt hat. Aber wenn wir Bedarf haben, nehmen wir gerne Experten hinzu.

Ich probiere auf die einzelnen Fragen, wie sie in der Reihenfolge gestellt wurden, einzugehen und hoffe, dass ich Ihnen die Antworten geben kann.

Zu den Investitionen. Dort möchte ich ganz klar sagen, was die Sicherheit betrifft im Gefängnis Les Iles und auch in Martigny, die passive Sicherheit, die Einrichtung ist sehr gut. Was die Sicherheit von Crêtelongue betrifft, diese ist nicht gegeben und das Projekt, einen Neubau in Crêtelongue zu errichten, ist ja schon weit fortgeschritten. Es gab schon den Wettbewerb und ich beabsichtige wirklich noch im Verlauf dieses Jahres oder in der ersten Session im neuen Jahr mit diesem Projekt vor den Grossen Rat zu kommen.

Was den Personalmangel betrifft, wurde auch verschiedentlich gesagt, wir hätten zu wenig Personal. Das ist so und das kann dann wieder eine Folge haben, dass die Leute in ein «Burnout» kommen, dass sie kündigen. Dem ist entgegenzuwirken. Ich möchte hier nur sagen, was wir schon unternommen haben. Das Audit hat festgestellt, dass wir mehr Personal brauchen. Jetzt haben wir kurzfristig von der Lohnmasse, die nicht gebraucht wird im Jahr 2012, von der Polizei zwei Stellen freiarbeiten können. Diese zwei Stellen werden im Jahr 2012 den Gefängnissen zur Verfügung gestellt. Aber sonst brauche ich hier Ihre Zustimmung, wenn ich das Personal erhöhen will und das ist ja schon wieder das Budget

2013 das wir beraten. Ich habe dort beantragt, aber das wird dann der Gesamtstaatsrat sagen, wie viele Stellen wir neu schaffen können und hier im Parlament werden Sie entscheiden, ob das geht oder nicht. Ich möchte hier nur eine Zahl nennen, damit man sieht, was sich dort abspielt. Heute sagt man in der Sicherheit: eine Person ist keine. Das heisst, wenn während der Nacht ein Gefängniswärter die Anlage und die Insassen bewacht, genügt das nicht. Wenn etwas passiert, kann die eine Person nicht adäquat reagieren. Wir haben das Beispiel – gebracht von Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann – von dem Brand in Martigny. Die Wächterin hat sofort reagiert und Gott sei Dank kam auch die Polizei sehr schnell. Aber sonst sagt man in der Sicherheit heute, es braucht immer zwei Personen. Wenn ich jetzt Martigny, Sitten, Brig, Pramont und noch Crêtelongue nehme, sind das fünf Anstalten. Wenn wir zwei Personen rund um die Uhr haben wollen (jetzt haben wir immer eine), heisst das drei Schichten à acht Stunden, plus die Ferien, das macht rund 3,6 Personen – nur um in einer Anstalt einen 24-Stunden-Service mit zwei Personen zu garantieren. Wenn wir das multiplizieren, gibt das sehr schnell 18 neue Stellen, nur um diese Bewachung zu organisieren. Da haben wir noch gar keine Personen, die mehr für die Ateliers zuständig sind oder auch die Reintegration.

Es wurden auch Fragen aufgeworfen, was im medizinischen Bereich läuft. Auch dieser Bereich ist sehr komplex. Wir haben eine Konvention zwischen dem Gesundheitsdepartement, dem Departement für Sicherheit und dem Spitalnetz Wallis. Diese Konvention wurde einseitig vom Spitalnetz gekündigt. Aufgrund der geführten Diskussionen ist das Netz einverstanden, die Konvention weiterzuführen und momentan sind es der Kantonsarzt, Herr Georges Dupuis, und Herr Brägger, die suchen, wo die Probleme aktuell sind, damit wir funktionieren, damit die Gefängnismedizin tagtäglich funktionieren kann und zugleich sollen sie auflisten, wo die längerfristigen Probleme sind, was muss eingeleitet werden, um eine adäquate Gefängnismedizin zu haben. Dorthinein gehen auch die neuen therapeutischen stationären Massnahmen. Es ist ja vielmals so, dass heute nicht mehr ein geschlossener Strafvollzug für eine Person anberaumt wird, sondern dass die Person eine therapeutische stationäre Massnahme braucht. Die kann in einer geschlossenen Anstalt sein oder die kann auch in einer Psychiatrie sein, die geschlossen ist. Dort soll dann die erweiterte Arbeitsgruppe auch Grundlagen liefern, was wir entscheiden.

Ich möchte nochmals sagen, das Audit, das hat aufgezeigt, wo der Experte Schwachpunkte sieht. Es ist jetzt an der Steuerungsgruppe, den Arbeitsgruppen, genauer zu analysieren, wollen wir in diese Richtung gehen oder nicht. Sie bringen auch mehr Zahlenmaterial; sie sagen auch um was es geht. Ich bringe hier das Beispiel von dem Untersuchungsgefängnis Brig. Der Auditor hat gesagt aus seiner Sicht ist «ein Untersuchungsgefängnis mit nur vier Personen, die dort angestellt sind, zuwenig sicher. Wenn ihr das aufrecht erhalten wollt, müsst ihr die Sicherheit verstärken oder schliessen.» Jetzt ist die Arbeitsgruppe daran, und sie sind alle schon weit fortgeschritten (sie tagen wirklich häufig – auch die Steuerungsgruppe tagt rund einmal pro Monat) und sie sagen, was in Brig zu machen ist. Ich kann Ihnen sagen, sie bringen gute Argumente – dafür und dagegen – und sie bringen auch gute Argumente für Martigny und für die weiteren Anstalten.

Frau Sauthier-Luyet hat auch gesagt, wir haben eben 26 verschiedene Gesetze und wir im Wallis haben eine Spezialität: Der offene und der geschlossene Strafvollzug ist nicht bei der gleichen Dienststelle. Bei den Gefängnisanstalten der geschlossene Strafvollzug und der Strafvollzug in der offenen Form und die Bewährungshilfe sind im juristischen und administrativen Dienst des Departementes. Zugleich ist die sogenannte Administrativhaft von Personen, die ausgeschafft werden oder die Beugehaft für Flüchtlinge in der Dienststelle für Bevölkerung und Migration. Der Auditor schlägt vor, dass wir alles zusammen zu einer Dienststelle regroupieren. Dort bin ich daran, aber ich kann nicht sagen, dass ich das heute beschliessen kann. Wenn wir das machen – und der Bericht ist fast fertig; der Entwurf auch – , kommt das hier ins Parlament. Ich hoffe sehr, dass wir bereits im September diesen Entwurf behandeln können, ob alles unter eine Dienststelle gruppiert wird. Wenn man eben sieht, wie der Ablauf geht, wenn das im September kommt, braucht es je nach dem eine zweite Lesung und dann ist die Inkraftsetzung wirklich frühestens am 1. Januar 2013.

Ich möchte vielleicht noch etwas zum Auditor selber sagen. Herr Grossrat Jean-Luc Addor, Sie haben dort irgendwo Zweifel aufkommen lassen. Der Auditor hat die Kenntnis von einer Gefängnisanstalt. Er war Direktor im Kanton Neuenburg. Er hat diese Funktion aufgegeben und ist jetzt mehrheitlich Lehrbeauftragter an den Universitäten Bern und Lausanne. Er ist in zahlreichen Arbeitsgruppen auf schweizerischer Ebene und ich denke, er kennt die Philosophie, er kennt die Gesetze aber er kennt auch die Praxis, wie es in einem Gefängnis notwendig ist.

Auf alle Fragen kann ich Ihnen hier nicht jetzt Antwort geben. Es sind dann wirklich die einzelnen Rapporte, die kommen und die werden Ihnen dann auch eines Tages zur Verfügung stehen, wenn die abgeschlossen sind. Dann muss man dann eben abwägen, was es braucht.

Ich möchte hier mit dem Satz schliessen – und zwar habe ich den von Barack Obama gehört. Obama hat als Wahlslogan dazumal gebraucht: «listen, learn and lead.» Zuhören was läuft – ich probiere zuzuhören –, sei das auf die verschiedenen Berichte aber auch auf Ihre Interventionen. Daraus sind Schlüsse zu ziehen und dann sind Entscheidungen zu treffen. Aus meiner Sicht wird es so schnell als möglich gehen, aber eben die Phase von «listen and learn» muss auch abgeschlossen werden.

Ich hoffe in dem Sinn wirklich, dass ich bald einmal auch hier vor das Parlament mit den ersten Schritten kommen kann, aber das Ganze ist ja so komplex und es gilt die grundsätzlichen Richtungen festzulegen wenn es darum geht, die Kultur zu ändern; wenn es darum geht, Kommunikation innerhalb dem Direktor und seinen Leuten zu ändern. Das ist ein Kulturwandel und nicht ein Akt, den Sie hier im Parlament beschliessen können. Das ist ein Arbeitsprozess, der es heute aus meiner Sicht einzuleiten gilt und der es zu begleiten gilt, damit zukünftig auch dort unser Personal nicht nur in Gesundheit leben kann sondern auch in einer befriedigten Art und Weise im Dienste der Gesellschaft im Gefängnis die Insassen betreut und bewacht.

Ich danke allen, die interveniert haben und hoffe auf eine weitere gute Zusammenarbeit, in dem Sinn, dass ich einen konstruktiven Dialog wünsche und dessen bin ich mir sicher, der hat heute hier sehr gut angefangen.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Nous avons ainsi réglé les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

## **10. NATURALISATIONS EINBÜRGERUNGEN**

### **LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION**

*Commission de justice / Justizkommission*

*M. le député Willy Giroud, PLR, président de la sous-commission des naturalisations:*

Si 11 dossiers comprenant 15 de nos confédérés venant des cantons de Lucerne, Genève, Jura, Bâle-Ville, Argovie, Vaud, Appenzell et Fribourg ne nous ont pas été soumis car, pour les confédérés, cela se fait de manière directe devant le Parlement, nous avons auditionné, durant 12 jours, 655 personnes représentant 322 dossiers différents.

Trois dossiers comprenant quatre personnes ont fait l'objet d'une non-entrée en matière de la part de notre sous-commission et donc d'un report d'une durée de 6 mois à une année de la décision de la commission, et cela pour des critères de connaissances linguistiques insuffisantes d'une des deux langues officielles pratiquées dans notre canton. Ces personnes auront tout loisir de se représenter devant notre commission lorsqu'elles maîtriseront l'une de nos langues.

Nous avons le plaisir de vous présenter 319 dossiers acceptés pour un total de 651 personnes.

Je vous prie, par votre vote, de bien vouloir les accueillir comme nouveaux citoyens valaisans.

J'aimerais encore ici les féliciter pour leurs démarches et également relever la qualité des entretiens que nous avons eus avec toutes ces personnes.

Merci pour votre écoute et pour votre précieux soutien.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la sous-commission.

Je n'ai aucune demande de parole.

Je pars donc du principe que nous pouvons voter en bloc la naturalisation sur l'ensemble de ces dossiers.

**Les demandes de naturalisation, telles que proposées, sont acceptées par 105 voix et 3 abstentions.**

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich möchte hier ganz kurz aber dennoch herzlich danken für die Arbeit, die Herr Giroud und seine Unterkommission gemacht haben. Es ist wirklich enorm, was die Justizkommission leistet und es ist fast wie ein Doppeltgenähtes. Die Gemeinde macht die Interviews und Besprechungen und Sie auch und so haben wir eine Zusicherung, dass die Leute wirklich integriert sind.

Ich danke Ihnen herzlich für diese Arbeit.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Je m'associe également à vous pour souhaiter la bienvenue à ces nouveaux citoyens valaisans.

**Développements: Grand Conseil**

**Entwicklungen: Grosser Rat**

#### **11. MOTION**

**du député Edmond PERRUCHOUD, UDC, concernant la motion d'ordre  
(art. 104 al. 2 LOCRP) (15.11.2011) (7.012)**

#### **MOTION**

**von Grossrat Edmond PERRUCHOUD, UDC, betreffend Ordnungsmotion  
(Art. 104 Abs. 2 GORBG) (15.11.2011) (7.012)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

**Cette motion a été retirée**, son auteur ayant finalement admis que la Présidence traitait la notion d'urgence de manière tout à fait pleine de bon sens.

## 12. MOTION

**des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, Markus TRUFFER, CVPO, et  
cosignataires concernant les interpellations: encore plus efficaces, encore  
plus effectives (14.12.2011) (7.013)**

### MOTION

**der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, Markus TRUFFER, CVPO, und  
Mitunterzeichnenden betreffend Interpellationen: noch effizienter,  
noch effektiver (14.12.2011) (7.013)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:*

Es sei gleich vorweg deutlich gesagt: Es geht uns in keiner Weise darum, die Rechte und Freiheiten der Parlamentarier einzuschränken.

Als ich hier 2001 als Grossrat begann, erlebte ich bei den Behandlungen von Postulaten und Motionen ein mühsames Hin und Her. Jetzt haben Büro, Regierung und Parlament eine geradezu ideale Lösung gefunden. Die Antworten der Regierung sind schriftlich auf unseren Pulten. Viele Vorstösse werden von der Regierung angenommen und gehen umgehend in die Realisierungsphase. Ich gratuliere den Dienststellen für diese hervorragende Arbeit.

Die CPVO möchte nun für die sehr oft für den Staatsrat, das Parlament und auch für die Medien mühsamen Interpellationen eine ähnliche Lösung. Interpellationen – ich betone dies – sind ein wichtiges Instrument, um vom Staatsrat umfassende Informationen zu einem bestimmten Thema zu erhalten. Die mündliche Beantwortung verlangsamt den Parlamentsbetrieb aber massiv. Was die Regierungsmitglieder manchmal vorzulesen haben, ist sehr ausführlich und langatmig, interessiert oft nur wenige Parlamentarier, weil von lokalem Interesse. Manchmal hört selbst der Interpellant nicht zu und ist sogar gar nicht einmal im Saal.

Diese Flut der Interpellationen, auch der dringlichen, kann nicht noch mehr zunehmen und der enorme Zeitaufwand ist zu gross. Dies sieht auch unsere Präsident, Herr Jean-Albert Ferrez, ähnlich (es stand im Nouvelliste), indem er uns empfiehlt, weit mehr den bilateralen Weg zu gehen über das äusserst zweckmässige Instrument der «Schriftlichen Anfrage» zum Ziel zu kommen.

Die CVPO beantragt, dass Artikel 141 Absatz 2 und Absatz 3 des Reglementes des Grossen Rates abgeändert wird, so dass die Beantwortung durch den Staatsrat zukünftig schriftlich erfolgt – die Antworten liegen eh schriftlich vor. Auf eine mündliche Beantwortung ist zu verzichten. Die Regierung oder der Interpellant können selbstverständlich die Antworten den Medien zuspieren. Interessante und spannende Interpellationen sind bei der Regierung, dem Parlament und den Medien jederzeit willkommen.

Sehr wichtig: Eine Diskussion zu einer wichtigen umstrittenen Interpellation können wir uns übrigens jederzeit zugestehen.

Warum wählen wir nicht einen ähnlichen zweckmässigen Weg wie bei den Behandlungen, einen Weg, der uns allen sympathisch ist und für den ich den Dienststellen und dem Staatsrat herzlich danke.

Danke für die Unterstützung dieser Motion und Ihre Aufmerksamkeit.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Ihre Motion wird bekämpft.

*Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Die Motionäre erwähnen die Wichtigkeit von Interpellationen, wollen sie aber gleichzeitig arg beschneiden. Wenn Interpellationen zukünftig nicht mündlich beantwortet werden, verlieren sie ihre Wirkungskraft. Die Abgeordneten werden in ihrer Funktion beschnitten.

Interpellationen werden anlässlich der Grossratssession vorgetragen und kommentiert. Die Sessionen werden von Kanal 9 übertragen. Die Zuschauer und somit die Stimmbürger haben das Recht, die einzelnen Meinungen und Diskussionen zu aktuellen Themen live mitzuerleben. Ausserdem können Interpellationen schon jetzt beim zuständigen Staatsrat in schriftlicher Form angefordert werden, wenn die mündlichen Antworten zu technisch oder zu detailliert sein sollten.

Aus den dargelegten Gründen bekämpft die ADG die vorliegende Motion.

Vielen Dank.

*M. le député Pascal Bridy, PDCC:*

L'interpellation est un outil du parlementaire.

Nous, députés et suppléants, sommes élus non seulement pour composer ou, plus souvent encore, avaliser des lois, mais nous sommes ici pour représenter les citoyens et faire part de leurs préoccupations.

Il est vrai que cette salle se vide un peu lors du développement des interpellations. Je reconnais, pour ma part, que les réponses aux interpellations sur la route de contournement entre Haute-Fontaine et Basse-Fontaine ou la décoration du giratoire de Oberflüteli me laissent pantois mais, pour les interpellateurs et pour les citoyens concernés, ces objets sont importants, et que le Conseil d'Etat se lève pour y répondre l'est tout autant.

Pour nous comme pour le public, comme pour le Conseil d'Etat d'ailleurs, le Gouvernement reste le patron en république, et la réponse orale et publique du Conseil d'Etat engage la responsabilité du Gouvernement bien plus qu'une réponse écrite préparée par l'Administration.

Non au musellement du Parlement, ni en agissant sur le temps de parole ni en agissant sur les outils du Parlement.

S'il doit y avoir un contrôle des interventions, ce contrôle doit provenir des groupes politiques qui doivent faire preuve de bon sens et utiliser la question écrite.

Sinon, on peut aussi imaginer pour chaque député un quota de temps de parole sur quatre ans...

Alors, soyez raisonnables, ne galvaudez pas votre quota et retirez cette intervention.

A l'heure de l'apéro, la célérité de votre décision et la concision de votre expression seront hautement appréciées.

*Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

Die Interpellation wird mit unserem Vorschlag aufgewertet. Alle Abgeordneten haben zu Beginn der Session schriftlich vorliegen, was der Staatsrat dazu sagt. Eine Diskussion ist daher erst recht möglich. Im momentanen System ist dies nicht möglich. Wir sind überzeugt, dass die Interpellation sehr wichtig ist und durch diesen Umstand aufgewertet wird. Zudem wird den Staatsräten die Arbeit erleichtert, dass sie nicht seitenweise Texte ablesen müssen. Und hätten wir das bereits jetzt, wären wir bereits beim Apéro...

Danke.



*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Juste un mot.

Ce que nous proposent les motionnaires, c'est simplement de transformer les interpellations en questions écrites.

Alors, moi, ce que je vous propose simplement c'est que si vous ne voulez pas de la réponse orale, déposez des questions écrites!

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Nous arrivons au terme du débat et nous pouvons donc voter sur cette motion puisqu'elle a été combattue.

**Par 70 voix contre 36 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 7.013 du député Philipp Matthias Bregy.**

Cette motion est ainsi classée.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

Essayez d'être ponctuels, nous avons beaucoup de travail cet après-midi.

Bon appétit à toutes et à tous!

**La séance est levée à 12 h 40.**

## Séance de relevée du jeudi 10 mai 2012

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

Ouverture de la séance: 14 heures.

### Ordre du jour:

#### 1. Première lecture

Loi sur le sport

##### Erste Lesung

Gesetz über den Sport

**Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

2. Postulat du groupe UDC, par les députés Roger **ECOEUR**, Régis **PERRIN** (suppl.) et Edmond Perruchoud, concernant le séisme: acquérir les bons réflexes (15.03.2011) (3.113) **(en collaboration avec le DTEE)**

Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Roger **ECOEUR**, Régis **PERRIN** (Suppl.) und Edmond Perruchoud, betreffend Erdbebenvorsorge (15.03.2011) (3.113)

**(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

3. Postulat des députés Mario **ROSSI**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, Marcel **BAYARD**, PDCC, et cosignataires concernant les subventions cantonales lors de constructions scolaires (18.03.2011) (3.117) **(en collaboration avec le DTEE)**

Postulat der Grossräte Mario **ROSSI**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, Marcel **BAYARD**, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Subventionierung von Schulhausbauten (18.03.2011) (3.117) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

4. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant le bilinguisme, un trait constitutif (15.06.2011) (3.126)

Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Zweisprachigkeit als Wesensmerkmal (15.06.2011) (3.126)

**Développements: Présidence**

**Entwicklungen: Präsidium**

5. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la BCVs: question sur une démission (15.11.2011) (6.021) **(en collaboration avec le DFIS)**

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend WKB: ein Rücktritt der Fragen aufwirft (15.11.2011) (6.021) **(in Zusammenarbeit mit dem DFIG)**

6. Motion du groupe CVPO, par les députés Beat **RIEDER** et Philipp Matthias **BREGY**, concernant mieux utiliser les collaborateurs au lieu d'en engager de nouveaux (17.11.2011) (6.022) **(en collaboration avec le DFIS)**

Motion der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat **RIEDER** und Philipp Matthias **BREGY**, betreffend optimierter Einsatz der Mitarbeiter statt Neuanstellungen (17.11.2011) (6.022) **(in Zusammenarbeit mit dem DFIG)**

**Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**

**Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

7. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, concernant les déchets de chantier ne sont ni de gauche, ni de droite (18.03.2011) (5.132) (*en collaboration avec le DEET*)  
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, betreffend Bauschutt ist weder links noch rechts (18.03.2011) (5.132) (*in Zusammenarbeit mit dem DVVER*)
8. Postulat des députés Erno **GRAND**, CVPO, Urs **KUONEN**, CVPO, Alwin **STEINER**, CVPO, et cosignataires concernant la lutte contre la pollution de l'air dans la commune de Loèche (06.05.2011) (5.137)  
Postulat der Grossräte Erno **GRAND**, CVPO, Urs **KUONEN**, CVPO, Alwin **STEINER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung der Luftbelastung in der Gemeinde Leuk (06.05.2011) (5.137)
9. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant le col du Simplon: protection de la population de Ried-Brig (14.06.2011) (5.141)  
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Simplonpass: Schutz der Bevölkerung von Ried-Brig (14.06.2011) (5.141)
10. Motion du député Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, et cosignataires concernant la loi concernant la perception des contributions de propriétaires fonciers: modification de l'article 25 alinéa 2 (16.06.2011) (5.144) (*en collaboration avec le DFIS*)  
Motion von Grossrat Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Grundeigentümerbeitragsgesetz: Änderung von Artikel 25 Absatz 2 (16.06.2011) (5.144) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG*)
11. Motion des députés Beat **RIEDER**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant des lois modernes pour un Valais moderne (17.06.2011) (5.146)  
Motion der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend moderne Gesetze für ein modernes Wallis (17.06.2011) (5.146)
12. Postulat des députés Bruno **PERROUD** (suppl.), UDC, Frédéric **DELESSERT**, PLR, et Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, concernant la mise en valeur des sites valaisans d'observation des dangers naturels (16.09.2011) (5.158)  
Postulat der Grossräte Bruno **PERROUD** (Suppl.), UDC, und Frédéric **DELESSERT**, PLR, sowie Grossrätin Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, betreffend Aufwertung der Walliser Standorte zur Beobachtung der Naturgefahren (16.09.2011) (5.158)
13. Postulat des députés Véronique **COPPEY** (suppl.), PDCB, et Joachim **RAUSIS**, PDCB, concernant la commission cantonale des constructions, un Etat dans l'Etat? (16.09.2011) (5.160)  
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Véronique **COPPEY**, PDCB, und Grossrat Joachim **RAUSIS**, PDCB, betreffend kantonale Baukommission: ein Staat im Staat? (16.09.2011) (5.160)

14. **Première lecture**  
Loi fiscale (modification)  
**Erste Lesung**  
Steuergesetz (Änderung)
15. **Première lecture**  
Loi d'application de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (modification)  
**Erste Lesung**  
Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer (Änderung)
16. **Lecture**  
Décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey  
**Lesung**  
Beschluss über die Bürgschaft des Staates Wallis für die Finanzierung des Bankdarlehens in Höhe von 73,375 Millionen Franken, das vom Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis aufgenommen wird, um das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis am Standort Rennaz zu bauen und die Spitalbauten Monthey und Le Samaritain in Vevey in Behandlungs- und Rehabilitationszentren, medizinisch-chirurgische Zweigstellen und Dialysezentren umzubauen
- Urgences / Dringlichkeiten**
17. Interpellation urgente du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias **BREGY** et Beat **RIEDER**, concernant la politique cantonale en matière d'asile – quo vadis? (08.05.2012) (2.221)  
Dringliche Interpellation der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias **BREGY** und Beat **RIEDER**, betreffend kantonale Asylpolitik – quo vadis? (08.05.2012) (2.221)
18. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'asile: à qui le tour? (08.05.2012) (2.223)  
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Asylwesen: Wer ist an der Reihe? (08.05.2012) (2.223)
19. Interpellation urgente du groupe SVPO / Freie Wähler, par les députés Franz **RUPPEN**, Louis **URSPRUNG**, et Bernhard **FRABETTI**, concernant le centre pour demandeurs d'asile au Simplon: une avalanche de questions! (08.05.2012) (2.224)  
Dringliche Interpellation der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch die Grossräte Franz **RUPPEN**, Louis **URSPRUNG** und Bernhard **FRABETTI**, betreffend Asylheim auf dem Simplon: Fragen über Fragen! (08.05.2012) (2.224)
20. Interpellation urgente du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant l'hébergement de demandeurs d'asile à l'hôtel Bellevue, au col du Simplon – Coûts induits? (08.05.2012) (2.222)  
Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend Asylunterkunft im Hotel Bellevue, Simplonpass – Folgekosten? (08.05.2012) (2.222)

21. Interpellation urgente du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant: difficile d'imaginer ce qui se serait passé si... (08.05.2012) (2.225)  
Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend: Kaum auszudenken, was passiert wäre, wenn... (08.05.2012) (2.225)
22. Postulat urgent du groupe PDCC, par les députées Danielle **SCHMID** et Marie-Anne **LEVRAND**, concernant: pour plus de sécurité au centre de Pramont et dans les établissements pénitentiaires valaisans (08.05.2012) (2.226)  
Dringliches Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossrätinnen Danielle **SCHMID** und Marie-Anne **LEVRAND**, betreffend: Für mehr Sicherheit in der Anstalt von Pramont und in den übrigen Walliser Strafanstalten (08.05.2012) (2.226)
23. Résolution urgente des députés Olivier **DELALOYE**, PLR, Didier **FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, concernant l'aviation: l'avenir de Sion et des communes d'AggloSion, c'est maintenant! (08.05.2012) (2.227)  
Dringliche Resolution der Grossräte Olivier **DELALOYE**, PLR, Didier **FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, betreffend Flugplatzproblematik: Die Zukunft von Sitten und der Agglomerationsgemeinden steht auf dem Spiel! (08.05.2012) (2.227)
24. Interpellation urgente des députés Pascal **REY**, PDCC, Bernard **REY**, PLR, Jérémie **REY**, PDCC, et Yves **FOURNIER**, PLR, concernant les modalités d'introduction du PER en Valais dans les classes primaires (08.05.2012) (3.149)  
Dringliche Interpellation der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, Bernard **REY**, PLR, Jérémie **REY**, PDCC, und Yves **FOURNIER**, PLR, betreffend Modalitäten für die Einführung des Westschweizer Lehrplans in den Walliser Primarschulklassen (08.05.2012) (3.149)
25. Interpellation urgente du groupe PLR, par les députés Bernard **REY** et René **CONSTANTIN**, concernant l'initiative Weber – quo vadis? (08.05.2012) (4.181)  
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Bernard **REY** und René **CONSTANTIN**, betreffend Initiative Weber – quo vadis? (08.05.2012) (4.181)
26. Interpellation urgente des députés Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant Lex Weber: quid de la responsabilité des pouvoirs publics? (08.05.2012) (4.185)  
Dringliche Interpellation der Grossräte Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Haftung der öffentlichen Gemeinwesen (08.05.2012) (4.185)
27. Résolution urgente des députés Grégoire **DUSSEX**, PDCC, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Beat **RIEDER**, CVPO, et Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, concernant la conséquence Lex Weber (08.05.2012) (4.182)

- Dringliche Resolution der Grossräte Grégoire **DUSSEX**, PDCC, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Beat **RIEDER**, CVPO, und Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, betreffend Auswirkungen der Lex Weber (08.05.2012) (4.182)
28. Postulat urgent du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Grégoire **RABOUD**, Jean-Henri **DUMONT**, Raymond **BORGEAT** et German **EYER**, concernant les résidences secondaires – il est temps d'agir de manière concertée (08.05.2012) (4.183)
- Dringliches Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Grégoire **RABOUD**, Jean-Henri **DUMONT**, Raymond **BORGEAT** und German **EYER**, betreffend Zweitwohnungen – höchste Zeit für konzertiertes Handeln (08.05.2012) (4.183)
29. Résolution urgente du groupe UDC, par les députés Edmond **PERRUCHOUD** et René **ROUVINEZ** (suppl.), concernant l'initiative cantonale IPRS (08.05.2012) (4.184)
- Dringliche Resolution der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond **PERRUCHOUD** und René **ROUVINEZ** (Suppl.), betreffend Standesinitiative in Sachen Zweitwohnungen (08.05.2012) (4.184)
30. Résolution urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour un moratoire dans l'exercice du droit de recours des organisations de protection de l'environnement (08.05.2012) (4.186)
- Dringliche Resolution der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Moratorium für die Ausübung des Beschwerderechts der Umweltschutzorganisationen (08.05.2012) (4.186)
31. Résolution urgente du Bureau du Grand Conseil, par les députés Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, Felix **RUPPEN**, CVPO, et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la suite à donner à la pétition intitulée «Non aux géants d'acier» (08.05.2012) (4.187)
- Dringliche Resolution des Büros des Grossen Rates, durch die Grossräte Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, Felix **RUPPEN**, CVPO, und Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Petition «Nein zu den Stahlriesen» – wie weiter? (08.05.2012) (4.187)
32. Résolution urgente des députés Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, et Fredy **ARNOLD**, SVPO / Freie Wähler, concernant: la politique agricole 2017 de la Confédération compromet les exploitations valaisannes à titre accessoire (08.05.2012) (4.188)
- Dringliche Resolution der Grossräte Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, und Fredy **ARNOLD**, SVPO / Freie Wähler, betreffend: Die Agrarpolitik 2017 des Bundes gefährdet die Walliser Nebenerwerbsbetriebe (08.05.2012) (4.188)
33. Interpellation urgente du député Manfred **SCHMID**, CVPO, concernant le chaos dans nos forêts (08.05.2012) (5.193)
- Dringliche Interpellation von Grossrat Manfred **SCHMID**, CVPO, betreffend Chaos in unseren Wäldern (08.05.2012) (5.193)

*Le président:*

Bienvenue pour nos travaux.

Je vous demanderai un maximum de calme et de concentration.

Nous allons faire la lecture de détail de plusieurs lois. Il sera important d'être attentif dans le parcours des tableaux des amendements pour que nous puissions suivre et tous parler de la même chose en même temps.

Vous avez également vu que l'ordre du jour est copieux, avec les urgences encore en fin d'après-midi.

Et donc, si nous voulons terminer cet après-midi du jeudi un jeudi, je vous demanderai d'être attentifs et concis!

## Première lecture

### 1. LOI sur le sport

### Erste Lesung

### GESETZ über den Sport

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /*

*Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

*Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur: Gaël Bourgeois (suppl.)*

*Titre et considérant, adoptés.*

### Article 1

*Proposition 1 du groupe PLR par le député Didier Cachat (pas développée):*

*Proposition 2 du groupe ADG par le député German Eyer (pas développée):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Les propositions 1 du groupe PLR et 2 du groupe ADG ont été **retirées** au profit d'une **nouvelle proposition de la commission**.

La commission a effectivement la volonté de parler du tourisme dans cette loi mais il n'y a pas volonté ou plus volonté qu'il apparaisse dans les buts et les objectifs de la loi mais bien dans les missions de l'Etat.

**La commission propose donc de retirer cette notion de l'article 1 et d'ajouter une nouvelle lettre k à l'article 7, à l'unanimité de la commission.**

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole, pas non plus des auteurs des deux propositions concernés par cette approche.

Nous pouvons donc considérer la nouvelle proposition de la commission comme acquise.

*Article 1, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à la lettre c.*

*Article 2, adopté.*

### Article 2bis nouveau

*Proposition 3 du député Jean-Albert Ferrez:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

### **Discussion à l'article 2bis nouveau:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 3

La commission a refusé à l'unanimité cette proposition en considérant que l'activité physique du président du Grand Conseil également relève de la responsabilité individuelle!

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Vous m'avez entendu m'exprimer mardi à midi sur la notion de bon sens lorsque l'on écrit des lois. C'était là la partie théorique de la leçon. Nous sommes maintenant à la partie pratique de cette leçon, et bien entendu que le bon sens m'invite à **retirer** cet amendement.

### **La discussion est close.**

*Article 2bis nouveau, retiré.*

### **Article 3**

*Proposition 4 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:*

*Proposition 5 du groupe ADG par le député German Eyer (pas développée):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

### **Discussion à l'article 3:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 4

Cette proposition du groupe PDCC a été refusée par 11 non et une abstention.

En effet, la commission considère que les valeurs sont supérieures aux principes et qu'il est donc plus clair de laisser ces deux éléments de manière distincte dans la loi.

Dans le cas contraire, les valeurs seraient noyées dans les principes.

Ainsi, la proposition initiale de la commission permet une meilleure cohérence avec la loi fédérale.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Nous acceptons le fait que l'article 3 ne soit pas intégré à l'article 6 mais dire «La loi considère....», nous estimons que c'est trop restrictif.

Nous retirons cet amendement 4 au profit d'un réexamen par la deuxième commission.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

**L'amendement 4 est ainsi retiré au profit d'un réexamen par la deuxième commission parlementaire.**

Nous pouvons poursuivre, Monsieur le rapporteur.



*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*  
Proposition 5

**Cette proposition du groupe ADG a été retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission** qui propose de maintenir le terme «endurance» et d'y ajouter le terme «persévérance».

La commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette proposition.

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars du principe que c'est accepté.

**La discussion est close.**

*Article 3, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.*

#### **Article 4**

*Proposition 6 du groupe UDC par le député Charles Clerc:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 4:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*  
Proposition 6

Le groupe UDC propose de supprimer la lettre f.

Pour la commission, il s'agit d'éléments qui sont repris *stricto sensu* de la part de Swiss Olympic.

Alors, ou bien on supprime toutes les lettres concernées ou bien on les maintient toutes!

La commission a décidé de garder toutes ces lettres par 11 voix et une abstention.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

71 amendements: apparemment, cette loi est loin d'être aboutie.

Le groupe UDC en a déposé... une certaine quantité – je ne sais pas exactement..., 50 peut-être?

On s'était opposé à l'entrée en matière. On ne va pas discuter tout l'après-midi de cette loi.

**On a donc pris la décision de retirer tous nos amendements au profit d'un réexamen par la deuxième commission parlementaire** (cf. tableau des amendements p. ).

Si c'est accepté, on fait comme ça.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

**Nous avons pris acte du retrait de l'ensemble des amendements du groupe UDC** et la mission est transmise à la deuxième commission parlementaire de se pencher sur ces éléments.

*Article 4, adopté.*

*Article 5, adopté.*

## Article 6

*Vorschlag 9 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:*

*Propositions 11 et 12 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### Discussion à l'article 6:

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 9

Le groupe CSPO propose, dans toute la loi, de remplacer «Office du sport» par «autorité compétente».

La commission souhaite avoir une cohérence et avoir clairement un office cantonal.

Le fait d'ancrer dans la loi l'Office cantonal du sport est important, du point de vue de la commission. Cela empêche également de dévier vers un Service cantonal du sport et ainsi de bien le maintenir au rang d'office.

Le Conseil d'Etat doit maintenir, cependant, la souplesse qui permet de mettre ledit office dans le département qu'il choisira en début de législature et la formulation de la commission le permet.

Il y a donc clairement volonté de maintenir les termes «Office du sport» dans toute la loi.

La commission s'est prononcée contre cette proposition par 11 voix contre une et zéro abstention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Das Amt für Sport (**ich spreche jetzt auch zum Abänderungsantrag zu Artikel 8**, weil dort haben wir eigentlich angefangen, das dann zu diskutieren), was war die Grundidee der CSPO? Die CSPO ist der Ansicht, dass in einem Gesetz nicht ein bestimmtes Amt definiert werden sollte, sondern dass es in der operativen Autonomie des Staatsrates liegt, wem das er die entsprechenden gesetzlich geregelten Aufgaben zuweisen will. Aus dem Grund wurde ja dann auch Artikel 8 abgeändert.

Worum geht es der CSPO im Weiteren? Das Amt für Sport gibt es heute schon. Wir wollen das Amt für Sport nicht infrage stellen. Was wir aber nicht wollen, ist, wenn wir jetzt ein neues Gesetz schaffen, dass man dann plötzlich eine Dienststelle für Sport schafft, dass man grössere Strukturen schafft usw. das wollen wir nicht. Und aus dem Grund haben wir uns klar dafür ausgesprochen innerhalb der Fraktion, dass man das «Amt für Sport» durch «zuständige Behörde» ersetzen sollte. Anlässlich der Kommissionsberatungen hat der zuständige Departementchef klar ausgeführt, was die Regierung will und aufgrund dessen – er wird es nachher noch einmal bestätigen – ziehen wir unsere Anträge bezüglich «zuständige Behörde» zurück. Aber wir halten klar fest, wir wollen keine neue Dienststelle; wir wollen keinen neuen Service; wir wollen keine grösseren Strukturen und das auch auf dem Hintergrund, dass immer wieder gesagt wurde dieses Gesetz legiferiert alles was heute schon gemacht wird. Aus dem Grund halten wir an der Argumentation fest, aber **den Antrag ziehen wir zurück**.

Ich bitte den Staatsrat Claude Roch, noch einmal zu sagen, was er gestern in der Kommission gesagt hat.

Danke.

*Le président:*

Danke Frau Grossrätin.

Nous avons compris que vous souhaitiez encore une confirmation de la part du chef du département mais que, en principe, vous retiriez l'ensemble de vos amendements concernant «l'autorité compétente».

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Je voudrais effectivement confirmer les propos que j'ai tenus hier pour dire que, aujourd'hui, nous avons déjà un Office du sport qui est rattaché à un service, et nous voulons le maintenir sous cette forme.

Ce que nous ne voulons pas, c'est faire un service. Un service est plus lourd qu'un office, donc nous voulons garder un office, nous voulons faire une plate-forme.

Ce que nous ne souhaitons pas non plus, c'est faire une structure administrative plus importante, mais plus solide au niveau de la coopération avec les institutions. En laissant Office du sport, ça maintient l'autonomie opérationnelle du Conseil d'Etat puisque l'office peut être rattaché à n'importe quel département, à n'importe quel service.

Donc, je confirme les propos que j'ai tenus hier à la députée Graziella Walker Salzmann.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Ces déclarations et ce retrait, qui en entraîne toute une série d'autres par la suite, font que nous serons également attentifs.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 11

Le groupe PDCC propose de supprimer l'alinéa 10.

La commission a noté qu'il s'agissait d'une problématique générale de responsabilité et non pas d'une question uniquement de sécurité pure. C'est un rappel important. La commission estime que cela doit figurer dans la loi. En effet, les manifestations sont soumises à l'annonce auprès des communes et à autorisation auprès des communes. Il est donc logique de rappeler la responsabilité des organisateurs et non celle des communes en cas de problèmes par la suite.

La commission s'est prononcée contre cet amendement par 11 voix et une abstention.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Je remercie le rapporteur de toutes les explications qui sont données et, suite à cela, nous **retirons** notre amendement.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

**Nous avons pris note du retrait de l'amendement 11.**

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 12

Le groupe PDCC propose de supprimer l'alinéa 11 et donc les références liées au partenariat public-privé.

Pour la commission, il est extrêmement important de rechercher des partenariats privés-publics, des PPP, et ce dans toutes les situations citées dans la loi.

La loi précise bien qu'il n'y a pas nécessité de trouver un PPP, d'aboutir à un PPP, mais bien d'au moins entamer les démarches pour en rechercher un.

En ce sens, la commission a refusé cette proposition par 11 voix contre une et a fait une proposition complémentaire, que je développe maintenant, Monsieur le président.

La proposition de la commission est la suivante:

**Maintenir cette référence au partenariat public-privé dans l'article 6 alinéa 11, tel que proposé par la commission initialement, mais d'en supprimer la référence à la fin des articles 24 alinéa 4 et 25 alinéa 3, afin d'avoir plus de cohérence et de maintenir cette référence au partenariat public-privé uniquement à l'alinéa 11 de l'article 6.**

La commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette contre-proposition à l'amendement 12 présenté par le député Jérémie Rey.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Merci, Monsieur le rapporteur, pour ces explications.

Nous **acceptons** naturellement la nouvelle proposition, mais nous aimerions que la deuxième commission fasse la différence entre «manifestations» et «infrastructures».

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Nous avons pris bonne note de cette remarque.

**La discussion est close.**

*Article 6, adopté.*

#### **Article 6b nouveau**

*Proposition 13 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 6b nouveau:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 13

Le groupe PDCC souhaite établir une liste des organes.

La commission a statué en refusant cet amendement car il n'était tout simplement pas clair pour nous. Ce n'est pas une proposition concrète, elle a donc été refusée par 11 non avec une abstention.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Nous **retirons** l'amendement 13 mais au profit d'un réexamen par la deuxième commission parlementaire.

C'est vrai que donner la liste des organes serait très utile, des organes comme le fonds du sport, la commission cantonale du sport, l'office du sport, etc.

Donc, on aimerait avoir cette liste et la composition. Merci.

### **La discussion est close.**

*Article 6b nouveau*, retiré et transmis à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

### **Article 7**

*Proposition 16 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey (pas développée):*

*Proposition 17 du groupe ADG par le député German Eyer (pas développée):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission (cf. article 1):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

La proposition 16 du groupe PDCC est **retirée** au profit de la proposition 17 du groupe ADG.

Le groupe ADG propose une nouvelle formulation de la lettre j: «...la violence et toutes formes de discrimination et de harcèlement».

**Cette proposition 17 a été acceptée à l'unanimité de la commission.**

C'est une formulation plus claire, selon la commission.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'étais pas attentif, mais je n'ai pas de demande de parole, je pars ainsi du principe que les auteurs sont d'accord avec la proposition de la commission; ce qui est le cas puisqu'ils l'ont acceptée.

*Article 7*, adopté à l'alinéa 1 avec la proposition 17 du groupe ADG à la lettre j et la nouvelle proposition de la commission d'introduire une lettre k.

### **Article 8**

*Vorschläge 19 und 20 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 19

Au vu des éléments préalablement votés ou décidés, il n'est pas nécessaire d'en parler, de même que de la proposition 20.

*Article 8*, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1 et la suppression de l'alinéa 4.

## Article 9

*Proposition 21 du groupe PLR par les députés Stéphanie Favre et André Vernay (par la députée Stéphanie Favre):*

*Propositions 22, 23 et 25 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey (pas développées):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

### **Discussion à l'article 9:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 21

Le groupe PLR propose de supprimer l'article 9.

Du point de vue de la commission, il y a une volonté claire d'avoir un lien fort et des contacts dans les régions, de créer des synergies, des discussions en provenance du terrain. Il y a également volonté que l'Etat ne soit pas seul à gérer la question du sport et que les personnes qui travaillent sur le terrain au quotidien sur les questions du sport soient également impliquées dans ce processus. De plus, il s'agit d'une commission qui va traiter de stratégies dans le domaine du sport, l'Etat ne doit pas être le seul à gérer cette question-là.

Cette proposition a été refusée par 9 commissaires contre 3 et zéro abstention.

*M<sup>me</sup> la députée Stéphanie Favre, PLR:*

Le groupe PLR propose la suppression de l'article 9 et de la commission cantonale du sport.

L'utilité d'une telle commission nous paraît douteuse.

Créer une commission engendre inévitablement du travail administratif supplémentaire. Il faut nommer les membres de la commission, convoquer les séances, rédiger les PV et les rapports, défrayer les membres.

De notre point de vue, il est possible d'atteindre les buts visés sans passer par l'intermédiaire d'une commission. En effet, il nous semble que les tâches de cette commission peuvent être assumées par l'Office du sport, en collaboration directe avec les organisations sportives et les différents milieux concernés.

**Le groupe PLR retire l'amendement 21 et demande que cette proposition soit étudiée par la deuxième commission.**

*Le président:*

Merci Madame la députée.

Nous en avons pris bonne note.

Nous pouvons continuer, Monsieur le rapporteur.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 22

Le groupe PDCC propose de modifier le titre de cet article. Cette proposition a été retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission: la commission a accepté d'intégrer le terme «composition» dans le **titre** mais a souhaité garder un ordre logique en mettant «**missions et composition de la commission cantonale du sport**».

Cette proposition a été **acceptée** par 10 voix et 2 abstentions.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

On peut continuer avec l'alinéa 1 de cet article.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Monsieur le président, vous me permettrez de commencer par l'alinéa 2 qui a une incidence sur l'alinéa 1.

Proposition 25

Le groupe PDCC propose, à l'alinéa 2, de biffer de la liste obligatoire des membres ou représentants au sein de cette commission les termes «du tourisme et des médias».

La commission a **accepté** cette proposition par 7 oui, un non et 4 abstentions.

En effet, sans nommer spécifiquement le tourisme et les représentants des médias, la possibilité de les inclure dans cette commission existe sans créer d'obligation.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole de la part des auteurs.

Je pars donc du principe qu'ils sont d'accord avec cette vision à l'alinéa 1 et à l'alinéa 2.

Nous pouvons ainsi passer à l'article suivant...

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Donc, pas d'explications sur l'alinéa 1 de l'article 9?

*Le président:*

Non, il découle directement.

**La discussion est close.**

*Article 9, adopté avec la nouvelle proposition de la commission au titre de l'article, la proposition 23 du groupe PDCC à l'alinéa 1 et la proposition 25 du groupe PDCC à l'alinéa 2.*

## **Article 10**

*Proposition 26 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey (pas développée):*

*Vorschlag 26bis der Kommission:*

*Vorschläge 27, 28 und 29 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 26

Cette proposition du groupe PDCC a été **retirée**.

La commission l'a jugée superflue et elle a, ensuite, été retirée par le commissaire.

Les propositions 27, 28 et 29 du groupe CSPO tombent suite aux discussions préalables.

A l'alinéa 1, la commission propose une **modification rédactionnelle du texte allemand** (proposition 26bis). En effet, le texte français et le texte allemand ne coïncidaient pas. Nous avons ainsi remplacé le terme «konkret» par «insbesondere».

Article 10, adopté avec la proposition 26bis de la commission à l'alinéa 1 (version allemande).

### Article 11

Propositions 30, 31 et 32 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:  
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### Discussion à l'article 11:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 30

Cette proposition du groupe PDCC modifiant le titre de l'article a été **retirée**.

Proposition 31

A l'alinéa 1, le groupe PDCC souhaite revenir à la proposition initiale en utilisant le terme «garantir» et pas «assurer».

La commission estime que cette définition n'est pas nécessaire car il n'y a pas de sensibilité particulière dans la définition du terme «garantir». Cela est clair. Il n'y a donc pas besoin de le définir dans l'Annexe.

Donc, il y a la demande d'ajouter la définition du terme «garantir» dans l'Annexe, excusez-moi. Proposition refusée par 10 non, un oui et une abstention.

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

Justement, je voulais préciser que, effectivement, on n'a pas changé par rapport à «garantir», c'était déjà noté par la commission.

Merci, donc **on retire cette proposition 31**.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 32

A l'alinéa 2, la proposition du groupe PDCC a été refusée à l'unanimité étant jugée comme superflue.

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

Le «Sport-Art-Formation», je trouve cela un peu bizarre en français.

Qu'est-ce, Monsieur le conseiller d'Etat, une organisation ou un concept?

Nous pensons qu'il est très utile de le préciser du point de vue rédactionnel.

Merci de la réponse du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas de manifestation de la part du président de la commission.

Je cède donc la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

«Sport-Art-Formation», c'est ainsi que ça s'appelle; cette appellation existe déjà au niveau des lois scolaires et nous avons repris la même. Effectivement, c'est un concept. Je crois qu'on peut ergoter sur la terminologie. Je pense qu'il faudrait aussi qu'on change les autres lois si on change celle-ci.



*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je me tourne vers l'auteur de la proposition.

Est-ce que vous maintenez votre amendement?

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Alors, nous allons maintenir la proposition 32 parce que c'est vrai que «Sport-Art-Formation», je suis tout à fait d'accord, mais quand on dit: **le** «Sport-Art-Formation», je trouve relativement bizarre.

Nous demandons ainsi le vote.

Merci.

**Par 63 voix contre 50 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 32 du groupe PDCC défendue par le député Jérémie Rey.**

**La discussion est close.**

*Article 11, adopté.*

#### **Article 12**

*Propositions 34, 35, 36, 37 et 39 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:*

*Vorschlag 38 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmännli (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 12:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 34

Le groupe PDCC propose de supprimer toute référence aux termes «groupements de communes».

La commission s'est penchée sur cette question et estime que l'expression «groupements de communes» est réglée clairement dans la loi sur les communes. Il est donc important de maintenir les deux aspects, donc les communes et les groupements de communes, car toutes les communes ne peuvent pas nécessairement répondre seules à ces missions. Il est donc important que les «groupements de communes» puissent également répondre à cette mission.

La commission a donc refusé cet amendement par 10 voix contre une et une abstention.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Nous estimons que l'expression «missions des groupements de communes» fait partie déjà intégrante des «missions des communes». Il y a une sorte de redondance.

Nous **retirons** quand même nos propositions 34 et 37 pour les faire réexaminer par la deuxième commission parlementaire.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Nous avons pris note du retrait de ces deux propositions.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

A l'alinéa 1, la proposition du groupe PDCC a été retirée.

A l'alinéa 2, au vu de la logique qui a été adoptée précédemment, nous ne traiterons pas ici de cette proposition du groupe PDCC.

A l'alinéa 3, même principe.

**La proposition 38 du groupe CSPO de supprimer l'alinéa 3 est acceptée** par la commission par 9 oui, 3 non et zéro abstention.

En effet, l'autonomie communale dans la mise à disposition des salles et de l'existant en termes sportifs, cet alinéa manque effectivement de précision sur les infrastructures nécessaires. Dans le doute et le flou potentiellement créé par cet alinéa, la commission a accepté de le supprimer par 9 oui, 3 non et zéro abstention.

Proposition 39

Cette proposition du groupe PDCC est **retirée** au vu des éléments préalablement décidés.

**La discussion est close.**

*Article 12*, adopté avec la proposition 38 du groupe CSPO de supprimer l'alinéa 3.

### **Article 13**

*Vorschläge 40 und 41 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann* (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Propositions 40 et 41

Même principe: au vu des décisions préalables, nous ne revenons pas sur ces questions.

*Article 13*, adopté.

### **Article 14**

*Vorschlag 42 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann* (nicht entwickelt):

*Proposition 43 du groupe PLR par les députés Stéphanie Favre et André Vernay* (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 42

Même principe.

Proposition 43

Le groupe PLR présente une modification rédactionnelle qui a été jugée superflue par la commission par 7 non et 4 oui.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars du principe que les auteurs ne veulent pas revenir là-dessus.

On peut donc continuer.

*Article 14, adopté.*

### **Article 15**

*Vorschlag 45 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 45

Le groupe CSPO propose de supprimer l'alinéa 3.

La logique préalable étant respectée, nous ne revenons pas sur cette question.

*Article 15, adopté.*

*Article 16, adopté.*

### **Article 17**

*Proposition 46 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:*

*Proposition 48 du groupe PLR par les députés Stéphanie Favre et André Vernay (par la députée Stéphanie Favre):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 17:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 46

Le groupe PDCC propose de supprimer la dernière phrase de l'alinéa 1.

Il y a une volonté très claire de la part de la commission d'être relativement large dans la question et la notion d'égalité des chances. En ce sens, la commission maintient sa proposition par 6 voix contre une et 4 abstentions.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Nous parlons ici de sport d'élite et non de sport pour tous.

Dans le sport d'élite, ce sont les résultats qui influent sur les sélections.

Le sport d'élite est-il compatible avec l'égalité des chances?

Malgré tout, en attendant une réponse, **nous retirons quand même cet amendement au profit d'un réexamen par la deuxième commission parlementaire.**

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Nous avons pris note du retrait de cet amendement.

On peut continuer, Monsieur le rapporteur.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 48

Le groupe PLR propose un alinéa 3 nouveau.

Attention, si la loi prévoit que l'Etat doit soutenir, cela signifie que le fonds du sport ne peut plus participer financièrement à ces éléments.

En effet, «soutenir» a été défini dans l'Annexe de cette loi comme ayant une implication financière. Qui dit financement par l'Etat dit plus de financement par le fonds du sport.

En ce sens, la commission refuse cette proposition d'amendement par 6 non, 3 oui et 2 abstentions.

*M<sup>me</sup> la députée Stéphanie Favre, PLR:*

J'ai pris note des remarques faites par le rapporteur.

Cependant, le verbe «soutenir» ne parle pas que de moyens financiers mais également de prestations d'après l'Annexe et les terminologies qui s'y trouvent.

Pour le surplus, pour permettre à nos jeunes sportifs de percer, il faut se donner les moyens. Organiser de grands événements sportifs en Valais, c'est bien mais cela n'a pas beaucoup de sens si aucun sportif valaisan n'y participe.

Nous proposons donc de créer une base légale pour que l'Etat puisse soutenir la relève dans le sport de performance. En effet, de manière peu heureuse, l'article 17 du projet remet toute cette charge uniquement sur les épaules des associations sportives. L'amendement proposé permet de combler cette lacune en habilitant l'Etat à intervenir auprès des associations sportives en faveur des jeunes talents.

Nous vous remercions de soutenir cet amendement.

*Le président:*

Merci Madame la députée.

Vous retirez cet amendement pour la deuxième commission ou vous maintenez le vote?

D'accord. Alors, nous allons voter.

**Par 82 voix contre 36 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 48 du groupe PLR défendue par la députée Stéphanie Favre.**

**La discussion est close.**

*Article 17, adopté.*

### **Article 18**

*Propositions 49, 50, 51, 52 et 53 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 18:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 49

Le groupe PDCC propose de scinder la gestion, la constitution et le but.

La commission a estimé que son texte était plus clair, plus compréhensible et plus lisible en séparant mieux les aspects traités.

Nous proposons donc de refuser cette proposition, de même que les suivantes, par 10 voix et une abstention.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Merci, Monsieur le rapporteur, pour ces renseignements.

Nous **retirons** les amendements 49, 52, 53 et 54.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Alors, nous revenons à l'amendement 50, Monsieur le rapporteur.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 50

Cette proposition a été refusée par la commission..., excusez-moi, je n'ai pas le même document...

Alors, j'ai malheureusement seulement l'information selon laquelle la commission a refusé cet amendement. Toutes mes excuses.

*Le président:*

Est-ce que le président de la commission peut voler au secours de son rapporteur?

*Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):*

In diesem Artikel 18 Absatz 1 wird die Streichung verlangt, in dem Sinne, dass der Sportfonds eigentlich nicht von dem Kanton geleitet wird, sondern dass das eine autonome Institution ist.

Deshalb wurde die Streichung abgelehnt.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Est-ce que les auteurs de la proposition sont suffisamment au clair et peuvent s'aligner sur ce refus?

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Malheureusement, je ne crois pas qu'on parle de cela.

A l'article 18 alinéa 3, on avait proposé le fonds du sport...

*Le président:*

Nous sommes à l'alinéa 1, Monsieur le député.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

A l'alinéa 1, pardon: le fonds du sport est constitué, on a biffé «de la part du bénéficiaire annuel attribué» parce que ce n'est pas à préciser. Nous estimons que ce n'est pas à préciser. Par contre, on propose de remplacer cela par «par des montants attribués pour le sport par la Loterie romande».

Il s'agit de cet alinéa-là.

Alors...

*Le président:*

Vous maintenez le vote ou bien?

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Je pense qu'il faudrait transmettre l'examen de cette proposition à la deuxième commission parlementaire.

*Le président:*

Bien, **la proposition 50 est ainsi transmise pour analyse plus fine par la deuxième commission parlementaire.** Cela ne pose pas trop de soucis.

Nous sommes ainsi à l'alinéa 3, Monsieur le rapporteur.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 51

Cette proposition du groupe PDCC a été retirée par le représentant commissaire au profit de la commission de rédaction.

*Le président:*

Bien, nous en prenons bonne note.

**La discussion est close.**

*Articles 18, adoptés.*

*Articles 19 à 21, adoptés.*

*Le président:*

Ensuite, il y a une série d'amendements qui ont été retirés, respectivement qui deviennent caducs. Je pense ainsi qu'on arrive directement à l'article 22.

## **Article 22**

*Propositions 56 et 59 du groupe PLR par les députés Stéphanie Favre et André Vernay (pas développées):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:*

*Proposition 60 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 56

A l'alinéa 2, cette proposition du groupe PLR a été retirée au profit **d'une nouvelle proposition de la commission.**

En effet, le soutien initialement prévu par la commission a une connotation financière, comme stipulé au préalable et elle accepte effectivement cette formulation plus claire étant donné qu'il s'agit d'éléments logistiques et techniques et non pas de questions financières.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Il semblerait que cette solution satisfasse les auteurs de la proposition.

On peut donc continuer.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*  
Proposition 59

Il s'agit d'une modification rédactionnelle adoptée à l'unanimité de la commission

*Le président:*

De même que la suivante, effectivement.

Article 22, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 2 et les propositions identiques 59 du groupe PLR et 60 du groupe PDCC à la lettre b de l'alinéa 3.

### **Article 23**

*Vorschlag 62 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):*

*Proposition 64 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 23:**

*Le président:*

La proposition 62 tombe.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*  
Proposition 64

Le groupe PDCC propose de supprimer «en principe».

Cette proposition est refusée par la commission. En effet, il peut arriver, dans certains cas, que certains centres nationaux de sports de glace, notamment à Champéry et à Loèche-les-Bains, soient évidemment concernés par ces alinéas, et il est question de frais de fonctionnement de telles infrastructures.

La commission a donc décidé de laisser une porte ouverte pour des cas particuliers en introduisant la notion de principe. La commission en avait discuté lors de l'élaboration et de l'étude de cette loi, et a décidé de maintenir sa position en laissant une marge de manœuvre au canton en la matière.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Nous acceptons la porte ouverte, mais si nous avons proposé cela, c'est simplement pour que ça devienne une exception et non pas une règle générale.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

**La discussion est close.**

Article 23, adopté.

## Article 24

*Propositions 65, 66 et 68 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey:*

*Vorschlag 67 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission (cf. article 6):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### Discussion à l'article 24:

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 65

A l'alinéa 2 lettre b, le groupe PDCC propose de supprimer le mot «aussi».

Modification rédactionnelle **acceptée** à l'unanimité de la commission.

Proposition 66

A l'alinéa 2, le groupe PDCC propose de supprimer la lettre d.

Il y a une volonté de la part de la commission qu'un concept soit monté sur l'ensemble du territoire. La répartition dans le temps peut se faire par la suite, mais la répartition doit être réfléchie sur l'ensemble du territoire. C'est une notion importante de la part de la commission, qui a donc refusé cet amendement par 9 voix contre une et zéro abstention.

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Merci pour ce renseignement.

Nous allons **retirer** les propositions 66 et 69, mais avant tout nous aimerions que M. le conseiller d'Etat nous signale quels sont les projets qui sont dans le pipe-line du Conseil d'Etat.

*Le président:*

Monsieur le conseiller d'Etat, vous êtes interpellé, je vous passe la parole.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Il faut rappeler un article (je ne sais plus lequel) qui mentionne que lorsque la loi sera acceptée, le Conseil d'Etat devra établir rapidement un concept cantonal des installations et qui comprendra les installations régionales à caractère cantonal.

Nous avons des idées sur le concept. Nous avons largement discuté de patinoires. Nous savons que nous avons besoin d'une installation cantonale pour le football, pour les sports d'équipes. Nous savons que le basketball a besoin d'installations.

C'est ce concept-là qui devra être établi après l'acceptation de la loi en deuxième lecture.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous sommes à l'alinéa 3, Monsieur le rapporteur.



*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 67

Le groupe CSPO propose une modification qui n'est pas totalement rédactionnelle. Elle a été **acceptée** par la commission par 8 voix contre une et une abstention. Il est donc proposé que «l'Etat soutient, selon les disponibilités financières, jusqu'à concurrence...». Cela n'a pas le même sens juridique.

Proposition 68

Il s'agit d'une référence au partenariat public-privé qui a été réglée au préalable.

### **La discussion est close.**

*Article 24*, adopté avec la proposition 65 du groupe PDCC à l'alinéa 2, la proposition 67 du groupe CSPO à l'alinéa 3 et la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 4.

### **Article 25**

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission (cf. article 6):*

*Propositions 69 et 71 du groupe PDCC par le député Jérémie Rey (pas développées):*

*Vorschlag 70 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 69

Retirée.

Proposition 70

Il s'agit d'une modification que nous venons d'accepter pour la première partie de cet amendement. Cette partie-là est donc acceptée par la commission.

Cependant, la proposition de passer de 20 à 30% du coût total admis a été refusée par 7 voix contre 3 et zéro abstention. En effet, la formulation de la commission permet de différencier les événements d'importance cantonale, voire fédérale, des événements d'importance régionale, voire cantonale. Cette différenciation peut, selon la commission, se différencier également sur la question des subventions.

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars du principe que c'est en ordre.

Nous en arrivons à la dernière proposition.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:*

Proposition 71

Il s'agit d'une référence au partenariat public-privé qui a été réglée au préalable.

*Article 25*, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 2 et les propositions identiques de la commission (cf. article 6) et 71 du groupe PDCC à l'alinéa 3.

Articles 26 et 27, adoptés.

Annexe I, adoptée.

## **La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

### **Débat final:**

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

A l'entrée en matière, j'avais dit: nous l'avons voulue, nous l'avons; alors, défendons-là. Eh oui!, cette loi mérite d'être défendue.

La possibilité nous était offerte d'apporter les correctifs nécessaires en déposant des amendements. Ce n'est pas à un léger footing qu'ont participé les membres de la commission EFCS afin de traiter équitablement tous les amendements, mais à un marathon harassant.

Merci à tous ces membres ainsi qu'aux représentants du DECS pour leur engagement et la pertinence des explications données cet après-midi.

Nous aurions souhaité obtenir plus de résultats positifs par rapport à nos amendements, surtout en ce qui concerne les groupements de communes, l'obligation aux communes d'organiser et de gérer le sport scolaire facultatif, la gestion du fonds du sport.

Malgré tous ces refus et tenant compte des bienfaits du sport sur la santé, des problématiques des grands événements, la sécurité, le financement et aussi l'apport principal de cette loi qui réside dans la possibilité, pour le canton, de soutenir financièrement la construction d'infrastructures sportives, nous terminons par un sprint qui nous amènera, membres du groupe DC du Centre, et vous, nous l'espérons aussi, à accepter la première lecture.

Puis, ce sera le passage du témoin avec la mise en place de la deuxième commission qui aura la lourde tâche de faire encore progresser ce projet de loi pour qu'il devienne plus ambitieux et incitatif.

Merci de votre aimable écoute.

*M<sup>me</sup> la députée Stéphanie Favre, PLR:*

Le groupe PLR regrette fortement que le Parlement n'ait pas soutenu la relève dans le sport de performance.

Lors du débat d'entrée en matière, nous avons entendu que cette loi n'était pas assez ambitieuse. Nous avons la possibilité de donner de véritables moyens à nos jeunes, mais la majorité de ce Parlement n'a pas voulu saisir cette occasion. Nous le regrettons.

Nous acceptons, néanmoins, cette loi en première lecture.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmännli, CSPO:*

Die CSPO-Fraktion ist zufrieden mit diesem Gesetz; ist zufrieden mit den Erklärungen des Staatsrates auch betreffend der Organisation und Positionierung des Amtes für Sport. Wir sind auch zufrieden, dass für die Gemeinden keine zusätzlichen neuen Aufgaben betreffend Infrastrukturen dazugekommen sind.

An die Adresse derjenigen, welche dieses Gesetz nicht wollen, möchten wir nur erinnern, dass eine kantonale gesetzliche Grundlage Voraussetzung ist, um künftig entsprechende Subventionen für gewisse Projekte zu erhalten. Wir bitten den Staatsrat, dass er dies hier im Plenum noch einmal untermauert, damit dass alle wissen, worum es geht und was auf dem Spiel steht.

Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le groupe ADG prend note avec satisfaction que nos amendements ont été acceptés.

Il était temps qu'un domaine aussi important que le sport puisse désormais avoir un cadre fort et clair.

Cet acte législatif démontre que le sport de compétition ou dit de loisirs a un rôle primordial sur la santé et l'épanouissement de chaque individu, ainsi que sur l'équilibre de toute notre société.

Ce sujet, sans parti pris, devra être étudié encore avec attention par la deuxième commission.

C'est également un signal fort de la part du Parlement de promouvoir ce secteur si important pour le bien-être actuel et futur des Valaisannes et des Valaisans.

Merci de votre attention.

*M. le député Pascal Nigro, PDCB:*

Le groupe DC du Bas s'est majoritairement opposé à l'entrée en matière de cette loi mardi matin.

Le nombre considérable de 71 amendements, dont une grande partie a été relayée à l'étude de la deuxième commission, vient étayer notre idée que ce premier jet de loi n'était pas abouti.

De surcroît, la majorité de notre groupe, en cohérence avec sa prise de position lors de l'entrée en matière, s'abstiendra au terme de cette première lecture.

Merci de votre attention.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Le groupe UDC s'était opposé à l'entrée en matière de cette loi pour différentes raisons. Une des raisons principales: nous ne connaissons pas le report de charges sur les communes et l'Etat.

Lors de l'entrée en matière sur la loi fiscale, l'appel des communes a été de ne pas diminuer les impôts justement à cause du surcoût de charges.

Nous serons cohérents avec nous-mêmes, le groupe UDC refusera cette loi au vote final.

Merci.

*M. le député Laurent Léger, PDCB:*

En tant que motionnaire demandant la mise sur pied d'une loi sur le sport, je suis satisfait de l'évolution du projet.

D'une loi sur le sport, ce canton en a besoin pour de multiples raisons: le tiers de la population valaisanne a une activité sportive insuffisante, il n'existe pas de loi qui règle la promotion de la santé en Valais, il n'existe pas de cadre légal pour le financement des infrastructures sportives.

Simple exemple de problème rencontré: tous les députés ici présents ont le souvenir d'un manque d'une base légale pour le subventionnement effectué dans le cadre du Palladium de Champéry ainsi que dans le cadre du centre de glace de Loèche-les-Bains.

Il y a de nombreuses lacunes dans l'organisation du sport valaisan. Il faut un portail d'entrée unique à l'Etat qui a les compétences nécessaires à développer l'activité sportive.

Je rappelle qu'un sondage en 2005 avait été effectué auprès des associations sportives valaisannes afin d'avoir connaissance de leurs principaux besoins et de savoir leurs attentes. Il est ressorti de cette enquête que la création d'un bureau des sports cantonal serait des plus bénéfiques.

La dimension économique du sport n'est toujours pas estimée à sa vraie valeur en tant que facteur de valorisation économique. Un canton comme le Valais, qui dispose d'une géographie très favorable pour les manifestations sportives internationales ou les sports de montagne, devrait s'organiser encore mieux afin de tirer profit des retombées économiques et touristiques que cela peut engendrer.

En conclusion, nous devons prendre des mesures pour encourager la population à pratiquer du sport. Cette loi doit être une base pour combler les lacunes existantes. Nous le devons à la jeunesse et à la population de notre canton.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'accepter cette première lecture.

Merci.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):*

Die thematische Kommission ist an zwei Tagen zusammengekommen, um die Abänderungsanträge zu bearbeiten. Aus den Eintretensdebatten konnten wir herausfiltern, dass vier Themen die einzelnen Fraktionen beschäftigten und in diesem Gesetz einen grösseren Stellenwert einnahmen. Ebenfalls bei der Durchsicht der Abänderungsanträge sind diese immer wieder als Schwerpunkte zu erkennen gewesen. Deshalb hat sich die Kommission dieser Schwerpunkte zuerst angenommen und sich mit diesen am Dienstag an der ersten Sitzung befasst und die Klärung dieser in einer Diskussion darüber als Sitzungsziel gesetzt. Es sind folgende Themen in diesem Gesetz, die wir zu Schwerpunkten gesetzt haben:

- Die Thematik «Tourismuss» (mit zwei s, also ein muss im Gesetz) und deren Stellenwert im Gesetz.
- Der Grundsatz für die Bezeichnung «Amt für Sport» und deren Bedeutung. Frau Walker Salzmann hat diesen Stellenwert mit den dazugehörigen Bedenken heute nochmals dargelegt und Herr Staatsrat Roch mit seiner Stellungnahme beantwortet.
- PPP Public Private Partnership, ein Kürzel, das Anlass zu ausführlichen Argumentationen durch die verschiedenen Fraktionen gegeben hat. Der Zwang bei Infrastrukturen und grösseren Anlässen eine solche Bindung mit dritten einzugehen wurde bemängelt.
- Als letzter Schwerpunkt blieb die Frage der Bildung einer neuen kantonalen Sportkommission mit deren Aufgaben und deren Zusammenstellung.

Die Kommission hat sich mit diesen vier Schwerpunkten auseinandergesetzt bevor sie gestern in der zweiten Runde in die Detailberatung ging. Mit eiserner Disziplin und sportlichem Ehrgeiz konnten sämtliche 71 Abänderungsanträge behandelt werden. Den Bedenken der Fraktionen aus der Eintretensdebatte konnten wir mehrheitlich Rechnung tragen. Leider aber nicht den Fraktionen, die ihre Bedenken allgemein, global und nicht definierbar dargelegt haben und nur mit *ad absurdum* Argumenten aufgewartet haben. Die zweite Lesung wird sicher die Eingangstüre sein, um in der Detailberatung den Flou kristallisieren zu lassen.

Betreffend die Einbindung der Gemeinden konnte ebenfalls die Autonomie gewährleistet werden und die zweifelhaften Stellen im Gesetz überarbeitet oder mittels der Abänderungsanträge angepasst werden.

Die redaktionellen Verbesserungen sind immer wieder ein Thema in den Gesetzen und bringen immer wieder viele Anträge zur Behandlung vor. Jeder kennt den Termindruck unter dem diese Gesetze geschrieben werden und die Schwierigkeiten dieser Arbeit. Deshalb sei hier doch einmal auch diese Arbeit gewürdigt. Was aber immer wieder in den Sitzungen Anlass zu Diskussionen gibt, ist die Wortwahl, die ein Gesetzesartikel in die eine oder in die andere Richtung zieht. Hier möchte ich gern auch im Namen der Kommission einen Antrag anbringen, dass die Terminologie in sämtlichen neuen oder künftig abgeänderten Gesetzen gleichgehalten wird. So zum Beispiel heisst es «der Staatsrat unterstützt». So bedeutet dies für die Dienststelle Unterstützung durch Eigenleistungen, aber für uns Parlamentarier läuten die Alarmglocken, da die Bedeutung meistens finanzieller Natur ist. Also hier künftig ein Augenmerk zu legen, finde ich als durchaus angebracht und wünschenswert.

Manche Anregungen und Korrespondenzen wurden auch während der erste Lesung und der Bearbeitung der Abänderungsanträge eingebracht, die durchaus Sinn machen, in diesem Gesetz einzubringen. So sind diese für die zweite Lesung sicher wertvoll und können durchaus dazu beitragen, dieses doch so wichtige Gesetz über den Sport, den Schliff zur Bestätigung des Daseins zu geben – die ja nicht unbestritten ist.

Ein Gesetz, dass sich der Gesundheit widmet, den Wert des Sports aufzeigt, die Aufgaben des Staates endlich offen darlegt, die Sportförderung regelt, die Rolle der Bewirtschaftung des unabhängigen Sportfonds aufzeigt und die Finanzierung der grossen Sportanlässe sowie die Infrastrukturen gewährleistet. Ein Gesetz für den Sport.

In diesem Sinne danke ich im Namen der Kommission allen, die an diesem Entwurf gearbeitet haben und denen die dazu beigetragen haben, dem Sport ein Gesicht zu geben.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und bitte Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, dem Vorschlag der Kommission zu folgen und dieses Gesetz anzunehmen.

Danke.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Deux ou trois remarques préliminaires pour m'insurger contre ce que dit le député Charles Clerc. Nous n'avons pas de report sur les communes. Nous voulons simplement mettre la responsabilité sur chaque instance. La responsabilité n'est pas un report de charges. C'est une mission que nous donnons à l'ensemble de la population, en partenariat avec l'Etat, d'inciter notamment au sport pour tous. C'est la mission, je crois, que nous mettons pour les communes.

Madame la députée Graziella Walker Salzmänn, nous voulons évidemment faire une structure légère, mais très incitative.

Et puis peut-être pour la députée Stéphanie Favre, il est évident que nous voulons soutenir la relève et nous démontrerons dans la préparation de la deuxième lecture que, dans les faits, nous avons déjà ce soutien relativement important pour la relève.

Cela dit, j'aimerais mentionner que, d'une part, la loi a été demandée par une très grande majorité du Grand Conseil. C'est une loi incitative, mais elle nous permettra d'être ambitieux et incitatifs. L'ambition, c'est peut-être la loi qui nous le permettra. En effet, sans cette loi, nous ne pourrions pas investir dans des infrastructures et nous ne pourrions pas bénéficier d'éventuelles subventions de la Confédération.

J'aimerais mentionner que, durant ces semaines, le Conseil national et le Conseil aux Etats discutent d'un crédit de 51 millions pour le sport et pour les infrastructures sportives. Nous avons déjà eu des contacts avec la Confédération, par exemple, pour une salle de biathlon dans le Haut-Valais et, sans cette loi, nous ne pourrions pas entrer en matière et la Confédération non plus.

Je vous incite ainsi à accepter cette première lecture et surtout à réfléchir sur les améliorations que vous voudrez faire lors de la deuxième lecture.

Merci.

**La loi sur le sport est adoptée par 104 voix contre 7 et 11 abstentions en première lecture dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

**Traitements:**

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Behandlungen:**

**Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

## **2. POSTULAT**

**du groupe UDC, par les députés Roger Ecoeur, Régis Perrin (suppl.) et Edmond Perruchoud, concernant le séisme: acquérir les bons réflexes (15.03.2011) (3.113) *(en collaboration avec le DTEE)***

**POSTULAT**

**der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Roger Ecoeur, Régis Perrin (Suppl.) und Edmond Perruchoud, betreffend Erdbebenvorsorge (15.03.2011) (3.113) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)***

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat vous est connue: il accepte ce postulat dans le sens de sa réponse.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que cette réponse vous convient.

## **3. POSTULAT**

**des députés Mario Rossi, PDCC, Pascal Rey, PDCC, Marcel Bayard, PDCC, et cosignataires concernant les subventions cantonales lors de constructions scolaires (18.03.2011) (3.117) *(en collaboration avec le DTEE)***

**POSTULAT**

**der Grossräte Mario Rossi, PDCC, Pascal Rey, PDCC, Marcel Bayard, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Subventionierung von Schulhausbauten (18.03.2011) (3.117) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)***

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Ici aussi, la réponse est connue: ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Cette réponse vous convient.

#### 4. MOTION

du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant le bilinguisme, un trait constitutif (15.06.2011) (3.126)

#### MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, betreffend Zweisprachigkeit als Wesensmerkmal (15.06.2011) (3.126)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)*

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Die CSPO hat die Antwort des Staatsrates zur Kenntnis genommen. Wir wollen, dass das Thema auf der Traktandenliste bleibt, darum sind wir grundsätzlich mit der **Umwandlung der Motion in ein Postulat einverstanden**.

Ich möchte aber noch Folgendes anfügen. An der HES-SO hat es bereits Veranstaltungen gegeben zur Zweisprachigkeit. Ich möchte zitieren (es hiess dort in der Zeitung): «...dass man die Zweisprachigkeit gerne als einen Trumpf aufführt, doch im Alltag tut man sich mit der jeweils anderen Sprache nicht leicht. Damit sich das ändert, würde es einer neuen Sprachenpolitik bedürfen.»

Wir ermuntern, den Staatsrat diese Sprachenpolitik zu erarbeiten, denn wir haben festgestellt, dass beispielsweise der Sprach Austausch auf Sek-Stufe nicht mehr als politisches Teilziel formuliert wurde und der Sprachenaustausch ist ja wichtig für die Zweisprachigkeit. Wir ermuntern den Staatsrat, dass er das wieder aufnimmt und danken für die Antwort.

*Le président:*

Danke Frau Grossrätin.

Nous devrions aborder les développements de la Présidence, puis les traitements du DTEE. Dans les deux cas, c'est M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, présidente du Gouvernement, qui doit soit répondre, soit remplacer son collègue Jacques Melly qui est à St-Maurice pour les obsèques de M. Vuilloud, ancien président du Grand Conseil, en compagnie d'ailleurs de notre deuxième vice-présidente Marcelle Monnet-Terrettaz.

Alors, en attendant que M<sup>me</sup> la présidente du Gouvernement nous rejoigne, je me permets d'occuper votre esprit pendant quelques minutes pour vous faire un petit état des lieux du projet «Parlement sans papier» avant de céder ma place, demain, à Felix Ruppen.

Vous savez que ce projet a été lancé au début de la législature, il y a trois ans, et qu'il se terminera l'année prochaine, au moment du changement de législature. Néanmoins, un point de situation à peu près aux trois quarts d'avancement du projet.

Trois chapitres dans mon tour d'horizon:

- l'environnement de travail des députés
- la notion d'accès à l'information relative au Parlement
- tout le travail d'infrastructures qu'il a fallu mettre en place pour parvenir à ces éléments.

Au niveau de votre environnement de travail, vous avez vu déjà un certain nombre de ces changements, de ces améliorations, de ces ajouts. Vous avez votre espace sécurisé sur le site où vous entrez votre login et vous trouvez toutes les interventions parlementaires que vous avez préparées, que vous êtes en train de préparer, que vous déposez. C'est un

acquis. Ce sur quoi nous travaillons ces temps-ci, c'est la même fonctionnalité au niveau du dépôt des amendements pour les différentes lois et décisions que nous traitons. Avec un petit peu de chance, il y aura une version en test lors de la session de juin et puis, sinon, ce sera pour cet automne le déploiement de la solution complète.

Au niveau du matériel, vous avez déjà, un grand nombre d'entre vous, des ordinateurs, des iPad, des PC, des Macintosh et tout ce que vous voulez. Vous savez aussi que nous sommes en train de mettre un terme à une étude pour évaluer l'intérêt et la pertinence des différentes solutions matérielles. Cette étude vous sera communiquée peut-être encore avant l'été, sinon cet automne, de manière à ce que vous ayez toutes et tous de bonnes bases, ainsi que les nouveaux députés dans cette salle, pour vous équiper en vue de la prochaine législature.

Et puis, le troisième élément au niveau de cet environnement de travail, c'est bien entendu l'équipement qui a été fait dans cette salle au niveau du réseau wifi, au niveau de l'équipement des prises électriques, également dans les salles qui sont occupées par les commissions dans ce bâtiment et nous attendons, en principe dans quelques semaines, l'équipement similaire des salles de la Porte de Conthey qui devront également vous permettre de travailler avec le wifi.

Il manque encore un élément dans cette salle, c'est l'installation de deux grands écrans qui permettront la diffusion d'informations. Pour l'instant, les solutions techniques qui nous ont été proposées n'étaient pas satisfaisantes. Nous attendons donc des alternatives qui soient à la hauteur de nos exigences.

Voilà pour ce qui est de l'environnement de travail, ce qui est évidemment bien entendu le plus important et ce qui symbolisera l'abandon du papier.

Pour ce qui est du chapitre 2: l'accès à l'information au sens large, vous avez vu la refonte du site Internet, l'accès facilité à l'ensemble des documents concernant le travail des députés. Vous avez vu le moteur de recherche qui permet de vous y retrouver. Vous avez vu également l'étroite collaboration avec les médias, de manière à pouvoir retrouver soit les éléments de Canal 9, des trois radios locales (Radio Chablais, Rhône FM et Radio Rottu), ainsi que les éléments issus de la presse écrite. Vous avez vu également que les médias sociaux ont ouvert une porte sur le Grand Conseil. Nous nous contentons-là de mettre en place différents éléments d'infrastructures, mais le contenu qui circule sur ces médias sociaux n'est pas de la responsabilité du Parlement ou du Service parlementaire. Sous l'angle anecdotique, vous avez vu que nous avons scanné et mis on-line l'ensemble des bulletins des sessions du Grand Conseil depuis 1851, ainsi que le recueil des lois depuis 19... je ne sais plus combien.

Et puis, chapitre 3, pour parvenir à l'ensemble de ces éléments, il a fallu travailler sur les rouages internes du Service parlementaire. Passablement de procédures de travail des collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire ont été mis à jour. Il y a là aussi toujours de nouvelles idées qui viennent et de nouveaux éléments qui viennent, en particulier au niveau de la gestion du travail des commissions, des calendriers, de la circulation des documents de travail pour les commissions, et j'en passe et des meilleurs.

Je terminerai avec l'élément suivant: vous avez connu ces dernières années le visage de notre apprentie de commerce Jessica Dorsaz, qui devrait terminer sa formation cet été. Elle sera remplacée par une autre apprentie, mais qui cette fois-ci ne sera plus une apprentie employée de commerce mais une apprentie médiaticienne qui illustre bien l'évolution des métiers du Service parlementaire par rapport au «Parlement sans papier».

Voilà, cela m'a permis de faire un petit peu un tour d'horizon.

Je continuerai à suivre le projet «Parlement sans papier», dans la limite où la prochaine Présidence voudra bien me garder à bord pour cet aspect-là, mais l'essentiel a d'ores et déjà été réalisé de ce que nous voulions faire durant cette législature.

Et puis, ce petit moment que j'ai pris pour vous tenir informés de l'avancement du projet «Parlement sans papier» a permis à M<sup>me</sup> la présidente du Gouvernement de nous rejoindre.



C'est donc avec grand plaisir que je l'accueille à nouveau ici et que je l'informe que nous abordons le point 5 de l'ordre du jour.

**Développements: Présidence**

**Entwicklungen: Präsidium**

**5. INTERPELLATION**

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant la BCVs:  
question sur une démission (15.11.2011) (6.021)**

*(en collaboration avec le DFIS)*

**INTERPELLATION**

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend WKB:  
ein Rücktritt der Fragen aufwirft (15.11.2011) (6.021)**

*(in Zusammenarbeit mit dem DFIG)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

L'auteur ne souhaite pas s'exprimer.

Je vous cède ainsi directement la parole, Madame la présidente du Gouvernement, pour la réponse.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich entschuldige mich, dass ich nicht hier war. Ich habe Ihre Zeit unterschätzt oder überschätzt, wie lange Sie bei dem ersten Geschäft haben.

Ich kann Ihnen die Antwort des Staatsrates auf diese Interpellation wie folgt geben.

Cette interpellation fait état de rumeurs, selon lesquelles la démission de l'ancien président du conseil d'administration de la BCVs pourrait s'expliquer par des pressions exercées par le chef du DFIS sur les organes dirigeants de la banque en vue d'augmenter le dividende alloué aux actions détenues par l'Etat dans des proportions jugées contraires aux intérêts de la banque et à la seule fin de réduire l'impact de la cessation du versement des bénéfiques de la BNS.

Il est permis, en premier lieu, de s'étonner du fait qu'une intervention parlementaire émanant d'un groupe se réfère à de simples rumeurs. L'on serait en principe en droit d'attendre que les députés fondent leurs interventions sur des éléments plus sérieux.

Cela dit, il s'impose, par souci de clarté, de rappeler les éléments suivants concernant la problématique des dividendes de la BCVs. La détermination du dividende distribué relève de la compétence de l'assemblée générale, le rôle du conseil d'administration se limitant dans ce domaine à faire des propositions. La détermination de la politique du dividende est une question qui, en toute logique, doit faire l'objet d'un examen attentif par les actionnaires de toute société et également d'une société anonyme de droit public telle que la BCVs. Il est relevé de plus, à cet égard, que l'article 3 alinéa 1 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton pose que «la gestion financière doit répondre aux exigences de l'emploi économique et judicieux des fonds».

Le Conseil d'Etat s'est ainsi soucié, depuis plusieurs années, de cette question et, compte tenu également de l'essor réjouissant qu'a connu notre établissement cantonal, le taux de dividende pour les actions nominatives est ainsi passé, de l'exercice 2002 à l'exercice 2009, de 5,06 à 10,5%.

Le Grand Conseil s'est également préoccupé de cette question. Ainsi, la commission de gestion a demandé, à plusieurs reprises depuis l'année 2007, que soit

effectuée une étude comparative sur le plan intercantonal concernant le rendement des actions propriété de l'Etat. Cette étude a été déposée en avril 2010. Elle met en évidence le fait que, par rapport à la valeur nominale, le rendement pour l'Etat de la BCVs était près de trois fois inférieur aux apports moyens des autres banques cantonales. Par rapport à la valeur réelle, le rendement de la BCVs était près de deux fois inférieur à ce même rendement moyen.

Cet élément important a été pris en considération dans le cadre des contacts qui interviennent régulièrement entre le chef du DFIS et les représentants de l'Etat au sein du conseil d'administration de la BCVs, cela conformément à l'article 5 du règlement sur le Conseil d'Etat du 15 janvier 1997.

Suite à ces discussions et compte tenu de l'excellent résultat réalisé par la BCVs en 2010, le dividende sur cet exercice a pu être arrêté, par l'assemblée générale du 4 mai 2011, à 12,5% pour les actions nominatives. Le taux valant pour les actions au porteur détenues par des tiers a également connu une augmentation sensible, pour s'établir à 21,5%. Cette distribution a été arrêtée en parfaite conformité avec les intérêts de la banque, ainsi que l'attestent d'ailleurs le rapport de l'organe de révision du 29 mars 2011 et le rapport spécifique de ce même réviseur du 25 mars 2011.

Il n'est pas inutile de rappeler enfin que, malgré l'augmentation du taux de dividende en 2010, les fonds propres de la BCVs ont augmenté de manière importante en passant de 732 millions à 811 millions, ce qui se traduit par une amélioration du taux-couverture, lequel passe de 175,8 à 181,8%.

*Le président:*

Merci Madame la présidente du Conseil d'Etat.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous avez droit à la parole pour une correction matérielle.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Le Gouvernement s'étonne de ce que notre groupe traite de rumeurs.

J'aimerais juste dire ceci à ce sujet: on ne peut pas laisser dire quand même n'importe quoi. Donc, si nous étions sûrs de ce que nous avançons, nous ne poserions pas une question. C'est la première chose. Et puis la deuxième chose que j'aimerais dire ici, c'est que le jour où nous aurons peut-être un représentant au conseil d'administration de la BCVs et le jour où nous aurons peut-être, en prime, un représentant au Gouvernement, nous n'aurons plus besoin de poser ces questions. Et puis la troisième et dernière chose que j'aimerais dire, c'est que je pense qu'il est encore légitime de poser des questions ici. Nous n'affirmons rien, nous posons des questions, et nous écoutons les réponses du Gouvernement. Merci.

## **6. MOTION**

**du groupe CVPO, par les députés Beat RIEDER et Philipp Matthias BREGY, concernant mieux utiliser les collaborateurs au lieu d'en engager de nouveaux (17.11.2011) (6.022) (en collaboration avec le DFIS)**

### **MOTION**

**der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat RIEDER und Philipp Matthias BREGY, betreffend optimierter Einsatz der Mitarbeiter statt Neuanstellungen (17.11.2011) (6.022) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Wenn Sie heute Morgen die Debatte aufmerksam verfolgt haben, dann haben Sie festgestellt, dass acht Grossräte mehr Staatsstellen verlangt haben und selbst die Staatsratspräsidentin war dermassen erschrocken, dass sie vorrechnete, dass bei einem einzigen Vorstoss 18 (!) neue Staatsstellen notwendig wären. Sie sehen, diese Motion der CVPO ist hochaktuell.

Kommen wir auf den Punkt. Wir kennen hier in diesem Saal die alljährlichen Rituale bei der Budgetdebatte und bei der Rechnungsdebatte. Der Staatsrat verlangt alljährlich – gestützt auf die übertragenen Aufgaben – mehr Personal. Im Jahre 2009 waren es 105,65 Stellen; im Jahre 2010 105,4 Stellen und im Jahre 2011 78,4 Stellen. Wir werden wenn die Legislatur fertig ist, über 400 neue Staatsstellen geschaffen haben. Meine Damen und Herren, kennen Sie im Wallis ein Unternehmen, das 400 Stellen hat? Es sind nicht sehr viele. Die Antwort des Parlamentes kennen wir auch. Die Finanzkommission kritisiert die steigenden Personalkosten und versucht Gegensteuer zu geben – vergeblich – und das Parlament schaut machtlos zu.

In der Vergangenheit versuchte das Walliser Parlament mit der grossrätlichen «Kommission Luyet», diesem Problem Herr zu werden. Diese Kommission ist kläglich gescheitert und die Bestrebungen versandeten im Jahre 2005. Unsere Fraktion möchte zusammen mit Ihnen, dem Parlament in diesem heiklen Punkt die Handlungsfähigkeit zurückgeben.

Der Zeitpunkt ist ideal. Der Kanton Wallis hat im Jahre 2012 die Aufgaben zwischen Kanton und Gemeinde neu aufgeteilt und dazu drängt sich eine Überprüfung des Personalbestandes sämtlicher Dienststellen im Hinblick auf diese neuen Aufgabenteilungen auf.

Der zweite wichtige Punkt: Wir haben hervorragende Finanzen. Das heisst, wir müssen nicht überstürzt handeln. Wir können dieses Problem seriös und fachmännisch angehen.

Dabei gehen die Motionäre davon aus, dass eine solche Herkulesarbeit nicht durch grossrätliche Kommissionen und dem Staatsrat selbst gemacht werden können. Nein, es braucht externe Fachleute, die mit schnellen Audits professionell diese Staatsverwaltung durchleuchten. Es soll keine jahrelange sich dahin schleichende Leerlaufübung sein, welche schlussendlich ausser Kosten nichts bringt. Und deshalb verlangen die Motionäre, dass die Dienststellen sich aktiv und kooperativ an diesen Audits beteiligen.

Diesbezüglich ist während des Audits ein Personalstopp zu verfügen. Das hat zwei Vorteile: Der Auditor hat sich nicht mit ständig neuen Verwaltungsstellen zu beschäftigen, sondern hat eine gefestigte Staatsorganisation zu untersuchen und die Dienststellen selbst sind sehr interessiert, dass die Audits schnell und kooperativ vor sich gehen.

Ich weiss, diese Motion hat bereits im Vorfeld einige Wellen geschlagen. All jenen, die bereits im Vorfeld bereits mit falschen Zahlen und Scheinargumenten diese Motion bekämpft haben, möchten wir zu bedenken geben, dass das Walliser Parlament in diesem zentralen Anliegen seine Handlungsfähigkeit nicht aufgeben darf. Wir sind nicht dazu da, einzig allfällige Sanierungen der Pensionskassen der Walliser Staatsangestellten abzunicken, nein, wir sind auch dazu da, die Aufsichtspflicht gegenüber der Personalentwicklung wahrzunehmen. Und dies hat nichts an der Kritik der Qualität der Arbeit des Staatspersonals zu tun, sondern damit, dass wir einerseits unter dem Staatshaushalt ein Gleichgewicht haben müssen und andererseits nur einen Staatsapparat unterstützen können, wenn wir diesen auch zahlen können. Falls wir nicht an diese Aufgabe herangehen, verliert die Politik das Primat, in einer der entscheidendsten Staatsaufgaben gegenüber der Verwaltung.

Ich weiss, dass einzelne Fraktionen betreffend die Form dieses Vorstosses – nämlich eine Motion – Bedenken haben, weil sie glauben, dass die Personalpolitik Sache

des Staatsrates ist. Wir tragen diesen Bedenken Rechnung, und **sind bereit, die Motion in ein Postulat umzuwandeln**. Aber, wir halten an den Zielen fest. Es braucht eine externe Überprüfung des Staatshaushaltes. Die Debatte heute Morgen war ein Musterbeispiel, wie dringend dieses Anliegen ist.

Wir hoffen, dass sie dieses Postulat unterstützen.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

**Nous avons bien pris note de la transformation de votre motion en postulat**, qui n'est d'ailleurs pas combattu et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**Traitements:**

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**

**Behandlungen:**

**Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

*Le président:*

En l'absence de M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, c'est M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten qui répondra.

## **7. POSTULAT**

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.)**

**Gilbert TRUFFER, concernant les déchets de chantier ne sont ni de gauche, ni de droite (18.03.2011) (5.132) (en collaboration avec le DEET)**

### **POSTULAT**

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.)**

**Gilbert TRUFFER, betreffend Bauschutt ist weder links noch rechts (18.03.2011) (5.132) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial novembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Der Präsident:*

Die Antwort des Staatsrates haben Sie erhalten. Das Postulat wird angenommen.

*Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Natürlich freut es mich, dass der Staatsrat mein Postulat annimmt und die Frage mit einer Arbeitsgruppe behandeln will. Trotzdem will ich zu einigen Aussagen in der Antwort von Staatsrat Melly meine kritischen Bemerkungen einbringen.

### **1. Materialbewirtschaftung**

Sie sagen, dass sich die Situation im Oberwallis seit dem 13. September 2011 signifikant geändert hat. Die Aushubarbeiten betreffend den Parkhausneubau in Blatten b. Naters beweisen das Gegenteil. 40'000 m<sup>3</sup> Aushubmaterial werden mit grossen Lastwagen von Blatten nach Naters gekarrt. Die bestehende Gesetzgebung hat eine ökologisch und ökonomisch sinnvolle Lösung von vornherein ausgeschlossen. Sicher müssen wilde Deponien und unsachgemässe Entsorgungen gesetzlich verhindert werden. Bei Grossprojekten dieser Art sind aber Lösungen von Nöten, die in Zusammenarbeit von Planern, Bauunternehmungen und der zuständigen Dienststelle entstehen.

Leider werden Lösungsvorschläge von Unternehmern oft gar nicht richtig studiert oder einfach ignoriert. Der Unternehmer wird als Gegner und nicht als Partner betrachtet.

Ökologisch wie auch ökonomisch innovative Lösungen fallen so dem Amtsschimmel zum Opfer, und der gesunde Menschenverstand bleibt auf der Strecke. Eine moderne Materialbewirtschaftung ist gefragt. Transportwege sind klein zu halten und Aushub- und Schuttmöglichkeiten zwischen verschiedenen Objekten miteinander zu kombinieren. Sinnvoll wäre meiner Meinung nach auch, wenn die Materialbewirtschaftung neu als Kriterium bei Baubewilligungen einbezogen würde.

## 2. Urban Mining

Auch im Wallis sind die Ressourcen der natürlichen Baustoffe nicht unbegrenzt. Es erstaunt mich wenn Sie sagen, dass infolge von Felsstürzen, Unwettern und Geschiebepbewirtschaftung genügend Vorrat vorhanden sei. Der Kanton erteilt ja Abbaubewilligungen nicht gleich im Dutzend. Das ist ja auch mit ein Grund, warum Natursteinblöcke für die Rottenkorrektur in Italien geholt werden müssen.

Urban Mining ist eine intelligente und moderne Art, hochwertige Baustoffe aus bestehenden Bauwerken zu gewinnen, ohne neue Ressourcen anzuzapfen. Das geht aber nur wenn der Kanton Wallis gewillt ist, solche Recycling-Baustoffe auch in den eigenen Bauwerken einzusetzen. Es gibt zum Beispiel dutzende Möglichkeiten, in denen Recyclingbeton an öffentlichen Bauwerken eingesetzt werden kann. Die Betontechnologie ist heute im Stande, auch aus Recyclingmaterial hochwertigen Beton herzustellen.

Ich hoffe also, dass sich die eingesetzte Arbeitsgruppe mit dem Konzept des Urban Mining seriös und mit der notwendigen Motivation auseinandersetzt. Sie wird dann bald einmal merken, was für ein Potential sich hier anbietet.

Vielen Dank.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Je pars néanmoins du principe que vous êtes d'accord avec la réponse.

Est-ce que la représentante du Conseil d'Etat souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

## 8. POSTULAT

**des députés Erno GRAND, CVPO, Urs Kuonen, CVPO, Alwin STEINER, CVPO,  
et cosignataires concernant la lutte contre la pollution de l'air dans la  
commune de Loèche (06.05.2011) (5.137)**

### POSTULAT

**der Grossräte Erno GRAND, CVPO, Urs Kuonen, CVPO, Alwin STEINER,  
CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung der Luftbelastung in  
der Gemeinde Leuk (06.05.2011) (5.137)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial décembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:*

Wir danken dem Staatsrat für die Annahme des Postulates und die schriftliche Stellungnahme.

Das Problem ist nicht die zeitlich beschränkte Staubentwicklung in der Landwirtschaft. Das Problem sind die Deponien der A9, welche ungenügend bewirtschaftet werden – dies insbesondere bei Föhnlage. Wie jedes andere Unternehmen sollte auch die A9 um die Einhaltung der Luftreinhalteverordnung besorgt sein. Ein Wert, der regelmässig während der langen Bauzeit der A9 überschritten wird. Die Staubentwicklung der letzten

Woche waren ganz einfach unzumutbar. Neben einer starken Bewässerung sollte bei Föhnsturm nicht an den Bergen von Deponien mit Feinstaub gearbeitet werden.

An die Adresse der Medien: Umfragen, wie sie letzten Herbst in dieser Sache gemacht wurden, verunglimpfen die gesetzlichen Vorgaben. Ich bitte Sie, diese nächstes Mal bei den Betrieben in der Industriezone Leuk, Golf Leuk oder in den unmittelbar angrenzenden Dörfern Agarn, Gampinen oder Susten-Ost zu machen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

#### **9. POSTULAT**

**du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant le col du Simplon: protection de la population de Ried-Brig (14.06.2011) (5.141)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Simplonpass: Schutz der Bevölkerung von Ried-Brig (14.06.2011) (5.141)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial décembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Der Präsident:*

Auch hier hat der Staatsrat das Postulat angenommen.

*Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:*

In Namen des Postulaten Herrn Claude-Alain Schmidhalter, im Namen der CVPO und im Namen der Bevölkerung von Ried-Brig möchte ich meinen Dank dem ASTRA und dem Staatsrat aussprechen. Die Lärmschutzwände werden nun im Jahr 2013/2014 realisiert und nicht erst wie geplant 2015/2016. Dies ist ein Zeichen, dass die Anliegen der Bevölkerung auch ernst genommen werden.

Ich danke Ihnen.

#### **10. MOTION**

**du député Stefan ANDENMATTEN, CSPO, et cosignataires concernant la loi concernant la perception des contributions de propriétaires fonciers: modification de l'article 25 alinéa 2 (16.06.2011) (5.144)**

***(en collaboration avec le DFIS)***

#### **MOTION**

**von Grossrat Stefan ANDENMATTEN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Grundeigentümerbeitragsgesetz: Änderung von Artikel 25 Absatz 2 (16.06.2011) (5.144) *(in Zusammenarbeit mit dem DFIG)***

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial décembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Der Präsident:*

Der Staatsrat hat die Motion als Postulat angenommen.

*Herr Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:*

Ich habe von der Antwort auf meine Motion Kenntnis genommen. Den letzten Abschnitt dieser Antwort entnehme ich, dass das Departement mein Anliegen verstanden hat und dieses Anliegen auch vertieft prüfen will. Daher bin ich mit der Umwandlung in ein Postulat einverstanden.

Ich danke.

## **11. MOTION**

**des députés Beat RIEDER, CVPO, et Philipp Matthias BREGY, CVPO,  
concernant des lois modernes pour un Valais moderne (17.06.2011) (5.146)**

### **MOTION**

**der Grossräte Beat RIEDER, CVPO, und Philipp Matthias BREGY, CVPO,  
betreffend moderne Gesetze für ein modernes Wallis (17.06.2011) (5.146)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial décembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Wir danken dem Staatsrat, dass er das Gesetz über die Steinbrüche und Bergwerke von 1856 jetzt anpassen will.

Der Staatsrat hat aber offensichtlich einen gut gemeinten Vorschlag der CVPO-Fraktion nicht genau realisiert. Es ist offenkundig, dass im Oberwallis ein akuter Deponienotstand besteht. Gegenwärtig werden hunderte von Lastwagen mit völlig handlosem Erdreich aufgrund fehlender Deponien im Oberwallis von Pontius nach Pilatus transportiert – mit den entsprechenden negativen ökonomischen und ökologischen Folgen. So wird zum Beispiel gegenwärtig der Aushub des Parkhauses Belalp vom Berg ins Tal transportiert und anschliessend im ganzen Oberwallis verteilt. Das ist doch ein völlig unsagbarer Zustand. Da drängt es sich doch auf, die Bergwerke und Steinbrüche, welche ja nicht gerade die Schönheitsflecken des Kantons Wallis darstellen, als Deponien für dieses Material zu gebrauchen und dahingehend geht auch der Vorschlag der CVPO. Damit könnte der Staatsrat zwei Fliegen mit einem Streich erledigen und glauben Sie mir, diese zwei Fliegen machen im Moment im Oberwallis ziemlich viel Staub und ziemlich viel Lärm.

Ich hoffe, dass der Staatsrat seine Beamten anspornt, bei den Deponien ein wenig Fantasie zu entwickeln.

Ich danke Ihnen.

## **12. POSTULAT**

**des députés Bruno PERROUD (suppl.), UDC, Frédéric DELESSERT, PLR, et  
Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, concernant la mise en valeur des sites  
valaisans d'observation des dangers naturels (16.09.2011) (5.158)**

### **POSTULAT**

**der Grossräte Bruno PERROUD (Suppl.), UDC, und Frédéric DELESSERT,  
PLR, sowie Grossrätin Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, betreffend  
Aufwertung der Walliser Standorte zur Beobachtung der Naturgefahren  
(16.09.2011) (5.158)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial décembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat et il en va également ainsi des auteurs.

### **13. POSTULAT**

**des députés Véronique COPPEY (suppl.), PDCB, et Joachim RAUSIS, PDCB,  
concernant la commission cantonale des constructions, un Etat dans l'Etat?  
(16.09.2011) (5.160)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrätin (Suppl.) Véronique COPPEY, PDCB, und Grossrat  
Joachim RAUSIS, PDCB, betreffend kantonale Baukommission: ein Staat im  
Staat? (16.09.2011) (5.160)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** BSGC-Memorial décembre 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

Le Conseil d'Etat refuse ce postulat.

*M. le député Joachim Rausis, PDCB:*

Nous pouvons adhérer à l'entier ou presque de la réponse du Conseil d'Etat... ou presque, car comment refuser un postulat qui demande une saine collaboration entre la Commission cantonale des constructions et les communes? Comment peut-on refuser un postulat qui réclame de la transparence, gage de la confiance entre ces entités, nécessaire à une ambiance que j'oserai qualifier de constructive? Soit l'emprise de la CCC est telle que le Conseil d'Etat n'ose plus réagir, et, Chers collègues, l'heure est grave, soit il s'agit d'un manque d'égard à l'encontre des communes déçues et des citoyens concernés.

Nous exigeons que figure clairement dans la réponse du Conseil d'Etat la volonté d'une saine collaboration, quel que soit la rigueur du cadre légal. Il n'est pas inutile de rappeler à ce stade qu'un bâtiment sur quatre se situe hors de la zone à bâtir en Valais.

La semaine dernière, un article très intéressant de la presse haut-valaisanne dressait un portrait de la répartition des bâtiments, des logements et de la population dans et hors de la zone à bâtir en Suisse et en Valais. Je répète le chiffre: en Valais, selon cet article, un bâtiment sur quatre est situé hors de la zone à bâtir et dépend donc de la CCC.

Il n'est pas non plus inutile de rappeler que certains aménagements sont possibles hors de la zone à bâtir: construction de murets, remblayage de moins de 500 m<sup>2</sup> et de moins de 1,50 m de haut, etc. Les surfaces hors de la zone à bâtir ne sont donc pas des no man's land quoiqu'en dise la législation fédérale.

La réponse du Conseil d'Etat nous explique que la marge de manœuvre de la CCC est très limitée, pour ne pas dire inexistante. On est en droit de douter de l'utilité d'une instance responsable d'un bâtiment sur quatre dans le canton, mais qui n'a pas de marge de manœuvre.

Je sais d'ailleurs que le département réfléchit à une réorganisation de la CCC et je m'étonne de ne pas en trouver un seul mot dans la réponse du Conseil d'Etat.

Au final, nous demandons le vote sur ce postulat afin d'indiquer clairement aux partenaires concernés que le Parlement est conscient des problèmes soulevés et n'accepte pas que l'on se cache derrière des dispositions fédérales pour occulter une problématique qui touche directement les communes et les propriétaires concernés.

Merci de soutenir ce postulat et merci de votre attention.



*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Le vote est demandé sur ce postulat.

Est-ce que la représentante du Conseil d'Etat souhaite s'exprimer avant que nous ne procédions au vote?

Cela n'a pas l'air d'être le cas.

**Par 81 voix contre 18 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 5.160 de la députée (suppl.) Véronique Coppey.**

Ce postulat est ainsi retourné au Conseil d'Etat pour exécution.

Avant de poursuivre dans notre ordre du jour, une petite communication: la CIP CSR, autrement dit la commission interparlementaire sur la convention scolaire romande se réunira à la fin des débats de cet après-midi au deuxième étage de ce bâtiment.

Merci d'en prendre note.

### **Première lecture**

#### **14. LOI FISCALE (modification)**

#### **Erste Lesung**

#### **STEUERGESETZ (Änderung)**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie /*

*Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

*Präsident: Diego Clausen / Rapporteure: Jasmine Ballay (suppl.)*

*Titre et considérants, adoptés.*

### **I**

#### **Loi fiscale du 10 mars 1976**

*Article 4 alinéa 1 lettre b, article 13 alinéa 1 et articles 13a, 13b, 13c et 13d, adoptés.*

#### **Article 20 lettre j**

*Proposition 1 du groupe UDC par le député Charles Clerc:*

*Proposition 2 du groupe PLR par le député (suppl.) Mathieu Fardel:*

*Propositions 3 et 4 du groupe PLR par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (pas développées):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

#### **Discussion à l'article 20 lettre j:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR, rapporteure:*

*Proposition 1 et proposition 2*

Ces propositions du groupe UDC et du groupe PLR sont les mêmes. Il s'agit d'augmenter la solde des sapeurs-pompiers de milice jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 10'000 francs.

La commission a refusé ces amendements par 8 voix contre, 2 pour et zéro abstention.

Si elle désire soutenir les activités de pompier de milice, la commission estime qu'au-delà de 8'000 francs, il s'agit d'une activité complémentaire et, à ce titre, elle souhaite une égalité de traitement avec tous les contribuables exerçant une activité complémentaire.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Non, il ne s'agit pas d'une activité complémentaire entre 8'000 et 10'000 francs. Nous parlons ici de gens qui sont volontaires dans le service du feu, volontaires pour porter secours à la population. On ne peut pas parler de gens – et ceci je ne peux pas l'accepter – qui le font pour l'argent.

Je vous demande ainsi de soutenir cet amendement. C'est peu de chose; il y a peu de pompiers qui sont entre 8'000 et 10'000 francs, je sais, mais c'est une question d'équité.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer?

Cela n'a pas l'air d'être le cas.

Est-ce que M. le chef du département..., oui, je lui cède la parole.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Il ne s'agit pas bien sûr de lutter contre tous ceux qui sont volontaires dans un certain nombre d'activités de ce style-là, mais on pourrait ranger aussi, si nous voulons étendre la liste, ceux qui sont volontaires au niveau, par exemple, des ambulanciers ou des secours à la personne ou à des approches de ce type-là.

Comme l'a très bien dit M<sup>me</sup> la chargée de rapport, nous voyons quand même qu'avec une rémunération de 10'000 francs, on peut raisonnablement penser qu'on est environ à deux mois et demi d'activité sur douze. Et pourquoi devrions-nous, dans ces cas-là, exonérer quasiment deux mois d'activité sur douze (5'000 francs par mois), voire deux mois et demi?

C'est donc vraiment une notion d'égalité de traitement qui, ici, serait écornée et nous ne pouvons pas suivre parce que, bien sûr, cet objectif est primordial sur tous les autres, mais loin de l'idée du Gouvernement et de la commission de ne pas tenir compte de ces aspects volontaristes qu'il y a de se dévouer pour la cause publique ou pour certaines actions en faveur de la cause publique, notamment pour ceux qui sont en faveur ou qui s'engagent dans le corps des sapeurs-pompiers.

Nous vous demandons donc d'en rester à 8'000 francs.

Nous aimerions quand même encore préciser qu'au niveau fédéral, le montant est de 5'000 francs dans le cadre de la loi d'harmonisation et que nous avons fait un pas supplémentaire pour couvrir tous ceux qui réellement étaient des volontaires et s'engageaient sous forme de miliciens en faveur de la lutte contre le feu.

Donc, en passant de 5'000 à 8'000 francs, nous couvrons vraiment ceux qui sont miliciens et, au-delà, on est face à une activité de quasiment deux mois ou deux mois et demi par année et ce n'est juste pas possible de l'exonérer par rapport à d'autres activités de cette même durée.

Pour le cas où ces propositions seraient maintenues, j'ai entendu qu'il y avait des doutes à la suite de nos arguments, mais pour le cas où ces propositions seraient maintenues, je vous inviterais à ne pas les suivre et à suivre la position de la commission.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le président de la commission souhaite tout de même apporter un complément.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Entschuldigen Sie, ich war eine Sekunde zu spät.

Was Herr Tornay bereits gesagt hat – ich möchte dies bestätigen – Ausgangslage auf Bundesebene sind 5'000 Franken Abzug und die Tendenz im interkantonalen Vergleich liegt auch so etwa bei 5'000 Franken. Das heisst, im Wallis mit 3'000 Franken mehr, sprich 8'000 Franken, Abzug sind wir klar über dem Durchschnitt, sogar 60% höher als die Vorlage auf Bundesebene ist.

Wie gesagt, 10'000 Franken entspricht wirklich schon quasi zwei bis drei Monatslöhnen und ein Normalverdiener – quasi im Vergleich – hat auch nicht die Möglichkeit, Steuerabzüge zu machen.

Letztendlich, die Grundidee darin liegt in der Wertschätzung der Freiwilligenarbeit in unserem Milizsystem und soll auch eine Art Motivationsfaktor sein, im Sinne der Gemeinschaft einzutreten und zu helfen – und zudem (kann man auch sagen können) so einfacher Leute rekrutiert werden.

Also ich schlage Ihnen wirklich vor, bei diesen 8'000 Franken zu bleiben.

Danke.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:*

Vous nous avez demandé, Monsieur le chef du département, si cette proposition est maintenue d'augmenter cette déduction de 8'000 à 10'000 francs. La réponse est oui. Je vous remercie pour vos éclaircissements. Mais je rappelle que cette proposition a été déposée quand même suite à une demande des sapeurs-pompiers qui s'inquiétaient, dans certains cas, que ce montant de 8'000 francs pouvait être dépassé. Il s'agit quand même de personnes, même si ça peut représenter le caractère d'une activité accessoire, qui s'engagent fortement pour la collectivité, en particulier les instructeurs – éléments essentiels dans le corps des sapeurs-pompiers – ou aussi d'officiers qui suivent certaines formations.

C'est pour cela que nous maintenons cet amendement, même si ça ne représente peut-être que quelques cas.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous sommes ainsi au clair sur le maintien de la proposition.

Je repasse la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Pour dire une nouvelle fois qu'il n'y a aucune volonté de la part du Gouvernement de se proposer d'être contre le bénévolat dans cette approche et nous exonérons les 8'000 premiers francs.

Mais les politiciens qui sont dans cette salle ne font-ils pas œuvre de dévouement pour la cause publique?

Et nous pouvons étendre quasiment à l'infini cette notion de dévouement pour la cause publique.

Il faut donc savoir raison garder. S'il vous plaît, votez la proposition de la commission qui est généreuse puisqu'elle est de 3'000 francs supplémentaires à la situation que nous rencontrons au niveau de l'impôt fédéral direct.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Encore une demande de parole de la part du président de la commission.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Vielleicht gilt es auch noch zu erwähnen, wenn wir das Harmonisierungsgesetz nehmen – das ist die Ausgangslage für diese Steuerrevision – sollten wir auch im interkantonalen Vergleich das Budget für diesen Feuerwehrosold in der Höhe nicht überstrapazieren. Dies noch als Information.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Je pense que nous avons tous les éléments en main. Nous pouvons donc nous exprimer.

**Par 75 voix contre 27 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions identiques 1 et 2 des groupes UDC et PLR.**

Vous avez ainsi suivi la commission et maintenu la limite à 8'000 francs.

Les autres amendements de l'article 20 ont été **retirés**.

**La discussion est close.**

*Article 20 lettre j, adopté.*

*Article 22 alinéa 1 lettres c et d, adopté.*

#### **Article 29 alinéa 1 lettres g et n**

*Propositions 5 et 6 du groupe UDC par le député Charles Clerc:*

*Vorschlag 7 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmännli (nicht entwickelt):*

*Proposition 8 du groupe ADG par le député (suppl.) Florian Chappot:*

*Proposition 9 de la députée Marianne Maret:*

*Proposition 10 du groupe ADG par le député German Eyer (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 29 alinéa 1 lettres g et n:**

*M<sup>ne</sup> la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR, rapporteure:*

La commission a traité trois types de propositions:

- des propositions qui n'ont aucun impact sur les montants
- des propositions qui vont augmenter les montants déductibles et donc augmenter les pertes fiscales du canton et des communes
- des propositions réduisant les montants déductibles et donc réduisant les pertes fiscales du canton et des communes.

Je crois que le président de la commission aimerait s'exprimer avant de vous commenter les propositions.

*Le président:*

D'accord.

Je passe ainsi la parole au président de la commission pour une remarque d'ensemble et puis, ensuite, nous reprendrons amendement par amendement.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Bei besagtem Artikel 29 haben wir sechs Varianten, im Vergleich zum vorliegenden Kommissionsvorschlag bzw. zur vorliegenden Ausgangslage.

Die Ausgangslage hat als Basis eine Steuerreduktion von ca. 33,6 Millionen Franken, hinzu kommen 6,3 Millionen Franken und dies ergibt 40 Millionen Franken für den Kanton und ca. 29,8 Millionen Franken, auch hier kommen 6,34 Millionen Franken hinzu, gibt es einen Anteil von 36 Millionen Franken für die Gemeinden, nach drei Jahren als Endsumme zur Folge.

Diese Anpassung bzw. Herabsetzung der Steuern erfolgt über drei Jahre. Die erste Phase 2013 wäre n, dann n+1 2014, 2015 n+2. Die Abänderungsanträge 5 und 6 von Seiten der UDC, durch Grossrat Charles Clerc, haben eine zusätzliche Erhöhung des Steuerabzuges im Vergleich auf die Ausgangslage bezogen auf die Endphase zur Folge.

Abänderungsantrag 8 von Seiten der ADG, durch Grossrat (Suppl.) Florian Chappot, Antrag 9 von Grossrätin Marianne Maret, im Sinne des Walliser Gemeindeverbandes, und Antrag 10 von Seiten der ADG, durch Grossrat German Eyer, (wobei hier zu erwähnen ist, dass dieser zurückgezogen wurde), haben eine Reduktion des Steuerabzuges im Vergleich auf die Ausgangslage zur Folge.

Der Vorschlag 7 von Seiten der CSPO, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, bleibt im Vergleich auf die Ausgangslage bezogen auf die Endphase neutral – heisst ab dato denselben effektiven Steuerabzug pro Jahr. Wobei hier die Lauffrist auf vier Jahre verlängert wird. Näheres dazu bei der Behandlung des Artikels.

Die Kommission hat zuerst darüber abgestimmt, ob man eine zusätzliche Steuerentlastung zur Ausgangslage annehmen will. Die Kommission hat demzufolge jeweils beide Anträge 5 und 6 gegenüber dem Vorschlag der Kommission gestellt. Die beiden Abänderungsanträge wurden jeweils mit 9 Nein, 1 Ja bei keiner Enthaltung abgelehnt.

Dann hat die Kommission darüber abgestimmt, ob man die vorgeschlagene Steuerbefreiung reduzieren will. Der Abänderungsantrag 10 von Seiten German Eyer wurde, wie bereits gesagt, zurückgezogen zugunsten des Abänderungsantrages 8 von Seiten von Florian Chappot. Dann hat die Kommission diese zwei verbleibenden Anträge 8 und 9 gegenüber dem Vorschlag der Kommission gegenübergestellt und diese Abänderungsanträge wurden auch jeweils mit 8 Nein zu 2 Ja bei keiner Enthaltung abgelehnt.

In der Schlussrunde wurde die Ausgangslage dem Vorschlag 7 von Seiten der CSPO gegenübergestellt. Der effektive Endbetrag des Steuerabzuges ist derselbe. Der Unterschied liegt in der unterschiedlichen Lauffrist, wie ich bereits erwähnt habe, von drei auf

vier Jahre. Diese Verlängerung der Lauffrist um ein Jahr macht aber im Endeffekt auf die ersten drei Jahre nur eine kleine Ersparnis aus – bezogen auf die Totalität der vorgeschlagenen Steuerabzüge. Der Entscheid fiel deshalb mit 6 Ja, 1 Nein bei 3 Enthaltungen zugunsten des Kommissionsvorschlages aus. Das heisst, dieser Antrag wurde ebenfalls abgelehnt.

Dies zur Grundinformation bevor wir jetzt Artikel für Artikel diskutieren.

Danke für Ihre Kenntnisnahme.

*Der Präsident:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Nous allons effectivement reprendre l'un après l'autre les amendements 5 à 10.

Est-ce que les auteurs de ces différents amendements souhaitent s'exprimer?

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Je vais parler de l'amendement 5 concernant la totalité de la prime annuelle versée pour l'assurance-maladie de base jusqu'à concurrence du montant de la prime de référence.

Je ne comprends pas pourquoi on ne pourrait pas faire la déduction de la prime d'assurance. La prime d'assurance-maladie est au même titre que l'assurance sociale que vous avez à l'AVS. Il suffirait de demander une attestation d'assurance, vous fournissez l'attestation d'assurance au Service des contributions et la prime pourrait être déduite.

Merci de soutenir cette proposition.

*M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

J'ai cru comprendre qu'on allait s'exprimer sur toutes les propositions 5 à 10; donc, je vais parler de la proposition 8 du groupe ADG.

Notre proposition vise non pas le statu quo, mais une augmentation modérée de la déduction forfaitaire pour les assurances-maladie. En effet, nous proposons de passer de 1'560 à 2'400 francs pour les personnes seules et de 3'950 à 4'800 francs pour les personnes mariées, en rappelant que l'instrument d'aide fondamentale pour le soutien aux personnes et aux familles pour l'assurance-maladie, c'est l'instrument de la subvention et ce n'est pas l'instrument de la baisse fiscale.

La baisse fiscale de l'ordre de 40 millions par année pour le canton mais aussi pour les communes nous semble vraiment trop importante.

Notre proposition modérée diminue de 20 millions les rentrées fiscales pour le canton et les communes au lieu de 40 millions. Elle permet de réactualiser la déduction de l'assurance-maladie, tout en laissant aux communes et au canton les montants nécessaires à des services publics de qualité. La population augmente en Valais, les besoins avec et demandent donc une capacité financière plus importante.

A l'ADG, nous prenons nos responsabilités, même si cela pourra nous créer des inimitiés. Nous pensons qu'il n'est pas du tout opportun de priver les pouvoirs publics, même en année électorale, des ressources indispensables. Le soutien de l'Etat et des communes aux classes moyennes ne passe pas que par une fiscalité moins forte mais aussi par une école publique de qualité, des infrastructures sportives, le maintien d'un réseau de transport sur l'ensemble du canton et une bonne sécurité publique. Pour cela, il faut des ressources.

La proposition que nous faisons défend un meilleur équilibre entre une baisse de fiscalité et le maintien de services publics à la population.

Merci, dès lors, de soutenir notre proposition.

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

Il s'agit de la proposition 9 que je vais traiter là.

Comme j'ai longuement évoqué les motifs qui animaient la démarche des communes lors de l'entrée en matière, je vais faire très brièvement cette fois en vous donnant simplement un élément d'analyse supplémentaire, à savoir que les décisions prévues dans le cadre de cette modification fiscale engendrent une perte fiscale par habitant de plus de 100 francs. Multipliez par le nombre d'habitants de votre commune, je vous laisse faire le calcul de la réalité des effets de cela.

Cela étant dit, j'ai bien conscience qu'à l'orée des élections prochaines, nous sommes en train de mener le combat du pot de terre contre le pot de fer.

Merci.

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

Je pars donc du principe que tous ceux qui voulaient défendre les propositions l'ont fait.

Si tel est le cas, je vous annonce la position du groupe PDCB, qui ne voit aucune opposition et ne veut pas en créer entre les intérêts du canton et des communes – on l'a déjà dit lors de l'entrée en matière – et qui soutient – on l'a aussi dit lors de l'entrée en matière – la position tant du Conseil d'Etat que de la commission sur ces questions.

Raison pour laquelle, lors de tous les votes intermédiaires, le groupe PDCB s'abstiendra et votera, au final, la position de la commission.

Je vous remercie.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je vais donner la parole au président de la commission ; ensuite, je vous expliquerai comment nous allons procéder aux votes... Attendez, j'ai maintenant encore une demande de parole.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:*

Excusez-moi, j'ai appuyé un peu tardivement.

Tout d'abord, la position du groupe PLR par rapport à ces différentes propositions.

Lors de l'entrée en matière, hormis le groupe ADG, tous les groupes étaient d'accord pour admettre que ces 40 millions d'économies ou de baisses fiscales étaient tout à fait supportables pour le canton. Quant aux besoins évoqués par le député (suppl.) Florian Chappot dans son développement, ils sont avérés. D'ailleurs, le Grand Conseil, sur la proposition du Conseil d'Etat, a été prévoyant. Nous avons mis de côté déjà 300 millions pour faire face à ces futurs investissements. Donc, selon nous, cette baisse fiscale est tout à fait supportable, surtout au vu des résultats – j'ai énoncé les chiffres lors de l'entrée en matière –, à chaque fois plus de 100 millions d'excédents de financement avant amortissements extraordinaires.

Concernant la proposition des communes, tout d'abord, Madame Maret, je trouve votre proposition un peu surprenante. Effectivement si, globalement, sur trois ans, la baisse sera moindre pour les communes, la première année, elle sera plus importante alors qu'un étalement avait été demandé par ces mêmes communes. Il est évident aussi que si une des deux propositions devaient être acceptées, le groupe PLR reviendrait en deuxième lecture avec des propositions touchant uniquement le canton afin que cette enveloppe de 40 millions soit réellement utilisée. Merci.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Also zusammenfassend: Die Abänderungsanträge 5 und 6 haben eine zusätzliche Erhöhung der Steuerentlastung zur Folge. Die Abänderungsanträge 8 und 9 haben eine Reduktion der Steuerentlastung zur Folge. Die Abänderungsantrag 7 ist bezogen ab Ablauf der Lauffrist (drei oder vier Jahre) ab dato neutral.

Ich werde jetzt Abänderungsantrag für Abänderungsantrag den Kommentar hinzugeben, damit Sie wissen, wieso wir so abgestimmt haben.

Abänderungsantrag 5 der UDC, durch Charles Clerc: Der Steuerabzug von Ehepaaren ist bei der Ausgangslage auf 7'200 Franken beschränkt. Neu käme er bei 7'926 Franken zu liegen, bei Einzelpersonen von 3'600 Franken auf 3'960 Franken. Die Ausgangslage hat die Grundidee, dass man zukünftig eher Krankenkassen mit tiefen Prämien bevorzugt. Dies hätte zukünftig auch indirekt quasi eine geringere Belastung der Krankenkassenprämien zur Folge. Beim vorgeschlagenen Abänderungsantrag besteht dieser Anreiz nicht mehr. Kommt hinzu, dass es gesamtschweizerisch gesehen keine Gesamtprämienabzüge gibt. Für die Lebensversicherung und Sparzinsen müsste quasi ein neuer Abzug geschaffen werden. Der steuerbehördliche administrative Aufwand in der Handhabung gegenüber einem Pauschalabzug wäre um Vieles grösser. Der Abänderungsantrag 5 hätte jährlich zusätzlich 4,5 Millionen Franken für den Kanton und 3,4 Millionen Franken für die Gemeinde zur Folge. Aus diesen Gründen hat die Kommission mit 9 zu 1 Stimme diesen Antrag abgelehnt.

Abänderungsantrag 6 der UDC, durch Charles Clerc: Dieser Vorschlag richtet sich unter anderem an Selbstständigerwerbende. Fakt ist, dass sich Selbstständigerwerbende freiwillig der 2. Säule anschliessen können. Die Möglichkeit einer 3. Säule ist zudem ebenso frei wählbar. Hinzu kommt die Möglichkeit eines Rückkaufs in die Pensionskasse. Die Beiträge würden massiv, das heisst um einen Drittel, erhöht. Für Ehepaare bedeutet dies 9'576 Franken – anstatt diesen 7'200 Franken wie vorgesehen – und bei Einzelpersonen 4'788 Franken anstatt 3'600 Franken. Man hätte zukünftig quasi höhere Abzugsmöglichkeiten als effektive Krankenkassenprämien. Das kann es wohl nicht sein. Der Abänderungsantrag 6 hätte jährlich zusätzlich 5,2 Millionen Franken für den Kanton und 2,5 Millionen Franken für die Gemeinden zur Folge. Diese Beträge wurden geschätzt, weil sie schwer zu eruieren sind. Die Kommission hat aus diesen Gründen diesen Abänderungsantrag ebenso mit 9 zu 1 Stimme abgelehnt.

Abänderungsantrag 7 der CSPO: Der effektive Endbetrag des Steuerabzuges ist derselbe wie bei der Ausgangslage. Der Unterschied liegt in der unterschiedlichen Lauffrist. Die vorliegende Ausgangslage wird in drei Phasen 2013, 2014, 2015 umgesetzt, der von Seiten der CSPO in vier Phasen 2013, 2014, 2015, 2016. Diese Verlängerung der Lauffrist um nur ein Jahr macht im Endeffekt auf die ersten drei Jahre eine Ersparnis von ca. 30 Millionen Franken für den Kanton und 30 Millionen für die Gemeinde aus. Heisst aber, ab dem vierten Jahr ist die jährliche Belastung genau dieselbe wie sie vorgeschlagen ist von Seiten der Kommission. Nehmen wir den Durchschnitt für diese ersten drei Jahre, heisst diese 30 Millionen geteilt durch drei, haben wir jährlich eine Entlastung von 10 Millionen. Beim Gemeindeanteil geteilt durch 160 Gemeinden verbleiben jährlich 60'000 Franken. Also so gesehen, bezogen auf die Totalität der Steuerentlastung, ist das sicher eine Quantité négligeable. Aus diesen Gründen hat die Kommission ebenfalls mit 6 zu 1 Stimme bei 3 Enthaltungen abgelehnt.

Abänderungsantrag 8 der ADG, durch Florian Chappot: Der Abänderungsantrag hätte jährlich eine Reduktion der Steuerbefreiung von 18,1 Millionen Franken für den Kanton und 17,6 Millionen Franken für die Gemeinden zur Folge. Die Umsetzung würde direkt erfolgen und bliebe konstant, das heisst ohne Etappen. Fakt ist, das während den neun Steuerreformen, welche eine Steuerbefreiung zur Folge hatten, das Steuereinkommen sowohl des Kantons wie auch der Gemeinden kontinuierlich gestiegen ist. Sowohl die Kantons- wie die Gemeindefinanzen sind kerngesund. Die Idee der 10. Steuerrevision ist es



erstens, die Kaufkraft zu halten und zweitens, die Attraktivität Standort Wallis zu stärken. Diese Steuerrevision sollte der Mittelschicht dienen, vor allem aber den Einzelpersonen, den Alleinstehenden, den Ledigen, welche bislang quasi nie in den Genuss von Steuerbefreiungen kamen. (Das haben wir bis anhin noch nicht erwähnt.) Es gilt zu erwähnen, dass wir im Kanton bei ca. 300'000 Leuten 100'000 Alleinstehende haben, also ein Drittel. Letztendlich gilt es übergeordnet, das Vertrauen bei der Bevölkerung in dieser unsicheren Zukunft zu stärken. Kommt hinzu, dass wir quasi alle zwei bis drei Jahre eine Steuerreform aufgrund von parlamentarischen Vorstössen, die wir selber einbringen, haben. So haben wir immer wieder die Möglichkeit, Korrekturen auf unserem Kurs anzubringen. Deshalb hat die Kommission diesen Abänderungsantrag mit 8 zu 2 Stimmen abgelehnt.

Abänderungsantrag 9 von Seiten des Walliser Gemeindeverbandes im Namen von Marianne Maret: Dieser Abänderungsantrag hätte jährlich eine Reduktion der Steuerbefreiung von 13,45 Millionen Franken für den Kanton und 13,19 für die Gemeinden zur Folge. Die Umsetzung würde ebenfalls direkt erfolgen und bliebe konstant, das heisst ohne Etappen. Erklärungen sind dieselben wie beim vorherigen Abänderungsantrag. Die Finanzen sowohl des Kantons wie der Gemeinden sind kerngesund. Aus diesem Grund hat die Kommission diesen Abänderungsantrag ebenso mit 8 zu 2 Stimmen bei keiner Enthaltung abgelehnt.

Ich danke Ihnen für die Kenntnisnahme.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Quelques informations sur l'ensemble des propositions 5 à 10, donc les six variantes qui ont été portées sur la table de la commission dans le cadre de cette première lecture. La thématique est connue. C'est évidemment la proposition phare et centrale de cette révision par l'importance qu'elle a, en pourcentage, sur la totalité de la réduction de la fiscalité, d'une part, et, d'autre part, par rapport aux objectifs principaux vis-à-vis de la lourdeur de la prime de caisse maladie dans le budget des familles.

Alors, ce que j'aimerais dire ici par rapport à la proposition 5, c'est que la grande différence par rapport aux autres assurances ou aux autres cotisations, notamment aux cotisations sociales, auxquelles vous avez fait allusion, Monsieur le député, c'est qu'ici il y a une subvention et, pour certaines catégories, cette subvention est très importante. Donc, c'est déjà un premier élément pour faire la distinction avec l'argument que vous avez donné, à savoir que ce sont des cotisations sociales, dans les autres domaines, c'est déductible, donc ici également. Non, ça ne tient pas parce qu'ici il y a des subventions. On ne peut donc pas faire ce raisonnement-là. Deuxième élément: dans votre proposition, vous dites que le montant de la prime de référence est déductible dans tous les cas. Et la commission s'est posé la question: est-ce que, dans tous les cas, ça veut dire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013? Et là non plus nous ne voulons pas que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la prime de référence soit déductible pour tout le monde parce que, justement, nous avons voulu cet échelonnement, cet étalement, pour tenir compte des soucis des uns et des autres.

La proposition 6 pourrait nous amener à déduire plus que ce que l'on paie comme primes. Et j'ai vu que personne ne l'avait défendue, y compris le député Charles Clerc. Peut-être sera-t-elle retirée? Nous verrons.

Proposition 7. Je vous l'ai dit, c'est vraiment la déduction phare, celle que le Gouvernement veut mettre en avant. J'aimerais dire ici à l'ensemble des députés, si nous avons voulu que cet effet soit ressenti pour les élections communales 2012, voire pour les élections cantonales 2013, il aurait fallu commencer bien plus tôt. En effet, vous allez vous apercevoir de cette déduction au plus tôt en 2014 quand vous remplirez votre déclaration 2013 et puis peut-être même certains ne s'en rendront compte que lorsqu'ils recevront la facture 2013 probablement en novembre, décembre 2014, voire en janvier 2015. Donc, ne

nous suspectez pas de faire ces propositions, qui ont pour intérêt de servir la population valaisanne. C'est quand même le rôle d'un Gouvernement et d'un Parlement.

Pour ce qui est de la proposition 8 du groupe ADG, très clairement, c'est de minimiser les effets et les impacts. L'introduction de cette baisse fiscale est à quelque part le pendant des subventions que reçoivent ceux qui ont un revenu modeste. C'est aujourd'hui et très clairement en faveur de la classe moyenne. Nous avons, d'un côté, les personnes à revenus modestes qui touchent des subventions et puis nous avons, de l'autre côté, la classe moyenne qui pourra déduire une partie de la cotisation. C'est cela justement la complémentarité entre les deux éléments et il n'y a aucune opposition puisque l'on a vu que ceux qui touchaient des subventions seraient très peu touchés par la proposition que fait le Gouvernement, respectivement la commission. Ce sont donc deux éléments tout à fait complémentaires voulus par une grande majorité. J'entends régulièrement dans la rue et dans ce Parlement que le Gouvernement ferait bien de trouver des idées pour soutenir la classe moyenne. Il y en a une ici, elle est incontestable, elle est démontrée. Je vous invite bien sûr à ne pas suivre la proposition du groupe ADG. J'aimerais aussi faire une remarque par rapport à ceux qui font partie de la classe moyenne, ce sont les personnes seules, notamment les célibataires. Nous avons rarement fait quelque chose pour ces personnes-là et, aujourd'hui, elles sont comprises dans cette catégorie. J'ai ici une statistique: il y a 90'000 contribuables qui sont des personnes seules ou célibataires dans ce canton. Ce n'est pas rien et nous avons rarement fait quelque chose pour cette catégorie. Et, aujourd'hui, je pense que c'est là aussi un argument qui nous permet d'aller dans le bon sens.

M. le président de la commission l'a rappelé pour la proposition 9 de la députée Marianne Maret. C'est vrai que les effets immédiats plus importants sont là. Et si l'on veut justement éviter, et c'est ce qu'a voulu en tout cas le Gouvernement, de pénaliser ou de rendre difficile la planification intégrée pluriannuelle que certaines communes ont fait par rapport à l'investissement, cette proposition va justement à sens contraire et développe des effets immédiats plus importants que ceux du Gouvernement. Je ne donnerai pas, en contradiction du montant de 100 francs, ce que paient les contribuables, mais nous aurions pu évidemment donner aussi l'information sur ce que paient les contribuables et pas seulement sur la moyenne ou l'abattement moyen dont vont bénéficier les contribuables, c'est-à-dire le montant de 100 francs.

La proposition 10 du groupe ADG a été retirée.

Je vous invite donc, en finalité, à soutenir la proposition de la commission qui correspond à ce que le Conseil d'Etat propose.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons donc cinq propositions sur la table.

Nous allons organiser les votes de la manière suivante:

- les propositions 5, 8 et 9 interviennent sur les montants qui figurent dans la loi. On va les opposer en partant des extrêmes, donc j'opposerai dans un premier temps la proposition 5 à la proposition 8, celle des deux qui aura gagné sera opposée à la proposition 9, et celle qui sortira vainqueur sera opposée à la position de la commission;
- restent sur la bande les propositions 6 et 7, qui sont des propositions qui n'interviennent pas directement sur les chiffres, même si elles ont une certaine influence. Ces deux propositions-là seront votées séparément, soit chaque fois la proposition contre la position de la commission.

Avez-vous tous suivi? Cela a l'air d'être le cas.

Premier vote: **la proposition 5 contre la proposition 8**

**Par 35 voix contre 31 et 48 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe UDC.**

Vous avez ainsi soutenu la proposition 8.

Deuxième vote: **la proposition 8 contre la proposition 9**

**Par 41 voix contre 26 et 51 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe ADG.**

Vous avez ainsi donné la préférence à la proposition 9.

Troisième vote: **la proposition 9 contre la version de la commission et du Conseil d'Etat**, qui a la priorité.

**Par 89 voix contre 30, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 9 de la députée Marianne Maret.**

**Vous avez ainsi suivi la commission** pour ces amendements.

Je prends maintenant **la proposition 6.**

**Par 98 voix contre 12 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6 du groupe UDC.**

Vous avez ainsi suivi la position de la commission.

Même processus avec **la proposition 7.**

**Par 98 voix contre 18 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 7 du groupe CSPO.**

Vous avez ainsi là aussi suivi la commission.

Nous avons ainsi traité l'ensemble des amendements présentés.

*Article 29 alinéa 1 lettres g et n, adopté.*

*Article 30 lettre b, adopté.*

#### **Article 31 alinéa 1 lettre i**

*Proposition 11 du groupe UDC par le député Charles Clerc (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR, rapporteure:*

Proposition 11

La notion de personnes à autonomie réduite a semblé à la commission trop vague.

C'est pourquoi la commission a refusé cet amendement par 9 voix contre une et zéro abstention.

*Le président:*

Merci Madame la rapporteure.

L'auteur de la proposition n'a pas l'air de vouloir s'exprimer.

Je passe la parole au président de la commission.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Die vorgeschlagene Steuerbefreiung auf einen Betrag von 3'000 Franken pro betagte Person ist basierend auf dem Postulat von Seiten der PLR. Es geht hier um betagte Personen und um eine Massnahme zur Entlastung der Alters- und Pflegeheime. Man will hier – ebenso wie beim Feuerwehrosold – die Freiwilligenarbeit wertschätzen und einen

Anreiz zur Pflegebetreuung zu Hause schaffen. Man geht von heutigen 5'000 pflegebedürftigen Personen – geschätzt sind es genauer gesagt 5'262 – über 65-Jährige, welche Ergänzungsleistungen erhalten aus und hat sicherheitshalber diese Anzahl auf 10'000 Personen verdoppelt. Bei einer Besteuerung von durchschnittlich 8% ergibt dies eine Belastung von je 2,5 Millionen Franken für den Kanton und die Gemeinden.

Der vorgeschlagene Abänderungsantrag von Seiten der UDC, durch Charles Clerc, geht in seiner Definition weiter und wird gegenüber dem Postulat «schwammig». Was heisst genau «mit eingeschränkter Autonomie»? Wieso ein Streichen der Alterslimite von über 65-jährig? Und wieso eine Erweiterung «Pflegeheime oder in anderen Institutionen»? Menschen mit Behinderungen können altersunabhängig eine IV-Rente beziehen. Zudem sind sämtliche anfallenden behinderungsbedingten Kosten bereits heute von den Steuern abzugsfähig – und zwar vollständig.

Aufgrund dieser Überlegungen hat die Kommission diesen Abänderungsantrag mit 9 zu 1 Stimme bei keiner Enthaltung abgelehnt.

Danke für die Kenntnisnahme.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous votons.

**Par 94 voix contre 15 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 11 du groupe UDC.**

*Article 31 alinéa 1 lettre i, adopté.*

*Article 56a, adopté.*

#### **Article 89**

*Proposition 12 du groupe UDC par le député Charles Clerc:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 89:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR, rapporteure:*

Proposition 12

L'incidence financière de cette proposition est de 41,3 millions pour le canton et autant pour les communes.

La proposition originale de la commission permet déjà au Valais de devenir le meilleur canton suisse en ce qui concerne la première tranche d'impôt pour les entreprises.

La commission refuse donc cet amendement par 9 voix contre une et zéro abstention.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Stratégie de développement économique, définition de mesures de concrétisation, cinq axes. Le quatrième axe: maintien ou développement des avantages concurrentiels en matière fiscale. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est le Département de l'économie.

Compte tenu de la situation topographique de notre canton vis-à-vis des zones concurrentes, le Valais se doit de compenser ce handicap.

Le levier fiscal est un des moyens. Pour cela, il convient de garder à l'esprit qu'une charge fiscale relativement basse sur les entreprises est d'autant plus gage de succès qu'elle est combinée avec une imposition attrayante des personnes physiques.

La faible qualité de la localisation et une charge fiscale élevée nuisent aux chances de croissance à long terme, car ils ne peuvent entraîner qu'un nombre trop faible de nouvelles entreprises qui viennent s'installer chez nous, dans nos régions, que les sociétés existantes n'investissent pas ou, pire encore, qu'elles quittent ces régions.

Merci de soutenir cette proposition.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Président der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Dieser Vorschlag ist basierend auf einer Motion von Mathieu Fardel und Philippe Nantermod der PLR-Fraktion.

Der vorgeschlagene Abänderungsantrag von Seiten der UDC, durch Charles Clerc, hat zusätzlich eine jährliche Erhöhung der Steuerbefreiung zum vorliegenden Kommissionsvorschlag von 41,3 Millionen Franken sowohl für den Kanton als auch für die Gemeinden zur Folge. Die Begründung liegt darin, dass Herr Clerc eine Verbesserung der heutigen Rangierung – heute sind wir auf Rang 21 – im schweizerischen interkantonalen Vergleich erreichen möchte. Fakt ist aber, dass wir bei der vorliegenden Erhöhung der ersten Tranche von 100'000 auf 150'000 Franken bei einer Gewinnsteuer von 3% neu auf Rang 1 im schweizerischen Vergleich sind – wie es bereits unserer Rapporteurin gesagt hat. Was will man mehr? Ab 150'000 Franken verbleiben wir auf dem 21. Rang. Dies spielt aber eine untergeordnete Rolle, da die höheren Gewinne eher die Industrien betreffen. Von ca. 11'000 Unternehmungen wären wohl nur um die 180 betroffen. Das wären vor allem die Gemeinden Visp und Monthey mit den Grossindustrien. Unterstützen will man aber mit dieser 10. Steuerrevision vor allem die KMU. Zudem will man natürlich die Attraktivität des Wirtschaftsstandortes Wallis verbessern im Sinne der KMU.

Als Erklärung vielleicht noch dies: Bei einem ausgewiesenen Gewinn von zum Beispiel 350'000 Franken werden die ersten 150'000 Franken mit 3% (4'500 Franken) besteuert; der Restbetrag – in diesem Fall 200'000 Franken – mit 9,5% (19'000 Franken). Über alles gesehen, ist die finanzielle Konsequenz zu hoch und beträfe die falschen Unternehmungen. Für eine Steigerung der Attraktivität zur Ansiedlung von Industrien hat man andere Möglichkeiten, zum Beispiel Energierabatte, Steuerbefreiungen falls diese konkurrenzlos sind etc.

Deshalb hat die Kommission den Abänderungsantrag mit 9 zu 1 Stimme bei keiner Enthaltung abgelehnt.

Danke für die Kenntnisnahme.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Je passe la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Oui, tout d'abord, pour remercier M. le président de la commission pour ses explications tout à fait pertinentes et exhaustives.

J'aimerais ajouter quand même juste deux éléments.

Prenez le message du Conseil d'Etat à la page 27. Il est quand même intéressant de voir la structure des personnes morales que nous avons dans ce canton. Nous sommes d'accord, Monsieur le député Charles Clerc, on peut toujours faire mieux, on peut toujours faire plus et on peut essayer d'être encore plus attractif. Mais, il y a néanmoins un certain

nombre de limites dans la concurrence fiscale qu'il ne faut pas dépasser et nous ne donnerons pas dans ce canton dans la surenchère au niveau de l'attractivité fiscale par des abattements que nous ne pourrions du reste supporter. Regardez les propositions et le cumul des deux propositions que vous faites qui dépassent, à elles seules, le montant total que nous proposons ici, soit 41,3 millions et la même chose pour les communes puisque, ici, nous n'avons pas de coefficient et pas d'indexation.

Par contre, avec notre proposition, nous avons l'avantage de tout faire pour que celles qui sont en Valais, les quasi 10'000 qui paient des impôts et qui déclarent un bénéfice qui est inférieur à 150'000 francs, nous avons quasiment avec cela une argumentation très forte pour garder ces 10'000 personnes morales dans notre canton. C'est aussi un objectif et je vous ai dit quelle était l'importance de ces personnes morales vis-à-vis de l'emploi.

C'est pourquoi nous vous proposons de ne pas suivre cet idéal parce qu'il n'est pas accessible.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc pouvoir voter.

**Par 103 voix contre 12, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 12 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.**

*Article 89, adopté.*

*Article 108 alinéa 3, article 108a alinéa 1 lettre d, article 108d alinéas 1 et 2, article 108i et article 108 j, adoptés.*

*Article 117 alinéa 4, abrogé.*

*Article 136 alinéa 1 lettre f, adopté.*

#### **Article 174**

*Propositions 13, 14 et 15 du groupe PDCB par le député (suppl.) Jean-Pierre Guex (pas développées):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR, rapporteure:*

Proposition 13

Cet amendement du groupe PDCB propose d'en rester au système actuel, c'est-à-dire l'existence d'hypothèque légale sans inscription.

La commission a accepté cette proposition à l'unanimité. En effet, cela permet de garantir les créances communales et cantonales, tout en adaptant les délais à la législation fédérale, et évite les incertitudes qu'aurait entraînées le changement de système.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Ein Grundpfandrecht sichert die Bezahlung der Kantons- und Gemeindesteuern. Der vorgeschlagene Abänderungsantrag von Seiten der PDCB, durch Jean-Pierre Guex, geht zurück auf den heute bestehenden Gesetzestext. Dieser scheint bei näherer Betrachtung klarer definiert zu sein als der vorliegende Kommissionstext. Das heisst, wir haben bis anhin bei Zahlungsunfähigkeit ein automatisches Grundpfandrecht nach Artikel 836 des ZGB, welches nicht eingetragen ist. Das gesetzliche Grundpfandrecht erlischt, wenn die Eintragung im Grundbuch innert vier Monaten nach der Fälligkeit der zugrunde liegenden Forderung erfolgt, oder innert zwei Jahren seit der Entstehung der Forderung.

Deshalb hat die Kommission diesen Abänderungsantrag mit 10 zu 0 Stimmen einstimmig angenommen.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Il en va de même d'ailleurs pour les deux amendements suivants (propositions 14 et 15) qui forment une unité de matière avec le tout.

Je passe la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Pour remercier la commission en général et le député (suppl.) Jean-Pierre Guex en particulier qui a soulevé un point important dans le cadre des travaux.

Nous avons l'intention d'être plus transparents par rapport à la distinction entre hypothèque qui, par le simple fait de sa non-inscription, mettait une certaine insécurité vis-à-vis de certaines transactions, et nous avons eu la démonstration, en observant aussi du côté de l'Office fédéral de la justice, que la doctrine était peu unanime sur cette question et qu'il valait mieux assurer, notamment pour les communes valaisannes mais aussi pour le canton bien sûr, la garantie d'encaisser un certain nombre de créances et nous pensons ici notamment aux gains immobiliers.

Alors, merci à la commission d'avoir corrigé ce que nous avons voulu dans un premier sens sous l'angle de la transparence. C'est la sécurité qui prime et c'est la possibilité d'encaisser les créances fiscales qui prime aussi sur ce que nous avons envisagé initialement.

Merci à chacun de sa contribution.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

**Ces amendements sont acceptés. C'est en ordre.**

*Article 174*, adopté avec les propositions 13, 14 et 15 du groupe PDCB aux alinéas 1, 3 et 4.

*Article 218 alinéa 2*, adopté.

*II*, adopté.

**La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Payer ses impôts n'est pas, pour la plupart des gens, la chose la plus agréable. Mais il est bon de rappeler que les impôts permettent de financer, par exemple, l'école, la sécurité, les routes et la santé, tout un nombre de prestations qui servent l'entier de la population: les personnes à faibles ressources, les classes moyennes et les hauts revenus.

Les soutiens à cette baisse fiscale: nombreux dans cette salle considèrent que la baisse de 40 millions pour les communes et de 40 millions pour le canton, chaque année, est supportable, les comptes de l'Etat et des communes étant bons.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette analyse et cela pour plusieurs raisons, soit parce que s'il est vrai que les comptes communaux et cantonaux sont bons, c'est

principalement parce que les nombreuses baisses fiscales opérées ces dernières années ont été compensées par l'arrivée très importante de nouveaux contribuables. Mais, il est nécessaire de répondre de manière satisfaisante aux besoins de ces nouveaux venus, besoins obligatoirement croissants tant sur les plans communal que cantonal. Il faut, par exemple, ouvrir des classes, moderniser les transports publics ou augmenter les forces de police. Tout cela a un coût, que certains partis veulent régler à coup de «Personalstopp». Nous ne soutenons pas une baisse de qualité des services publics pour la population. Dans cette salle, de nombreuses personnes demandent des postes pour la justice, s'inquiètent de l'état des hôpitaux du canton, se demandent ce que va être le tourisme dans ce canton. Par cohérence, il serait bon que ces mêmes personnes dotent l'Etat de ressources à même de pouvoir répondre à leurs demandes. Enfin, sur le plan communal, des projets, comme le campus, l'arrivée de l'EPFL, vont demander des ressources importantes. Le développement nécessaire des transports publics a des coûts. Cette baisse concerne aussi les communes, il ne faut pas l'oublier.

A l'ADG, nous pensons que la réforme proposée va trop loin, qu'elle va priver le canton mais aussi les communes d'une manne financière trop importante.

Notre proposition responsable, proposant une baisse fiscale modérée, n'a pas été retenue.

Nous aurions pu accepter la loi avec la proposition de la députée Marianne Maret, qui n'a pas non plus été acceptée.

Dès lors, nous prenons notre responsabilité en refusant cette loi car le soutien aux classes moyennes passe avant tout par des services publics de qualité nécessitant des ressources.

Merci pour votre attention.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:*

Le PLR est aussi un groupe responsable.

Au lieu de grandes envolées lyriques, nous nous basons sur des chiffres et des faits.

L'Etat a accumulé une fortune de plus d'un milliard suite à ses excellents résultats et au double frein aux dépenses et à l'endettement.

Cette fortune a été utilisée en grande partie pour l'assainissement de la caisse de pension et pour, je l'ai déjà dit, avoir un fonds de plus de 300 millions pour les infrastructures du 21<sup>e</sup> siècle.

L'Etat, au vu du résultat de ces dernières années (plus de 100 millions chaque fois, je le répète), a largement les moyens d'accepter cette baisse fiscale et même peut-être, dans le futur, d'aller plus loin (à voir ce que le futur nous réservera).

Même si le groupe PLR est quelque peu déçu que sa proposition pour l'exonération des pompiers ait été rejetée, il s'agit-là de l'élément pas forcément le plus important de la réforme, globalement, je l'avais dit à l'entrée en matière et je le répète, nous sommes satisfaits, cette réforme touche la classe moyenne, cette réforme touche les célibataires qui forment un tiers des contribuables de ce canton, c'est une excellente chose.

Plusieurs des propositions faites dans cette réforme viennent du groupe PLR et ont été acceptées par le Parlement. Le groupe PLR vous remercie d'avoir accepté ses propositions et soutiendra naturellement cette réforme. Merci.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Le groupe UDC se réjouit des baisses fiscales pour les personnes physiques, notamment les allègements particulièrement ciblés.



Malgré les différentes améliorations apportées ces dernières années et celles d'aujourd'hui, la charge fiscale des personnes physiques valaisannes reste tout de même importante.

Les allègements que ce Parlement, du moins on l'espère, accordera aux citoyens valaisans, que ce soit pour les personnes aidantes, les déductions pour frais de formation, la solde de nos sapeurs-pompiers et l'augmentation de la déduction pour l'assurance-maladie de base, amèneront un peu d'oxygène aux contribuables.

Aujourd'hui, nous manquons de donner les moyens nécessaires au Département de l'économie pour atteindre ses objectifs sur au moins deux éléments: le développement des avantages concurrentiels et la récupération des impulsions de croissance émanant des régions voisines.

Je l'ai déjà dit, l'importance du levier fiscal devrait être prise en compte pour compenser tout au moins en partie nos faiblesses dues à notre situation géographique et topographique.

Ce Parlement devrait se prononcer, en principe lors de la session prochaine, sur la société de promotion Valais/Wallis. Le budget de cette société est une chose, mais lui mettre à disposition des conditions-cadres pour la promotion de notre place économique fait aussi partie de notre devoir. N'oublions pas que c'est bien l'économie, par sa capacité d'investissement, de développement et de recherche, qui crée la richesse nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat.

Le groupe UDC soutiendra néanmoins les modifications apportées.

Merci.

*Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:*

Mehrere Steuerrevisionen der letzten Jahre entlasteten Personen und Familien mit niedrigem Einkommen. Die heute vorliegende Revision entlastet den Mittelstand und die KMU. Die Entlastung ist moderat und ist für den Mittelstand sehr willkommen. Sie erhöht das frei zur Verfügung stehende Einkommen im Mittelstand.

Es sei noch erwähnt, dass dies das erste Mal ist, dass bei alleinstehenden und unverheirateten Personen eine Steuerreduktion erfolgt. Zudem wollen wir die Einnahmen beschränken, was auch andererseits heisst, dass Ausgaben gesenkt werden.

Die CVPO ist einstimmig für das Gesetz und ebenso für eine rasche Umsetzung der Revision.

Danke.

*M. le député Serge Métrailler, PDCC:*

Cette mission, si vous l'acceptez, Monsieur le chef du département, sera d'abaisser la charge fiscale d'une manière mesurée et ciblée. Ce message s'autodétruit dans 10 secondes...

Mission impossible, me direz-vous, eh bien!, le Parlement, par rapport aux travaux que nous venons d'effectuer, déclare le contraire, et le groupe PDCC évidemment s'en félicite.

«Mesurée» pourquoi? Eh bien!, 38 millions, ce n'est pas rien, ce n'est pas insignifiant, et j'aimerais quand même faire une correction matérielle par rapport à la prise de position du député (suppl.) Florian Chappot: il s'agit de 38 millions pour les communes et le canton, et non pas 40 millions et 40 millions. De ce fait, je suis déjà persuadé qu'un bon nombre des membres de ce groupe, au vu de cet élément, pourra voter cet abaissement d'impôts mesuré.

En conséquence, pourquoi aussi «mesuré»? Parce que, au regard de l'appétit assez conséquent de ce Parlement avec toutes les propositions, si cette dernière s'était

concrétisée, ce n'est pas moins d'un montant de 150 millions à 180 millions pour le canton et le même montant pour les communes qui aurait été abaissé.

«Ciblé», ensuite, eh bien!, évidemment, que ce texte cible les mesures enfin sur la classe moyenne. Oui, je pense aujourd'hui, en ce moment, aux retraités et aux célibataires qui sont si souvent oubliés et qui, aujourd'hui, peuvent se féliciter, également peut-être face à une incertitude conjoncturelle, d'entendre: nous pensons à vous, vous êtes importants pour nous. Et, dans ce sens, le groupe PDCC s'en félicite.

Une nouvelle fois par rapport à la démonstration socialiste que je ne comprends absolument pas, mais j'en prends acte, car chaque fois qu'on arrive dans une incertitude conjoncturelle, les milieux syndicaux nous disent: il faut stimuler la croissance, il faut favoriser la consommation. Et ici, nous donnons une mesure concrète, et elle est purement et simplement balayée. J'aimerais dire que si nous voulons avoir un service public, il faut des consommateurs pour ce service public. S'il n'y a pas de consommation, il n'y a pas de service public.

Je pense aussi, face à l'incertitude conjoncturelle, au perfectionnement professionnel. On sait que lorsque l'on perd des emplois, ce sont les emplois à faible qualification qui trinquent. Un signal fort de ce Parlement aujourd'hui, c'est de dire: perfectionnez-vous, élargissez le domaine de vos compétences, vous serez certainement plus à l'abri dans des temps incertains.

Enfin, le bénévolat, ce nouveau concept au niveau fiscal, qui fait que l'on donne crédit à ceux qui donnent d'eux-mêmes pour faciliter aux gens qui sont durement touchés dans leur santé de permettre de continuer à vivre dans un milieu plus agréable et plus traditionnel.

En ce sens, vous l'avez compris, le groupe PDCC se réjouit, se félicite et votera évidemment avec enthousiasme et conviction le texte qui nous est proposé.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

Ciblées et supportables tant pour les finances cantonales que communales, les baisses fiscales, proposées dans cette dixième révision, ne peuvent que recevoir l'assentiment des députés DC du Bas, qui voteront donc cette dixième révision unanimement... ou presque.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

J'ai une demande de correction matérielle de la part du député (suppl.) Florian Chappot.

*M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Pour répondre sur les questions de chiffres, s'il est vrai qu'il y a une baisse fiscale de 20 millions pour le canton et de 20 millions pour les communes, c'est uniquement pour la première année. Pour les années suivantes (n+1 et n+2), il y a aussi une dizaine de millions chaque fois pour le canton et les communes; donc, au total, cela fait 40 millions.

Je crois ainsi que le message en page 36 est très clair et que, sur ce plan-là, il ne faut pas essayer de tromper les gens par rapport à cela.

Merci donc de refuser cette loi qui ôtera au canton et aux communes des montants de l'ordre de 40 millions et pas de 20 millions. Merci.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Ich werde bevor ich zum Schlussbericht von meiner Seite komme auf die Vorredner eingehen.

Florian Chappot und Serge Métrailler, um es wirklich richtig zu stellen, es sind 40 Millionen Franken für den Kanton und 36,1 Millionen Franken für die Gemeinden – die Gemeinden sind also 10% tiefer jährlich ab dem dritten Jahr.

Zu Florian Chappot: Seine Bedenken was die Finanzen anbelangt gegenüber Schule, Sicherheit, Strassen, Justiz, Spitäler, Tourismus etc., kann man hier wohl sagen, dass das Finanzdepartement wohl weiss, was auf sein Departement alles zukommt und dass die Diskussionen vorher schon stattgefunden haben. Das war die Ausgangslage für dieses Gesetz und ich meine, man hat richtig überlegt. Sei es im eigenen Sinn und sicher auch im Sinne der Gemeinden.

Zu Mathieu Fardel: Auch hier eine Korrektur. Die 100'000 ledigen Steuerpflichtigen, dieses Drittel, das ich vorhin erwähnt habe, ist auf die gesamte Bevölkerung gesehen. Aber auf die Steuerpflichtigen – wir haben 180'000 Steuerpflichtige – sind 100'000 Ledige noch ein viel grösserer Prozentsatz. Also genau diese werden in Zukunft von dieser Steuerrevision profitieren und diese haben quasi bis anhin noch nie profitieren können. Es sind doch wesentliche Änderungen für die Zukunft, ebenso was die Kaufkraft anbelangt, was Serge Métrailler gesagt hat, in die richtige Richtung volkswirtschaftlich gesehen.

Jetzt komme ich zu meiner Abschlussrede. Seit dem Jahre 2000 wurde das Steuergesetz neunmal abgeändert bzw. angepasst. Die aktuelle Anpassung erfolgt infolge Anpassungen an die Bundesgesetzgebung und an das Zivilgesetzbuch sowie aufgrund von unseren persönlichen Vorstössen, welche bekanntlich innerhalb der vorgegebenen Frist umgesetzt werden müssen.

Das Gesetz unterliegt dem Harmonisierungsgesetz, welches ein interkantonales «Gleichgewicht» gewähren soll. So gesehen, sind die Gesetzestexte vorgegeben; diskutieren kann man nur über die jeweiligen Beträge. (Das haben wir beim Artikel 29 gesehen.) Im Endeffekt ändern, tut das nichts. Fakt ist, dass während diesen vorangegangenen neun Teilrevisionen, welche Steuerbefreiungen zur Folge hatten, das Steuereinkommen sowohl des Kantons wie auch der Gemeinden kontinuierlich gestiegen ist. Dies war möglich aufgrund der günstigen Konjunkturentwicklung, durch eine Zunahme der Steuerpflichtigen. Sowohl die Kantons- wie auch die Gemeindefinanzen – ich habe es schon vorhin gesagt – sind kerngesund.

Der Grundsatz des Staatsrates und der Kommission für Volkswirtschaft und Energie ist es, die gute Finanzsituation des Kantons und der Gemeinden auch zukünftig aufrechtzuerhalten – also da sind wir nicht blauäugig. Aufgrund dessen werden die grossen Brocken der Steuererleichterungen, wie eben diese Pauschalabzüge bei Artikel 29 für Lebens-, Krankenkassen- und Unfallversicherung auf drei Jahre verteilt, so dass die maximale Belastung des ersten Jahres, was Florian Chappot vorhin gesagt hat – 20 Millionen Franken betreffen – aber im Endeffekt eben 40 bzw. 36 für die Gemeinden.

Der Grundgedanke der 10. Steuerrevision ist es aber erstens, die Kaufkraft bei der Bevölkerung zu halten – wenn nicht sogar auszubauen – und zweitens, die Attraktivität des Lebens- und Wirtschaftsstandorts Wallis zu stärken. Diese Steuerrevision soll der Mittelschicht und den KMU dienen. Vor allem aber, werden Einzelpersonen (Alleinstehende, Ledige), welche bislang quasi nie in den Genuss von Steuerentlastungen kamen, endlich ebenso begünstigt werden wie Ehepaare bzw. Familien. Vor den Steuern sollten letztendlich alle gleich sein.

Ebenso sollte die Freiwilligenarbeit mehr wertgeschätzt werden, sei es durch die Abzüge auf den Feuerwehsold oder durch die Pauschalentschädigung auf die private Pflege von Betagten. Dies sind unter anderem auch Motivationen, sich in den Dienst der

Gemeinschaft einzustellen. Indirekt gesehen, werden aber so die Sozialkassen auch entlastet, zum Beispiel überfüllte Pflegeheime. Ohne das Milizsystem der Feuerwehr bräuchten wir grundsätzlich professionelle Strukturen, welche auch wiederum Kosten bei der öffentlichen Hand verursachen würden.

Mit der Abzugsmöglichkeit der Aus- und Weiterbildungskosten von bis zu 12'000 Franken – der doppelte Betrag den der Bund vorgibt – hat man zukünftig ebenso die Möglichkeit, Umschulungen zu machen. Bis anhin konnten nur die berufsinternen Weiterbildungen abgezogen werden. Neu gelten alle Umschulungen, zum Beispiel ein Jobwechsel infolge eines Burnouts etc. Als Ausgangslage gilt der Abschluss auf der Sekundärstufe II. Vielleicht auch hier noch eine Präzisierung. Das heisst, die dritte OS bzw. ein Abschluss der Berufslehre oder der Mittelschule.

Grundsätzlich gilt es somit, übergeordnet Vertrauen bei der Bevölkerung in diesen unsicheren Zeiten zu schaffen, ja sogar zu stärken. Sei es eben durch die Haltung der Kaufkraft, welche letztendlich unter volkswirtschaftlichen Aspekten nicht zu unterschätzen ist. So werden zukünftig unter anderem Gebäudesanierungen im Sinne der Energieeffizienz getätigt werden können, welche zusätzlich das Gewerbe beschäftigen werden etc.

Aufgrund der bevorstehenden erneuten Steuergesetzesrevision haben wir zudem alle zwei bis drei Jahre, basierend auf unseren eigenen Vorstössen, welche in nützlicher First umgesetzt werden müssen, die Möglichkeit, Korrekturen anzubringen.

Erlauben Sie mir noch folgende Bitte von Seiten der Kommission. Es sollten zukünftig Indikatoren für die Betagtenpflege sowohl beim Budget wie auch bei der Rechnung eingeführt werden, damit die demografische Entwicklung und deren finanzielle Auswirkung beobachtet werden können. Die heutige Zahl von 10'000 Franken beruht auf einer Annahme.

Ich bin erfreut, dass alle Fraktionen die Wichtigkeit dieser Vorlage erkannt haben. Obwohl noch gewisse Unzufriedenheiten von Seiten einiger Parlamentarier im Raume stehen, ist es wichtig, nicht zuletzt um das Vertrauen bei der Bevölkerung zu stärken, indem Kaufkraft aufrechterhalten wird, so dass wir der 10. Steuerreform zustimmen können.

Ich danke Ihnen bereits jetzt im Voraus für Ihre Zustimmung. Danke.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Nous étions partis, avec ces dernières interventions, dans un concours pour savoir quel était le plus responsable. J'aimerais vous dire que le Conseil d'Etat a aussi envie de faire partie des concurrents.

Nous pouvons partager quelques-uns de vos propos, Monsieur le député (suppl.) Florian Chappot, mais clairement, dans la conclusion, nous arrivons à de grandes divergences.

Il nous arrive de penser qu'un Etat est meilleur lorsqu'il n'encaisse pas et qu'il n'a donc pas besoin de redistribuer de l'argent. Et, au lieu d'encaisser, nous permettons tout de suite et de manière importante de couvrir les besoins de la population. On l'a rappelé. M. le directeur d'une association importante de ce canton mais néanmoins député, et c'est à ce titre-là que je salue son intervention, a dit combien il était nécessaire de permettre à ceux qui devaient, à cause d'une certaine mobilité, à cause de certaines délocalisations au niveau professionnel, combien il était indispensable d'encourager la formation. Nous le faisons avec un montant maximum de 12'000 francs. Eh bien!, pour nous, c'est aussi une réponse, c'est aussi une manière de répondre aux besoins de la population. Au lieu d'encaisser des impôts et de redistribuer à ceux qui se forment, nous permettons tout de suite à ceux qui se forment d'éviter ce long mécanisme qui pourrait aussi, du point de vue administratif, nous coûter.

Cela, c'est aussi être responsable, c'est aussi une manière de gérer l'Etat.

Et puis, lorsque nous reconnaissons dans ce pays l'attitude de ceux qui aident le prochain en difficulté, c'est aussi une avancée majeure et c'est aussi une manière, à travers

la notion d'aidant-bénévole, de tout de suite venir à donner des réponses aux besoins de la population, une nouvelle fois en évitant les mécanismes habituels de redistribution. Le jour où l'Etat aura cette capacité de peut-être éviter chaque fois le ponctionnement pour la redistribution mais de faire une ligne directe, nous serons peut-être devenus encore plus sveltes que ce que nous sommes.

Nous soutenons également le 90% des PME de ce canton.

Finalement, nous aidons – et je l'ai entendu à plusieurs reprises – la classe moyenne, les personnes seules, les célibataires. Nous encourageons la consommation.

Eh bien!, oui, c'est de cette manière-là que nous répondons aux divers besoins que le groupe ADG a mentionnés tout à l'heure.

Je voudrais dire aussi au député Charles Clerc que nous partageons l'opinion qu'il n'y a pas que pour la santé, qu'il n'y a pas que pour le social, qu'il n'y a pas que pour l'enseignement, mais il y a encore pour l'économie, des besoins dans ce canton. Et nous essaierons de tout faire pour que celui que vous avez signalé puisse, entre autres, se réaliser une fois la loi adoptée.

Cela dit, nous en reparlerons de manière plus spécifique lorsque la loi sera sur votre table.

Il y a donc là réellement, pour nous aussi, une manière de répondre aux besoins de la population et je ne peux pas bien sûr souscrire à l'idée qui transparaît derrière votre intervention que nous n'allons plus soutenir la population puisqu'il nous manquera à terme 40 millions, respectivement 36 millions pour les communes. Non, nous aurons, grâce à ces 40 millions, grâce à ces 36 millions des communes, soutenu la population de manière ciblée, de manière raisonnable, de manière mesurée, de manière modérée, là où nous en avons l'intention.

Merci donc à chacun de ne pas limiter la portée d'une révision fiscale à ses seuls effets financiers.

Merci à tous ceux qui sont intervenus dans le cadre de ce débat final pour en appeler à la responsabilité des uns et des autres, que le Gouvernement assume également.

Merci, enfin, au député Nicolas Voide qui m'a quasiment assuré l'unanimité de son groupe...

Et merci, en finalité, au président de la commission, le député Diego Clausen, qui a mené les travaux avec célérité lorsqu'il s'agissait d'étudier les diverses propositions qui sont arrivées sur la table à la suite du débat d'entrée en matière et encore précédemment lorsque nous avons travaillé en profondeur les diverses propositions que le Gouvernement avait mises sur la table initialement de la commission.

Merci aussi à M<sup>me</sup> la chargée de rapport pour son travail et son efficacité.

Merci à tous les commissaires qui se sont dévoués sans compter et qui ont posé les questions nécessaires pour éclaircir le débat.

Je termine en vous invitant bien sûr, au nom du Gouvernement, à soutenir ce texte qui, clairement, nous permet de couvrir les besoins de la population autrement que par une perception et par une redistribution. Je crois que c'est un élément essentiel.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc pouvoir voter sur cette modification de la loi fiscale en première lecture.

**La loi fiscale (modification) est adoptée par 96 voix contre 16 et 4 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

In Anbetracht dessen, dass die effektiven Beträge der unterschiedlichen Abänderungsanträge – ich beziehe mich hier vor allem auf den Artikel 29 mit den Pauschalabzügen für Lebens-, Kranken- und Unfallversicherungen (im September, wenn die zweite Kommission sitzen soll wenn das Gesetz 2013 Inkrafttreten soll) – dieselben bleiben werden und ebenso innerhalb von diesen drei Monaten keine anderen Wirtschaftsprognosen vorliegen, auch die Resultate aus dem NFA II erst bei der Behandlung der Rechnung 2012, 2013 sprich Juni 2013, 2014 vorliegen, und man so gesehen, nur über die Beträge diskutieren kann, da ja der Text nicht modifiziert werden darf, weil es dem Harmonisierungsgesetz unterstellt ist, beantrage ich, dieses Gesetz in einer Lesung abzuhandeln.

*Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Ich habe es schon verschiedentlich in diesem Saal gesagt: In der Politik gibt es keine Logik.

Wir haben heute drei Gesetzesvorlagen verabschiedet. Wir haben jeweils beschlossen, dass es für diese Gesetzesvorlagen eine zweite Lesung gibt; darunter eine Revision in Bezug auf das Bürgerrecht, wo wir über die Rekursmöglichkeiten debattiert haben, die unbestritten sind – trotzdem gibt es eine zweite Lesung. Jetzt aber sprechen wir über eine Gesetzesrevision; dort sprechen wir von Steuerausfällen in der Grössenordnung von 80 Millionen Franken für den Kanton und die Gemeinden. In zwei Jahren sind das 160 Millionen Franken, in zehn Jahren geht das in Richtung einer Milliarde. Und eine solche Gesetzesrevision wollen wir in einer Lesung durchwinken? Da machen wir nicht mit! Und eine solche Politik, eine solche Revision ist auch Ausdruck dafür, dass ein Parlament am Gängelband der Regierung geführt wird.

Wir sind also für eine zweite Lesung und eine zweite Lesung hätte auch einen Vorteil für Herrn Grossrat Serge Métrailler. In einer zweiten Lesung hätte er die Gelegenheit, die Zahlen in den Griff zu bekommen. In dem Sinne sind wir für eine zweite Lesung.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Damit Sie mich richtig verstehen. Sie haben es bei diesen sechs Varianten im Artikel 29 gesehen. Was den grossen Betrag ausmacht dieser Steuerreduktion, diskutieren wir nur über Beträge und wir haben heute sechs Varianten gesehen und ich glaube die Tendenz des Grossen Rates hat man heute auch gespürt im Sinne des Abstimmungsvotums.

Deshalb bleibe ich bei meiner Meinung, die in einer Lesung durchzuführen, weil – wie gesagt – wir werden wieder über genau die gleichen Zahlen diskutieren im September.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Nous allons voter sur cette proposition de lecture unique.

Je vous rappelle simplement que notre règlement prévoit la majorité qualifiée des deux tiers pour accepter de renoncer à une deuxième lecture.

**Par 75 voix contre 38 et 2 abstentions, vous avez, je pense à une ou deux voix près, exigé une deuxième lecture.**

Il sera ainsi procédé à une deuxième lecture de cette modification de la loi fiscale.

Nous avons traité ensemble les points 14 et 15 lors de l'entrée en matière. Néanmoins, il s'agit de deux lois différentes, pour lesquelles nous allons devoir faire deux lectures séparées.

Première lecture

**15. LOI D'APPLICATION  
de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct  
(modification)**

Erste Lesung

**AUSFÜHRUNGSGESETZ  
zum Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer  
(Änderung)**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie /*

*Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

*Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Jasmine Ballay (suppl.)*

*Le président:*

Il n'y a eu aucune proposition d'amendement faite sur ce texte.

*Titre et considérants, adoptés.*

**I**

**Loi d'application de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct  
du 24 septembre 1997**

*Article 3, adopté.*

*II, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble de la modification de la loi d'application n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**La loi d'application de la loi sur l'impôt fédéral direct (modification) est adoptée par 99 voix et une abstention en première lecture dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*Le président:*

Partant du principe qu'il y aura une deuxième lecture pour l'autre loi, je pense..., je passe quand même la parole au président de la commission.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Nichtsdestotrotz – Sie haben entschieden – möchte ich mich im Speziellen bei unserer Berichterstatteerin Jasmine Ballay bedanken, bei allen Kommissionsmitgliedern, dem Departementvorsteher Maurice Tornay, seinem Dienstchef Beda Albrecht, seinem Adjunkten Nicolas Fournier sowie seinen Mitarbeitern Frau Stalder und Herrn Berthouzoz.

Besten Dank allen, die in die richtige Richtung denken und wie gesagt, im September werden wir wieder gleich weit sein.

Danke.

*Der Präsident:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat souhaite s'exprimer à ce stade?

Non.

Nous pouvons donc poursuivre.

### Lecture

#### 16. DECISION

**portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement de l'emprunt bancaire de 73,375 millions de francs contracté par l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais pour financer la construction de l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey**

### Lesung

#### BESCHLUSS

**über die Bürgschaft des Staates Wallis für die Finanzierung des Bankdarlehens in Höhe von 73,375 Millionen Franken, das vom Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis aufgenommen wird, um das Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis am Standort Rennaz zu bauen und die Spitalbauten Monthey und Le Samaritain in Vevey in Behandlungs- und Rehabilitationszentren, medizinisch-chirurgische Zweigstellen und Dialysezentren umzubauen**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /*

*Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

*Président: Didier Cachat / Rapporteur: Gilbert Monney (suppl.)*

*remplacé par Gratién Cordonier (suppl.)*

*Titre et considérants, adoptés.*

#### Article 1

*Proposition 1 du groupe PLR par le député André Vernay (par le député Aldo Resenterra):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### Discussion à l'article 1:

*M. le député (suppl.) Gratién Cordonier, PDCC, rapporteur:*

Proposition 1

Le groupe PLR propose de scinder le montant, soit de retirer 5,5 millions du montant initial et de le mettre pour la transformation des centres de traitement et de réadaptation.

Cet amendement a été refusé par la commission par 9 voix contre et 4 voix pour.



La volonté de l'amendement était de séparer les montants pour l'hôpital et celui des CTR. Les CTR devraient être réalisés plus tard et la mise au concours des projets est séparée. Il était donc demandé, pour un meilleur suivi, de séparer les deux montants.

La commission, même si elle comprend cette volonté, rappelle que ce projet est intercantonal. Le Grand Conseil vaudois devra aussi se pencher sur ce cautionnement. Dans son texte, il n'aura qu'une seule somme.

Pour ne pas précéder cette décision pour des raisons formelles, la commission a décidé de refuser cet amendement.

*M. le député Aldo Resenterra, PLR:*

Le groupe PLR ayant entendu les réponses du Conseil d'Etat va **retirer** cet amendement.

Par contre, je souligne quand même qu'il existe une légère différence entre le texte vaudois et le texte valaisan.

Merci.

### **La discussion est close.**

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Nous en avons pris note.

*Article 1, adopté.*

### **Article 2**

*Proposition 2 du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:*

Proposition 2

Le groupe PLR propose d'ajouter in fine: «..., le Parlement étant informé».

Cet amendement a été retiré avec la demande au Conseil d'Etat de préciser que les informations seront accessibles au Grand Conseil.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Je remercie le député Aldo Resenterra qui a, d'abord, retiré, à l'article 1, à la suite de nos discussions, la proposition et, ici, je confirme ce que j'ai dit en commission: c'est que, effectivement, les éléments liés à l'information seront, de par nos dispositions légales, à travers le compte annuel où nous devons mettre en information les cautionnements de l'Etat, donc nous aurons forcément la hauteur de ceux-ci, d'une part, et, d'autre part, à travers les rapports usuels et annuels relatifs à la santé, nous aurons l'occasion de donner également la hauteur réelle et finale de ce cautionnement, sachant que la commission pourra aussi, au long de son suivi, être informée. Merci.

*Article 2, adopté.*

*Article 3, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

## **Débat final:**

*M. le député Aldo Resenterra, PLR:*

Le groupe PLR reste enthousiasmé au même titre qu'hier par le projet d'hôpital Riviera-Chablais, cela d'autant plus que tous les groupes sont entrés en matière.

Le Parlement a pris conscience du besoin chablaisien et valaisan de ce nouvel hôpital. Une ère nouvelle s'ouvre pour cet établissement intercantonal, élaboré dans un climat serein et consensuel par tous les acteurs et intervenants du projet.

Le groupe PLR soutient unanimement ce projet et, en tant que président de la commission interparlementaire Vaud/Valais de contrôle, je réitère mes vœux de soutien sans faille à ce projet.

Merci.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Vous permettrez à un élu du Centre de prendre la parole sur cet objet. Ce qui lui donne droit de le faire, c'est qu'il a personnellement expérimenté l'hôpital de Monthey. Alors peut-être que cela me donne la légitimité de dire deux mots sur la question.

Le chef du département a relevé hier que les investissements avaient été freinés dans la zone hospitalière du Chablais dans l'attente finalement du projet qui nous est soumis aujourd'hui. On sait aussi que ça fait longtemps que les Chablaisiens attendaient ce projet qui va leur donner, dans la zone hospitalière qui leur est reconnue par la loi actuelle sur la santé en Valais, un hôpital de soins aigus moderne.

Nous avons dit à plusieurs reprises que nous respectons évidemment cette aspiration légitime des Chablaisiens et nous avons l'occasion aujourd'hui de concrétiser ces aspirations.

Un élément essentiel pour nous, c'est que si nous sommes convaincus encore une fois que les Chablaisiens ont droit à un hôpital moderne de soins aigus, si le temps des discussions, des débats est passé et si le temps de la décision est venu, nous avons des soucis, et nous ne sommes pas les seuls, de répartition adéquate et équitable des ressources du canton entre, je dirai, les différentes régions hospitalières. A cet égard, le chef du département, en se référant à une décision du Gouvernement, a pris hier des engagements dont nous prenons acte. Il a pris des engagements assez clairs en ce qui concerne les ressources qui devront être et qui seront affectées à un hôpital de soins aigus dans le Haut-Valais, dans la zone hospitalière du Haut-Valais. Il a pris également, toujours au nom du Gouvernement, un engagement dont nous prenons acte en ce qui concerne les investissements qui sont nécessaires, d'une part, pour moderniser le site de Sion et, d'autre part, pour le conserver ou le développer comme le site (c'est prévu d'ailleurs dans la loi) sur lequel seront regroupées les disciplines médicales de pointe, dans un site qui devra être bilingue, c'est important de le rappeler.

Pour nous, c'étaient ces réserves qui étaient les plus importantes. C'étaient ces engagements qui nous importaient le plus d'entendre. Ces engagements ont été pris par le Conseil d'Etat, nous en prenons acte.

A ces conditions, nous pouvons évidemment approuver, accepter le projet de décision qui nous est soumis aujourd'hui.

Je ne veux pas rappeler quelques questions ou soucis que nous avons exprimés au moment de l'entrée en matière. Il appartiendra, d'une part, au Gouvernement et, d'autre part, aux représentants valaisans dans les organes dirigeants du futur établissement intercantonal de veiller à la défense des intérêts du canton, des médecins, de tout le personnel hospitalier du canton et des patients valaisans.

Tout cela pour dire encore une fois que le groupe UDC accepte ce projet de décision.

**La discussion est close.**

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Je voudrais, tout d'abord, remercier la commission et ses rapporteurs pour leur travail.

Merci également à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay et à ses collaborateurs, à M<sup>me</sup> Moulin du Service parlementaire, à M. Diserens, président du conseil d'établissement, à M. Jean-Jacques Rey-Bellet, membre de ce même conseil, à M. Resenterra, président, et à M. Buttet, vice-président de la commission interparlementaire, pour l'aide qu'ils nous ont apportée à l'étude de ce projet.

Je me réjouis bien entendu de l'acceptation de cette décision, non seulement pour les Chablaisiens qui pourront bénéficier d'un hôpital tout neuf mais aussi pour tous les habitants du Valais qui ont reçu l'assurance de voir les établissements du canton garder leur compétitivité.

La commission a décidé de déposer un postulat concernant la gestion des transports entre l'hôpital et le Chablais valaisan afin de s'assurer que des solutions soient étudiées et trouvées.

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

J'aimerais rappeler quatre éléments qui me paraissent essentiels dans le cadre de ce débat final et avant votre vote:

- Nous avons affaire à un projet novateur sous l'angle de la collaboration intercantonale.
- Nous avons affaire à un projet indispensable pour l'ensemble du Valais et pas seulement pour la population du Chablais, comme je viens de l'entendre.
- Nous avons affaire à un projet nécessaire sous l'angle de la réduction des structures de soins aigus. Nous avons aussi un projet qui est cohérent sous l'angle de la planification justement de ces soins aigus.
- Nous avons un projet qui est équilibré sous l'angle du pouvoir décisionnel entre les cantons de Vaud et du Valais.

Votre vote, Mesdames et Messieurs les députés, va donc permettre la poursuite de ce projet, le début de la construction de celui-ci prévu au début de l'année 2013, et votre vote validera les efforts importants d'une région, les efforts importants de deux Gouvernements, les efforts importants de deux Parlements consentis depuis une vingtaine d'années. Pour le conseil d'administration, respectivement pour le conseil d'établissement de l'hôpital Riviera-Chablais, c'est bien sûr un encouragement fort que vous allez, par votre vote, lui transmettre. Cela lui permettra de résoudre une série de questions qui ne sont plus de l'ordre d'un Parlement, respectivement d'un Gouvernement, qui touchent aux aspects humains (rémunérations des uns et des autres), aux aspects opérationnels, aux aspects organisationnels, aux aspects environnementaux et j'en passe.

Merci donc d'apporter votre soutien à ce projet novateur.

Merci aussi à M. le président de la commission. Je m'associe bien sûr à tous les autres remerciements que le président de la commission a adressés tout à l'heure, mais je n'aimerais pas oublier de le remercier lui-même pour son engagement et pour son travail.

Merci d'ores et déjà à vous tous du soutien que vous allez apporter à cet important projet.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc procéder au vote final sur cette décision.

**Ainsi décidé par 99 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 mai 2012.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*Le président:*

Nous pouvons ainsi passer au dernier chapitre de notre après-midi: les urgences, avec 17 textes qui nous attendent encore avant de pouvoir terminer la demi-journée.

Je précise que ces textes ont été classés par groupes lorsque plusieurs interventions concernent le même sujet.

## **URGENCES / DRINGLICHKEITEN**

### **17. INTERPELLATION URGENTE**

**du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias BREGY et Beat RIEDER, concernant la politique cantonale en matière d'asile – quo vadis? (08.05.2012)**

**(2.221)**

### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias BREGY und Beat RIEDER, betreffend kantonale Asylpolitik – quo vadis? (08.05.2012) (2.221)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

Das Asylwesen überhitzt die Gemüter. Anders ist nicht zu erklären, dass German Eyer vorgestern sogar den Bischof bemühen wollte und die C-Parteien übereifrig angegriffen hat. Ich bin froh, dass er zurückkehrt. Ich dachte schon, er gehe seine Schäfchen in der Kirche suchen... Lieber German Eyer, dem Wallis wäre es mehr gedient, wenn Sie Ihre Bundesrätin anhalten würden, die Asylsuppe nicht mit der grossen Kelle auf die Randregionen zu verteilen. Da Ihnen das bis anhin anscheinend nicht gelungen ist, hören wir nun von unserer zuständigen Staatsrätin, wie Sie die von Bern eingebrockte Asylsuppe auslöffeln will.

Ich danke.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

M<sup>me</sup> la présidente du Gouvernement répondra de manière globale à trois de ces quatre interpellations, soit aux interpellations 2.221, 2.223 et 2.224.

**18. INTERPELLATION URGENTE**  
du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant l'asile: à qui le tour?  
(08.05.2012) (2.223)

**DRINGLICHE INTERPELLATION**  
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Asylwesen:  
Wer ist an der Reihe? (08.05.2012) (2.223)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**  
**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**  
**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Le président:*

Le député Jean-Luc Addor ne souhaite pas s'exprimer. Il aura la réponse.

**19. INTERPELLATION URGENTE**  
du groupe SVPO / Freie Wähler, par les députés Franz RUPPEN, Louis URSPRUNG,  
et Bernhard FRABETTI, concernant le centre pour demandeurs d'asile au Simplon:  
une avalanche de questions! (08.05.2012) (2.224)

**DRINGLICHE INTERPELLATION**  
der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch die Grossräte Franz RUPPEN,  
Louis URSPRUNG und Bernhard FRABETTI, betreffend Asylheim auf dem Simplon:  
Fragen über Fragen! (08.05.2012) (2.224)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**  
**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**  
**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Der Präsident:*

Auch hier keine Wortmeldung.

Madame la présidente du Gouvernement, vous avez la parole pour une réponse globale.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich werde auf **diese drei Interpellationen**, die demselben Gegenstand zugrunde liegen, nur eine Antwort geben. Es betrifft die Interpellationen von Philipp Matthias Bregy, Beat Rieder, Franz Ruppen, Louis Ursprung, Bernard Frabetti und Diego Clausen.

Das Wallis muss, wie übrigens alle anderen Kantone, die Asylsuchenden aufnehmen und wir haben eine schwierige Situation im Moment. Gemäss dem eidgenössischen Asylgesetz müssen wir 3,9% aller in der Schweiz ankommenden Asylbewerbenden übernehmen. Diese Quote wird im Verhältnis zur Bevölkerung festgelegt.

Um diese Aufgabe zu erfüllen, hat der Kanton ein auf drei Phasen gestütztes Konzept erstellt. Dieses umfasst einen Erst- und Zweitempfang in einer Kollektivunterkunft und während der dritten Phase werden gemietete Wohnungen organisiert.

Zu den Kollektivunterkünften

Der Kanton ist Eigentümer einiger Gebäude, wie zum Beispiel in St-Gingolph oder der «Domaine des Barges» in Vouvry. Er mietet weitere Gebäude von Privatpersonen, wie etwa jenes von Inalp in Vernamiège und das Foyer in Visp. Zudem mietet die Dienststelle für Sozialwesen ungefähr 500 Wohnungen – verteilt über den ganzen Kanton.

Bisher sind die Beziehungen und die Zusammenarbeit mit den Gemeinden immer gut gewesen. Das Departement versteht die Vorbehalte der Gemeinde gegenüber der Eröffnung einer Kollektivunterkunft auf ihrem Gebiet. Es ist aber trotzdem eine unausweichliche Tatsache. Jede der 1'800 vom Asylbereich betroffenen und im Wallis wohnhaften Personen befindet sich zwangsläufig in der einen oder der anderen Gemeinde.

Das Departement hat stets darauf geachtet, dass nicht zu grosse Kollektivunterkünfte entstehen, damit gewisse Probleme im Voraus beseitigt werden können. Es ist eine Tatsache, dass in Zentren wie jenes in Visp, welches alleinstehende Männer aufnimmt, vermehrt Probleme auftreten, im Vergleich zu einem Foyer, das eben Familien empfängt. Deshalb werden – soweit als möglich – immer gemischte Kollektivunterkünfte eingerichtet. Die Sicherheitsfragen werden in Zusammenarbeit mit der Polizei gelöst. Die Dienststelle für Sozialwesen engagiert zusätzlich Nachtwachen und je nach Bedarf auch private Sicherheitsbeamte während der Nacht. Bei Straftaten ist die Staatsanwaltschaft für Fragen zu Strafuntersuchungen und das Gericht für Urteile zuständig. Aus diesem Grund liegt die diesbezügliche Kommunikation in der Zuständigkeit dieser beiden Organe.

Die Abgeordneten Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder fragen an, welches die Interventionen des Kantons beim Bund für die Verbesserung dieser Situation sind. Sie betreffen zwei Bereiche. Einerseits die angelaufene Revision des Asylgesetzes und zweitens die Wirksamkeit bei der Anwendung des sogenannten Dublin-Abkommens verbessern. Ich bin selber Mitglied einer Arbeitsgruppe die vom Bund eingesetzt wurde, die mit der Prüfung dieser Fragen, das heisst der Beschleunigung des Verfahrens, beauftragt ist.

Zu den Fragen zum Hotel Bellevue auf dem Simplonpass

Wir haben seit mehreren Monaten aktiv nach Lösungen für Kollektivunterkünfte gesucht. Wir sind in Kontakt gewesen mit Gemeinden und auch mit der Armee. Dies hat jedoch zu keinen konkreten Ergebnissen geführt. Schlussendlich haben wir uns entschieden, in Conthey «La Pinède» wieder zu eröffnen für eine befristete Zeit und vorübergehend und einen Mietvertrag abgeschlossen mit dem Besitzer des Hotels Bellevue auf dem Simplonpass. Beide Gemeinden wurden gleichzeitig informiert, nachdem die Mietverträge unterzeichnet wurden. Natürlich sind die Fristen kurz, aber wir handeln in einer Dringlichkeit. Sobald die Verträge unterschrieben sind, haben wir uns mit den Gemeinden in Kontakt gesetzt.

Nach der Unterzeichnung des Mietvertrages vom Hotel Bellevue wurden von der Gemeinde mehrere Fragen aufgeworfen. Diese betreffen vor allem die Lage des Hotels in der blauen Lawinenzone (das Simplon-Hospiz ist übrigens auch in derselben blauen Lawinenzone). Weitere Fragen sind die mit dem Zonenplan verbundenen Beschränkungen, die Bedingungen des Hotelkaufs durch den momentanen Eigentümer und dessen eingegangenen Verpflichtungen bezüglich der Zweckbestimmung dieser Betriebsstätte als Hotel.

Die von der Gemeinde aufgeworfenen Fragen verlangen eine vertiefte juristische Prüfung. Eine aus verschiedenen Juristen der betroffenen Dienststellen der kantonalen Verwaltung zusammengesetzte Arbeitsgruppe ist im Aufbau. Dies mit dem Auftrag, einen Bericht zu Handen des Departementes und des Staatsrates auszuarbeiten. Es ist zurzeit nicht möglich, auf die durch die Interpellanten hervorgebrachten Fragen zu antworten, bevor die Arbeitsgruppe ihre Schlussfolgerungen bekannt gegeben hat. Die gestellte Frage nach den möglichen Kosten für den Kanton wird ebenfalls im Rahmen dieser Berichterstellung untersucht.

Der Kanton muss eine Quote von 3,9% aller in der Schweiz aufgenommenen Asylbewerber akzeptieren. Lösungen zu Kollektivunterkünften sind für mich auch in einem Prozess der Verständigung zwischen dem Kanton und den Gemeinden zu finden und nicht in einer Konfrontation, um die Eröffnung einer Unterbringungseinrichtung um jeden Preis zu verhindern.

Der Kanton Wallis hat sich nicht wie die anderen Kantone dafür entschieden, den Gemeinden eine im Verhältnis ihrer Bevölkerungszahl festgelegte Quote an

Asylbewerbenden zuzuweisen und sie mit der Unterbringung und der Betreuung der ihnen zugeteilten Asylbewerbenden zu beauftragen. Mit einer solchen Lösung umzugehen, wäre für die Gemeinden äusserst schwierig, und ist – nach Auskunft von den anderen Kantonen – kostspielig.

Ich möchte hier nochmals darauf hinweisen, dass wir zurzeit nicht eine gleiche Verteilung von Asylsuchenden im Kanton haben. Wir sind bemüht, dies zu machen. Ich muss ganz klar sagen, am meisten Asylsuchende hat das Mittelwallis, dann folgt das Unterwallis und das Oberwallis hat am wenigsten und ich erwarte, dass die Gemeinden auch einen Schritt dazu beitragen, dass die Verteilung gleichmässiger wird.

*Der Präsident:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Wir kommen zur Interpellation 2.222.

## **20. INTERPELLATION URGENTE**

**du groupe CSPO, par le député Diego CLAUSEN, concernant l'hébergement de demandeurs d'asile à l'hôtel Bellevue, au col du Simplon – Coûts induits? (08.05.2012) (2.222)**

### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego CLAUSEN, betreffend Asylunterkunft im Hotel Bellevue, Simplonpass – Folgekosten? (08.05.2012) (2.222)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Der Präsident:*

Ich habe keine Wortmeldung.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich habe diese Frage schon beantwortet, dass wir uns im Moment dazu nicht äussern können. Wir warten den Bericht dieser Arbeitsgruppe ab.

*Le président:*

Bien. Nous avons ainsi réglé ces quatre interpellations.

Mais j'ai une demande de correction matérielle de la part du député Jean-Luc Addor.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Monsieur le président, ce n'est pas vraiment une demande de correction matérielle, mais c'est une demande de réponse aux questions que nous avons posées.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich habe Herrn Addor noch gar nicht geantwortet; ich habe auf die anderen drei Interpellationen geantwortet oder zumindest teilweise.

Ich gebe Ihnen diese Antwort gerne und die ist auf Französisch vorbereitet. Das ist für Sie auch einfacher.

Votre **interpellation 2.223**, Monsieur le député Jean-Luc Addor, recoupe très largement les interpellations des députés Philipp Matthias Bregy, Beat Rieder, Franz Ruppen, Louis Ursprung et Bernhard Frabetti pour les questions liées aux aspects généraux du domaine de l'asile ou spécifiques de l'hôtel Bellevue du Simplon qui ont été déjà traitées. Je me réfère aux réponses données précédemment.

Le nombre des demandeurs d'asile en Valais s'élevait, à fin avril, à 1'822. Il y a une augmentation du nombre de requérants d'asile résidant en Valais de 79 unités depuis le début de l'année. Cependant, il faut tenir compte du fait que tous les nouveaux arrivants doivent, dans un premier temps, être hébergés dans un centre collectif et ce jusqu'à ce que leur autonomie soit suffisante pour qu'ils puissent être placés en appartement.

L'augmentation du nombre d'arrivées ainsi que la situation actuelle du marché du logement font que les possibilités d'hébergement sont très difficiles.

Il est trop tôt pour dire si le projet d'implantation du centre à l'hôtel Bellevue pourra être réalisé ou non. Une décision sera prise sur la base du rapport du groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat pour examiner les différents aspects juridiques qui ont été soulevés dans les diverses interpellations.

Le canton cherche sans attendre des solutions alternatives pour le cas où le projet du Simplon devrait être abandonné.

Comme le relève lui-même le député Jean-Luc Addor, cette recherche est difficile. La collaboration des communes est évidemment souhaitée. Elle ne va pas de soi. Aucune commune ne souhaite voir l'ouverture sur son territoire d'un centre d'hébergement collectif pour demandeurs d'asile. Le faible taux de réponses de communes à l'appel lancé par le canton en janvier 2012 en est la démonstration.

Si le canton assume et continuera d'assumer les décisions qu'il prend pour remplir les obligations légales auxquelles il est tenu en vertu de la loi fédérale sur l'asile, il souhaite le faire en collaboration avec les communes concernées. D'ailleurs, celles-ci ont toujours été associées aux démarches de préparation lors de l'ouverture d'un nouveau centre ainsi qu'au règlement des questions liées à la sécurité, à la cohabitation avec la population locale, à la collaboration avec les services communaux et à l'organisation des programmes d'occupation d'utilité publique.

Il n'est pas toujours possible d'éviter les problèmes, comme le démontrent les récents événements survenus au centre de Viège, mais les expériences faites depuis plusieurs années à St-Gingolph, à Vouvry, à Martigny, à Ardon, à Sion, aux Collons, à Vernamiège, à Montana et à Steg démontrent que la gestion du domaine est maîtrisée par le canton et les communes concernées et ne pose pas de soucis majeurs de sécurité ou de relations avec le voisinage. Nous admettons, cependant, que la situation des centres d'hébergement pour hommes et célibataires est plus sensible.

Le canton fait son possible pour gérer au mieux le domaine dont il a la charge et pour répartir équitablement les requérants d'asile entre les différentes régions du canton.

Pour y parvenir, il a besoin du soutien de l'ensemble de la classe politique et aussi de celui des communes.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

J'ai encore une demande de parole.

*Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:*

Nur zu Handen des Protokolls möchte ich hier festhalten, dass ich mit der Antwort der Staatsrätin auf meine Interpellation nicht zufrieden bin.



Es braucht keinen Bericht einer Arbeitsgruppe, um den monatlichen Mietzins des Hotels Bellevue auf dem Simplon zu kommunizieren. Diesen monatlichen Mietzins könnte man hier und jetzt bekannt geben.

Ich danke Ihnen.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

Nous avons ainsi réglé, je pense et j'espère, ces quatre premières interpellations urgentes.

## **21. INTERPELLATION URGENTE**

**du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN, concernant:  
difficile d'imaginer ce qui se serait passé si... (08.05.2012) (2.225)**

### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, betreffend:  
Kaum auszudenken, was passiert wäre, wenn... (08.05.2012) (2.225)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Der Präsident:*

Ich habe keine Wortmeldung.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Sie haben in der Interpellation die Personalmisere oder den Personalmangel aufgeworfen. Wir haben heute Morgen schon viel darüber gehört. Es ist Realität und auch dem Parlament bekannt.

Seit 2011 haben wir zusätzlich eine Zunahme der Belegungszahlen und auch eine Zunahme der Gewaltbereitschaft was die Situation nochmals verschärft.

In Bezug auf die getroffenen Massnahmen hat die Direktion der Strafanstalten auf Ende Dezember eine private Sicherheitsfirma beauftragt, um während der Nacht das Personal in Martigny, in Crêtelongue und in Pramont in der kritischen Phase über die Festtage zu verstärken.

In der Zwischenzeit sind auch weitere Sofortmassnahmen ergriffen worden, zum Beispiel sind Arbeitslose im Rahmen des Programmes des Staates «GETAC» angestellt worden. Es wurden befristete Anstellungen vorgenommen, um den minimalen Anforderungen der Sicherheit zu genügen. Es sind aber keine dauerhaften Lösungen und darum – ich habe das heute Morgen auch schon gesagt – haben wir kurzfristig von einer anderen Dienststelle befristet zwei Stellen übergeschoben in die Haftanstalten, dass sie mit diesen zwei Stellen ein bisschen die grösste Unsicherheit oder den grössten Engpass... Sie können den besser führen. Sie können besser die Einteilung machen. Aber es ist effektiv nur ein Tropfen auf einen heissen Stein und ich habe im Budget weitere Stellen beantragt. Ich hoffe, die werden mir gewährt.

## **22. POSTULAT URGENT**

**du groupe PDCC, par les députées Danielle SCHMID et Marie-Anne LEVRAND,  
concernant: pour plus de sécurité au centre de Pramont et dans les établissements  
pénitentiaires valaisans (08.05.2012) (2.226)**

### **DRINGLICHES POSTULAT**

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossrätinnen Danielle SCHMID und  
Marie-Anne LEVRAND, betreffend: Für mehr Sicherheit in der Anstalt von Pramont  
und in den übrigen Walliser Strafanstalten (08.05.2012) (2.226)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député (suppl.) Vincent Pitteloud, PDCC:*

A la suite de l'évasion du 12 avril dernier qui s'est produite au centre de Pramont, le groupe PDCC a déposé un postulat urgent visant à augmenter la sécurité à Pramont et dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de ce canton.

En référence au rapport final du mois de septembre dernier de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans, il y a lieu de relever que la sécurité dite active des établissements pénitentiaires est négligée faute de personnel suffisant (voir l'audit p. 30). Ce manque de personnel ne concerne pas seulement l'encadrement des détenus mais aussi les effectifs de nuit. En effet, seule la prison préventive de Sion dispose d'une permanence de deux gardiens de nuit. Dans les autres établissements, une seule personne est en service de nuit, ce qui n'est pas suffisant sous l'angle de la sécurité.

Le rapport de la commission de gestion sur la situation actuelle dans les établissements pénitentiaires reflète que le centre de Pramont a une capacité d'accueil de 34 places. Dès lors, nous considérons qu'il est manifeste que tant la sécurité des résidents que celle du veilleur ne peuvent être assurées de façon optimale par un effectif d'une seule personne durant la nuit, ce d'autant plus lorsque certaines personnes effectuent 15 à 19 heures consécutives de travail.

Il ressort également du rapport de la commission de gestion qu'en fin d'année 2011, un montant de 75'000 francs a été alloué à une entreprise de sécurité privée afin de compenser les postes manquants.

Malheureusement, l'actualité de ces derniers jours est venue rappeler à la population valaisanne que la sécurité active de Pramont est défailante. En effet, de nouvelles évasions de sont produites le 12 avril 2012. Son directeur a déclaré à la presse également qu'il y a, à Pramont, des gens extrêmement dangereux ayant commis des crimes affreux.

Au vu de ces constats, l'heure ne doit plus être à la réflexion mais des mesures doivent être prises.

Ainsi, nous invitons le Conseil d'Etat à attribuer sans tarder les ressources nécessaires en personnel qualifié afin qu'il soit remédié aux problèmes de manque de sécurité tant de jour que de nuit.

A cet égard, nous demandons que le service de nuit soit doublé par des personnes formées dans le secteur de la sécurité, ce qui devrait être aussi le cas durant la journée car, en effet, ce n'est pas le rôle, ni la compétence des éducateurs de veiller à la problématique de la sécurité.

En conclusion, ces points ne sauraient être davantage négligés tant pour la sécurité du personnel et résidents que pour l'ensemble de la population de ce canton.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu.

Nous passons ainsi tout de suite au traitement par le Conseil d'Etat.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich kann Ihnen folgende Antwort geben, die ich heute Morgen auch schon versucht habe zu geben. Wenn man sagt für die Sicherheit während der Nacht braucht es zwei Leute – momentan haben wir eine Person. Wenn wir zwei Leute haben – und das ist nicht nur die Nacht sondern auch am Tag –, heisst das, dass wir pro Anstalt 3,6 Personen mehr brauchen – auch für Pramont – wenn wir das umsetzen möchten, was sie jetzt gefordert haben. Nur für Pramont, dass wir einen 24-Stunden Sicherheitsdienst haben mit zwei Personen.

Das Ganze aufgerechnet, macht sofort zwischen 15 und 18 Personen für alle fünf Haftanstalten. Wenn das realistisch ist, nehme ich diese Posten gerne.

Sie haben gesagt, es seien ja nicht einmal alle Posten besetzt Ende Jahr. Auf unserer Rechnung vom Staat ist immer eine Seite, wie viele Stellen sind zugestanden und wie viele Stellen sind am 31. Dezember besetzt. Das ist eine Fotografie von einem Tag. Es kann sein, dass Leute demissioniert haben und die Anstellung dann im Januar erfolgt. Man kann nicht auf das zurück schliessen, dass es das ganze Jahr gedauert hat. Wir haben das im Bericht erklärt und das Budget vom Personal wurde ja mit 93'000 überschritten. Auch dort sehen Sie, dass wir dort immer versucht haben, Stellen zu besetzen.

Der zweite Punkte – da habe ich vorher an Frau Graziella Walker Salzmann auch gesagt – wir haben jetzt zwei zusätzliche Stellen. Wir haben die Salärmasse von zwei zusätzlichen Stellen im Departement gefunden, die vorübergehend in diesem Jahr den Gefängnisanstalten zugesprochen werden. Es ist eine Stelle für «Les Iles» und eine ist für Martigny. Für Pramont haben wir dieses Geld nicht gefunden.

Aber ich möchte jetzt auf einen Grundsatz zurückkommen von Pramont. Als ich angefangen habe, war kurz darauf die ganze Institution in einer schwierigen Situation. Der Direktor war krank und darum gab es eine Vakanz. Ad interim musste der Direktor Pramont führen. Nach einigen Monaten haben wir die Stelle neu besetzt, aber in der Zwischenzeit haben sehr viele Mitarbeitende gekündigt, weil es sehr schwierig war, ohne Führung Pramont zu führen. Aufgrund des fehlenden Personals in Pramont konnten wir nicht mehr genügend Jugendliche aufnehmen oder Minderjährige, die Straftaten begangen haben. Und aufgrund von dem haben wir nachher wieder das Ganze aufbauen müssen, die Leute einstellen müssen. Pramont hat momentan die Mitarbeitenden, die es braucht oder die im Stellenetat vorgesehen sind. Jetzt sind wir daran; seit dem Januar ist Pramont wieder gefüllt, das heisst, wir haben alle Plätze besetzt.

Wenn jetzt hier Pramont so schlecht dargestellt wird, hat das wirklich eine Auswirkung. Heute oder jetzt zur gleichen Zeit ist ein Fernesehteam vom Westschweizer Fernsehen am Filmen: Ist die Situation so schlimm in Pramont? Ich habe wirklich eine Befürchtung, wenn das hier so weitergeht und Pramont einfach so schlecht dargestellt wird, bekommen wir nicht nur ein Problem im Wallis sondern auch mit dem Konkordat, dass die sagen: Was macht ihr hier? Ich werde alles daran setzen, dass es besser geht, aber ich möchte allen auch sagen, dass man ja nicht immer gerade nur den Teufel an die Wand malen muss, wenn es um Pramont geht.

*Le président:*

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Du point de vue du Conseil d'Etat, le postulat est accepté donc?

Oui, soit..., disons qu'il n'est en tout cas pas combattu.

Nous continuons.

### **23. RESOLUTION URGENTE**

**des députés Olivier DELALOYE, PLR, Didier FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, concernant l'aviation: l'avenir de Sion et des communes d'AggloSion, c'est maintenant! (08.05.2012) (2.227)**

#### **DRINGLICHE RESOLUTION**

**der Grossräte Olivier DELALOYE, PLR, Didier FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und der Grossrätinnen Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, betreffend Flugplatzproblematik: Die Zukunft von Sitten und der Agglomerationsgemeinden steht auf dem Spiel! (08.05.2012) (2.227)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Le président:*

Avant de passer la parole à l'auteur, je vous informe que, sur cette résolution urgente, il y aura de toute façon un vote et que le vote nominal a été demandé.

*M. le député Olivier Delaloye, PLR:*

Voilà plusieurs législatures que l'utilisation de l'aérodrome de Sion comme aéroport de guerre fait débat.

Les résultats de l'étude demandée à l'EPFL conjointement par le conseil municipal de la ville de Sion, les communes avoisinantes et le Conseil d'Etat sont connus. Aujourd'hui, il est temps d'agir.

Dans sa prise de position, le Conseil d'Etat se contente de reprendre une seule des sept exigences de la résolution votée par le Parlement en 2008, à savoir une utilisation militaire limitée à un niveau de bruit plafonné au bruit effectif de l'année 2001. C'est peu, c'est même insuffisant. Le Conseil d'Etat, en quatre ans, n'a absolument rien obtenu ou plutôt moins que rien puisque les mesures d'assainissement des bâtiments contre le bruit ont même été repoussées au 31 juillet 2020!

Lors de la votation fédérale de 2008 «contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques», près de la moitié des Valaisans (44%) avait soutenu l'initiative; 22 communes de la vallée de Conches, de la Noble et Louable Contrée, des districts de Sion et de Conthey ainsi que celles de Martigny et de Saas-Fee l'avaient acceptée.

Le conseil municipal de Sion, à l'unanimité (PDC compris), ne remet pas en question les activités militaires autres que celles des jets de combat, mais il estime, sans aucun clivage partisan, qu'il est de son devoir, pour les générations actuelles et futures, de préserver la qualité de vie du bassin séduinois, son potentiel de développement économique et territorial ainsi que son environnement. Il prend en compte la perte de valeur foncière et le frein au développement territorial dus aux nuisances sonores liées principalement aux F/A-18, une perte chiffrée à près d'un demi-milliard de francs. En effet, les investissements futurs comme le campus universitaire, le projet «Cour de gare», l'implantation d'une grande assurance valaisanne et même le développement de l'aéroport et de son aviation civile si utile à notre tourisme pourraient être sérieusement compromis tant que les vols de F/A-18 ou similaires auront lieu. N'oublions pas que les autres communes membres de la future agglomération AggloSion sont aussi touchées. Tous ces projets en gestation sont créateurs de bien plus d'emplois que les quelques places de travail que l'armée a bien voulu nous

laisser après avoir fermé les arsenaux de Brigue, St-Maurice et Sion et en déplaçant la troupe sous d'autres cieux. Ce départ n'a échappé ni aux PME spécialisées dans les pièces de mécanique fine ni encore moins aux hôteliers et commerçants d'Anniviers, des Dranses ou du Val d'Hérens.

Concernant les emplois de la base aérienne, la ville de Sion et les communes riveraines n'ont pas fermé la porte à la présence militaire. Elles demandent, à juste titre, que les modalités du contrat qui les lie ainsi que les activités qui s'y trouvent soient adaptées dans l'intérêt de tous.

Chers collègues, même si beaucoup d'entre vous ne résident pas dans la région sédunoise et, de ce fait, ne se sentent pas directement touchés par ce dossier, il est important d'accepter cette résolution urgente afin de donner un signal positif à nos concitoyens. N'oubliez pas que le Valais a été spolié de ses terres montagnardes le 11 mars dernier, il serait bienvenu que le Parlement défende les valeurs foncières de la plaine ainsi que le développement économique d'une région qui accueille en journée près du tiers de la population valaisanne.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir soutenir cette résolution qui donnera du poids aux démarches que le Conseil d'Etat doit entreprendre auprès de la Berne fédérale.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

J'ai une demande de parole.

Nous allons donc, dans un premier temps, voter sur l'ouverture de la discussion sur cette résolution urgente.

**L'ouverture de la discussion est acceptée par 92 voix contre 14 et 4 abstentions.**

#### **Discussion générale:**

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Le cœur de cette résolution urgente consiste à s'aligner sur la position qui a été communiquée par la ville de Sion et qui consiste à affirmer son opposition au maintien d'avions militaires à réaction sur l'aéroport de Sion.

D'abord, on parle d'aéroport de guerre. C'est sympathique comme terminologie mais il faut quand même appeler les choses par leur nom. Pour l'instant, on n'est pas en guerre. On ne parle pas de base de guerre quand on parle des places d'armes. Donc, il n'y a pas de raison d'utiliser une terminologie différente du simple fait qu'il y a des avions. Il s'agit simplement d'une base aérienne ou d'un aéroport par ailleurs mixte, qui, entre autres, est militaire mais qui est aussi civil.

Ensuite, on peut parler, on doit parler, des nuisances provoquées par les mouvements des avions à réaction militaires. Il faudrait aussi parler des nuisances provoquées par les avions à réaction civils et de la différence des prescriptions en matière de protection contre le bruit qui sont plus sévères à certains égards pour les avions civils que pour les avions militaires.

Pour nous, ce qui est important, parce qu'il s'agit d'arbitrer finalement entre toute une série d'intérêts dont on voit bien qu'ils entrent effectivement en conflit, mais il faut quand même choisir à un moment donné. Pour nous, ce qui est quand même essentiel, c'est de réaffirmer ici notre attachement à une défense nationale crédible. Une défense nationale crédible, une défense moderne, passe, entre autres, par des forces aériennes crédibles. Et

pour garder ailleurs qu'à l'étranger, chez nous (c'est cela aussi l'indépendance) des forces aériennes crédibles, il faut leur mettre à disposition ou leur laisser à disposition des conditions d'entraînement, elles aussi, crédibles.

Alors, bien sûr, on aimerait tous que les nuisances soient chez les autres. Notre malheur peut-être ici en Valais, c'est que nous devons assumer, avec deux ou trois autres aéroports de ce pays, les nuisances, en tout cas au niveau des mouvements proches du sol (les atterrissages et les décollages) d'un tel aéroport.

Alors, on nous parle de préserver différentes choses et notamment l'économie. L'économie, on le voit bien (on a fait le lien avec le 11 mars, alors du 11 mars parlons-en quelques secondes avant de nous appesantir un peu plus tout à l'heure sur la question) suscite des inquiétudes sur des places de travail en Valais, sur de nombreuses places de travail en Valais. Est-ce qu'au moment où on craint légitimement de perdre des centaines, peut-être des milliers de places de travail dans ce canton, c'est le moment de mettre en danger des centaines de places de travail, notamment d'apprentissages, qui sont finalement créées ou maintenues par la présence militaire? Est-ce que c'est le moment de dire des choses pareilles alors que, en parallèle, on fait tout pour éviter de perdre les derniers vestiges de la présence militaire en Valais, qu'il s'agisse des stationnements, des places de tirs, d'exercices, etc., qu'il s'agisse des bases logistiques? Donc, on a toute une série de soucis et si on donne ce signal à Berne, avec tous les gens qui, dans d'autres cantons, font du lobbying efficace pour rapatrier chez eux un certain nombre d'infrastructures avec le personnel qui va avec, eh bien!, on peut être à peu près sûr qu'on en aura ici en Valais pour notre argent, c'est-à-dire qu'on n'aura plus que les yeux pour pleurer..., avec un peu moins de bruit, je vous l'accorde.

On a parlé du campus. Je n'ai jamais entendu que ni l'EPFL, avec laquelle le Gouvernement a conclu tout récemment un accord, ni l'entreprise qui s'intéresse à financer en partie un campus sur le site de Sion, on n'a jamais entendu que ces gens-là aient fixé quelques conditions que ce soient en relation avec le bruit provoqué par l'aéroport de Sion et en relation avec la présence d'avions de combat militaires sur le site de Sion.

*Le président:*

Monsieur le député, il faut conclure.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

J'arrive tout de suite au bout.

On a parlé d'une démarche qui devrait être effectuée d'entente avec les communes concernées. Permettez-moi simplement comme élu de la commune de Savièse de vous dire que le conseil communal dont j'ai l'honneur de faire partie a déjà décliné les offres faites dans ce sens par l'association des riverains de l'aéroport de Sion.

Voilà une série de raisons pour lesquelles je vous propose de combattre cette résolution pour ne pas limiter la liberté de manœuvre par rapport entre autres à la position qui a été annoncée par le Conseil d'Etat pour l'Etat du Valais.

Merci.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:*

Pour répondre au député Jean-Luc Addor, deux choses:

Première chose: «aéroport de guerre» n'est pas une expression pour faire peur à ce Parlement, c'est le nom officiel donné par la Confédération à l'aéroport de Sion. Cela ne vient pas d'ailleurs.

Deuxième chose: on a parlé notamment cette semaine dans les allocations familiales du diktat de Berne, on en a parlé sur l'initiative Weber, on en a parlé sur la notion de territoire. Donc, à un moment, la commune de Sion souhaite pouvoir discuter avec la

Confédération, ne souhaite pas elle aussi se faire imposer un diktat. Cela fait plusieurs années qu'à la fois la commune et le canton demandent de pouvoir discuter avec l'armée et l'armée, malheureusement, n'a jamais été ouverte à la discussion et a systématiquement imposé ses vues.

Alors, dans ce cas-là, nous demandons aussi une certaine solidarité entre la ville, les communes environnantes et le reste du canton pour qu'il y ait une position raisonnable qui puisse être prise sur l'aéroport.

Vous parlez des pertes d'emplois. Vous ne pensez pas que le conseil communal a pesé le pour et le contre de ce genre d'élément avant de prendre sa position? Tout cela a été fait, comme l'a dit notre collègue Olivier Delaloye, à l'unanimité des 15 membres issus des trois plus grandes forces politiques de ce canton. Cette position a ainsi été prise.

Donc, je pense que raisonnablement ce Parlement peut la soutenir.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je passe la parole au député Olivier Delaloye.

*M. le député Olivier Delaloye, PLR:*

Oui, juste pour une correction matérielle.

On parle d'un demi-milliard pour l'instant, mais n'oubliez pas que suivant qu'il y ait l'acquisition des nouveaux jets de combat, s'ils sont positionnés à Sion, ce montant va augmenter. Cela a été bien mentionné dans le rapport.

Et puis, ce qui me surprend un peu de la part du député Jean-Luc Addor, c'est que, moi, je n'aime pas beaucoup qu'il y ait, en fait, un peu cette réaction – comment dire? – à deux vitesses: d'un côté, c'est plein gaz en avant, une vitesse marche avant pour défendre les résidences secondaires des stations et puis, de l'autre côté, c'est la marche arrière complète, on défend Berne quand il s'agit de défendre les résidences principales dans la région sédunoise.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

Un sentiment un tout petit peu mitigé en entendant les paroles du député (suppl.) Mathieu Fardel tout à l'heure.

Je crois qu'il ne faut pas opposer les intérêts de l'ensemble des communes à ceux du canton, je l'ai dit tout à l'heure dans un autre dossier, en l'occurrence aussi les intérêts de la ville de Sion, avec ceux de l'ensemble du canton.

Il ne faut pas non plus vouloir prendre ce Parlement en otage. Que la commune de Sion veuille se faire entendre, OK, mais est-ce que c'est bien ici qu'elle doit venir arracher le vote sur une résolution? Je n'en suis pas sûr.

En ce qui nous concerne en tout cas, nous avons confié ce dossier dans les mains du Conseil d'Etat. Nous continuons à faire confiance au Conseil d'Etat. Nous réaffirmons, s'il le faut, notre volonté à ce que les intérêts de l'ensemble du canton dans ce dossier soient correctement défendus.

Mais on n'est pas là pour défendre uniquement les intérêts de la ville de Sion, je suis désolé.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Juste brièvement pour vous dire que le choix n'est pas entre accepter un diktat ou le refuser. J'ai dit, tout à l'heure, qu'il y a un certain nombre d'intérêts qu'il est toujours difficile, et c'est d'ailleurs ça l'art de la politique, c'est d'essayer de concilier au mieux des intérêts parfois contradictoires.

Et nous persistons à penser que la bonne stratégie pour le Valais, pour différentes raisons que ce soient militaires, économiques, etc., n'est pas de s'opposer à la présence d'avions de combat parce qu'il ne faut pas jouer sur les mots, le jour où il n'y aura plus d'avions de combat à Sion, il n'y aura plus non plus le reste, parce que cette base, à ce moment-là, n'intéressera plus l'armée. Il suffit, pour les Valaisans, de demander gentiment à l'armée ou à la Confédération de retirer le tout du Valais, et ça se fera parce qu'il y a des gens ailleurs, notamment en Suisse allemande, qui sont extrêmement actifs pour récupérer tout cela.

Nous persistons donc à penser que la bonne stratégie n'est pas de se confronter à l'armée mais d'essayer de composer.

C'est vrai que l'armée n'a pas fait toujours tout juste et ne fait toujours pas toujours tout juste, mais ce qui est important, c'est d'essayer de concilier au mieux les impératifs de nos pilotes militaires et ceux, par exemple, des apprentis (on en a parlé) qui passent des examens, des riverains, des touristes à certaines périodes.

Je persiste à penser que c'est possible, et que c'est possible sans sacrifier la présence militaire à Sion et peut-être assez largement en Valais.

*M<sup>me</sup> la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le Valais central, c'est 80'000 personnes – ça ne se réduit pas à la ville de Sion – qui sont dignes d'intérêt, 80'000 personnes sur 310'000, à peu près le tiers, Mes chers collègues, qui sont dignes d'intérêt.

Il y a, dans le périmètre qui sera soumis, on va dire, si on veut prendre le terme de diktat, je n'aime pas beaucoup ce terme, de l'armée, mais on va dire à un périmètre qui sera dit sensible en tout cas pour le développement de cette région, 80'000 personnes qui habitent, qui fréquentent le Valais central, et plus pendant la journée, du haut jusqu'au très bas Valais, qui fréquentent le Valais central.

Chers collègues, pensez à ces personnes-là et écoutez leurs soucis, s'il vous plaît, pour des questions de bruit bien entendu, mais pas seulement, il y a des valeurs économiques qui sont en jeu. Le Valais central a également besoin du soutien de l'ensemble de ce Parlement et ce n'est pas la ville de Sion uniquement qui parle et qui veut arracher une décision de ce Parlement.

Merci de votre écoute.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Est-ce que le Conseil d'Etat, par la voix de sa présidente, souhaite donner son opinion sur cette résolution urgente avant que nous ne votions?

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Der Staatsrat äussert sich zu dieser Resolution, weil Sie ja verlangen, dass wir hier so schnell als möglich bei Bundesrat Ueli Maurer intervenieren und verhandeln. Und zwar im Sinne, wie es die Stadt Sitten verlangt. Ich kann Ihnen folgende Antwort geben, die der Staatsrat gefasst hat.



En date du 11 mars 2008, le Parlement valaisan prenait une résolution urgente, acceptée à raison de 81 oui, 2 non et une abstention, concernant la base aérienne de Sion. Ce texte demandait principalement le plafonnement du bruit au niveau du bruit effectif pour l'année 2001.

Lors de sa séance du 18 mars 2008, le Gouvernement valaisan de l'époque avait officiellement soutenu cette résolution urgente.

Les auteurs de cette nouvelle résolution vont plus loin que la volonté du Grand Conseil exprimée en 2008. En effet, ils soutiennent la position de la ville de Sion rendue publique le 27 avril 2012 et qui demande l'abandon par l'armée des vols F/A-18 et autres avions de même type sans remettre en cause les autres activités militaires de l'aérodrome, telles que les vols d'hélicoptères de combat ou les formations dispensées.

Par communiqué de presse du 27 avril 2012, mais également dans ses écritures du 28 mars 2012 à la ville de Sion et du 24 avril 2012 au conseiller fédéral Ueli Maurer, le Conseil d'Etat a maintenu la même ligne qu'il a défendue depuis 2007, à savoir le plafonnement du bruit à celui constaté durant l'année 2001. Cette position apparaît aux yeux du Gouvernement valaisan comme étant un compromis acceptable pour toutes les forces en présence quand bien même celui-ci n'est pas idéal.

Le Conseil d'Etat a sollicité un entretien avec Ueli Maurer afin de connaître sa position et pour lui faire part des demandes des riverains. Il attend également avec intérêt l'étude complémentaire approfondie commandée par la ville de Sion concernant le statut de l'aérodrome civil, son fonctionnement et son financement.

Le Conseil d'Etat souhaite maintenir la ligne tracée par le Parlement et le Gouvernement en 2008 et recommande donc de rejeter cette nouvelle résolution.

*Le président:*

Merci Madame la présidente du Conseil d'Etat.

Nous avons donc tous les éléments en main pour nous exprimer sur cette résolution urgente.

**Par 75 voix contre 26 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution urgente 2.227 présentée par le député Olivier Delaloye.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

Je vous rappelle que le vote nominal a été demandé et qu'il sera publié.

#### **24. INTERPELLATION URGENTE**

**des députés Pascal REY, PDCC, Bernard REY, PLR, Jérémie REY, PDCC, et Yves FOURNIER, PLR, concernant les modalités d'introduction du PER en Valais dans les classes primaires (08.05.2012) (3.149)**

#### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der Grossräte Pascal REY, PDCC, Bernard REY, PLR, Jérémie REY, PDCC, und Yves FOURNIER, PLR, betreffend Modalitäten für die Einführung des Westschweizer Lehrplans in den Walliser Primarschulklassen (08.05.2012) (3.149)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député Pascal Rey, PDCC:*

Comme mentionné par l'interpellation urgente qui vous est soumise aujourd'hui, l'entrée en vigueur du Plan d'études romand (PER) n'est pas un simple toilettage de l'école valaisanne et romande, mais bien une réforme en profondeur et ambitieuse d'un système scolaire dans le cadre du projet intercantonal HarmoS.

C'est ainsi un projet global de formation pour l'élève qui est visé, projet global comportant des objectifs de formation générale et des capacités transversales de l'élève. Cela, et là vont nos préoccupations, se fera par la refonte des domaines spécifiques et par le remplacement ou l'introduction simultanée de nouveaux moyens utilisés pour les travailler, nouveaux moyens qui, pour certains, sont en cours d'écriture.

Ce projet global devrait s'accompagner d'un document d'évaluation supplémentaire de ces nouvelles compétences attendues des élèves, document qui est, lui aussi, en cours d'écriture et est fortement contesté tant en ce qui concerne la forme que le fond par les associations concernées.

L'école valaisanne – faut-il le rappeler? – est basée sur une organisation gravitant autour du statut de généraliste de l'enseignant primaire, mais jusqu'à quand? Enseignant la langue maternelle, la langue allemande et bientôt la langue anglaise, les mathématiques, les sciences naturelles et les sciences humaines, soit histoire et géographie, l'éducation musicale, les activités créatrices manuelles, les arts visuels, l'enseignement biblique et l'éducation physique qui se complète, selon les régions, de la natation, du patin, du ski de fond ou du ski alpin – ce qui fera plaisir à notre ancien grand baillif Jean-François Copt –, les généralistes donc sont ainsi régulièrement habitués à intégrer et à introduire de nouvelles méthodes ou de nouveaux moyens d'enseignement.

Nous sommes persuadés qu'un nouveau moyen pédagogique introduit sereinement garantit son application que ce soit dans le cadre du PER ou non et ce à moyen et long termes.

Une certaine précipitation de la première année d'introduction du PER, où tout est à faire en même temps par l'introduction simultanée d'une multitude de nouveaux moyens et de nouveaux objectifs, une précipitation pourrait péjorer l'enseignement durant plusieurs années.

En ce qui concerne les branches, pour lesquelles les moyens sont, pour certains, en cours de rédaction ou d'adaptation, il semblerait utile que ceux-ci puissent être premièrement testés dans un certain nombre de classes pilotes avant que d'être introduits dans leur forme définitive et imprimés à large échelle. Ainsi, les élèves concernés ne joueraient pas le rôle d'utilisateurs testeurs de ces nouveaux moyens.

C'est pourquoi trois questions distinctes sont posées dans l'interpellation urgente, trois questions dont les réponses conditionneront grandement les conditions d'entrée en vigueur du PER dans les classes concernées.

L'introduction progressive par degrés successifs du PER retenue par le Valais ne nous semblerait ainsi pas incompatible avec la proposition principale de notre interpellation urgente qui figure dans la première question.

En conclusion et sans revenir plus à fond sur les trois questions posées, nous souhaitons, Monsieur le chef du département, par la présente interpellation urgente tirer la sonnette d'alarme dans ce qui ressemble fort à une fuite en avant ou à une accélération des modifications structurelles de l'école valaisanne qui est de qualité et qui entend la conserver.

Merci par avance, Monsieur le conseiller d'Etat, des réponses que vous pourrez apporter à ces trois questions et de votre arrivée dans ce Parlement fort à propos.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je vous demanderai d'être un petit peu plus silencieux. On croirait presque être à proximité..., non, je...

Néanmoins, je suis obligé de faire un petit passage par l'article 72 de notre règlement qui m'autorise à vous retenir une heure au-delà de l'heure réglementaire qui est 17 heures. On approche dangereusement de 18 heures, j'ai donc besoin de votre feu vert pour continuer à travailler ce soir et régler le solde des interventions urgentes que nous avons sur la table.

Je pense que vous pouvez me suivre dans cette volonté et nous continuons donc...  
Est-ce que vous voulez qu'on vote sur le fait de continuer ce soir ou l'alternative, c'est de reporter à demain matin?...

J'ai une demande de parole du député Aldo Resenterra.

Je la lui cède et puis on va encore réfléchir aux alternatives.

*M. le député Aldo Resenterra, PLR:*

Monsieur le président, c'est simplement pour vous dire de faire voter.

Le règlement demande de poser la question au Grand Conseil, faites voter. Cela m'est égal...

*Le président:*

D'accord, mais pour faire voter il faut une alternative.

Si vous décidez de ne pas continuer à travailler ce soir, il faut que je vous propose une solution..., ajouter cela entre 6 et 7 heures demain matin...

Non, vous savez que, depuis plusieurs années, on a eu quelques petits soucis avec les journées de vendredi des élections à la présidence du Grand Conseil. C'est pour cela que l'on a mis ces urgences ce soir. Je n'ai vraiment pas envie de prendre ce paquet d'urgences qu'il nous reste à traiter et les reporter à demain.

Pour ma part, je pense qu'en 45 minutes, on passera au travers du solde.

Alors, je vous demande de voter sur ce point-là.

(...)

A une assez large majorité de **67 voix contre 23 et une abstention**, vous préférez continuer de travailler ce soir, ce qui s'applique également au Conseil d'Etat puisque je passe la parole au chef du département pour la réponse à l'interpellation urgente.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Je serai relativement court, aussi court que l'apéritif de tout à l'heure après l'ensevelissement de votre ancien président du Grand Conseil.

Pour répondre aux trois questions, la première réponse est de vous dire que nous ne souhaitons pas modifier le calendrier qui a été mis en place en 2010 puisque, depuis 2008, nous travaillons ce dossier. Ce dossier a été discuté au niveau de l'ensemble des cantons, au niveau des associations. Nous souhaitons le mettre en place sans précipitation, sans accélération mais, par contre, avec une introduction progressive, tel que décidé dans les années passées.

Deuxième question: Evidemment que nous voulons mettre les animateurs à disposition, leur donner des missions complémentaires pour assurer le passage cohérent d'un système à un autre. Les moyens d'enseignement actuels sont en grande partie à disposition pour régulariser la situation nouvelle du PER et des adaptations de ces moyens seront mises aussi à disposition pour certaines branches.

Et puis, la dernière question sur les langues, nous avons déjà, depuis l'année passée, essayé de répartir dans le temps la formation linguistique, de façon à donner la compétence au personnel enseignant qui a l'obligation d'entrer avec l'allemand ou l'anglais et, pour les autres, de répartir dans le temps sur une périodicité beaucoup plus grande. Nous avons déjà fait cet effort durant l'année 2012. Nous voulons le poursuivre de façon peut-être plus conséquente dans les années à venir.

Mais, notre vœu, c'est de maintenir globalement le calendrier avec des mesures d'accompagnement conséquentes que nous mettrons en place.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous poursuivons avec un bloc de six interventions qui touchent à l'initiative dite Weber.

Alors, peut-être qu'avant de les prendre les unes après les autres, en particulier puisqu'il y a trois résolutions et que je ne verrai pas forcément d'un bon œil que l'on doive partir de ce Parlement avec trois résolutions, je passe volontiers la parole à l'un ou l'autre des auteurs si il dit qu'il retire son texte au profit d'un autre. Et, ensuite, on les prendra l'une après l'autre.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Puisque j'ai reçu l'ordre de retirer, non... Ce que j'aimerais dire ici, en relation avec la résolution urgente 4.186 que nous avons déposée pour un moratoire dans l'exercice du droit de recours des organisations de protection de l'environnement, c'est que notre objectif, d'une manière générale, par rapport aux conséquences de cette initiative dite Weber sur notre canton, n'est bien sûr pas de nous donner l'occasion de donner nos différences en spectacle mais bien plutôt de nous donner une occasion ici de montrer notre unité à défendre les intérêts du canton.

Le problème que nous avons soulevé par cette résolution, nous avons la modeste prétention de penser qu'il est réel. Toutes les communes qui ont reçu, et elles sont quand même relativement nombreuses, des oppositions standardisées d'Helvetia Nostra à des projets qui, manifestement, n'ont parfois strictement rien à voir ni avec le champ d'application de l'initiative Weber ni avec le champ d'application du droit de recours des organisations écologistes, sont bien placées pour le savoir.

Mais, notre objectif encore une fois n'est ni de donner nos divisions en spectacle, puisque ce sujet évidemment peut diviser, ni de donner peut-être un message qui pourrait être mal compris sur la scène fédérale puisque notre idée n'est évidemment pas de donner à penser à nos amis confédérés que nous voulons faire pour autant n'importe quoi en profitant du temps qui pourrait nous rester jusqu'à ce que ce qui est prévu par cette initiative s'applique réellement.

Alors...

*Le président:*

Monsieur le député, vous retirez ou vous ne retirez pas?

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Finalement, je retire bien entendu cette résolution urgente 4.186, mais j'aimerais quand même dire certaines choses, si vous m'autorisez et puis après...

*Le président:*

Mais, à ce moment-là, on aurait pu tenir l'ordre normal...

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Pour dire que, finalement, ce message, nous essaierons de le faire passer par un autre canal: par celui de la Fédération des communes valaisannes puisque la conseillère fédérale en charge du département fera le déplacement prochainement en Valais.

Et puis, je profite de la tribune, si vous m'autorisez toujours, pour lancer un appel, d'une part, aux communes pour évidemment déclarer ces oppositions irrecevables, pour peut-être faire opposition d'une faculté qui est laissée par la loi de demander des sûretés,

dans certains cas, aux recourants qui abuseraient de cette voie de recours et qui abuseraient par-là, parfois, de l'effet suspensif, et pour, d'autre part, lancer un appel aussi au Conseil d'Etat et au Tribunal cantonal, c'est-à-dire aux autorités de recours, pour s'organiser de manière à traiter aussi rapidement que possible et de préférence plus rapidement que trop souvent les recours qui leur parviendront.

Mais encore une fois, notre objectif est de limiter la casse, de faire la démonstration de notre unité et, pour cela, **nous retirons notre résolution urgente 4.186** et je me tais.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Il nous reste cinq textes.

**25. INTERPELLATION URGENTE  
du groupe PLR, par les députés Bernard REY et René CONSTANTIN, concernant  
l'initiative Weber – quo vadis? (08.05.2012) (4.181)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION  
der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Bernard REY und René CONSTANTIN,  
betreffend Initiative Weber – quo vadis? (08.05.2012) (4.181)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député Bernard Rey, PLR:*

Pendant la campagne sur l'initiative Weber, on a entendu tout et son contraire.

En Valais, l'acceptation de l'initiative allait coûter 4'000 places de travail selon les opposants alors qu'elle allait en créer pour les initiants.

Au photo-montage mensonger présenté par les initiants, on opposait une maîtrise totale et contrôlée des constructions.

Depuis l'acceptation par le peuple de l'initiative Weber, on entend tout et n'importe quoi, et d'ailleurs plus de n'importe quoi que de tout.

L'absence de ligne directrice venant du département de M<sup>me</sup> Leuthard inquiète toutes les personnes touchées, et c'est peu de le dire. Quand, de plus, on peut lire dans la presse que M<sup>me</sup> Leuthard menace d'attaquer en justice les communes et même les employés communaux qui délivreraient des autorisations de construire pour des résidences secondaires avant fin 2012 – au fait, c'est quoi une résidence secondaire? –, on est également légitimement en droit d'être inquiet.

Alors, ce flou permet l'éclosion:

- de fausses bonnes idées: je vous rassure, le groupe PLR ne proposera pas l'introduction d'un logo «fait en Valais» avec un Cervin de couleur bleue;
- de vraies mauvaises idées: je vous renvoie au listing de mesures destinées à contourner la loi proposé dans un précédent *Matin Dimanche*.

Les vraies bonnes idées – RQC mis en place sur le Haut-Plateau par exemple – deviennent caduques.

Et pendant ce temps? Pendant ce temps, une multitude de PME valaisannes se posent des questions sur la pérennité de leurs entreprises.

Nous avons pris dans le texte écrit de notre interpellation urgente l'exemple de la vallée d'Anniviers, dans laquelle plus de 60 entreprises sont actives dans le domaine de la

construction. Peut-on les traiter de bétonneurs ou de maquereaux des hautes cimes, ces entreprises qui emploient près de 400 personnes dans un territoire dont les zones à bâtir n'occupent que le 1,5% de la surface totale?

Une courte majorité de la population suisse a décidé de l'acceptation de cette initiative. Nous sommes obligés d'en prendre acte. Et nous pensons qu'une loi d'application plus ou moins raisonnable passera par la discussion et la concertation plutôt que par des déclarations fracassantes.

A ce titre, nous saluons donc la présence du chef du département dans le groupe de travail et espérons qu'il saura faire entendre la voix du pragmatisme et de la raison.

Je remercie par avance le chef du département pour les réponses données et, en particulier, pour celles concernant l'existence d'outils qui permettront de chiffrer de manière précise les pertes d'emplois directes et indirectes consécutives à cette initiative ainsi que les pistes envisagées en cas de scénario-catastrophe.

Merci.

*Le président:*

Je vous propose de donner la parole aux auteurs de l'autre interpellation urgente.

Ensuite, le Conseil d'Etat va répondre à ces deux interpellations et puis, on prendra les postulats et les résolutions.

## **26. INTERPELLATION URGENTE**

**des députés Julien DELEZE (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et  
Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant Lex Weber:  
quid de la responsabilité des pouvoirs publics? (08.05.2012) (4.185)**

### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der Grossräte Julien DELEZE (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und  
Gaël BOURGEOIS (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Haftung der  
öffentlichen Gemeinwesen (08.05.2012) (4.185)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Rassurez-vous, je ne vais pas faire très long parce que, comme vous, je crois que j'ai envie de gentiment finir de travailler cet après-midi.

C'est juste pour préciser que cette interpellation n'a pas pour but de repartir sur un débat sur le fond mais vraiment de se limiter à la question posée, c'est-à-dire celle de la responsabilité car, comme l'a dit mon préopinant, il y aurait des menaces de la Confédération, le canton dit que, finalement, on a le droit de donner des autorisations de construire, plein d'éminents juristes se renvoient la balle, on ne sait donc vraiment pas du tout où l'on nage.

On aimerait avoir vraiment une réponse qui peut tenir en un mot: est-ce que la commune ou le canton seraient responsables si une éventuelle plainte était déposée, ainsi que les conséquences y relatives? Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Alors, la parole à M. le chef du département pour la réponse aux deux interpellations urgentes.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Je vais répondre, tout d'abord, avec une introduction générale sur la question pour donner un peu l'état de la situation ou la volonté du Gouvernement, comment il veut agir dans cette question.

Après, je répondrai à l'interpellation urgente 4.181 du groupe PLR sur les questions concrètes posées et puis à l'interpellation urgente 4.185 concernant la responsabilité des pouvoirs publics présentée par le député (suppl.) Julien Délèze.

En introduction ou pour donner quelques informations générales, je profite de rappeler en quelques mots que l'action est entamée par le Conseil d'Etat en matière de stratégie d'hébergement touristique en général, action récemment adaptée en raison de l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative dite Weber. C'est un plan d'actions qui se déploie sur quatre volets:

Axe 1: les dispositions d'application et de mise en œuvre.

Axe 2: les conséquences pratiques pour les communes.

Axes 3 et 4: les conséquences à moyen et long termes pour le canton.

Les deux premiers volets ont fait l'objet des mesures suivantes:

- mise en place d'un groupe de soutien aux communes;
- actions techniques et politiques aux plans intercantonal et fédéral;
- intégration dans les divers groupes de travail de personnalités valaisannes.

Pour les deux volets suivants, le Conseil d'Etat s'est doté d'un plan d'actions destiné en premier lieu à analyser les conséquences à moyen et à long termes de l'initiative sur l'économie cantonale en général et en particulier touristique. Ce plan d'actions s'inscrit pleinement dans la politique du tourisme menée par le Gouvernement depuis plusieurs années. Il est entièrement coordonné avec toutes les actions entreprises à divers niveaux sur les plans fédéral et cantonal.

L'objectif de cette réflexion est la conception d'une stratégie pour le développement de l'hébergement touristique dans le canton ainsi que l'adoption de mesures concrètes à l'usage des acteurs de la branche comme des autorités en charge.

Le Conseil d'Etat a mandaté pour ce faire un groupe de travail interdépartemental, enrichi de la présence d'acteurs importants de la branche. Les premiers résultats de ce groupe de travail sont attendus pour fin 2012. Afin d'inscrire ce plan d'actions dans la réflexion globale sur le tourisme menée par mon département, le Conseil d'Etat a décidé de s'adjoindre les compétences d'un conseil indépendamment des divers groupes de travail, qui aura pour tâche de débattre des questions fondamentales et d'émettre avis, propositions et critiques quant aux stratégies proposées et aux thématiques fixées.

Maintenant, pour répondre plus en détail à l'interpellation 4.181 du groupe PLR, concernant les autorisations de construire des résidences secondaires: peuvent-elles être délivrées entre le 12 mars et le 31 décembre 2012, pour les communes dont le taux de résidences secondaires est supérieur à 20%? Oui, cet avis que le canton du Valais soutient depuis l'acceptation de l'initiative Weber est également partagé par les autres cantons et d'autres cantons concernés, c'est-à-dire les cantons alpins mais d'autres cantons concernés aussi, ainsi que par de nombreux professeurs de droit administratif et l'Association suisse pour l'aménagement du territoire national.

Ensuite, les règlements communaux visant à la maîtrise des résidences secondaires deviennent-ils caducs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013? Non, en effet, en parallèle, pour les communes qui ont un règlement visant à la maîtrise des résidences secondaires homologué par le Conseil d'Etat, un réexamen de la situation communale et des outils contenus dans le règlement doit être effectué, mais il n'y a pas un automatisme. Il n'y a pas la caducité automatique.

Pour les communes dont le taux de résidences secondaires est supérieur à 20%, sera-t-il possible de vendre une résidence secondaire en tant que résidence secondaire ou de vendre une résidence principale en tant que résidence secondaire? Partant des déclarations des initiants ainsi que se basant sur plusieurs avis juridiques et en coordination intercantonale, le canton défend auprès des instances concernées la garantie de ces deux possibilités en ce qui concerne le bâti existant. Cette position concerne le bâti existant, mais cela n'est pas encore acquis, c'est la volonté de défendre cette position pour éviter un chaos juridique.

Par ailleurs, nous précisons que la hotline – je réponds aux questions sur la hotline – qui a été mise en place: nous avons reçu à ce jour près de 350 appels. La grande majorité provient de particuliers. Concernant le type de questions posées, celles-ci portent principalement sur les possibilités d'achat, de vente d'un logement de résidence principale en tant que résidence secondaire, le pourcentage de résidences secondaires dans les communes, les possibilités de délivrer des autorisations de construire avant le 31 décembre, la définition de la notion de résidence secondaire, le traitement des oppositions, le lien entre l'initiative et les logements en succession/héritage, le lien entre l'initiative Weber et la Lex Koller. Et là, on est actuellement au niveau de la Confédération, dans le groupe de travail dans lequel je siége, à défendre les intérêts ou la volonté aussi du Conseil d'Etat d'arriver à trouver, à sortir de ce chaos juridique parce que cette incertitude est très difficile à digérer pour des investisseurs, pour tous ces gens qui ne savent pas exactement ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. Alors, nous, nous devons quand même clarifier cette situation.

Pour répondre à la résolution du groupe UDC, qui a été retirée, juste un élément: c'est clair qu'on se prépare aussi à cette situation de l'afflux des demandes de construction et on réfléchit comment on peut soutenir les communes et comment on peut accélérer les procédures pour le traitement des oppositions déposées. On réfléchit même de dire: à un certain moment, on pourrait même sauter une instance, c'est-à-dire puisque le Conseil d'Etat a déjà pris une position claire disant: est-ce que ces oppositions ou ces recours ne devraient pas aller directement au Tribunal cantonal, ce qu'on appelle un «Sprungrekurs»? C'est donc quelque chose qui est en train d'être examiné. Je ne peux pas encore dire si c'est..., mais on réfléchit à ce genre d'instrument pour accélérer les procédures.

Concernant l'interpellation urgente 4.185 du député (suppl.) Julien Délèze, j'ai déjà répondu sur le fond de la question mais, en même temps, je dis que la compétence reste au niveau des communes et on ne change pas les compétences. A l'intérieur de la zone à bâtir, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui délivre les autorisations de construire. Alors, ce n'est pas nous qui pouvons nous substituer aux communes qui ont cette compétence. Dans ce cadre-là, la compétence reste donc au niveau des communes et la responsabilité reste aussi au niveau des communes. Je ne peux pas, par un acte qui ne serait pas purement basé sur un acte législatif, changer cette compétence, et nous n'avons pas la volonté de le faire.

Quant aux trois résolutions urgentes, une a été retirée (la résolution 4.186 du groupe UDC), les deux autres vont être développées. Nous pensons que si ces résolutions sont adressées au Parlement fédéral à Berne, le Conseil d'Etat ne prend pas position.

Quant au postulat urgent 4.183, on suivra le développement de ce postulat et puis on prendra, en cas de besoin, position.

Finalement, la résolution urgente 4.182 déposée par le député Grégoire Dussex pour les groupes «C», qui est adressée au Gouvernement d'intervenir dans le sens de cette résolution, nous le ferons, nous le faisons, nous sommes actifs et nous partageons les objectifs qu'on retrouve dans cette résolution urgente adressée au Gouvernement pour défendre les intérêts du Valais dans ces différents groupes de travail au niveau de la Berne fédérale. Ici, le Gouvernement rejoint les mêmes objectifs et s'engage à défendre ces positions. Merci.



*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour le cadre aux interpellations urgentes et le cadre général sur cette thématique.

Nous arrivons donc effectivement maintenant aux deux résolutions qui restent et au postulat.

**27. RESOLUTION URGENTE  
des députés Grégoire DUSSEX, PDCC, Nicolas VOIDE, PDCB, Beat RIEDER, CVPO,  
et Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, concernant  
la conséquence de la Lex Weber (08.05.2012) (4.182)**

**DRINGLICHE RESOLUTION  
der Grossräte Grégoire DUSSEX, PDCC, Nicolas VOIDE, PDCB, Beat RIEDER,  
CVPO, und Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, betreffend  
Auswirkungen der Lex Weber (08.05.2012) (4.182)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

Monsieur le président, votre parfaite maîtrise de l'ordre du jour et du slalom entre les divers textes déposés a permis d'avoir déjà, d'une part, un éclairage du Conseil d'Etat et, d'autre part, d'entendre déjà certains propos qui vont tout à fait dans le sens de ce que nous voulions développer ici dans notre résolution urgente qui est effectivement, et je serai bref – parce qu'on peut être bref pour défendre une résolution comme on peut être long pour dire qu'on la retire... – en disant simplement que la volonté des groupes «C» qui s'expriment ici est simplement d'apporter leur soutien total aux démarches, puisque nous l'avons entendu maintenant, nous sommes persuadés que le Conseil d'Etat a la même vision que nous dans ce dossier et défendra au mieux les intérêts du canton.

Je finirai avec deux appels.

Le premier, c'est qu'on se retrouve tous derrière cette démarche. Le pire, ce serait de diversifier l'ensemble des démarches et de donner à Berne des voix ou une impression de voix discordantes. Dans ce sens-là, on ne peut que saluer le retrait qui a été fait tout à l'heure de l'autre résolution urgente et qui va intervenir tout à l'heure encore de la troisième, sachant d'ailleurs que, dans ce canton, on devait s'étonner que, sur le plan suisse, plus de la moitié des sympathisants UDC avait finalement voté cette Lex Weber. On constate que, dans ce canton, la réflexion s'est faite de manière plus fidèle aux intérêts du canton. On ne peut, dans ce sens-là, que les saluer et les remercier de soutenir, avec nous, cette résolution destinée à amener un soutien général de ce Parlement aux mesures prises par le Gouvernement dans ce dossier.

Je vous remercie.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Nous allons procéder au vote.

**Par 88 voix et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 4.182 défendue par le député Nicolas Voide.**

## **28. POSTULAT URGENT**

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Grégoire RABOUD, Jean-Henri DUMONT, Raymond BERGEAT et German EYER, concernant les résidences secondaires – il est temps d'agir de manière concertée (08.05.2012) (4.183)**

### **DRINGLICHES POSTULAT**

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Grégoire RABOUD, Jean-Henri DUMONT, Raymond BERGEAT und German EYER, betreffend Zweitwohnungen – höchste Zeit für konzertiertes Handeln (08.05.2012) (4.183)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

L'acceptation de l'initiative dite Weber a provoqué un électrochoc pour la majorité de la population valaisanne.

Cette crise pourra être atténuée si tant les autorités politiques (partis, communes et canton) que les partenaires privés (agents immobiliers, exploitants touristiques, entrepreneurs, banques, ONG) saisissent l'opportunité offerte.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 vise à lutter contre les excès dans le domaine de la construction des résidences secondaires et à freiner par-là le mitage du territoire. Ce mitage et ces excès, qui étaient niés avant la votation du 11 mars par une majorité des responsables politiques valaisans de tous bords, sont implicitement reconnus en affirmant que la révision de la LAT était suffisante. Une application effective de cette loi aura, elle aussi, comme conséquence une restriction des constructions.

Aujourd'hui même, le Parlement a reconnu qu'il est difficile d'apprécier la bonne gestion d'une instance s'il ne dispose pas de statistiques fiables. En termes d'aménagement du territoire, c'est-à-dire de surfaces agricoles perdues, de surfaces à bâtir ou de résidences secondaires vendues, que n'a-t-on pas avancé comme chiffres pour confirmer ou infirmer telle ou telle position alors que ces chiffres ne sont pas disponibles?

Pour rappel, ce même Parlement s'est opposé à un postulat développé par le groupe ADG en juin 2008 demandant des outils de gestion pour l'aménagement du territoire, comme les surfaces agricoles dézonées, les surfaces nouvellement construites ainsi que des critères de dézonage et des normes de construction adaptées aux problèmes de notre temps.

L'Etat du Valais est conscient depuis plus d'une décennie des problèmes du mitage du territoire, des résidences secondaires surnuméraires et des lits froids. Malheureusement, les mesures prises ont été moins proactives que réactives. C'est une des raisons pour lesquelles l'initiative a été acceptée malgré qu'elle ait été mal formulée.

C'est pourquoi il est urgent de saisir cette opportunité pour que tous les acteurs et intéressés se réunissent pour proposer des mesures adéquates et satisfaire ainsi les exigences prévues dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à savoir:

- développer des mesures qui visent à lutter contre les excédents dans le domaine de la construction des résidences secondaires;
- promouvoir l'hôtellerie et les résidences principales à des prix abordables;
- améliorer le taux d'occupation des résidences secondaires.

L'Etat du Valais a déjà montré le désir de s'attaquer aux problèmes en proposant, dès le 23 mars, différents volets que M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a rappelés:

- volet juridique: aujourd'hui même, il soumet une initiative cantonale dans ce sens. Je rappellerai que M<sup>me</sup> Leuthard a mis de l'huile sur le feu mais ne s'est pas souciée de l'extincteur;
- volet conseils: des conseils pratiques pour les communes;
- volet plan d'actions futures de l'hébergement touristique;
- volet plan d'actions économiques.

Le groupe ADG, dans un esprit constructif et rassembleur pour chercher et trouver ensemble les meilleures solutions, propose au Conseil d'Etat de mener une réflexion et une concertation rapides intégrant les différents partenaires publics (communes, services de l'Etat, privés, agents immobiliers, exploitants touristiques, entrepreneurs, comme je l'ai mentionné tout à l'heure) afin notamment de mettre sur pied des états-généraux de l'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions (économique, touristique et paysagère), de faire appliquer la LAT aux communes qui n'ont pas encore déposé leur plan d'affectation de zones, de développer des outils statistiques notamment sur les transactions annuelles de résidences secondaires, de surfaces de terrains construits annuellement, de surfaces changeant d'affectation, de remplir sa fonction d'aide aux communes prévue par la LAT en renforçant la dotation en personnel de son service, de réfléchir sur des mesures incitatives pour la rénovation notamment énergétique des bâtiments, de prendre des mesures pour gérer l'afflux prévisible de demandes d'autorisation (je crois que cela est déjà en cours, c'est déjà fait) et de coordonner les initiatives pour donner un exemple positif à l'opinion publique concernant la bonne volonté du canton à résoudre un réel problème connu depuis longtemps.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

Je crois que je l'ai dit tout à l'heure, de grâce pas de messages contradictoires, pas de nouvelles études mais de l'action, pas de mesures incompatibles entre elles.

Il est notoire, Chers collègues, que lorsque les forces de police recherchent un pyromane, elles commencent par interroger les membres du corps des pompiers. Le groupe ADG, Verts en tête, complète aujourd'hui le paradoxe. Après avoir allumé le feu et en avoir attisé l'effet dévastateur, il se présenterait aujourd'hui en pompier.

Eh bien!, non, ce n'est pas crédible; vous n'êtes pas crédibles.

Contrairement à vous, Monsieur le député Grégoire Raboud et cosignataires, nous croyons le Conseil d'Etat – votre texte commence par dire que vous ne croyez pas le Conseil d'Etat – et, mieux, nous lui faisons confiance et le soutenons dans le sens de ce que j'ai dit tout à l'heure au point précédent de l'ordre du jour.

Nous pensons bien devoir trouver des solutions sans vous dans ce dossier. Nous constatons aujourd'hui que nous devons en trouver contre vous.

C'est votre choix, nous le regrettons et refusons votre postulat.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Le postulat est combattu, nous allons donc procéder au vote.

**Par 75 voix contre 14 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 4.183 du député Grégoire Raboud.**

Vous avez ainsi classé ce postulat.

**29. RESOLUTION URGENTE**  
**du groupe UDC, par les députés Edmond PERRUCHOU et René ROUVINEZ**  
**(suppl.), concernant l'initiative cantonale IPRS (08.05.2012) (4.184)**  
**DRINGLICHE RESOLUTION**  
**der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond PERRUCHOU und**  
**René ROUVINEZ (Suppl.), betreffend Standesinitiative in Sachen Zweitwohnungen**  
**(08.05.2012) (4.184)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**  
**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**  
**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Je suis un petit peu surpris du ton avec lequel certaines personnes s'expriment dans ce plenum. Je crois penser que personne n'a le monopole de la vérité. Il y a ici place pour toutes les sensibilités et je tiens à exprimer celle que j'ai proposée à votre plenum.

Le député Grégoire Raboud a mis en exergue la modification de la LAT votée le 17 décembre 2010. Son approche est pertinente. Il faut juxtaposer à la modification de la LAT la votation populaire du 11 mars 2012 et constater qu'alors que les Chambres fédérales pensaient que les modifications de la LAT allaient servir de contreprojet, malheureusement la population n'a pas été instruite et la population n'a pas compris et n'a pas connu ce contreprojet de fait.

La situation maintenant est ce qu'elle est et nous devons la gérer.

Je vais rester à l'essentiel en saluant toutes les initiatives – encore une fois, il n'y a pas le monopole de la vérité dans la société et dans ce Parlement –, toutes les initiatives, il y eut des billets de presse, j'y ai participé, il y eut des propositions au niveau des Chambres fédérales, cela va dans le bon sens pour essayer de réaménager un système juridique chamboulé du fait justement de l'absence de contreprojet à la votation constitutionnelle.

Mesdames et Messieurs, afin que le 11 mars ne devienne pas le 11 septembre, il y a une seule solution efficace, le reste est de la bonne démocratie, de la bonne diplomatie, la solution est celle que je vous préconise et, pardonnez-moi, je reconnais aussi que je n'ai pas le monopole de la vérité puisque c'est un juge fédéral, libéral, de concert avec un juge cantonal vaudois qui m'ont approché en disant: en Valais, vous devez réagir par la voie constitutionnelle.

Et c'est ce que je vous propose dans les termes que voici:

Ce Parlement va prendre une résolution urgente, reconnue par le Bureau, demandant aux Chambres fédérales de mettre en œuvre une législation, une voie formelle urgente qui pourrait être sous toit dans les semaines à venir.

A défaut, Mesdames et Messieurs, la situation sera celle que M<sup>me</sup> Leuthard nous prédestine, une ordonnance qui sera plus ou moins servile dans le prolongement de la disposition constitutionnelle, c'est-à-dire une ordonnance mauvaise, qui fige une situation, et cette ordonnance va préfigurer la loi que le Parlement sera, en tout cas dans les deux ans, appelé à promulguer.

Alors, Mesdames et Messieurs, si l'on veut faire non pas de la pathologie mais du prophylactique, si l'on veut que le canton du Valais parle à la Confédération, la seule voie démocratique institutionnelle est celle que je vous propose: l'initiative législative cantonale.

Cela signifierait que, si le Parlement a la sagesse de me suivre, dès demain, M<sup>me</sup> la présidente du Conseil d'Etat adressera au Bureau des Chambres fédérales la résolution et l'initiative cantonales en demandant aux Chambres fédérales de mettre en œuvre le processus législatif immédiatement. Et, du côté de la députation valaisanne aux Chambres fédérales, celle-ci doit intervenir auprès de M<sup>me</sup> Leuthard afin de lui demander de ne pas produire une ordonnance qui sera mauvaise et défavorable pour le Valais.

Encore une fois, c'est seule une loi fédérale urgente qui pourra être à même d'appréhender globalement la problématique et essayer de réagencer la particularité offerte par les modifications de la LAT en décembre 2010 et ce que le peuple, du bout des lèvres, a décidé le 11 mars 2012.

Je vous prie de suivre cette résolution.

Je n'ai pas combattu la résolution défendue, sauf erreur, par le député Nicolas Voide. J'ai approuvé cette résolution. J'ai approuvé le postulat du député Grégoire Raboud. Je vous prie d'approuver la résolution que je vous suggère, cela est dans l'intérêt du canton.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

J'ai une demande d'ouverture de la discussion.

Nous allons donc voter pour ou contre l'ouverture de la discussion.

**Par 80 voix contre 2 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir la discussion générale.**

*Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Wir haben von der CVPO-Fraktion die Resolution von Herrn Kollege Perruchoud aufmerksam gelesen. Für einen Juristen war das Ganze ein Genuss, für einen Nicht-Juristen war es sehr schwierig und für den Übersetzungsdienst wahrscheinlich eine recht grosse Herausforderung.

Kommen wir aber zu Thema, wieso wir dieser Resolution nicht folgen können. Wir gehen mit Ihnen einig, dass die rechtliche Grundlage momentan sehr unsicher ist. Der Verfassungstext ist unklar, die Übergangbestimmungen sind unklar und es besteht eine Rechtsunsicherheit. Nur, wie wollen Sie mit einer solchen Resolution innert nützlicher Frist diese Rechtsunsicherheit beseitigen, Herr Perruchoud?

Wir wissen, dass auch eine dringliche Bundesgesetzgebung seine Zeit braucht und wir reden von ein oder zwei Jahren. Rechtssicherheit erlangen wir nur, wenn wir die Resolution der C-Parteien unterstützen – nämlich, dass man bis zur Vorlage eines Bundesgesetzes die kommunalen und die kantonalen Gesetze strikte anwendet. Rechtssicherheit durch eine dringliche Bundesgesetzgebung wird in den nächsten zwei Jahren nicht erreicht werden.

Der zweite Punkt: Sie erwarten, dass der Kanton Wallis eine Standesinitiative unterstützt, die eine dringliche Bundesgesetzgebung erlässt, wobei  $\frac{3}{4}$  des Kantons Wallis kein Bundesgesetz wollten. Das kann doch nicht Ihr Ernst sein? Wir verlangen vom Bund Inhalte – nicht nur dringliche Bundesgesetzgebungen.

Daher zum dritten Punkt: Ihre Resolution ist zu eng gefasst. In unserer Resolution signalisieren wir nach Bern, was wir in diesem Bundesgesetz erwarten. Wenn man schon ein Bundesgesetz macht, dann muss man die notwendige Entschädigungsfrage klären; dann muss man die Unterstützung für die Hotellerie und die touristische Infrastruktur in den Berggebieten klären; dann muss man über die Lex Koller diskutieren usw. – wie die Resolution der C-Parteien es verlangt. Eine «message» nach Bern «macht bitte ein dringliches Bundesgesetz» ist völlig ungenügend und würde völlig falsch interpretiert werden.

Daher bekämpfen wir Ihre Resolution als zu eng gefasst. Schliessen Sie sich unserer Resolution an, wie das Kollege Addor signalisiert hat und dann sind Sie auch auf dem rechten Weg. Dringliche Bundesgesetzgebungen, die unter dem Eindruck von Emotionen unmittelbar nach der Abstimmung erlassen werden, könnten sich für den Kanton Wallis als sehr negativ entpuppen. Wir haben ein gutes Beispiel; folgen wir diesem Beispiel nämlich der Initiative Rothenthurm.

Ich danke Ihnen.

*M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:*

Je tiens à prendre la parole brièvement pour soutenir la résolution du groupe UDC.

La grande distinction entre une ordonnance qui arrivera de toute façon du Conseil fédéral et une loi fédérale urgente, c'est d'abord que la loi fédérale urgente est limitée dans le temps.

La deuxième chose et qui me paraît très importante, c'est que si cette loi devait durer plus longtemps qu'une année, il y aurait la possibilité d'un référendum et nous pourrions en appeler au peuple. Et notre Parlement avec sept autres Parlements cantonaux pourraient demander ce référendum si cette loi allait trop loin.

Une loi, c'est beaucoup plus démocratique qu'une ordonnance. Il y a un processus législatif beaucoup plus clair, beaucoup plus transparent.

Je crois que pour les intérêts de notre canton et de notre tourisme, il vaut mieux demander à Berne de faire une loi qu'une ordonnance.

Merci beaucoup.

*Le président*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Das Wort geht wieder an Herrn Grossrat Beat Rieder.

*Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Das Argument von Herrn Kollege Nantermod stimmt nicht. Wir haben auch bei einer normalen bundesrechtlichen Gesetzgebung das Recht auf ein Referendum.

Zum Zweiten: Wir sind der Meinung, dass der Bundesrat keine Möglichkeit hat, auf Verordnungsstufe, Sachen zu regeln, die in die Eigentumsfreiheit eingreifen. Dort sind sich die Staatsrechtler in der Schweiz ziemlich einig und wir hoffen darauf, dass die Konferenz der Alpenkantone dort den notwendigen Druck entfacht und die Bundesrätin in eine rechte Richtung lenken kann.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Monsieur et cher collègue Beat Rieder doit se livrer à des circonvolutions pour ne pas devoir accepter l'évidence.

Je tiens à critiquer, mais objectivement, positivement, votre texte, non pas pour le combattre puisque je l'ai accepté mais pour mettre en évidence sa faiblesse par comparaison à la résolution que je vous propose.

Votre texte dit: «...et demandons au Gouvernement valaisan de faire entendre nos préoccupations au niveau fédéral pour lever les incertitudes juridiques» et puis il y a un catalogue, sans doute pertinent. Mais, cette voie – si je peux m'exprimer de manière triviale –, c'est discuter, ça veut dire que le Conseil d'Etat va appeler un ou des membres du Conseil fédéral pour essayer d'avoir leurs bonnes grâces au niveau de l'ordonnance, mais ça n'a pas la force que le peuple valaisan est en droit d'attendre.

Par contre, et je suis ravi d'avoir l'appui éclairé de notre jeune collègue Philippe Nantermod – l'intelligence n'attend pas le nombre des années – qui, lui, a compris ce qu'est une ordonnance et ce qu'est une loi.

Par contre, Mon cher collègue Rieder, vous parlez de loi trop étroite, de loi trop large, vous avez peur de l'initiative fédérale..., mais nous évoluons sur le terrain du droit fédéral. Le Valais ne peut que frapper à la porte, le Valais ne peut que demander. C'est au niveau fédéral. C'est une disposition constitutionnelle fédérale qui doit trouver une disposition d'application, en principe une loi mais, si la loi n'est pas là dans les deux ans, une ordonnance, et toujours de niveau fédéral.

Au niveau du canton du Valais, nous sommes démunis.

La seule voie que je vous propose, c'est de saisir, par la résolution urgente, les Chambres fédérales en leur demandant de légiférer par voie d'urgence.

J'ai mis la référence dans mon texte, Maître Rieder, et je peux vous dire que, dans les semaines à venir, si la députation valaisanne aux Chambres fédérales est prompte, nous aurons une loi fédérale qui sera en tout cas meilleure qu'une ordonnance qui sera sans doute mauvaise.

Je crois que c'est important pour le canton du Valais, pour l'économie valaisanne, afin que ce canton retrouve le sourire.

Je vous prie de soutenir cette résolution, comme j'ai soutenu la vôtre, comme j'ai soutenu le postulat Raboud.

### **La discussion est close.**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Actuellement, je parle non pas pour donner la position du Conseil d'Etat sur cette question, sur cette résolution urgente car le Conseil d'Etat n'a pas pris position sur cette résolution urgente parce que celle-ci est à adresser au Parlement fédéral, mais je vous donne quelques explications juridiques et je vous donne quelques explications politiques.

Première explication juridique

C'est rare que, dans cette salle, tout le monde ait raison.

De toute façon, il y aura une loi parce que le Parlement doit légiférer pour concrétiser cette disposition constitutionnelle qui n'est pas applicable à ce stade. Alors, de toute façon, il y a une législation qui doit être faite.

La disposition constitutionnelle prévoit que le Parlement fédéral a deux ans pour le faire et si, après deux ans, il y a un référendum ou si le délai des deux ans n'est pas respecté, le Conseil fédéral, à travers la disposition constitutionnelle que le peuple a votée, reçoit la compétence pour se substituer au Parlement pour légiférer, c'est-à-dire que ça sera une législation spéciale d'une compétence spéciale que cette disposition constitutionnelle donne au Conseil fédéral, mais seulement après deux ans si, durant ces deux ans, il n'y a pas de législation.

Maintenant l'urgence

Ce que beaucoup d'éminents juristes, peut-être même vous, Monsieur Perruchoud, vous n'avez pas vu, dans le temps, avant la modification de la Constitution, il y avait la possibilité de faire des arrêtés fédéraux urgents. Avec la modification de la Constitution, cet instrument n'existe plus, il n'y a plus les arrêtés fédéraux urgents.

L'urgence qui est prévue par la Constitution et par la loi sur le Parlement consiste seulement en un élément: celui de fixer l'entrée en vigueur immédiate, c'est-à-dire après un processus législatif, qui ne peut pas être accéléré, ça veut dire que le Conseil fédéral doit faire un message, après le Parlement doit le traiter et, à la fin du traitement, du processus législatif, si on trouve les deux majorités dans le Conseil national et dans le Conseil des Etats, les deux peuvent décréter l'entrée en vigueur immédiate du texte de loi et ne doivent pas attendre le délai référendaire, mais il y a de toute façon quand même le délai référendaire. Même si on a décrété l'entrée en vigueur immédiate de la législation, ça veut dire que la loi entre en vigueur, vous avez quand même la possibilité de faire un référendum et, dès qu'il y a le référendum, cela a des conséquences.

Alors, je vous prie de lire les dispositions constitutionnelles et les dispositions législatives.

Dans ce sens, malheureusement, je dois vous dire que même cette démarche et cette résolution urgente ne vont rien accélérer. Le processus législatif en tant que tel reste. Avec l'urgence, on pourrait demander que cette loi entre en vigueur d'une manière immédiate. C'est le seul élément d'urgence qui reste dans la Constitution fédérale.

Alors, si j'ai mal interprété..., mais je me mets au même niveau juridique au niveau des compétences que vous alors peut-être qu'il y aura un débat sur cette question des compétences et puis, à la fin, un des deux aura tort. Mais ça c'est un autre aspect.

Cette mesure-là, elle n'apporte rien et, de toute façon, ce que vous mettez dans la résolution urgente, moi, je le défends déjà aujourd'hui. Je le défends dans la question de l'ordonnance. Et vous avez raison sur cette question d'ordonnance. Moi, quand on a parlé de l'ordonnance, j'ai dit: si cette ordonnance nous plaît et si cette ordonnance va comprendre le compromis, qui sera très difficile à trouver, c'est mieux de l'accepter parce qu'elle pourrait créer une sécurité juridique rapide. Mais, c'est clair, si cette ordonnance ne plaît pas aux initiants, par une décision qui pourrait être attaquable, on pourrait même attaquer la base constitutionnelle, s'il y a une base légale suffisante pour faire une ordonnance. Sur ce thème, si une ordonnance est légalement possible ou pas, le Conseil fédéral a demandé un avis de droit.

Alors, c'est clair que moi je défends aussi l'ordonnance si l'ordonnance nous convient et si l'ordonnance amène les réponses aux questions que, nous, nous avons soulevées et qu'elle répond à notre vision. Et puis avec cela, on peut clarifier rapidement parce qu'attendre le délai, et puis en même temps il y a encore la question du député Beat Rieder qu'il faut quand même poser, elle est justement posée: s'il y a une disposition constitutionnelle qui n'est pas applicable, est-ce qu'elle reste lettre morte? C'est comme la disposition sur l'assurance-maternité qui n'a jamais été appliquée parce qu'elle n'est pas applicable.

Donc, avec ces quelques réflexions et explications juridiques et politiques, vous avez maintenant les bases pour prendre une décision responsable.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons ainsi pouvoir voter sur cette résolution urgente.

**Par 56 voix contre 30 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution urgente 4.184 du député Edmond Perruchoud.**

### **30. RESOLUTION URGENTE**

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: pour un moratoire dans l'exercice du droit de recours des organisations de protection de l'environnement (08.05.2012) (4.186)**

#### **DRINGLICHE RESOLUTION**

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Moratorium für die Ausübung des Beschwerderechts der Umweltschutzorganisationen (08.05.2012) (4.186)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

**Retirée par l'auteur (voir ci-avant).**



*Le président:*

Nous sommes ainsi au-delà de ce bloc sur l'initiative Weber.

Il nous reste trois textes.

**31. RESOLUTION URGENTE  
du Bureau du Grand Conseil, par les députés Jean-Albert FERREZ, PDCB,  
Felix RUPPEN, CVPO, et Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-  
PCS), concernant la suite à donner à la pétition intitulée «Non aux géants d'acier»  
(08.05.2012) (4.187)**

**DRINGLICHE RESOLUTION  
des Büros des Grossen Rates, durch die Grossräte  
Jean-Albert FERREZ, PDCB, Felix RUPPEN, CVPO, und Grossrätin  
Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Petition  
«Nein zu den Stahlriesen» – wie weiter? (08.05.2012) (4.187)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Le président:*

Quelques éléments d'explication sur cette résolution urgente.

Vous avez toutes et tous entendu parler, par presse interposée, de l'initiative populaire lancée sur le sujet des géants d'acier, donc de cette ligne à très haute tension de Chamoson à Chippis.

Cette initiative populaire pose un souci de recevabilité dans le sens où il n'est probablement pas possible au niveau de la législation cantonale d'intervenir sur cette question-là.

Alors, les auteurs de l'initiative populaire ont, en parallèle, déposé une pétition et, d'entente avec le Bureau du Grand Conseil, cette pétition, nous l'avons transformée en résolution urgente de manière à ce que, si elle obtient le soutien de ce Parlement, elle soit transférée à Berne pour que la modification légale demandée par les auteurs de la pétition soit faite au niveau de la législation fédérale et non pas au niveau de la législation cantonale.

Dans le cas où la résolution urgente serait acceptée, les auteurs de l'initiative se sont engagés à retirer l'initiative sur le plan cantonal, étant donné qu'il n'y aurait plus besoin de légiférer sous l'angle cantonal.

Voilà l'explication que je peux donner pour la raison pour laquelle nous nous trouvons saisis de cette initiative sous l'angle d'une résolution urgente.

N'ayant aucune demande de parole, j'en déduis que mes explications ont été claires et nous pouvons passer tout de suite au vote sur la résolution urgente.

**Par 75 voix et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 4.187 du député Jean-Albert Ferrez.**

Vous avez ainsi accepté cette résolution urgente dans le sens que je vous ai expliqué tout à l'heure.

**32. RESOLUTION URGENTE**  
**des députés Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, et**  
**Fredy ARNOLD, SVPO / Freie Wähler, concernant: la politique agricole 2017 de la**  
**Confédération compromet les exploitations valaisannes à titre accessoire**  
**(08.05.2012) (4.188)**

**DRINGLICHE RESOLUTION**  
**der Grossräte Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, und Fredy ARNOLD, SVPO /**  
**Freie Wähler, betreffend: Die Agrarpolitik 2017 des Bundes gefährdet die Walliser**  
**Nebenerwerbsbetriebe (08.05.2012) (4.188)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:*

Der Bundesrat schlägt in seiner Botschaft zur Agrarpolitik 2014-2017 vor, dass jeder Betriebsinhaber, der in den Genuss von Direktzahlungen kommt, entweder einen eidgenössischen Fähigkeitsausweis oder ein eidgenössisches Berufsattest besitzen muss. Ein grosser Teil der Nebenerwerbsbauern würde so die Direktzahlungen verlieren. Dabei erbringen sie gemeinwirtschaftliche Leistungen genauso wie die «gelernten» Bauern. Diese Bestimmung kann also für sehr viele Walliser Bergbauernbetriebe das Aus bedeuten.

Mit dieser Entwicklung würde nicht nur die Erhaltung und Pflege weiter Teile der Kulturlandschaft im Berggebiet künftig gefährdet, sondern es wären auch viele seltene und nur im Wallis vorkommende Tierrassen akut bedroht, wie etwa die Eringerrasse, die Schwarznasenschafe und die Schwarzhalsziegen. Diese Betriebe bewirtschaften nämlich aus Liebe zur Scholle oft Nutzflächen in schwierigem Gelände, die von Vollzeitbauern nicht bewirtschaftet werden, weil sich diese erschwerte Bewirtschaftung nicht rentabel ausgestalten lässt.

Der Kanton Wallis hat in diesem Zusammenhang ausgerechnet, dass rund 90% der Eringerzüchter und über 90% der Schwarznasenschaf-Züchter und Schwarzhalsziegen-Züchter heute nicht über eine landwirtschaftliche Berufslehre verfügen; und auch mögliche Nachfolger werden vor dieser Bestimmung wohl kapitulieren. Bei uns im Wallis ist die Haltung der Eringerkühe sehr oft ein Hobby: Die allermeisten Halter sind nämlich keine Vollzeitbauern. Es geht hier nicht an, dass sie nach dem Willen von Bundesbern keine Eringerkühe mehr halten, weil sie keine Direktzahlungen mehr erhalten, da sie ja eben keine vollständige landwirtschaftliche Lehre absolviert haben. Diese landwirtschaftlichen Nebenerwerbsbetriebe wären spätestens dann am Ende, wenn eine Nachfolge nötig wird.

Um die aufgezeigte Bedrohung für die landwirtschaftlichen Kleinbetriebe und die Kampfkühe, die Teil unseres Brauchtums sind, zu mindern, verlange ich mit dieser dringlichen Resolution, dass der Walliser Grosse Rat den National- und Ständerat ersucht, auf die Voraussetzung einer landwirtschaftlichen Lehre zur Erlangung einer Bezugsberechtigung für Direktzahlungen zu verzichten.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung dieser dringlichen Resolution.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

J'ai une demande de parole.

Nous allons donc d'abord voter pour l'ouverture de la discussion sur cette résolution urgente.

**L'ouverture de la discussion est acceptée par 69 voix contre 6.**

*M. le député Willy Giroud, PLR:*

Vous vous doutez bien que je n'interviens pas ici pour combattre cette résolution urgente mais bien pour apporter quelques compléments.

J'aimerais ici souligner l'aspect pervers de la position du Conseil fédéral concernant les nouvelles exigences de formation pour l'obtention des paiements directs.

Pour plus de clarté, je vais vous donner les deux textes de la situation actuelle et la proposition du Conseil fédéral.

Actuellement, avec un CFC agricole de paysan avec un brevet et formation équivalente, avec un CFC dans une autre branche plus une formation continue ou de l'expérience et une exception pour les exploitations de montagne avec moins de 0,5 UMOS (pour les non-initiés, un UMOS, c'est une unité de main-d'œuvre standard), on peut exploiter et obtenir les paiements directs.

La proposition du Conseil fédéral est l'obtention d'un certificat fédéral de capacité sur trois ans ou une attestation de formation professionnelle sur deux ans. En effet, cette nouvelle proposition du Conseil fédérale:

- a) met en péril l'entretien généralisé du territoire dans les zones marginales, car les surfaces libérées ne sont majoritairement pas intéressantes pour les grandes exploitations;
- b) met en péril l'occupation décentralisée du territoire. La contribution des petites exploitations est majeure pour l'occupation décentralisée du territoire en montagne;
- c) condamne le modèle de pluriactivité professionnelle en montagne (agriculture + tourisme ou agriculture + construction) qui a fait ses preuves aux niveaux économique, environnemental et social;
- d) accentue les problèmes de reprise pour les petites exploitations en montagne. En Valais, 60% des exploitants de montagne de plus de 55 ans n'ont pas de repreneur;
- e) actuellement, un tiers des exploitations valaisannes (plus de 1'000 exploitations) peuvent bénéficier de l'exception pour moins de 0,5 UMOS. La suppression de cette exception entraînera la disparition d'une grande partie de ces exploitations;
- f) cela entraînera à terme une perte de soutien politique pour l'agriculture;
- g) une reprise de l'exploitation par l'épouse serait impossible même après 20 ou 30 ans de collaboration sur l'exploitation;
- h) les paiements directs rémunèrent une prestation publique. Si elle est remplie et contrôlée, sa valeur est la même, indépendamment de la formation et de son auteur. Cette proposition met en péril les races autochtones. Moins de 10% des éleveurs de la race d'Hérens rempliraient les conditions. Pour la race ovine «nez noirs», cette proportion est encore beaucoup plus basse. Donc, perte d'un patrimoine social et culturel irremplaçable;
- i) encourage les déclarations fictives pour bénéficier des paiements directs, donc augmentation des contrôles;
- j) les gains en paiements directs redistribués pour les exploitations restantes sont faibles (10% seulement des paiements directs sont versés aux exploitations de 0,5 UMOS);
- k) les dispositions actuelles ne freinent aucunement le processus de formation dans l'agriculture. L'école d'agriculture du Valais bat, chaque année, de nouveaux records de fréquentation.

Pour toutes ces raisons, je vous demande donc de soutenir cette résolution urgente pour l'avenir de notre agriculture de montagne à temps partiel. Merci.

**La discussion est close.**

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):*

Ich möchte der SVP Oberwallis recht herzlich danken und begrüße das Engagement, das eigentlich die Haltung der Walliser Regierung unterstützt. Sie geben uns damit Rückenwind für Forderungen, die wir als Regierung selbstverständlich in allen Phasen der Vernehmlassung aber auch des Engagements in Bern immer wieder vertreten haben.

In diesem Sinne danke für die Unterstützung, die Sie uns geben und mit Ihrer Position sich der Regierung anschliessen.

Danke.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous pouvons ainsi voter sur cette résolution.

**Par 76 voix et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 4.188 du député Franz Ruppen.**

### **33. INTERPELLATION URGENTE**

**du député Manfred SCHMID, CVPO, concernant le chaos dans nos forêts  
(08.05.2012) (5.193)**

#### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**von Grossrat Manfred SCHMID, CVPO, betreffend Chaos in unseren Wäldern  
(08.05.2012) (5.193)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**

**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:*

Der Frühling hat es an den Tag gebracht: Ein Winter mit viel Schnee und Föhnstürme in den vergangenen Wochen haben in unseren Wäldern im Kanton Wallis grosse Schäden angerichtet. Experten sprechen von 150'000 Kubik Wurfholz, das am Boden liegt. Weniger im Oberwallis, vielmehr im Mittel- und Unterwallis sind die Schäden gravierend.

Es muss sofort gehandelt werden, um den Borkenkäfer und andere Schädlinge zurückzubinden und um die Forststrassen wieder passierbar zu machen. Das ordentliche Budget wird nicht ausreichen, um den ausserordentlichen Schäden gerecht zu werden.

Ausserordentliche Ereignisse erfordern ausserordentliche Massnahmen. Darum meine Frage: Ist der Staatsrat gewillt, zusätzliche Mittel freizugeben, um den Schaden in unseren Wäldern zu mindern?

Danke.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> la présidente du Gouvernement, en remplacement de M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, pour la réponse à cette interpellation urgente.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Herr Schmid, ich kann Ihnen im Namen von Staatsrat Jacques Melly folgende Antwort geben.

Sie haben es bereits gesagt, es gab Nassschneeschäden im Dezember 2011 und dann im Sturm «Andrea» zu Beginn des Jahres 2012 wiederum Schäden. Der Schaden wird auf ca. 70'000 m<sup>3</sup> Holz geschätzt. Die effektiven Mengen werden sicher noch höher sein. Es gab ein drittes Mal einen Schaden, und zwar durch die Föhnschäden von Ende April 2012. Man denkt, dass es rund 120'000 m<sup>3</sup> Holz betrifft.

Diese Schäden müssen behoben werden, weil wir vor allem die Ausbreitung des Borkenkäfers haben. Es werden schon jetzt Interventionen gemacht, um dem vorzubeugen, aber eben genau weiss man das erst, wenn man die Daten Ende Juni hat.

Im Moment sind viele Reviere mit der Behebung von Waldschäden beschäftigt. Bei den vorgenannten Schadensereignissen handelt es sich um nicht planbare Naturereignisse. Daher kommt die eigentliche Schutzwaldpflege zu kurz und wir haben heute schon einen Rückstand. Es ist wichtig, die im Rahmen der Programmvereinbarungen geplanten Schutzwaldmassnahmen zu verwirklichen. (Ich wäre auch schon bei einem Apéro eingeladen, das schon stattfindet...)

Aufgrund des Ausmasses dieser nicht planbaren Naturereignisse ist der Staatsrat bereit, zusätzliche Mittel für die Arbeiten zur Beseitigung der Waldschäden in Aussicht zu stellen. Vor deren Festlegung und Freigabe sind jedoch die präzisen Daten von Ende Juni abzuwarten.

*Le président:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Nous sommes ainsi à la fin de notre ordre du jour marathon, 5 h 05 de discussions, je pense que c'est un nouveau record.

Je vous remercie pour la bonne tenue des travaux.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Reprenez des forces, demain nous aurons une longue et belle journée pour fêter notre prochain président du Grand Conseil!

**La séance est levée à 19 h 05.**

## Séance du vendredi 11 mai 2012

**08h15: Messe solennelle du Saint-Esprit à la Cathédrale**

**09h30: Ouverture de la séance**

*Présidence:* M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB.

*Ordre du jour:*

1. Election du Président du Grand Conseil  
Wahl des Grossratspräsidenten
2. Election de la 1<sup>re</sup> vice-présidente du Grand Conseil  
Wahl der 1. Vizepräsidentin des Grossen Rates
3. Election du 2<sup>e</sup> vice-président du Grand Conseil  
Wahl des 2. Vizepräsidenten des Grossen Rates
4. Election du président et du vice-président du Tribunal cantonal  
Wahl des Präsidenten und Vizepräsidenten des Kantonsgerichts
5. **Lecture**  
Décision concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice  
**Lesung**  
Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden Mex und Saint-Maurice
6. **Lecture**  
Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Sion et Salins  
**Lesung**  
Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Bürgergemeinden Sitten und Salins
7. **Lecture**  
Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt  
**Lesung**  
Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Bürgergemeinden Leuk und Erschmatt
8. **Heure des questions / Fragestunde**

*Le président sortant:*

Bonjour à tous et bienvenue dans cette dernière matinée de la session de mai, journée de fête dans notre canton.

Nous passons sans attendre au point 1 de notre ordre du jour.

### **1. ELECTION du Président du Grand Conseil**

#### **WAHL des Grossratspräsidenten**

*Der abtretende Präsident:*

Darf ich das Wort an jemanden erteilen?

Ich erteile das Wort an Herrn Grossrat Beat Rieder...

Petits soucis techniques...

*Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Wahrscheinlich hat der Roboter bereits gestern dort hineingewirkt und uns ein Zeichen gegeben, dass man ihn auch dort noch einstellen sollte. Wir glauben aber nicht, dass dies notwendig wird...

Ein ereignisreiches Jahr geht für Herrn Jean-Albert Ferrez zu Ende. Zusammengefasst in der von ihm geliebten Sprache heisst dies: Simply the best year of my life!

Lieber Jean-Albert, im Namen der CVPO danke ich dir für deine hervorragende Arbeit im vergangenen Jahr. Stets souverän hast du die Geschicke des Grossen Rates mit der dir eigenen Ruhe geleitet und stets dafür gesorgt, dass die «Rasselbande» hier im Zaun gehalten werden konnte. Mit deinem Faible für technische Innovationen wird sich deine Präsidentschaft nachhaltig auf den Parlamentsbetrieb auswirken. Gott sei Dank nur auf den Tischen der Abgeordneten und nicht wie gestern sogar auf den Stühlen durch den Einsatz des Roboters. Da sind uns die kahlköpfigen Grossratspräsidenten dann doch lieber als die kahlköpfigen Roboter. Wir danken Dir recht herzlich für Deine Arbeit!

*(Applaus)*

Das Ende einer Amtszeit ist immer auch zugleich der Beginn einer neuen Amtszeit. Ich darf Ihnen daher stolz und glücklich die Kandidatur von **Felix Ruppen** zur Wahl **zum neuen Landeshauptmann** vorschlagen. Man könnte fast von einem Comeback sprechen, denn Felix Ruppen hatte als amtsältester Grossrat doch bereits zu Beginn dieser Legislatur einmal seine Hand an der grossrätlichen Glocke. Gerüchten zufolge soll bei einigen Mitgliedern des Staatsrates noch immer deren erster Gebrauch in den Ohren nachhallen.

Dies ist umso erwähnenswerter, da Kraftakte eigentlich gar nicht in das Bild des ruhigen und besonnenen Mannes passen. Vielleicht liegt es aber auch daran, dass er als Inhaber der Elektro Ruppen AG ständig unter Strom steht. Egal ob besonnen oder unter Strom, Felix Ruppen hat sich seit Jahren engagiert und erfolgreich für die Interessen unseres Kantons eingesetzt. Sei dies als dreifacher Familienvater in der Familienpolitik, als Vizepräsident des Walliser Gewerbeverbands in der Wirtschaftspolitik oder als ehemaliger Kommandant der Natischer Feuerwehr in der Sicherheitspolitik.

Wer Felix Ruppen kennt, weiss, dass er nicht nur gesellig ist, sondern auch gut Zuhören kann... falls nötig bis in die frühesten Morgenstunden. Sowohl das erste wie auch das zweite sind Qualitäten, die einem Präsidenten des Walliser Grossen Rates gut anstehen. Ich bin überzeugt, dass Felix Ruppen ein volksnaher und ein guter Landeshauptmann für unseren Kanton Wallis werden wird. Er wird durch seine imposante Statur und seinen grossen kräftigen Arme das Unterwallis und das Oberwallis zusammenhalten.

Ich empfehle Ihnen im Namen der CVPO-Fraktion Felix Ruppen zur Wahl.

*Der abtretende Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

**Aucune autre proposition.**

Ich bitte die Stimmzähler, die Stimmzettel zu verteilen.

(...)

Permettez-moi, Chères et Chers collègues, pendant que nos scrutateurs dépouillent le vote de vous adresser quelques derniers mots:

Sehr geehrter Herr Vizepräsident, lieber Felix,

Madame la vice-présidente, Chère Marcelle,

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin,

Monsieur le vice-président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Chères et Chers collègues, Liebe Kolleginnen und Kollegen,

Chères Valaisannes, Chers Valaisans,

Avoir été votre président et votre représentant pendant une année a été pour moi une opportunité, un plaisir, un honneur, une fierté, une expérience exceptionnelle, un souvenir inoubliable.

Vous le savez, j'aime bien les nombres et j'ai souvent utilisé 3 d'entre eux pour résumer cette année de présidence: 12 mois, 13 districts, 14 kilos.

Alors, aujourd'hui, comme les 12 mois sont définitivement derrière moi, comme une petite partie des 14 kilos sont temporairement devant moi, je vous propose de parcourir ces 13 districts, sous forme de rétrospective, en suivant le Rhône.

Beginnen wir im obersten Teil unseres Kantons mit einem Projekt, das uns während der Märzsession beschäftigt hat. Das Wasser des Rottens am Fusse des Gletschers zu fassen und es einige hundert Meter weiter unten zu turbinieren. Ein scheinbar unproblematisches Projekt. Und doch gilt es dafür in unserem Rechtsstaat zahlreiche Herausforderungen zu meistern. Der Nuklearausstieg ist beschlossene Sache. Doch wenn wir die Herausforderungen der Zukunft mit unserer eigenen Energie meistern wollen, muss der Investitionsrhythmus erhöht werden.

Verlassen wir das Goms und wenden wir uns dem Bezirk Östlich Raron zu. Über die Aletsch Arena mit den beiden Ferienorten Riederalp und Bettmeralp, die zusammen mit ihrem Gommer Nachbardorf Fiesch eine der Tourismusjuwelen unseres Kantons bilden mit ihrer idyllischen, malerischen Natur. Aber auch mit topaktuellen Infrastrukturen und einem effizienten Investitionsmanagement. Diese Region war von der Lex Koller nur marginal betroffen, da ihre Klientel hauptsächlich aus der Schweiz kommt. Die Lex Weber hingegen trifft sie mitten ins Herz, so dass auch sie ihre Tourismusstruktur neu ausrichten muss.

Unsere Reise führt uns weiter in den Bezirk Brig mit dem Simplon über den das Büro des Grossen Rates zu seinen Tessiner Kollegen gefahren ist. Brig – Stadt der ersten Walliser Staatsratspräsidentin! Und Brig vis-à-vis von Naters, wohin wir uns begeben werden, um unseren neuen Präsidenten Felix Ruppen zu feiern.

Von Brig nach Visp kann man ein kurzes Stück auf der Autobahn «flitzen». Man kann aber auch den Fussweg am Hang zwischen Mund und Eggerberg geniessen. Diesen Themenweg «Lebenselixier Luft», der im letzten Jahr eröffnet wurde. Visp ist das Tor zu den Vispertälern, denen dieses Parlament viel zu verdanken hat – man denke da nur an Claude Bumann und Fernande Melly-Fux.

Von Visp aus gelangen wir direkt in den Bezirk Westlich Raron, wo sich der Lötschberg-Basistunnel gegen das Berner Oberland hin öffnet. Die NEAT bringt uns de Mittelland näher, doch die Entscheide des Volkes in der Politik scheinen uns eher davon zu entfernen.

Und schon kommen wir im Bezirk Leuk an, genauer gesagt im Dorf Varen, wo ich genau vor drei Jahren anlässlich des Empfangs unserer damaligen Präsidenten Gilbert Loretan meine ersten Schritte als 2. Vizepräsident machen durfte.

Von hier aus ist es nur noch ein kurzer Weg über die Raspille nach Sidiers ou Sierre, fief de Jacques Melly, avec qui j'ai partagé des représentations officielles, Sierre qui fait le trait d'union entre la commune d'Anniviers, où nous avons beaucoup parlé de fusion de communes et de retour de concessions, et les six communes du Haut-Plateau de Crans-Montana, où l'on a notamment fait la fête à Didier Cuche à l'occasion des coupes du monde de ski magistralement organisées.

De Sierre à Sion, il n'y a que quelques lettres à changer pour arriver à la capitale, berceau des institutions et des traditions de notre canton. Sion, siège de l'Administration cantonale et, en particulier, du Service parlementaire. Merci à vous toutes et vous tous pour le travail effectué dans l'ombre. Sion où j'ai débuté mes études, il y a près de 30 ans et désormais pour moi nouveau défi professionnel à partir de cet été.



Notre périple continue par Hérens, qui est sur les deux rives du fleuve sans pour autant le toucher. Hérens, dont je suis originaire par ma maman, est, chaque deux ans, le trait d'union entre Zermatt et Verbier à l'occasion de la Patrouille des glaciers. Cette PDG qui, cette année encore, nous a rappelé que dans la très inégale confrontation entre l'homme et la nature, quel que soit l'enjeu, la nature a toujours le dernier mot.

Nous retournons en plaine par Conthey. Que ce soit sa salle polyvalente, ses centres commerciaux ou encore le PhytoArk, les signes de l'appartenance à l'agglomération sédunoise ne manquent pas, preuve, s'il en était, que la réalité sociale et économique avance bien plus vite qu'une loi et, *a fortiori*, qu'une loi n'était pas nécessaire à son développement.

De Conthey, nous mettons le cap sur le Bas, fief de mon groupe politique qui m'a porté à cette présidence pour le représenter. Martigny, ville chère à son chef Nicolas Voide, Martigny où je vis mes derniers jours à l'Institut de recherche, Martigny district avec Saillon, sa vigne à Farinet et les rencontres exceptionnelles que l'on y fait, et Martigny district avec Riddes qui fêtera, l'année prochaine, Marcelle Monnet-Terrettaz.

De St-Maurice, on connaît la longue tradition chrétienne mais aussi militaire. Même si Daily et Savatan sont telle une enclave en terre vaudoise, c'est là que nos policiers sont formés. Vendredi passé, à l'occasion de leur remettre leur brevet fédéral, M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro leur a dit à quel point nous comptons sur eux pour maintenir l'ordre dans nos vies sociales. Ils méritent également tout notre soutien et notre respect.

Juste avant de nous quitter, notre fleuve longe encore Monthey, Monthey qui se croit plus chablaisien que valaisan, Monthey symbole de l'ouverture sur nos voisins et des collaborations intercantionales qui, de hautes écoles en hôpitaux, occupent et préoccupent de plus en plus ce Parlement.

Alors bien sûr qu'en suivant le Rhône, j'ai manqué l'essentiel: mon district d'Entremont, celui où, grâce à mon prédécesseur Jean-François Copt, la présidence est restée deux ans de suite, celui du vice-président du Gouvernement Maurice Tornay, celui de mes origines, celui de ma famille et de ma compagne Dominique qui m'ont soutenu sans faille durant cette année et qui attendent avec impatience de me voir plus souvent à la maison.

Mesdames et Messieurs, ce périple le long de notre fleuve n'a duré qu'un instant et n'a pas pu résumer une année si riche et si intense. Il ne m'a pas permis de citer tout, toutes et tous, et je m'en excuse auprès de celles et ceux qui n'ont pas trouvé place à bord. Mais, si je tenais à parcourir symboliquement le Valais une dernière fois avec vous ce matin, c'est pour vous faire partager l'émerveillement qui a été le mien en découvrant notre canton, ses habitants, ses fêtes, ses associations, ses coutumes, ses fédérations, ses artisans. Ce canton, nous l'avons reçu de nos ancêtres avec un mode d'emploi qui tient en une ligne: le préserver des attaques et des dangers pour qu'il serve à nos descendants comme il nous a servi. C'est la seule raison de notre présence dans ce Parlement. C'est dans cet esprit que nous avons œuvré jusqu'à ce jour et je vous en remercie toutes et tous.

Je vous quitterai cet été pour des raisons professionnelles mais j'ai pleine confiance en vous tous et en Felix pour continuer encore longtemps sur cette voie.

Merci à toutes et à tous, bon vent à ce Parlement et vive le Valais!

*(Applaudissements)*

*Le président sortant:*

Je vous donne le résultat de l'élection.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	128
Bulletins rentrés	128
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	5
Bulletins valables	121
Majorité absolue	62

M. le député **Felix Ruppen** est élu **président du Grand Conseil** avec 121 voix.

*(Précédé d'une huissière, M. le député Felix Ruppen, nouveau président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

*Herr Grossrat Felix Ruppen, CVPO, neuer Präsident des Grossen Rates:*

Monsieur le président sortant, Cher Jean-Albert,

Madame la vice-présidente, Chère Marcelle,

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin Esther Waeber-Kalbermatten,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Chères et Chers collègues du Valais romand,

Sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen aus dem Oberwallis,

Liebe Familie, Freunde und Gäste auf der Tribüne,

Sehr geschätzte Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter vom Parlamentsdienst,

Sehr geschätzte Medienleute,

Chères et Chers téléspectateurs,

Liebe Zuschauerinnen und Zuschauer,

Ich erlebe sehr ergreifende Augenblicke. Einmal die Wahl mit diesem sehr schönen Resultat und dann das Betreten dieses Grossratssaales in Begleitung meines Weibels Josiane Bonvin haben mich sehr gerührt. Gefühle, wie Freude über die Wahl, Respekt vor dem Parlament, Ehrfurcht vor dem Amt und Stolz, Ihr Landeshauptmann zu sein, beherrschen meine Emotionsebene. Obwohl der heutige Tag bereits seit zwei Jahren vorhersehbar war, gehen in mir die Emotionen sehr hoch.

Ich bedanke mich bei Ihnen, sehr geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ganz herzlich für das Vertrauen, welches Sie mir mit dieser Wahl entgegenbringen.

Chères et Chers députés, merci beaucoup pour votre soutien et votre confiance.

Einen besonderen Dank richte ich an meine Fraktion die CVPO, unter der Leitung von meinem Fraktionspräsidenten Beat Rieder. Ihr habt es mir ermöglicht, in dieses Amt gewählt zu werden. Herzlichen Dank!

Mesdames et Messieurs, au cours des deux dernières années, j'ai eu la grande chance d'avoir d'excellents présidents comme prédécesseurs, tous les deux originaires du district d'Entremont. En tant que Haut-Valaisan, j'ai toujours été en de bonnes mains avec eux. Jean-François Copt et Jean-Albert Ferrez m'ont initié avec patience et expertise à ma nouvelle fonction. De Jean-François, j'aimerais surtout pouvoir reprendre le charme et la

proximité avec les citoyens et de Jean-Albert surtout sa précision et sa vision d'ensemble. J'ai beaucoup apprécié votre manière de travailler, mais aussi les visites intéressantes, qu'elles aient été économiques, militaires, culturelles ou culinaires, dont vous nous avez fait profité. Merci pour votre excellente collaboration et pour votre amitié.

La présidence changera du Bas au Haut-Valais et je me permets de passer à l'allemand pour la suite de mon discours.

Meine sehr geschätzten Damen und Herren, wenn der Präsident des Grossen Rates wechselt, wird sich einiges ändern – am Bewährten werde ich jedoch festhalten. So zum Beispiel an der musikalischen Eröffnung der Sessionen durch die Schülerinnen und Schüler der AMO und des Konservatoriums. Auch will ich die Bestrebungen Richtung «Parlament ohne Papier» weiterführen, die EDV-Infrastruktur ausbauen und die EDV-Endgeräte evaluieren.

Mein Motto für das Präsidialjahr lautet: «KMU steht für Arbeitsplätze und Innovation» (PME est synonyme d'emplois et d'innovation). In Zusammenarbeit mit dem Bureau des métiers werden während den Sessionen in der Wandelhalle Ausstellungen zu innovativen Produkten durch die Berufsverbände vorgestellt. Die echten Profis vom Bau werden Ihnen Red und Antwort stehen.

Passend zu meinem Jahresthema haben die Mitarbeiter der Mediathek Wallis Fotomaterial gesammelt und ausgewählt. Die Auswahl der Bilder kann in den Räumen des Grossratsgebäudes betrachtet werden. Besonders das Bild beim Besteigen der Strommasten hat mich an frühere Zeiten in meinem Beruf erinnert. Dieses Jahresmotto habe ich so gewählt, weil es mein Leben und mein Wirken widerspiegelt. Ich bin in einem KMU aufgewachsen und leitete heute diesen Betrieb. Die Motivation in die Politik einzusteigen, habe ich aus der Arbeit im örtlichen und kantonalen Gewerbeverband erhalten. Ich kenne die Anliegen und die Möglichkeiten der KMU und ich bin überzeugt, dass sie die Anerkennung und die Unterstützung der Politik verdienen.

Der Walliser Wirtschaft drohen zurzeit von zwei Seiten massive Einbussen. Einerseits verschlechtert der starke Franken die Konkurrenzfähigkeit unserer Unternehmen gegenüber den Anbietern im Ausland. Der Tourismus und die Exportwirtschaft leiden besonders darunter. Andererseits wurde durch die Franz Weber Initiative eine grosse Verunsicherung in der Bauwirtschaft geschaffen. Eine Abnahme der Bautätigkeit in den Tourismusregionen und damit ein Abbau von Arbeits- und Ausbildungsplätzen sind leider gewiss. Wir stark diese ausfallen werden, hängt noch von der Ausgestaltung des Gesetzes ab. Hoffen wir, dass unsere dringliche Resolution von gestern das Nötige dazu beiträgt. Die Politik muss gewappnet sein und mittels Förderbeiträgen den Wirtschaftsstandort Wallis stützen und erhalten.

Sehr geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich bin bereit, die Nachfolge von Jean-Albert Ferrez anzutreten. Mit Ihrer Unterstützung will ich dieses Parlament erfolgreich durch das letzte Jahr dieser Legislatur führen. Dazu zähle ich vor allem auf meine Vizepräsidentin Marcelle Monnet-Terrettaz, den Parlamentsdienst, unter der Leitung von Claude Bumann und Fernande Melly-Fux, sowie auf die Mitglieder der Büros des Grossen Rates. Dieses Jahr wird geprägt sein von den Erneuerungswahlen in den Grossen Rat und in den Staatsrat. Ich hoffe, dass trotzdem das Wohl des Kantons vor dem politischen Kalkül vorgeht.

Der Zufall will es, dass auch das Präsidium des Staatsrates ins Oberwallis kommt. Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten hat vor zehn Tagen – also am 1. Mai – ihr Präsidium übernommen. Ich gratuliere Ihnen dazu herzlich und bin überzeugt, dass wir Synergien nutzen können und gemeinsam als Oberwalliser für das Wohl des gesamten Kantons einstehen werden.

Einen ganz besonderen Dank möchte ich noch meiner lieben Frau Nicole und meinen Söhnen aussprechen. Obwohl sie von meinen vermehrten Absenzen vom Familienkreis wissen, kann ich stets auf ihre volle Unterstützung zählen. Ganz en hänzliche Dank an mini Liebschtu!

Mon cher Jean-Albert, ton année de présidence touche à sa fin. Ta compagne Dominique, que je salue cordialement sur la tribune, se réjouira de pouvoir passer avec toi à un rythme de vie plus calme. Ce n'est pourtant pas le seul changement qui t'attend. Ta vie professionnelle va également prendre un nouveau tournant avec ta nomination au poste de directeur général de Sion Energie. Cela a également pour conséquence que tu dois renoncer à ton mandat politique, ce qui met fin à toutes les spéculations concernant une éventuelle candidature à la présidence de la commune de Bagnes. Tu vas mettre fin à ton activité politique en ayant revêtu la fonction de premier citoyen du Valais et cela constitue certainement un événement mémorable et exceptionnel.

Au nom du Parlement valaisan ainsi qu'en mon nom personnel, je tiens à t'adresser tous mes remerciements pour son exceptionnelle capacité à diriger le Grand Conseil, pour ton esprit d'innovation dans la mise en œuvre de l'informatisation de ce Parlement et ton infatigable présence dans tout le canton du Valais.

Nos remerciements prennent la forme d'un cadeau, plus précisément d'un bon de voyage.

Nous te souhaitons beaucoup de succès dans ton nouvel environnement professionnel et privé.

Merci Jean-Albert.

*(Applaudissements)*

## **2. ELECTION de la 1<sup>re</sup> vice-présidente du Grand Conseil**

### **WAHL der 1. Vizepräsidentin des Grossen Rates**

*Der Präsident:*

Ich darf das Wort an Herrn German Eyer geben.

*Herr Grossrat German Eyer, Fraktionspräsident ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Vorerst möchte ich im Namen der Fraktion ADG / Linksallianz Felix Ruppen ganz herzlich zu seiner Wahl als Präsident gratulieren. Ich gratuliere ihm aber auch in meinem persönlichen Namen. Felix und ich sind Jahrgänger im gleichen Dorf, wir kennen uns seit mehreren Jahrzehnten, ohne unser Alter zu nennen... Wir sind langjährige Kollegen und es freut mich, heute mit Dir anstossen zu dürfen. Herzliche Gratulation!

Kommen wir zur Wahl der 1. Vizepräsidentin. Ich habe die Ehre, Ihnen **Marcelle Monnet-Terrettaz** als Kandidatin der SP / Linksallianz zur Wahl **als 1. Vizepräsidentin** vorschlagen zu dürfen.

Marcelle Monnet-Terrettaz ist in Fully geboren, in einer Familie mit 14 Kindern aufgewachsen und sie hat – ungewöhnlich in dieser Zeit – damals die Lehre als Malerin auf dem Bau ergriffen. Sie war dann auch die erste Frau, die diesen Beruf im Kanton Wallis ausgeübt hat. Politisch verfügt Marcelle Monnet-Terrettaz über die notwendigen Fähigkeiten. Sie politisiert seit bald 12 Jahren im Grossen Rat. Sie kennt die Mechanik der Legislative. Sie kennt aber auch die Mechanik der Exekutive als Gemeinderätin in Riddes.

Marcelle Monnet-Terrettaz verfügt aber auch über die menschlichen Qualitäten: sie kann zuhören, sie ist nicht kompliziert, sie ist grosszügig und sie steht zur Konkordanz.

Ich empfehle Ihnen Marcelle Monnet-Terrettaz wärmstens zur Wahl als 1. Vizepräsidentin.

*Der Präsident:*

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

**Aucune autre proposition.**

So können wir zur Abstimmung kommen.

Ich bitte die Stimmzähler, die Wahlzettel zu verteilen.

**(Pendant le dépouillement point 5 de l'ordre du jour)**

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	129
Bulletins rentrés	129
Bulletins blancs	16
Bulletins nuls	5
Bulletins valables	108
Majorité absolue	55

M<sup>me</sup> la députée **Marcelle Monnet-Terrettaz** est élue **première vice-présidente du Grand Conseil** avec 108 voix.

*(Précédée d'une huissière, M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, nouvelle première vice-présidente du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), première vice-présidente du Grand Conseil:*

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, Cher Felix,

Monsieur le déjà ancien président, Cher Jean-Albert,

Madame la présidente du Conseil d'Etat,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Chères et Chers collègues,

Chers amis de Riddes,

Mesdames et Messieurs,

Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs,

Montesquieu disait: «Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie, il ne faut pas être au-dessus des hommes mais être avec eux.» Etre avec les femmes et les hommes de ce canton que j'aime, c'est ce que vous me permettez de faire aujourd'hui en me faisant l'honneur de m'élire à la première vice-présidence.

Je vous remercie de votre confiance et je m'évertuerai d'en être digne à chaque instant.

Deux ans d'apprentissage, ce n'est pas trop long pour se préparer à représenter, durant une année, le Parlement et la population valaisanne.

Je remercie Jean-Albert pour avoir, durant cette année, présidé avec compétence et humour le Grand Conseil. Il a su, avec intelligence, mener les débats et, hors des sessions, a trouvé la disponibilité nécessaire pour répondre aux nombreuses sollicitations et invitations afin de représenter avec brio notre Parlement.

Ich gratuliere Felix Ruppen herzlich zu seiner herausragenden Wahl. Lieber Felix, ich wünsche Dir einen erfülltes Präsidialjahr mit vielen interessanten Begegnungen. Deine Lebenswürdigkeit und Hilfsbereitschaft machen Dich zu einem ganz besonderen Menschen. Ich freue mich auf unsere Zusammenarbeit im kommenden Jahr.

Durant cette année, je vais pouvoir seconder Felix et collaborer avec le deuxième vice-président pour, de manière collégiale, assurer le bon fonctionnement de ce Parlement et le représenter aux quatre coins du canton.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten officie comme première présidente du Gouvernement. Je m'en réjouis car les femmes sont encore trop peu nombreuses à accéder à des postes à responsabilité.

Je souhaite, à mon humble niveau, participer à un changement des mentalités afin que, lors de la prochaine législature, plus de femmes encore siègent dans ce Parlement et assument des responsabilités. Comme ancienne peintre en bâtiment, je suis la preuve que toutes les professions et tous les métiers ont leur place dans ce Parlement. Une large représentation des professions enrichit le travail parlementaire, l'expérience de vie et apporte ainsi une ouverture bénéfique au travail politique.

Je voudrais remercier le comité d'organisation de ma commune pour son engagement à organiser la prochaine réception à Riddes. C'est, pour les habitants de Riddes, un honneur de pouvoir recevoir chaleureusement, le 17 mai prochain, les parlementaires fraîchement élus et tous les invités officiels afin de leur présenter une commune dynamique et hospitalière.

Je remercie aussi ma famille de son soutien inconditionnel. Sans son appui, mon engagement serait rendu plus difficile.

Je veux aussi dire à mon groupe politique, l'ADG, ma gratitude de m'avoir permis, par son choix, de vivre cette fabuleuse expérience au perchoir.

A toutes et tous, je souhaite un bel après-midi à la découverte de Naters pour célébrer l'accession de Felix comme premier citoyen de ce canton.

Belle fête à toutes et à tous!

Merci.

*(Applaudissements)*

*Der Präsident:*

Danke Marcelle für die herzlichen Worte.

Ich wünsche Dir ein herzliches Willkommen hier bei uns auf dem «perchoir» auf dem ersten Platz neben mir.

### **3. ELECTION du 2<sup>e</sup> vice-président du Grand Conseil**

#### **WAHL des 2. Vizepräsidenten des Grossen Rates**

*M. le député David Théoduloz, représentant du groupe PDCC:*

Préalablement à toute présentation, permettez-moi de féliciter chaleureusement, au nom du groupe PDCC, notre nouveau président du Grand Conseil, le député Felix Ruppen. Marchant dans les pas technologiques de Jean-Albert, tu nous gratifieras à ton tour, j'en suis certain, de tes propres compétences pour laisser une trace impérissable dans ce canton.

Un petit clin d'œil et un grand merci à Jean-Albert pour cette année passée si rapidement sous son experte main. Que ton nouveau défi professionnel et d'éventuels autres défis politiques te permettent à nouveau de t'accomplir et de servir.

Toutes nos félicitations également à Marcelle Monnet-Terrettaz pour son accession à la première vice-présidence. Nul doute que cette ancienne membre de la commission des finances, qui a toujours su se faire entendre et comprendre, assumera pleinement son rôle. Une belle année vice-présidentielle à toi!

Enfin, le groupe PDCC félicite le nouveau couple franco-allemand, au niveau linguistique s'entend bien sûr, M<sup>me</sup> la présidente du Gouvernement Esther Waeber-Kalbermatten et M. le vice-président Maurice Tornay.

70-75 kilos, environ 1,75 mètre, ayant conservé toutes ses dents malgré quelques combats politiques, ce poids moyen est clairement devenu un poids lourd de la politique valaisanne.

Trêve de plaisanterie et faisons maintenant connaissance avec notre candidat à la **deuxième vice-présidence Grégoire Dussex**.

L'homme est plus que connu dans nos travées parlementaires. Il débuta en 2005 en qualité de député représentant son cher district d'Hérens. Il prit rapidement ses aises et dirigea, dans un premier temps, le groupe DC des districts d'Hérens et de Conthey.

Sa force de conviction et sa capacité d'écoute l'amènèrent, ensuite, à être choisi par les siens pour diriger le groupe PDCC. Dans ce rôle Grégoire a toujours eu à cœur de défendre les positions démocrates-chrétiennes dans un respect total de l'ensemble des groupes politiques. Il a ainsi sans aucun doute prouvé qu'il n'a pas simplement l'étoffe d'un partisan mais bien celle d'un homme pouvant représenter l'ensemble des Valaisannes et des Valaisans.

Le terrain, la proximité, les contacts, il connaît. Cadre bancaire appréciant le débat, Grégoire est un professionnel de l'économie confronté quotidiennement aux problèmes de nos entrepreneurs. Il saura être à l'écoute de la population valaisanne, actuellement en proie à de nombreuses questions fondamentales relatives à son développement économique.

Formateur interentreprise à ses heures, il fait à nouveau ici la preuve de sa volonté de partager ses expériences.

Né le 3 février 1971, Grégoire est marié à Tania et heureux papa de deux enfants Ethan et Zoé.

Notre Ayentôt est donc un homme comblé tant personnellement que professionnellement.

Le groupe PDCC est fier de pouvoir appeler ce Parlement au soutien d'un homme tel que Grégoire. Tout en équilibre, en ouverture d'esprit, il saura nous représenter dignement et efficacement.

Merci pour votre écoute et pour votre soutien.

*Der Präsident:*

Ich habe eine zweite Wortmeldung.

*Herr Grossrat Franz Ruppen, Fraktionspräsident SVPO/Freie Wähler:*

Es ist mir zuerst ein Anliegen, dem scheidenden Grossratspräsidenten Jean-Albert Ferrez im Namen der Fraktionen UDC und SVPO/Freie Wähler ganz herzlich zu danken für die umsichtige und souveräne Amtsführung im vergangenen Jahr. Ebenso gratuliere ich dem neugewählten Grossratspräsidenten Felix Ruppen ganz herzlich zu seiner Wahl und wünsche Dir, geschätzter Felix, alles Gute für das künftige Amtsjahr. Ebenso gratuliere ich Frau Marcelle Monnet-Terrettaz recht herzlich zur Wahl zur 1. Vizepräsidentin.

Im Namen der Fraktionen UDC und SVPO/Freie Wähler schlage ich Ihnen für das Amt des **2. Vizepräsidenten** Herrn Grossrat **Jean-Luc Addor** vor. Jean-Luc Addor wurde am 22. April 1964 geboren, ist verheiratet, Vater von zwei Kindern und wohnhaft in Savièse. Jean-Luc Addor studierte an der Universität Lausanne Rechtswissenschaft. In der Folge war er als Gerichtsschreiber und Untersuchungsrichter tätig. Seit 2001 arbeitet er als selbstständiger Advokat mit einer eigenen Kanzlei in Sitten. Im Militär bekleidet Jean-Luc Addor den Rang eines Hauptmanns. In seiner Freizeit ist er in diversen Vereinen und Vereinigungen engagiert. So war er beispielsweise während vier Jahren Kassier des FC

Savièse. Jean-Luc Addor ist seit 2005 Grossrat und Fraktionschef der UDC-Fraktion. Er war Mitglied diverser parlamentarischer Kommissionen. Seit 2009 sitzt Jean-Luc Addor ebenfalls im Gemeinderat von Savièse.

Neben seinen diversen Engagements ist Jean-Luc Addor auch Vorstandsmitglied der Union des indépendants (UDI). Die Anliegen der Selbstständigerwerbenden, des Gewerbes und der kleinen und mittleren Unternehmen liegen ihm am Herzen und bilden einen Schwerpunkt seines politischen Engagements. Ein weiterer Schwerpunkt seiner Tätigkeit ist der Einsatz für politischen Pluralismus und eine ausgewogene Vertretung der politischen Kräfte im Parlament. So ist er auch engagierter Co-Präsident der kantonalen Volksinitiative «Jede Stimme zählt».

Die SVP ist nun seit drei Legislaturperioden im Grossen Rat vertreten – in dieser Legislatur mit zwei Fraktionen. Mit dieser Kandidatur bieten wir Ihnen eine Auswahl für eine breitere und ausgewogenere Vertretung der politischen Kräfte im Parlament. Wir sind überzeugt, Ihnen mit Jean-Luc Addor einen engagierten, kompetenten und umsichtigen Kandidaten für das Amt des 2. Vizepräsidenten zu präsentieren. Kollege Jean-Luc Addor ist ein unermüdlicher «Chrupfer», der die Aufgaben im Präsidium des Grossen Rates sicherlich mit Bravour meistern würde.

In diesem Sinne danke ich Ihnen bestens für die Unterstützung der Kandidatur von Jean-Luc Addor.

*Der Präsident:*

Es gibt eine weitere Wortmeldung.

*Herr Grossrat German Eyer, Fraktionspräsident ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Die Fraktion ADG / Linksallianz hat das Heu selten auf der gleichen Bühne wie die CVP Mittelwallis. Für einmal schliessen wir uns der CVP Mittelwallis an.

Wir übernehmen die Wahlempfehlung, wie sie die Fraktion der CVP Mittelwallis vor einem Jahr zur Wahl des 2. Vizepräsidenten abgegeben hat. Das war am Freitag, den 13. Mai 2011.

Je cite un certain Grégoire Dussex, avec une petite nuance: «Après de longues discussions, une courte nuit des petits canifs, le groupe ADG respectera le tournus établi par le Bureau. Comme ce vote reste un vote et un choix de personne pour représenter au mieux notre canton, je laisse le libre-choix à mon groupe dans le cadre de cette élection à la deuxième vice-présidence.»

Merci à tous et excellente journée.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen.

**Aucune autre proposition.**

Wir haben also zwei Kandidaturen, die eine von Herrn Grossrat Grégoire Dussex, eine zweite von Herrn Grossrat Jean-Luc Addor.

Wir werden nun zur Wahl schreiten und ich bitte die Stimmzähler, die Wahlzettel zu verteilen.

**(Pendant le dépouillement point 6 de l'ordre du jour)**



Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	130
Bulletins blancs	17
Bulletins nuls	4
Bulletins valables	109
Majorité absolue	55

M. le député **Grégoire Dussex** est élu **deuxième vice-président du Grand Conseil** avec 86 voix.

M. le député Jean-Luc Addor obtient 23 voix.

*(Précédé d'une huissière, M. le député Grégoire Dussex, nouveau deuxième vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

*M. le député Grégoire Dussex, PDCC, nouveau deuxième vice-président du Grand Conseil:*

Avant de prendre la parole, je cède ma place au député Jean-Luc Addor qui souhaite adresser un mot au Parlement.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Monsieur le président,

Madame et Messieurs les conseillers d'Etat,

Chers collègues,

Le pluralisme, d'autres ici l'ont appris avant nous, est un chemin long et parsemé d'obstacles. Pour arriver au bout du chemin, il faut que, parfois, des gens osent aller au combat, ouvrir la voie et poser des repères.

L'année dernière, c'était mon ami Alexandre Caillet; aujourd'hui, c'était à mon tour d'avoir cet honneur.

Au moins cette joute aura-t-elle évité au nouveau deuxième vice-président de vaincre sans péril et donc de triompher sans gloire.

Pour l'UDC, les temps ne sont pas venus, pas encore. Pour cela, évidemment, il faudra passer par les urnes.

Pour l'heure, je remercie celles et ceux, de tous bords, qui m'ont soutenu et qui, aujourd'hui, au-delà de ma modeste personne, étaient des défenseurs d'un vrai pluralisme politique dans ce canton ou qui peut-être aussi parfois ont voulu me témoigner leur amitié.

Et bien sûr je félicite mon concurrent du jour, le député Grégoire Dussex, adversaire coriace, adversaire politique s'entend, mais compagnon agréable quand tombe le rideau.

Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Il me permettra aussi de lui souhaiter beaucoup de courage car, pour un chef de groupe comme lui – je parle en connaissance de cause –, ils vont être durs les deux premiers pas de son apprentissage: avant d'avoir à parler souvent, il devra apprendre quelque chose de bien plus difficile, se taire.

Et avant que, quant à moi, je me taise jusqu'à la fin de la session, j'aimerais adresser mes félicitations à Felix bien sûr, notre nouveau président, que j'assume d'ores et déjà de ma collaboration ainsi que de celle de mon groupe, et à Marcelle qui, aujourd'hui, se rapproche du perchoir.

Et, pour finir, merci à celui qui, tout à l'heure, est rentré dans le rang et qui a su mener nos débats avec autorité, compétence, rigueur mais aussi avec humour.

Merci, Jean-Albert, et bon vent à toi et à Dominique, ta compagne, un vent qui, nous le savons, t'amènera bientôt tout près d'ici après nous avoir conduits pour nous éclairer, si j'ose dire.

Merci et bonne journée à tous.

*(Applaudissements)*

*M. le député Grégoire Dussex, PDCC, nouveau deuxième vice-président du Grand Conseil:*

Que d'émotions!

Monsieur le nouveau grand baillif, Sehr geehrter Herr Landeshauptmann,

Madame la nouvelle première vice-présidente,

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Cher Jean-Luc, merci pour ton message, merci d'avoir permis à ce Parlement de faire un choix démocratique, de faire un choix entre deux personnes, deux forces politiques et deux visions différentes du Valais.

Jean-Luc, je ne pourrai jamais adhérer à certaines idées de ton parti. Par contre, j'apprécie l'homme qui se cache derrière le politicien et je te souhaite bonne chance pour tes futurs défis. Un bonjour à ton épouse et à tes enfants.

Le 28 mars 2005, j'entrais dans ce Parlement avec, il est vrai, un peu de fierté, beaucoup d'humilité et surtout l'envie de relever le défi que m'avaient confié les citoyennes et les citoyens du district d'Hérens en m'élisant député. Une nouvelle vie politique s'annonçait et j'allais m'efforcer d'accomplir au mieux mes tâches et mon mandat.

En cette même année 2005, comble de bonheur, j'épousais Tania, je construisais ma maison, je changeais également de travail pour accepter le poste de représentant de la BCVs d'Ayent-Anzère. Que de changements.

Aujourd'hui, sept ans après, au niveau personnel, ma famille s'est agrandie de deux merveilleux enfants, Ethan et Zoé, et ma vie politique va prendre un nouveau tournant en accédant à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil.

J'aimerais sincèrement vous remercier, Chères et Chers collègues, de la confiance que vous m'accordez aujourd'hui.

Comme toujours, je vais m'investir sans compter pour cette fonction, comme je l'ai fait durant les deux ans où j'ai eu la chance de présider le groupe PDCC. J'ai aimé cette fonction. Elle est passionnante. Elle est très exposée. Par mes prises de position au nom de mon groupe, je sais que j'ai parfois heurté la sensibilité de certaines personnes de ce Parlement. La vie politique est ainsi faite. Je sais aussi que, aujourd'hui, je confie les rênes de mon groupe à David Théoduloz et je sais qu'elles seront en de très bonnes mains.

Maintenant, je vais mettre mon temps à disposition de mon canton, de ce Parlement et surtout écouter et apprendre auprès de Felix et de Marcelle.

Lieber Felix, so kreuzen sich unsere Wege wieder. 2010 hat meine Fraktion beschlossen, eine Runde auszulassen, damit die Pluralität und die Mehrsprachigkeit gewährleistet bleiben und hat Dir so den Weg zu Deiner Wahl geebnet. Ich freue mich darauf, mit Dir zusammenzuarbeiten und das Wallis, unseren Kanton, mit unseren Ideen zu

bereichern. In allen Regionen, sei es im Ober-, im Mittel- oder im Unterwallis, oben in den Bergen oder unten im Talgrund. Und mit der Unterstützung des Fraktionschefs der CVP Unterwallis werde ich bei den Ausflügen des Büros weiterhin zeigen können, wie man beim Jassen gewinnt...

Chose peu courante dans notre canton, traité souvent de macho, deux dames accèdent ce jour à des fonctions importantes. J'aimerais, moi aussi, apporter mes félicitations à Marcelle pour sa brillante élection à la première vice-présidence du Grand Conseil. Und, Frau Waeber-Kalbermatten vor einigen Tagen haben Sie das Amt als Präsidentin des Staatsrates angetreten. Ein erneuter Beweis dafür, dass das Wallis ein moderner und weltoffener Kanton ist. Ein Kanton, der bereit ist, sich den Herausforderungen von morgen zu stellen. Ich wünsche Ihnen alles Gute für Ihr Präsidialjahr.

La politique est une passion mais pas une fin en soi. Je sais qu'un jour, j'arrêterai cette politique sans regret, avec le sentiment du devoir accompli. Peut-être que je choisirai ce moment, peut-être que le peuple choisira pour moi. Mais, j'espère qu'il me fera confiance pour un nouveau mandat en mars 2013 et, ainsi, je pourrai gravir les marches du perchoir. Le chemin est encore long, j'en suis très conscient.

Depuis 20 ans que je fais de la politique, j'ai toujours eu comme idée que l'homme n'est rien sans le groupe, que seul on n'est rien, ou si peu. Alors, permettez-moi d'adresser à mes collègues du groupe DC d'Hérens-Conthey, à mon groupe politique, le PDCC, à son conseiller d'Etat, M. Jacques Melly, mes remerciements pour leur soutien indéfectible pour me permettre aujourd'hui d'accéder à cette haute fonction. Je suis fier d'être l'un des vôtres.

Fierté également de représenter ma commune qui, aujourd'hui, en la personne de M. Marco Aymon, président socialiste d'Ayent, ainsi que M<sup>me</sup> Nicole Bonvin et MM. Dominique Savioz et Vivien Mottet représentent le conseil communal.

J'aimerais aussi représenter mon district, le district d'Hérens, et succéder à des personnes connues libérales-radicales comme Albert Bétrisey, Dominique Sierro et aussi, 39 ans après, feu Clovis Riand qui n'est autre que le grand oncle de mon épouse. Le passé rejoint ainsi le futur.

Avant de conclure, un dernier clin d'œil à notre cher président sortant. Cher Jean-Albert, je connaissais tes qualités et tu as su, pendant cette année présidentielle, les mettre à disposition du Parlement. Par contre, je ne me doutais pas que nous avions quelques traits communs, notamment d'être PDC, d'être nés la même année, d'avoir le même coiffeur..., d'apprécier la même marque de soda et que notre légume préféré est et restera toujours... la viande! Tu vas relever de nouveaux défis professionnels dans le centre du Valais. Ma commune, mon district se réjouissent déjà de t'accueillir toi et Dominique.

Merci, Jean-Albert, pour ta brillante année présidentielle.

(Cela va être le plus dur.) Si vous me le permettez encore, et ce sont souvent eux qui pâtissent de mes absences politiques, j'aimerais adresser un message d'amour à Tania, à Ethan et à Zoé, plus que des remerciements, à mes parents André et Jeanine, pour toutes les valeurs qu'ils ont su m'inculquer, et un salut plus qu'amical à ma famille, mes amis et à tous ceux et celles qui ont cru en moi.

Je suis démocrate-chrétien et je pense que je le serai toujours, mais je sais aussi que cette nouvelle fonction demandera de s'élever au-dessus des partis et de faire preuve de retenue. Alors, comme disait un chanteur célèbre: «La vie ne vaut rien mais rien ne vaut la vie.» J'aime la vie, j'aime celles et ceux qui la partagent actuellement, je ne sais pas ce que demain me réservera mais, aujourd'hui, j'apprécie cette vie, et je vous remercie, Chères et Chers collègues, encore une fois de l'honneur que vous m'accordez en ce jour d'élection.

Merci du fond du cœur et excellente journée à toutes et à tous!

*(Applaudissements)*

*Der Präsident:*

Danke Grégoire für Deine Ansprache.

Das Präsidium ist wieder vollzählig. Ich bitte Dich, auf dem Platz des 2. Vizepräsidenten Platz zu nehmen und ich bin überzeugt, dass ich mit Grégoire und Marcelle dieses Jahr gut überstehen werde. Besten Dank.

**4. ELECTION  
du président et du vice-président du Tribunal cantonal**

**WAHL  
des Présidents und Vizepräsidenten des Kantonsgerichts**

*Der Präsident:*

Sie haben alle einen Brief vom Kantonsgericht erhalten (*siehe Annexes-Beilagen p.* ) und dort werden uns Herr **Jean-Bernard Fournier für das Präsidium** und Herr **Jean-Pierre Derivaz für das Vizepräsidium** vorgeschlagen.

Es gibt zwei getrennte Abstimmungen; wir werden also einmal über das Präsidium abstimmen und dann über das Vizepräsidium.

**ELECTION  
du président du Tribunal cantonal  
WAHL  
des Présidents des Kantonsgerichts**

*Der Präsident:*

Ich bitte die Stimmzähler, die Wahlzettel für das Präsidium auszuteilen, wo der Kandidat **Jean-Bernard Fournier** heisst.

**Aucune autre proposition.**

**(Pendant le dépouillement point 8 de l'ordre du jour)**

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	115
Bulletins rentrés	115
Bulletins blancs	6
Bulletins nuls	3
Bulletins valables	106
Majorité absolue	54

M. le juge **Jean-Bernard Fournier** est élu **président du Tribunal cantonal** avec 106 voix.

*Der Präsident:*

Ich gratuliere Ihm!

(*Applaus*)

**ELECTION  
du vice-président du Tribunal cantonal**

**WAHL  
des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts**

*Der Präsident:*

Wir werden direkt die Abstimmung zum Vizepräsidium vom Kantonsgericht vornehmen. Vorgeschlagen wird **Jean-Pierre Derivaz**.

Ich bitte die Stimmzähler, die Wahlzettel zu verteilen.

**Aucune autre proposition.**

**(Pendant le dépouillement suite du point 8 de l'ordre du jour)**

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	95
Bulletins rentrés	95
Bulletins blancs	4
Bulletin nul	1
Bulletins valables	90
Majorité absolue	46

M. le juge **Jean-Pierre Derivaz** est élu **vice-président du Tribunal cantonal** avec 90 voix.

*Der Präsident:*

Ich gratuliere ihm und wir können Ihm einen Applaus spenden.

*(Applaus)*

**Lecture**

**5. DECISION  
concernant la fusion des communes municipales de Mex et St-Maurice**

**Lesung**

**BESCHLUSS  
betreffend den Zusammenschluss der Einwohnergemeinden  
Mex und Saint-Maurice**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission des institutions et de la famille /*

*Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 11, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Madeline Heiniger, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

L'accueil et l'intérêt apportés aux projets des trois fusions à l'ordre du jour me ravissent et je vous en remercie.

Mes collègues présidents de commune et conseillers communaux engagés dans les processus de ces fusions, aujourd'hui sur les rails, partagent sans doute mon soulagement.

J'adresse également mes remerciements à M. Chevrier et à ses collaborateurs du Service des affaires communales pour leur appui au cours du processus de fusion.

Je dirai quelques mots en tant que présidente d'une petite commune de montagne.

Une grande émotion, je l'avoue, m'a saisie lorsque j'ai appris le oui clair et net des citoyens à la fusion de nos deux communes de St-Maurice et Mex le 27 novembre dernier.

Bien heureusement, ce ne sont pas 47% des citoyens de Mex qui ont voté – une petite erreur s'est glissée dans le message accompagnant le projet de décision – mais bien 83%.

Le sujet a mobilisé. La passion a, parfois, fait des vagues qui ne sont pas encore tout à fait calmées. Effectivement, une fusion de communes touche au sentiment d'appartenance, à l'identité, aux loyautés familiales en lien avec le terreau d'origine. Dans ce sens, la décision de maintenir l'indépendance des bourgeoises est sans doute un choix judicieux.

Les difficultés des petites communes sont aujourd'hui évidentes pour l'Administration cantonale et pour les autorités communales. Trouver non seulement les candidats mais aussi les compétences nécessaires pour assumer les tâches des communes n'est pas aisé, il faut le reconnaître. Une toute petite structure communale n'est plus à l'échelle du fonctionnement actuel de nos administrations. Cela n'est pas forcément compris par l'ensemble de la population et, en particulier, dans les petites communes où l'on s'est battu pour rester indépendant envers et contre tout. Fusionner peut ressembler à une trahison inacceptable et entraîner de vives réactions.

D'où ma conclusion: L'incitation financière a joué un rôle important dans notre processus de fusion pour les deux communes. Elle reste indispensable pour soutenir les fusions.

Pour les petites communes, je remets en question ladite autonomie communale. La contrainte exercée par le canton existe déjà dans les faits, qu'elle soit financière ou liée aux exigences administratives. Le reconnaître et prendre des mesures davantage contraignantes en vue d'une fusion, ce serait finalement offrir un appui appréciable à un processus aujourd'hui en route. Je serai prête à soutenir ces mesures pour la paix de ces petits villages.

Aujourd'hui, c'est le projet partagé d'une nouvelle commune, la complémentarité, la curiosité de l'autre et le sens de nos responsabilités qui vont nous guider pour réaliser, dans les faits, les fusions entreprises.

Je souhaite à nos trois nouvelles communes de construire et de découvrir avec plaisir leur nouvelle identité. Merci.

**La discussion est close.**

**Ainsi décidé par 124 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 mai 2012.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*Der Präsident:*

Ich gratuliere den Einwohnergemeinden Mex und St-Maurice und wünsche Ihnen ein gutes Zusammengehen.

Ich habe die Auszählung der Abstimmung für das erste Präsidium erhalten.

(...)

**Lecture**

## **6. DECISION**

**concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Sion et Salins**

**Lesung**

## **BESCHLUSS**

**betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Sitten und Salins**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*PROJET DU CONSEIL D'ETAT /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission des institutions et de la famille /*

*Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

*Der Präsident:*

Auch zu diesem Geschäft gab es keine Abänderungsanträge, so dass wir die Lesung stillschweigend durchführen können.

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 12, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi décidé par 102 voix tel que proposé par le Conseil d'Etat (version française) et dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version allemande), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 mai 2012.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*Der Präsident:*

Ich gratuliere den Gemeinden Sitten und Salins und wünsche Ihnen ein gutes Zusammengehen.

*M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:*

Nous venons d'amener la dernière pierre à l'édifice pour ce mariage de la ville de Sion et de la commune de Salins, et je vous en remercie au nom des citoyens.

Ce mariage de raison mais aussi d'amour a été sollicité par une large majorité de la population des deux communes.

Aujourd'hui, nous avons une nouvelle commune, qui va de la plaine jusqu'à la montagne, et cela offre des perspectives intéressantes dans le cadre du développement futur de notre commune nouvellement dimensionnée.

Nous décidons aujourd'hui de trois fusions de communes et nous constatons quand même que, pour l'une des fusions, nous avons 950 francs par habitant, pour la deuxième 750 francs environ et pour celle que nous venons d'accepter 70 francs par habitant. C'est ainsi, nous devons l'accepter et nous l'avons accepté, mais nous devons quand même nous poser la question si le règlement actuel est vraiment équitable vis-à-vis des citoyens valaisans.

Bon vent à la nouvelle commune!

Merci de votre confiance.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

J'aimerais adresser mes félicitations aux Sédunois et Salinsards pour ce mariage de raison après des fiançailles longues et quelque peu tumultueuses.

La capitale grimpe à l'assaut du coteau de la rive gauche du Rhône et je m'inquiète qu'elle en fasse autant sur la rive droite...

Plaisanterie mise à part, cette fusion conforte l'image dynamique de la ville et le groupe PLR s'en réjouit.

Tous nos vœux à la nouvelle commune!

*Le président.*

Merci Madame la députée.

**Lecture**

## **7. DECISION**

**concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Leuk et Erschmatt**

**Lesung**

## **BESCHLUSS**

**betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Leuk und Erschmatt**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission des institutions et de la famille /*

*Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

*Der Präsident:*

Ebenfalls zu diesem Geschäft gab es keine Abänderungsanträge.



*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 11, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Wenn wir die Fusionen im Kanton Wallis anschauen, so stellen wir fest, dass der grosse Wurf noch nicht gelungen ist. Wir haben immer noch zu viele Gemeinden und auch zu kleine Gemeinden. Die Walliser Regierung ist zu abwartend und tritt nur dann in Aktion, wenn die Gemeinden selber Fusionen beantragen. Aus unserer Sicht muss sich der Staatsrat mittels Fusionsplan vermehrt einsetzen. Es braucht ein klares Konzept und den politischen Willen, dieses Konzept auch umzusetzen. Ein Blick über die Kantons Grenzen lohnt sich. Glarus kennt heute noch drei Gemeinden und es funktioniert. Der Kanton Graubünden hat eine Strategie erarbeitet. Bis ins Jahr 2012 soll es nur noch 100 Gemeinden geben und längerfristig noch 50. Vielleicht wird uns die ausserparlamentarische Kommission, die sich mit den territorialen Strukturen und Institutionen des Kantons im 21. Jahrhundert auseinandersetzt, Lösungsansätze bringen.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):*

Lieber Felix, ich gratuliere Dir herzlich zu Deiner Wahl und zu Deinem schönen Resultat. Wenn man einfach, angenehm, vernünftig ist, wenn man Respekt für alle Kollegen hat, bekommt man immer eine schöne Belohnung, bekommt man immer viele Stimmen.

Au nom des libéraux-radicaux, au nom du groupe PLR, nous félicitons Marcelle et Felix pour leurs résultats respectifs. Puissiez-vous accomplir votre tâche avec tout le sérieux voulu et vous pouvez compter sur notre groupe afin de vous aider dans votre mission.

Revenons-en à l'objet du jour.

Voilà trois bonnes décisions prises, d'abord et avant tout pour les populations concernées, sous l'impulsion des conseils municipaux respectifs de Mex, St-Maurice, Sion, Salins, Leuk et Erschmatt.

Regrouper les forces, professionnaliser les services, réfléchir ensemble, puis unifier les règles régissant un aménagement du territoire rationnel qui s'inscrit dans le long terme, tout cela sans perdre son identité, c'est possible. Et c'est là le message fort, à déployer tous azimuts, non pas que dans le district de Loèche comme l'a dit, lors du débat d'entrée en matière, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, non pas que dans un district, mais bien dans le Haut, dans le Bas et dans le Centre du canton.

Regrouper les forces au niveau administratif n'influe en rien sur le maintien d'une identité, d'une âme, d'une vie dans chaque village, dans chaque bourgade.

Il faut demeurer actif, attractif au sein de nos fanfares, de nos clubs sportifs, de nos chœurs de jeunes, de nos sociétés de fifres et tambours, et j'en passe, pour réussir ce défi. Conserver son identité, c'est d'abord et avant tout maintenir et faire vivre nos sociétés.

Regrouper enfin les forces pour mieux affronter les défis futurs qui vont faire du Valais de demain une région économique forte, maîtresse de son eau, de sa production énergétique et promotrice d'un tourisme de qualité.

Puissent ces processus de fusion se poursuivre naturellement, même si les règles ont quelque peu changé au niveau du subventionnement, pour le bien de la population, pour le bien du Valais.

Je vous remercie de votre attention.

**Ainsi décidé par 122 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 mai 2012.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung)*

*Der Präsident:*

Ich beglückwünsche alle Fusionsgemeinden und ich denke wir dürfen ihnen einen Applaus spenden.

*(Applaus)*

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Sehr geehrter Herr Landeshauptmann – erlauben Sie mir bitte heute zu sagen: Werter Felix,

Sehr geehrte Familie Ruppen,

Sehr geehrte Behörden aus Naters, Birgisch und Mund,

Sehr geehrte Damen und Herren Abgeordnete,

Geschätzte Staatsratspräsidentin,

Sehr geehrte Kollegen,

Gemeindefusionen: zweiter Akt der Legislatur und Schlussakt. Per 1. Januar 2013 wird das Wallis – sofern Sie diese Fusionsprojekte akzeptieren – 135 Gemeinden zählen. Das heisst, sechs Gemeinden weniger als zu Beginn dieser Legislaturperiode.

J'aimerais, après avoir salué au mois de mars la fusion de Naters, Birgisch et Mund, dont de nombreuses autorités sont aujourd'hui à la tribune, après avoir aussi, au mois de mars, conclu à la fusion de Turtmann et Unterems, me réjouir avec vous, aujourd'hui, de terminer avec cette législature les trois fusions que nous venons d'accepter, à l'unanimité, Mex et St-Maurice, Sion et Salins ainsi que Leuk et Erschmatt.

Il faut donc voir, comme en matière de santé, le futur. Et j'ai bien entendu que la commission R21 pourrait arriver avec un certain nombre de propositions. Celles-ci seront également dans les mains du Gouvernement mais, Mesdames et Messieurs, dans les vôtres, vous députés, qui déciderez finalement quelle est la politique que l'on doit mener dans ce domaine: Doit-elle être plus volontariste? Doit-elle, en matière de fusions, être élaborée à travers un concept? Nous l'avions, ce concept, dans la loi et dans l'ordonnance, il y a une douzaine d'années du reste, et nous avons dû l'abandonner faute de succès. Mais, peut-être, pourrions-nous revenir avec l'évolution des mentalités, avec la complexification des tâches que les conseils communaux ont à résoudre, avec les attentes toujours plus importantes des citoyennes et des citoyens, avec la difficulté semble-t-il toujours plus grande de trouver du personnel politique, peut-être pourrions-nous – j'en suis en tous cas personnellement convaincu – amplifier le mouvement et faire en sorte que, dès les autorités 2013 élues, celui-ci reprenne de la vigueur?

Mais, il y a un élément sur lequel nous ne transigerons jamais, c'est que le concept, c'est, en fait, la volonté de la base.

Merci de votre attention.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

Ich darf Ihnen nun das Resultat der Wahl des zweiten Vizepräsidenten bekannt geben.

(...)

Ich habe vorher eine Wortmeldung von Erno Grand übersehen. Ich übergebe ihm nun das Wort.

*Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:*

Danke für das Wort auch nach dem Staatsrat. Normalerweise ist das ja nicht so, aber trotzdem gehört sich hier ein Wort des Dankes.

Herr Grossratspräsident, in meinem Namen und im Namen meiner Kollegen gratuliere ich Dir, lieber Felix, zu Deiner glanzvollen Wahl zum Grossratspräsidenten und wünsche Dir ein schönes und erfolgreiches Präsidialjahr.

Im Namen der neuen Gemeinde Leuk dank ich den geschätzten Kolleginnen und Kollegen für die Zustimmung der Fusion von Leuk und Erschmatt. Wir danken Ihnen für den grosszügigen Betrag von 3,3 Millionen Franken und ich hoffe, dass dieser nicht nur zugunsten der Gemeinde sein wird, sondern auch später eine Entlastung des Kantons bringt. Ich danke ganz besonders dem verantwortlichen Departement mit dessen Vorsteher Maurice Tornay, den Dienststellen für die Fusionsvorbereitung sowie allen, die zum guten Gelingen dieser Fusion beigetragen haben. Auch ein Dank gehört der Bevölkerung von Leuk und Erschmatt, die dieses Projekt unterstützt haben.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Der Präsident:*

Einen Dank darf man immer noch später aussprechen.

## **8. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE**

### **Question 3**

**du groupe PDCB, par le député (suppl.) Jérôme Dubois, concernant  
la publicité des préavis cantonaux**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Lieber Felix, ich gratuliere Dir ganz herzlich hier zu Deiner Wahl und ich freue mich auf das gemeinsame Jahr – dieses letzten Jahres der Legislaturperiode. Die offizielle *Laudatio* werde ich dann heute Nachmittag in Naters halten können.

Ich gratuliere auch ganz herzlich Frau Marcelle Monnet-Terrettaz und Herrn Grégoire Dussex für das 1. und 2. Vizepräsidium.

Ich möchte auch noch einige Worte des Dankes an den scheidenden Grossratspräsidenten Jean-Albert Ferrez richten. (Er ist momentan absorbiert von Medien.) Ich habe ihn sehr geschätzt. Seine Art und Weise wie er immer klar das Parlament geführt hat. Er hat niemals die Zeit überzogen. Einzig gestern hat er fast nicht aufgehört zu sprechen als ich zu spät kam und er hat das mit Eleganz gelöst. Ich möchte ihm alles Gute wünschen in seiner beruflichen Zukunft und hoffe, dass er nächstes Jahr vielleicht doch ein bisschen mehr Zeit findet, um sich seiner Partnerin und seiner Familie zu widmen.

Kommen wir nun zur Frage 3.

La question du député (suppl.) Jérôme Dubois porte sur la publicité des préavis des services cantonaux dans des affaires concernant les communes.

De manière générale, il convient de se référer à la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) du 9 octobre 2008. Selon l'article 12 alinéa 1 LIPDA, toute personne a le droit d'accéder aux documents officiels dans la mesure prévue par la présente loi. Par documents officiels, il faut entendre toutes les informations détenues par une autorité et relatives à l'accomplissement d'une tâche publique, qui ont atteint leur stade définitif d'élaboration, quel qu'en soit le support. D'après la loi, les préavis figurent parmi les documents officiels. La LIPDA ne définit pas la notion de préavis.

Toutefois, de manière générale, les préavis des services cantonaux destinés aux communes sont rédigés en réponse à une question particulière des communes contenant des données personnelles. Dans ce cas, lorsque le document officiel contient des données personnelles, celles-ci doivent être séparées des autres informations ou rendues anonymes. Ainsi, un préavis cantonal destiné à une commune peut être rendu public à la condition que le document ne contienne pas de données personnelles. Par ailleurs, l'accès à un document peut être refusé lorsque la demande est abusive ou qu'elle exige un travail manifestement disproportionné de l'autorité.

En définitive, les préavis des services de l'Etat dans des affaires communales sont, en principe, des documents officiels accessibles à toute personne. Cette règle comprenant des exceptions et des réserves, il convient toutefois d'établir, dans chaque cas particulier, si le préavis concerné tombe sous le coup de l'une ou l'autre d'entre elles.

*Der Präsident:*

Ich darf Ihnen das Resultat der Wahl des Kantonsgerichtspräsidenten durchgeben.

(...)

#### **Question 8**

**du groupe PLR, par les députés Marcel Delasoie (suppl.), Jean-Claude Vocat, Alexis Turin et Xavier Moret, concernant le 1<sup>er</sup> mai, le Valais rangé aux côtés des cantons avec gouvernance à gauche**

**TEXTE DEPOSE:**

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:*

Ich sehe, Jean-Albert ist jetzt wieder unter uns und ich möchte ganz gerne ein paar Worte an ihn richten.

Ein Sprichwort sagt: «Der Abschied von einer langen und wichtigen Aufgabe ist immer mehr traurig als erfreulich.» Dieses Zitat stammt von Friedrich Schiller. Auch dieses Parlament und der Staatsrat verspüren heute ein wenig von dieser Trauer.

Seit Beginn dieser Legislaturperiode haben wir Dich hier kennengelernt. Je nach Standort hast Du eben auch die Position links oder rechts innegehabt. Am Schluss bist Du in die Mitte des Grossen Rates gerückt.

Ich möchte Dir im Namen des Staatsrates ganz herzlich danken für Deine grosse Arbeit. Wir haben es geschätzt, wie Du kollegial und zugleich professionell das Parlament geführt hast. Du hast es geschafft, dass wir vor jeder Session still geworden sind und zugehört haben und die Ohren offen gehabt haben für die Musik. Du hast ja immer wieder Musikschaffende aus allen Regionen eingeladen und ich denke nach drei Jahren haben wir uns daran gewöhnt; wir können uns das fast nicht mehr wegdenken, dass wir uns musikalisch auf die «Knochenarbeit» einstimmen.

Du hast die Dossiers im Griff gehabt und Du hast es verstanden, das Reglement zu beachten. Du warst manchmal ein bisschen streng, aber es war gut für alle. Wir – also der Staatsrat – nicht aber Sie haben die Redezeiten einhalten müssen. Ich habe mich jedes Mal geachtet: fünf Minuten und eine Sekunde und dann hast Du gesagt: «Ich erinnere Sie, Ihre Redezeit ist um.»

Gestern hattest Du ein bisschen länger gesprochen als üblich – ich habe das nachher auf dem Video festgestellt. Du hast gewartet, bis ich gekommen bin und Du hast das wieder mit Eleganz überbrückt.

Ich wünsche Dir für die Zukunft alles Gute – leider nicht mehr hier im Parlament aber in einer neuen beruflichen Herausforderung und ich denke schon, dass wir uns immer wieder treffen werden, wenn es grosse Anlässe gibt, wo Du auch eingeladen sein wirst.

Jetzt komme ich zur Frage 8, le député (suppl.) Marcel Delasoie lui a donné le titre suivant: «1<sup>er</sup> mai, le Valais rangé aux côtés des cantons avec la gouvernance de gauche.»

Monsieur le député (suppl.) Marcel Delasoie, vous avez oublié deux mots dans votre titre. En effet, j'ajouterais: «1<sup>er</sup> mai, le Valais rangé aux côtés des cantons avec la gouvernance de gauche et sociale.»

Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de se déterminer sur ce sujet lors de la session de décembre 2011 en répondant à la question du député Moreno Centelleghé, mais nous vous redonnons ci-après les renseignements souhaités.

L'article 29 de la loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais prévoit qu'en plus des 9 jours fériés cantonaux, valables aussi bien pour le domaine privé que pour le public, 5,5 autres jours sont considérés comme jours chômés. L'alinéa 3 du même article donne la compétence au Conseil d'Etat d'accorder aux employés jusqu'à 4 jours chômés supplémentaires.

Au cours de ces dernières années, le Conseil d'Etat a utilisé cette compétence en compensant partiellement des jours fériés tombant sur les samedis ou dimanches. En 2012, deux jours fériés sont tombés sur des samedis et des dimanches. Ils ont notamment été compensés par la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> mai.

Les jours de congés supplémentaires ne péjorent pas la réalisation des tâches qui incombent aux différents services de l'Administration cantonale et ne provoquent pas de dépenses de personnel supplémentaires.

Le personnel de l'Administration cantonale travaille, depuis près de 20 ans, sur la base de 42 heures hebdomadaires. Les entreprises privées, qui ont annoncé une augmentation de la durée du travail, avaient, pour la majorité, un système basé sur 40 ou 41 heures hebdomadaires.

#### **Question 4**

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri Dumont, Grégoire Raboud et Raymond Borgeat, concernant l'initiative «salaire minimum en valais»: respect de la Constitution, de la loi et du peuple valaisan?**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:*

Dans sa réponse au Grand Conseil du 29 novembre dernier ainsi qu'à l'interpellation urgente des députés Grégoire Raboud et cosignataires du 13 mars 2012, le Conseil d'Etat a transmis sa position au sujet de l'initiative populaire cantonale «pour le droit à un salaire minimum légal».

Je répète donc ici la position défendue par le Gouvernement.

D'une part, l'initiative, telle que rédigée, poserait des problèmes concernant sa conformité par rapport aux normes de rang supérieur mais aussi concernant sa mise en pratique. D'autre part, le Gouvernement a souligné trois points qui militent en faveur d'une suspension provisoire de la décision sur la suite à donner à cette initiative:

- globalement, notre canton dispose d'un des tissus de conventions collectives étendues et de contrats types les plus denses de Suisse. Ce filet social, associé à la mise en œuvre des outils fédéraux de lutte contre le dumping salarial, constitue une protection souple et adéquate des travailleurs. Cela fonctionne bien. J'en veux pour preuve le contrat type impératif qui a pu être adopté en début d'année pour le secteur principal de la construction;
- des négociations sont actuellement en cours dans les secteurs dans lesquels les salaires sont encore inférieurs à ceux mentionnés dans l'initiative. Ces négociations ont déjà débouché sur des résultats concrets positifs, notamment dans le domaine de l'agriculture;
- enfin, l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse intitulée «pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimums)» a abouti, selon la Chancellerie fédérale. Vu que cette initiative fédérale vise à la création d'une disposition constitutionnelle et qu'elle tient compte de certaines situations particulières, notamment la différence du niveau moyen des salaires entre les cantons, le Conseil d'Etat pense que ce texte s'intégrerait mieux dans la hiérarchie des normes suisses.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat a jugé opportun de proposer au Grand Conseil le report de sa décision. Il a demandé au Service de protection des travailleurs et des relations du travail de lui faire un point de situation sur les négociations en cours d'ici à la fin juin.

Le Gouvernement se déterminera définitivement sur cette question, comme promis, d'ici à l'automne prochain.

*Der Präsident:*

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Soeben habe ich das Resultat der Wahlen des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts erhalten.

(...)

## **Frage 2**

**der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder, betreffend GNW –  
Wirtschaftlichkeit unter der Lupe!**

**HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):*

Die Ergebnisse pro Zentrum (Centre hospitalier du Chablais, SZO, Centre hospitalier du Valais central, Institut central des hôpitaux) sind im Geschäftsbericht des GNW ersichtlich, welcher in der Junisession des Parlamentes diskutiert wird.

Jedoch muss die Analyse der Ergebnisse pro Zentrum unter Vorbehalt der folgenden Punkte betrachtet werden:

- Die Spitaltarife zwischen den Krankenkassen und dem GNW werden für das gesamte GNW ausgehandelt und nicht für jedes Zentrum einzeln. Bei den Tarifverhandlungen bestimmen die Krankenversicherungen die Tarife für das folgende Jahr aufgrund der Kostenrechnung des GNW. Sie unterziehen die Kosten verschiedenen Kontrollen, um die Wirtschaftlichkeit sowie Vergleiche zwischen den Schweizer Spitälern zu prüfen. Durchschnittstarife für alle Standorte werden ausgehandelt.

- Die Schwere der Fälle in den Akuteinrichtungen variiert und beeinflusst direkt die Finanzierung. Beispielsweise bietet das Spital Sitten Spitzenmedizin an mit einem viel höheren Schweregrad als das Spital in Visp. Jedoch erhalten die beiden Spitäler denselben Tarif, da dieser ein Durchschnittstarif für das ganze GNW ist.
- Die Psychiatrie, welche die Haupttätigkeit des Centre hospitalier du Chablais darstellt, ist mit Finanzierungsproblemen konfrontiert. Der Betriebsverlust ist zu einem grossen Teil durch die Reduktion der Aktivitäten in dem stationären Sektor der Psychiatrie zurückzuführen. Im Gegenzug sind die ambulanten Leistungen gestiegen, mit einem jedoch nicht kostendeckenden Tarif.

Allgemein kann gesagt werden, dass die Zentren unterschiedliche Leistungen erbringen. Sie profitieren von der Festlegung der Tarife. Aus diesem Grund muss das Ergebnis des GNW als Gesamtes betrachtet werden.

#### **Frage 10**

**der Fraktion SVPO/Freie Wähler, durch die Grossräte Franz Ruppen und Louis Ursprung, betreffend Streichung der invasiven Kardiologie im stationären Bereich für die «Clinique de Valère» von der Spitalliste**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):*

Diese Frage ist Gegenstand eines Rekurses, der vom Bundesverwaltungsgericht bearbeitet wird. Wie Sie wissen, kann sich der Staatsrat nicht über laufende Verfahren äussern.

Was wir bestätigen können, ist, dass auf Initiative und unter Vorsitz des Vorstehers des DFIG Gespräche für eine Zusammenarbeit zwischen dem Spital Wallis und der Clinique de Valère begonnen haben. Diese betreffen besonders die Zusammenarbeit im Bereich der invasiven Kardiologie. Wenn diese Vorgehen zu einem Ergebnis führen werden, wird der Staatsrat die Situation neu prüfen.

Es muss präzisiert werden, dass die Spitalliste nicht die zahlreichen einfachen Fälle der invasiven Kardiologie, die ambulant behandelt werden können, betrifft. Es geht nur um die Fälle im stationären Bereich der Spitaleinrichtungen.

#### **Question 11**

**de la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC, concernant des stèles néolithiques**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Il est vrai que, dans un premier temps, nous avons envisagé de mettre les stèles néolithiques à la Grange-à-l'Evêque. De l'avis des experts, des spécialistes de l'archéologie et des sciences naturelles, il est apparu, cependant, que cette situation était scientifiquement peu légitime et peu pertinente. Je rappelle que la Grange-à-l'Evêque sera aussi en transformation cette année et l'année prochaine.

Dans un souci de maintenir l'esprit d'engagement que nous avons pris pour que ces stèles restent visibles, il a été prévu de les mettre, pendant ces transformations, dans l'ancien pénitencier, ce qui permettra de les rendre plus visibles, ce qui permettra aussi de les associer aux expositions, notamment l'Ecole de Savièse qui sera exposée prochainement. Cela permettra à ces stèles d'être présentes pendant ces expositions.

Je rappelle que c'est une situation transitoire et que la mise en valeur définitive est à l'étude actuellement avec la ville de Sion. Un pavillon central de présentation devrait peut-

être voir le jour, constituant le point de départ d'un parcours sur le terrain, sur la Place de la Planta. Ce calendrier est effectivement lié à l'aménagement des travaux de la Planta et nous ne sommes pas seuls décideurs dans cet aménagement, mais nous voulons maintenir à la fois la visibilité des stèles et la transformation de la Grange-à-l'Evêque et surtout trouver une solution définitive pour le futur avec la ville de Sion.

#### **Question 5**

**du groupe UDC, par la députée (suppl.) Anne Luyet, concernant  
la formation professionnelle agricole: jusqu'où le délire?**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Pour répondre à la question de la députée (suppl.) Anne Luyet, j'ai déjà eu l'occasion, hier, suite à la résolution déposée par le collègue Franz Ruppen, de démontrer que le Conseil d'Etat s'engage pour la défense de l'agriculture valaisanne avec ses spécificités à Berne.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat est déjà intervenu au printemps 2011 dans le cadre de sa prise de position sur le paquet de Politique agricole 2014-2017 pour demander le maintien des dispositions actuelles en matière de formation pour l'octroi des paiements directs.

En effet, le Conseil fédéral voulait augmenter les exigences pour les paiements directs et, là, clairement, le Conseil d'Etat s'oppose. Pour lui, ce n'est pas acceptable, ces nouvelles exigences, parce que ces exigences mettraient en péril la reprise de beaucoup d'exploitations agricoles à temps partiel, condamneraient le modèle de pluriactivité qui a fait ses preuves en montagne et mettraient en péril la pérennité de nos races autochtones.

Pour le Conseil d'Etat, la formation agricole est importante mais elle doit pouvoir prendre plusieurs formes. Les exigences actuellement applicables pour bénéficier des paiements directs donnent la flexibilité nécessaire aux zones de montagne.

Le paquet PA 2017 sera normalement abordé en session de juin au Conseil national. Le Conseil d'Etat travaille donc depuis plusieurs mois avec les parlementaires valaisans, les autres cantons concernés et les organisations professionnelles agricoles nationales pour maintenir les exigences actuelles.

#### **Question 6**

**du groupe PLR, par le député Jean-François Copt, concernant:  
aide aux pâturages boisés?**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Le groupe PLR relève les conséquences désastreuses des chutes de neige, de la tempête Andrea..., c'est assez rigolo de voir que les tempêtes portent toujours un nom féminin... (*brouhaha dans la salle!*) ainsi que des coups de foehn, tant sur les forêts que les pâturages boisés.

Le canton et la Confédération soutiennent la remise en état des terres suite à des dégâts naturels.

En ce qui concerne les surfaces forestières, des solutions ont pu être trouvées pour les travaux effectués par le triage forestier (dessouchage et découpage).

Pour les surfaces agricoles, ses contributions sont allouées pour des travaux de gros œuvres (nettoyage, évacuation, broyage). Le soutien est octroyé pour la remise en état des prés de fauche. Un soutien est également octroyé pour les mesures de réfection d'infrastructures agricoles (routes, conduites d'adduction d'eau, etc.) affectées par les dégâts naturels.



Pour les petits travaux réalisés par les privés (déblayage de branches), les maîtres d'œuvre peuvent contacter le fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.

Les dégâts sur les pâturages boisés ne bénéficient pas de soutien spécifique. Cependant, le canton peut apporter sa contribution au sens de l'article 14 de la directive sur la politique cantonale en matière de structures agricoles concernant les dépenses subventionnables pour des mesures de remise en état des terres cultivables, aptes à la fauche ou à la pâture.

Les demandes seront traitées selon la procédure en vigueur en tenant compte de la proportionnalité: coût des mesures – maintien de la durabilité de l'exploitation.

*Der Präsident:*

Ich erinnere Sie daran, dass es auch ein Sturmtief «Lothar» einmal gegeben hat...

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Oui, de toute façon, je ne veux pas passer pour un macho parce que je suis tout le contraire d'un macho!...

#### **Question 7**

#### **du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Carole Furrer, concernant le GGBa et son efficience**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

En réponse à la question du groupe PDCC, il sied d'apporter les précisions suivantes sur les résultats 2011:

Dans le cadre d'un communiqué de presse, diffusé le 23 avril 2012, le GGBa (Greater Geneva Berne area) a publié ses résultats pour l'ensemble des cantons membres de l'association, à savoir Berne, Neuchâtel, Fribourg, Genève, Vaud et Valais. Les résultats globaux font état d'une cinquantaine d'implantations pour environ 450 emplois créés. Le GGBa a une mission de promotion de l'image et de prospection.

Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire avait déjà porté, le 16 avril 2012, à l'attention de la commission thématique de l'économie et de l'énergie, les résultats et l'évaluation des performances du GGBa pour 2011. Pour mémoire, le Valais enregistre, au travers du réseau GGBa, 7 implantations (résultat supérieur à Berne, Fribourg et Neuchâtel) pour 12 places de travail créées lors de la première année d'activité avec perspective de 40 places de travail dans les 3 ans.

A relever que le canton du Valais a manifesté son intérêt pour 105 projets proposés sur un total de 356 projets identifiés par le réseau GGBa. Ces projets ne sont, toutefois, pas exclusifs au Valais et sont susceptibles de s'implanter dans d'autres cantons ou d'autres pays, voire, dans certains cas, de devoir reporter ultérieurement toutes décisions.

Les objectifs d'implantation fixés pour 2011 se montaient à 25 implantations. Bien que nous ne puissions considérer cet objectif atteint, nous ne saurions négliger le fait que la mission d'attirer des sociétés étrangères est devenue plus difficile en 2011 en raison d'une série de facteurs qui ont eu tendance à s'aggraver (franc fort, mesures prises par les pays étrangers pour lutter contre la migration des bases imposables, réputation injustifiée de paradis fiscal de la Suisse).

De ce fait, nous avons reconsidéré les objectifs 2012 et 2013 à la baisse et tablons dorénavant sur 15 implantations d'entreprises au travers du réseau GGBa, ce qui demeure un défi réaliste.

**Frage 1**  
**der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder, betreffend Neuauflage**  
**Autobahnabschnitt Siders – Leuk-Susten**

**HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):*

Ich bin mir bewusst, das letzte Hindernis vor dem Aperitif zu sein...

J'ai tout à fait conscience d'être le dernier rempart, le dernier obstacle avant l'apéritif.

Juste avant de commencer, j'aimerais rappeler à mon ami et collègue Jean-Michel Cina que, en 1999, certains noms masculins, dont Lothar..., mieux vaut Lothar que jamais... et son collègue Martin la même année et puis, en 2011, Friedhelm, Gunther, Joachim et Robert, quatre tempêtes européennes..., mais je conçois qu'elles portaient essentiellement des prénoms germaniques, ce qui fait qu'il les avait un petit peu oubliées!

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Les dégâts étaient moins importants...

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):*

J'essaie de le rattraper!...

Das Projekt A9 Abschnitt Siders – Leuk wurde auf der Basis des generellen Projektes 1998 im Jahre 2001 nach erfolgtem Planauflageverfahren genehmigt.

Nach verschiedenen Unfällen und Bränden in einigen Strassentunnels wurden die Sicherheitsvorkehrungen und die entsprechenden Normen vom Bund überarbeitet und verschärft.

Die genehmigten Projekte im Pfywald mussten somit überprüft und an die neuen Normen angepasst werden. Im Zuge dieser Anpassungen wurde die Projekte einer Optimierung unterbreitet, welche zu wichtigen und wesentlichen Projektänderungen führten.

Diese Projektänderungen aus den Jahren 2004 bis 2008 stammend, sollten zur neuen öffentlichen Planaufgabe geführt werden. Nach einer eingehenden Prüfung dieser Projektänderungen wurde klar, dass diese dem gesetzlichen Rahmen des ursprünglich vom Bundesrat genehmigten generellen Projektes in Sachen Linienführung und Gestaltung der Tunnelportalbereiche nicht mehr entsprechen. Es wird somit unumgänglich, das bestehende generelle Projekt entsprechend anzupassen.

Der Entscheid auf dieses Vorgehen zurückzugreifen, wurde in gegenseitiger Absprache zwischen Kanton und Bundesamt für Strassen getroffen. Als Massnahme gilt es nun dem Bundesamt für Strassen ein entsprechendes generelles Projekt, welches diese Anpassungen darstellt, zur Genehmigung durch den Bundesrat zu unterbreiten. Nach erfolgter Genehmigung kann dann das entsprechende Planaufgabeverfahren eingeleitet werden.

Zurzeit sind die entsprechenden Vorbereitungsarbeiten, unter Aufsicht und Koordination eines Steuerungsausschusses, in vollem Gange. Zum heutigen Zeitpunkt kann damit gerechnet werden, dass die terminlichen Fragestellungen bis Ende des ersten Semesters des laufenden Jahres genauer abgeschätzt werden können.

**Frage 9**  
**der Grossrätinnen Rosina In-Albon (Suppl.), CSPO, und**  
**Maria Oester-Ammann, CSPO, betreffend**  
**Autobahnraststätte/Wassersportzentrum Raron-Visp**

**HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):*

Aufgrund der Anfrage der Gemeinde Raron vom Jahre 2010, das Flugfeld in Raron aus dem Sachplan Infrastruktur der Luftfahrt (SIL) zu streichen, wurde der Kanton Wallis vom Bundesamt für Zivilluftfahrt (BAZL) aufgefordert, eine Vormeinung abzugeben. Der Staatsrat Wallis hat seine Position auf der Grundlage einer breiten Vernehmlassung bei allen kantonalen, regionalen und kommunalen Instanzen und Organe erarbeitet, und sich in seinem Schreiben vom 6. November 2011 an das BAZL für die Beibehaltung des Flugfeldes Raron im SIL ausgesprochen.

Der SIL ist ein Planungsinstrument des Bundes. Entsprechend liegt der schlussendliche Entscheid in der Kompetenz des Bundesrates und steht derzeit noch aus. Sobald der Entscheid gefällt und kommuniziert ist, wird das BAZL zu einem Koordinationsgespräch einladen, um mit allen beteiligten Akteuren das weitere Vorgehen festzulegen.

Unabhängig vom Entscheid des Bundes wird der Kanton gemeinsam mit den Gemeinden und den weiteren Akteuren alles daran setzen, die im Raum zwischen Visp und Raron geplanten Projekte miteinander abzustimmen und nach optimalen Lösungen für den Gesamttraum zu suchen. Die Dienststelle für Raumentwicklung wurde als Folge des Postulats von Grossrätin Helena Mooser Theler beauftragt, die Koordination der verschiedenen Projekte und Vorhaben (z.B. Wassersportzentrum, Integralmelioration, Arena, Markthalle usw.) sicherzustellen und hierfür eine Austauschplattform einzuberufen. Eine erste Sitzung mit den beteiligten Akteuren ist für diesen Sommer geplant.

Schon seit dem Jahre 2009 arbeitet ein durch den Staatsrat beauftragter Steuerungsausschuss an der Koordination der autobahneigenen und autobahnfremden Projekte im betroffenen Perimeter. Dieser Steuerungsausschuss wird ebenfalls in die vorgenannte Koordinationsstruktur eingebunden werden.

*Der Präsident:*

Wir kommen zum Schluss des heutigen Vormittags.

Ich freue mich nun auf den festlichen Teil dieses Tages und damit Sie die weiteren Informationen erhalten, gebe ich Herrn Grossrat Philipp Matthias Bregy, OK-Präsident, das Wort.

Ich danke Ihnen.

*Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

Lieber Felix,

Chère Marcelle,

Cher Grégoire,

Sehr geehrte Frau Staatsrätin,

Sehr geehrte Herren Staatsräte,

Werte Kolleginnen und Kollegen,

Werte Gäste,

Freude herrscht!

Seit Wochen und Monaten fiebert die Gemeinde Naters dem heutigen Tag entgegen. Wir sind stolz, glücklich und dankbar, dass Sie mit Felix Ruppen einen von uns zum «höchsten Walliser» gewählt haben und wir sind überzeugt, dass Sie Ihre Wahl nicht bereuen werden. Felix Ruppen wird ein volksnaher, bescheidener und herzlicher Grossratspräsident für uns alle werden.

La joie ne règne pourtant pas qu'à Naters mais également à Riddes et à Ayent. Au nom du comité d'organisation, je tiens à vous féliciter, Chère Marcelle et Cher Grégoire, pour votre brillante élection en tant que première vice-présidente, respectivement deuxième vice-président du Grand Conseil. Nous sommes convaincus que vous constituerez, avec Felix, une bonne équipe qui, une fois le dur travail accompli, saura également trouver du temps pour la camaraderie et la convivialité.

Freude herrscht!

Aus diesem Grund ist es mir eine grosse Ehre, Sie im Namen des Organisationskomitees zu den Feierlichkeiten zu Ehren von Felix Ruppen einzuladen. Geniessen Sie mit Felix Ruppen und der Bevölkerung von Naters einige unbeschwerte und hoffentlich auch unvergessliche Stunden. Lassen Sie sich überraschen von einem Dorf, das fast die Grösse einer Stadt hat und in welchem Tourismus und moderne Zukunftsprojekte genauso Platz haben wie Traditionen und eine intakte Berglandschaft.

Le programme est riche et l'horaire contraignant. C'est pourquoi nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez vous en tenir aux heures fixées afin que nous puissions nous rendre ponctuellement au banquet et, ensuite, à la fête populaire. Ce serait un honneur pour nous, Chères autorités, si vous preniez encore part, dans la soirée, à cette fête avec la population de Naters. Nous vous remercions déjà maintenant attentifs au fait que, le matin suivant, le premier train à quitter Brigue en direction de Sion partira à 4 h 28!

Aus organisatorischen Gründen bitte ich diejenigen, die mit dem Bus nach Naters reisen, sich um 12.30 Uhr hinter den Tambouren und Pfeifern von Naters zu versammeln, damit wir gemeinsam auf den Place de La Planta marschieren können und im Moment bitte ich Sie, sitzen zu bleiben und zuerst die drei geehrten, unseren Landeshauptmann Felix und seine beiden Vizepräsidenten Marcelle Monnet-Terrettaz und Grégoire Dussex hinaus schreiten zu lassen, damit die Meldung der Kantonspolizei korrekt erfolgt.

Genug geredet. Geniessen Sie mit uns diesen Freudentag, seien Sie unser Gast et nous vous souhaitons une cordiale bienvenue dans notre commune de Naters!

*(Applaus)*

**La session ordinaire de mai 2012 est officiellement close à 11 h 45.**